Atlas des oiseaux en hiver **du Poitou-Charentes**

(2009-2013)

Poitou-Charentes Nature

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MEMBRE

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DEUX-SÈVRES

Charente nature

LPO

AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Atlas des oiseaux en hiver **du Poitou-Charentes**

(2009-2013)

Pluvier doré © J.-L. Pinaud

Atlas des oiseaux en hiver du Poitou-Charentes (2009-2013)

Ouvrage collectif et associatif sous l'égide de Poitou-Charentes Nature

Association régie par la loi 1901, Poitou-Charentes Nature (PCN) est adhérente à la fédération nationale France Nature Environnement (FNE) et membre de la confédération FNE Nouvelle-Aquitaine. Créée en 1971, elle regroupe 11 associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, généralistes ou thématiques. Elle est représentative de plus de 9 000 membres individuels. Agréée et reconnue comme interlocuteur privilégié par les pouvoirs publics, elle fédère la majorité des associations naturalistes.

Coordination régionale de l'atlas et de la publication
Fabien Mercier et Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)

Coordination départementale de l'atlas et de la publication
En Charente : Charente Nature (Matthieu Dorfiac)
En Charente-Maritime : LPO Poitou-Charentes (Julien Gonin et Fabien Mercier)
En Deux-Sèvres : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (Clément Braud et Yann Nadal)
En Vienne : LPO Poitou-Charentes (Cédric Faivre, Thomas Williamson et Thomas Chevalier)

Rédaction des monographies :
Thierry Bergès, Jack Berteau, Clément Braud, Michel Caupenne, Adrien Chaigne, Thomas Chevalier, Damien Chiron, Stéphane Cohendoz, Sébastien Dalloyau, Elisa Daviaud, Chloé Dépré, Sylvain Doussine, Thierry Dubois, Jérémy Dupuy, Cédric Faivre, Martin Grienenberger, Julien Gonin, Thomas Gouëllo, Christian Gossman, Lotfi Hamdaoui, Nidal Issa, Marion Jansana, Loïc Jomat, Olivier Laluque, Christophe Lartigau, Bernard Liégeois, Guillaume Martin, Fabien Mercier, David Neau, Régis Ouvrard, Jean-Michel Passerault, Rémi Pescay, Cyrille Poirel, Jérome Tricaud, Victor Turpaud-Fizzala, Benoît Van Hecke, Julien Ventroux

Rédaction des chapitres :
Clément Braud, Thomas Chevalier, Stéphane Cohendoz, Michel Granger, Philippe Jourde, Fabien Mercier

Relecture :
Olivier Bourgeois, Clément Braud, Michel Caupenne, Thomas Chevalier, Stéphane Cohendoz, Chloé Dépré, Matthieu Dorfiac, Marie-Line Dupeux-Durand, Pierre Fantin, Danièle Fée, Bruno Fillon, Yann Hermieu, Moea Lartigau, Marie Legrand, Fabien Mercier, Jean-Michel Passerault, Gwénaëlle Quaintenne, Frédéric Robin, Klaus Waldeck

Analyse de données et cartographie :
LPO Poitou-Charentes (Elisa Daviaud et Fabien Mercier)

Mise en page :
LPO France (Antoine Barreau et Fabien Ratelet)

Illustrations photographiques :
Tous les photographes sont cités dans l'atlas

Ouvrage :
Poitou-Charentes Nature (Coord), 2018. Atlas des oiseaux en hiver du Poitou-Charentes, Charente Nature, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et LPO Poitou-Charentes. Fontaine-le-Comte, 286 pages

Monographie :
COHENDOZ S. (LPO Poitou-Charentes), Grand Gravelot. In Poitou-Charentes Nature (Coord), 2018. Atlas des oiseaux en hiver du Poitou-Charentes, Charente Nature, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et LPO Poitou-Charentes

Édition :
Poitou-Charentes Nature - ISBN : 978-2-918831-15-0 - Dépôt légal 3e trimestre 2019

Impression :
Imprimé en 500 exemplaires sur papier certifié PEFC™ 10-31-1118 par imprimerie Korus - 33 Eysines - Imprim'Vert

Ouvrage réalisé avec le soutien financier de :

Busard Saint-Martin © J. L. Pinaud

Préfaces

La préservation de la nature passe avant tout par la connaissance. Or, pour ce faire, il est essentiel de disposer d'outils diffusables – comme cet ouvrage – pour former, informer et s'enthousiasmer de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel exceptionnel de la Nouvelle-Aquitaine.

Complet et accessible, cet atlas présente deux degrés de lecture : il étonnera d'abord le lecteur novice, qui découvrira les différents oiseaux de son territoire ; mais il sera lu de façon plus détaillée par tout passionné d'ornithologie, qui pourra apprécier la qualité scientifique des données de répartition et des descriptions d'espèces.

En outre, la qualité esthétique du livre et des clichés en font un magnifique ouvrage, agréable à parcourir des yeux, et qui invite à aller plus loin dans sa lecture.

À titre personnel, de telles données sont également précieuses pour l'orientation des politiques publiques, en recherche de données fiables sur leur territoire et de solutions à proposer pour enrayer la perte de la biodiversité.

Et puis, cet ouvrage collaboratif est représentatif de la démarche partagée des associations de protection de la nature qui œuvrent remarquablement pour la sauvegarde des milieux naturels et des espèces à travers l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. On ne remerciera jamais assez les efforts réalisés par les salariés et les bénévoles de ces associations.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Alain ROUSSET,
Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Avec l'édition de ce remarquable atlas des oiseaux hivernants, les associations naturalistes picto-charentaises poursuivent avec bonheur leurs travaux. Cet ouvrage vient compléter la série des atlas consacrés aux libellules (2009), aux mammifères sauvages (2011), aux oiseaux nicheurs (2015) et aux papillons de jour (2017) de Poitou-Charentes.

Voici donc un ouvrage éclairant sur l'avifaune, qui anime les campagnes et bords de mer des quatre départements picto-charentais à cette saison dite « morte ». Les 247 espèces d'oiseaux hivernants recensées en Poitou-Charentes représentent plus de 87 % des espèces connues en France métropolitaine. Le littoral accueille une grande partie d'entre elles, grâce notamment aux réserves naturelles qui jouent un rôle d'accueil prépondérant. À elle seule, l'île d'Oléron compte plus de 190 espèces ! Si les zones humides attirent ces hivernants, les prairies, cultures, haies et forêts picto-charenentaises offrent également le gîte et le couvert à ces courageux voyageurs de l'hiver.

Ouvrage à la fois de synthèse et détaillé, cet atlas est le fruit d'une énergie collective déployée par des centaines d'observateurs au sein d'associations engagées dans la connaissance et la conservation du patrimoine naturel. De 2009 à 2013, ces guetteurs passionnés ont recensé 143 espèces hivernantes régulières et 104 occasionnelles ; chacune d'entre elle est présentée dans cet atlas à travers son écologie, sa répartition en hiver et les menaces sur son état de conservation.

Ce travail renforce la connaissance du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine. Ces données inédites contribueront à la conduite des programmes de conservation et de restauration de la biodiversité sur le territoire régional, aux recherches en écologie et sur le changement climatique, à l'établissement des listes rouges régionales des espèces menacées, à l'application de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » dans la conception des aménagements, ...

Qu'il me soit ici permis de remercier et saluer tous les contributeurs à cet ouvrage remarquable. Je souhaite que leur compétence et leur engagement nourrissent de nouveaux projets et partenariats en faveur de la conservation de la nature, ce bien commun si précieux.

Fabienne BUCCIO,
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Rémiz penduline © J. L. Pinaud

Le rôle essentiel des associations ornithologiques

J'avoue ma très grande fierté de vous présenter cet atlas, premier ouvrage établissant l'état des populations des oiseaux hivernants en Poitou-Charentes. Il présente les résultats de l'étude réalisée par nos quatre associations ornithologiques et naturalistes (LPO Charente-Maritime, LPO Vienne, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Charente-Nature) sous l'égide de Poitou-Charentes Nature et coordonnée par la LPO.

La publication d'un tel ouvrage résulte de l'engagement du monde associatif naturaliste dans la connaissance de notre avifaune. Une fois de plus, nos associations démontrent qu'elles sont les seules structures à étudier, inventorier et faire partager leurs connaissances. L'atlas des oiseaux hivernants publié aujourd'hui le confirme.

Les menaces qui pèsent sur la survie de nombreuses espèces et la raréfaction des milieux accueillants entraînent un fort déclin des populations nicheuses et / ou hivernantes de notre région. Seules nos études permettent de caractériser l'évolution des populations d'oiseaux – souvent en forte régression – ce que corrobore la communauté scientifique dans son ensemble.

Nos inventaires s'appuient sur une même méthode détaillée, reproductible dans le temps, et sa robustesse permet d'établir des relevés incontestables.

Merci aux 750 bénévoles déployés sur tout le territoire du Poitou-Charentes, pendant quatre hivers (de 2009 à 2013) et par tous les temps, qui ont enregistré quelque 270 000 observations. Cela nous permet de connaître mieux que quiconque notre environnement, du littoral aux confins du Limousin et d'en évaluer l'état de conservation.

Toute ma gratitude et ma reconnaissance vont également à nos partenaires, adhérents, donateurs, les Départements, la Région, l'État et l'Europe pour leur soutien moral et financier.

Daniel GILARDOT,
Délégué territorial LPO Poitou-Charentes

Remerciements

Cet ouvrage a pu voir le jour grâce au soutien financier, pour sa rédaction et sa publication, du Fonds Européen de Développement Rural (FEDER), de la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que de la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine.
Il fait suite aux inventaires des oiseaux hivernants menés par les associations ornithologiques durant les hivers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 qui ont bénéficié du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), ainsi que de la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et de la Fondation Léa Nature.
Avec la collecte de plus de 270 000 données, il faut souligner que la mobilisation des bénévoles naturalistes de terrain est fondamentale pour réaliser un atlas et nous tenons à sincèrement les remercier.

ADAM-BOUVYER Sophie, AIRAUD Jean-Yves, AIRAULT Vivien, ALBERT Nathalie, ALEIXANDRE Pascal, ALEXANDRE Jean-François, ALEXANDRE Nathalie, ALLAIN Marie-Claude, ALLARD Michel, ALLARD Joël, ALLIER-MEYNET Émile, ALVARADO Nayeli, ANGLADE Jacques, ARCHIMBAUD Pierre-Louis, ARMOUET Alain, ARNAUD Guy, AUBERT Pascal, AUBOUIN Naïs, AUDEVARD Aurélien, AUDOUIN Jean-Claude, AUGIRON Steve, AUGRY Éric et Valérie, AYRAULT Brigitte, BABINAULT Michel, BABOUT Jean-Marc, BACLE Jeremy, BADAN Valérie, BAILLARGEAT Sébastien, BAILLAT Annie, BALLAND Jean-Marie, BARBARO Luc, BARBEAU Estelle, BARBER Michèle, BARBEREAU Samuel, BARBERIS Sandy, BARBIER Stéphane, BARCQ Aurélie, BARRE Jean-Pierre, BARRÉ Patrick, BARRET Virginie, BARTHOMEUF Dominique, BASQUE Lucien, BAUDART Yvette, BAUNIER Frédéric, BAXTER Alan, BEAULIEU Jacques, BELLION Loïc, BELROSE Odile, BENETREAU Mathilde, BENOIT Didier, BERGER Thierry, BERKANI Claude, BERNAL-GALLEGO Pierre-Manuel, BERNARD Francis, BERNARD Maurice, BERNAVILLE Juliette, BERNAZEAU Jean- Claude, BERTEAU Jack, BERTEAUX Dominique, BERTHOME Jean- François, BERTON Louisette, BERTRAND Marie-Luce, BESSON Emmanuel, BEZARD Évelyne, BILLAUD Jean-François, BILLIET Barbara, BIRAUD Valentin, BIRON Liliane, BLANC Jean-François, BLANK Robert, BLANPAIN Nicolas, BLEAU Oriane, BLUTEAU Bernard, BODIN Aymeric, BOGART Christian, BOILEAU Patrice, BOIREAU Alain, BOIS Monique, BOISSEAU Martine, BOISSINOT François, BON Marie-Line, BONIFAIT Sylvain, BONNEFONT Christian, BONNET Romain, BONNIER Bernard, BORDAGE Guy, BOUARD Roger, BOUCHAUD Laurence, BOUCHET Jean-Michel, BOULAY Jean-Philippe, BOULLAH Alain, BOULLAH Colette, BOULLÉ Dominique, BOURAND Chantal, BOURASSEAU Jacques, BOURDIN Laurent, BOURGOIN Frédérique, BOUSSARIE Alain, BOUTIFARD Vincent, BOUTIN Jean-Marie, BRAMARD Michel, BRANCIFORTI Julian, BRANDEAU Jocelyne, BRASSEUR Sylvie, BRAUD Clément, BREMAUD Françoise, BRETILLE Vincent, BRIAND Jordan, BRINET Alice, BRISEBARRE Nicole, BRISSARD Armand, BRISSONNET Adrien, BRISSONNET Jérôme, BROSSET Audrey, BROUCKE Hélène, BROUCKE Bernard, BRUN Albert, BRUN Monique, BRUNET Sébastien, BRUNET Claudie, BRUNETEAU David, BUCHET Alain, BUDIN Julien, BUSSIÈRE Raphael, CABIROL Rémi, CADILLON Fabrice, CADILLON Sabine, CAIGNEAUX Roland, CAILLAUD Sylvie, CAILLEAUD Gérard, CALLADINE Claire-Lise, CANEVET Marie- Françoise, CANU Jacqueline, CAQUINEAU Françoise, CARDOSO Christine, CARICHIOPULO-DELAPORTE Colette, CARJAT Didier, CATTONI Flavien, CAUPENNE Michel, CERNON Brigitte, CEYLO Dominique, CHAGNON Maryline, CHAIGNE Adrien, CHAIGNEAU Gaëlle, CHALMEL Rémi, CHAMPION Emmanuelle, CHANTEMARGUE Romain, CHARBONNEAU François, CHARLES Geneviève, CHARRIERE Pascal, CHARRON Claude, CHAUSSEBOURG Marie-José, CHAUVEAU Joseph, CHAUVET Pascal, CHEVALERIAS Marie-Claude, CHEVREUX Fabrice, CHEVRIER Guillaume, CHEVRIER Jean-Jacques, CHEVRIER Grégory, CHIRON Damien, CHIRON Olivier, CLAIR Luc, COINDET Jean-Claude, CLAVERY Famille, CLOCHARD Alain, CODARINI Sylvain, CODET Gilles, COHENDOZ Stéphane, COIFFARD Sandra, COLLOBER Olivier, COLOMBIER Michelle, CONORT Fabrice, CORRE Fréderic, COSTEROUSSE Annette, COTREL Nicolas, COULOMBIER Justine, COUPEAU Didier, COURANT Sylvain, COURTIN Bernard, COUSIN Francine, COUSIN Pierre, COUTANT Michel, COUTEAU Jean-Guy, COUTURAUD Bernard, COUTURAUD Marie-Noëlle, COUTURIER Clément, COUTURIER Victor, CRAMAILH Yves, CROISÉ Jean-Claude, CROZIER Dominique, CUDENNEC Françoise, DAHAIS Tony, DAIRONCAIGNEAUX Clémence, DARD Laetitia, DAUBERT Daniel, DAVIAUD Élisa, DAVID Alain, DAVID Sylvie, DE BAETS Martin, DE BOUËT DU PORTAL Pierre, DE GOUTTES Laetitia, DE LACOSTE Marine, DE SÉVÉRAC Michel, DEBENEST Étienne, DEBIAIS Jean-Jacques, DEBORDES Laurent, DECEUNINCK Bernard, DECHAMPS Michel, DECOURT Armelle, DEFOIS Jean-Pierre, DELAGE Jacques, DELAPORTE Philippe, DELAVEAU Émilie, DELCOURT Guillaume, DELERIS Yves, DELHOUME Luc, DENIAUD Estelle, DÉPRÉ Chloé, DESBORDES Claire, DESCHAMPS Jean-Pierre, DESCHAMPS Chantal, DESCHAMPS VAYE Chantal, DESCOMBES Jean-Claude, DÉSERT Camille, DESGRANGES Sylvie, DESTRE Rémi, DEVOUCOUX Pierrick, DIDIER Caroline, DOLIMONT Clément, DORE Florian, DORFIAC Matthieu, DORFIAC Jacky, DORVAUX Karine, DOUTEAU Maurice, DRAPIER Aurélie, DROUINAUD Brigitte, DUBOIS Adélie, DUBOIS Gaëtan, DUBOIS Mireille, DUBOIS Thierry, DUBOIS Stéphane, DUBOIS Marc, DUBOIS Gabin, DUBREUIL Didier, DUC Gilles, DUC Anne-Valérie, DUCLOUX Alain, DULAU Stéphane, DULPHY Jean-Pierre, DUMARTIN Jean-Paul, DUPAS Louis, DUPONT Laurie, DUPONT Bernard, DUPONT Isabelle, DUPUIS Vincent, DUPUY Jean-Raymond, DURAND Florian, DURAND-BRET Gilles, DUTREY Alexandre, DUVAL DE COSTER Joris, DUVALLET Laure, DZUGAN Isabelle, ECOLE Classe CE Louzac St André, ECOLE JM Wéber Cherves Richemont, ECOLE Marie Curie La Couronne, ELLIE Aline, ENGEL Geneviève, ERAUD Cyril, ESNAULT Sarah, EVRARD Pierre-Paul, FAES Olivier, FAGART Sylvain, FAIVRE Cédric, FANTIN Pierre, FARQUE Pierre-André, FAUPIN Grégory, FAURE Stéphanie, FAURY Michel, FENETRE Dimitri, FICHET Monique, FICHET Samuel, FICHET Xavier, FILLAUD Éric, FILLON Bruno, FLEURANT Bruno, FLEUREAU Julien, FLORIMOND Jean, FONTAINE Guillaume, FONTENAUD Bernard, FONTENEAU Pierric, FORDHAM Peter, FORTIER Jean-Alexandre, FORTIN Bernard, FOUCHER Sophie, FOUGERON Emmanuel, FOUQUET Michel, FOURNIER Sébastien, FRADET Solange, FRADIN Jeanine, FRAINNET Chantal, FRAINNET Danielle, FRANCOIS Pierrick, FRANS Anick, FREDON Régis, FROLET Jean-Marc, FUHS Jacques, GABORIT Georges, GALLAND Patrick, GARGOT René, GASQUET Céline, GATINEAU Beatrice, GAULTIER Christian, GAUTHIER Sophie, GAY Patricia, GEFFARD Anthony, GEFFARD Christian, GÉHIN Lydie, GENDRE Nicolas, GENDRE Jacqueline, GENDRE Christian, GENDRY Gaëlle, GENTRIC Alain, GERARD Alain, GERMON Olivia, GERNIGON Julien, GIACOMO Clément, GIBOUIN Jacques, GILARDOT Daniel, GILET Vincent, GILLET Vincent, GIRARD Claudine, GIRARD Luc, GIRAUD Isabelle, GIRAUDEAU Michel, GIRAUDEAU Odile, GIRAULT Robert, GIRONNET Estelle, GIULIANI Patrick, GIULIANI Claudine, GLAIN Françoise, GODIN Gabriel, GONIN Julien, GONNORD Sylvie, GONNORD Thierry, GOSSMANN Christian, GOUELLO Julien,

GOUËLLO Thomas, GOUËLLO Antoine, GOULEVANT Cyril, GOURSAUD Roselyne, GOYENECHE Laurence, GRACIEUX Céline, GRAND Isabelle, GRAND Brigitte, GRANGER Michel, GRÉGOIRE Nicole, GRELLIER Freddy, GRELLIER Paul, GREYO Géraldine, GRIARD Benjamin, GRIFFITHS Dave, GRIFFITHS Linda, GRIMALDI Raphael, GRIMAUD Patrice, GROUSSARD Pierre, GROUSSET Sylvie, GUEGNARD Aurélie, GUENARD Romain, GUERIN Thierry, GUERY Jean-Pascal, GUIGNARD Marcel, GUILLAUME Patricia, GUILLERMIN Pierre, GUILLOT Matthieu, HA Catherine, HAIE Sylvain, HAINAUT Michel, HALOUIS Marie-Emmanuelle, HAMDAOUI Lotfi, HAMILTON John, HANOTEL Daniel, HARRIS Florence, HAY Régine, HAY Jean-Claude, HAYS Madeleine, HELLEC Mélanie, HELYOT Corinne, HENRY François, HERAUD Christian, HERVY Michel, HIERNARD Simon, HORRENT Philippe, HUGUET Séverine, HUMEAU Bérenger, HUSSEY Robert, HYVERNAUD Monique, IRANI Alice, ISSA Nidal, IZAMBART Baptiste, JACOB Hervé, JALICON Pierre-Yves, JARDIN Georges, JARRY Anne, JEAMET Éric, JEAN Marcelle, JOLLY Céline, JOMAT Loïc, JOMAT Sylvie, JOMAT Patrick, JONCOUX Nanette, JONQUET Christine, JORIS Antoine, JOURDE Philippe, JOURDE Pascale, JOURDE Yvon, JOUVIN Guillaume, JOYEUX Emmanuel, JOZELON Pierre, JUMEAU Mickael, KAESTNER Martine, KIM Alain, KIM TIAM Danièle, KOCIUBA Francis, KREMSER Romuald, LA FRENAIE Association, LABORIE Pierre, LACROIX Clément, LAFFINEUR Jean-Claude, LAFFITTE Jean-Jacques, LAGARDE Philippe, LALUQUE Olivier, LAMARCHE Aurore, LAMOUREUX Maxence, LAMPE Michèle, LANDON Gérard, LANDON Germain, LAPEYRE Anne, LAPRELLE Bernard, LASRET Hubert, LAURENCIN Michel, LAURENT Guy, LAURENT Viviane, LAVOUE Pascal, LAVOUÉ Jean-Marie, LAVOUÉ Pascal, LE GALL Olivier, LE GALL Pierre, LE GUEN Anthony, LE TORCH Christine, LEAU Stéphanie, LEBLOIS Florian, LECARDONNEL Serge, LECOMTE François, LEFEBVRE François, LEFEBVRE Bernard, LEFORT Bénédicte, LEGAY Philippe, LEJEUNE Annie, LEJEUNE Olivier, LEMARCHAND Clément, LENNE Christian, LÉONARD Marc, LEPAGE Philippe, LERAY Victor, LEROUX Alain, LEUCHTMANN Maxime, LIAIGRE Mathieu, LIAIGRE Thomas, LIÉGEOIS Bernard, LIGER René, LIOT Adélaïde, LIPOVOÏ Dounia, LIPOVOÏ Katia, LISSE Hélène, LOMBARD Jérôme, LORENZETTI Pascale, LORMEE Hervé, LORMEE Téo, LOUBEYRES Nathalie, LOUSTE Eva, LOUVET Anne, LPO MARAIS CHARENTAIS , LUCAS François, LUTTON Vincent, LYON Typhaine, LYONNET Thibault, MAIANO Sabrina, MAILLETAS Christian, MALAGNOUX Jacques, MANGIN Bertrand, MANGIN Gaëlle, MARCHAIS Jean-François, MAREC Ronan, MARÉCHAL Christian, MARIE Christian, MARITEAU Bernard, MAROLLEAU Céline, MAROLLEAU Jérôme, MARQUIS Jacques, MARSHALL Pamela, MARTIN Georges, MARTIN Claudine, MARTIN Guillaume, MARTIN Luc, MARTIN Patrick, MARTIN Noël, MARTINAUD Rémi, MASSON Michel, MATARD Michelle, MATARD Christel, MATHE Jean-Michel, MAUFRAS Yanik, MAURAS Daniel, MAYOT Bertrand, MEIGNANT Cyrille, MÉNARD Catherine, MERCERON Bruno, MERCIER Julie, MERCIER Fabien, MERIGEAULT Évelyne, MÉRIGEAULT Barbara, MÉROT Julien, MÉTAIS Alain, MÉTAIS Catherine, METAYER Guillaume, MÉTEGNIER Gabriel, MEYER Daniel, MICOL Thierry, MIGAULT Florian, MIGAULT Leila, MILARET Vincent, MINAUD Bertrand, MINET Nicolas, MINOT Jean-Michel, MIOT Jean-Michel, MOCOEUR Joël, MONTENOT Jean-Pierre, MOREAU Christian, MOREAU Patrice, MORIN Henri, MORLON Francis, MORON Nicolas, MORTIER Patrick, MOUSSEAU Aymeric, MOUSSET Marie, MOYART Thomas, MUGNIER Xavier, MULLER David, MULTON Bertrand, NADAL Yann, NATURE ENVIRONNEMENT 17 , NAU Loïc, NAUDON David, NEAU David, NÉDELLEC Sébastien, NIORTHE Dominique, NIQUET-MORILLON Isis, NIVET DAYNAC Isabelle, NOEL Andrew, NOMINÉ Philippe, NOUGIER Paul, OCAMPO Victor, ODÉIDE René, OUVRARD Régis, PACREAU Patrice, PACREAU Jean-Luc, PAJOT Maxence, PAJOT Adrien, PAJOT Léopold, PAPET Jacqueline, PAPINEAU Paul, PÂQUEREAU Réjane, PARADE Jean-Pierre, PARVÉRY Danielle, PASSANI Véronique, PASSERAULT Jacqueline, PASSERAULT Jean-Michel, PASSERAULT Maxime, PATRY Sylvie, PATRY Bernard, PATURAUD GATARD Annie, PELLERIN Jacques, PELLOQUIN Martine, PELLOQUIN Olivia, PERIDY Allan, PEROTEAU Samuel, PERSUY Alain, PERVERY Josiane, PESCHE Nicole, PETIT Loïc, PETOT Marine, PICHARD Adeline, PICHON Claudie, PICHON Yann, PIEL Jean-Yves, PIERRE Morgan, PIGEAU Mireille, PILLET Marie-Hélène, PILLIERE Joël, PINAUD Julien, PINAUD David, PINIER Rodolphe, PINOT Adrien, PLAT Pierre, PLISSONNEAU Fabienne, PLUCHON Nicolas, POINT Jean-Charles, POIREL Cyrille, POIS Bernadette, POISSON Olivier, POITEVIN Marjorie, PORTAFAIX Pierre, POSTEC Nicole, POSTEC Yves, POUIT René, POUVREAU Olivier, PRATT Alban, PRÉCIGOUT Laurent, PRÉDOT Tony, PREMAUD Jean-Michel, PRÉVOST Olivier, PROTEAU Francis, PROUX Catherine, PRUNIER Joachim, QUÉRAL Michel, QUERCY Philippe, QUETE Jean-François, QUILLET Jean-Marie, RABILLER Romain, RAINAUD Danièle, RAITIÈRE Willy, RAMIÈRE Jean, RANCON François, RANSDALE Nick, RELAIS NATURE LA MOULINETTE , REMBERT Jean, RENAUD Guy, RENAUD Julien, RENNIE Stephen, RENOULLEAU Richard, RENOUST Aurélie, REUZE Anne, RÉVEILLAUD Pierre, RIBARDIÈRE Annie, RICHARD Emmanuel, RICHET Jean-Michel, RIVASSEAU Laurent, RIVOILE Paulette, ROBIN Denis, ROCHER Maxime, ROCHER Olivier, ROCHER Stéphanie, RODON Cédric, RODON Michel, ROHRER Suzanne, ROQUES Hervé, ROSE François, ROUFFY Gaëlle, ROUILLIER Philippe, ROUQUILLAUD Philippe, ROUSSEAU Pierre, ROUSSEAU Ludovic, ROUSSELEAU Margot, ROUSSELET Pascale, ROUSSELIERE Claude, ROUVREAU Pierrette, ROY Guillaume, ROYER Denis, ROZEC Xavier, RUDEAU Ginette, RUET Pascale, SABOUREAU Daniel, SABOURIN Laurent, SABOURIN Didier, SALVADOR MORILLAS David, SARDIN Jean-Pierre, SAUNIER-COURT Cécilia, SAUTEREAU Patrick, SAUVAGE Philippe, SAVIN François, SAYN Jean-Nicolas, SCHOENZETTER Alain, SEILLER Benoit, SÉNÉCAL Angéline, SÉNÉCHAL Cyril, SENECHAULT Pierre, SERVANT Christophe, SMITH Mike, SOUC Charly, SOUCHAUD Clément, SOULARD Pierre, SOURDRILLE Kévin, STEPRO , STONESTREET Christine, SUAREZ David, SULPICE Patrick, SUZE Benjamin, SYMONS Yolande, TALBOT Gustave, TALLINEAU Jacques, TANQUERAY Vincent, TAPON Pascal, TAQUET Ewan, TARROU L, TAUPIN Éric, TEIGNY Sylvie, TERRONES Virginie, TEXIER Alain, THÉRY Paul-Mickaël, THIAUDIÈRE Anne, THIAUDIÈRE Jean-Claude, THIBAUD Solange, THIRE Victor, THIRION Jean-Marc, THORAUD Danielle, THUIZAT Patrice, TILLET Johan, TILLET Serge, TOQUEBIOL Laurent, TOUCHARD Dominique, TOUVENET Sylvain, TOUZÉ Hugo, TRANCHANT Christian, TRICARD Madeleine, TRICOT Baptiste, TRIPOTEAU Jacky, TROTTEREAU Michel, TROUBAT Stéphane, TROUSSET Ludovic, TURPAUD-FIZZALA Victor, VAN HECKE Benoît, VAN LEEUWEN Nicole, VARAILLON Pierre, VASSEUR Marie-Blanche, VAUCELLE Maxime, VEAU Florian, VENTROUX Julien, VERQUIN Jean-Pierre, VIAUD Pauline, VIGNERON Damien, VIGOT Marion, VILLECHAISE Martine, VIRONDEAU Anthony, WAMBERGUE Eloi, WELLS Barry, WEST Ron, WEST Hazel, WILDING Neil, WILLIAMSON Thomas, WOLF Didier, YOU Félix, YOU Guy-Noël, ZUNINO Fabien.

Ainsi que les équipes de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la baie de l'Aiguillon, de la RNN de Moëze-Oléron, de la RNN du Marais d'Yves, de la RNN de Lilleau des Niges, de la Station de lagunage de Rochefort, du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des photographes qui ont permis l'illustration de cet ouvrage : AUDEVARD Aurélien, AUSSAGUEL Christian, BARBELETTE Émile, BERTHÉMY Bruno, BERTRAND Marie-Luce, BESANÇON Robin, BLOQUET Alain, BOULLAH Alain, BROGUY Hervé, BUSSIERE Raphaël, CAHEZ Fabrice, CAUPENNE Michel, CHAMPARNAUD Claude, CHAMPION Jean, CHISSON Romain, COATMEUR Jacques, CONORT Fabrice, CONORT Nadège, CROSET Fabrice, DANSETTE Édouard, DEBENEST Etienne, DECEUNINCK Bernard, DEMOULIN Emmanuel, DENIAU Armel, DAVIAUD Élisa, FABRE Jennifer, FAGART Sylvain, FERRIOT Vincent, GEYRES Christophe, GERNIGON Julien, GIRAULT Steve, GUIHARD Claude, GUYOT Thierry, GONIN Julien, HAMDAOUI Lotfi, INGRAND Christophe, JALLU Fabrice, JORIS Antoine, LALUQUE Olivier, LEPAROUX Nadine, LIÉGEOIS Bernard, MARIOLAN Patrice, MERCIER Fabien, MÉRIAUX Jean-Pierre, MILARET Vincent, NATUR'AILES , PALLARDO Julien et Clément, PASSERAULT Maxime, PELLERIN Jacques, PIEL Jean-Yves, PINAUD David, PINAUD Jean-Luc, PIXABAY, QUÉLENNEC Thierry et Marianne, REEBER Sébastien, RENAUD Guy, RIGALLEAU Pierre, ROBERT Dominique, SMELLINCKX Grégory, STENGER Claudie, SUDRAUD Julien, THIBAULT Marc, TILLET Johan, VASLIN Matthieu, WOLF Didier ;
Et François DESBORDES pour les illustrations en 4e de couverture.

Bécasseau sanderling © J. L. Pinaud

Sommaire

Présentation générale 3

Préfaces 4

Le rôle essentiel des associations ornithologiques 6

Remerciements 7

Sommaire 10

Introduction 11

Objectifs 11

Méthodologie 12

Analyses et cartographie 15

Le Poitou-Charentes 16

Résultats 19

247 Monographies par ordre systématique 29

Conclusion et Perspectives 279

Bibliographie générale 280

Bibliographie spécifique 281

Grive litorne © É. Barbelette

Introduction

Depuis le dernier atlas national des oiseaux en hiver 1977-1981, l'absence d'actions coordonnées au niveau régional sur les oiseaux hivernants n'a pas permis d'actualiser l'inventaire et la répartition de l'avifaune du Poitou-Charentes, à l'exception des oiseaux d'eau suivis annuellement grâce aux comptages réalisés sous l'égide de Wetlands International. La réalisation du nouvel atlas des oiseaux de France en hiver coordonné par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et la Société d'Études Ornithologiques de France avec la collaboration scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle de 2009 à 2013 a été une opportunité saisie pour décliner ce recensement au niveau régional. Celui-ci a été réalisé dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel du Poitou-Charentes et coordonné par Poitou-Charentes Nature et la LPO. L'investissement important de centaines de naturalistes bénévoles qui, durant les hivers 2009 à 2013, ont inventorié les oiseaux et transmis leurs données aux associations naturalistes a permis de préciser l'évolution des populations d'oiseaux de Poitou-Charentes au cours de ces dernières décennies. Cet ouvrage restitue ces nouvelles connaissances en les faisant partager à un large public.

Objectifs de l'atlas

- Approfondir les connaissances ornithologiques (prospections de terrain)
- Former les naturalistes à la reconnaissance des oiseaux en hiver (par exemple, grâce à leurs cris et non leur chant)
- Réaliser une cartographie de la répartition des espèces
- Dynamiser les réseaux associatifs
- Formaliser la rédaction d'un ouvrage
- Sensibiliser le grand public

Méthodologie

La période d'inventaire retenue est comprise entre le 1er décembre et le 31 janvier, afin de limiter l'influence des derniers passages migratoires postnuptiaux et des premiers passages prénuptiaux.
Toutes les espèces contactées lors de cette période, y compris celles de passage (migrateurs tardifs/précoces) ou occasionnelles (migrateurs transsahariens ayant demeuré sur place ou visiteurs accidentels) sont prises en compte dans l'inventaire. Comme dans toute démarche d'atlas naturaliste, le territoire géographique étudié est divisé en mailles. Ce maillage correspond à un carroyage qui reprend celui adopté pour l'atlas des oiseaux nicheurs de France. Il s'appuie sur le découpage de la région en projection Lambert 93 avec un maillage de 10 km x 10 km, représentant au total 298 mailles pour la région Poitou-Charentes.

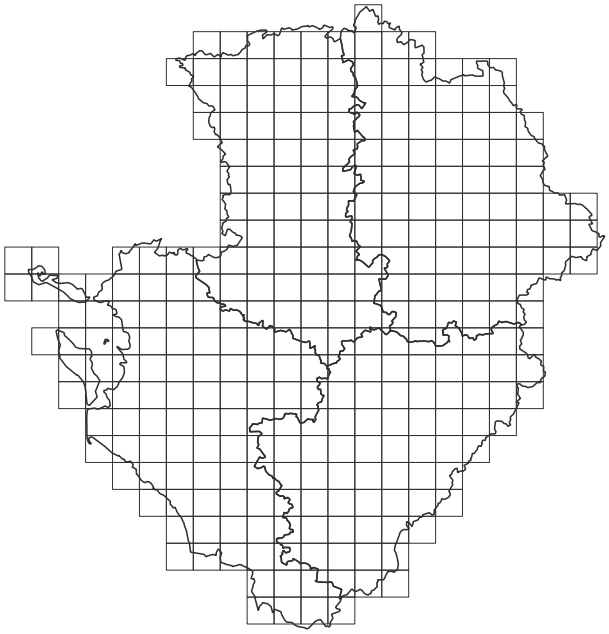

Carte 1 : Cartographie du maillage du Poitou-Charentes 10 x 10 km Lambert 93

• Approche qualitative pour caractériser la présence ou l'absence.

Il s'agit de prospections libres où les informations collectées sur le terrain sont attribuées à une maille géo-référencées. Plus le temps passé sur une maille est important, meilleure est la détection des espèces. Il est nécessaire de parcourir tous les types de milieux et d'habitats afin d'y détecter tous les cortèges d'oiseaux associés.

• Approche quantitative avec la réalisation de parcours standardisés ou transects

L'évaluation quantitative est basée sur le parcours d'un transect (ou itinéraire de recensement) déterminé à l'intérieur d'un carré échantillon de 2 x 2 km situé au centre de chaque maille atlas 10 x 10 km. Le positionnement, la détermination et la réalisation des transects sont effectués par les salariés et les bénévoles ornithologues de terrain qui possèdent de bonnes capacités d'identification des oiseaux à vue et aux cris.

Ces parcours doivent répondre aux exigences suivantes :

- un positionnement garantissant une représentativité des grands types d'habitats de la maille 2 x 2 km
- une distance optimale de 3 km (entre 2 et 4 km) devant être parcourue à faible vitesse
- 2 passages par transect espacés de 3 à 5 semaines : le premier en décembre et le second en janvier au cours du même hiver
- débuter le matin environ 1 heure après le lever du soleil afin d'éviter de contacter les oiseaux en mouvement quittant leurs dortoirs
- réaliser le transect dans des conditions météorologiques favorables (absence de vent ou de pluie)
- une description des habitats
- noter les classes de distance des oiseaux par rapport à l'observateur

• Recherche et comptage des dortoirs

Certaines espèces grégaires constituent des dortoirs hivernaux, parfois remarquables, dont il est intéressant de connaître la localisation et les effectifs. L'intégration de ces recensements périodiques au cours d'atlas successifs permet d'apprécier leur stabilité dans le temps et de croiser leur répartition avec des paramètres géographiques, d'habitat…
Chaque hiver a fait l'objet de recherche et de dénombrement en dortoir pour une espèce ou une famille spécifique. Les espèces ou groupes d'espèces concernés étaient : le Grand Cormoran, l'Étourneau sansonnet, les corvidés, les ardéidés, les laridés et les colombidés.

• Recherche et comptage des rassemblements

L'ensemble des associations ornithologiques du Poitou-Charentes a collectivement choisi de suivre à la mi-janvier les rassemblements de Vanneaux huppés et de Pluviers dorés pendant les 3 hivers : 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013) ».

• Comptage d'oiseaux d'eau Wetlands International à la mi-janvier

Chaque année au mois de janvier, l'ensemble des zones humides d'Eurasie et d'Afrique (baies, estuaires, zones humides littorales, plaines alluviales, fleuves, plans d'eau, marais, deltas et carrières en eau) est scruté par des ornithologues qui dénombrent l'ensemble des oiseaux d'eau : c'est le comptage international d'oiseaux d'eau officiellement nommé « International Waterbird Census » et communément appelé : Wetlands international. Ce dernier a débuté pour la première fois en 1967, d'abord sous la conduite du BIRS (Bureau International de Recherche sur la Sauvagine), puis du BIROE (Bureau International de Recherche sur les Oiseaux d'Eau et les Zones Humides) et enfin, de Wetlands International. Ce gigantesque comptage mobilise chaque année des centaines de structures et des milliers d'ornithologues amateurs ou professionnels et permet d'identifier les principaux sites d'hivernage et de suivre leur évolution. À la seule échelle de la France, le flux annuel des oiseaux d'eau hivernant sur l'ensemble des zones humides représente en moyenne 2,5 millions d'oiseaux (canards, oies, foulques, limicoles, grèbes, hérons, mouettes et goélands).
Ce sont plus d'une trentaine de sites fonctionnels qui sont annuellement dénombrés en Poitou-Charentes. Chaque site fonctionnel regroupe un ensemble de zones humides dénommées « sites élémentaires ». À cheval sur deux régions (les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes), la baie de l'Aiguillon et pointe d'Arçay a été traitée dans son ensemble car il s'agit d'une seule et unique entité fonctionnelle.
Le seuil d'importance international est atteint quand le dénombrement d'une espèce est supérieur ou égal à 1 % de la population biogéographique estimée. Le seuil d'importance national correspond à 1 % de la population hivernante en France. (le tableau reprenant ces seuils se trouve en annexe).

• Une enquête participative « Devine qui vient à la mangeoire? »

Afin d'assurer une large contribution du grand public à cet ambitieux projet, une enquête citoyenne sur la thématique des oiseaux communs qui viennent se nourrir aux mangeoires a été mise en œuvre avec le concours des médias. Cette action de sciences participatives se dénomme « Devine qui vient à la mangeoire cet hiver ? ». Les contributeurs étaient invités à identifier l'ensemble des oiseaux venant se nourrir à leur mangeoire ou dans leur jardin et à transmettre leurs observations à l'association en charge de la coordination départementale.

Paysage du Montbronnais - Vallée de La Renaudie © D. Wolf

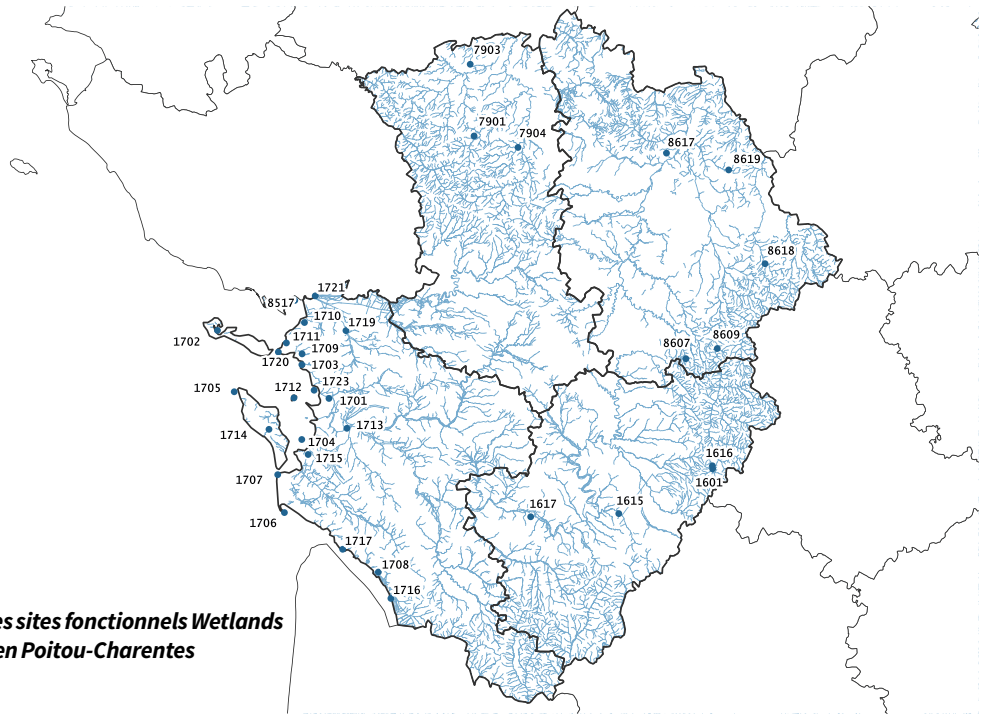

Localisation des sites fonctionnels Wetlands International en Poitou-Charentes

Codes sites	Sites Wetlands International en Poitou-Charentes
1601	Barrage de Mas Chaban
1615	Sources de la Touvre
1616	Barrage de Lavaud
1617	Étang de Saint Même
1701	Marais de Fouras et de Voutron
1702	Île de Ré
1703	Baie d'Aytré à Port neuf
1704	Réserve Naturelle de Moëze
1705	Côtes Nord et Ouest de l'île d'Oléron
1706	Baie de Bonne Anse
1707	Pointe Espagnole et Galon d'or
1708	Marais de Pampin et Réserve Maritime de Gironde
1709	Marais de Villeneuve-les-Salines
1711	Marais de Pampin La Rochelle
1710	Station de lagunage de Marsilly
1712	Pointe de la Fumée & île d'Aix
1713	Fosses de la Gardette & retenue de St-Hippolyte
1714	Les Grissotières

Codes sites	Sites Wetlands International en Poitou-Charentes
1715	Lagunage de Nodes
1716	Rive Nord Gironde : Blaye à Mortagne
1717	Rive Nord Gironde : Talmont à Bonne-Anse
1718	Lacs de Cadeuil
1719	Marais de Saint-Sauveur
1720	Littoral La Rochelle
1721	Landelène
1723	Marais littoraux de Charente-Maritime, dont R.N. d'Yves
7901	Étangs nord de la région de Bressuire
7903	Étangs dans la région d'Argenton-Château
7904	Retenue du Cébron
8517	Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay
8607	Étangs de la région de Pressac
8609	Étangs de la région d'Asnières sur Blour
8617	Plan d'eau de Saint Cyr
8618	Étangs du Montmorillonnais
8619	Bellefonds

Analyses et cartographie

Après un travail de vérification et de validation des données sur l'ensemble des 4 départements, la cartographie des 247 espèces inventoriées a été réalisée sous l'une des cinq formes suivantes.

Cartes de présence-absence

Il s'agit de la représentation de la carte quadrillée en mailles, colorées si l'espèce est présente, transparentes si elle est absente.

Cartes de présence-absence complétées par les données « Wetlands International »

A partir des cartes de présence-absence, nous avons ajouté les données des comptages Wetlands international pour chaque site fonctionnel en calculant la moyenne des effectifs de chaque espèce sur les quatre hivers correspondant à l'enquête. Nous avons mis en évidence les seuils d'importance nationale avec un cercle orange et internationale avec un cercle rouge.

Cartes intégrant les dortoirs de laridés et de Grands Cormorans

À partir des cartes de présence-absence, nous avons ajouté les données de comptages de dortoirs réalisés pendant l'enquête. Les dortoirs de laridés ont été recensés durant l'hiver 2011-2012 et les dortoirs de Grands cormorans à la mi-janvier 2013.

Cartes des rassemblements de Pluviers dorés et Vanneaux huppés

À partir des cartes de présence-absence, nous avons ajouté les données de comptage des rassemblements pendant les hivers de l'enquête (points verts de taille variable selon l'abondance). Une carte par espèce et par comptage a été réalisée à la mi-janvier 2011, 2012 et 2013.

Carte d'interpolation

Pour 29 espèces qui avaient une fréquence supérieure à 60% au cours des inventaires quantitatifs par transect, nous avons choisi de réaliser des cartes d'abondance. Les données des transects ont été analysées afin de conserver l'effectif maximum par espèce et par maille entre les 2 passages d'inventaire. Un Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) a été calculé pour chacune des 29 espèces sur chaque maille prospectée. Les oiseaux en vol et les oiseaux observés à une distance supérieure à 100 mètres ont été retirés du jeu de données. Cette abondance au kilomètre a été normalisée par rapport à la surface de manière à obtenir une densité relative (nombre d'individus au km2). Cela a permis une représentation cartographique par interpolation. L'interpolation a été réalisée avec l'outil SAGA sur le système d'information géographique QGIS. Pour chaque maille, nous avons une donnée de densité (absence ou présence quantifiée) propre à chaque espèce. Grâce à ces données nous pouvons interpoler sur l'ensemble du territoire de la région, afin de compléter les mailles non prospectées quantitativement, par estimation en utilisant les mailles les plus proches. Nous avons réalisé une interpolation multi-niveaux depuis une grille. Le choix des paramètres a été le suivant : la méthode sans B-spline refinement, avec un lissage (Threshold Error) de 100, une distance (Max Level) de 15 (distance entre 2 centres de mailles en diagonale), et des pixels (Cellsize) de 50. Ces paramètres ont été retenus après plusieurs essais et s'avèrent être adaptés pour le rendu souhaité.

Aigrette garzette © J. L. Pinaud

Le Poitou-Charentes

Dolus d'Oléron © A. Orseau

Au cœur de l'Arc atlantique européen, la région Poitou-Charentes se compose de quatre départements : les Deux-Sèvres au nord-ouest, la Vienne au nord-est, la Charente au sud-est et la Charente-Maritime au sud-ouest, dont les préfectures sont respectivement Niort, Poitiers (ancienne préfecture régionale), Angoulême et La Rochelle.

Une région de transition

Avec une superficie de 25 800 km², le Poitou-Charentes couvre 4,7 % du territoire national. Le département le plus étendu est celui de la Vienne (6 990 km²), suivi de la Charente-Maritime (6 864 km²), des Deux-Sèvres (5 999 km²) puis de la Charente (5 956 km²).

Au sein de cette région administrative se distinguent plusieurs entités géographiques. Les terres acides de la Gâtine et du Bocage Deux-Sévrien se rattachent au Massif armoricain, alors que celles du Montmorillonnais et du Confolentais relèvent du Massif central. Les sables de la Double Saintongeaise forment quant à eux l'extrémité nord des landes aquitaines. Enfin, les plateaux calcaires aquitains de la Saintonge, de l'Angoumois, de l'Aunis et du Niortais se connectent à ceux du Poitou et plus largement à ceux du Bassin parisien par le seuil du Poitou.

Une ouverture sur l'Atlantique

La façade occidentale du Poitou-Charentes s'ouvre sur l'océan Atlantique, dans la partie centrale du golfe de Gascogne. À cet endroit, le plateau continental s'étend à près de 200 kilomètres au large.

Entre l'estuaire de la Sèvre niortaise et celui de la Gironde, qui marquent les limites nord et sud du littoral charentais, s'étendent 463 kilomètres de côte, soit 8,3 % du littoral métropolitain.

Les îles de Ré (85 km²), d'Oléron (173 km²), d'Aix (1,19 km²) et Madame (0,78 km²) protègent les côtes de la Charente-Maritime. Entre cet archipel et le continent s'étend la mer des Pertuis, vaste zone sablo-vaseuse où d'immenses vasières se découvrent à chaque marée. Quelques affleurements rocheux et des bancs de sables contribuent à accroître encore l'originalité de cet écosystème unique en France.

Carte des principaux sites et grandes régions du Poitou-Charentes

Deux-Sèvres

1. Étang de Beaurepaire
2. Forêt d'Etusson
3. Étang de Juigny
4. Lac du Cébron
5. Forêt de Chizé

Vienne

6. Forêts de la Groie et de la Guerche
7. Réserve ornithologique et lac de Saint-Cyr
8. Forêt de Moulière et réserve naturelle nationale du Pinail
9. Forêt de Vouillé
10. Région des étangs de Combourg-Pressac

Charente-Maritime

11. Pointe des Baleines
12. Réserve naturelle nationale de l'Illeau des Niges et fier d'Ars
13. Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon
14. Pointe de Chassiron
15. Réserve naturelle nationale des marais d'Yves
16. Réserve naturelle nationale de Moeze-Oléron
17. Réserve naturelle régionale de la Massonne
18. Estuaire de la Seudre

Charente

19. Lacs de haute-Charente
20. Forêt de la Braconne
21. Réserve naturelle régionale de la Renaudie

Un climat océanique et un relief peu marqué

L'influence marine du courant nord-atlantique, issu du Gulf Stream, se fait ici nettement sentir. Le climat régional, de type océanique, se caractérise par des hivers doux et humides et des étés chauds mais tempérés. Une poche d'ensoleillement, positionnée sur le centre-ouest de la région, apporte une note méditerranéenne à la moitié occidentale de la Charente-Maritime.
Avec un point culminant haut de 365 mètres, situé dans le nord-est de la Charente (sur les contreforts du Massif central), le Poitou-Charentes ne suscite pas le vertige des cimes. L'altitude moyenne n'est que de 87 mètres. La Charente-Maritime est le département le plus bas, avec une altitude moyenne de 38 mètres.

Fleuves et cours d'eau

Près de 17 000 kilomètres de cours d'eau irriguent le Poitou-Charentes. Les rivières alimentent le bassin de la Loire au nord, de la Garonne au sud, de la Sèvre niortaise, de la Sèvre nantaise, de la Charente et de la Seudre à l'ouest. À lui seul, le bassin de la Charente draine plus de 40 % de la superficie régionale.

La position géographique de la région Poitou-Charentes, son climat, sa géologie, son relief et son hydrographie génèrent des habitats naturels variés. Mais l'expression de leurs particularités comme leur existence sont largement soumises à la pression des activités humaines, qui seules façonnent désormais la structure paysagère de la région.

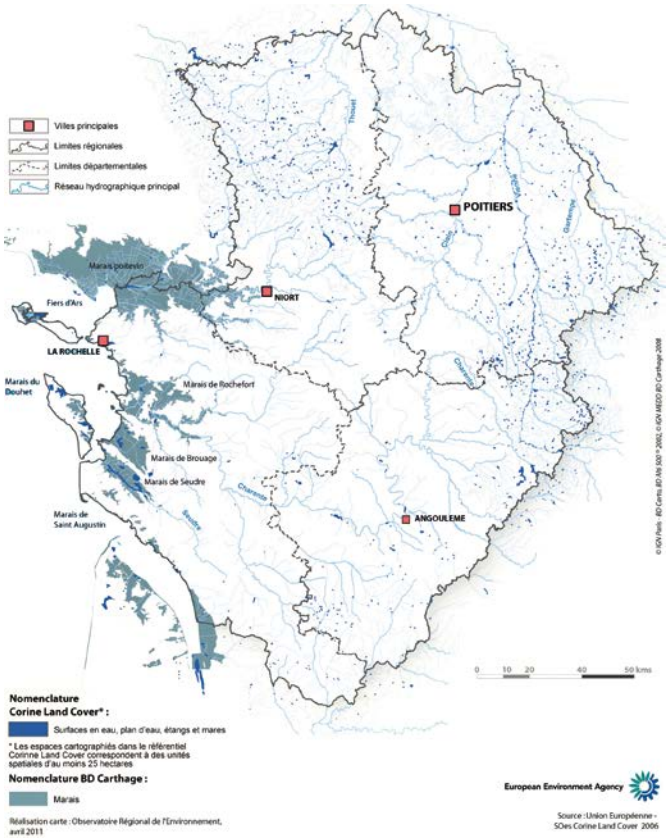

Carte du réseau hydrographique

Une occupation du sol très agricole

Selon l'INSEE, près de 70 % de la surface du Poitou-Charentes ont une vocation agricole, ce qui représente 1,8 million d'hectares et place la région au troisième rang national alors qu'elle est la onzième pour la superficie. On compte plus de 25 000 exploitations agricoles, dont un cinquième spécialisé dans la grande culture.

D'après l'Inventaire forestier national, la forêt, essentiellement privée et très morcelée, ne couvre par contre que 15 % du territoire, contre 30 % pour la moyenne nationale.

Les espaces artificialisés, à savoir les zones urbaines, industrielles ou artisanales, les carrières et les routes, ne cessent pour leur part de s'étendre. Ils couvrent actuellement près de 260 000 hectares, soit 10 % de la surface régionale.

Les 5 % restants sont des terres non-agricoles : plages, landes, pelouses calcicoles, lacs ou étangs.

Quatre-vingts entités paysagères

L'inventaire des paysages du Poitou-Charentes, mené en 1999, a permis d'identifier 8 grands types de paysages, 80 entités paysagères et 4 paysages singuliers. Ces espaces ont été délimités et caractérisés à la fois par leurs aspects topographiques et géographiques, par l'occupation du sol, mais aussi en fonction de critères historiques et sociologiques, liés notamment à la perception que les habitants ont de leur environnement ou à leur sentiment d'appartenance à un terroir particulier.

Cette diversité est cartographiée et classifiée dans un système ordonné autour de grands ensembles paysagers où se distinguent les plaines de champs ouverts, les plaines vallonnées et/ou boisées, les bocages, les terres viticoles, les terres boisées, les zones littorales, les vallées principales et les noyaux urbains.

La Venise verte et le bocage de Bougon-Avon (Deux-Sèvres), ainsi que les Brandes du Poitou et le Pinail (Vienne) constituent quatre paysages dits singuliers, dissociés des grands ensembles déjà mentionnés.

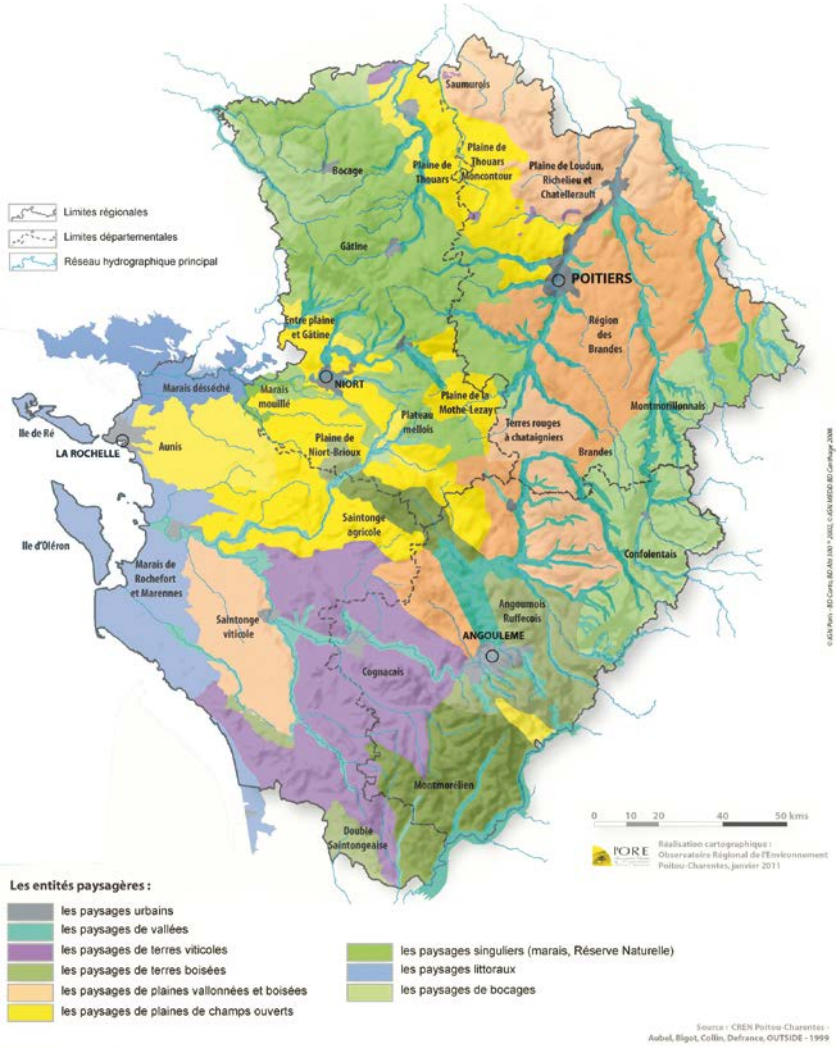

Carte : Les paysages du Poitou-Charentes en 1999

Résultats

Synthèse régionale des résultats

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

L'atlas des oiseaux en hiver mené de 2009 à 2013 dans la région Poitou-Charentes a permis de collecter 270 000 données et d'inventorier 247 espèces. Cela représente 87,6 % du nombre total des espèces recensées en France métropolitaine sur la même période dans le cadre de l'atlas national et illustre la diversité des paysages et des milieux naturels de la région, gage d'une forte attractivité pour l'avifaune en hiver. Parallèlement, l'avènement des bases de données naturalistes participatives en ligne dans les années 2010 a permis d'augmenter considérablement le nombre d'observations enregistrées et ainsi de caractériser plus finement la distribution des espèces.

Malgré tout, la pression d'observation présente encore des disparités et peut générer quelques biais dans les résultats. Elle est notamment liée à la répartition des observateurs qui sont généralement plus nombreux à proximité des grands centres urbains. En moyenne, une maille régionale de 10 x 10 km est fréquentée par 78 espèces d'oiseaux en hiver mais de fortes disparités existent puisque la maille la plus pauvre n'abrite que 38 espèces contre 160 pour la plus riche à l'extrémité nord-est de l'île d'Oléron. C'est en effet le littoral de Charente-Maritime avec les îles de Ré et d'Oléron qui présentent la plus grande diversité.

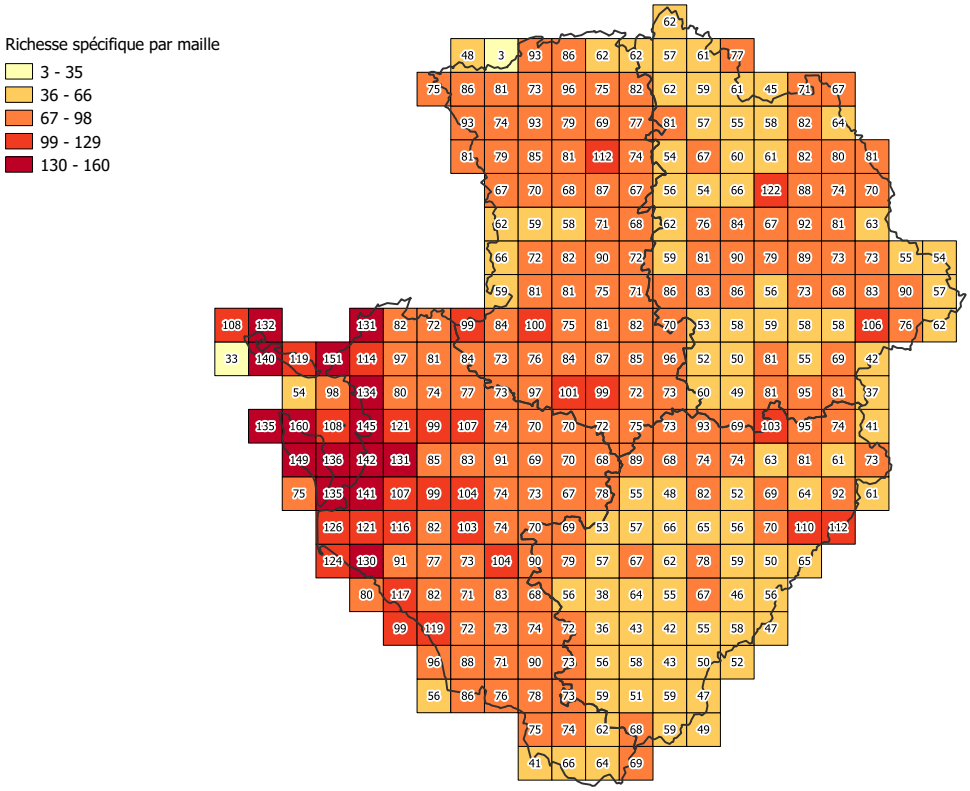

Richesse spécifique par maille sur le Poitou-Charentes

La bande côtière allant de la baie de l'Aiguillon au nord, à l'estuaire de la Gironde au sud, est caractérisée par la présence de zones humides variées comprenant les vasières, les estuaires (Sèvre niortaise, Charente, Seudre et Gironde) et les marais arrières-littoraux. Ces milieux sont favorables aux importants stationnements d'oiseaux d'eau. Cette attractivité a été renforcée par la création dans les années 1980 d'un réseau de réserves naturelles qui offrent des zones de quiétude et d'alimentation. Sur la période de l'atlas, lors des comptages Wetlands International à la mi-janvier, ce sont plus de 360 000 oiseaux d'eau en moyenne (soit 16 % des dénombrements de France métropolitaine) qui séjournent en Poitou-Charentes dont 230 000 limicoles et 120 000 anatidés et foulques. Les Pertuis charentais jouent un rôle majeur pour l'hivernage des limicoles côtiers où plusieurs sites atteignent les seuils d'importance internationale notamment pour l'Avocette élégante, la Barge à queue noire, la Barge rousse, le Bécasseau variable, le Bécasseau maubèche, le Bécasseau sanderling, le Pluvier argenté et le Tournepierre à collier.

Concernant les oies, les canards et les foulques, les seuils d'importance internationale sont également dépassés pour la Bernache cravant, le Tadorne de Belon, l'Oie cendrée et le Canard pilet qui se concentrent sur les Réserves Naturelles Nationales de la baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron. En hiver, le littoral accueille également d'importantes populations de mouettes et de goélands. Lors de l'enquête nationale sur les laridés hivernants en 2011-2012, ce sont 43 600 oiseaux (dont 38 500 en Charente-Maritime) qui ont été dénombrés en Poitou-Charentes soit 4,3 % des laridés recensés en France.

Pour un amateur d'oiseaux, le littoral offre donc une richesse exceptionnelle et de bonnes conditions d'observations grâce aux sites protégés. C'est pourquoi les ornithologues sont nombreux, notamment en hiver, à fréquenter spécifiquement la côte, à la recherche d'oiseaux d'eau. Cet important effort de prospection favorise la détection d'espèces rares, de passage ou alors de migrateurs s'attardant sur des zones de halte à l'occasion de débuts d'hivers plus doux. Ainsi, une grande partie des espèces occasionnelles ou très localisées n'ont été contactées qu'en Charente-Maritime (Moineau cisalpin, Merle à plastron ou Linotte à bec jaune).
Globalement, un gradient est-ouest se dessine au niveau régional avec une diminution progressive du nombre d'espèces détectées vers l'intérieur des terres. Néanmoins, plusieurs sites d'intérêt se distinguent : le lac du Cébron en Deux-Sèvres, le lac et la réserve ornithologique de Saint-Cyr dans la Vienne et les retenues de Mas Chaban et de Lavaud en Charente. Ces secteurs, qui bénéficient également d'une pression d'observation élevée, forment des étendues d'eau importantes, favorables aux oiseaux d'eau et représentent des zones de halte ou de refuge pour certaines espèces rares et égarées (laridés, plongeons…).

Ailleurs, l'abondance des espèces est représentative à la fois de la pression d'observation et de la présence de milieux favorables aux oiseaux d'eau qui contribuent à accroître la richesse spécifique moyenne. En Charente, cette diversité spécifique apparaît globalement plus faible que pour le reste de la région, hormis sur la partie nord du département. Deux mailles accueillent même moins de 40 espèces sur l'ensemble de la période étudiée. Ce constat traduit avant tout un manque de prospections plutôt qu'une réelle pauvreté. Pendant l'atlas, c'était le seul département à ne pas bénéficier, même partiellement, d'une base de données Visionature. Cet outil informatique disponible sur ordinateur puis directement sur smartphone a permis une augmentation significative de l'enregistrement de données naturalistes dans les trois autres départements. En plus des retenues d'eau de Mas Chaban et Lavaud évoquées précédemment, la région des étangs de Pressac-Combourg, limitrophe avec la Vienne, constitue un autre secteur attractif pour l'avifaune en période hivernale. Les étangs du Montmorillonnais et notamment celui de Beaufour caractérisé par sa belle ceinture de roseaux, sur la commune de Saulgé, accueillent une part importante des oiseaux d'eau hivernants de la Vienne. Un maillage bocager dense et de nombreuses prairies renforcent l'attractivité de ce secteur pour plusieurs espèces de passereaux et d'ardéidés. Les vallées du Clain et de la Vienne, véritables couloirs de déplacement pour les oiseaux sont eux aussi des milieux très fréquentés. À l'inverse, les zones de plaine au nord-ouest et au sud, peu prospectées en hiver, accueillent une avifaune peu diversifiée. Enfin, les Deux-Sèvres se caractérisent par une abondance d'oiseaux assez importante et globalement homogène sur l'ensemble du territoire malgré des contextes paysagers très différents. La moitié sud, marquée par la prédominance des plaines dévolues aux grandes cultures, est bordée par la Sylve d'Argenson, le Marais poitevin et quelques vallées structurantes (Boutonne, Sèvre Niortaise…). Ce secteur accueille une diversité remarquable de passereaux et de rapaces. Les milieux bocagers du massif armoricain, au nord, associés à la présence d'étangs et de petites zones humides se caractérisent par une plus forte abondance d'oiseaux d'eau. Enfin, le centre d'enfouissement des déchets d'Amailloux concentre de nombreux laridés attirés par une ressource alimentaire abondante et disponible.

Bernaches cravant © J. L. Pinaud

FRÉQUENCE ET ABONDANCE DES ESPÈCES

En étudiant la fréquence des espèces, il apparait que 121 d'entre elles sont présentes sur plus de 10 % des mailles de la région. Elles sont considérées « peu communes », « assez communes », « communes» » et « très communes ». Ces dernières sont ubiquistes comme le Pinson des arbres, l'Étourneau sansonnet et la Buse variable. Plusieurs espèces communes occupent une grande diversité d'espaces agricoles comme le Tarier pâtre, l'Alouette lulu et le Pigeon colombin. Celles considérées « assez communes » concernent par exemple la Bécasse des bois, le Goéland brun et le Hibou moyen-duc. Enfin, les « peu communes » sont entre autres le Courlis cendré, le Fuligule morillon et le Hibou des marais.

À l'inverse, 126 espèces sont réparties sur moins de 10 % des mailles. Elles sont caractérisées comme « rares ou localisées » et « occasionnelles ou très localisées ». Les « localisées » concernent plusieurs limicoles côtiers comme le Bécasseau maubèche, la Barge à queue noire et le Pluvier argenté qui fréquentent l'ensemble du littoral en s'alimentant sur l'estran.

Les « très localisées » sont inféodées à des milieux spécifiques. C'est le cas du Plongeon arctique, du Pingouin torda ou de l'Eider à duvet qui fréquentent le bord de mer en faibles effectifs ou encore des oiseaux marins pélagiques comme le Fou de Bassan, l'Océanite tempête et le Grand Labbe qui sont détectés lors de sessions d'observations de guet à la mer. Nous trouvons également le Grand-duc d'Europe et le Grand Corbeau cantonnés à quelques falaises, le Tichodrome échelette sur les murs de vieux édifices historiques ou encore l'Outarde canepetière, au sein de certaines plaines céréalières.

Les « occasionnelles » peuvent être des migrateurs transsahariens exceptionnellement présents en hiver comme la Tourterelle des bois, le Traquet motteux et la Huppe fasciée, ou encore des espèces qui atteignent leur limite méridionale d'aire de répartition comme l'Alouette haussecol, l'Oie à bec court ou le Bruant lapon. Des espèces nord-américaines sont observées comme le Goéland à bec cerclé, la Macreuse à front blanc et le Héron vert. Il peut également s'agir d'espèces plus remarquables pour la région comme le Goéland à bec cerclé, la Macreuse à front blanc ou le Héron vert, tous trois d'origine nord-américaine ou encore l'Hirondelle rousseline, la Pie-grièche méridionale ou l'Étourneau unicolore, originaire du bassin méditerranéen».
Par ailleurs, les prospections par transect ont été réalisées sur 92 % des mailles (275/298) ce qui a permis une approche quantitative prenant en compte l'abondance des espèces. Le Pinson des arbres, l'Étourneau sansonnet, le Pigeon ramier, l'Alouette des champs et le Moineau domestique présentaient les effectifs les plus importants lors des itinéraires standardisés.

Fréquence des espèces lors des inventaires qualitatifs.

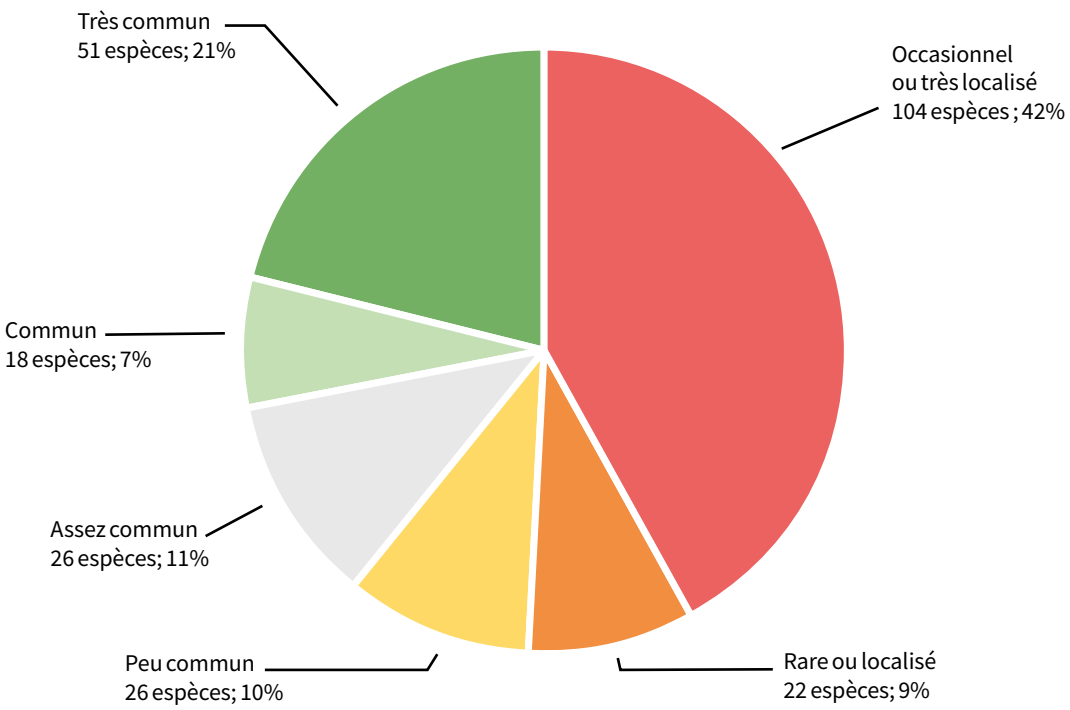

Fréquence des 247 espèces recensées			
Espèces	Nombre de mailles occupées	Frequence %	Statuts
Alouette haussecol	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Bécasseau cocorli	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Bernache à cou roux	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Bruant fou	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Bruant nain	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Cincle plongeur	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Échasse blanche	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Étourneau roselin	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Étourneau unicolore	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Gorgebleue à miroir	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Grand-duc d'Europe	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Hirondelle rousseline	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Macreuse à front blanc	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Merle à plastron	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Moineau cisalpin	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Oie à bec court	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Oie des neiges	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Perruche à collier	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Perruche ondulée	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Petit Gravelot	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Pouillot à grands sourcils	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Tourterelle des bois	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Vanneau sociable	1	0,3 %	Occasionnel ou très localisé
Marouette ponctuée	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Fulmar boréal	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Bihoreau gris	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Calopsitte élégante	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Canard carolin	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Cygne chanteur	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Fuligule nyroca	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Héron vert	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Ibis falcinelle	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Linotte à bec jaune	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Macareux moine	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Pic cendré	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Puffin des Baléares	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Tadorne casarca	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Traquet motteux	2	0,7 %	Occasionnel ou très localisé
Aigle botté	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Bécasseau de Temminck	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Érismature rousse	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Faucon hobereau	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Goéland à bec cerclé	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Labbe parasite	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Oie des moissons	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Sterne pierregarin	3	1 %	Occasionnel ou très localisé
Harle piette	4	1 %	Occasionnel ou très localisé

Grand Corbeau	4	1 %	Occasionnel ou très localisé
Harelde boréale	4	1 %	Occasionnel ou très localisé
Jaseur boréal	4	1 %	Occasionnel ou très localisé
Labbe pomarin	4	1 %	Occasionnel ou très localisé
Océanite tempête	4	1 %	Occasionnel ou très localisé
Pipit de Richard	4	1 %	Occasionnel ou très localisé
Outarde canepetière	5	2 %	Occasionnel ou très localisé
Hirondelle rustique	5	2 %	Occasionnel ou très localisé
Caille des blés	5	2 %	Occasionnel ou très localisé
Goéland bourgmestre	5	2 %	Occasionnel ou très localisé
Bruant des neiges	6	2 %	Occasionnel ou très localisé
Bruant lapon	6	2 %	Occasionnel ou très localisé
Cormoran huppé	6	2 %	Occasionnel ou très localisé
Gravelot à collier interrompu	6	2 %	Occasionnel ou très localisé
Nette rousse	6	2 %	Occasionnel ou très localisé
Pie-grièche méridionale	6	2 %	Occasionnel ou très localisé
Goéland pontique	7	2 %	Occasionnel ou très localisé
Pie-grièche grise	7	2 %	Occasionnel ou très localisé
Canard mandarin	7	2 %	Occasionnel ou très localisé
Milan noir	7	2 %	Occasionnel ou très localisé
Panure à moustaches	7	2 %	Occasionnel ou très localisé
Phalarope à bec large	7	2 %	Occasionnel ou très localisé
Cygne noir	8	3 %	Occasionnel ou très localisé
Grèbe jougris	8	3 %	Occasionnel ou très localisé
Grèbe esclavon	9	3 %	Occasionnel ou très localisé
Guillemot de Troïl	9	3 %	Occasionnel ou très localisé
Ouette d'Égypte	9	3 %	Occasionnel ou très localisé
Accenteur alpin	10	3 %	Occasionnel ou très localisé
Fuligule milouinan	10	3 %	Occasionnel ou très localisé
Garrot à œil d'or	10	3 %	Occasionnel ou très localisé
Grand Labbe	10	3 %	Occasionnel ou très localisé
Pingouin torda	10	3 %	Occasionnel ou très localisé
Fou de Bassan	11	4 %	Occasionnel ou très localisé
Sizerin cabaret	11	4 %	Occasionnel ou très localisé
Courlis corlieu	12	4 %	Occasionnel ou très localisé
Eider à duvet	12	4 %	Occasionnel ou très localisé
Mouette tridactyle	12	4 %	Occasionnel ou très localisé
Tichodrome échelette	12	4 %	Occasionnel ou très localisé
Bécasseau violet	13	4 %	Occasionnel ou très localisé
Macreuse brune	13	4 %	Occasionnel ou très localisé
Plongeon arctique	13	4 %	Occasionnel ou très localisé
Bec-croisé des sapins	14	5 %	Occasionnel ou très localisé
Chevalier arlequin	14	5 %	Occasionnel ou très localisé
Grèbe à cou noir	14	5 %	Occasionnel ou très localisé
Oie rieuse	14	5 %	Occasionnel ou très localisé
Bécasseau minute	15	5 %	Occasionnel ou très localisé
Bernache nonnette	15	5 %	Occasionnel ou très localisé
Élanion blanc	15	5 %	Occasionnel ou très localisé
Harle huppé	15	5 %	Occasionnel ou très localisé
Plongeon catmarin	15	5 %	Occasionnel ou très localisé

Fréquence des 247 espèces recensées			
Espèces	Nombre de mailles occupées	Frequence %	Statuts
Plongeon imbrin	15	5 %	Occasionnel ou très localisé
Rémiz penduline	15	5 %	Occasionnel ou très localisé
Macreuse noire	16	5 %	Occasionnel ou très localisé
Océanite culblanc	17	6 %	Rare ou localisé
Balbuzard pêcheur	17	6 %	Rare ou localisé
Butor étoilé	17	6 %	Rare ou localisé
Combattant varié	17	6 %	Rare ou localisé
Pipit maritime	17	6 %	Rare ou localisé
Bécasseau maubèche	18	6 %	Rare ou localisé
Spatule blanche	18	6 %	Rare ou localisé
Bernache du Canada	20	7 %	Rare ou localisé
Huîtrier pie	22	7 %	Rare ou localisé
Ibis sacré	22	7 %	Rare ou localisé
Sterne caugek	22	7 %	Rare ou localisé
Pic mar	23	8 %	Rare ou localisé
Barge à queue noire	24	8 %	Rare ou localisé
Bécasseau sanderling	24	8 %	Rare ou localisé
Barge rousse	26	9 %	Rare ou localisé
Chevalier aboyeur	26	9 %	Rare ou localisé
Tournepierre à collier	28	9 %	Rare ou localisé
Chevalier gambette	29	10 %	Rare ou localisé
Moineau soulcie	30	10 %	Rare ou localisé
Mouette pygmée	30	10 %	Rare ou localisé
Pluvier argenté	30	10 %	Rare ou localisé
Bernache cravant	31	10 %	Rare ou localisé
Avocette élégante	32	11 %	Peu commun
Harle bièvre	35	12 %	Peu commun
Fauvette pitchou	36	12 %	Peu commun
Grand Gravelot	36	12 %	Peu commun
Mouette mélanocéphale	38	13 %	Peu commun
Goéland marin	41	14 %	Peu commun
Bécassine sourde	44	15 %	Peu commun
Fuligule morillon	45	15 %	Peu commun
Bécasseau variable	46	15 %	Peu commun
Canard pilet	53	18 %	Peu commun
Chevalier guignette	53	18 %	Peu commun
Cisticole des joncs	53	18 %	Peu commun
Goéland cendré	60	20 %	Peu commun
Oedicnème criard	65	22 %	Peu commun
Tadorne de Belon	66	22 %	Peu commun
Hibou des marais	68	23 %	Peu commun
Cigogne blanche	72	24 %	Peu commun
Mésange huppée	72	24 %	Peu commun
Autour des palombes	74	25 %	Peu commun
Canard souchet	77	26 %	Peu commun
Canard chipeau	78	26 %	Peu commun

Canard siffleur	82	28 %	Peu commun
Fuligule milouin	85	29 %	Peu commun
Perdrix grise	91	31 %	Assez commun
Goéland argenté	93	31 %	Assez commun
Goéland leucophée	109	37 %	Assez commun
Grèbe huppé	112	38 %	Assez commun
Faucon pèlerin	115	39 %	Assez commun
Busard des roseaux	117	39 %	Assez commun
Mésange noire	118	40 %	Assez commun
Pic noir	118	40 %	Assez commun
Pipit spioncelle	118	40 %	Assez commun
Bouvreuil pivoine	119	40 %	Assez commun
Bouscarle de Cetti	120	40 %	Assez commun
Cochevis huppé	120	40 %	Assez commun
Goéland brun	122	41 %	Assez commun
Grèbe castagneux	123	41 %	Assez commun
Hibou moyen-duc	126	42 %	Assez commun
Grue cendrée	128	43 %	Assez commun
Bécasse des bois	130	44 %	Assez commun
Bruant proyer	133	45 %	Assez commun
Chevalier culblanc	136	46 %	Assez commun
Sarcelle d'hiver	136	46 %	Assez commun
Cygne tuberculé	139	47 %	Assez commun
Serin cini	141	47 %	Assez commun
Foulque macroule	143	48 %	Assez commun
Aigrette garzette	150	50 %	Assez commun
Bécassine des marais	152	51 %	Commun
Chevêche d'Athéna	160	54 %	Commun
Chouette hulotte	161	54 %	Commun
Faucon émerillon	169	57 %	Commun
Pic épeichette	169	57 %	Commun
Pigeon colombin	173	58 %	Commun
Rougequeue noir	173	58 %	Commun
Mouette rieuse	174	58 %	Commun
Bruant jaune	176	59 %	Commun
Héron garde-bœufs	178	60 %	Commun
Grande Aigrette	181	61 %	Commun
Mésange nonnette	186	62 %	Commun
Martin-pêcheur d'Europe	195	65 %	Commun
Alouette lulu	198	66 %	Commun
Perdrix rouge	217	73 %	Commun
Bergeronnette des ruisseaux	220	74 %	Commun
Fauvette à tête noire	220	74 %	Commun
Tarier pâtre	224	75 %	Commun
Effraie des clochers	225	76 %	Très commun
Pluvier doré	226	76 %	Très commun
Tarin des aulnes	229	77 %	Très commun
Corbeau freux	235	79 %	Très commun
Grand Cormoran	236	79 %	Très commun
Roitelet huppé	237	80 %	Très commun

Fréquence des 247 espèces recensées			
Espèces	Nombre de mailles occupées	Frequence %	Statuts
Faisan de Colchide	238	80 %	Très commun
Grosbec casse-noyaux	238	80 %	Très commun
Sittelle torchepot	238	80 %	Très commun
Bruant des roseaux	240	81 %	Très commun
Pouillot véloce	240	81 %	Très commun
Linotte mélodieuse	243	82 %	Très commun
Choucas des tours	250	84 %	Très commun
Gallinule poule-d'eau	251	84 %	Très commun
Busard Saint-Martin	259	87 %	Très commun
Grive litorne	262	88 %	Très commun
Grive mauvis	264	89 %	Très commun
Roitelet à triple bandeau	264	89 %	Très commun
Pinson du Nord	265	89 %	Très commun
Grimpereau des jardins	274	92 %	Très commun
Canard colvert	276	93 %	Très commun
Grive draine	278	93 %	Très commun
Bergeronnette grise	279	94 %	Très commun
Épervier d'Europe	280	94 %	Très commun
Pipit farlouse	280	94 %	Très commun
Vanneau huppé	280	94 %	Très commun
Grive musicienne	281	94 %	Très commun
Pic vert	282	95 %	Très commun
Verdier d'Europe	283	95 %	Très commun
Héron cendré	284	95 %	Très commun
Tourterelle turque	284	95 %	Très commun
Mésange à longue queue	287	96 %	Très commun
Moineau domestique	287	96 %	Très commun
Pic épeiche	287	96 %	Très commun
Accenteur mouchet	288	97 %	Très commun
Alouette des champs	289	97 %	Très commun
Geai des chênes	289	97 %	Très commun
Pie bavarde	289	97 %	Très commun
Bruant zizi	290	97 %	Très commun
Chardonneret élégant	290	97 %	Très commun
Mésange charbonnière	291	98 %	Très commun
Corneille noire	292	98 %	Très commun
Mésange bleue	292	98 %	Très commun
Pigeon ramier	292	98 %	Très commun
Faucon crécerelle	293	98 %	Très commun
Rougegorge familier	293	98 %	Très commun
Merle noir	294	99 %	Très commun
Troglodyte mignon	294	99 %	Très commun
Buse variable	295	99 %	Très commun
Étourneau sansonnet	295	99 %	Très commun
Pinson des arbres	295	99 %	Très commun

Bécassine des marais © J. L. Pinaud

ÉVOLUTION ET TENDANCES DES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU

Un premier atlas des oiseaux de France en hiver, s'appuyant sur des observations recueillies entre 1977 et 1981, a été publié en 1991 par la Société Ornithologique Française. Bien que la méthodologie et la pression d'observation soient différentes des inventaires réalisés entre 2009 et 2013, cet ouvrage a été une véritable référence pour étudier l'évolution des populations hivernantes dans la région. Une approche qualitative, basée sur le pourcentage de mailles occupées a notamment permis de mettre en avant la forte expansion de plusieurs espèces d'ardéidés telle que la Grande Aigrette, le Héron garde-bœufs ou le Bihoreau gris. Néanmoins, l'absence de comptages standardisés a rendu difficile toute évaluation quantitative des tendances de population pour un certain nombre d'autres espèces.

Dans ce contexte, les données recueillies dans le cadre des comptages Wetlands International, des rassemblements de Vanneaux huppés et Pluviers dorés, des dortoirs de laridés hivernants et de Grands Cormorans sont des éléments précieux pour estimer les tendances des oiseaux d'eau.

L'analyse des données de comptage du Wetlands international à la mi-janvier pour 31 espèces entre 1988 et 2013 témoigne d'une augmentation des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants dans la région (voir tableau ci-dessous). Ainsi, 25 espèces connaissent une croissance modérée à forte de leurs effectifs à moyen terme. Cette tendance est généralement le reflet d'une augmentation à l'échelle nationale. Ce constat est particulièrement marqué chez les limicoles comme la Barge à queue noire, le Bécasseau sanderling ou le Tournepierre à collier dont l'hivernage s'est fortement accru sur le littoral charentais. Certaines espèces comme le Bécasseau violet, le Chevalier aboyeur et le Chevalier culblanc, considérées comme des hivernants rares à la fin des années 80 sont désormais présents chaque année avec des effectifs moyens atteignant plusieurs dizaines d'individus. Deux autres oiseaux d'eau, le Chevalier guignette et l'Oie rieuse, connaissent également une tendance positive dans la région bien qu'elle soit plus difficile à évaluer en raison du faible nombre d'oiseaux et de variations interannuelles importantes. L'augmentation significative de leurs effectifs à l'échelle nationale laisse toutefois supposer qu'il en est de même localement.

Il est toutefois nécessaire de prendre en considération l'intégration régulière de nouveaux sites de comptages qui viennent renforcer l'exhaustivité des suivis mais implique de nuancer les augmentations d'effectifs observés. C'est notamment le cas de la partie nord de l'estuaire de La Gironde (les marais de Mortagne sur Gironde) et de la presqu'île d'Arvert (la baie de Bonne Anse et la pointe espagnole à La Tremblade) dont le suivi a commencé au début des années 2000 et qui accueillent plusieurs milliers d'oiseaux d'eau chaque hiver. La prise en compte de nouveaux sites peut suggérer une évolution croissante et continue des populations, en particulier pour des espèces à faibles effectifs alors que leur tendance est plutôt stable à moyen terme.

Finalement, une seule espèce parmi les 31 suivies semble subir un déclin : la Macreuse noire. Cependant il convient de modérer l'interprétation des résultats car les comptages réalisés depuis la côte ne permettent qu'une prise en compte partielle de la population hivernante. La détection des groupes de Macreuses noires est tributaire des conditions météorologiques ou de la distance qui les séparent parfois du littoral. Des prospections régulières par survol aérien, par exemple à l'échelle du Parc naturel marin de l'estuaire Gironde et de la mer des Pertuis, permettraient d'optimiser les recensements d'oiseaux marins.

Synthèse des effectifs et tendances de 31 espèces d'oiseaux d'eau dans le cadre des comptages Wetlands International.

Espèce	Effectif moyen 2010-2013	Tendance Poitou-Charentes 1988-2013	Tendance nationale moyen terme
Avocette élégante	10 382	augmentation modérée	augmentation modérée
Barge à queue noire	16 802	forte augmentation	forte augmentation
Barge rousse	4 318	forte augmentation	forte augmentation
Bécasseau maubèche	25 315	forte augmentation	forte augmentation
Bécasseau sanderling	4 486	forte augmentation	forte augmentation
Bécasseau variable	107 022	augmentation modérée	augmentation modérée
Bécasseau violet	62	augmentation modérée	augmentation modérée
Bernache à ventre sombre	29 271	stable	forte augmentation
Canard chipeau	523	augmentation modérée	forte augmentation
Canard colvert	20 005	augmentation modérée	incertaine*
Canard pilet	4 246	augmentation modérée	augmentation modérée
Canard siffleur	9 411	forte augmentation	incertaine*
Canard souchet	2 106	augmentation modérée	augmentation modérée
Chevalier aboyeur	70	forte augmentation	forte augmentation
Chevalier arlequin	117	augmentation modérée	forte augmentation
Chevalier culblanc	43	forte augmentation	forte augmentation
Chevalier gambette	1 436	augmentation modérée	augmentation modérée
Chevalier guignette	9	incertaine	forte augmentation
Courlis cendré	6 196	augmentation modérée	augmentation modérée
Cygne tuberculé	360	forte augmentation	forte augmentation
Foulque macroule	3 546	stable	forte augmentation
Fuligule milouin	675	augmentation modérée	stable
Grand Gravelot	3 419	augmentation modérée	augmentation modérée
Huîtrier pie	4 189	stable	forte augmentation
Macreuse noire	6 782	déclin modéré	stable
Oie cendrée	4 592	forte augmentation	forte augmentation
Oie rieuse	25	incertaine*	forte augmentation
Pluvier argenté	11 100	augmentation modérée	forte augmentation
Sarcelle d'hiver	9 867	augmentation modérée	forte augmentation
Tadorne de Belon	27 145	forte augmentation	forte augmentation
Tournepierre à collier	7 971	forte augmentation	forte augmentation

247 Monographies
par ordre systématique

Cygne tuberculé

Cygnus olor (Gmelin, 1803)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Cygne tuberculé s'accommode d'une grande variété de milieux humides : plans d'eau artificiels y compris urbains, étangs, marais, cours d'eau tranquille... En hiver, il devient grégaire et peut former des rassemblements spectaculaires. Des individus venant d'Europe du Nord et de l'Est viennent alors renforcer les populations locales sédentaires et peu erratiques. Pour se nourrir, Il recherche des zones à végétation aquatique et consomme des algues, des plantes et des graines. Les chaumes de maïs semblent également très appréciés.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, le Cygne tuberculé a la même distribution qu'en période de reproduction mais il peut être abondant sur certains sites. Les deux principaux sont le cours du Rhin et la Camargue avec près de 2 000 oiseaux. En Poitou-Charentes, les comptages de la mi-janvier sont beaucoup plus modestes et seuls trois secteurs dépassent les 50 individus de moyenne : la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (53 ind.), l'île de Ré (69 ind.), et les sources de la Touvre en Charente (115 ind.). Ailleurs, les plus forts effectifs se retrouvent sur le littoral de Charente-Maritime, notamment sur des bassins de lagunage, et dans les zones d'étangs du Montmorillonnais et de l'Argentonnais. La répartition de l'espèce s'est largement étendue dans la région depuis la précédente enquête des oiseaux en hiver en 1977-1981. Cette extension est à mettre en relation avec l'augmentation régulière de la population hivernante en France depuis près de 50 ans [1]. Néanmoins, des fluctuations annuelles importantes sont constatées : + 20 % sur la façade atlantique de 2012 à 2013 mais – 10 % de 2014 à 2015.

MENACES

La forte adaptabilité de l'espèce et sa tolérance vis-à-vis des dérangements humains lui permettent de garder un statut de conservation favorable.

[1] Deceuninck et Quaitenne, 2014

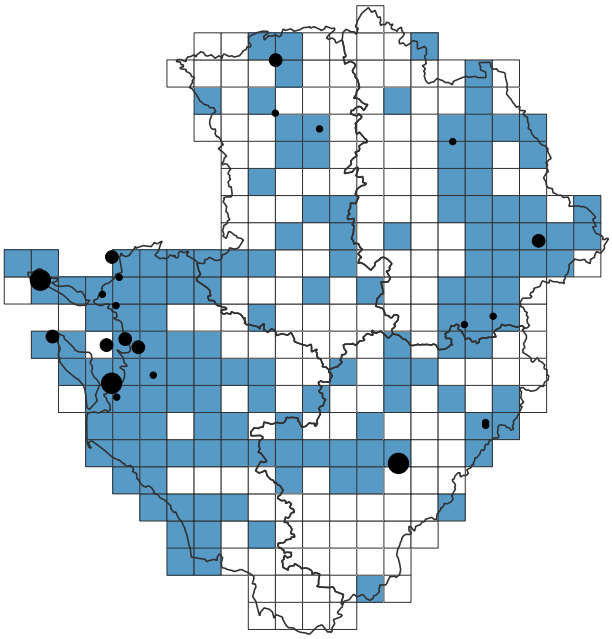

● 54 - 116
● 6 - 14
• 1 - 3

Statut de fréquence

Assez commun (47 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Cygne chanteur

Cygnus cygnus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Cygne chanteur est la plus grande des trois espèces de cygnes sauvages en Europe. Il niche principalement sur les grands lacs des forêts boréales de Fennoscandie et de Russie ainsi qu'en Islande. En hiver, il rejoint plus au sud l'Europe de l'Ouest, la mer Noire et la mer Caspienne. Il se nourrit alors de racines, de tubercules et autres plantes dans les prairies, les marais et les champs cultivés et de végétation aquatique immergée sur les grands plans d'eau.

RÉPARTITION EN HIVER

La France est en limite de l'aire d'hivernage du Cygne chanteur et n'accueille que quelques dizaines d'individus au cœur de l'hiver. C'est dans le quart nord-est que se rencontrent les groupes les plus importants en provenance d'Europe du Nord. La Bretagne héberge aussi régulièrement quelques oiseaux mais d'origine islandaise [1, 2]. Ces effectifs sont avant tout dépendants des vagues de froid et des coups de vent qui peuvent être à l'origine d'afflux. Ce fut par exemple le cas en octobre 2002 où plus de 150 Cygnes chanteurs islandais furent déportés d'Irlande vers l'ouest de la France. Cinq d'entre eux arrivèrent même jusqu'en Charente-Maritime. Depuis, les mentions régionales restent exceptionnelles et au cours des quatre hivers de l'atlas, seuls 2 individus ont été observés : le premier, échappé du centre de soins de Dolus d'Oléron a fréquenté la même portion de marais à Saint-Pierre d'Oléron d'octobre 2010 au mois de mai 2011 et le second s'est envolé d'une prairie humide à Villedoux près de la baie de l'Aiguillon le 30 janvier 2011.

MENACES

La présence hivernale du Cygne chanteur en Poitou-Charentes liée essentiellement aux évènements climatiques reste marginale et ne permet pas d'identifier de menaces particulières.

[1] Zucca et Al., 2005 ; [2] Legendre et Al., 2012

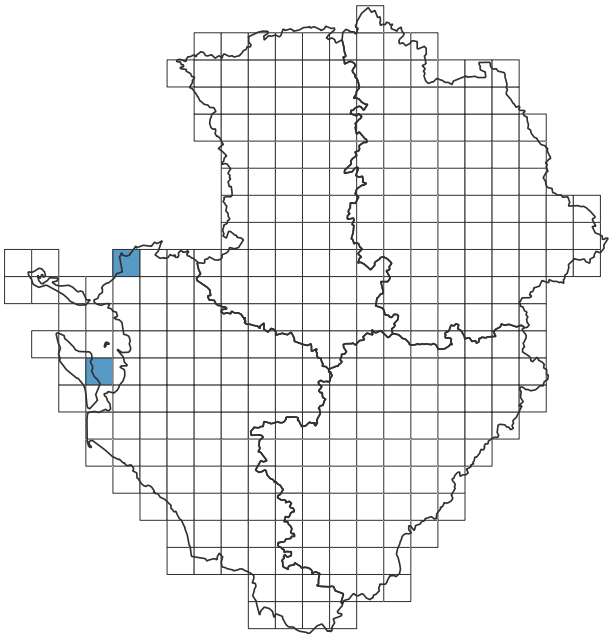

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Oliver Laluque

Cygne noir

Cygnus atratus (Latham, 1790)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce sans statut**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Originaires d'Australie, les Cygnes noirs observés en Europe sont des oiseaux d'ornement échappés ou leurs descendants. Ils fréquentent les eaux calmes des plans d'eau (lagunages, étangs et bassins des parcs urbains). Leur cycle biologique calé sur l'hémisphère sud leur donne la particularité de se reproduire en hiver et des poussins sont occasionnellement observés dans la région entre début décembre et début janvier [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Mentionné en France depuis la fin des années 1970, les premiers cas de reproduction du Cygne noir ont été rapportés dix ans plus tard, d'abord à Pau en 1990 puis en 1994 près de Poitiers pour devenir annuels dans les années 2000 [1]. A l'échelle nationale, l'espèce est en forte augmentation en nombre d'individus observés (environ 200) mais plutôt stable en ce qui concerne les couples reproducteurs (une trentaine) [2]. Ceux-ci sont essentiellement répartis de l'ouest au nord-est de la métropole [2]. Mobile au sein de l'Europe de l'Ouest, le Cygne noir tarde à s'installer durablement en partie à cause de la conservation de son rythme de reproduction austral qui soumet sa progéniture aux rigueurs hivernales [3]. Dans la région, il semble peu progresser. Seule l'île de Ré héberge une petite population sédentaire d'une vingtaine d'oiseaux parmi lesquels un, voire 2 couples se reproduisent annuellement. Durant l'atlas, il a également été noté dans les marais charentais, sur plusieurs plans d'eau des Deux-Sèvres ainsi que sur la réserve ornithologique de Saint-Cyr et ses alentours en Vienne.

MENACES

Espèce allochtone aux effectifs encore réduits, le Cygne noir ne fait pas aujourd'hui l'objet de mesure de régulation.

[1] Dubois, 2007 ; [2] Dubois, 2014 ; [3] Blair et Al., 2000

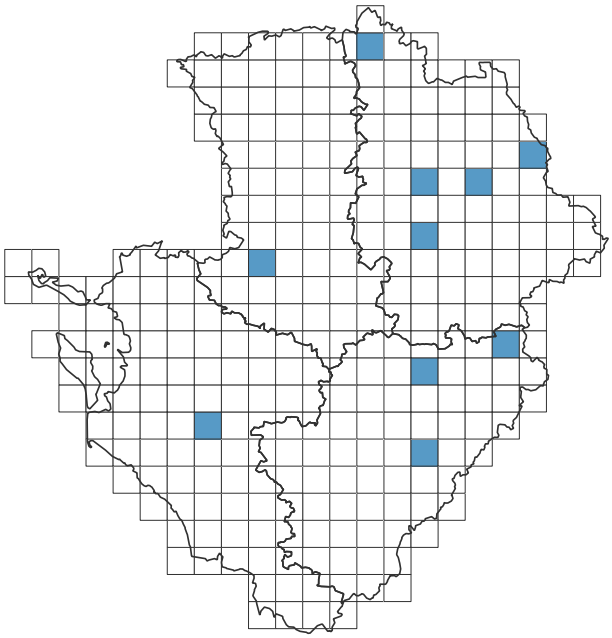

Statut de fréquence

Très localisé (3 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Alain Boullah

Oie des moissons

Anser fabalis (Latham, 1787)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/1**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **vulnérable**

ÉCOLOGIE

L'Oie des moissons niche dans le paléarctique, de la Scandinavie à la Sibérie orientale, et deux sous-espèces coexistent : *A. f. fabalis*, nommée Oie de taïga, hiverne principalement dans le sud de la Scandinavie, le Benelux et dans le nord de l'Allemagne, et *A. f. rossicus*, nommée Oie de toundra, qui hiverne plus au sud et à l'ouest [1]. Ce sont des individus de ce dernier taxon qui sont le plus souvent observés en Poitou-Charentes. Ils fréquentent alors les cultures et les prairies au sein desquelles ils se nourrissent de graminées, de céréales d'hiver, de graines et de rhizomes. Ils vont ensuite passer la nuit en sécurité sur des plans d'eau proches [1].

RÉPARTITION EN HIVER

L'aire d'hivernage française de l'Oie des moissons englobe le quart nord-est du pays, les départements de l'est étant prépondérants. Les effectifs les plus importants sont notés en Alsace, Lorraine et en Champagne humide [2], où ils peuvent atteindre 4 670 individus en 2011 [4]. Au cours de l'enquête, l'espèce a été notée à 4 reprises en Poitou-Charentes : 5 individus à Saulgé (86) et 1 individu à Saint-Loup (17) en 2010, 24 individus à la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (17) en 2011 et 1 individu à Breuil-Magné (17) en 2011-2012. Les recensements centralisés par Wetlands International depuis 1980 font état d'une diminution des effectifs hivernants à l'échelle nationale [3]. Les observations étaient notamment plus nombreuses au cours d'hivers rigoureux, comme celui de 1978-1979, avec un effectif national de 10 300 individus sur 136 mailles. Sur la période 2010-2013, ce sont désormais seulement entre 1 800 et 4 700 individus qui sont répartis sur 100 mailles. Cette tendance au déclin de l'hivernage en France est à rapprocher d'un décalage naturel de l'aire d'hivernage de l'espèce vers le nord [1]. Dans ce contexte, il apparaît évident que la région Poitou-Charentes est concernée : 10 mailles occupées lors de l'atlas 1977-1981 contre 3 en 2009-2013.

MENACES

L'Oie des moissons étant devenue très occasionnelle en Poitou-Charentes, elle n'est pas réellement menacée, bien qu'elle y soit toujours chassable.

[1] Dronneau, 2006 ; [2] Dronneau, 1998 ; [3] Deceuninck et al., 2016 ; [4] Deceuninck et al., 2012

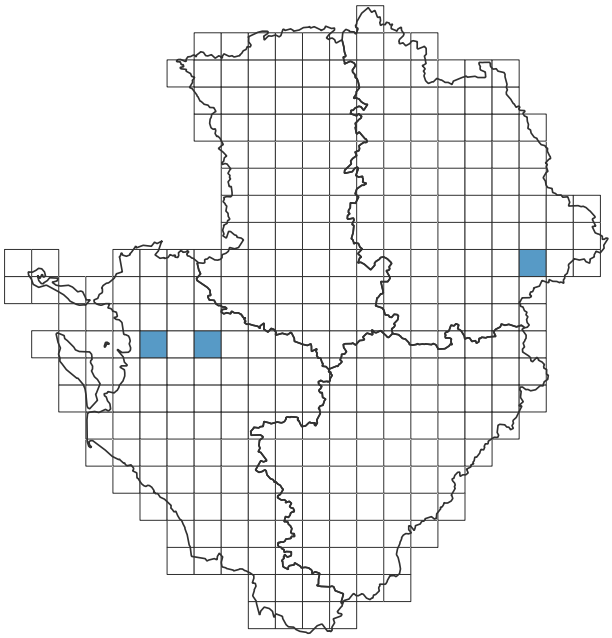

Statut de fréquence

Très rare (1 % des mailles)

Rédacteur Martin Grienenberger (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Croset

Oie
à bec court

Anser brachyrhnchus (Baillon, 1833)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'Oie à bec court niche sur la côte orientale du Groenland, en Islande et au Spitzberg. C'est une hivernante et migratrice occasionnelle en France, visible d'octobre à mars. Elle fréquente les prairies et les grands plans d'eau douce, parfois les cultures. Sa nourriture est uniquement constituée de végétaux terrestres comprenant notamment des feuilles et des racines.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, l'Oie à bec court rejoint les îles Britanniques et les rivages de la mer du Nord. En France, elle est principalement présente dans le Nord-Pas-de-Calais situé à proximité des sites traditionnels d'hivernage belges, mais aussi le long des côtes de la Manche et de l'Atlantique. Seule ou en petits groupes, elle se joint le plus souvent aux bandes d'Oies cendrées. En Charente-Maritime, département de la région où hiverne l'essentiel de ces oies grises, l'Oie à bec court est d'observation quasi annuelle. Mais durant la période de l'atlas, un seul adulte a séjourné sur les prairies de la réserve de chasse de la Cabane de Moins à Breuil-Magné, du 21 novembre au 19 décembre 2012.

MENACES

Malgré son statut d'espèce protégée, la chasse est la principale menace et source de dérangement à laquelle est exposée l'Oie à bec court.

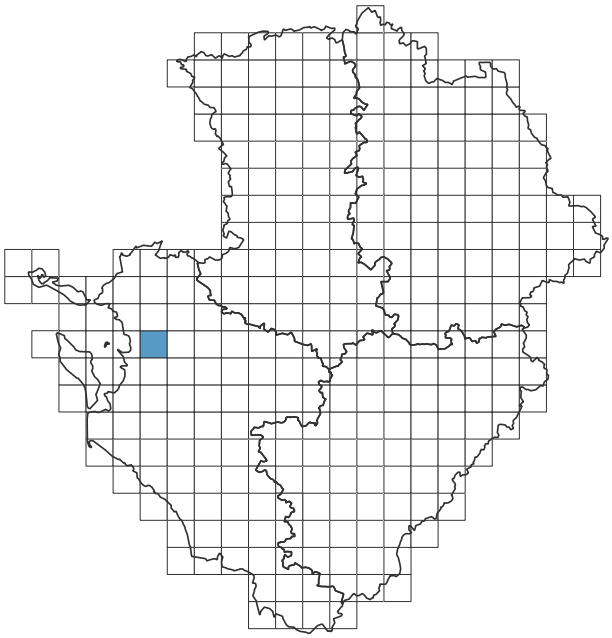

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Pierre Rigalleau

Oie rieuse

Anser albifrons (Scopoli, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/2 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Herbivore exclusif, l'Oie rieuse se nourrit de plantes et de graines en eau peu profonde ou sur terre. Cet oiseau grégaire s'associe généralement à d'autres espèces d'oies durant la période d'hivernage. Les quartiers d'hiver sont rejoints à partir de la fin du mois octobre et les déplacements dépendent surtout des vagues de froid. Les zones fréquentées correspondent principalement à des prairies humides et des cultures situées à proximité de plans d'eau, espaces souvent utilisés également comme dortoirs.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'Oie rieuse est une espèce peu commune et localisée, ses sites d'hivernage européens étant plutôt situés en Roumanie, Hongrie, Pays-Bas, Allemagne, Bulgarie et sur les îles Britanniques. Après avoir connu d'importantes variations démographiques au cours des cinquante dernières années, les effectifs nationaux d'hivernage ont tendance à fortement augmenter depuis 1980. La région Poitou-Charentes en accueille un peu moins de 4 %, principalement concentrés en Charente-Maritime, département comportant davantage de milieux favorables. Sur ce territoire, 3 sites dépassent régulièrement le seuil d'importance nationale lors des comptages Wetlands International, avec des effectifs compris entre 3 et 18 individus. Parmi eux, les secteurs de la baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron sont de plus en plus régulièrement fréquentés depuis 2000. Ces zones, classées en Réserve Naturelle Nationale et non chassées, offrent probablement la tranquillité indispensable à cette espèce. Ailleurs en Poitou-Charentes, l'Oie rieuse est plus exceptionnelle. Elle a notamment été observée sur le lac du Cébron en Deux-Sèvres et sur le plan d'eau de Saint-Cyr dans la Vienne.

MENACES

Très farouche, cette espèce a besoin de zones de quiétude sur ses sites d'hivernage et de haltes migratoires. L'activité de chasse est l'une des principales menaces pesant sur les populations d'Oies rieuses en hiver [1].

[1] Birdlife International, 2016

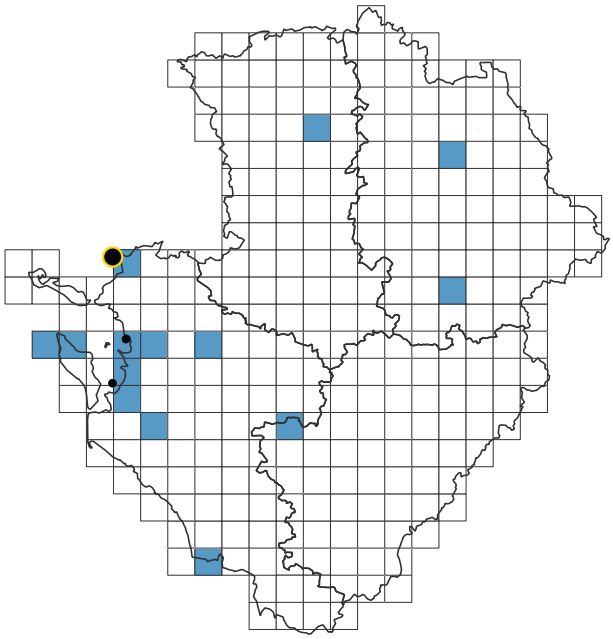

● 18
• 2 - 5

Statut de fréquence

Occasionnel (5 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Raphaël Bussière

Oie cendrée

Anser anser (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Les Oies cendrées hivernant en Poitou-Charentes appartiennent à la population biogéographique se reproduisant de la Norvège au nord-ouest de la Pologne [1,2]. Elles fréquentent principalement les estuaires et les baies, mais aussi les marais et les lacs, qui servent de reposoir et de refuge en cas de dérangement sur les zones de gagnage [2]. Ces dernières sont de vastes étendues dégagées : diverses prairies souvent pâturées [3], prés salés et occasionnellement céréales d'hiver et chaumes de maïs, où elles se nourrissent exclusivement de végétaux. L'alimentation est principalement composée de graminées, et en particulier de Puccinellie maritime en baie de l'Aiguillon [4].

RÉPARTITION EN HIVER

Jusque dans les années 1970, l'hivernage de l'Oie cendrée en France demeurait assez restreint, avant de connaître une forte augmentation. Dans ce contexte, la population hivernante du Poitou-Charentes a logiquement vu ses effectifs augmenter, passant de 500-800 individus dans les années 1970-1980 [2] à 4 500 individus par an en moyenne au cours de cet atlas, soit 20 % de la population nationale hivernante. La répartition picto-charentaise de l'Oie cendrée hivernante stricto sensu est quasi-exclusivement associée au littoral et aux zones humides arrière-littorales. Les sites occupés sont suivis annuellement dans le cadre des comptages Wetlands International. La baie de l'Aiguillon est le plus important de ceux-ci : elle a atteint le seuil d'importance internationale (6 100 ind.) en 2011 avec 7 040 individus [6], ainsi que celui d'importance nationale (185 ind.) lors des trois autres années. La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron a atteint quant à elle le seuil d'importance nationale chaque année de l'enquête, avec notamment 472 individus en 2010 [7]. Des groupes continentaux de moindre effectif sont également notés à l'occasion de ces comptages au lac du Cébron en Deux-Sèvres et sur les étangs du sud de la Vienne. Il convient cependant de tenir compte de la présence de l'espèce sur de nombreuses autres mailles à l'intérieur des terres du fait de la phénologie migratoire de l'espèce chevauchant la période du présent atlas lors des passages post- et prénuptiaux. Ces derniers ont d'ailleurs tendance à débuter de plus en plus précocement [8].

MENACES

Bien que la dynamique de population de l'Oie cendrée soit positive, son avenir est lié à la capacité d'accueil au sein de ses sites d'hivernage, ainsi qu'à la gestion pérenne des prélèvements dus à la chasse, qui ont pu être considérés comme excessifs par le passé [5].

[1] Ogilvie, 1978 ; [2] Fouquet, 1991 ; [3] Durant, 2001 ; [4] Joyeux et al., 2007 ; [5] Persson, 1999 ; [6] Deceuninck et al., 2012 ; [7] Deceuninck et al., 2011 ; [8] Fouquet et al., 2009

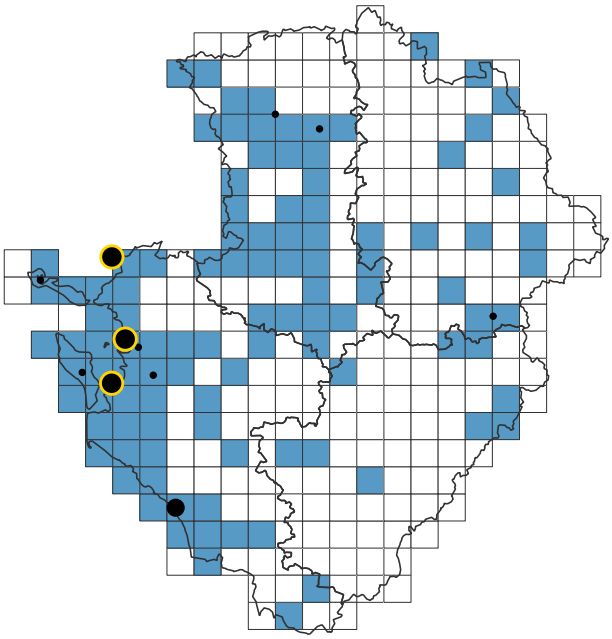

● 271 - 4 109
● 37 - 119
• 1 - 17

Statut de fréquence

Assez commun (36 % des mailles)

Rédacteur Martin Grienenberger (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Oie des neiges

Anser caerulescens (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'Oie des neiges est une espèce de la toundra arctique qui niche du nord-est de la Russie et de l'Alaska au Groenland. Elle passe l'hiver sur les côtes américaines atlantique et pacifique et visite occasionnellement l'Europe occidentale. Elle pâture alors les prairies parmi des groupes d'Oies cendrées ou rieuses, mais peut également exploiter les prés-salés ou les grandes zones agricoles ouvertes. Comme la plupart des oies grises en période de chasse, elle recherche des espaces protégés et de grande quiétude.

RÉPARTITION EN HIVER

Les données françaises d'Oie des neiges sont très rares et l'origine des oiseaux reste souvent incertaine. En effet, cette espèce est couramment détenue en captivité et de nombreux individus aptes au vol peuvent se disperser en suivant des groupes d'oies sauvages. Néanmoins, des oiseaux bagués originaires du Groenland ont été observés aux Pays-Bas et dans les îles Britanniques, ce qui montre qu'une arrivée naturelle est possible. Durant la période de l'atlas, seule une Oie des neiges a été contactée, le 26 décembre 2010, parmi un groupe de 975 Oies cendrées dans le sud de la baie de l'Aiguillon. Les dernières mentions régionales dataient des années 1990 avec 2 données sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et une à Mortagne-sur-Gironde. À l'échelle nationale, les données d'Oie des neiges semblent se raréfier depuis la fin du XX^{e} siècle.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur cette espèce d'apparition très occasionnelle en France.

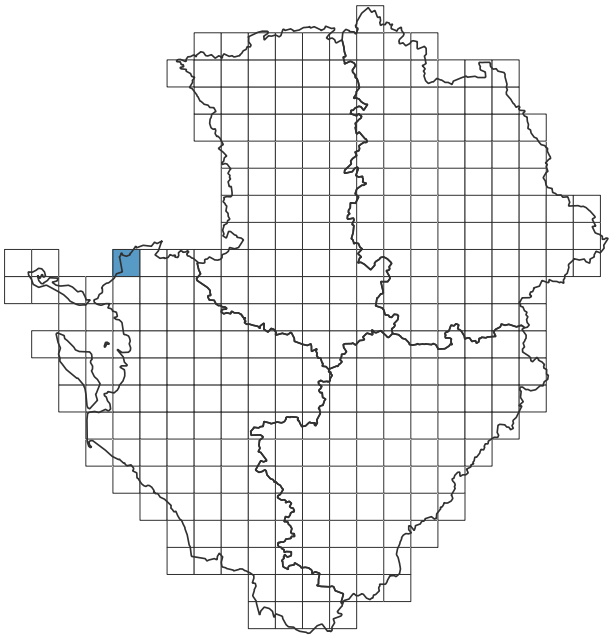

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Sébastien Reeber

Bernache du Canada

Branta canadensis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Bernache du Canada est originaire, comme son nom l'indique, du nord de l'Amérique mais a été introduite, à partir du XVII[e] siècle, dans de nombreux pays européens où elle vit maintenant en liberté. Considérée comme sédentaire, l'espèce fréquente les plans d'eau à la recherche de plantes aquatiques. Elle apprécie également la végétation des bosses des marais et des prairies humides. En hiver, suite aux vagues de froid, des oiseaux nordiques peuvent rejoindre en petit nombre leurs homologues français.

RÉPARTITION EN HIVER

Les populations de Bernache du Canada en Europe se sont développées dans les années 90 avant d'exploser entre 2003 et 2011. En France, l'effectif hivernal aurait atteint 6 000 à 7 000 oiseaux à la fin de cette période. Dans la région Poitou-Charentes, seuls deux départements accueillent la Bernache du Canada. Dans les Deux-Sèvres, c'est à partir d'oiseaux du parc d'une famille d'industriels de la région de Cerizay qu'une petite population s'est installée sur plusieurs étangs du bocage. Les cas de nidification, longtemps restés sporadiques, tendent à devenir plus nombreux ces dernières années. En Charente-Maritime, ce sont des individus échappés de captivité du Marais aux oiseaux (Dolus d'Oléron) qui sont à l'origine de l'implantation de l'espèce à l'état sauvage, il y a une trentaine d'années. Après avoir colonisé progressivement les marais de l'île d'Oléron, la Bernache du Canada s'est installée dans les marais de Brouage et de la Seudre puis sur l'île de Ré. Cantonnée aux marais arrière-littoraux, sa progression vers l'intérieur des terres s'est arrêtée brutalement suite aux mesures de régulation décidées au niveau national pour limiter l'expansion de l'espèce désormais classée « envahissante ». Sur l'île d'Oléron, le nombre d'individus est ainsi passé de 420 en janvier 2011 à 76 trois ans plus tard !

MENACES

Prolifique et peu exigeante en terme d'habitat, la Bernache du Canada fait désormais partie des espèces allochtones jugées envahissantes et nécessitant des mesures de limitation. Elle est donc tout le contraire d'une espèce « menacée ».

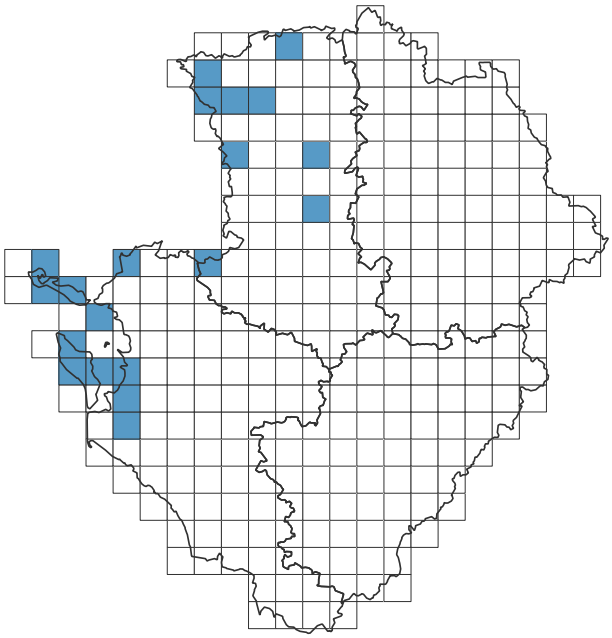

Statut de fréquence

Localisé (7 % des mailles)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Bernache nonnette

Branta leucopsis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

À l'origine, la Bernache nonnette niche dans les régions arctiques mais des populations sédentaires sont désormais établies dans le nord-est de l'Europe. En hiver, elle fréquente préférentiellement les prairies humides côtières et intérieures, les polders et les prés salés où elle se joint souvent aux groupes d'Oies cendrées ou de Bernaches cravants. Son alimentation est uniquement composée de végétaux et de graines.

RÉPARTITION EN HIVER

La France constitue la limite méridionale de l'aire d'hivernage de la Bernache nonnette qui s'observe essentiellement sur les côtes de la Manche. Les oiseaux proviennent surtout du Benelux, d'Allemagne et du Danemark mais aussi de Scandinavie. Ailleurs, cette petite bernache se rencontre sur le littoral atlantique et plus sporadiquement à l'intérieur du pays. Les effectifs nationaux moyens sont en progression avec plus de 500 individus comptés ces dernières années à la mi-janvier mais sont fortement dépendants des vagues de froid. Dans la région Poitou-Charentes, les quatre départements sont susceptibles d'accueillir la Bernache nonnette, comme ce fut le cas lors de cet atlas, mais les sites principaux et réguliers se situent sur le littoral charentais avec quelques oiseaux vus chaque année. Au cours de l'hiver 2009-2010, les prés salés de la baie de l'Aiguillon ont accueilli près d'une trentaine d'individus et une vingtaine pendant celui de 2010-2011. Suite à la vague de froid de décembre 2010, les prairies du marais de Brouage et de la Réserve Naturelle Nationale attenante de Moëze-Oléron en ont hébergé une dizaine contre 1 à 2 habituellement. En Vienne, un groupe de 17 oiseaux a été observé au nord-ouest de Poitiers, dans un chaume de maïs sur la commune de Maillé et dans les Deux-Sèvres, ce sont 55 individus qui étaient posés sur le lac du Cébron le 26 décembre.

MENACES

Les menaces qui pèsent sur l'hivernage de cette espèce sont liées à la dégradation des zones humides, notamment sous l'effet des modifications climatiques mais également des projets d'aménagement.

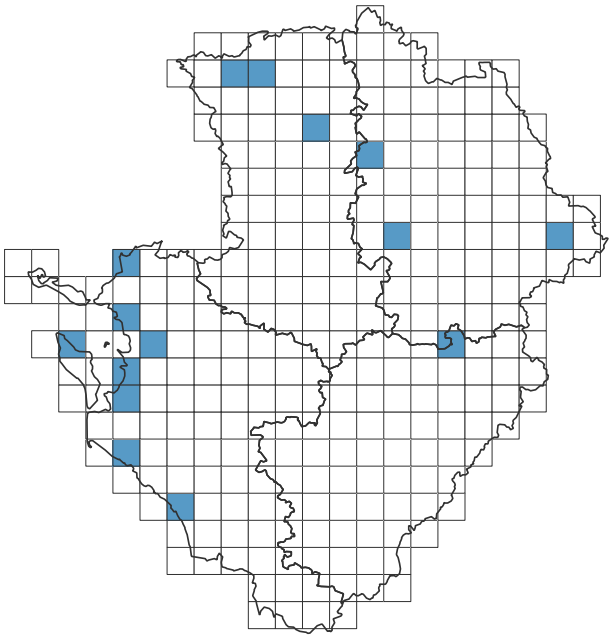

Statut de fréquence

Occasionnel (5 % des mailles)

Rédacteur Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Bernache cravant

Branta bernicla (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

En hiver, la Bernache cravant est intimement liée aux écosystèmes côtiers où elle manifeste un fort grégarisme. Exclusivement herbivore, elle fréquente majoritairement les herbiers intertidaux de Zostère naine, puis les estrans rocheux d'algues vertes, les prés-salés ou encore les marais salants. Toutefois, selon la disponibilité des ressources alimentaires, des individus peuvent se reporter sur des secteurs rétro-littoraux (prairies naturelles, céréales d'hiver). Les bernaches hivernant en France se reproduisent dans la toundra arctique sibérienne.

RÉPARTITION EN HIVER

Au niveau français, les pertuis charentais représentent la seconde zone d'hivernage de l'espèce après le bassin d'Arcachon et 26 % de l'effectif national à la mi-janvier. Les premières Bernaches cravants sont notées à partir de la seconde décade de septembre, et les effectifs augmentent jusqu'à un maximum enregistré en novembre-décembre. En début d'hivernage, les individus sédentaires et en transit exploitent les vasières et prés salés du littoral de Charente-Maritime. Par la suite, les stationnements diminuent fortement au cours de l'hiver et s'accompagnent d'une redistribution sur les estrans rocheux et les marais salants des îles d'Oléron et de Ré. Selon les années, les parcelles agricoles situées sur ces îles et entre Bourcefranc-le-Chapus et le Havre de Brouage sont aussi fréquentées. Sur la période 2010-2013, ce sont en moyenne plus de 29 200 bernaches qui sont présentes à la mi-janvier et les effectifs enregistrés permettent d'identifier 4 sites d'importance internationale, la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et estuaire Seudre (9 658 ind), l'île de Ré (9 468 ind.), les côtes nord et ouest de l'île d'Oléron (5 468 ind.) et la baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay (3 444 ind.). Des individus peuvent aussi occasionnellement être observés loin des côtes comme l'attestent les quelques mentions recensées dans la Vienne (un individu en décembre 2012) et dans les Deux-Sèvres avec un individu observé en décembre 2011 et janvier 2012. La population hivernante en France a été multipliée par 5 ces quarante dernières années passant de 40 000 en 1976 à 160 000 en 2016 [1].

MENACES

Les menaces clairement identifiées sont l'altération de la qualité écologique des habitats littoraux et la dégradation des herbiers intertidaux qui conditionnent la disponibilité et l'accessibilité des ressources alimentaires.

[1] Dalloyau, 2017

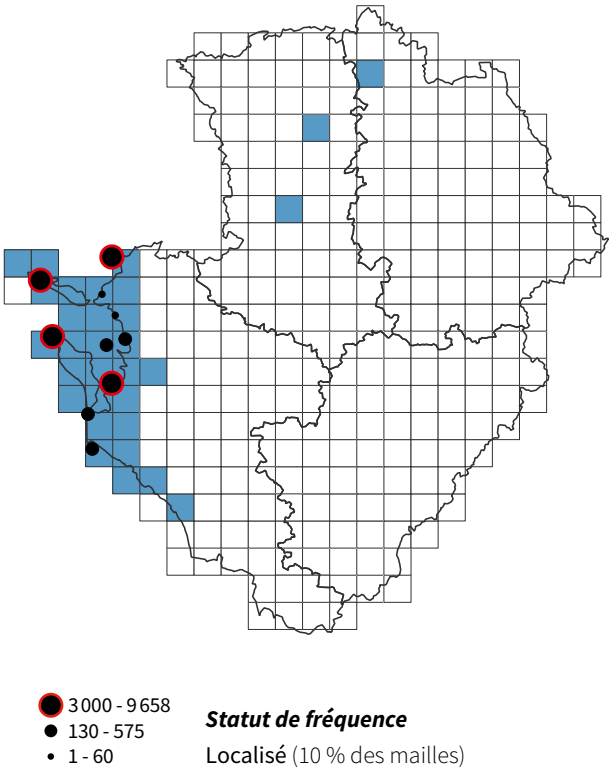

Statut de fréquence

Localisé (10 % des mailles)

Rédacteur Sébastien Dalloyau (LPO France)
Photographie Bernard Deceuninck

Bernache à cou roux

Branta ruficollis (Pallas, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Bernache à cou roux niche en Sibérie occidentale (péninsule du Taïmyr principalement). C'est une espèce hivernante et migratrice occasionnelle en France. En Europe de l'Ouest, elle s'observe généralement seule ou en très petits groupes, le plus souvent en compagnie d'oies grises *Anser sp*. ou de bernaches *Branta sp*. Elle fréquente les prairies, les vasières et les cultures où elle broute essentiellement des végétaux terrestres.

RÉPARTITION EN HIVER

Les sites d'hivernage de la Bernache à cou roux se situent en Europe de l'Est : Roumanie, Bulgarie et Ukraine. Cette espèce étant communément détenue dans les jardins d'ornement, l'origine des oiseaux vus ailleurs dans la nature est souvent douteuse. Toutefois, l'arrivée de jeunes en compagnie de Bernaches cravants ou d'Oies rieuses, mais aussi la reprise en Gironde (vers 1984) d'un individu bagué au Taïmyr en 1979, témoignent de la présence possible d'oiseaux sauvages en France. C'est par conséquent sur les sites habituels d'hivernage de ces espèces que la Bernache à cou roux est susceptible d'être découverte : estuaires de la Manche, côte Atlantique, Brenne, lac du Der, vallée du Rhin et Camargue. Durant la période de l'atlas, la seule et unique donnée de Bernache à cou roux, le 18 janvier 2010, correspond à un immature observé sur les prés salés de la baie de l'Aiguillon à Charron parmi un groupe de Bernaches cravants.

MENACES

La Bernache à cou roux n'est pas menacée en Poitou-Charentes où ses apparitions restent rares et sporadiques.

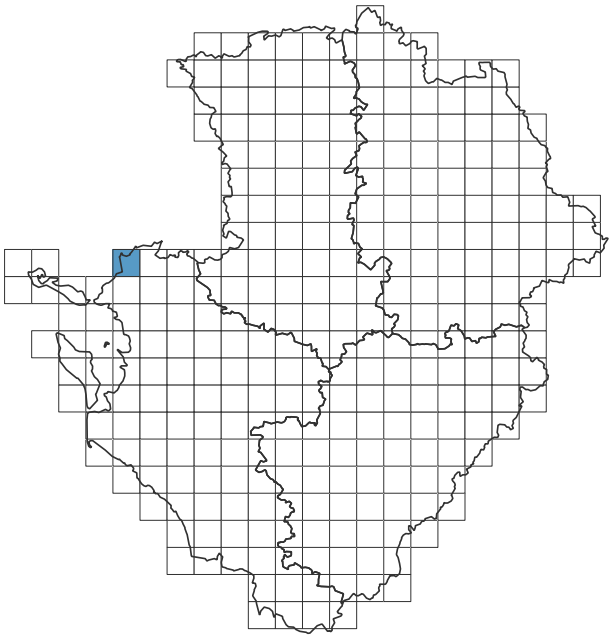

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Dominique Robert

Ouette d'Égypte

Alopochen aegyptiaca (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce sans statut**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Originaire d'Afrique sub-saharienne, l'Ouette d'Égypte a été introduite de longue date en Europe, mais c'est seulement depuis les années 1980 que la population néerlandaise explose et essaime dans de nombreux pays [1]. Principalement herbivore, celle qui n'est pas une oie mais un tadorne, complète ce régime par des insectes, amphibiens et lombrics qu'elle glane dans les prairies ou les cultures, à proximité d'une grande diversité de zones humides.

RÉPARTITION EN HIVER

L'ouette est principalement présente dans le nord-est de la région, en relation avec les plus proches noyaux de population situés dans le nord-est de la France et au Benelux. Cette répartition peut également s'expliquer par sa préférence pour les zones humides intérieures, quoiqu'on la retrouve occasionnellement sur le littoral. L'un des deux secteurs côtiers où l'espèce a été observée se situe à proximité immédiate d'un « parc de découverte de la faune » et l'origine de ces 2 hivernants ne fait guère de doute. La première reproduction régionale date de 1992 près de La Rochelle, mais d'autres cas ont été répertoriés depuis, en Charente-Maritime, dans la Vienne (2 cas en 2011 et 2012) et les Deux-Sèvres. En Charente, elle ne fait l'objet que de quelques observations sporadiques, et aucun cas de reproduction n'a été noté jusqu'à présent. Absente du précédent atlas des oiseaux en hiver 1977-1981, son essor en tant qu'hivernant en France ne date réellement que des années 2000, celui-ci devenant exponentiel depuis 2009 [2]. L'espèce devrait donc être observée de plus en plus régulièrement dans notre région en hiver, sauf si des mesures de régulation venaient à enrayer la forte dynamique des populations nicheuses.

MENACES

Au vu de son caractère allochtone, aucune menace ne peut être identifiée pour l'Ouette d'Égypte.

[1] Fouque et al., 2012 ; [2] Dubois et al., 2016

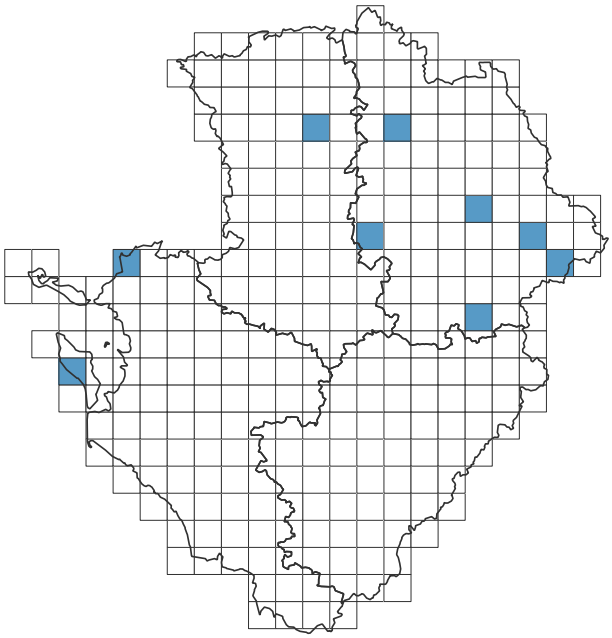

Statut de fréquence

Occasionnel (3 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Tadorne casarca

Tadorna ferruginea (Pallas, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce sans statut**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'habitat originel du Tadorne casarca est situé dans les régions arides et steppiques du Moyen-Orient et de l'Asie centrale. Il y fréquente les lagunes d'eau saumâtre, les lacs ou les étendues d'eau douce peu profondes. En France, il peut être observé dans toutes sortes de zones humides, des milieux saumâtres aux plans d'eau des parcs urbains. Essentiellement végétarien, il complète son régime alimentaire avec des petits mollusques, crustacés et insectes aquatiques. Cette espèce est parfois utilisée comme oiseau d'ornement dans certains parcs et jardins. Il est donc difficile d'identifier l'origine, sauvage ou captive, des oiseaux observés.

RÉPARTITION EN HIVER

Les effectifs hivernants de cette espèce se concentrent principalement dans le nord-est de la France. Toutefois, des individus isolés ou de petits groupes peuvent ponctuellement être observés en Poitou-Charentes. Au cours de cet atlas, 5 observations d'au moins 4 individus différents ont été rapportées, toutes en Charente-Maritime sur l'estuaire de la Gironde à Saint-Sorlin-de-Conac ainsi que sur les prés salés de la baie de l'Aiguillon à Esnandes et Charron, dans un groupe d'Oies cendrées. La population hivernante nationale, bien que limitée à quelques dizaines d'individus, a connu une croissance significative au cours de la dernière décennie. Si cette tendance se confirme, les observations de Tadorne casarca pourraient devenir plus régulières à l'avenir.

MENACES

Pas de menaces particulières sur cette espèce allochtone rarement observée en Poitou-Charentes.

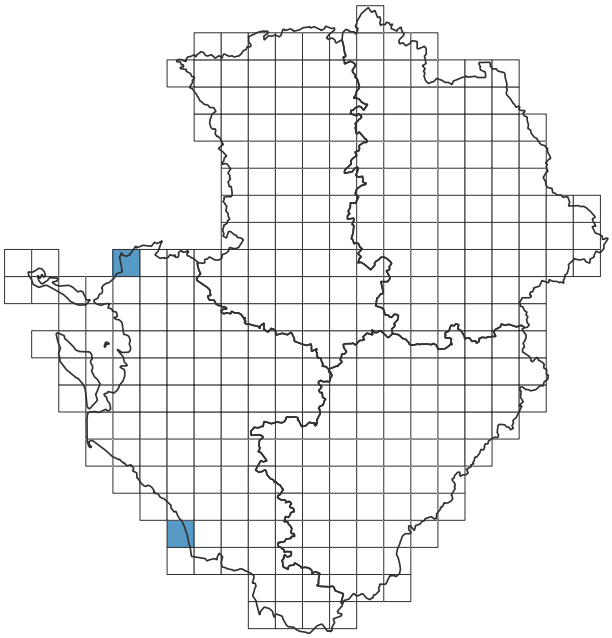

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Bernard Liégeois

Tadorne de Belon

Tadorna tadorna (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICNen hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Principalement côtier, le Tadorne de Belon s'alimente sur les vasières des baies et des estuaires en période hivernale. L'espèce fréquente également d'autres types de milieux humides à l'intérieur des terres, qu'ils soient naturels tels que les marais littoraux ou artificiels telles que des stations de lagunage ou de traitements des eaux [1]. Elle se nourrit en filtrant la crème de vase à la recherche d'invertébrés benthiques. En hiver, l'espèce étoffe son régime alimentaire en se nourrissant de graines de zostéracées ou du biofilm de diatomées [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Le Tadorne de Belon est présent dans les quatre départements du Poitou-Charentes avec tout de même une nette concentration sur le littoral atlantique. En hiver, des oiseaux originaires du nord de l'Europe viennent renforcer les effectifs nicheurs locaux. Dès lors, quatre sites dépassent régulièrement le seuil d'importance nationale au cours des comptages Wetlands International à la mi-janvier. Deux d'entre eux dépassent même le seuil d'importance internationale fixé à 3 000 individus, avec respectivement 17 000 individus sur la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon et 6 800 sur celle de Moëze-Oléron. À l'intérieur des terres, de petits groupes ou des oiseaux isolés peuvent être observés çà et là sur des plans d'eau ou des bassins artificiels. Avec 27 000 tadornes, le Poitou-Charentes accueille plus de 41 % des effectifs nationaux en hiver, ce qui confère à la région une importance particulière. La population hivernante en France connaît une croissance constante depuis les années 1960 et a atteint entre 2007 et 2013 une moyenne de plus de 60 000 individus [2,3]. La répartition de l'espèce apparaît ainsi plus étendue que lors du précédent atlas, en particulier à l'intérieur des terres où elle est désormais plus régulière.

MENACES

Malgré un statut de conservation favorable, l'espèce est sensible à la dégradation des zones humides et des milieux littoraux où elle s'alimente. Les dérangements affectent également la distribution des tadornes en hiver.

[1] Gélinaud, 1997 ; [2] Deceuninck et Al. 2014 ; [3] Gélinaud et Al. 1992

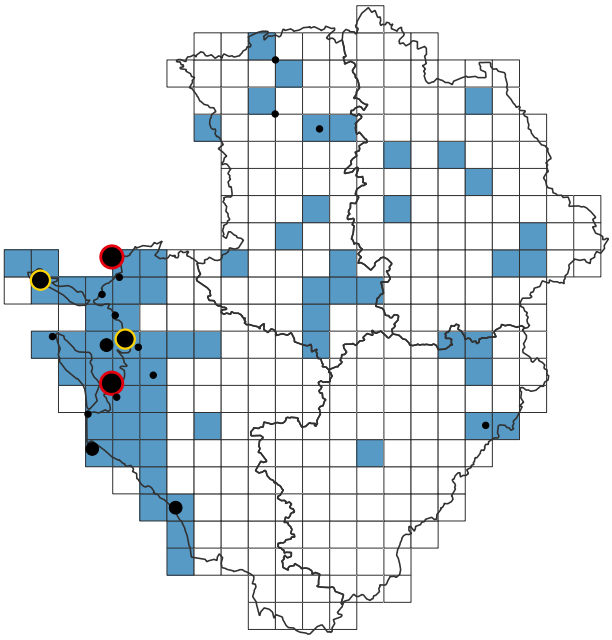

Statut de fréquence

Peu commun (22 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Patrice Mariolan

Canard mandarin

Aix galericulata (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Originaire de l'est de l'Asie, le Canard mandarin a d'abord été introduit au Royaume-Uni à partir du XVIII[e] siècle pour agrémenter parcs et zoos de son plumage remarquablement coloré. Depuis, des populations férales se sont établies dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest dont la France. Ce canard apprécie les étangs forestiers et les berges très boisées de rivières à débit lent et consomme principalement des graines et des glands.

RÉPARTITION EN HIVER

Fréquemment détenu en captivité, le Canard mandarin est l'hôte régulier des plans d'eau des parcs urbains. Au cours de l'atlas, c'est dans les grandes villes de la région qu'il a principalement été observé : Poitiers, Thouars, Niort ou encore Royan. Quelques autres observations proviennent de régions d'étangs notamment de la bordure occidentale de la Brenne dans la Vienne. Seul le département de la Charente semble ne pas héberger cette espèce. Un des principaux sites d'hivernage français se situe dans la région limitrophe des Pays de la Loire où selon les années, 50 à 90 oiseaux se regroupent sur la Loire nantaise. Depuis l'atlas de 1977-1981, l'espèce s'est largement répartie en France, passant de 17 à 237 localités occupées mais cela concerne encore peu la région.

MENACES

Aucune menace ne peut être spécifiée pour cette espèce allochtone.

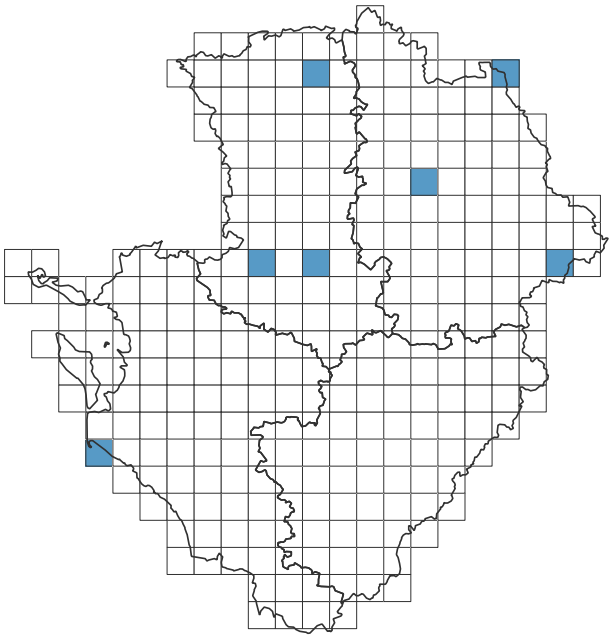

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Alain Bloquet

Canard carolin

Aix sponsa (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Canard « de Caroline » est, comme son nom l'indique, originaire d'Amérique du Nord. Seul autre représentant du genre *Aix* avec son cousin le mandarin, il est lui aussi plutôt forestier, et apprécie les zones humides boisées de toute nature, où il se nourrit essentiellement de végétaux. Introduit en Europe au XX^{e} siècle pour son plumage flamboyant, les échappés des élevages ne semblent pas en mesure d'installer une population férale sur le long terme, même si quelques couples isolés se maintiennent en France depuis la fin des années 2000 [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Deux mentions urbaines ont été rapportées au cours de l'atlas 2009-2013 sur la Sèvre niortaise à Niort et sur la Vienne, à Ingrandes, au nord de Châtellerault. Ces localisations laissent assez peu de doute sur l'origine captive de ces oiseaux.

MENACES

Si le Canard carolin fait l'objet de mesures de conservation sur son territoire d'origine au vu des pertes que ses populations ont subies suite à une chasse excessive par le passé, cette espèce introduite n'est pas menacée en France.

[1] Dubois & Cugnasse, 2015

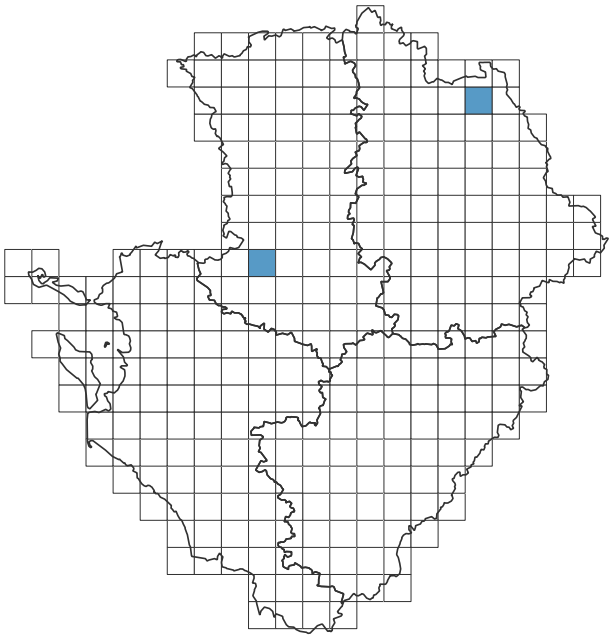

Statut de fréquence

Très rare ou localisé (1 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jean-Pierre Mériaux

Canard siffleur

Anas penelope (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Les Canards siffleurs venant hiverner en Poitou-Charentes ainsi que sur la façade Atlantique appartiennent aux populations nichant principalement en Scandinavie et dans l'ouest de la Russie. L'espèce fréquente de préférence les baies, les estuaires et les prés-salés mais aussi les zones humides intérieures. Herbivore, le Canard siffleur passe la majeure partie de son temps à s'alimenter sur les zones de végétation rase à proximité de l'eau [1,2].

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Canard siffleur est présent sur tout le littoral et les principaux lacs et étangs intérieurs. Ailleurs, sa présence est plus rare et concerne des sites de transit. Certaines années, les vagues de froid dans le nord de la zone d'hivernage provoquent des afflux remarquables comme en janvier 2011 avec 79 000 oiseaux en France [3]. En Poitou-Charentes, les effectifs les plus importants dépassant le seuil d'importance nationale sont notés sur deux Réserves Naturelles Nationales qui en moyenne accueillent plus de 5 200 oiseaux pour la baie de l'Aiguillon et 3 300 individus pour Moëze-Oléron. A l'intérieur, seuls les barrages de Mas Chaban et Lavaud (Charente) et la retenue du Cébron (Deux-Sèvres) accueillent régulièrement plus de 100 individus. Avec plus de 9 300 oiseaux en moyenne sur la période de l'atlas comptabilisés lors des dénombrements Wetlands International, la région héberge en moyenne 17,5 % de la population hivernante française. Le suivi à long terme de ces sites montre qu'après avoir été à leur minimum dans les années 1990, les effectifs régionaux tendent à augmenter ces 25 dernières années. La même tendance est observée à l'échelle nationale [3].

MENACES

Les dérangements répétés dus aux activités humaines sur les sites d'alimentation peuvent provoquer l'abandon du site d'hivernage. De plus, la pression de chasse, y compris de nuit, entraine une concentration des Canards siffleurs sur les sites protégés [4].

[1] Mayhew, 1988 ; [2] Jacobsen & Ugelvik, 1994 ; [3] Deceuninck et al., 2014 ; [4] Brochet et al., 2011

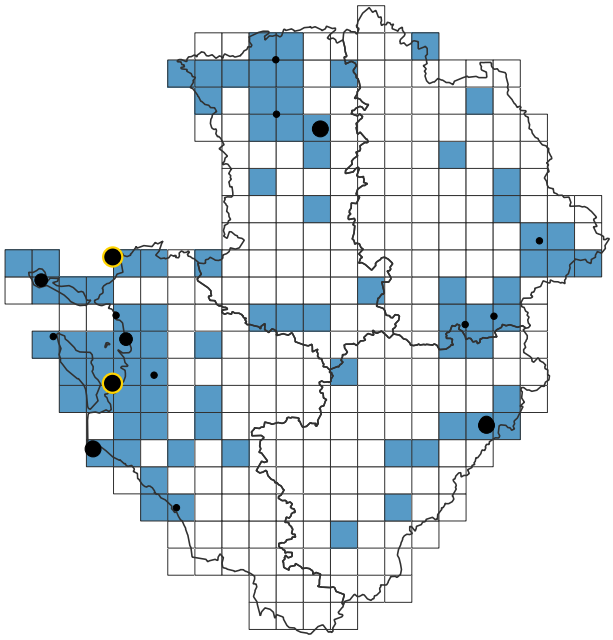

Statut de fréquence

Peu commun (28 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Aurélien Audevard

Canard chipeau

Anas strepera (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/1**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Canard chipeau, exclusivement herbivore en hiver, fréquente les étangs et les marais saumâtres où il niche au printemps, ainsi que les baies abritées du littoral. Les mouvements migratoires postnuptiaux ont lieu d'août à décembre et ceux du passage prénuptial de janvier à début mai. Ce canard est sensible aux vagues de froid, ce qui accroît encore sa mobilité au cœur de l'hiver.

RÉPARTITION EN HIVER

Venus du nord et de l'est de l'Europe, les Canards chipeaux hivernant en Poitou-Charentes ont une répartition liée à celle des zones humides. Au cours de la période couverte par cet atlas, les marais littoraux ont accueilli en moyenne près de 300 individus par an, dont près de la moitié à la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, premier site régional. À l'intérieur des terres, les Deux-Sèvres et la Charente hébergent en moyenne une soixantaine d'individus, alors qu'en Vienne les effectifs sont plus réduits, avec 25 individus. À la faveur d'une nette augmentation des effectifs en période hivernale, on constate un élargissement de sa répartition sur des zones humides plus modestes, notamment dans le centre et le nord de la Vienne, le centre des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime et ponctuellement de Charente. Alors que l'espèce est peu présente au cours des années 1980, l'augmentation des effectifs s'amorce à partir du début des années 1990 conduisant à un premier pic au début des années 2000. Sur la période 2010-2014, on assiste à un doublement de la moyenne des effectifs. Toutefois, d'importantes variations interannuelles ont été observées, comme en 2012 où seulement 150 individus sont recensés, contre environ 750 en 2011 et 2013. Cette tendance à l'accroissement témoigne de la bonne santé des effectifs nicheurs en Europe de l'Ouest [1] mais également d'un glissement vers l'ouest de sa répartition hivernale.

MENACES

Au vu de sa dynamique, l'espèce n'est pas menacée en Poitou-Charentes. Cependant, la destruction des zones humides ou la diminution de leur fonctionnalité par de trop nombreux dérangements (cynégétiques, loisirs de plein air) est la principale menace qui pèse sur ce canard, notamment en zone continentale [2].

[1] Wetlands International, 2012 ; [2] Barussaud et Al., 2010

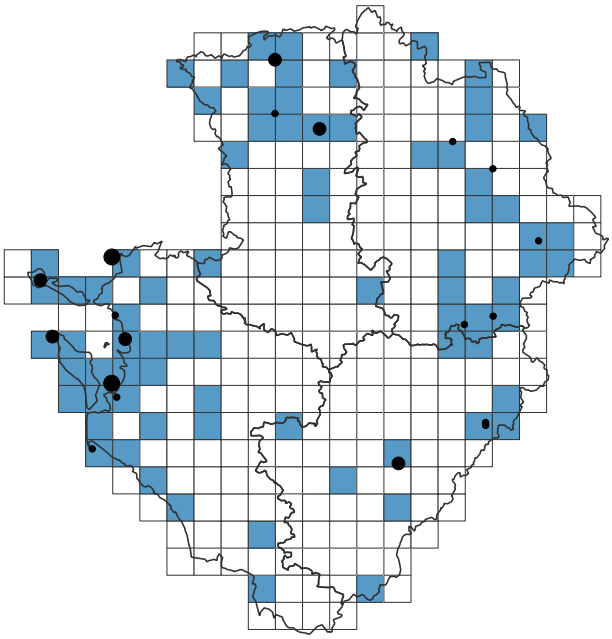

- 77 - 160
- 11 - 60
- 1 - 10

Statut de fréquence

Assez commun (26 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Didier Wolf

Sarcelle d'hiver

Anas crecca (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

La Sarcelle d'hiver est très largement répartie dans le monde, et l'essentiel de sa population nicheuse est établie au-delà du 50e parallèle. En hiver, les oiseaux scandinaves voire sibériens rejoignent l'ouest de la France. Elle fréquente alors une grande diversité de milieux humides, privilégiant les étendues d'eau ouvertes et calmes pour ses remises diurnes. Elle s'alimente essentiellement de nuit, de préférence sur les nappes d'eau peu profondes, les prairies humides, voire les zones de cultures où elle recherche des graines [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Au cours de la dernière décennie, la Charente-Maritime a accueilli plus de 85 % des effectifs recensés à la mi-janvier en Poitou-Charentes, suivie par les Deux-Sèvres (7 %), la Vienne (3,5 %) et la Charente (2 %). On retrouve donc logiquement la Sarcelle d'hiver sur une large frange ouest de la Charente-Maritime, notamment au sein des marais arrière-littoraux, sur les étangs des deux tiers nord des Deux-Sèvres, ceux du sud-est de la Vienne, et le long des principaux cours d'eau, comme la Charente ou la Vienne. Sur 2 Réserves Naturelles Nationales, les effectifs moyens au cours de l'atlas des oiseaux en hiver dépassent le seuil d'importance nationale fixé à 870 individus par Wetlands International : l'ensemble de la baie de l'Aiguillon et Moëze-Oléron avec respectivement 3 900 et 2 600 oiseaux. À l'échelle régionale, de fortes variations interannuelles se font sentir, avec par exemple seulement 2 793 individus à la mi-janvier 2009, contre près de 13 000 en 2013. Depuis le début des années 1990, les effectifs régionaux connaissent une nette augmentation, passant d'à peine 6 000 individus sur la période 1990-1994 à plus de 10 000 sur la période 2010-2014. Cette tendance corrobore celle constatée au niveau national, par exemple + 32 % depuis 1980 ou + 43 % depuis 2000 [2].

MENACES

Au vu des tendances de la population hivernante, l'espèce, bien qu'abondamment chassée, n'est pas menacée en région Poitou-Charentes. La présence de zones de quiétude strictement protégées, notamment pour son alimentation nocturne, reste toutefois la clé du maintien de ses effectifs [3].

[1] Guillemain et al., 2002 ; [2] Deceuninck et al., 2014 [3] Guillemain et al., 2002b

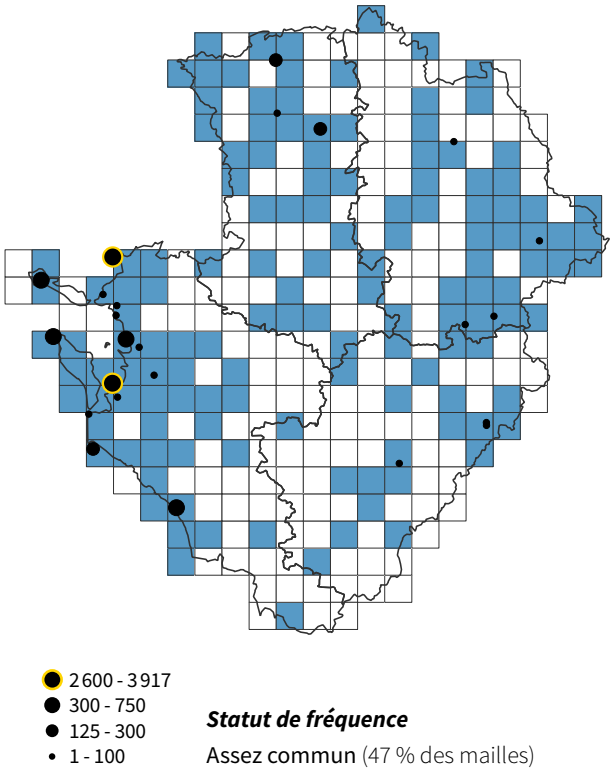

Statut de fréquence

Assez commun (47 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Didier Wolf

Canard colvert

Anas platyrhynchos (Linné, 1758)

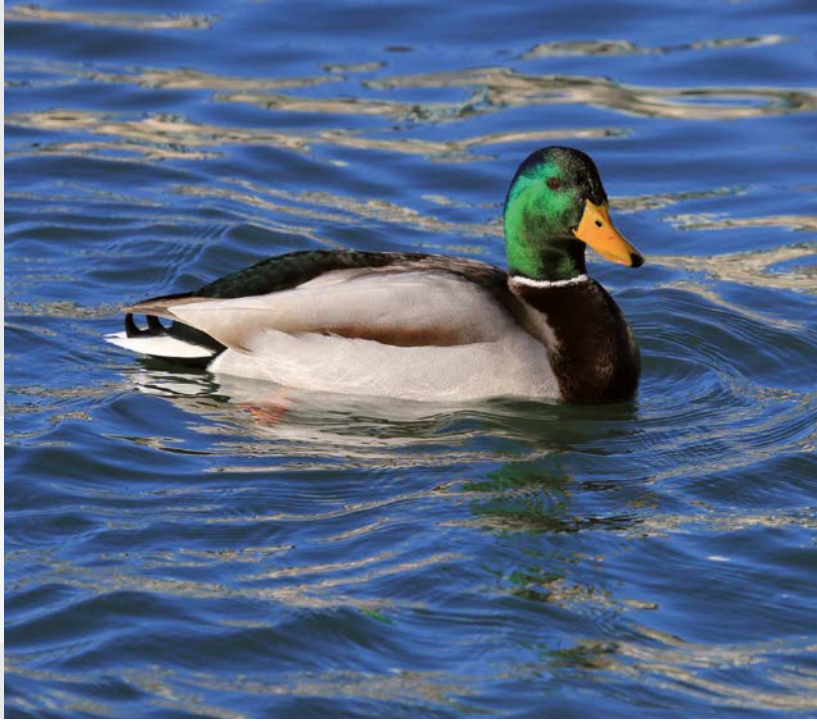

Protection nationale : **espèce chassable**
Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/1**
Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Les populations nicheuses sédentaires de Canard colvert sont rejointes en hiver par des individus du nord et de l'est de l'Europe. L'espèce occupe les milieux humides d'eau douce ou salée, y compris en zone urbaine. Opportuniste, le colvert consomme des graines, des végétaux verts, des mollusques, des crustacés et des arthropodes. Les couples se forment dès l'automne et ne se séparent pas de tout l'hiver, y compris dans les rassemblements.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Canard colvert est présent sur presque toutes les mailles de la région avec quelques absences constatées aux limites des départements, plutôt révélatrices d'une sous-prospection. Cette omniprésence était déjà observée dans l'atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981. Les effectifs les plus importants sont situés sur le littoral avec deux sites atteignant le seuil d'importance nationale (la baie de l'Aiguillon et la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron) suivis des marais de Rochefort et des étangs intérieurs de la région de Bressuire et d'Argenton le Château en Deux-Sèvres. L'évolution du nombre de colverts comptabilisés sur les sites Wetlands International montre qu'après un maximum en janvier 1982, la population a rapidement diminué avant d'augmenter à nouveau jusque dans les années 2000. Les effectifs régionaux semblent aujourd'hui stables (depuis 2006) et se situent autour de 20 000 individus, ce qui correspond à 7% de la population hivernante française [1].

MENACES

Les lâchers cynégétiques massifs peuvent avoir des conséquences sanitaires et génétiques sur le long terme [2].

[1] Deceuninck et al., 2014 ; [2] Champagnon et al., 2013

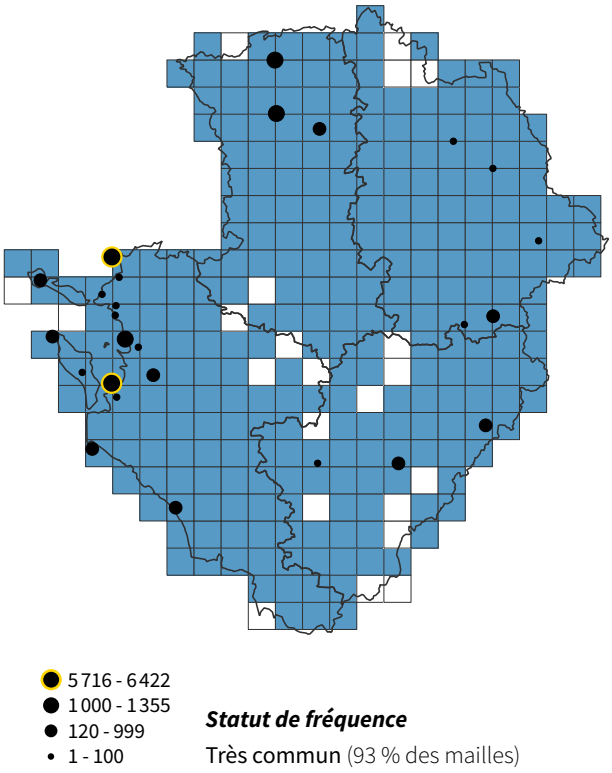

Statut de fréquence

Très commun (93 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Raphaël Bussière

Canard pilet

Anas acuta (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Canard pilet niche principalement dans les régions boréales et arctiques et hiverne, dans le paléarctique occidental, de l'Europe de l'Ouest à la zone sahélienne de l'Afrique. La France voit passer de nombreux migrateurs et accueille plusieurs milliers d'individus au cœur de l'hiver, essentiellement sur le littoral et localement au sein de zones humides continentales. Ce canard consomme des mollusques et des végétaux aquatiques.

RÉPARTITION EN HIVER

Très grégaire en hiver, le Canard pilet forme de grands rassemblements qui se répartissent de manière hétérogène sur le territoire français. Ainsi, plus de la moitié des effectifs nationaux se concentre sur une dizaine de sites seulement et 80 % des individus vivent au sein de zones protégées. La région Poitou-Charentes avec plus de 4 200 individus représente 28 % de l'hivernage en France. La principale aire d'accueil est la baie de l'Aiguillon avec en moyenne 3 520 oiseaux recensés à la mi-janvier entre 2009 et 2013 lors des comptages Wetlands international, dépassant ainsi le seuil d'importance internationale fixé à 600 individus en Europe du Nord-Ouest. Les autres sites majeurs sont la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron avec 450 individus puis celle de Lilleau des Niges avec 175 individus, considérées d'importance nationale (> à 130 ind.). Le Marais d'Yves abrite aussi des effectifs non négligeables avec en moyenne 70 individus. Ailleurs, le Canard pilet se rencontre tout le long du littoral de Charente-Maritime mais aussi, en quantité nettement inférieure, sur les plans d'eau des autres départements : lac de Saint-Cyr ou étang de Beaufour à Saulgé (Vienne), retenues des barrages de Lavaud et Mas Chaban (Charente) et étangs de l'Argentonnais ainsi que le lac du Cébron (Deux-Sèvres). Comparé à la répartition observée lors des hivers 1977-1981, il est plus abondant sur le littoral et est désormais présent en Charente. Depuis les années 1980, la tendance est à la stabilité [1].

MENACES

Le Canard pilet est d'abord affecté par la dégradation des zones humides. Mais les dérangements fréquents d'ordre anthropique (chasse notamment) peuvent entraîner l'abandon des sites d'hivernage.

[1] Fox, 1998

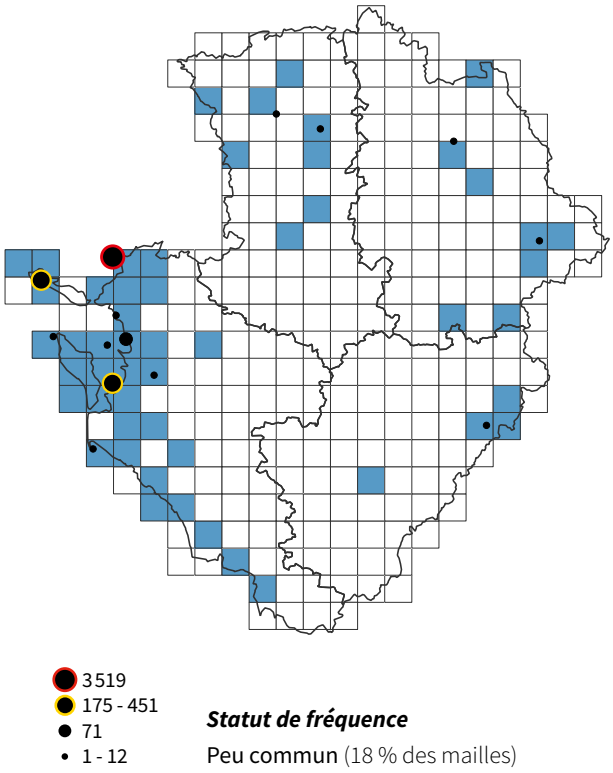

Statut de fréquence

Peu commun (18 % des mailles)

Rédacteur Élisa Daviaud (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Émile Barbelette

Canard Souchet

Anas clypeata (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Canard souchet fréquente une large gamme de zones humides en période hivernale, allant des étangs d'eau douce aux milieux saumâtres. Il se retrouve également dans des milieux plus artificiels comme des gravières ou des stations de lagunage. Son régime alimentaire se compose d'invertébrés aquatiques (mollusques, crustacés) et de végétaux (graines notamment).

RÉPARTITION EN HIVER

La France représente un lieu d'hivernage privilégié pour le Canard souchet et accueille près de 50 % des effectifs hivernants de l'Europe du Nord-Ouest. Les plus fortes densités sont observées en Camargue et sur le littoral atlantique. Avec plus de 2 000 oiseaux en moyenne à la mi-janvier, le Poitou-Charentes a accueilli en moyenne près de 7% de la population hivernante nationale au cours de la période de l'atlas. Bien que présent sur l'ensemble des départements, sa répartition est très hétérogène dans la région. L'essentiel de la population se concentre sur le littoral de la Charente-Maritime où deux sites dépassent chaque année le seuil d'importance international fixé à 400 individus : la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (1 030 oiseaux en moyenne) et la baie de l'Aiguillon (500 oiseaux en moyenne). À l'intérieur des terres, l'espèce est moins commune et présente à l'unité ou en petits groupes. En Deux-Sèvres, les observations se localisent sur les étangs du Nord-Gâtine et du Bressuirais. En Vienne, ce canard est présent sur les plans d'eau du nord-est du département ainsi que sur les étangs de la région de Pressac-Combourg et du Montmorillonnais. En Charente, les observations sont plus ponctuelles, notamment autour de la région d'Angoulême. Les effectifs nationaux de Canard souchet semblent se stabiliser depuis le début des années 2000. La répartition de l'espèce a d'ailleurs peu évolué depuis le précédent atlas 1977-1981, hormis pour le département de la Charente où l'espèce était absente.

MENACES

Le Canard souchet présente un statut de conservation favorable à l'échelle nationale. En période hivernale, l'activité cynégétique constitue la principale menace pour cette espèce, dont la majorité des effectifs trouve refuge sur des espaces naturels protégés.

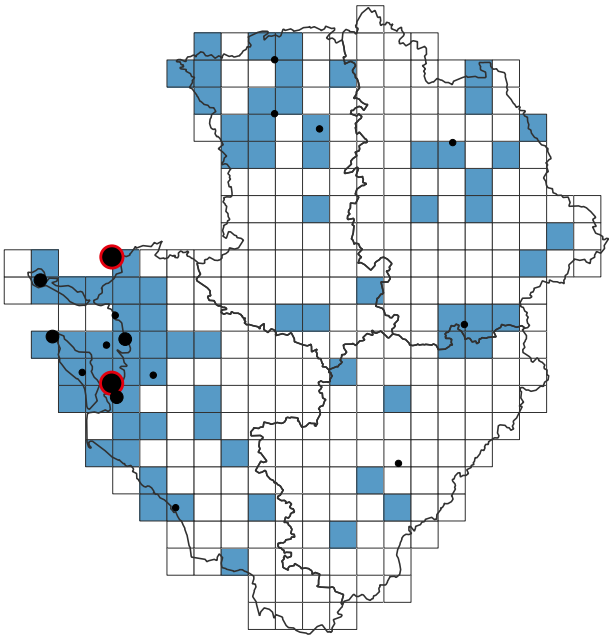

502 - 1 030
91 - 172
1 - 20

Statut de fréquence

Peu commun (26 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier – LPO Poitou-Charentes
Photographie Michel Caupenne

Nette rousse

Netta rufina (Pallas, 1773)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

De répartition paléarctique, la Nette rousse est le moins carnivore de nos canards plongeurs. Elle se nourrit principalement de macrophytes immergés tout au long de l'année [1,2], et adopte en hiver un régime plus fortement granivore [2]. Elle fréquente alors des plans d'eau calmes et peu profonds (lagunes, lacs et étangs), doux ou faiblement saumâtres, possédant préférentiellement une ceinture de végétation servant de refuge en cas de danger [3].

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'aire d'hivernage principale de la Nette rousse se situe dans la moitié est du pays, dont les sites les plus importants en termes d'effectif sont la Camargue, les grands lacs alpins de Savoie et le cours du Rhin [4]. Le Poitou-Charentes se situe donc en dehors de cette aire, et les effectifs observés y sont très faibles. En effet, la présence de la Nette rousse n'a été notée que sur 6 mailles en Vienne et en Charente-Maritime. En Vienne, 2 individus ont hiverné sur le plan d'eau artificiel de Saint-Cyr en 2010-2011, et 2 autres observations d'individus isolés ont été rapportées sur un étang du sud-est et sur la Vienne. En Charente-Maritime, elle a été observée sur des plans d'eau artificiels, lagunage ou sablière, et a atteint un effectif record le 2 janvier 2010 avec 7 individus à Marennes. Même si l'espèce demeure très rare, on note tout de même l'augmentation des mentions hivernales en Poitou-Charentes depuis le précédent atlas 1977-1981, qui est peut-être à mettre en relation avec l'installation d'une petite population nicheuse dans la Brenne voisine depuis la fin des années 2000. On observe donc une légère augmentation du nombre de mailles occupées (5 de plus), et ce phénomène s'inscrit dans un contexte de forte augmentation de la population hivernante au niveau national : +81 % de 2000 à 2014 [5].

MENACES

Compte-tenu de l'augmentation importante des effectifs hivernants au niveau national, l'espèce ne semble *a priori* pas menacée, mais dans notre région où elle reste rare, la chasse représente le danger principal.

[1] Allouche et al., 1988 ; [2] Llorente et al., 1986 ; [3] Boutin J., 1986 ; [4] Keller V., 2000 ; [5] Deceuninck B. et al., 2015

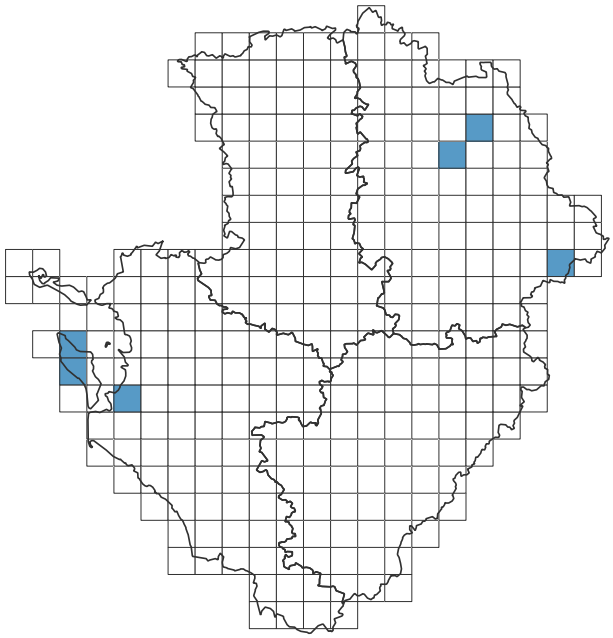

Statut de fréquence

Occasionnel (2 % des mailles)

Rédacteur Martin Grienenberger (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Étienne Debenest

Fuligule milouin

Aythya ferina (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Fuligule milouin niche dans le Paléarctique entre les 45e et 65e parallèles et hiverne des îles Britanniques au bassin méditerranéen. Les nicheurs français sont alors rejoints par leurs congénères venus d'Europe du Nord et centrale, même si de nombreuses redistributions ont lieu, car l'espèce est très mobile. À cette saison, ils recherchent moins les plans d'eau bordés de larges ceintures de végétation et fréquentent en groupe les étangs peu profonds et les nappes d'eau artificielles (lagunages, sablières...). Leur nourriture basée sur les plantes aquatiques comporte aussi quelques proies.

RÉPARTITION EN HIVER

Comme lors du précédent atlas, la répartition du milouin recoupe largement celle des zones humides qu'il affectionne. Entre 2009 et 2013, les effectifs à la mi-janvier sont de 673 individus en moyenne, représentant un peu moins de 1 % des hivernants français [1]. Ils fluctuent fortement d'une année à l'autre, principalement en raison des conditions météorologiques qui influent également sur la répartition entre les départements. En effet, lors des vagues de froid, les milouins fuient les sites continentaux pris par le gel et convergent vers le littoral, notamment les stations de lagunage. Ainsi, en janvier 2006, 2008 et 2009, où respectivement 830, 1016, et 1166 milouins ont été dénombrés, la Charente-Maritime a accueilli plus de 70 % de l'effectif régional. À l'inverse, au cours des mois de janvier 2012, 2013 et 2014, avec une météo plus clémente, ce sont les Deux-Sèvres qui ont accueilli 65 % de l'effectif régional, suivi par la Vienne (20 %). Sur le long terme, le nombre d'hivernants a fortement augmenté jusqu'au milieu des années 1990 et s'est stabilisé depuis. Cette progression est à mettre en relation avec l'installation d'une population nicheuse en Deux-Sèvres [2, 3] puis dans les autres départements de Poitou-Charentes [4], à la bonne santé des populations dans la région voisine des Pays de la Loire [5] mais aussi à un glissement plus global de sa répartition vers l'ouest de l'Europe.

MENACES

Les sites protégés sont trop peu nombreux sur les étangs continentaux qu'il fréquente [6]. Il subit, en plus de la dégradation de ses habitats, les dérangements liés aux « loisirs » au sens large, et notamment la chasse, dont les prélèvements se situent en France entre 14 000 et 36 000 oiseaux chaque année [7].

[1] Deceuninck et al., 2015 ; [2] Bureau, 1965 ; [3] Fouquet, 1981 ; [4] Issa et al., 2011 ; [5] Caizergues et al., 2014 ; [6] Barrussaud et al., 2010 ; [7] Aubry et al., 2016

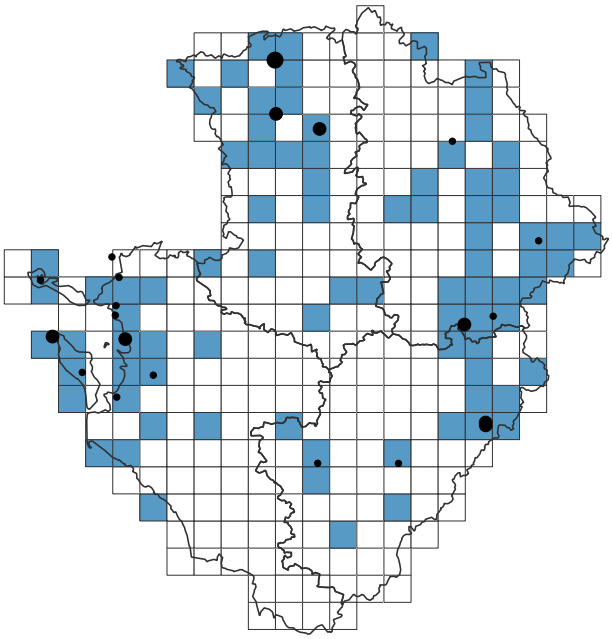

● 224
● 21 - 100
• 1 - 20

Statut de fréquence

Peu commun (29 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Alain Boullah

Fuligule nyroca

Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Fuligule nyroca se reproduit sur des étangs et des lagunes peu profonds riches en végétation, principalement de l'Europe de l'Est à la Sibérie centrale et plus sporadiquement au sud de cette zone, de l'Afrique du Nord au Moyen-Orient. En hiver, il stationne autour de la méditerranée ou regagne les zones humides d'Afrique de l'Ouest. Il accompagne souvent le Fuligule milouin et il recherche, comme lui, des graines, des plantes et des invertébrés aquatiques.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Fuligule nyroca est présent en hiver de manière régulière mais en très faibles effectifs ne dépassant généralement pas les 50 individus. C'est surtout le long du Rhin, sur les grands lacs alpins, en Dombes et en Camargue que ce petit canard plongeur au plumage brun-chocolat a ses habitudes. Ailleurs, ses apparitions sont exceptionnelles. C'est le cas en Poitou-Charentes où seules 2 mentions ont été recueillies au cours de cet atlas. Une femelle a séjourné sur l'île d'Oléron du 14 novembre 2009 au 6 mars 2010, essentiellement sur un des bassins du lagunage de Saint-Pierre d'Oléron. La sablière du centre de l'île a également été visitée par cet oiseau. Un autre individu a été découvert parmi d'autres anatidés à Angoulême sur le fleuve Charente dans le département éponyme le 15 janvier 2011. Ces dernières années, le nombre d'oiseaux hivernants a augmenté en Europe occidentale et par conséquent en France, phénomène probablement lié à la dégradation des conditions sur les sites d'hivernage traditionnels d'Europe de l'Est. Rappelons qu'il est classé comme « quasi-menacée » au niveau mondial et qu'il bénéficie d'un programme international d'actions [1]. Dans la région, la situation n'a pas évolué puisqu'au cours du précédent atlas 1977-1981, ce canard avait été observé sur trois mailles, à Oléron et en Deux-Sèvres.

MENACES

Le Fuligule nyroca est un hivernant trop occasionnel pour qu'une menace puisse être identifiée. Néanmoins, c'est une espèce protégée exposée aux tirs accidentels par confusion avec le milouin ou le morillon, tous deux chassables.

[1] Robinson et al., 2006

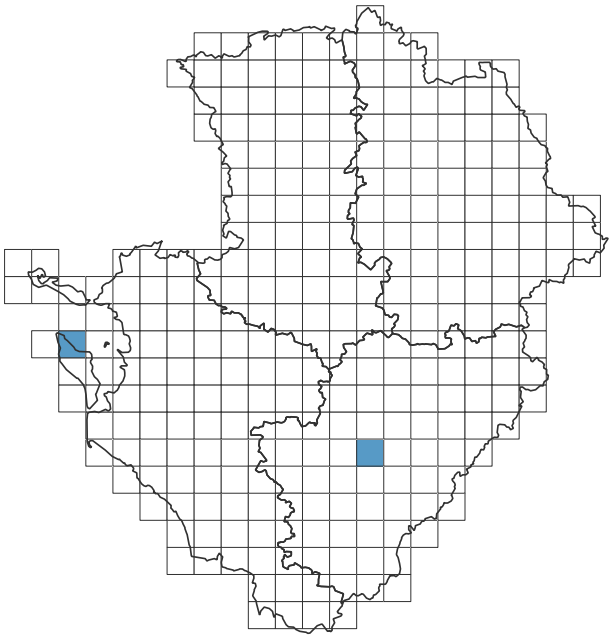

Statut de fréquence

Occasionnel ou très localisé
(1 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Émile Barbelette

Fuligule morillon

Aythya fuligula (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **quasi-menacé**

ÉCOLOGIE

Le Fuligule morillon se reproduit dans la bordure riche en végétation de plans d'eau moyennement profonds dans la partie nord de l'Eurasie. En hiver, les populations les plus nordiques glissent vers le sud et la France reçoit ainsi de nombreux oiseaux provenant de la Scandinavie et de la Russie. Le morillon fréquente alors le même type de sites ainsi que les lagunages et les retenues de barrage. Son régime alimentaire, plus « carnivore » que celui du milouin, se compose principalement de mollusques qu'il capture entre 1 et 3 mètres au cours d'un plongeon d'une trentaine de secondes.

RÉPARTITION EN HIVER

La répartition régionale actuelle du Fuligule morillon est assez analogue à celle du milouin, quoique plus clairsemée. Les régions d'étangs du sud-est de la Vienne et de la moitié nord des Deux-Sèvres, les grandes retenues de Lavaud et Mas-Chaban en Charente ainsi les bassins de lagunage de Charente-Maritime sont les sites les plus accueillants pour ce fuligule. Ce dernier est toutefois beaucoup moins abondant que le milouin comme l'illustre le comptage Wetlands International de janvier 2013 au cours duquel seuls 8 morillons ont été dénombrés contre 492 milouins. Au cours de cet atlas, des effectifs supérieurs à 50 individus ont tout de même été observés sur les 2 lagunages de Saint-Denis-d'Oléron et de Rochefort, ce dernier accueillant un maximum de 156 morillons le 15 janvier 2010. Ces bassins aux eaux plus chaudes et placés près du littoral ne gèlent quasiment jamais et servent de refuge quand les températures restent négatives ailleurs dans la région. Après avoir fortement augmenté au cours des années 1980, l'hivernage est aujourd'hui en déclin en France, notamment dans les deux tiers sud du pays [1]. Cela semble corrélé avec l'augmentation du nombre d'hivernants en Europe du Nord et en Europe centrale où les plans d'eau sont moins souvent et moins longtemps pris par la glace. Cette tendance est en revanche opposée à celle, positive, des nicheurs dans l'ouest de la France[2] et en Poitou-Charentes, où il niche à présent dans les 4 départements [3,4].

MENACES

Éclectique dans son alimentation et profitant de nouvelles possibilités d'hébergement grâce au développement des lagunages, le Fuligule morillon n'est pas particulièrement menacé dans la région en hiver, même si le changement global risque de faire disparaitre une bonne partie des hivernants de notre région.

[1] Gaudard et al., 2017 ; [2] Caizergues et al., 2014 ; [3] Airaud & Fouquet, 2015 ; [4] Issa, 2011

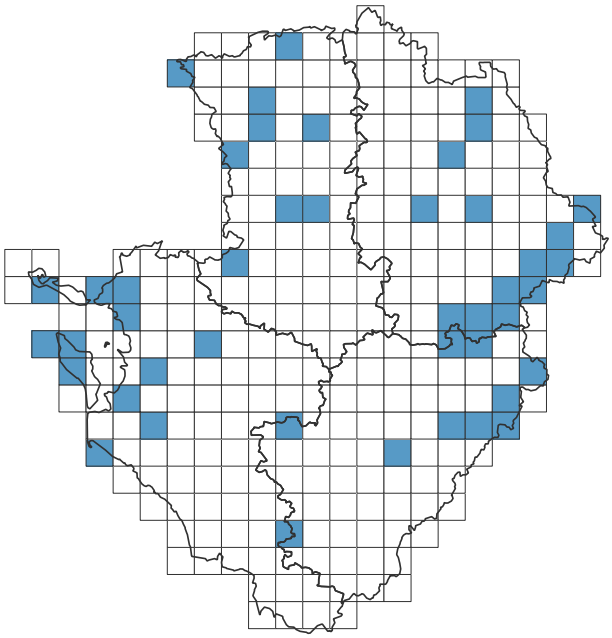

Statut de fréquence

Peu commun (15 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Croset

Fuligule milouinan

Aythya marila (Linné, 1761)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/2 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **quasi-menacé**

ÉCOLOGIE

Ce fuligule à la répartition très nordique, que ce soit pour sa nidification ou son hivernage, est aussi celui qui affectionne le plus le milieu marin en hiver. À cette saison, il s'observe principalement en groupes dans les eaux côtières des baies et des estuaires, notamment dans ceux abritant des activités mytilicoles, en raison de son régime alimentaire malacophage. Occasionnellement, il fréquente les zones humides intérieures où il est souvent vu en compagnie d'autres espèces de fuligules.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Poitou-Charentes se situe en marge sud de l'aire de répartition hivernale, centrée sur la mer du Nord et les îles Britanniques, même si le premier site d'hivernage français, l'estuaire de la Vilaine, est relativement méridional. Dans la région, le Fuligule milouinan a fait l'objet d'une trentaine de mentions distribuées sur 10 mailles au cours de cet atlas. Seul le littoral de Charente-Maritime accueille régulièrement l'espèce, notamment le secteur situé entre la baie de l'Aiguillon et le pont de l'île de Ré, où elle est mentionnée chaque hiver avec un maximum de 8 individus le 21 janvier 2010. Ailleurs, les lagunages de Rochefort et de Saint-Denis-d'Oléron sont fréquentés de temps à autre. À l'intérieur des terres, ce fuligule est encore plus rare : il est observé plusieurs hivers de suite avec jusqu'à 3 individus sur les lacs de Lavaud et Mas Chaban en Charente, alors qu'une seule observation est effectuée en Deux-Sèvres [1] et aucune en Vienne au cours de l'atlas. Le déclin de l'espèce à l'échelle européenne [2] se ressent également en France, notamment depuis les années 1990 où les effectifs sont passés d'environ 2 000 à moins de 1 000 hivernants. En Poitou-Charentes, les effectifs sont marginaux et ne semblent pas avoir évolué depuis le précédent atlas n'excédant pas la dizaine d'individus.

MENACES

En plus des changements climatiques globaux, la perturbation de la ressource trophique, notamment des populations de moules, est susceptible de menacer le Fuligule milouinan.

[1] Fichet et al., 2012 ; [2] Nagy et al., 2012

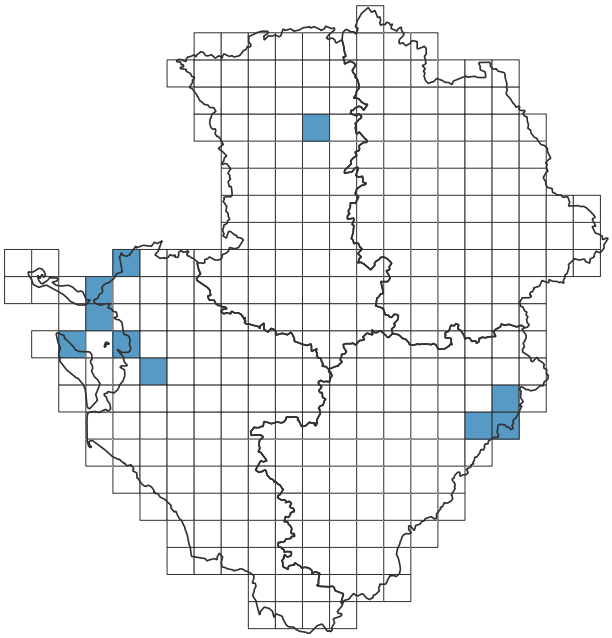

Statut de fréquence

Occasionnel ou très localisé
(3 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Olivier Laluque

Eider à duvet

Somateria mollissima (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/2 et III/2**

Liste rouge nationale UICNen hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'Eider à duvet se reproduit essentiellement sur les zones côtières autour de l'océan Arctique. En hiver, il stationne au large des côtes dans les groupes de macreuses ou de manière isolée, et se nourrit en majorité de mollusques et de crustacés. Afin d'atteindre les bancs de coquillages, l'eider plonge à une profondeur comprise entre 1 et 10 mètres, souvent harcelé par des goélands opportunistes. En dehors des périodes d'alimentation, il se repose sur les rochers et bancs de sable à marée basse ou au large, bercé par la houle.

RÉPARTITION EN HIVER

Sur la période 2010-2013, le nombre d'Eiders à duvet hivernant en France est variable et fluctue entre 420 et 1 270 lors des comptages organisés à la mi-janvier sous l'égide de Wetlands International. Présent sur les côtes du nord de l'Europe jusqu'au Portugal mais aussi en Méditerranée, ce canard est visible en Poitou-Charentes essentiellement sur le littoral charentais avec un total annuel d'une dizaine d'individus, rarement plus. L'espèce est également susceptible d'être observée à l'unité sur les grands plans d'eau à l'intérieur des terres comme le lac du Cébron dans les Deux-Sèvres ou le plan d'eau de Saint-Cyr dans la Vienne mais elle n'y a toutefois pas été contactée pendant cet atlas. Les adultes restant en majorité à proximité des colonies de reproduction y compris en hiver, les oiseaux observés dans notre région sont presque tous des immatures. Les marées noires de *l'Erika* (1999) et du *Prestige* (2002) ont affecté la population hivernante sur les côtes atlantiques françaises entraînant une nette raréfaction de l'espèce sur notre littoral. Dans la région, les effectifs observés sont aujourd'hui trop faibles pour permettre de dégager une tendance d'évolution.

MENACES

En raison du caractère marin de cette espèce, la pollution par les hydrocarbures reste la principale menace qui pèse sur l'Eider à duvet.

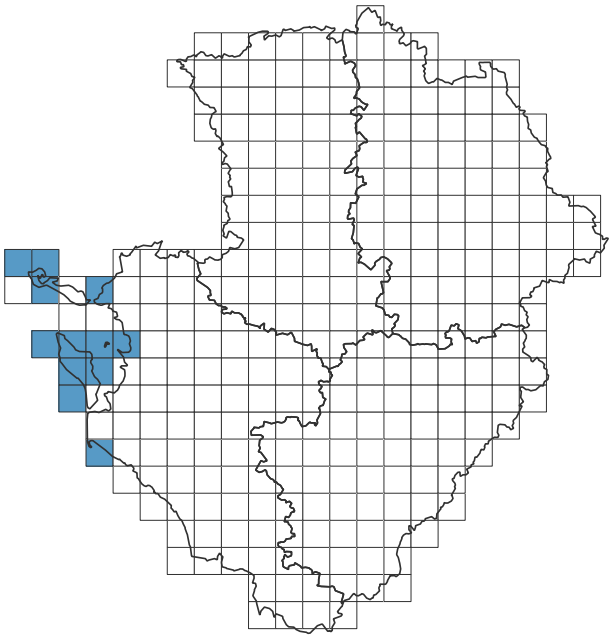

Statut de fréquence

Très localisé (4 % des mailles)

Rédacteur Olivier Laluque (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Harelde boréale

Clangulahyemalis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Harelde boréale niche dans les régions arctiques sur les côtes et sur les lacs de la toundra. En hiver, les populations russes et scandinaves séjournent en mer Baltique, puis en cas de gel prolongé, en mer du Nord. Plus au sud, l'espèce devient rare et fréquente le littoral, les fleuves et les plans d'eau intérieurs. Ce canard plongeur se nourrit de coquillages ou de crustacés capturés lors d'immersions de 30 à 60 secondes l'entrainant entre 3 à 10 mètres de profondeur en moyenne.

RÉPARTITION EN HIVER

Moins d'une centaine de Hareldes boréales hivernent en France principalement sur le littoral de la mer du Nord à la Charente-Maritime, plus rarement sur la côte landaise, le delta du Rhône, quelques grands cours d'eau et grands lacs. Le seuil d'importance internationale fixé à 16 000 individus souligne le caractère anecdotique de la présence de ce canard dans l'Hexagone. En Poitou-Charentes, il s'observe uniquement en Charente-Maritime et de manière irrégulière comme l'illustre cet atlas. En effet, pendant les 4 années de ce suivi, seul l'hiver 2011-2012 a fait l'objet de mentions. Le 16 décembre 2011, 2 hareldes trouvaient refuge le long de la côte est de l'île de Ré suite à la forte tempête « Joachim ». Deux jours plus tard, une autre (ou l'une des deux précédentes ?) était découverte sur un vasais à Saint-Clément des Baleines où elle séjourna jusqu'à la fin janvier 2012. Enfin, un dernier individu qui stationnait sur la côte oléronaise au large de Saint-Trojan-les-Bains, n'échappa pas à l'œil averti d'un ornithologue lors du comptage Wetlands International du 11 janvier 2012. L'atlas de 1977-1981 mentionnait déjà la présence de la Harelde boréale autour des îles charentaises soulignant le caractère avant tout marin de ce canard.

MENACES

Les apparitions de la Harelde boréale sont trop occasionnelles pour faire l'objet de quelconque menace.

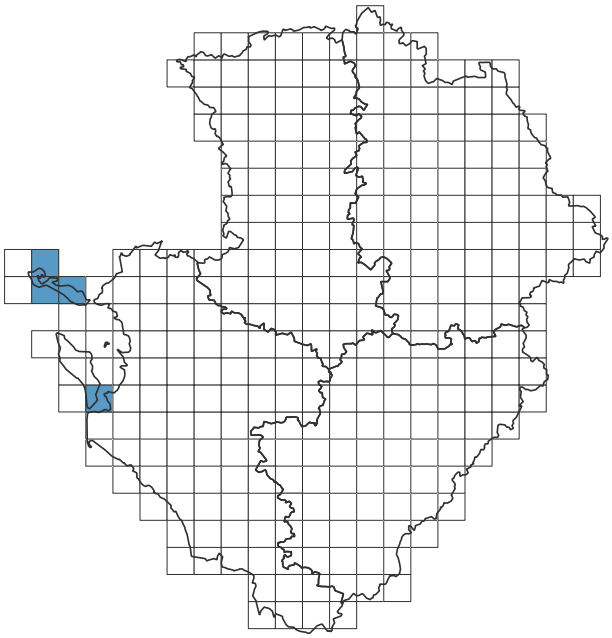

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Julien Gernigon

Macreuse noire

Melanitta nigra (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **en danger**

ÉCOLOGIE

La Macreuse noire est un canard plongeur qui niche en Islande, au nord des îles Britanniques, en Scandinavie et jusqu'en Sibérie centrale. Elle se reproduit dans des habitats continentaux diversifiés, parfois éloignés de l'eau, dans la toundra. En hiver, des milliers d'individus se rassemblent en mer des côtes de la Norvège et de la mer Baltique à celles de la Mauritanie. La Macreuse noire fréquente alors les eaux peu profondes au-dessus de fonds sablo-vaseux riches en coquillages qui constituent l'essentiel de sa nourriture. Sa présence à l'intérieur des terres est exceptionnelle.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, la Macreuse noire se répartit essentiellement en Manche-mer du Nord et le long des côtes vendéennes et charentaises. Elle est aussi présente en Méditerranée mais avec de faibles effectifs. Dans la région, 6 700 macreuses en moyenne sont recensées chaque hiver lors du comptage de janvier (Wetlands International), dont plus de 5 000 pour le nord et l'ouest de l'île d'Oléron. Ce site atteint régulièrement le seuil d'importance international fixé à 5 500 individus et l'a même largement dépassé en janvier 2012 avec plus de 13 500 oiseaux, un record ! La côte sauvage de la presqu'île d'Arvert héberge elle aussi des groupes importants. La totalité de ces rassemblements représente 25 % de l'effectif dénombré chaque année en France à la mi-janvier. Ces informations seraient à affiner à l'aide de comptages aériens indispensables pour recenser ces oiseaux marins difficiles à détecter depuis le rivage. En déclin en France sur la période 1996-2013, les populations de Macreuse noire montrent également une diminution sur le littoral charentais. L'hypothèse d'une redistribution à l'échelle européenne, avec le maintien des hivernants plus au nord à proximité des zones de reproduction est envisagée [1].

MENACES

La Macreuse noire est principalement sensible aux arrivées d'hydrocarbures sur les côtes de Charente-Maritime.

[1] Tolont, 2013

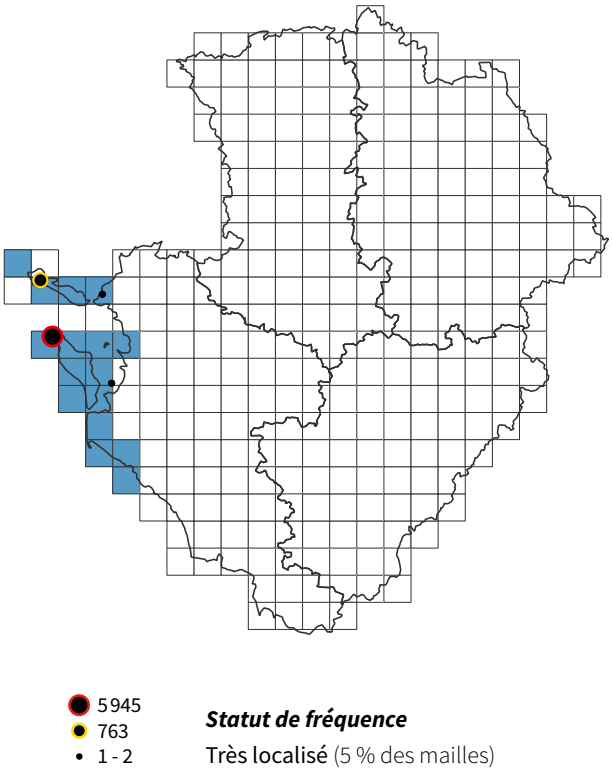

Statut de fréquence

Très localisé (5 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Macreuse à front blanc

Melanitta perspicillata (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

D'origine nord-américaine, la Macreuse à front blanc niche principalement sur les côtes de l'Alaska à la péninsule du Labrador. Ses apparitions hivernales dans les îles britanniques et en Scandinavie sont régulières alors qu'elle reste occasionnelle sur le littoral ouest-européen. Cette espèce se rencontre alors de manière isolée au sein de bandes de Macreuses noires et se nourrit tout comme elles, de mollusques et de crustacés.

RÉPARTITION EN HIVER

De 1981 à 2012, seules 5 Macreuses à front blanc ont été observées sur le littoral de Charente-Maritime, dont une au cours de l'atlas le 19 décembre 2011 sur la commune de Grand-Village-plage sur l'île d'Oléron. Cet individu de type femelle se tenait dans un groupe de plusieurs centaines de Macreuses noires et quelques Macreuses brunes. Bien que rare, la fréquence d'observation de cette espèce dépend aussi de l'attention portée par les ornithologues aux bandes de canards marins. C'est sans doute pourquoi en Vendée, où cet oiseau est spécifiquement recherché, plus de 28 observations ont été collectées sur la même période (1981-2012). À noter plus récemment l'hivernage complet d'un individu au large du phare des Baleines sur l'île de Ré, du 4 décembre 2016 au 22 janvier 2017.

MENACES

Les rares oiseaux séjournant sur les côtes françaises sont susceptibles de rencontrer des nappes d'hydrocarbure dérivant sur l'océan.

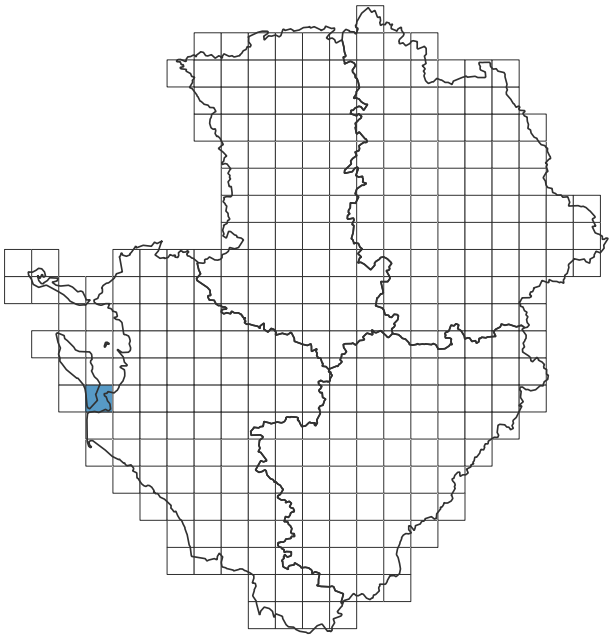

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Jérémy Dupuy (LPO France)
Photographie Fabrice Jallu

Macreuse brune

Melanitta fusca (Linné, 1758)

Statuts de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **en danger**

ÉCOLOGIE

La Macreuse brune est un canard plongeur qui niche en Europe boréale, de la Scandinavie à la Sibérie centrale, sur des lacs et des cours d'eau de la toundra boisée. Sa zone d'hivernage en Europe de l'Ouest s'étend des côtes de la Norvège jusqu'à celles de la France où elle devient peu commune. Elle visite également les plans d'eau intérieurs voire certains fleuves. Présente d'octobre à avril, elle se tient majoritairement en bord de mer dans des eaux peu profondes riches en coquillages en compagnie de Macreuses noires.

RÉPARTITION EN HIVER

Nettement plus rare que la Macreuse noire, la Macreuse brune, avec moins d'un millier d'individus présents chaque hiver en France, se concentre principalement sur le littoral allant du Pas-de-Calais au Calvados. Sa présence est plus marginale ailleurs ; sur la façade atlantique, la plupart des observations s'effectuent entre la Vendée et la Gironde. La Charente-Maritime accueille ainsi un nombre réduit d'hivernants, limité à quelques dizaines d'individus les meilleures années. La présence de la Macreuse brune est en effet marquée par de fortes fluctuations annuelles. Pendant l'hiver 2012/2013, l'effectif cumulé a ainsi atteint une quarantaine d'oiseaux contre seulement 6 à 8 en 2009/2010. Les sites qui reçoivent l'espèce de manière régulière sont le pertuis Breton et notamment sa partie est, la côte nord de l'île de Ré, l'anse de Malconche sur l'île d'Oléron et le littoral de la presqu'île d'Arvert plus au sud. La Macreuse brune se rencontre très sporadiquement à l'intérieur des terres sur de grands plans d'eau. Au cours de l'atlas, le lac de Saint-Cyr, en Vienne, a hébergé un oiseau le 2 janvier 2010 puis 3 les 21 et 22 décembre 2010 tandis que les retenues de Mas Chaban et de Lavaud, en Charente, ont reçu la visite d'un individu le 25 janvier 2013.

MENACES

L'hivernage de la Macreuse brune étant régulier mais anecdotique dans la région, l'espèce reste surtout sensible aux arrivées d'hydrocarbures sur les rivages de Charente-Maritime.

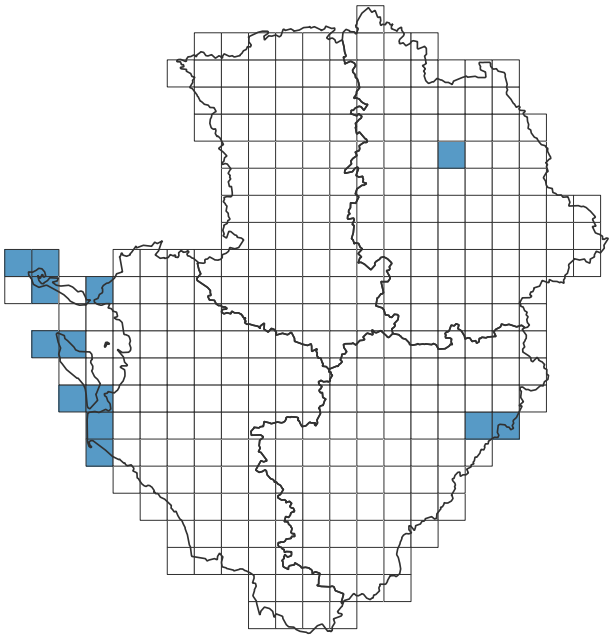

Statut de fréquence

Très localisé (4 % des mailles)

Rédacteurs Guillaume Martin & Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Croset

Garrot à œil d'or

Bucephala clangula (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Garrot à œil d'or est un canard plongeur nordique dont l'aire d'hivernage principale va des îles britanniques à la mer Baltique en passant par la mer du Nord. Il est également présent sur les grands lacs de l'arc alpin et jusqu'à la mer Adriatique et la mer Noire. Il séjourne essentiellement sur le littoral, mais affectionne également les grandes pièces d'eau intérieures. Il se nourrit principalement de mollusques et de crustacés mais il complète ce régime, en fonction des saisons, par des larves, des insectes, de petits poissons et parfois par des végétaux.

RÉPARTITION EN HIVER

Comme lors du précédent atlas 1977-1981, le garrot est une véritable rareté dans notre région ! Entre 2009 et 2013, l'espèce a été observée dans les quatre départements, mais en effectifs très modestes, avec seulement 36 mentions concernant 24 individus. La majorité d'entre elles sont effectuées en Charente-Maritime, avec 18 mentions concernant 20 individus, suivie par la Vienne avec 17 mentions de 3 individus, la Charente avec 5 mentions de 9 individus et les Deux-Sèvres avec une mention d'un individu. C'est l'hiver 2010-2011, particulièrement rigoureux, qui recueille le plus d'observations. Le Poitou-Charentes reste en marge de la répartition hivernale de l'espèce, qui est en déclin modéré au niveau national depuis le début des années 2000 [1]. Cette baisse semble plus marquée dans l'ouest de la France. À titre d'exemple, le bastion historique de l'espèce sur la façade atlantique, le golfe du Morbihan, connait un effondrement de son effectif hivernant, qui n'est plus que de 26 individus en 2016 contre plusieurs centaines il y a 20 ans. L'aire d'hivernage du garrot connait donc un changement rapide, avec une présence renforcée en Europe du Nord au détriment de la façade atlantique.

MENACES

Le Garrot à œil d'or devrait être retiré de la liste des espèces chassables compte-tenu du caractère exceptionnel de sa présence dans notre région. Néanmoins, la dynamique positive de la population nicheuse en Europe rend l'espèce peu sujette à d'autres menaces concrètes.

[1] Gaudard et Al., 2017

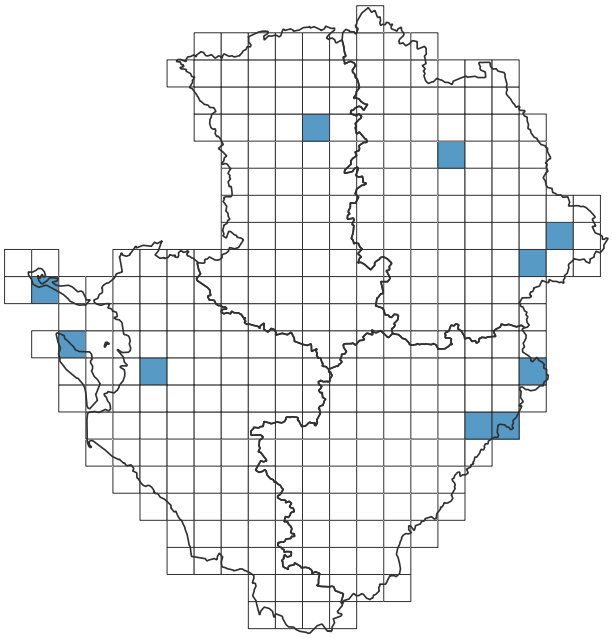

Statut de fréquence

Occasionnel ou très localisé
(3 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Croset

Harle piette

Mergellus albellus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **vulnérable**

ÉCOLOGIE

De distribution paléarctique, le Harle piette hiverne principalement sur les bords de la mer Baltique et de la mer du Nord, ainsi que sur ceux de la mer Noire et de la mer Caspienne. En France, il fréquente essentiellement les étangs et les grands lacs continentaux voire les cours d'eau majeurs en période hivernale. Il est beaucoup plus rare sur le littoral même s'il peut être observé à l'occasion dans les estuaires ou sur les îles proches de la côte. Il se nourrit de poissons de petite taille et parfois d'invertébrés aquatiques.

RÉPARTITION EN HIVER

La France se situe au sud des principaux sites d'hivernage de l'espèce et n'accueille qu'entre 100 et 300 individus selon les hivers [1]. L'essentiel des effectifs se concentre sur la moitié nord du pays, le Harle piette est donc un hivernant qualifié d'occasionnel dans la région. Seulement 4 mentions ont été rapportées au cours de cet atlas. Trois d'entre elles concernent des étangs ou des plans d'eau intracontinentaux. Un individu a stationné du 16 décembre 2010 au 13 janvier 2011 sur un étang de la commune de Boismé en Deux-Sèvres. Deux observations ont été réalisées dans la Vienne, l'une sur le plan d'eau de Saint-Cyr le 31 janvier 2010 et la seconde dans le montmorillonnais, sur l'étang de Beaufour le 4 janvier 2011. Enfin, une observation a également été réalisée sur le littoral atlantique le 15 décembre 2010 où un individu se trouvait dans un groupe de Macreuses noires au nord de l'île d'Oléron. Le nombre d'observations est soumis à des fluctuations interannuelles dépendant notamment des vagues de froid qui peuvent pousser les oiseaux à descendre plus au sud à la recherche de conditions favorables. Ce fut notamment le cas lors de l'hiver 1996-1997 avec de nombreux groupes comptant jusqu'à une vingtaine d'individus observés dans la région.

MENACES

Classée vulnérable au niveau national en raison des faibles effectifs et de leur fluctuation, l'espèce ne fait pas l'objet de menaces dans la région.

[1] Gaudard, 2017

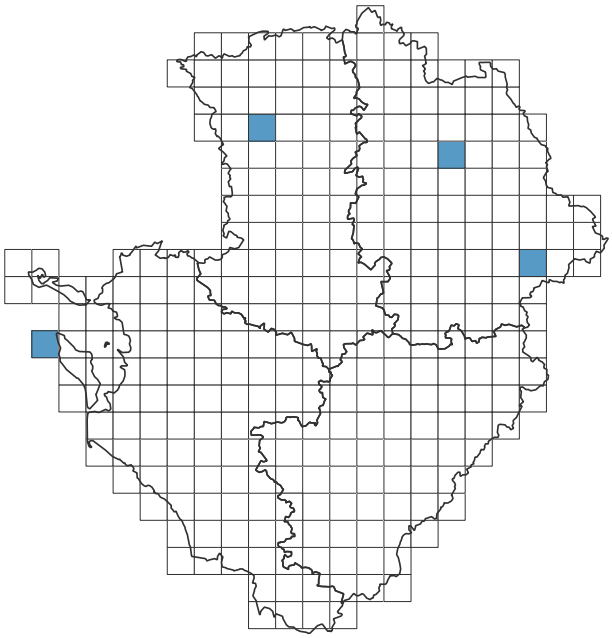

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Croset

Harle huppé

Mergus serrator (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Harle huppé présente une vaste aire de répartition qui couvre l'Amérique du Nord, le Groenland et l'Eurasie jusqu'au Japon à l'est. En période hivernale, il fréquente essentiellement les milieux littoraux, notamment les baies et les estuaires. L'espèce est beaucoup plus rare à l'intérieur des terres mais elle peut être ponctuellement observée sur des cours d'eau majeurs ou de vastes plans d'eau [1]. Elle se nourrit principalement de poissons de petite taille capturés en plongeant. Des vers, crustacés et autres mollusques peuvent venir compléter son régime alimentaire.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Harle huppé fréquente l'ensemble des côtes françaises, avec toutefois une abondance plus marquée de la Normandie à la Bretagne où le golfe du Morbihan accueille près de 1 000 oiseaux chaque hiver. Ces effectifs restent néanmoins faibles par rapport aux rassemblements d'envergure qui se forment en mer Baltique ou en mer du Nord. En Poitou-Charentes, la majorité des observations se concentre logiquement sur la façade atlantique et en particulier autour des îles de Ré et d'Oléron. Les effectifs oscillent entre une trentaine et une centaine d'individus pour chacune de ces îles selon les hivers, avec parfois des groupes conséquents : 72 individus observés au large du phare des Baleines (île de Ré) en janvier 2010. A l'intérieur des terres, l'espèce est beaucoup plus rare avec seulement une mention dans la Vienne de 2 individus ayant stationné plusieurs jours sur le plan d'eau de Saint-Cyr au cours de l'hiver 2010-2011. La répartition de l'espèce n'a pas évolué depuis le précédent atlas 1977-1981, bien que les effectifs nationaux soient en léger déclin depuis le milieu des années 1990.

MENACES

Comme de nombreux oiseaux marins, le Harle huppé est sensible à la pollution par les hydrocarbures [2].

[1] DECEUNINCK, 1997 ; [2] GILLIER et Al. 1999

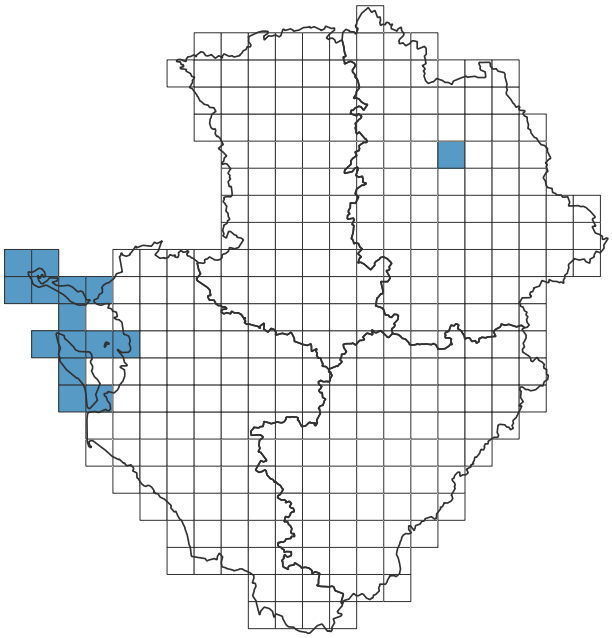

Statut de fréquence

Très localisé (5 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Harle bièvre

Mergus merganser (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Harle bièvre niche dans des cavités (arbres ou falaises) sur les bords des lacs et des rivières des régions boréales et alpines. En France, il est sédentaire et occupe la frange est du pays entre les Vosges et les Alpes. En hiver, les effectifs augmentent en raison de l'arrivée d'oiseaux du nord et de l'est de l'Europe, notamment lors de vagues de froid, prenant, lors des hivers les plus rigoureux, des allures de petites invasions. Ce canard plongeur se nourrit essentiellement de poissons de moins de 10 cm.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, ce sont environ 3 000 Harles bièvres qui se concentrent sur quelques grands lacs ou réservoirs de l'est de la France ainsi que sur les cours d'eau du Doubs et du Rhin. Ce nombre peut augmenter lorsque les régions du nord et de l'est de l'Europe subissent des périodes de gel prolongé contraignant leurs populations à rejoindre des contrées aux climats plus doux. C'est surtout dans ces conditions que l'ouest du pays et plus particulièrement la région Poitou-Charentes voit arriver cette espèce. Elle se rencontre alors sur les régions d'étangs des Deux-Sèvres, sur les grandes retenues en Vienne et en Charente (ainsi que sur les sources de la Touvre) et sur le littoral. Elle apprécie ces zones riches en poissons qui ne gèlent que rarement. Au cours de cet atlas, l'hiver 2010-2011 particulièrement rigoureux a permis l'observation de plusieurs dizaines d'individus avec un rassemblement record de 22 à Moutiers-sous-Argenton les 17 et 18 janvier, la majorité des oiseaux restant jusqu'à début mars [1, 2]. En Charente-Maritime, c'est sur un plan d'eau de l'agglomération de Royan que le plus gros groupe a été noté, avec un maximum de 7 oiseaux en janvier 2011. En Charente, le plan d'eau de Saint-Yrieix a accueilli 11 individus le 14 décembre 2010.

MENACES

Le Harle bièvre n'est pas menacé en Poitou-Charentes car c'est une région qu'il visite rarement, principalement lors d'épisodes de froid prolongé sur l'Europe septentrionale.

[1] Fichet X. et al., 2012 ; [2] Fichet X. et al., 2010

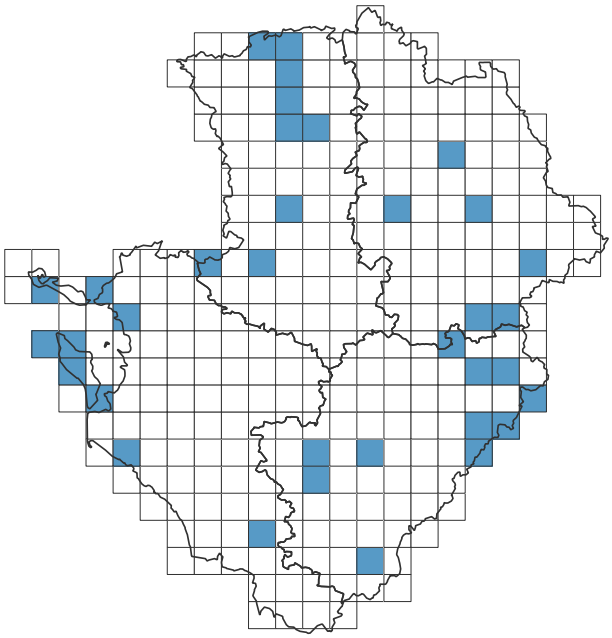

Statut de fréquence

Peu commun (12 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Raphaël Bussière

Érismature rousse

Oxyura jamaicensis (J.F. Gmelin, 1789)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Originaire d'Amérique du Nord, l'Érismature rousse a été introduite en Grande-Bretagne par des collectionneurs d'oiseaux d'eau dans les années 1940. Des individus échappés de captivité ont permis à l'espèce de se propager et de s'établir dans plus de 20 pays du Paléarctique occidental [1, 2]. En France, ce canard plongeur se reproduit sur des étangs et des marais d'eau douce. En hiver, il fréquente également les lagunages et les estuaires et se nourrit de végétaux aquatiques et d'invertébrés à faible profondeur.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, les comptages à la mi-janvier font état d'effectifs compris entre 150 et 200 oiseaux chaque hiver. La majorité se concentre sur le lac de Grand Lieu en Loire-Atlantique qui est aussi le site principal de nidification de l'espèce avec plus de 25 couples en 2012 [3]. Plusieurs étangs de la Mayenne jouent également le même rôle mais plus modestement. Les Deux-Sèvres est l'un des rares autres départements français à avoir accueilli de manière certaine la reproduction de l'Érismature rousse (en 2007 et 2010). En hiver, sa répartition s'élargit à quelques zones humides intérieures essentiellement dans l'ouest du pays. Pendant l'atlas régional, cette espèce, occasionnelle mais régulière, n'a été observée qu'en Charente-Maritime. Excepté la mention d'un oiseau en mer avec des Bernaches cravants sur la côte est de l'île d'Oléron le 28 décembre 2010, l'ensemble des observations provient de deux grandes stations de lagunage : celles de Rochefort et de Saint-Denis d'Oléron. Réputé grégaire toute l'année, c'est pourtant le plus souvent à l'unité que ce canard est noté mais 2 individus ont fréquenté les bassins de la station de lagunage de Rochefort du 16 décembre 2012 au 27 janvier 2013.

MENACES

Face au risque de compétition et d'hybridation avec l'Érismature à tête blanche, espèce « en danger » au niveau mondial, l'Érismature rousse fait aujourd'hui l'objet d'un plan d'éradication en Europe très efficace.

[1] Hugues et al., 1999 ; [2] Samraoui & Houhamdi, 2001 ; [3] Dupuis et al., 2012

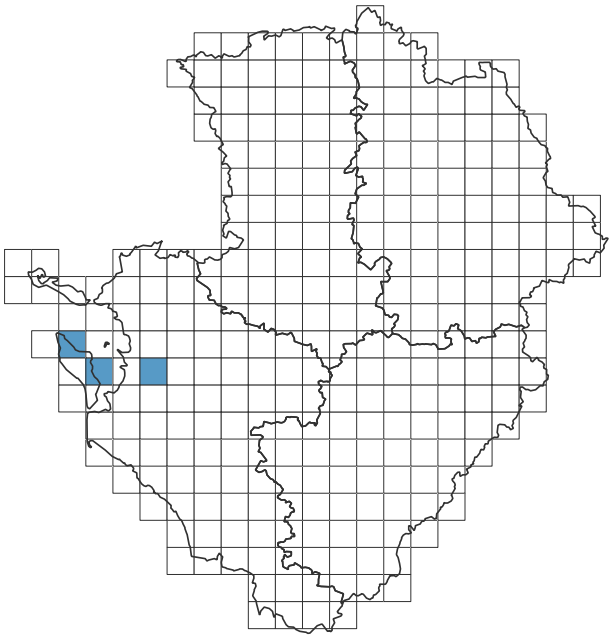

Statut de fréquence

Occasionnel ou très localisé (1 maille)

Rédacteur Jérémy Dupuy (LPO France)
Photographie Natur'Ailes

Perdrix rouge

Alectoris rufa (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/1**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Perdrix rouge n'occupe que la partie sud-ouest de l'Europe où elle est sédentaire. Oiseau commun des espaces ouverts, elle apprécie les grandes plaines agricoles entrecoupées de haies ainsi que les vignobles. Elle se déplace essentiellement en marchant, et n'a recours au vol qu'en cas de dérangement excessif. Son régime alimentaire principalement végétarien est constitué de feuilles et de graines de nombreuses plantes sauvages et cultivées.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, la Perdrix rouge est surtout présente sur le pourtour méditerranéen et dans le Centre-Ouest. Son apparition dans d'autres régions est souvent liée à l'activité cynégétique, cet oiseau étant avec le Faisan de Colchide le gibier « traditionnel » du chasseur. Pour satisfaire cet engouement, ce sont des centaines de milliers d'oiseaux issus d'élevage qui chaque année sont lâchés. En région Poitou-Charentes, la Perdrix rouge est surtout signalée dans les départements de l'Ouest, avec une répartition plus morcelée en Vienne et surtout en Charente. Elle pourrait être plus abondante dans le Cognaçais ou le Ruffécois mais l'agriculture intensive (arrachage des haies, pesticides…) limite sa présence dans de nombreuses localités. Les mailles où elle est absente concernent majoritairement les terrains vallonnés et les milieux boisés. Ailleurs, même dans ses habitats de prédilection, difficile de faire la différence entre les populations encore sauvages et celles issues des renforcements à but cynégétique.

MENACES

La pression de chasse et l'intensification des pratiques agricoles, notamment l'usage massif des pesticides, sont préoccupantes pour l'avenir de la Perdrix rouge sauvage.

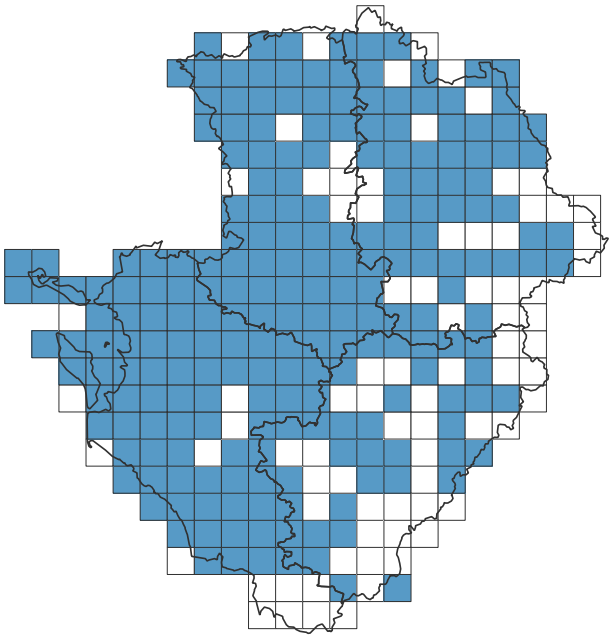

Statut de fréquence

Commun (73 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Perdrix grise

Perdix perdix (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/3**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Espèce sédentaire des terrains cultivés semi-ouverts et ouverts de plaine, notamment céréaliers, la Perdrix grise recherche les bordures de champs, les jachères et autres milieux herbacés pour nicher. Elle parcourt son territoire principalement en marchant, s'envolant rarement. À l'âge adulte, son régime alimentaire varié et opportuniste se compose de graines de nombreuses plantes sauvages et cultivées ainsi que d'invertébrés alors que les poussins sont essentiellement insectivores.

RÉPARTITION EN HIVER

La Perdrix grise est installée en France dans les espaces cultivés du nord, du centre et du centre-ouest du pays. En hiver, sa répartition est comparable mais dépend aussi des lâchers d'oiseaux d'élevage pour la pratique de la chasse. Dans la région, elle fréquente les milieux agricoles extensifs inscrits notamment dans les Zones de Protection Spéciale avec la plaine de Villefagnan en Charente, les plaines du Mirebelais et du Neuvillois en Vienne, les plaines de Niort Sud-Est, Oiron-Thénezay et la Mothe-Saint-Héray - Lezay en Deux-Sèvres ainsi que les plaines de Néré à Bresdon en Charente-Maritime. Dans ce dernier département, la Perdrix grise est également signalée dans sa partie nord-ouest, sur l'île de Ré, dans la plaine d'Aunis et les marais de Rochefort. L'évolution des milieux agricoles qui fait disparaitre les jachères et restreint les bandes enherbées, l'usage des pesticides qui anéantit les plantes adventices et les insectes sont en grande partie les causes de la régression de l'espèce ces dernières décennies. Les prélèvements cynégétiques excessifs ont aussi leur part de responsabilité. Pour répondre à la pression de chasse, de nombreux lâchers sont effectués en cours d'été et il est aujourd'hui difficile d'affirmer si parmi les compagnies de Perdrix grises observées en hiver, certaines sont encore sauvages.

MENACES

La pression de chasse, la simplification des espaces agricoles et la pollution génétique issue des oiseaux lâchés à des fins cynégétiques sont les menaces pesant sur la Perdrix grise.

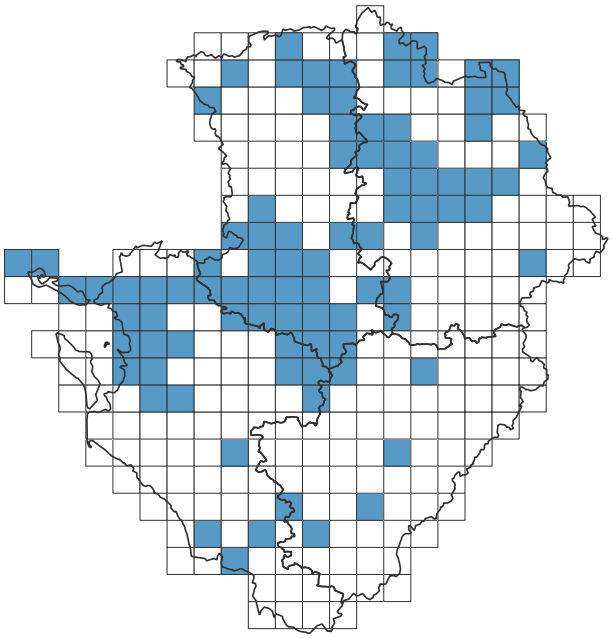

Statut de fréquence

Assez commun

(31 % des mailles qualitatif)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Caille des blés

Coturnix coturnix (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Caille des blés niche dans tout le Paléarctique occidental jusqu'au 65e parallèle au nord et jusqu'à la chaîne himalayenne à l'est. Au sud, elle atteint l'équateur. La Caille des blés arrive dans notre pays à partir de mars et repart entre août et octobre. Elle fréquente une large diversité d'habitats ouverts dominés par des couverts denses d'herbacées, allant des pâturages aux cultures céréalières intensives. En dehors de la période de reproduction son régime alimentaire se compose de petites graines de plantes sauvages et de céréales [1].

RÉPARTITION EN HIVER

En France, sa présence hivernale est rare mais régulière et pourrait concerner de jeunes oiseaux nés tardivement à l'automne [2]. Mais le plus souvent, ces contacts se rapportent à des individus hybrides, Caille des blés et Caille du Japon issus de lâchers cynégétiques [3]. Ces données proviennent principalement du littoral atlantique et notamment de Poitou-Charentes et de Vendée. Durant l'atlas, 7 oiseaux ont été observés en décembre 2011 et janvier 2012 dans le sud Deux-Sèvres, un autre, le 14 janvier 2012, à Courcoury en Charente-Maritime et enfin un dernier individu le 4 décembre 2011 à Saint-Fraigne en Charente.

MENACES

En plus du risque de pollution génétique lié aux introductions d'oiseaux hybrides pour la chasse [4], la Caille des blés est menacée par l'uniformisation des paysages agricoles et leur stérilisation par les pesticides.

[1] Combreau,1992 ; [2] Mur, 2009 ; [4] Deregnaucourtet al., 2002 ; [3] Chazaraet al., 2010.

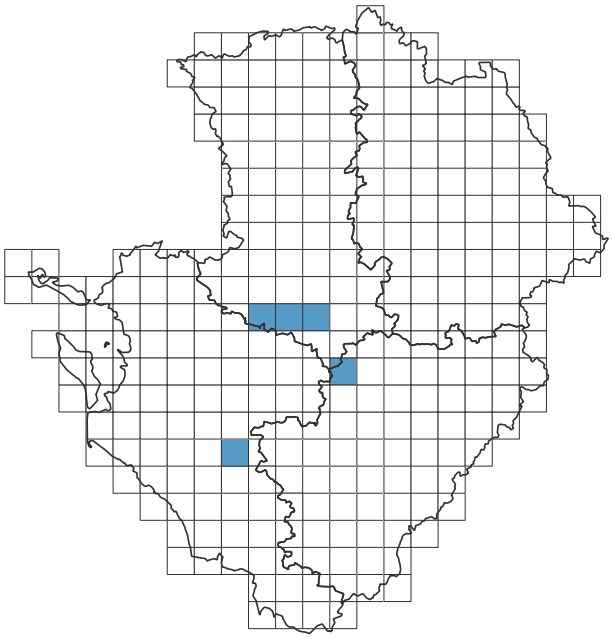

Statut de fréquence

Occasionnel (2 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Claude Guihard

Faisan vénéré

Syrmaticus reevesii (J. E. Gray, 1829)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **non classée**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Faisan vénéré est une espèce originaire des forêts mixtes de montagne du centre et de l'est de la Chine où ses effectifs ont fortement baissé. Introduit et acclimaté en Europe au XIX^{e} siècle, il a conservé sous nos latitudes ses affinités forestières. Il fréquente les futaies et les boisements ponctués de clairières où il se nourrit de végétaux et d'invertébrés en fouillant le sol. Les sous-bois denses lui offrent une sécurité contre les prédateurs, l'oiseau se perchant dans les branches à la moindre alerte.

RÉPARTITION EN HIVER

Quelques groupes de Faisans vénérés se reproduisent dans le nord de la France suite à des acclimatations réussies mais la majorité des observations concerne des oiseaux lâchés à des fins cynégétiques. Sa présence ne dépend alors que de la ferveur des chasseurs. C'est le cas en Poitou-Charentes sur 4 mailles où l'espèce a été mentionnée et qui sont situées sur l'île de Ré, dans le Bocage Bressuirais et dans le Pays des Six Vallées, en Vienne. Si la majorité des individus ne survit pas à la saison de chasse, quelques rescapés ont déjà été signalés en période de reproduction sur ces mêmes secteurs.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur cette espèce introduite dont la présence n'est liée qu'aux activités cynégétiques.

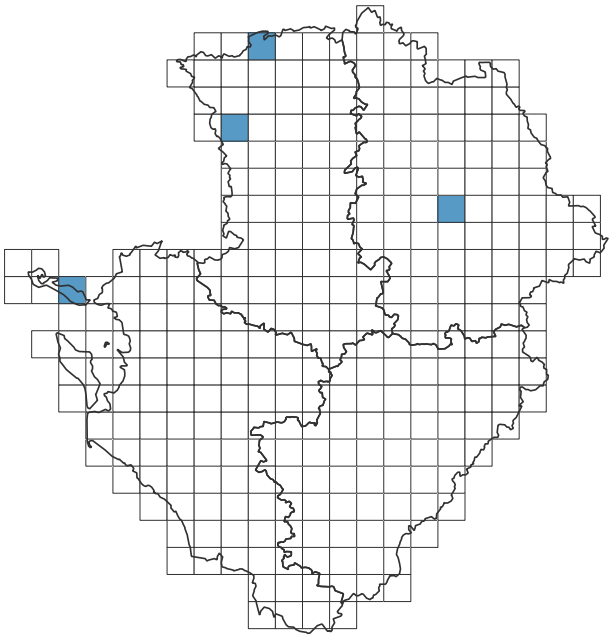

Statut de fréquence

Très localisé (1 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Jacques Coatmeur

Faisan de Colchide

Phasianus colchicus (Linné, 1758)

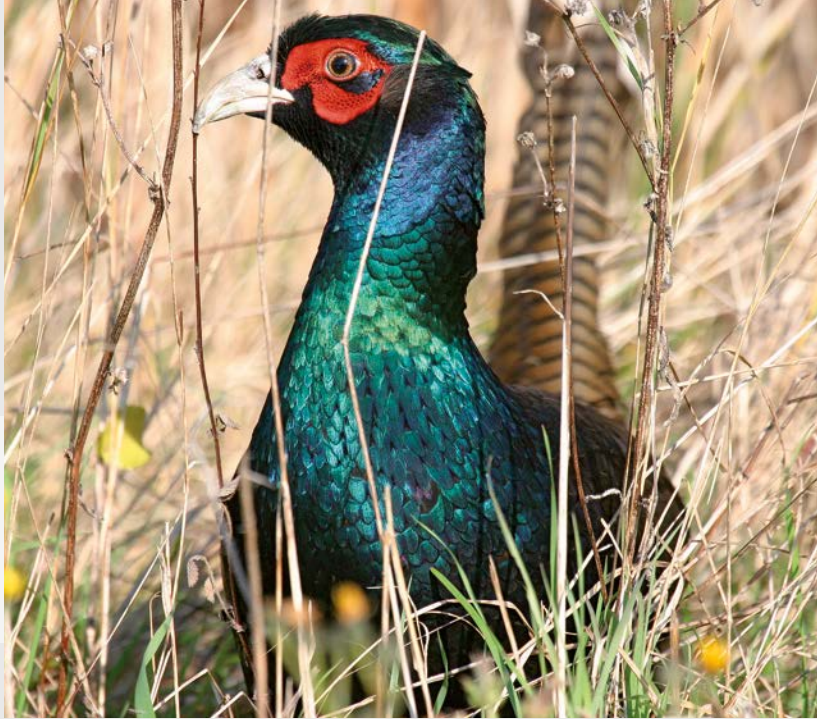

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/1**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

D'origine asiatique, le Faisan de Colchide a été introduit en masse en Europe surtout à partir du Moyen Âge. Sédentaire, il fréquente des paysages très diversifiés où alternent les cultures, les prés et les prairies avec des haies et des bosquets excepté en zones montagneuses. Essentiellement végétarien, il prospecte à pied son territoire à la recherche de graines, de baies ou de jeunes herbes. La nuit, il se tient souvent perché à l'abri des prédateurs.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Faisan de Colchide est présent partout en région de plaine. Sa répartition ne varie pas au cours de l'année mais ses effectifs subissent des variations annuelles très marquées. En effet, si quelques centaines de milliers d'individus vivent désormais à l'état sauvage, ce sont des millions qui sont lâchés chaque année à des fins cynégétiques, l'oiseau étant devenu un gibier symbolique. Cette espèce typique des paysages de plaines cultivées entrecoupées de haies est répandue en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres et en Vienne. Il devient moins fréquent voire même absent, dans de nombreuses mailles de la Charente. Dans ce département, il semble manquer dans le Cognaçais ou le Ruffecois en raison d'une viticulture et d'une agriculture intensive synonymes d'arrachage de haies et d'épandage de pesticides. Il en va de même dans les grandes plaines du Mirebalais en Vienne. Pour d'autres secteurs géographiques, notamment le quart sud-est de la Charente, la dominance des espaces boisés dans un environnement vallonné explique l'absence ou la rareté de l'espèce. Dans tous les cas, l'abondance et la distribution du Faisan de Colchide sont avant tout liées au dynamisme des activités cynégétiques locales.

MENACES

Les populations picto-charentaises du Faisan de Colchide sont directement menacées par la disparition des haies ainsi que par une pression de chasse pouvant être localement importante.

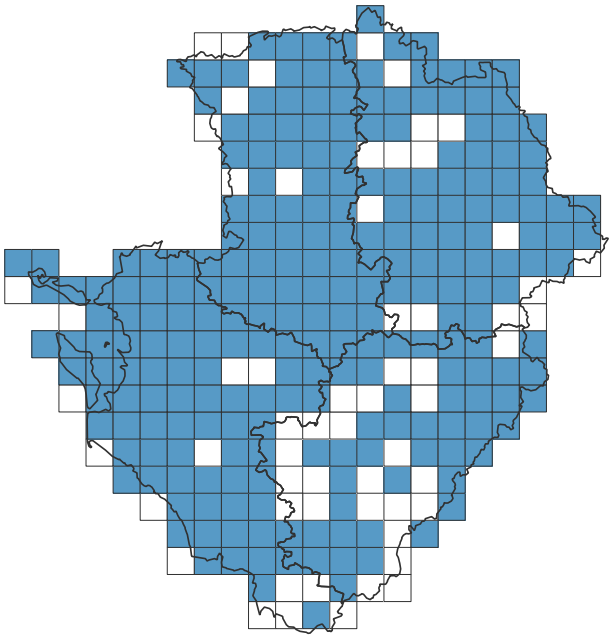

Statut de fréquence

Très commun (80 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Plongeon catmarin

Gavia stellate (Pontoppidan, 1763)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Plongeon catmarin se reproduit dans les eaux douces des étangs et des lacs des régions boréales et arctiques d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord. En Europe, il hiverne du Cap Nord à la Méditerranée avec des rassemblements plus importants en mer Baltique, en mer du Nord et autour des îles Britanniques. Dans le nord du golfe de Gascogne, ce plongeon stationne à quelques milles des côtes et fréquente essentiellement des fonds inférieurs à 20 mètres où il capture de petits poissons.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Plongeon catmarin se distribue le long du littoral Manche-Atlantique et en Méditerranée ainsi que sur le cours du Rhin, les grands lacs champenois, le lac Léman et le haut Rhône. La population hivernante en France est évaluée entre 4 000 et 8 000 individus. En Poitou-Charentes, il est probablement le plus abondant des trois plongeons. Il se trouve principalement autour des îles de Ré et d'Oléron ainsi que dans les Pertuis Breton et d'Antioche jusqu'à l'entrée de l'estuaire de la Gironde. Plusieurs dizaines d'oiseaux sont parfois notés ensemble comme le 28 décembre 2010 où 63 individus (25 en vol et 38 posés !) ont été observés au large de la pointe de Chassiron à Saint-Denis d'Oléron. Les rares mentions obtenues hors des îles concernent le plus souvent des oiseaux seuls. Le Plongeon catmarin est aussi présent occasionnellement dans les terres comme les 13 et 14 décembre 2011, sur l'étang de la Grue à Moutiers-sous-Argenton en Deux-Sèvres.

MENACES

Les captures accidentelles dans les filets de pêche et surtout la pollution par les hydrocarbures sont les causes majeures de mortalité.

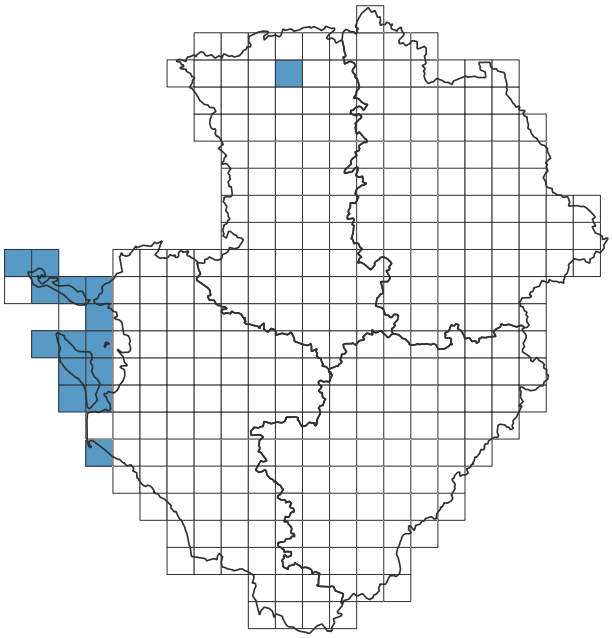

Statut de fréquence

Très localisé (5 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Claude Champarnaud

Plongeon arctique

Gavia arctica (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Plongeon arctique se reproduit sur des lacs et des baies en Russie, en Fennoscandie, dans les Pays baltes et en Écosse. En hiver, il occupe principalement la mer Baltique et le littoral depuis la Norvège jusqu'au Portugal. Il stationne seul ou en groupes lâches sur les eaux côtières, mais aussi à l'intérieur des terres, sur de grands plans d'eau et des fleuves. A l'instar des autres plongeons, il capture essentiellement des poissons à la suite d'une immersion totale. Il complète son menu par divers crustacés, annélides et insectes aquatiques.

RÉPARTITION EN HIVER

La présence du Plongeon arctique est régulière le long des côtes atlantiques mais plus fragmentée dans la Manche et en Méditerranée. Sur le continent, il séjourne en très petit nombre sur les grands lacs de Champagne, le lac Léman et sur le cours du Rhin. La population hivernante en France dépasse certainement les 1 000 individus mais seule une trentaine d'entre eux stationne en Poitou-Charentes. Plus rare que le Plongeon imbrin ou catmarin, il se tient surtout autour des îles de Ré et d'Oléron ainsi que dans les pertuis Breton et d'Antioche. À l'occasion de tempêtes océaniques, des oiseaux s'abritent parfois jusque dans les ports, notamment ceux de La Rochelle. Il se tient aussi parfois dans les terres comme l'illustre l'observation d'un individu dans une sablière de Sainte-Gemme, en Charente-Maritime, le 21 décembre 2012.

MENACES

L'exposition au risque de pollution aux hydrocarbures constitue la principale menace pour cet oiseau aquatique, dont un nombre inconnu passe l'hiver au large, hors de portée des observateurs.

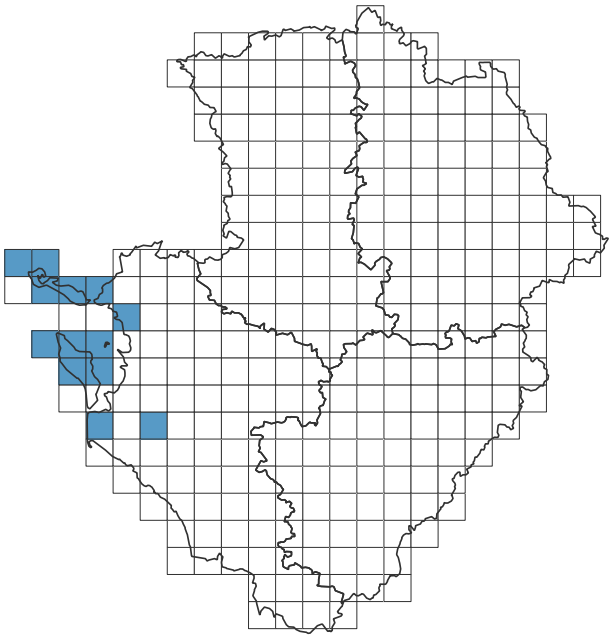

Statut de fréquence

Très localisé (4 % des mailles)

Rédacteur Guillaume Martin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gernigon

Plongeon imbrin

Gavia immer (Brünnich, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **vulnérable**

ÉCOLOGIE

Oiseau aquatique, le Plongeon imbrin niche dans les régions arctiques d'Amérique du Nord, du Groenland et d'Islande. En hiver, il fréquente principalement les eaux côtières d'Europe occidentale, et plus rarement les grandes étendues d'eau intérieures. Souvent solitaire, il se tient au-delà des rouleaux où il alterne pêche et repos. Il scrute régulièrement sous l'eau pour repérer ses proies (petits poissons et crustacés) qu'il poursuit en se propulsant avec les pattes.

RÉPARTITION EN HIVER

La population hivernant le long des côtes françaises et notamment en Bretagne est estimée à quelques centaines d'individus, « sans doute près d'un millier », dont plusieurs dizaines sur les principaux sites de stationnement (île de Hoëdic et rade de Brest). En Poitou-Charentes, le Plongeon imbrin s'observe essentiellement près des îles notamment celle de Ré avec une dizaine d'oiseaux réguliers chaque hiver. L'île d'Oléron accueille le reste de la population régionale avec tout au plus 2 ou 3 individus. Toutefois, les oiseaux présents dans les pertuis Breton et d'Antioche et plus au large échappent à l'observation côtière. Le Plongeon imbrin s'approche parfois du continent vers La Rochelle ou dans l'embouchure de la Seudre qu'il peut remonter sur plusieurs kilomètres. Il est plus rare et irrégulier à l'intérieur des terres : 1 pendant l'hiver 2011-2012 sur la retenue d'eau de Saint-Hippolyte, en Charente-Maritime, 1 les 11 et 12 décembre 2010 sur le lac du Cébron, dans les Deux-Sèvres et 1 du 16 décembre 2011 au 11 janvier 2012 sur le plan d'eau de Saint-Cyr dans la Vienne.

MENACES

Le risque majeur auquel est exposé le Plongeon imbrin est celui de marée noire comme en 1999 où une centaine d'individus mazoutés avaient été recueillis sur la côte atlantique après le naufrage de *l'Erika*.

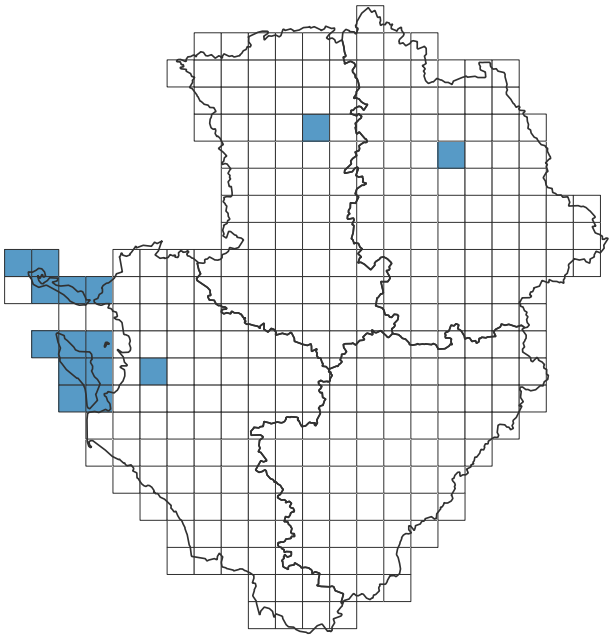

Statut de fréquence

Très localisé (5 % des mailles)

Rédacteur Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gernigon

Grèbe castagneux

Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Si le Grèbe castagneux recherche des plans d'eau avec des berges très végétalisées pour fixer et dissimuler son nid en période de reproduction, l'hiver il se disperse sur une plus grande variété de milieux aquatiques (gravières, lagunages…). Des déplacements plus marqués sont effectués en cas de gel pour rejoindre les cours d'eau. Pour se nourrir, il plonge fréquemment moins d'un mètre sous l'eau et capture des larves d'insectes et des petits poissons.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, la distribution hivernale du Grèbe castagneux est assez homogène et sensiblement identique à celle de son aire de nidification. En Poitou-Charentes, la situation est similaire et de nombreux secteurs sont occupés à l'année. En hiver, de grands rassemblements sont régulièrement mentionnés près de la résurgence de la Touvre en Charente, comprenant 250 à 400 individus. La création des lagunages contribue aussi à l'accueil de plusieurs dizaines d'oiseaux comme à Rochefort ou à Marennes. Ces sites naturels et artificiels deviennent stratégiques lors d'hivers rigoureux car la température de leurs eaux est constante et évite le gel. Ailleurs, les Grèbes castagneux se répartissent en petits groupes sur divers étangs, lacs et carrières en eau. La distribution de l'espèce a peu évolué dans la région depuis le précèdent atlas des oiseaux en hiver de 1977-1981. Toutefois, quelques signes semblent indiquer une baisse des effectifs. Le suivi annuel du site de la Touvre montre un léger fléchissement des rassemblements qui n'atteignent plus les 400 à 500 individus des années 2000 et le nombre de couples nicheurs régional de cette espèce sédentaire est en baisse de 30 %. Ceci va à l'encontre de la tendance nationale qui montre une augmentation depuis les années 1990 et une stabilité des effectifs hivernaux ces dernières années [1].

MENACES

La période hivernale ne semble pas présenter de menace pour le Grèbe castagneux qui s'accommode de nombreuses pièces d'eau artificielles.

[1] Rufray, 1999

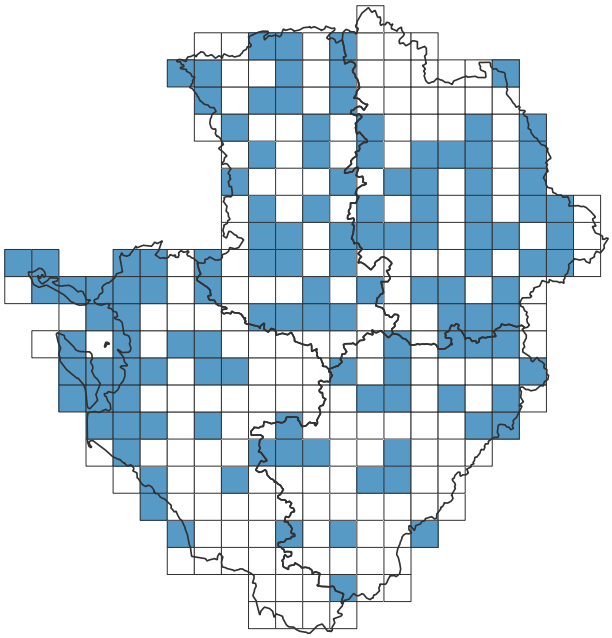

Statut de fréquence

Assez commun (41 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Grèbe huppé

Podiceps cristatus (Linné, 1758)

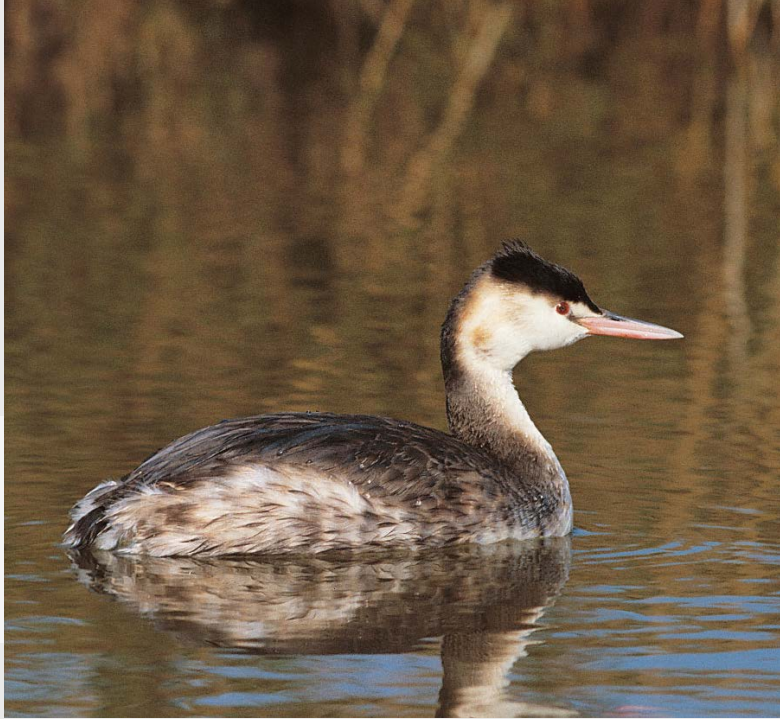

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ECOLOGIE

Le Grèbe huppé niche en Eurasie sur tout type de plans d'eau offrant des zones dégagées de quelques hectares. Il fréquente les lacs, les étangs, les fleuves ainsi que les milieux artificiels comme les gravières et les lagunages. Son régime alimentaire est basé sur de petits poissons qu'il poursuit quelques mètres sous l'eau. En hiver, l'espèce en partie migratrice, occupe les mêmes zones humides mais étend sa répartition au littoral et aux grands cours d'eau abrités du gel.

RÉPARTITION EN HIVER

Les trois principaux secteurs d'hivernage du Grèbe huppé en Poitou-Charentes, déjà mis en évidence lors du précédent atlas 1977-1981, se répartissent sur les quatre départements de la région. L'espèce fréquente toute l'année les étangs du nord Deux-Sèvres entre Bressuire et Parthenay ainsi que ceux distribués à cheval sur la Vienne et la Charente entre le Montmorillonnais et le Confolentais. De plus, la création dans les années 1980-1990, des barrages du Cébron dans les Deux Sèvres et de Lavaud et Mas Chaban en Charente ont offert des sites de choix pour l'hivernage de quelques dizaines d'individus. En Charente-Maritime, la situation est radicalement différente puisque le Grèbe huppé ne niche de manière certaine que sur 4 sites (3 sablières et 1 étang) alors qu'en hiver, l'arrivée de migrateurs permet de l'observer en faibles effectifs tout le long du littoral en particulier celui des îles. L'estuaire de la Seudre est également visité ainsi que quelques retenues d'eau notamment celle de Saint-Hippolyte. À l'échelle nationale, après une augmentation modérée des effectifs à la mi-janvier entre 1993 et 2007, la population de Grèbe huppé est considérée comme stable entre 2007 et 2017 [1].

MENACES

Seule la baisse de la ressource trophique pourrait éventuellement menacer l'hivernage du Grèbe huppé.

[1] Dubois et Al,. 2018

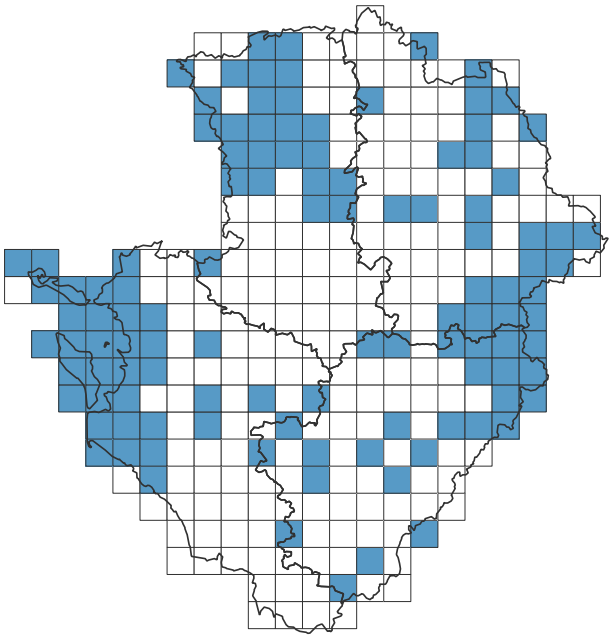

Statut de fréquence

Assez commun
(38 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Christian Aussaguel

Grèbe jougris

Podiceps grisegena (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : annexe I

Liste rouge nationale UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

Le Grèbe jougris se reproduit dans les régions tempérées et boréales d'Amérique du Nord, d'Europe du Nord-Est et d'Asie. Les oiseaux observés en France sont originaires d'Europe de l'Est et de Finlande. Hivernants peu communs, ils fréquentent les grands lacs naturels ou artificiels et les eaux littorales d'octobre à avril. Leur nourriture est surtout composée de petits poissons qu'ils capturent à faible profondeur lors de brèves plongées.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Grèbe jougris est principalement présent dans la moitié nord-est du pays et dans une moindre mesure sur la façade atlantique. Malgré de fortes variations d'effectifs, les hivernants dépassent rarement 50 individus à l'échelle nationale (10 à 30 pendant les hivers 2009-2010 à 2012-2013). Cependant, des groupes importants peuvent exceptionnellement être notés à la suite de vagues de froid prolongées qui provoquent un déplacement de l'aire d'hivernage vers le sud. En Poitou-Charentes, le Grèbe jougris est rare et s'observe le plus souvent à l'unité sur les côtes abritées de Charente-Maritime, principalement autour des îles de Ré et d'Oléron. Si l'accroissement de la pression d'observation fait apparaître l'espèce comme plus régulière depuis les années 1970, le nombre d'individus stationnant sur ces sites, en revanche, décline depuis 30 ans. Ce grèbe est plus occasionnel à l'intérieur des terres où il peut trouver quiétude et pitance sur de grands plans d'eau comme ce fut le cas sur le barrage de Jousseau à Availles-Limouzine dans le sud de la Vienne où un oiseau a été observé le 30 janvier 2011.

MENACES

Les menaces potentielles qui peuvent impacter les hivernants sont la pollution par les hydrocarbures et les captures accidentelles dans les filets de pêche.

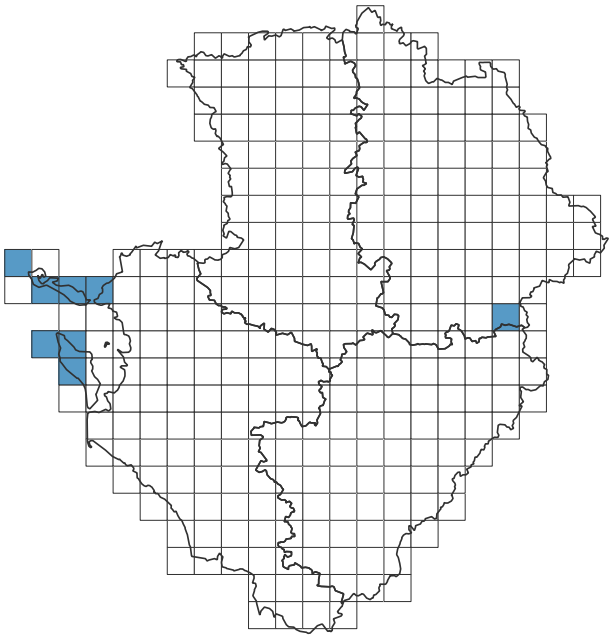

Statut de fréquence

Très localisé (3 % des mailles)

Rédacteur Marion Jansana (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Édouard Dansette

Grèbe esclavon

Podiceps auritus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **vulnérable**

ÉCOLOGIE

De répartition holarctique, ce petit grèbe niche en Amérique du Nord et de la Scandinavie à la Russie. En Europe, son aire d'hivernage s'étend de la mer Baltique à la Norvège jusqu'aux rivages français de la Charente-Maritime. Présent de novembre à mars, le Grèbe esclavon est avant tout un oiseau côtier qui privilégie les eaux peu profondes à proximité des îles et des baies abritées. Il s'observe aussi çà et là, sur des lacs et étangs, y compris artificiels. Il se nourrit de petits poissons, seul ou en petits groupes.

RÉPARTITION EN HIVER

À l'échelle nationale, ce grèbe passe l'hiver principalement sur les côtes de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique. De faibles effectifs (1 à 5 oiseaux) fréquentent aussi régulièrement quelques sites intérieurs du nord-est et les rives de la Méditerranée. Les comptages réalisés sous l'égide de Wetlands International à la mi-janvier permettent de dénombrer chaque année 300 à 500 hivernants en France. En Poitou-Charentes, le Grèbe esclavon est presque exclusivement cantonné aux abords des îles. C'est l'île de Ré qui en héberge le plus avec au maximum une vingtaine d'individus, notamment sur la côte nord, du phare des Baleines à la pointe du Grouin, en passant par le Fier d'Ars. Sur l'île d'Oléron, les hivernants, encore plus localisés, se concentrent le long de la pointe nord-ouest de l'île. Enfin, quelques oiseaux s'observent plus irrégulièrement près des côtes continentales, par exemple depuis les falaises du nord de La Rochelle.

MENACES

Considéré comme vulnérable en hiver, le Grèbe esclavon peut être affecté par les pollutions aux hydrocarbures sur le littoral ainsi que par des captures accidentelles dans les filets de pêche.

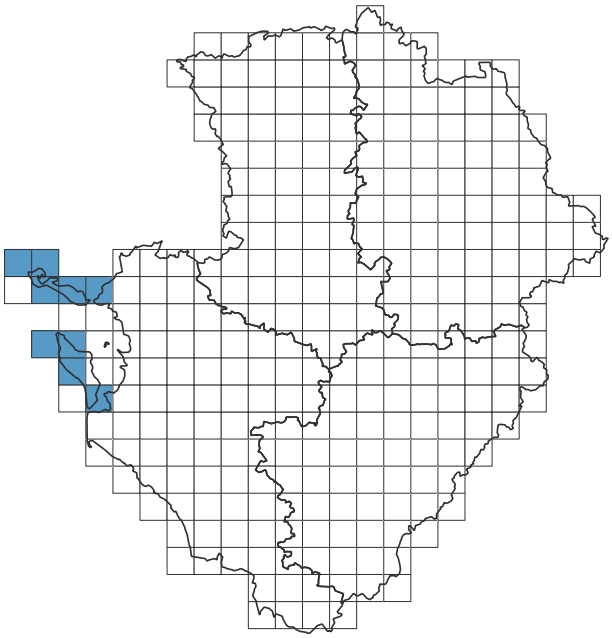

Statut de fréquence

Très localisé (3 % des mailles)

Rédacteur Guillaume Martin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Grèbe à cou noir

Podiceps nigricollis (Brehm, 1831)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICNen hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Nicheur rare et localisé en Europe de l'Ouest, le Grèbe à cou noir s'observe dans la région principalement lors des migrations pré et post-nuptiales ainsi qu'en période hivernale. A cette occasion, il fréquente essentiellement les milieux côtiers et, de manière plus occasionnelle, les vastes plans d'eau et étangs à l'intérieur des terres. Son régime alimentaire, plus restreint à cette saison, se compose principalement de petits poissons et de mollusques.

RÉPARTITION EN HIVER

À l'échelle nationale, les principaux sites d'hivernage du Grèbe à cou noir se trouvent en Bretagne et sur le pourtour méditerranéen (étang de Berre notamment). En Poitou-Charentes, le Grèbe à cou noir se rencontre presque exclusivement sur le littoral de la Charente-Maritime, en particulier autour des îles de Ré et d'Oléron. Le site majeur pour cette espèce est le Fiers d'Ars sur l'île de Ré où des groupes de plusieurs dizaines d'individus sont présents chaque hiver avec un effectif maximum de 64 individus en janvier 2013. À l'intérieur des terres, l'espèce fréquente uniquement les stations de lagunage de Rochefort, Marennes et Saint-Hyppolyte ainsi qu'un petit plan d'eau à proximité de la baie d'Aytré. En dehors de la Charente-Maritime, seules quelques observations de 1 à 4 individus ont été faites en décembre 2009 et 2010 sur le lac du Cébron en Deux-Sèvres. Lors des comptages Wetlands International réalisés au cours de cet atlas, une moyenne de 152 individus a été recensée, ce qui représente environ 1,4 % de la population nationale hivernante. La répartition de l'espèce ne semble pas avoir évolué depuis l'atlas national 1977-1981 où l'essentiel des observations se concentraient déjà en Charente-Maritime. La population hivernante a connu une forte augmentation des effectifs à partir de la fin des années 70 à l'échelle nationale mais semble se stabiliser depuis une vingtaine d'années. Il est probable que les effectifs régionaux connaissent une tendance similaire.

MENACES

Ce grèbe présente un statut de conservation favorable en hiver à l'échelle nationale. Néanmoins, comme de nombreux oiseaux marins, il est particulièrement sensible aux pollutions par les hydrocarbures.

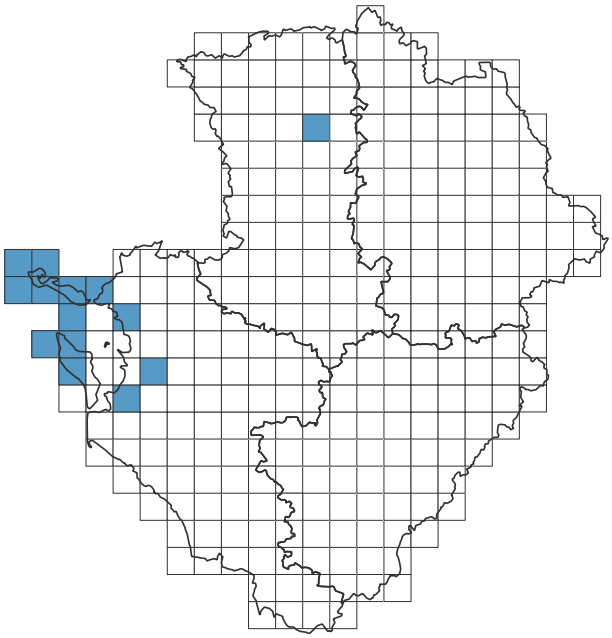

Statut de fréquence

Très localisé (5 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Thierry et Marianne Quénellec

Fulmar boréal

Fulmarus glacialis (Linné 1761)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Espèce circumboréale et arctique principalement pélagique, le Fulmar boréal regagne les falaises littorales abruptes pour sa reproduction. En hiver, cet oiseau caractérisé par un vol glissant ailes tendues entrecoupé de quelques battements brefs, fréquente la haute mer à la recherche de céphalopodes, poissons, zooplanctons ou crustacés. Il consomme aussi des cadavres de poissons en profitant des rejets des navires de pêche.

RÉPARTITION EN HIVER

Les colonies de nidification du Fulmar boréal les plus méridionales sont françaises et se situent le long de la Manche et en Bretagne. En hiver, l'espèce se disperse au large des côtes et s'étend sur l'ensemble de l'Atlantique Nord. Néanmoins, quelques individus restent toute l'année dans le golfe de Gascogne. De plus, les adultes reviennent dès décembre/janvier vers leurs lieux de reproduction. Tout ceci peut permettre, à la faveur de grands coups de vent, d'observer cet oiseau depuis la terre ferme en période hivernale. Toutefois, pendant la durée de cet atlas aucun fulmar vivant n'a été signalé par les ornithologues adeptes du « seawatching ». Seules 3 données ont été recueillies en Charente-Maritime, elles concernaient toutes des oiseaux échoués et ramenés sur la plage par les courants marins : 2 individus le 1er décembre 2009 à Aytré et Châtelaillon et 1 individu le 28 décembre 2011 à Marennes.

MENACES

Dans le golfe de Gascogne, le Fulmar boréal pourrait être défavorisé par les changements océano-climatiques mais le suivi des populations hivernales est insuffisant pour en être certain [1].

[1] Castège & Al,. 2009

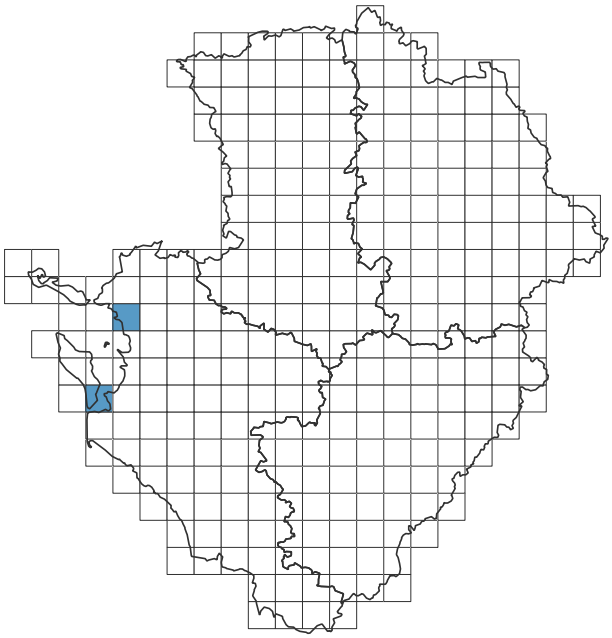

Statut de fréquence

Occasionnel (2 mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Puffin des Baléares

Puffinus mauretanicus (Lowe, 1921)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Les Puffins des Baléares se reproduisent exclusivement sur plusieurs îles de l'archipel éponyme. En hiver, ils fréquentent les eaux côtières portugaises et françaises et s'éloignent rarement à plus de 20 km du rivage. Ils parcourent l'océan en rasant les flots de leurs ailes rigides puis se reposent en groupes appelés « radeaux » à la surface de l'eau. Plongeant à faible profondeur, ils capturent surtout de petits poissons comme les anchois et les sardines, moins fréquemment des céphalopodes et des crustacés. Ils savent aussi tirer profit des rejets de pêche.

RÉPARTITION EN HIVER

Après la reproduction, la majorité des Puffins des Baléares quittent la Méditerranée. Certaines années, une grande partie de l'effectif mondial fréquente en été les eaux françaises du golfe de Gascogne jusqu'à la Manche, où les stationnements les plus importants sont observés sur le littoral breton, en Loire-Atlantique et en Vendée. À partir de septembre, les oiseaux commencent à regagner la Méditerranée. L'hivernage du Puffin des Baléares est généralement très faible sur le littoral Manche-Atlantique excepté certaines années où des effectifs importants se concentrent en Bretagne (près de 1 000 oiseaux durant l'hiver 2012-2013). Ailleurs, l'espèce est d'occurrence rare. En Poitou-Charentes, elle est notée principalement en période de migration sur les côtes des îles d'Oléron et de Ré, ainsi qu'au large de la presqu'île d'Arvert et notamment de la baie de Bonne-Anse. Sa présence en hiver reste exceptionnelle avec seulement deux données sur Oléron : 3 à 4 oiseaux vus en vol depuis la pointe de Chassiron le 11 décembre 2010 et un posé le 9 janvier 2012 au large de la côte nord-ouest de l'île.

MENACES

La pollution par les hydrocarbures et la diminution de la ressource en petits poissons sont les principales menaces qui pèsent de longue date sur le Puffin des Baléares, alors que l'implantation de parcs éoliens off-shore constitue un risque nouveau.

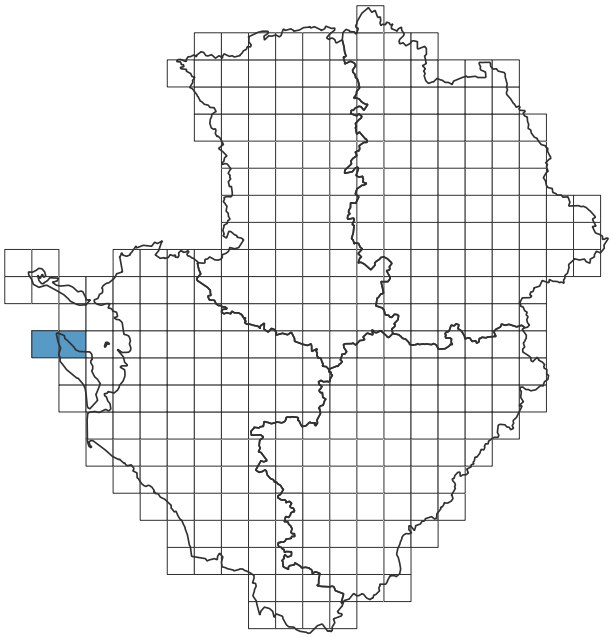

Statut de fréquence

Très localisé (1 % des mailles)

Rédacteur Olivier Laluque (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Océanite tempête

Hydrobates pelagicus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'Océanite tempête, plus petit oiseau marin d'Europe, se reproduit dans la partie occidentale de l'Atlantique Nord et en Méditerranée. Il ne vient à terre que pour nicher. Il s'installe en colonie sur des îlots où il dépose un seul œuf dans une cavité naturelle ou dans un terrier. Après la reproduction, les populations de l'Atlantique stationnent en grand nombre dans le golfe de Gascogne et dans la mer Celtique avant de glisser vers l'Afrique pour hiverner. Cette espèce de haute mer se nourrit de petits poissons et de crustacés capturés en voletant à la surface de l'eau.

RÉPARTITION EN HIVER

L'Océanite tempête passe au large de la Charente-Maritime lors de ses mouvements migratoires en mai/juin puis d'août à novembre. Mais des oiseaux, migrateurs tardifs ou hivernants, sont encore présents au large des côtes françaises jusqu'en décembre/janvier. Leur observation depuis le rivage dépend alors des dépressions météorologiques hivernales qui les rapprochent du littoral voire les poussent à l'intérieur des terres. Les océanites luttant alors contre le vent ne s'alimentent plus et s'affaiblissent. Ceci explique que sur les 5 données de l'atlas, seules 2 se rapportent à des individus vivants, le premier observé au large du phare des Baleines en décembre 2009 et le second, près de La Rochelle en décembre 2011. Ce même mois, la tempête Joachim, avec des rafales mesurées à plus de 140 km/h sur l'île de Ré la nuit du 15 au 16, traversait les deux tiers nord de la France. Quelques jours plus tard, 2 cadavres étaient découverts, l'un sur une plage au sud de l'île d'Oléron et l'autre, plus surprenant, dans un jardin de Courçon, village situé à plus de 25 km de l'océan. Pour être complet, citons la dernière donnée d'un oiseau échoué sur une dune de l'île d'Oléron le 5 décembre 2009.

MENACES

Espèce pélagique aux effectifs hivernants très réduits, l'Océanite tempête n'est aujourd'hui soumis à aucune menace particulière.

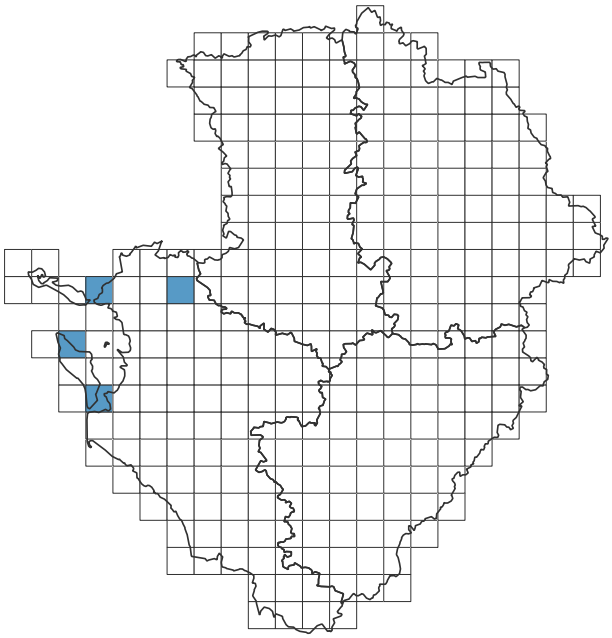

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Natur'Ailes

Océanite culblanc

Hydrobates leucorhous (Vieillot, 1818)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'Océanite culblanc est représenté en France par la forme nominale, dont les colonies très dispersées sont localisées dans le nord de l'Atlantique et du Pacifique, l'Europe n'hébergeant qu'une toute petite part de la population mondiale, principalement en Islande et en Grande-Bretagne. Espèce strictement pélagique, elle recherche en particulier les zones d'upwelling (remontée d'eau et de nutriments) au niveau des plateaux continentaux. Le régime alimentaire se compose de crustacés planctoniques et des Myctophidés (poissons lanternes) capturés en surface.

RÉPARTITION EN HIVER

L'aire d'hivernage des nicheurs atlantiques se situe essentiellement dans les eaux tropicales s'étendant du Brésil à l'Afrique de l'Ouest. En automne et début d'hiver, l'Océanite culblanc est encore commun au large du golfe de Gascogne. Les observations à proximité du littoral dépendent cependant des conditions météorologiques marines, particulièrement des fortes tempêtes. Au cours de la période couverte par l'atlas, la majorité des mentions sont datées de début décembre 2009, suite à la tempête Ludwig survenue le 28 novembre. Celles-ci concernent exclusivement les côtes de Charente-Maritime. Plus de 1 100 et 1 500 individus ont respectivement été estimés depuis les phares de la Coubre (la Tremblade) et de Chassiron (île d'Oléron) le 29 novembre. De plus, des dizaines d'individus morts échoués ont été dénombrés sur les plages de Charente-Maritime dans les premiers jours de décembre (par ex. 31 à Aytré le 1er, 42 à Fouras et 28 à Marsilly le 2…). Seules 3 observations sont répertoriées pour les hivers suivants, le 10 décembre 2011 à la Nieul-sur-Mer, le 27 décembre 2012 à Saint-Denis-d'Oléron et le 23 janvier 2013 à Saint-Pierre-d'Oléron.

MENACES

En dehors de la période nuptiale, l'Océanite culblanc peut être affecté par les pollutions marines aux hydrocarbures. Les collisions avec des éoliennes en mer sont également évoquées bien que le risque soit jugé faible.

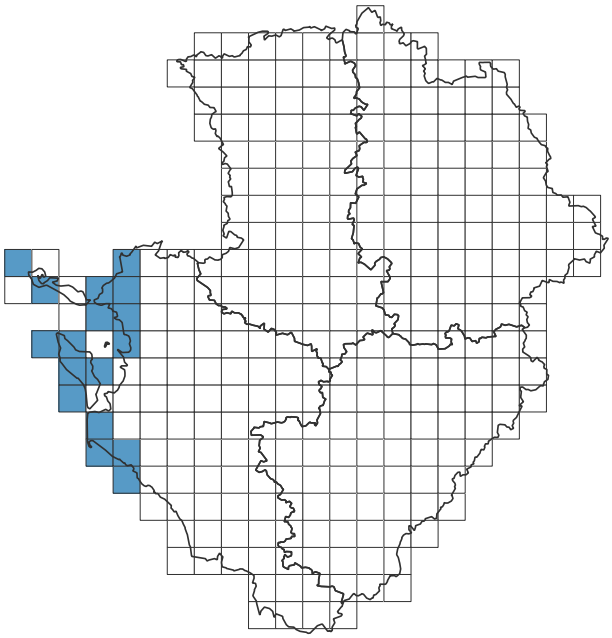

Statut de fréquence

Localisé (6 % des mailles)

Rédacteur Nidal Issa (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Sudraud

Fou de Bassan

Morus bassanus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non inscrite**

ÉCOLOGIE

Le Fou de Bassan occupe l'Atlantique Nord et sa population européenne se concentre principalement dans les îles Britanniques, en Islande et en Norvège. La limite méridionale se situe en Bretagne dans l'archipel des Sept-Îles, seul site de l'Hexagone hébergeant une colonie importante. Exclusivement marin l'hiver, il se disperse en Manche, dans le golfe de Gascogne, en Méditerranée et jusqu'en Afrique de l'Ouest. L'hivernage le long de la côte atlantique concerne surtout des adultes distribués dans les secteurs compris entre les isobathes 50 et 100 mètres [1]. Piscivore quasi exclusif, il se nourrit d'une grande variété de poissons (lançons, harengs, orphies, rougets, maquereaux…) et de calmars.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Fou de Bassan est présent en faible nombre essentiellement sur les côtes nord et ouest de l'île d'Oléron, sur la moitié nord de l'île de Ré et au large de Bonne-Anse. L'espèce est moins fréquente à l'intérieur des pertuis Breton et d'Antioche, ainsi que dans le pertuis de Maumusson. La majorité des données hivernales quelles que soient les conditions météorologiques proviennent de l'île d'Oléron, de la pointe de Chassiron au port de la Cotinière et de l'île de Ré au phare des Baleines, plus rarement de la pointe de la Fumée à Fouras. Les observations concernent principalement des effectifs ne dépassant pas une dizaine d'individus lors des séances de guet à la mer, excepté à Chassiron où l'on note parfois jusqu'à 100 oiseaux.

MENACES

Le Fou de Bassan est particulièrement sensible à la pollution chronique par les hydrocarbures et les catastrophes du type marée noire. L'activité de pêche professionnelle et de plaisance est également un facteur de mortalité important (ingestion d'hameçon, capture dans les filets…).

[1] Castège & Al,. 2009

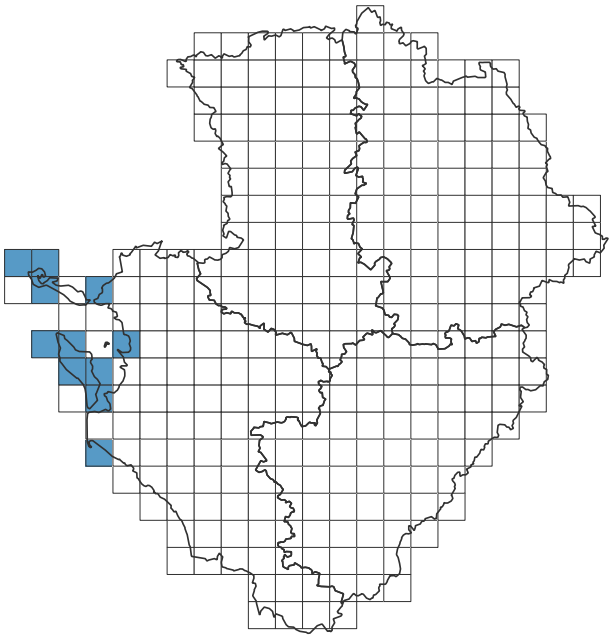

Statut de fréquence

Rare (4 % des mailles)

Rédacteur Michel Caupenne (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabien Mercier

Grand Cormoran

Phalacrocorax carbo (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

En hiver, le Grand Cormoran fréquente les eaux libres, excepté les lacs d'altitude des Alpes et des Pyrénées. Cet oiseau plongeur se nourrit majoritairement de poissons et d'invertébrés aquatiques en mer, dans les estuaires, les lacs ou les rivières. La présence de perchoir à proximité des zones de pêche est très appréciée par l'espèce car elle lui permet de sécher son plumage. Au crépuscule, l'espèce a la particularité de se regrouper en dortoirs.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Grand Cormoran est omniprésent sur le littoral, dans les marais arrière-littoraux charentais, sur les fleuves côtiers (Sèvre Niortaise, Seudre, Charente) mais également au bord des étangs et des rivières situés plus à l'intérieur des terres. Les comptages des dortoirs et des rassemblements hivernaux permettent d'obtenir une estimation de la population locale et nationale. Les perchoirs utilisés pour les dortoirs peuvent être variés : arbre, pylône ou fil électrique, bouchot, bouée et même en falaise, comme ce fût le cas dans une carrière des Deux-Sèvres. En Poitou-Charentes, des groupes importants peuvent être observés, avec des effectifs pouvant atteindre jusqu'à 475 individus dans les Deux-Sèvres. Le comptage simultané des dortoirs à la mi-janvier 2013 a permis d'estimer la population hivernante à 4 700 individus répartis sur une soixantaine de sites dont 60 % se localisent en Charente-Maritime, 19% en Deux-Sèvres, 16% en Vienne et 7 % en Charente. L'évolution de ces effectifs semble être stable (+/- 10%) [1]. Les effectifs nationaux de Grands Cormorans en période hivernale ont fortement augmenté depuis les quarante dernières années. Ce phénomène est expliqué par une forte dynamique d'oiseaux nicheurs suite à la mise en place de mesures de protection dans le nord de l'Europe (Pays-Bas, Allemagne...) [2]. La forte capacité d'adaptation de l'espèce et l'eutrophisation des eaux, profitant aux poissons blancs dont il se nourrit, ont également influencé cette expansion [1].

MENACES

La protection européenne du Grand Cormoran en 1979 a permis aux effectifs de progresser et l'espèce n'est plus considérée comme menacée en France. Cependant, les tirs en pisciculture et lors des rassemblements aux dortoirs sont autorisés par les préfectures des départements à l'exception de la Charente-Maritime.

[1] Marion, 2015 ; [2] Bregnballe et Al., 2014

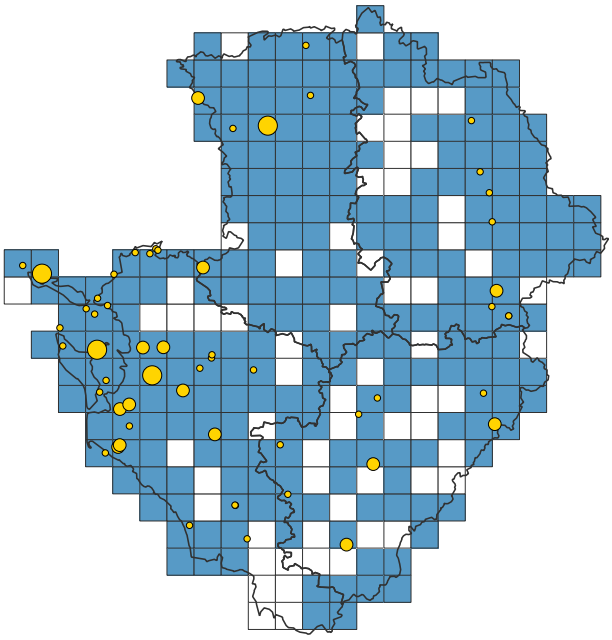

201 - 475
101 - 200
2 - 100

Statut de fréquence

Très commun
(79 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Cormoran huppé

Phalacrocorax aristotelis (Linné, 1761)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Cormoran huppé est inféodé aux zones rocheuses du littoral. Il niche sur des îlots et des falaises des côtes du nord-est de l'Atlantique (du Maroc à la Russie), de la Méditerranée et de la mer Noire. Son alimentation est constituée de poissons de petite taille qu'il capture en se faufilant entre les rochers dans des secteurs où la profondeur ne dépasse pas 40 mètres. La durée moyenne des plongées n'excède pas une quarantaine de secondes.

RÉPARTITION EN HIVER

Au cours de la période de l'atlas, le Cormoran huppé a exclusivement été observé sur les côtes des îles de Ré et d'Oléron avec une prédilection pour l'extrémité nord de cette dernière. L'hivernage y est régulier depuis 2008 avec des effectifs compris entre 1 et 4 oiseaux. Le soir, ils se rassemblent en dortoir avec des Grands Cormorans sur le phare d'Antioche situé en mer à quelques encablures de la pointe de Chassiron. À partir du mois de janvier les adultes repartent en direction des colonies de reproduction et ne subsistent alors que les immatures. Une partie des oiseaux hivernant en Charente-Maritime sont nés en Bretagne, et plus précisément dans le Morbihan comme l'atteste la lecture des bagues que portaient 2 d'entre eux. Ces contrôles ont également permis d'illustrer la fidélité des Cormorans huppés à leur site d'hivernage. En effet, l'un des oiseaux bagués est observé chaque année depuis 2010, année de sa naissance.

MENACES

Les pollutions pétrolières et les prises accidentelles dans les engins de pêche constituent les principaux risques pour le Cormoran huppé sur les côtes de Charente-Maritime.

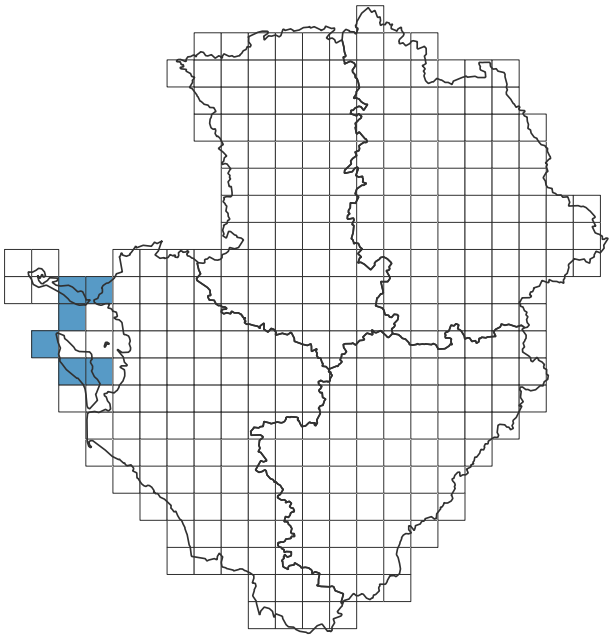

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Olivier Laluque (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gernigon

Butor étoilé

Botaurus stellaris (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Butor étoilé est un héron inféodé aux grandes roselières d'eau douce ou saumâtre. Solitaire, il peut occuper des roselières de taille plus réduite ainsi que des prairies en période inter-nuptiale. Il recherche avant tout une végétation dense lui permettant de se dissimuler et de se nourrir principalement d'invertébrés aquatiques et terrestres. C'est seulement lors de périodes de gel prolongé qu'il est parfois contraint de quitter le couvert végétal pour gagner des zones d'eau encore libre.

RÉPARTITION EN HIVER

Disparu de l'avifaune nicheuse du Poitou-Charentes depuis le milieu des années 1970, le Butor étoilé est un hôte hivernal régulier des marais arrière-littoraux de Charente-Maritime, principalement des marais de Brouage et de Rochefort, de l'île d'Oléron et de l'estuaire de la Gironde. Ailleurs dans la région, les observations sont plus occasionnelles mais concernent tous les départements durant la période de l'enquête : le Marais poitevin et les étangs du Bressuirais dans les Deux-Sèvres, les étangs du Montmorillonnais dans la Vienne, le marais de Saint-Fraigne et les vallées de la Charente et de la Touvre en Charente. Les observations réalisées au mois de décembre et janvier à l'intérieur des terres sont probablement le fait d'individus erratiques, car aucun élément ne vient corroborer l'hypothèse d'un hivernage même partiel dans ces zones. L'effectif des hivernants dans la région est difficile à estimer du fait de la discrétion de l'espèce. Bien que la tendance ne soit pas connue, l'espèce n'était présente, durant l'atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981, que sur 3 mailles : 2 en Charente-Maritime et 1 en limite de la Charente et de la Dordogne. Au début du XX^{e} siècle, l'espèce était connue hivernante exclusivement en Camargue et en Corse.

MENACES

La disparition des roselières menace le Butor étoilé. Malgré son statut d'espèce protégée, des cas de braconnage (tirs volontaires) ont encore été rapportés récemment.

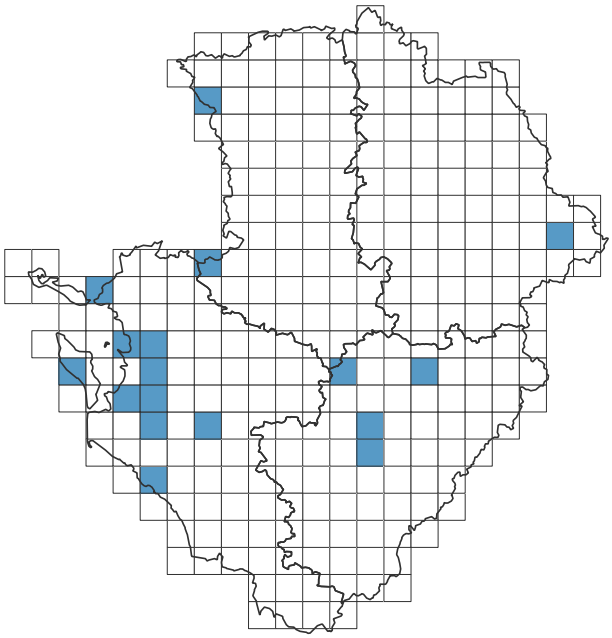

Statut de fréquence

Rare (6 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Johan Tillet

Bihoreau gris

Nycticorax nycticorax (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Bihoreau gris se reproduit dans les zones tempérées et tropicales de tous les continents, excepté l'Australie. L'espèce fréquente les berges et les îlots des cours d'eau, les étangs peu profonds et les marais arrière-littoraux. Son régime alimentaire varié se compose de poissons, d'amphibiens, d'arthropodes, moins souvent de micromammifères et de crustacés. Principalement actif la nuit, le bihoreau se regroupe en dortoirs diurnes dans des boisements denses.

RÉPARTITION EN HIVER

Bien que migrateur transsaharien, le Bihoreau gris hiverne de plus en plus régulièrement en France, surtout dans les régions méditerranéennes, les vallées de la Loire, de la Garonne, de l'Adour et les marais du Centre-Ouest. Dans la région, c'est un hivernant rare, présent uniquement en Charente-Maritime au cours de la période de l'atlas. Il est noté généralement à l'unité, fortuitement sur les communes de Marans, Rochefort et Loiré-les-Marais. L'augmentation récente de la population nicheuse de Charente-Maritime n'est pas corrélée à l'effectif hivernant qui reste faible et semble stable. Cependant, la discrétion de l'espèce ne permet pas de mesurer précisément les tendances d'évolution des effectifs. Mais les hivernages ou les tentatives d'hivernage semblent de plus en plus réguliers en Poitou-Charentes.

MENACES

Les dérangements d'origine anthropique, notamment sur les sites de repos diurne, la dégradation progressive des zones humides et l'altération de la qualité des eaux de surface constituent des menaces potentielles pouvant affecter l'espèce.

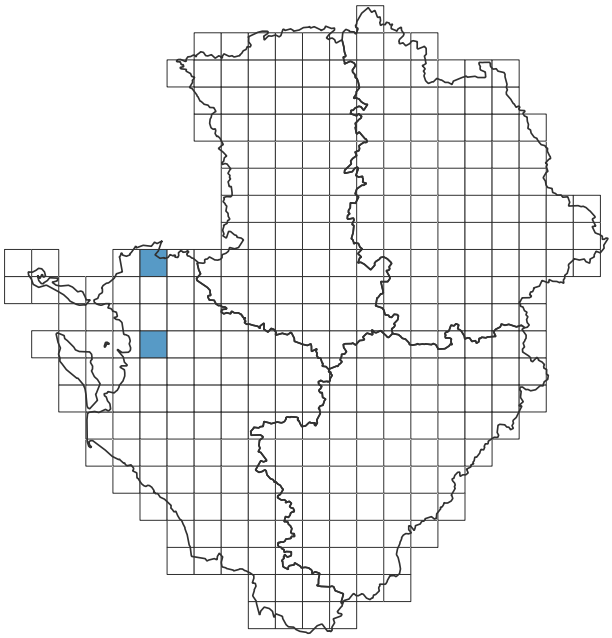

Statut de fréquence

Très localisé (1 % des mailles)

Rédacteur Michel Caupenne (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Héron vert

Butorides virescens (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Héron vert est un petit ardéidé néotropical sédentaire qui se reproduit en Amérique centrale, au Mexique, à Cuba et dans la mer des Caraïbes, ainsi que dans la moitié sud des États-Unis. Il fréquente les marais bordés de broussailles mais aussi les berges de rivières et d'étangs ainsi que les zones humides côtières, notamment les mangroves et les marais salants. L'espèce est connue pour capturer une grande variété de poissons à l'aide d'appâts (branchettes, pain, fleurs...) [1], mais son opportunisme lui permet de consommer également insectes, araignées, vers de terre, amphibiens, reptiles, micromammifères, écrevisses, crabes...

RÉPARTITION EN HIVER

Un individu a été observé quasiment quotidiennement du 21 novembre 2011 au 4 janvier 2012, sur la commune d'Iteuil en Vienne, cantonné au bord du Clain puis d'un étang proche [2]. Cet oiseau américain a probablement été dérouté par une tempête tropicale, traversant l'Atlantique Nord. Il s'agit de la 3e mention de l'espèce dans notre pays et de l'unique observation en Poitou-Charentes [3].

MENACES

Aucune menace à prendre en considération pour cette espèce occasionnelle ne faisant pas partie de l'avifaune européenne.

[1] Davis et Kushlan, 1994, [2] Liegois, 2014, [3] Reeber et Al,. 2012

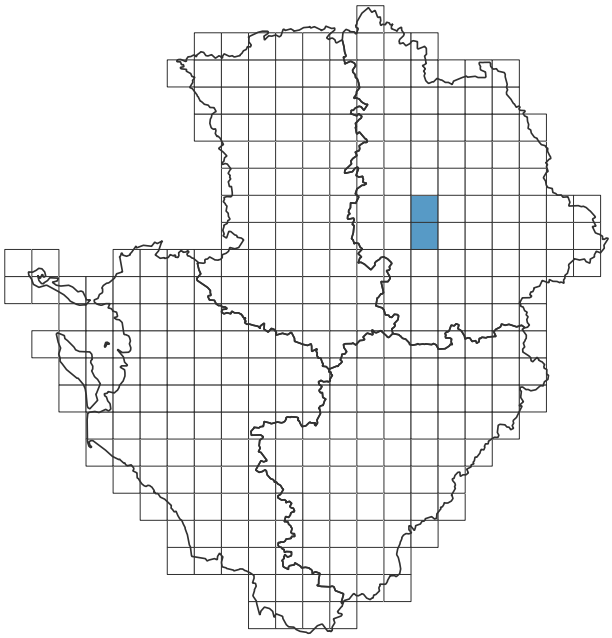

Statut de fréquence

Très rare (2 mailles)

Rédacteur Bernard Liégeois (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Alain Boullah

Héron garde-bœufs

Bubulcus ibis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Aujourd'hui réparti sur les cinq continents, le Héron garde-bœufs a connu une expansion considérable à travers le monde et dans notre région depuis plus d'un demi-siècle. Parmi les ardéidés, il est celui qui est le moins dépendant des milieux humides, qu'il affectionne toutefois pour nicher, souvent au sein de colonies mixtes. Il se nourrit préférentiellement dans les milieux agricoles, sur des prairies à proximité des animaux d'élevages, mais aussi parfois sur des cultures, notamment à l'occasion des travaux du sol qui mettent au jour vers, invertébrés ou même rongeurs dont il se nourrit.

RÉPARTITION EN HIVER

Le garde-bœufs est aujourd'hui largement réparti dans notre région en hiver. Il est omniprésent en Charente-Maritime et commun dans la moitié sud et le nord-ouest des Deux-Sèvres, ainsi que dans une large part de la Vienne et de la Charente. On le retrouve notamment à proximité des principaux cours d'eau et régions d'étangs surtout lorsque ceux-ci sont situées en zone d'élevage. Les maximums départementaux obtenus au cours de l'atlas sont de 1 206 individus le 10 décembre 2011 à l'étang de la Palue à Saintes en Charente-Maritime, de 118 individus le 22 décembre 2011 à Moncoutant en Deux-Sèvres, d'un minimum de 106 individus le 22 janvier 2012 dans le secteur de Cognac en Charente et de 79 individus le 1er janvier 2012 à Combourg en Vienne. Alors qu'il n'était pas connu en hiver lors du précédent atlas 1977-1981, le Héron garde-bœufs est aujourd'hui bien établi dans la région. Cette implantation est à mettre en relation avec l'explosion des populations nicheuses depuis son apparition en 1984 en Charente-Maritime [1], en 2008 dans la Vienne [2] et en 2011 en Deux-Sèvres [3]. Lors de la dernière enquête nationale de 2014, 1 046 nids ont été comptabilisés, dont l'écrasante majorité en Charente-Maritime (1 021 nids), la nidification concernant alors des effectifs très réduits en Deux-Sèvres (25 nids) alors qu'elle est toujours irrégulière dans la Vienne et non démontrée à ce jour en Charente.

MENACES

Au regard de sa forte dynamique démographique, de l'étendue des milieux favorables dans la région, et malgré sa sensibilité aux vagues de froid en période hivernale, le Héron garde-bœufs n'est aucunement menacé en Poitou-Charentes.

[1] Bredin D., 1985 ; [2] Bussière, 2009 ; [3] Braud & Fouquet, 2011

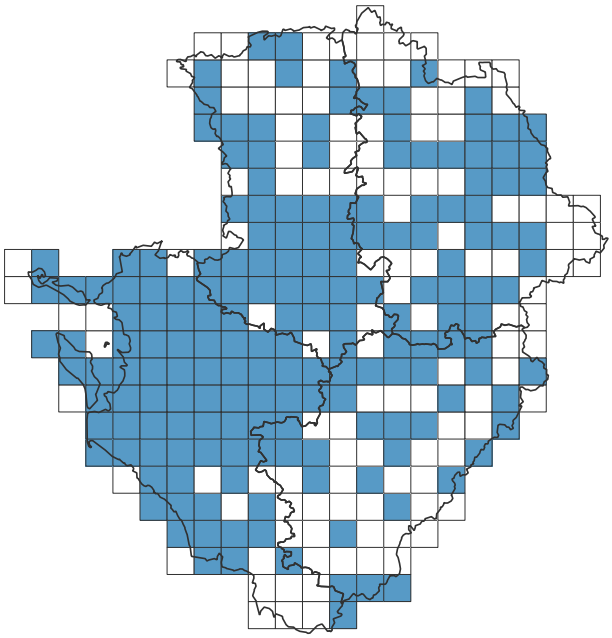

Statut de fréquence

Commun (60 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Christophe Ingrand

Aigrette garzette

Egretta garzetta (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En France, l'Aigrette garzette niche principalement sur les façades littorales, le long des grandes vallées fluviales (Loire, Garonne, Rhône) et dans les régions d'étangs (Dombes, Brenne, Sologne). Les hivernants fréquentent les rivages maritimes, les marais salants et arrière-littoraux, mais aussi les étangs et les bords de rivières, se nourrissant d'arthropodes, de vers ou de petits poissons. Au crépuscule, les aigrettes se rassemblent en dortoir, perchées dans des arbres.

RÉPARTITION EN HIVER

L'Aigrette garzette est en partie sédentaire et occupe en hiver un quart du territoire national, principalement dans l'ouest et le sud du pays. Elle devient moins fréquente dans le nord et l'est où les périodes de gel se prolongent. En Poitou-Charentes, elle est notée sur 50 % des mailles. Comparée à la précédente enquête nationale où l'espèce occupait exclusivement les mailles littorales, l'aire de répartition hivernale a fortement progressé notamment vers l'intérieur des terres. Les trois départements continentaux accueillent aujourd'hui une petite population hivernante. Par exemple, 24 oiseaux ont été dénombrés début janvier 2012 à Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues dans les Deux-Sèvres et 31 à Dangé-Saint-Romain dans la Vienne. Les effectifs les plus importants demeurent toutefois dans les marais littoraux de Charente-Maritime, avec des dortoirs pouvant atteindre 300 individus à la Tremblade, 340 à Fouras, 400 sur l'île de Ré et 500 à Bourcefranc-le-Chapus. La forte progression de l'hivernage régional, favorisée par la succession d'hivers doux, est corrélée à l'augmentation de la population nicheuse jusqu'en 2000 [1, 2]. Aujourd'hui, la tendance d'évolution n'est pas connue faute du suivi annuel de l'ensemble des dortoirs.

MENACES

L'Aigrette garzette n'est pas menacée mais les épisodes de vagues de froid peuvent entraîner une mortalité massive des hivernants français, comme en janvier 1985 avec 92 % de la population décimée [3].

[1] Caupenne, 2000 ; [2] Caupenne et Al, 2015 ; [3] Kushlan et Al, 2000

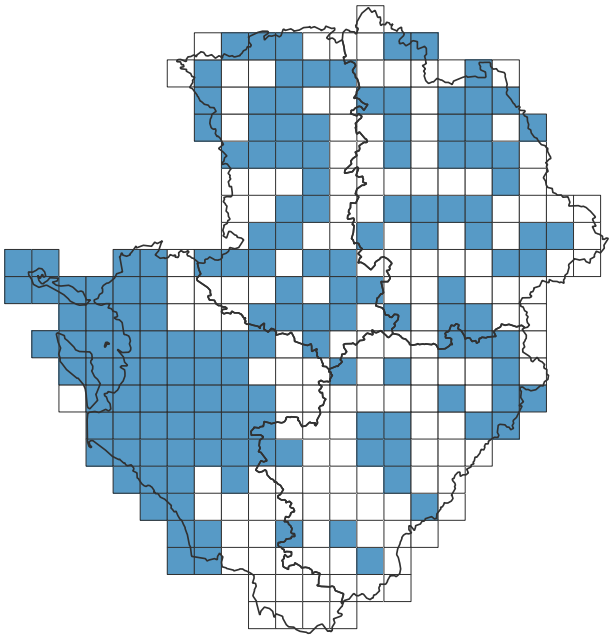

Statut de fréquence

Commun (50 % des mailles)

Rédacteur Jérémy Dupuy (LPO France)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Grande Aigrette

Casmerodius albus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Espèce cosmopolite, la Grande Aigrette se reproduit sur tous les continents sauf l'Antarctique. Les prairies humides en marais doux et saumâtres, les bords d'étangs et les prairies alluviales constituent les sites d'alimentation préférentiels en hiver où elle se nourrit de poissons, amphibiens, petits rongeurs et invertébrés. Selon l'abondance des micromammifères, les terres agricoles sont également visitées. L'espèce se rassemble la nuit en nombre plus ou moins important dans des zones humides protégées, à proximité de l'eau, au sol ou perchée dans des arbres.

RÉPARTITION EN HIVER

Rare avant les années 1990, la Grande Aigrette est observée régulièrement dans la région, surtout en Charente-Maritime à partir de 1996. La population hivernante alors très faible augmente progressivement pour atteindre plus de 270 individus en janvier 2013, répartis dans 12 dortoirs. Seul le site de la Cabane de Moins situé dans le marais de Rochefort accueille un effectif substantiel de 111 oiseaux. Les Deux-Sèvres et la Vienne abritent chacun 4 dortoirs dont les effectifs s'élèvent entre 2 et 27 individus. Ces derniers effectifs sont probablement sous-estimés puisque ce sont 66 individus qui ont été comptés simultanément à la mi-janvier 2013 en Deux-Sèvres. La Charente héberge irrégulièrement quelques oiseaux sur la commune de Pleuville, provenant en partie probablement du dortoir de Pressac en Vienne. En journée, l'espèce est observée sur la quasi-totalité des mailles des Deux-Sèvres, la moitié est et le sud de la Vienne, notamment la région de Combourg et le Montmorillonnais, les marais charentais, les bords de l'estuaire de la Gironde et la vallée de la Charente. Sa présence récente est également notée sur les îles de Ré et d'Oléron.

MENACES

Grâce à sa très forte dynamique ces vingt dernières années, la Grande Aigrette n'apparaît pas menacée mais peut localement être affectée par le dérangement dans ses dortoirs, en particulier par la pratique de la chasse.

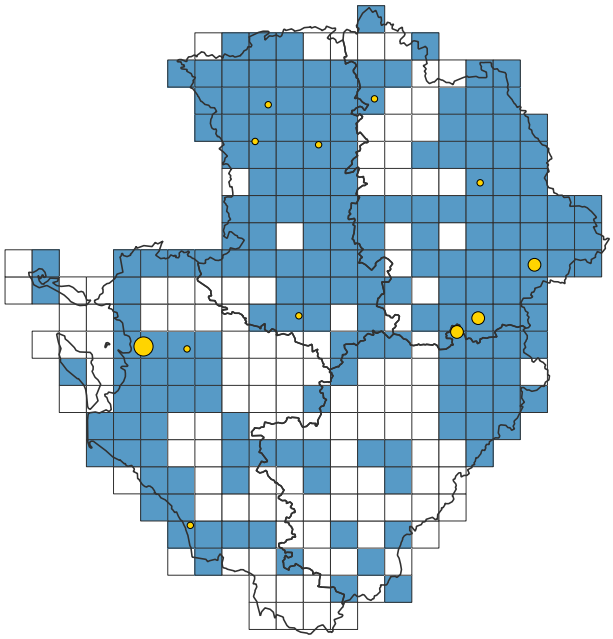

Statut de fréquence

Commun (61 % des mailles)

Rédacteur Michel Caupenne (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Héron cendré

Ardea cinerea (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Héron cendré niche en colonie dans des arbres à proximité de zones humides, où plusieurs espèces d'ardéidés peuvent cohabiter. Omnivore, il se nourrit essentiellement de poissons et de micromammifères qu'il peut guetter parfois des heures sans bouger avant de les capturer d'un coup de bec fulgurant. Dans les marais charentais, il consomme surtout des Ecrevisses de Louisiane et des Poissons-chats, deux espèces exotiques envahissantes. En hiver, la part de micromammifères est plus importante car il occupe des habitats plus variés comme les prairies, champs cultivés après récolte, labours et jachères.

RÉPARTITION EN HIVER

Même si une partie de la population européenne est sédentaire, le Héron cendré est une espèce migratrice. Lors de la dispersion postnuptiale, certains peuvent parcourir de grandes distances jusqu'en Afrique voire traverser l'Atlantique. En hiver, la région accueille aussi de nombreux oiseaux originaires de Belgique, d'Allemagne et de Scandinavie qui s'ajoutent aux oiseaux locaux. De fait, la distribution de l'espèce en Poitou-Charentes apparaît plus largement répartie par rapport aux cartes de nidification, notamment au nord des Deux-Sèvres et dans le centre de la Charente-Maritime. Rappelons que la région Poitou-Charentes abrite environ 2 700 couples nicheurs répartis en 80 colonies. Il est présent sur la quasi-totalité de la région, mais certaines zones sont néanmoins dépourvues de données comme le nord de la Vienne ainsi que le centre-est de la Charente et le sud de la Charente-Maritime. Depuis la réalisation de l'atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981, l'espèce s'est davantage étendue vers le centre et le sud de la région.

MENACES

Cette espèce est sensible aux vagues de froid prolongées qui gèlent les eaux et les sols l'empêchant de se nourrir.

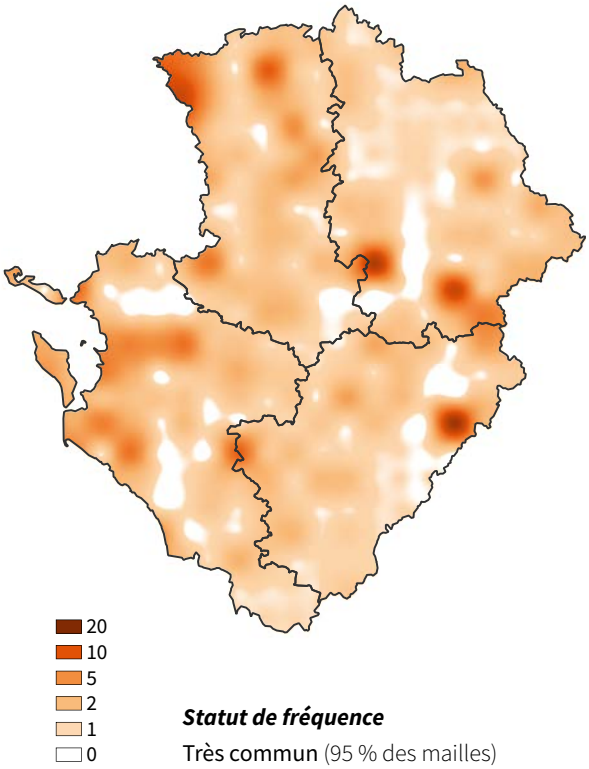

Statut de fréquence

Très commun (95 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Cigogne blanche

Ciconia ciconia (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Dans la région, seule la Charente-Maritime abrite une population nicheuse importante de Cigogne blanche, en constante progression depuis le début des années 1990 [1] (45 couples en 1995 et 452 en 2014). L'espèce fréquente en toute saison les marais arrière-littoraux doux à saumâtres et les vallées fluviales. L'habitat préférentiel est représenté par des prairies humides comportant des « baisses » ou des « jas » en eau. L'alimentation hivernale se compose surtout d'Écrevisses de Louisiane consommées en quantité, de mollusques, lombrics, micromammifères, et parfois de déchets prélevés sur les sites d'enfouissement d'ordures ménagères.

RÉPARTITION EN HIVER

L'hivernage de la Cigogne blanche en France est un phénomène récent. Au cours de l'atlas 1977-1981, quelques rares cas d'oiseaux non sédentarisés sont notés, notamment en baie de Somme, Camargue, Charente-Maritime et Pyrénées-Atlantiques. L'hivernage se développe seulement à partir de la fin des années 1990 avec des effectifs conséquents atteignant 1 030 oiseaux en 2004 et environ 1 500 en décembre 2010 [2]. En Poitou-Charentes, seule la Charente-Maritime accueille des cigognes, les autres départements étant visités par des oiseaux erratiques ou en migration prénuptiale, mais ne faisant pas l'objet d'hivernage réel. Les cigognes de la région se distribuent par conséquent essentiellement dans les marais de Rochefort, de Brouage, de l'estuaire de la Gironde et des vallées de la Charente et de la Boutonne. Chaque année, les effectifs progressent sensiblement passant de 20 individus en décembre 2009 à 65 en 2012 et environ 80 en décembre 2013. Les marais de Gironde apparaissent les plus favorables avec au maximum 38 oiseaux entre Mortagne-sur-Gironde et Saint-Bonnet-sur-Gironde en décembre 2011.

MENACES

Les collisions avec les lignes électriques et les électrocutions constituent les menaces principales. Les dérangements répétés sur les sites d'alimentation ou de repos (pratique de la chasse) peuvent aussi localement affecter l'espèce.

[1] Caupenne & Gendre, 2012 ; [2] Groupe Cigognes France

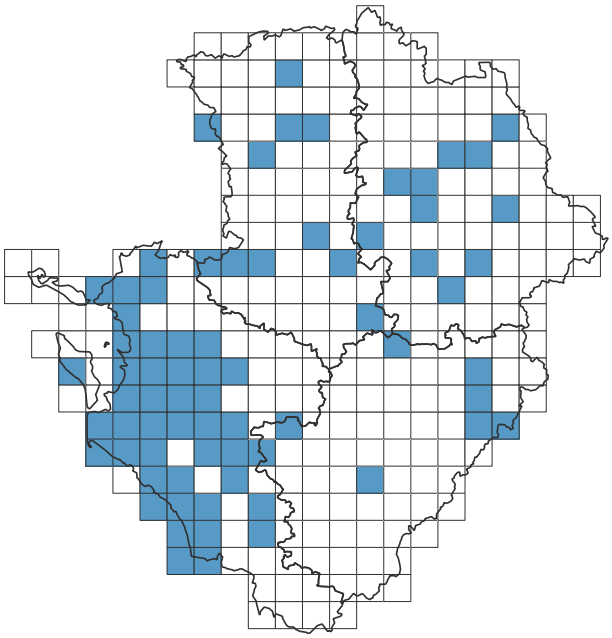

Statut de fréquence

Peu commun (24 % des mailles)

Rédacteur Michel Caupenne (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Ibis falcinelle

Plegadis falcinellus (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'Ibis falcinelle présente une vaste distribution discontinue qui s'étend de l'est des États-Unis aux Antilles, dans le sud de l'Europe, en Afrique, en Asie centrale et méridionale, en Indonésie et en Australie. Nicheur récent en France, sa reproduction devient régulière, exclusivement en Camargue à partir de 2006. Sur la façade atlantique, une première nidification est mentionnée en 2011 au lac de Grand-Lieu et en 2014 dans le marais de Brouage en Charente-Maritime. L'hiver, l'Ibis falcinelle fréquente principalement les prairies arrière-littorales comportant le plus souvent des « baisses » et évite les estrans. Son régime alimentaire se compose d'invertébrés et de petits poissons.

RÉPARTITION EN HIVER

Pendant la période de l'atlas, l'Ibis falcinelle est observé dans la région uniquement en Charente-Maritime. Considéré comme un hivernant très rare, son occurrence est quasi annuelle dans le département depuis décembre 2004, principalement dans le marais de Brouage, plus rarement sur les bords de Gironde et dans le marais de Rochefort. Les effectifs varient de 3 à 6 individus entre les années 2004 et 2012. Compte-tenu de son comportement nomade, les contacts avec l'espèce apparaissent aléatoires comme le montrent les 2 seules mentions de 3 et 4 individus, notées à Saint-Sorlin-de-Conac et à Saint-Dizant-du-Gua (bords de Gironde) en décembre 2009 et janvier 2012. Cependant la fréquence des observations augmente depuis 2012, surtout en période nuptiale et en automne, de la Loire-Atlantique à la Charente-Maritime, laissant présager un hivernage plus conséquent dans les années à venir.

MENACES

En raison de l'effectif hivernant très limité, aucune menace avérée ne semble affecter l'Ibis falcinelle à ce jour.

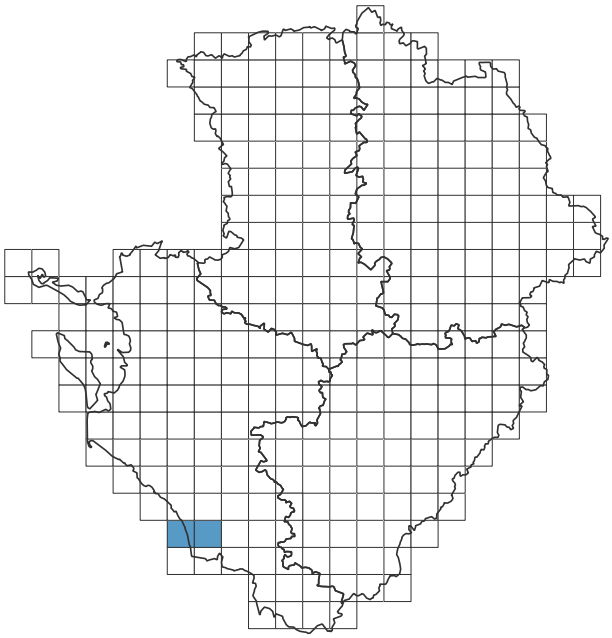

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Michel Caupenne (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Émile Barbelette

Ibis sacré

Threskiornis aethiopicus (Latham, 1790)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Originaire d'Afrique subsaharienne, l'Ibis sacré a été introduit en Europe pour agrémenter quelques parcs zoologiques. Des oiseaux échappés de captivité ont ensuite fondé des populations férales notamment à partir des années 1990. Plutôt sédentaires, ils s'établissent dans de grandes zones humides aux milieux variés (marais et prairies arrière-littoraux, estrans...) qu'ils parcourent en groupes. Les larves ensevelies dans la vase et désormais les Écrevisses de Louisiane constituent leur mets de prédilection.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, les populations « sauvages » d'Ibis sacré se sont développées à partir des zoos de Branféré (Bretagne sud) et de Sigean (Aude). Dans l'ouest, les installations d'abord modestes ont rapidement explosé portant le nombre de couples à environ 1 150 en 2006 répartis sur 5 colonies dans le Morbihan et en Loire-Atlantique. Le développement exponentiel de cette espèce exotique est alors devenu préoccupant, notamment à cause de la prédation qu'elle peut exercer sur certaines colonies d'oiseaux et a abouti en 2008 à la mise en place d'un programme de limitation de ses effectifs. Le nombre de couples a ainsi été ramené à 410 en 2012. Bien qu'en majorité casaniers, des ibis sacrés quittent en hiver leur zone de reproduction et se répartissent sur les grands marais de l'Ouest, notamment en Charente-Maritime. Là aussi, l'effet du plan s'est fait sentir : de 357 hivernants comptés dans le seul dortoir de Bourcefranc-le-Chapus en 2006, le nombre d'individus est passé à 183 à Fouras en 2007 puis à une cinquantaine dans le marais de la Seudre et à 25 sur l'île de Ré en 2011. Au cours de l'atlas, qui s'est déroulé en pleine période de régulation, les rives de Gironde et les marais nord de Rochefort ont progressivement cessé d'accueillir des Ibis sacrés. Seuls le marais de Brouage et l'île de Ré, bastions historiques continuent d'en recevoir quelques spécimens.

MENACES

Prolifique et opportuniste, l'Ibis sacré fait partie des espèces allochtones jugées envahissantes et nécessitant des mesures de régulation.

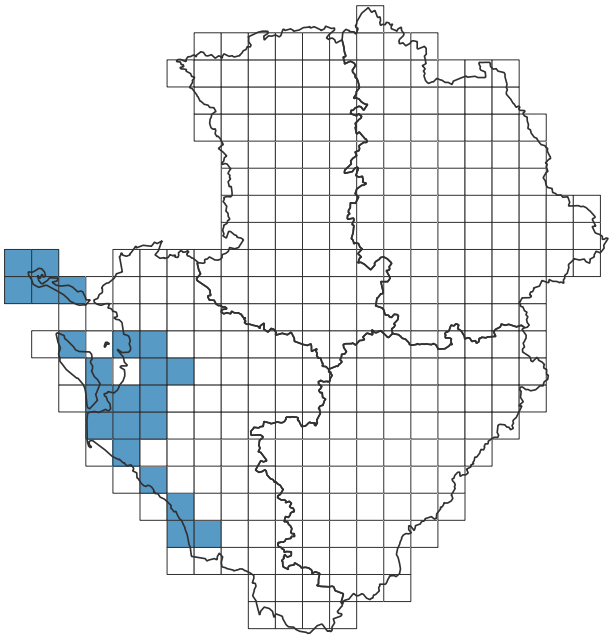

Statut de fréquence

Rare (7 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Spatule blanche

Platalea leucorodia (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **vulnérable**

ÉCOLOGIE

La majorité des hivernants provient du delta du Rhin et de la Meuse aux Pays-Bas, l'un des bastions pour la nidification de l'espèce en Europe. Inféodée aux zones humides, la Spatule blanche voue une préférence pour le littoral et les marais arrière-littoraux où elle trouve sa nourriture en abondance, essentiellement des petites crevettes mais aussi des petits poissons et toutes sortes d'invertébrés aquatiques.

RÉPARTITION EN HIVER

L'espèce a été observée au cours de l'atlas dans les quatre départements, mais c'est surtout la Charente-Maritime qui accueille l'écrasante majorité des observations. Depuis 1990, la création d'un réseau de sites protégés en France et aux Pays-Bas a permis une augmentation importante de la population hivernante. Les marais arrière-littoraux accueillent la majeure partie des individus hivernants. Les Réserves Naturelles Nationales de Lilleau des Niges sur l'île de Ré et de Moëze-Oléron sont deux des principaux sites d'hivernage nationaux depuis la réalisation des travaux d'aménagements visant à accroitre les ressources alimentaires disponibles pour la spatule. Il a été compté jusqu'à 85 individus au Grand Vasais à Saint-Clément-les-Baleines au nord de l'île de Ré en janvier 2012, alors que les rares observations continentales concernent des oiseaux de passage avec un maximum de 3 individus. Lors de la précédente enquête hivernale 1977-1981, l'hivernage était alors très rare en France et la Spatule blanche n'était présente que sur l'île de Ré. Les effectifs hivernants en France sont en forte augmentation à court et long terme [1].

MENACES

Malgré la récente augmentation de la population hivernante, des efforts pour la conservation des sites de haltes migratoires et d'hivernage restent nécessaires.

[1] Dubois et al., 2018

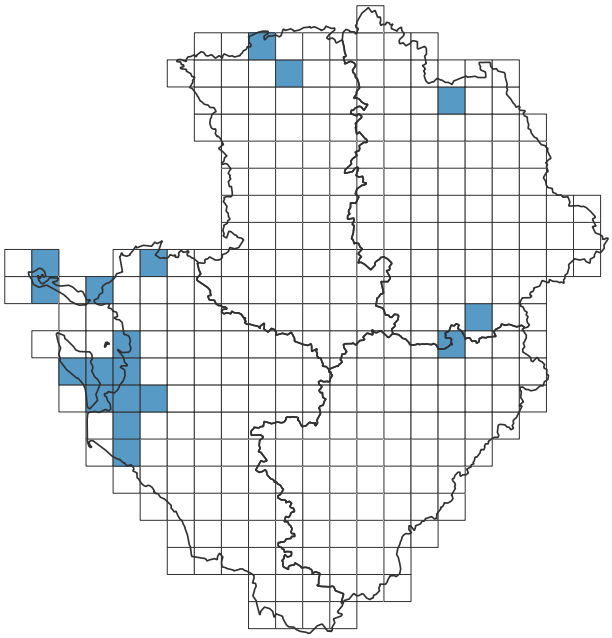

Statut de fréquence

Rare (6 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Grégory Smellinckx

Élanion blanc

Elanus caeruleus (Desfontaines, 1789)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Petit rapace particulièrement élégant, l'Élanion blanc est une espèce d'apparition relativement récente en France. Dans la région, il occupe des milieux ouverts marqués par la présence de zones cultivées, de haies et d'arbres isolés mais également certains secteurs de marais. Son régime alimentaire se compose essentiellement de micromammifères (campagnols, musaraignes et mulots) mais il peut aussi consommer des oiseaux, notamment en fin d'hiver.

RÉPARTITION EN HIVER

En Poitou-Charentes, les mentions hivernales de l'Élanion blanc restent encore rares et localisées, se concentrant au nord de la Charente-Maritime et en Deux-Sèvres. Au cours de cet atlas, la plupart des observations semblent provenir d'un afflux d'oiseaux au cours de l'automne 2012, ayant conduit à la première reproduction de l'espèce en Poitou-Charentes [1,2]. Ce rapace étant sédentaire, les observations se sont poursuivies jusqu'en janvier 2013, notamment dans le sud des Deux-Sèvres. À cette occasion, 2 individus ont également passé une partie de l'hiver 2012-2013 à Saulgé dans le département de la Vienne. La dynamique actuelle de la population ainsi que son caractère erratique laissent supposer que l'espèce devienne de plus en plus régulière dans la région dans les années à venir.

MENACES

Le dérangement lié à l'observation ou la prise de photo constitue une menace pour cette espèce. D'autre part, certaines pratiques agricoles intensives comme l'arasement de haies lui sont défavorables.

[1] Joris, 2013 ; [2] Renaud et Al., 2015

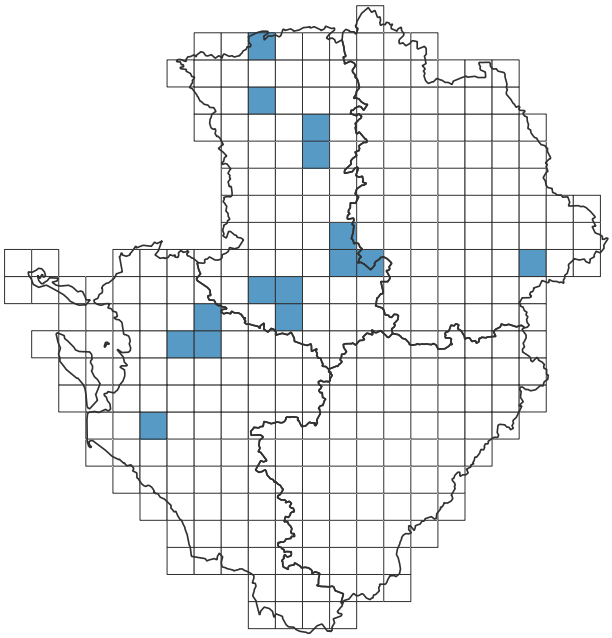

Statut de fréquence

Occasionnel (5 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Guy Renaud

Milan noir

Milvus migrans (Boddaert, 1783)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Bien que l'immense majorité des Milans noirs hiverne en Afrique tropicale, du Sénégal au Kenya, certains peuvent être observés irrégulièrement en Poitou-Charentes en décembre et janvier. Les observations hivernales concernent des individus, la plupart du temps isolés, survolant des cours d'eau ou des zones humides. Carnivore, le Milan noir est opportuniste et souvent charognard.

RÉPARTITION EN HIVER

Durant cet atlas, toutes les observations ont été faites en Charente-Maritime, à l'exception d'une mention dans la Vienne, avec un individu suivant le cours du Clain, à hauteur de la réserve ornithologique de Saint-Cyr. En Charente-Maritime, les Milans noirs sont vus au-dessus de zones humides : marais de Brouage, de Rochefort ou des rives de la Gironde, ainsi que le long du Loubat ou de la Seugne. Aucune de ces mentions ne se rapporte à des décharges à ciel ouvert, alors que l'espèce y est fréquente le reste de l'année. Les individus ne semblent pas rester longtemps sur un site d'hivernage précis et sont manifestement erratiques, en perpétuelle quête d'opportunités alimentaires. À l'image de la tendance nationale, les observations hivernales sont plus nombreuses que lors de la précédente enquête 1977-1981, qui ne faisait alors état que d'une seule mention en Charente-Maritime. Les quelques individus hivernants représentent encore un effectif négligeable comparativement à celui des milliers d'individus nicheurs [1].

MENACES

Le Milan noir est trop rare en hiver pour faire l'objet d'une quelconque menace dans la région.

[1] Thiollay et Al,. 2004

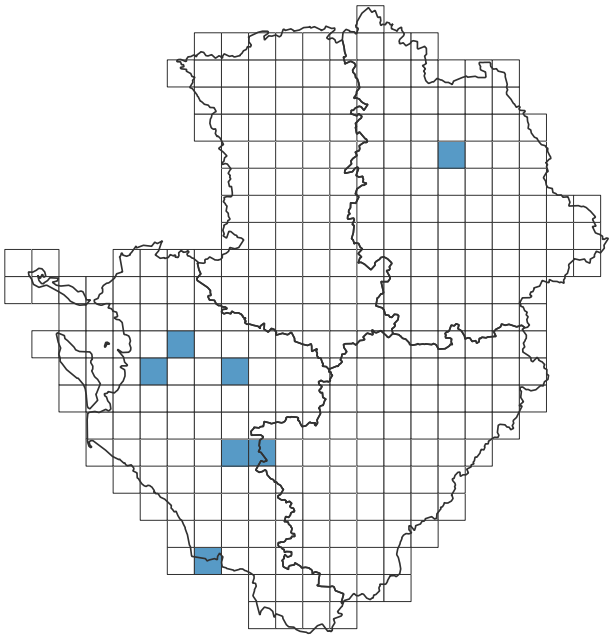

Statut de fréquence

Occasionnel (2 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Aurélien Audevard

Milan royal

Milvus milvus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge national UICN en hiver : **vulnérable**

ÉCOLOGIE

Le Milan royal se reproduit exclusivement en Europe et hiverne en Espagne et en France. À cette saison, il recherche des milieux similaires à ceux qu'il fréquente en période de nidification où alternent petits boisements, cultures, prairies et zones humides. Son alimentation, très variée et adaptée aux conditions qu'il rencontre localement, comprend des micromammifères, des oiseaux mais aussi des lombrics et des charognes. C'est une espèce grégaire en hiver qui constitue des dortoirs comptant plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'individus dans des bosquets.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, les nicheurs français qui n'ont pas rejoint la péninsule Ibérique côtoient de nombreux individus venus d'Europe du Nord et de l'Est, majoritairement dans le piémont pyrénéen, le Massif central et jusqu'en Alsace. Les suivis de dortoirs engagés depuis une dizaine d'années [1] montrent une augmentation des effectifs hivernants, de 5 300 en 2007 à 7 500 en 2013 et une expansion vers le nord-est. En Poitou-Charentes, la présence du Milan royal à cette saison est régulière mais disparate : il apparaît principalement dans la Charente limousine, dans les zones humides littorales et dans les plaines de la moitié sud des Deux-Sèvres autour de Niort. Les observations sont plus nombreuses à partir de fin janvier, qui marque le début de la migration prénuptiale. Beaucoup de ces oiseaux ne peuvent donc pas être qualifiés d'hivernants au sens strict du terme. Dans la plupart des cas, il s'agit d'observations d'individus isolés, mais des rassemblements en dortoir, comptant près d'une vingtaine d'individus ont été signalés en Charente-Maritime au cours de l'hiver 2012-2013. Le dernier atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981 présentait une répartition différente avec une présence plus étendue dans la Vienne et une absence dans les Deux-Sèvres et en Charente.

MENACES

Son envergure et son mode de chasse le rendent vulnérable aux collisions (lignes électriques, véhicules et éoliennes) tandis que ses mœurs de charognard l'exposent aux risques d'empoisonnement aux produits rodenticides.

[1] David et al., 2012

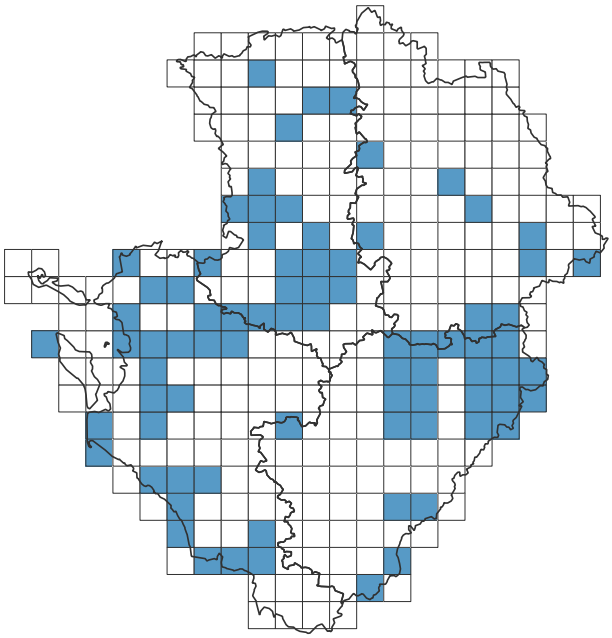

Statut de fréquence

Assez commun (27 % des mailles)

Rédacteur Martin Grienenberger (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Bruno Berthémy

Busard des roseaux

Circus aeruginosus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÈCOLOGIE

Le Busard des roseaux est opportuniste, il se nourrit d'un large spectre de proies parfois blessées ou mortes, particulièrement en hiver. Il s'observe le plus souvent à proximité de zones humides, en maraude à basse altitude. Les individus sédentaires élargissent leurs domaines vitaux en hiver autour de leurs zones de nidification, alors que les individus migrateurs viennent profiter de la douceur de notre région. Les hivernants se rassemblent la nuit en dortoirs comptant jusqu'à plusieurs dizaines d'individus, généralement posés au sol dans les roselières, les prés salés voire en plaine agricole.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'hivernage se concentre sur le littoral atlantique et méditerranéen et dans une moindre mesure dans le centre-ouest et le nord du pays. Dans la région, le Busard des roseaux est contacté principalement sur la façade atlantique et les marais arrière-littoraux de Charente-Maritime ainsi que dans les plaines agricoles des Deux-Sèvres. Dans le nord de ce département, il est également lié aux étangs, où il est pourtant rare le restant de l'année. Il est par contre plutôt occasionnel à l'est de la région. En Charente-Maritime, des dortoirs sont présents sur plusieurs secteurs, avec environ 120 oiseaux présents dans le marais de Brouage en janvier 2011 dans une roselière, une quarantaine réguliers sur les prés salés de la baie de l'Aiguillon à Esnandes, une vingtaine sur l'ancien polder de Mortagne-sur-Gironde et une quinzaine sur le marais de Rochefort. Ils sont souvent associés à la présence de quelques Busards Saint-Martin. La répartition de l'espèce en période hivernale semble en expansion par rapport à l'atlas 1977-1981, notamment dans le sud des Deux-Sèvres d'où l'espèce était absente à l'époque. Cela peut notamment s'expliquer par l'apparition d'une population nicheuse dans les plaines cultivées bordant le Marais poitevin.

MENACES

Il est affecté par la régression de la surface des zones humides, qui le prive d'un milieu favorable à la nidification et riche en proies potentielles. De par sa tendance charognard, il est exposé à l'empoisonnement (plomb, anticoagulant...).

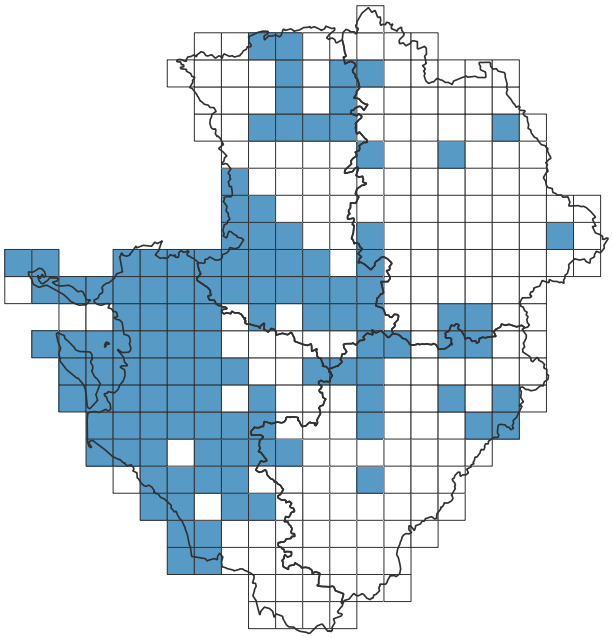

Statut de fréquence

Assez commun (39 % des mailles)

Rédacteur Benoît Van Hecke (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Busard Saint-Martin

Circus cyaneus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

C'est le plus adaptatif des busards européens, capable d'éclectisme aussi bien dans son régime alimentaire que dans les milieux qu'il fréquente. Il chasse principalement des micromammifères et le cas échéant des petits oiseaux qu'il capture en parcourant à basse hauteur et faible vitesse des zones plutôt ouvertes (cultures, landes, coupes forestières …). Les hivernants se rassemblent la nuit au sol en dortoirs pouvant comporter jusqu'à plusieurs dizaines d'individus.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, le Busard Saint-Martin est contacté dans toute la région, mises à part certaines mailles du centre de la Charente où son absence s'explique en grande partie par une faible pression d'observation. Il est le moins migrateur des trois busards et reste presque exclusivement en Europe. Une partie des reproducteurs locaux restent dans la région, se mêlant à de nombreux individus hivernants en provenance de Scandinavie. Si l'accès aux proies est compromis par le froid et plus particulièrement par la neige, des glissements de population peuvent avoir lieu vers le sud à la recherche de meilleures conditions climatiques. Les effectifs des dortoirs sont donc assez fluctuants d'une année à l'autre. En Deux-Sèvres, quelques dortoirs comptant entre 3 et 7 individus sont dénombrés en plaine céréalière ainsi qu'aux landes de l'Hôpiteau. En Charente-Maritime, des dortoirs plus importants ont été notés sur les prés salés de la baie de l'Aiguillon ou dans le marais de Landes avec une quinzaine d'individus. Dans la Vienne, un dortoir comptant jusqu'à 19 oiseaux a été observé sur la commune de Saint-Sauvant.

MENACES

Tout comme la population reproductrice, les individus hivernants sont sensibles à la réduction des surfaces en herbe favorables aux micromammifères. L'empoisonnement par consommation de rongeurs régulés par des produits chimiques est aussi un danger, ainsi que le tir illicite durant la période de chasse.

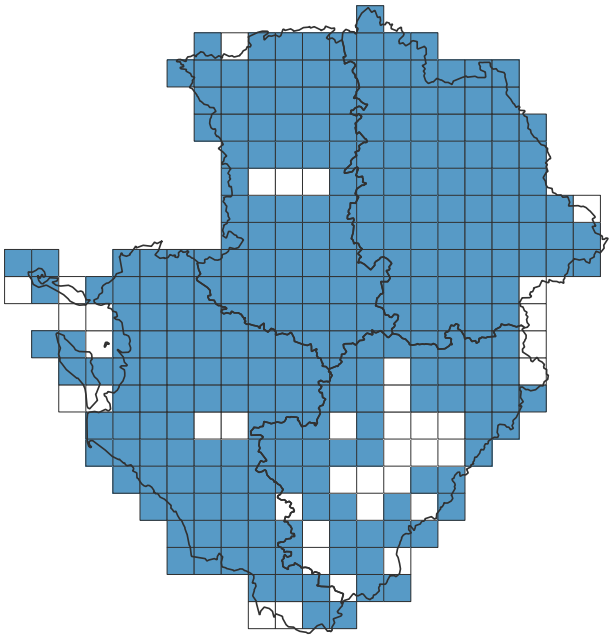

Statut de fréquence

Très commun (87 % des mailles)

Rédacteur Benoît Van Hecke (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Alain Boullah

Autour des palombes

Accipiter gentilis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'Autour des palombes fréquente toute l'année les grandes forêts mais peut aussi se contenter de massifs moins étendus ou de bocages entrecoupés de petits boisements. Essentiellement ornithophage, il capture ses proies le long des lisières, dans les clairières et les coupes forestières. La population nicheuse en France est sédentaire, excepté les immatures qui peuvent entreprendre des déplacements erratiques.

RÉPARTITION EN HIVER

La distribution hivernale de l'Autour des palombes correspond bien à la répartition attendue du fait de son caractère forestier et sédentaire mais s'explique également par une pression d'observation variable. Comme en période de reproduction, toutes les mailles fortement boisées sont habitées par l'Autour des palombes. Il est présent dans les grands massifs forestiers de feuillus ou mixtes (Moulière, Aulnay, Chizé, Braconne) et de pins (Coubre, île d'Oléron, Double Saintongeaise) ainsi que dans les forêts de plus faible superficie. Les mailles à dominante bocagère du Bressuirais, du Montmorillonnais et du Confolentais sont pour la plupart occupées par l'espèce. Lors du précédent atlas des oiseaux de France en hiver, l'Autour des palombes n'était présent que sur la frange est de la région et les grands massifs forestiers. Cette progression dans la répartition est à mettre en relation avec l'augmentation régulière des effectifs nicheurs depuis sa protection dans les années 1970, période où leur nombre était au plus bas [1].

MENACES

Le développement de parcs éoliens en bordure des massifs forestiers peut être responsable de mortalité par collision. La gestion forestière intensive et notamment la diminution des peuplements âgés constitue également une menace.

[1] Thiollay et al., 2004

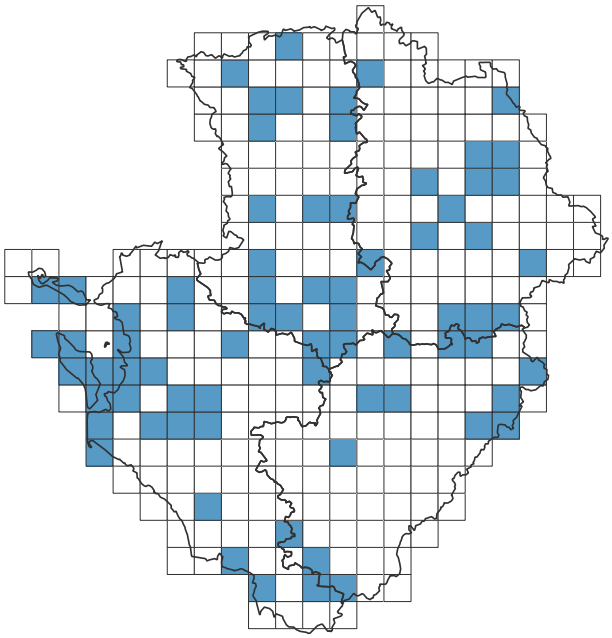

Statut de fréquence

Peu commun (25 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Émile Barbelette

Épervier d'Europe

Accipiter nisus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Les Éperviers d'Europe nicheurs dans la région sont plutôt sédentaires mais chaque hiver, des individus migrateurs d'origine plus nordique viennent grossir la population locale, augmentant ainsi les chances de le surprendre. La présence d'arbres est indispensable pour cette espèce et les zones riches en passereaux, ses proies favorites, sont privilégiées [1, 2]. C'est ainsi que de nombreuses observations hivernales se rapportent à des actions de chasse, à la vitesse de l'éclair, sur les oiseaux attirés par les mangeoires ou se réunissant en dortoir.

RÉPARTITION EN HIVER

Oiseau furtif aux mœurs discrètes, l'Épervier d'Europe ne craint pourtant pas la proximité de l'Homme. Il est observé pratiquement dans toute la région bien qu'il soit moins fréquent dans les vastes plaines agricoles [3]. Autrefois inféodé aux secteurs boisés et bocagers, il amplifie sa répartition hivernale depuis une vingtaine d'années dans les zones urbaines. Il est ainsi devenu le rapace le plus fréquent des parcs et des jardins [h]. Mais les populations hivernantes ne sont jamais importantes avec un Indice Kilométrique d'Abondance, mesuré au cours des transects, inférieur à 0,5 individu par kilomètre sur la majeure partie du Poitou-Charentes et très rarement de plus de 1. Le nombre d'hivernants n'est pas connu, mais l'effectif nicheur national suggère que l'Épervier d'Europe a largement progressé en 30 ans et la dynamique semble aujourd'hui globalement favorable [3].

MENACES

Même si l'Épervier d'Europe peut s'adapter à de nombreux types de paysage, il reste sensible à toutes les causes qui engendrent la raréfaction de ses proies, notamment la disparition des haies.

[1] Forsman D. (2006); [2] Newton I., (1986); [3] Chartier A. (2004)

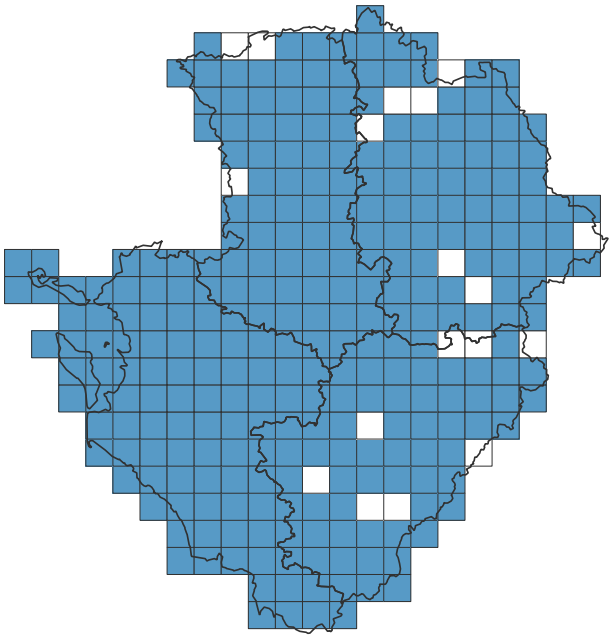

Statut de fréquence

Très commun (94 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Croset

Buse variable

Buteo buteo (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non évaluée

ÉCOLOGIE

Les Buses variables qui se reproduisent en Poitou-Charentes ne quittent guère leur territoire en hiver. La population sédentaire est rejointe par des oiseaux migrateurs en provenance du nord et de l'est de l'Europe qui représentent 25 à 50 % des effectifs. Occupant une grande diversité de milieux de la région, l'espèce montre une préférence pour les habitats ouverts. Le régime alimentaire hivernal se compose majoritairement de campagnols des champs. Cette proie peut être localement très abondante et il n'est pas rare d'observer des concentrations de buses chassant au même endroit.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, la Buse variable est présente dans toute la région. Elle atteint des densités importantes dans les secteurs de bocage de la Gâtine, du Bressuirais, du Montmorillonnais et de la Charente limousine. Ces milieux, particulièrement favorables, offrent des espaces dégagés riches en campagnols alternant avec des espaces boisés ou des arbres disséminés. Elle semble moins abondante près du littoral et dans l'extrême sud de la région. Les densités sont nettement plus faibles dans les grandes plaines de cultures intensives. L'espèce était déjà présente sur l'ensemble des mailles de la région lors du précédent atlas des oiseaux en hiver 1977-1981. Bien que la tendance régionale des hivernants ne soit pas connue, il est probable que les effectifs soient stables depuis 2000 avec des fluctuations interannuelles qui dépendent de l'apport de migrateurs comme cela est noté à l'échelle nationale.

MENACES

L'intensification des pratiques agricoles et la disparition des habitats les plus favorables (prairies permanentes bordées de haies...) nuisent à l'espèce. Les destructions volontaires, bien qu'illégales, restent une menace.

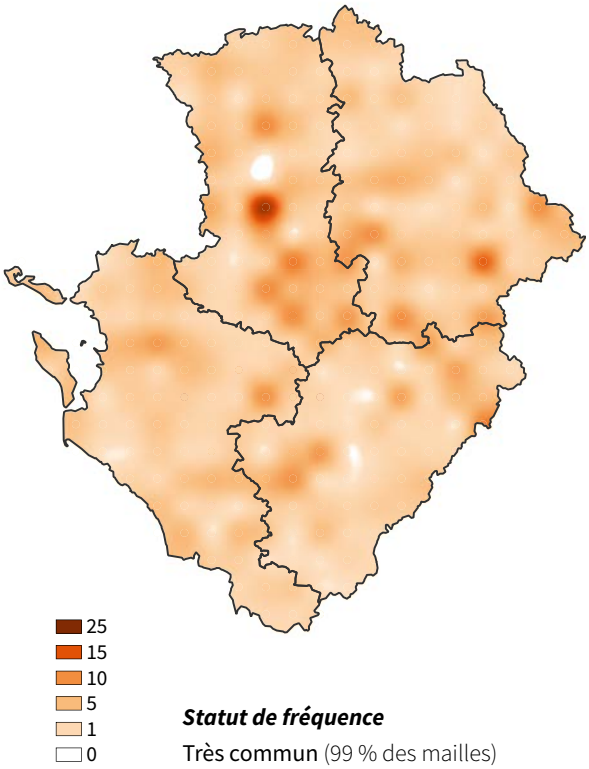

Statut de fréquence

Très commun (99 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Aigle botté

Aquila pennata (J.F. Gmelin, 1788)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le plus petit des aigles européens est un chasseur d'oiseaux qui utilise une mosaïque d'habitats offrant des milieux ouverts et des boisements. C'est un migrateur transsaharien qui s'observe principalement en période de reproduction en France, entre mars et septembre. Ses mouvements migratoires sont particulièrement complexes, notamment sur le littoral méditerranéen avec un phénomène de rétro-migration [1]. En hiver, il devient très rare et fréquente principalement les zones humides littorales et les grands cours fluviaux.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'effectif hivernal de l'Aigle botté est estimé à 50-100 individus, essentiellement en Camargue où entre 10 et 20 oiseaux fréquentent de manière régulière de petits dortoirs [1]. Ailleurs, ses observations se répartissent sur le pourtour méditerranéen et dans le sud-ouest. Lors de l'enquête régionale sur les oiseaux en hiver 2009-2013, cette espèce n'a fait l'objet que de 3 mentions, ce qui traduit bien le caractère exceptionnel de ses apparitions hivernales. Le département des Deux-Sèvres a d'abord accueilli un individu à Brieuil-sur-Chizé le 3 décembre 2011, puis celui de la Charente-Maritime a reçu la visite de 2 oiseaux, le premier à Mortagne-sur-Gironde le 1er janvier 2012 et le second, 15 jours plus tard à Nieulle-sur-Seudre. Ces mentions centrées sur l'hiver 2011-2012 sont peut-être liées à l'importante rétro-migration enregistrée à l'automne 2011 sur le littoral méditerranéen. L'Aigle botté n'avait pas été signalé dans la région lors du précédent Atlas des oiseaux de France en hiver de 1977-1981. Il s'agit donc d'une nouvelle espèce hivernante pour le Poitou-Charentes.

MENACES

La présence hivernale de l'Aigle botté est modeste mais s'accroît et se déploie. Il est aujourd'hui difficile d'estimer les menaces que pourrait rencontrer ce rapace si ces tendances devaient s'amplifier.

[1] Riols & Nadal, 2017

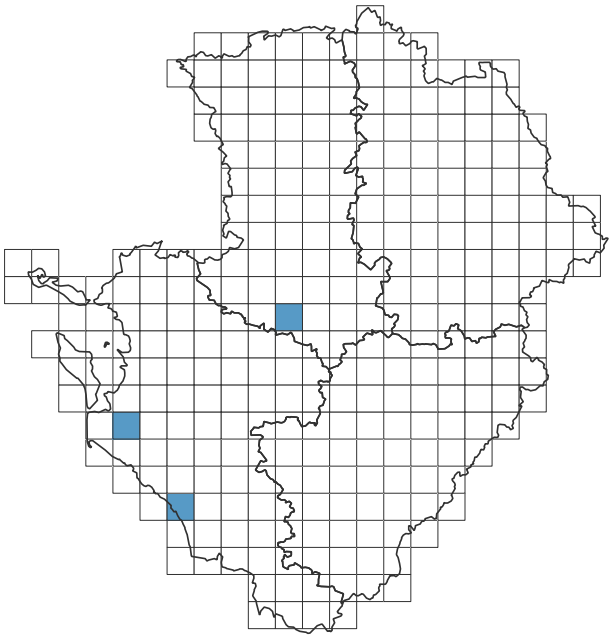

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Christophe Lartigau (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Cahez

Balbuzard pêcheur

Pandion haliaetus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Balbuzard pêcheur tire son nom de son régime alimentaire, il est l'un des rares rapaces exclusivement piscivores. Pour se nourrir, il exploite les étendues d'eaux libres, étangs, rivières, fleuves et bords de mer où il capture des poissons en s'immergeant plus ou moins complètement. Migrateur, il se reproduit en Europe et passe les mauvais jours en Afrique. Cependant, les observations en période hivernale se multiplient en France, même si les véritables hivernants restent marginaux.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Balbuzard pêcheur a été observé sur 17 mailles au cours de l'atlas. La plupart des observations ont été réalisées en Charente-Maritime, dans le marais de la Seudre, la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et le long de la Charente. Il a également été observé à plusieurs reprises dans le sud des Deux-Sèvres, en vallée de la Boutonne et dans le Marais poitevin. En Vienne, une mention provient d'un étang piscicole du sud du département. L'oiseau concerné est resté plusieurs jours, rechargeant l'aire d'une autre espèce de rapace [1] ! En Charente, il existe des observations hivernales en dehors de la période de l'atlas, notamment sur les rives des lacs de Haute-Charente. En Poitou-Charentes, les premières données hivernales ont été obtenues au début des années 2000, mais la question de l'hivernage complet reste à ce jour en suspens. En Charente-Maritime, le nombre de données décroit légèrement de décembre à février, suggérant que les individus observés sont plutôt des migrateurs tardifs, mais on note toutefois qu'au moins 2 oiseaux sont restés en janvier 2012 et 2013, dont un a été vu à plusieurs reprises dans le val de Charente. En Deux-Sèvres, les stationnements répétés chaque hiver dans le même secteur entre les hivers 2009-2010 et 2012-2013, année particulièrement riche en observations, suggèrent qu'un hivernage « complet » a peut-être eu lieu [2]. Ce phénomène d'hivernage n'était pas connu lors du précédent atlas dans notre région, bien placée sur les voies migratoires des différentes populations européennes. Il est probablement à mettre en lien avec la bonne santé des populations nicheuses du nord de l'Europe.

MENACES

Les menaces qui pèsent sur le Balbuzard pêcheur, hivernant d'apparition récente et encore très rare, sont les mêmes que celles auxquelles sont exposés les oiseaux nicheurs, principalement les tirs illégaux et l'électrocution.

[1] Bussière, 2013 ; [2] Nadal, 2013

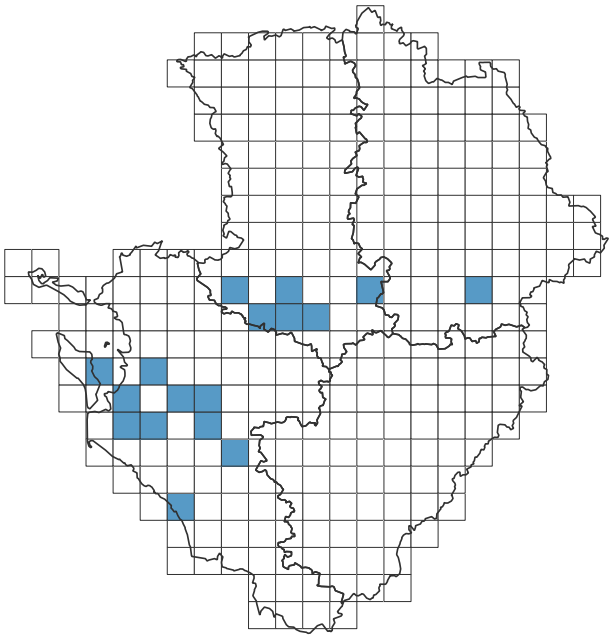

Statut de fréquence

Rare ou localisé (6 % des mailles)

Rédacteur Christophe Lartigau (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Cahez

Faucon crécerelle

Falco tinnunculus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

Le Faucon crécerelle fréquente une grande variété d'habitats, des milieux ouverts à semi-ouverts. Il affectionne notamment les zones agricoles et périurbaines pourvu qu'elles comportent des zones herbacées lui fournissant une ressource alimentaire suffisante et des perchoirs pour repérer ses proies. Pour chasser, le Faucon crécerelle a un comportement de vol stationnaire caractéristique de l'espèce, nommé le « vol du Saint-Esprit ». En toutes saisons ce petit rapace se nourrit essentiellement de micromammifères, le reste de son régime dépendant de la zone biogéographique et de l'abondance de rongeurs. En hiver, il s'attaque également à des oiseaux et consomme des vers de terre.

RÉPARTITION EN HIVER

C'est le rapace le plus répandu de France et le 2e plus abondant après la Buse variable [1]. La population française de Faucon crécerelle est plutôt sédentaire, utilisant les mêmes zones de nidification et d'hivernage. La population hivernale dans le pays est renforcée par des individus provenant de l'Europe du Nord-Est. En France, un déclin modéré des effectifs de la population nicheuse est noté depuis 2001. Il n'existe pas de suivi de la population de Faucon crécerelle hivernante dans le pays cependant, il est probable que les effectifs des hivernants suivent la même tendance que la population nicheuse. En Poitou-Charentes, l'espèce est largement répartie sur le territoire. Les effectifs observés ne dépassent pas plus de 3 individus observés sur un même secteur, ce qui souligne notamment le comportement solitaire et territorial de l'espèce en période hivernale. Ce faucon est noté absent sur une large bande au nord de la Charente et au sud-est de la Vienne. Ceci serait lié à un déficit de prospection.

MENACES

L'intensification des pratiques agricoles, par la suppression de zones bocagères et de prairies, entraine une baisse de la ressource alimentaire et a donc des conséquences localement sur la population de Faucon crécerelle en France, et notamment à l'ouest du pays [1;2].

[1] Thiollay et Al,. 2004 ; [2] Butet et Al,. 2010

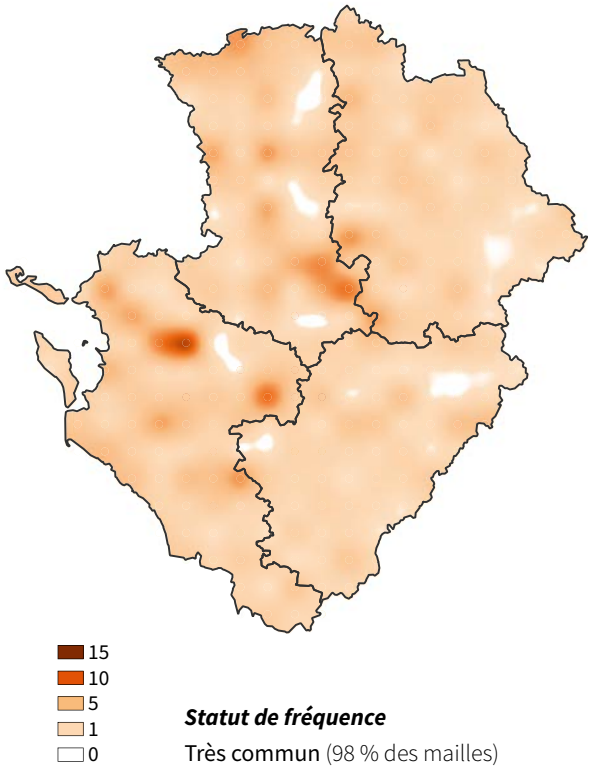

Statut de fréquence

Très commun (98 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Faucon hobereau

Falco subbuteo (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Faucon hobereau est un petit rapace migrateur qui se reproduit de l'Afrique du Nord à l'Asie et qui affectionne les milieux ouverts ou semi-ouverts comportant des bois, des landes, des prairies ou des cultures, de préférence à proximité de zones humides, de cours d'eau et d'étangs. Ces habitats lui fournissent une ressource alimentaire suffisante constituée majoritairement d'insectes (libellules et lucanes) qu'il capture en vol et de petits oiseaux.

RÉPARTITION EN HIVER

La période de migration post-nuptiale du Faucon hobereau, en vol vers l'Afrique tropicale, débute dès la fin du mois d'août et s'étale jusqu'en octobre. À partir de novembre, sa présence devient occasionnelle. Le Faucon hobereau n'est pas considéré comme une espèce hivernante en France. Toutefois, des individus migrateurs attardés ou égarés sont parfois mentionnés en plein mois de décembre ou de janvier. Ce fut le cas trois fois au cours de cet atlas, uniquement dans le département de la Charente-Maritime (communes de Berneuil, Le Douhet et Châtelaillon-Plage). Ce rapace n'avait d'ailleurs pas été contacté au cours du précédent atlas de 1977-1981.

MENACES

L'espèce est rarissime en hiver, par conséquent, aucune menace ne peut raisonnablement être avancée.

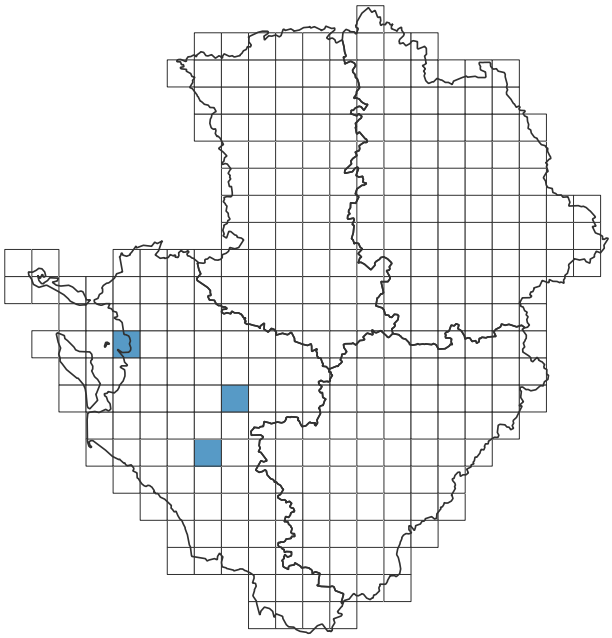

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Thierry Bergès (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Christian Aussaguel

Faucon émerillon

Falco columbarius (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

Originaire du nord de l'Eurasie à la Sibérie centrale, le Faucon émerillon peut être observé de septembre à avril dans la région. Ce petit rapace fréquente une large gamme de milieux ouverts comprenant les prairies, les plaines céréalières mais également les marais littoraux et les prés salés. L'espèce est généralement solitaire à cette saison mais des individus peuvent occasionnellement se regrouper en dortoirs. Il se nourrit quasi exclusivement de petits passereaux qu'il capture en vol mais peut occasionnellement chasser des insectes ou des petits mammifères. En Deux-Sèvres, l'étude des oiseaux capturés montre la prépondérance de l'Alouette des champs, qui constitue 38 % des proies [1].

RÉPARTITION EN HIVER

L'ouest de la France, et notamment le Poitou-Charentes, constitue une des principales zones d'hivernage du Faucon émerillon à l'échelle nationale. Présent sur 57 % des mailles, il est largement réparti dans la région mais ses effectifs demeurent faibles. L'espèce est fréquemment observée dans les secteurs de plaines ouvertes à l'intersection des quatre départements couvrant tout le nord de la Charente-Maritime, la moitié sud des Deux-Sèvres et les franges ouest de la Vienne et de la Charente où la quasi-totalité des mailles sont couvertes. Elle est également bien présente sur le littoral de la Charente-Maritime, y compris sur les îles de Ré et d'Oléron. À l'inverse, les observations sont plus ponctuelles dans les secteurs bocagers du Montmorillonnais, de la Charente et du nord Deux-Sèvres. Bien que le Faucon émerillon semble plus abondant aujourd'hui qu'au cours du précédent atlas 1977-1981, il est difficile de définir une véritable tendance des populations. Les effectifs hivernants sont notamment sujets à de nombreuses fluctuations liées aux vagues de froid et à l'abondance en fringilles qui constituent sa principale ressource alimentaire en hiver.

MENACES

La baisse continue des effectifs de passereaux dans les plaines agricoles, liée à l'emploi des pesticides, pourrait avoir un impact sur la ressource alimentaire du Faucon émerillon.

[1] Turpaud-Fizzala, 2016

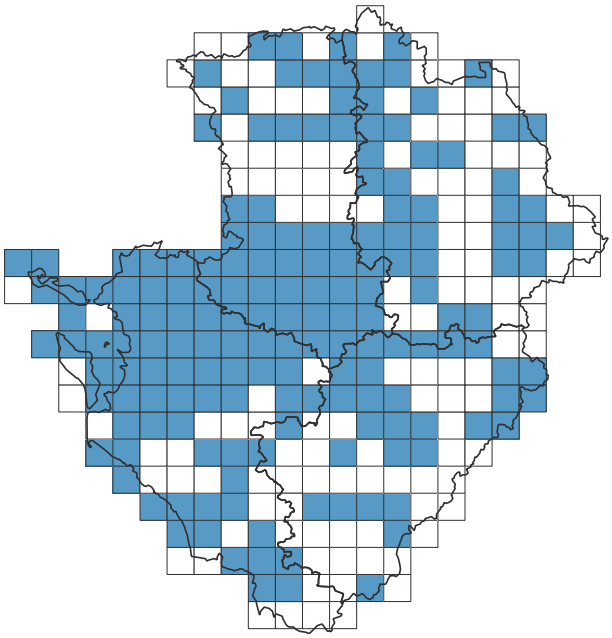

Statut de fréquence

Commun (57 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Nadine Leparoux

Faucon pèlerin

Falco peregrinus (Tunstall, 1771)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En Europe, le Faucon pèlerin niche dans les secteurs à falaises, continentales ou littorales et a tendance à s'implanter de plus en plus sur des sites artificiels (carrières, pylônes, monuments de centre-ville). En hiver, l'espèce partiellement migratrice étend encore davantage sa distribution à tous les milieux ouverts présentant une disponibilité alimentaire suffisante. Son régime alimentaire se compose essentiellement d'oiseaux (pigeons, turdidés, limicoles...) qu'il capture en vol [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Les populations hivernales de Faucon pèlerin sont constituées d'oiseaux sédentaires, enrichies de migrateurs en provenance de régions plus septentrionales ou de jeunes au comportement erratique. En Poitou-Charentes ce faucon peut être observé sur une grande partie du territoire. Il a notamment été contacté sur l'ensemble des mailles du littoral de Charente-Maritime où chaque grande baie héberge son, voire ses pèlerins, la forte concentration en limicoles de ces vasières assurant une ressource alimentaire inépuisable. À l'intérieur des terres, les observations sont plus ponctuelles en Charente et dans la Vienne où l'espèce fréquente à la fois les secteurs de plaine et les milieux bocagers. En Deux-Sèvres, sa répartition se caractérise par un net gradient nord-sud. Elle est assez fréquente dans les milieux ouverts du sud du département et plus occasionnelle sur la partie nord. Le Faucon pèlerin apparaît nettement plus abondant que lors du précédent atlas 1977-1981. Les actions de conservation menées depuis plus de 30 ans alors que l'espèce subissait un déclin alarmant ont permis au Faucon pèlerin de réoccuper la majorité de ses anciens sites en France. Il est par conséquent logique que les observations de cet oiseau soient plus nombreuses en période hivernale.

MENACES

L'espèce bénéficie désormais d'un statut de conservation favorable en France. Elle reste néanmoins exposée à des tirs accidentels ou à des risques d'électrocution sur des pylônes.

[1] Monneret, 2005

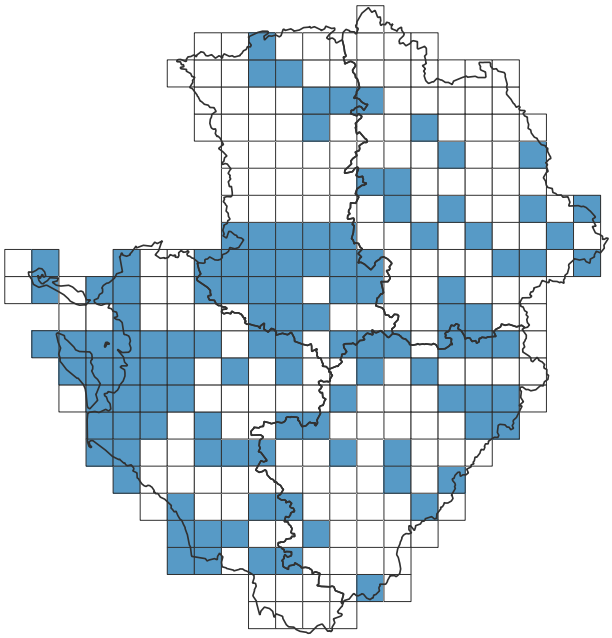

Statut de fréquence

Assez commun (39 % des mailles)

Rédacteur Thierry Bergès (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Râle d'eau

Rallus aquaticus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Râle d'eau vit caché dans la végétation dense des zones humides du Paléarctique. Il affectionne les roselières et les cariçaies inondées où il se nourrit d'insectes aquatiques et de leurs larves. Dans ces milieux touffus, la communication est essentiellement sonore, et son cri caractéristique de « cochon qu'on égorge » permet de le repérer tout au long de l'année. Partiellement migrateur en France, les effectifs hivernaux sont renforcés par l'arrivée d'oiseaux nord-européens.

RÉPARTITION EN HIVER

En Poitou-Charentes, l'abondance des milieux humides et la douceur des températures hivernales encouragent la sédentarité des râles d'eau. Quelques sites de nidification sont toutefois désertés en hiver à cause de la baisse des niveaux d'eau ou des risques de gel prolongé. Dans les secteurs favorables, les effectifs augmentent avec l'arrivée des migrateurs, en particulier dans les îles de Ré et d'Oléron, dans les marais arrière-littoraux (marais de Brouage, Marais poitevin), ainsi que dans les vallées alluviales et leurs zones d'inondation naturelle (Charente, Boutonne, Seugne, Sèvre Niortaise et Vonne). Les régions d'étangs sont également très favorables à l'hivernage de cette espèce comme le Montmorillonnais dans la Vienne. Ailleurs, les observations sont plus dispersées avec des effectifs réduits sur quelques berges de plan d'eau (lacs, carrières) ou de lagunage.

MENACES

L'assèchement des zones humides, la raréfaction des roselières et la régression des ressources alimentaires sont les principales menaces qui peuvent affecter le Râle d'eau.

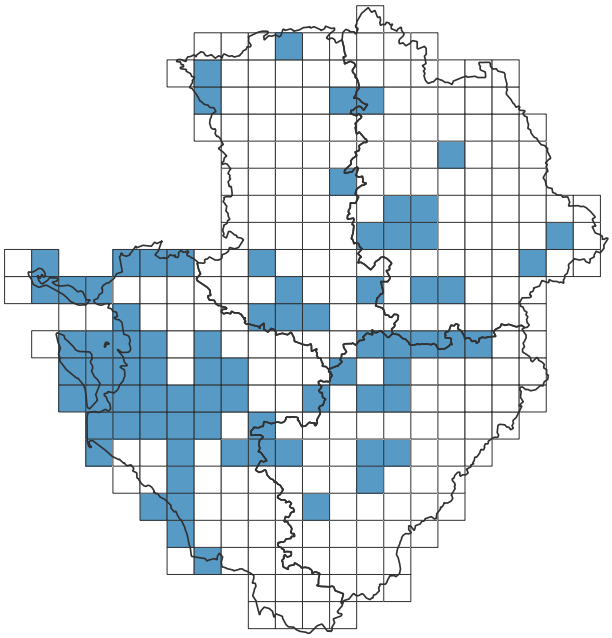

Statut de fréquence

Peu commun (26 % des mailles qualitatif)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Steve Girault

Marouette ponctuée

Porzana porzana (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Marouette ponctuée, la plus grosse des marouettes, est une migratrice qui fréquente une large gamme de zones humides : cours d'eau et prairies inondables, étangs et marais. L'attractivité de ces milieux est liée à l'abondance, voire à la luxuriance d'une végétation dans laquelle elle évolue en permanence, ne se montrant qu'en de rares occasions, même si on l'observe plus souvent à découvert en hiver en bordure de roselières. Son alimentation diversifiée comprend insectes, araignées, mollusques, graines et plantes aquatiques.

RÉPARTITION EN HIVER

Au cours de cet atlas, deux mentions ont été rapportées : l'une le 15 décembre 2009 au Grand Vasais à Saint-Clément-des-Baleines, en Charente-Maritime et l'autre dans le Marais poitevin deux-sévrien, le 2 décembre 2010 à Saint-Hilaire-la-Palud . Elle était signalée sur 3 mailles de ce département au cours du précédent atlas des oiseaux en hiver 1977-1981. Même si la France se trouve en marge de l'aire principale d'hivernage située en Afrique, la présence ponctuelle et sporadique d'individus ou de petits groupes sur la façade atlantique et le pourtour méditerranéen à cette saison semble avoir été la norme par le passé. Nous ne disposons malheureusement d'aucune synthèse récente nous permettant d'actualiser ces informations. La Marouette ponctuée est donc une hivernante rarissime en Poitou-Charentes, et le déclin dramatique des populations nicheuses en France et dans notre région n'est sans doute pas étranger à cette quasi-absence. L'espèce était encore considérée comme commune jusqu'au milieu du XX^{e} siècle sur les principales zones humides régionales, alors qu'elle est aujourd'hui probablement disparue. Le dernier cas de reproduction connu remonte à 2008 en Charente-Maritime, et bien que ses mœurs discrètes suscitent toujours l'espoir d'une redécouverte, celui-ci diminue année après année.

MENACES

Le statut de l'espèce, tout comme les menaces pesant sur elle, sont mal connues en France, mais la santé fragile des zones humides, convoitées de toute part par les activités humaines, est sans doute la menace principale affectant ses populations.

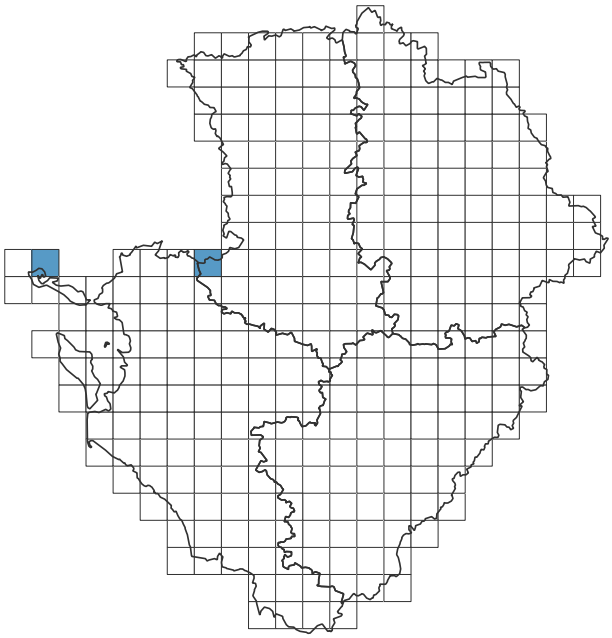

Statut de fréquence

Très rare (1 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Michel Caupenne

Gallinule poule-d'eau

Gallinula chloropus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Gallinule poule-d'eau occupe toutes sortes de milieux humides de toute taille, des plus naturels aux plus artificiels. Elle privilégie avant tout des rives riches en végétation dense qui lui permettent d'évoluer en toute discrétion. Bien que bonne nageuse, elle recherche sa nourriture constituée principalement de végétaux mais aussi de vers et mollusques, souvent en marchant le long des berges. En hiver, la population sédentaire de France est renforcée par des oiseaux provenant d'Europe de l'Est.

RÉPARTITION EN HIVER

En France comme à l'échelle régionale, la distribution hivernale de cette espèce très commune recouvre l'aire de répartition des oiseaux nicheurs. Si quelques mailles apparaissent vierges de tout contact, notamment l'est de la Charente, c'est que la poule d'eau peut facilement passer inaperçue dans des secteurs prospectés de manière moins approfondie. L'évolution depuis le précédent atlas des oiseaux en hiver en France 1977-1981 semble stable même si l'espèce avait alors été détectée sur toutes les mailles. En terme d'abondance, elle n'a pas l'habitude des grands rassemblements sauf quand le gel condamne ses sites, la contraignant à rejoindre de grands plans d'eau ou des cours d'eau non pris par la glace. La population nicheuse en France est en légère augmentation et stable à l'échelle européenne [1] mais le nombre d'hivernants est difficile à évaluer faute de recensement spécifique.

MENACES

Bien que la chasse et les collisions routières soient défavorables à cette espèce, sa plasticité lui permet de s'adapter à tous types de milieux humides même très aménagés et la met à l'abri de toute menace.

[1] Butchart et al., 2016

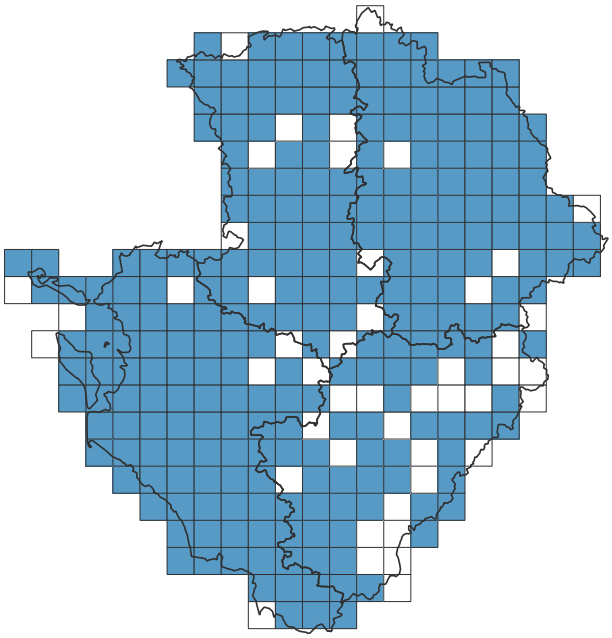

Statut de fréquence

Très commun (84 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Foulque macroule

Fulica atra (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

À l'exception des sites trop exigus (mares, ruisseaux), la Foulque macroule fréquente en hiver toutes sortes de point d'eau, qu'elle soit douce, saumâtre ou même salée, tant qu'elle y trouve une certaine quiétude et de la nourriture. Omnivore, elle plonge à la recherche de végétaux aquatiques, de graines et de proies animales ou bien sort de l'eau pour se nourrir sur les berges ou les vasières intertidales à marée basse.

RÉPARTITION EN HIVER

La foulque est présente un peu partout dans les milieux humides favorables en Poitou-Charentes, parfois seule, mais le plus souvent en groupes plus ou moins lâches. Des rassemblements de plusieurs centaines d'individus peuvent être observés sur les marais arrière-littoraux de la Charente-Maritime (île de Ré, Marais d'Yves, lagunages de Rochefort et de Saint-Denis d'Oléron), sur le lac de Saint-Cyr dans la Vienne ainsi que sur les étangs du nord Deux-Sèvres et les sources de la Touvre en Charente. Les effectifs hivernants comptabilisés à la mi-janvier lors des recensements réalisés sous l'égide de Wetlands International montrent que la région Poitou-Charentes a accueilli en moyenne 3 550 individus sur la période couverte par l'atlas 2010-2013 , ce qui ne représente qu'un peu plus de 1 % de la population hivernante nationale, bien loin derrière les secteurs méditerranéens ou le bassin d'Arcachon. Les effectifs hivernants fluctuent d'une année à l'autre sur un même site, mais, à l'image de la tendance nationale, l'évolution régionale est globalement positive. On note toutefois que les lacs du Cébron en Deux-Sèvres et ceux de Haute-Charente sont désormais délaissés par l'espèce [1,2], sans explication évidente à ce jour.

MENACES

La chasse et la disparition des zones humides lui sont défavorables mais la Foulque macroule n'est pas menacée. C'est un gibier peu prisé localement et sa grande adaptabilité lui permet de coloniser de nombreux types de milieux humides.

[1] Fouquet M., 2006 ; [2] Braud et Fouquet, 2016

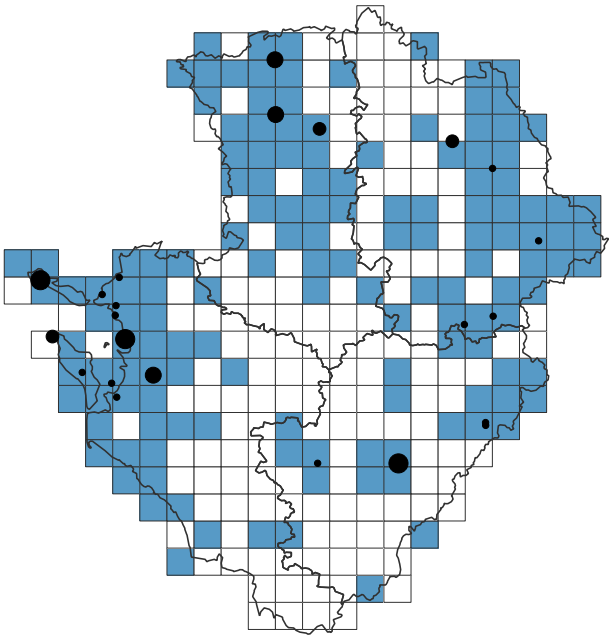

360 - 620
200 - 359
100 - 199
1 - 65

Statut de fréquence

Assez commun (54 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Didier Wolf

Grue cendrée

Grus grus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Grue cendrée est une espèce paléarctique migratrice qui se reproduit de l'Allemagne à la Sibérie orientale. Elle cache son nid volumineux au sol dans la végétation des tourbières, des marais et des étangs. Ses haltes migratoires et quartiers d'hivernage comportent nécessairement de vastes plans d'eau de faible profondeur utilisés comme dortoirs et des grandes cultures (maïs principalement) ou prairies sur lesquelles elle se nourrit en journée de graines, de racines et de jeunes pousses.

RÉPARTITION EN HIVER

Chaque année, la France est survolée par des milliers de Grues cendrées qui quittent leurs territoires de naissance nordiques pris par le gel et la neige et rejoignent l'Espagne en formations bruyantes. Elles empruntent alors un large couloir migratoire orienté nord-est / sud-ouest qui passe au-dessus de la Charente ainsi qu'au sud-est de la Vienne et de la Charente-Maritime. Au cours de leur voyage, elles font des haltes plus ou moins prolongées sur les grands lacs de Champagne-Lorraine, le long de plusieurs cours d'eau du centre (Allier, Cher, Nièvre) et sur les zones humides aquitaines (Arjuzanx, Captieux et Barthes de l'Adour). Si les températures restent clémentes, ces espaces deviennent des sites d'hivernage, mais les échanges sont réguliers y compris au cœur de l'hiver. La région, témoin de ces mouvements, joue également un rôle en offrant des lieux d'accueil temporaires comme les lacs de Haute-Charente ou la lagune de Mortagne-sur-Gironde en Charente-Maritime. La forte augmentation des populations ouest-européennes depuis les années 1970 et le développement de la culture du maïs expliquent la hausse des effectifs transitant par la région ainsi que l'extension du couloir de migration. Les vrais cas d'hivernage restent rares en Poitou-Charentes alors que quelques centaines d'oiseaux séjournent désormais régulièrement tout près, dans la partie vendéenne de la baie de l'Aiguillon.

MENACES

La Grue cendrée n'est pas menacée en Poitou-Charentes car elle sait tirer profit des plans d'eau artificiels pour son repos nocturne et des grandes cultures pour sa recherche de nourriture.

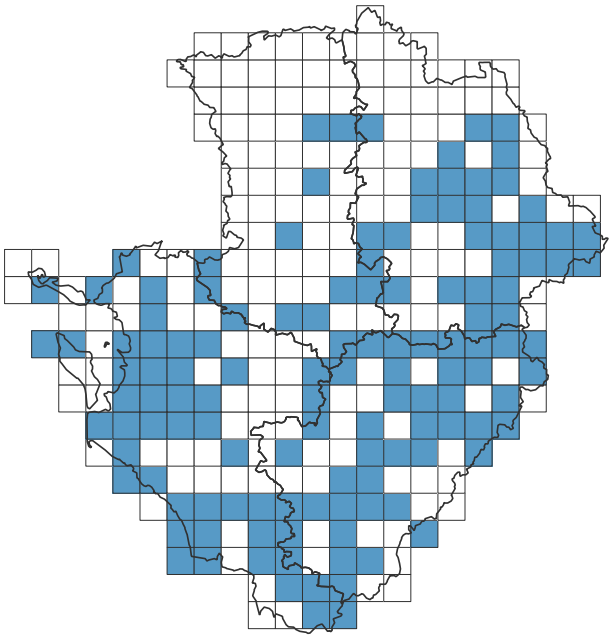

Statut de fréquence

Assez commun (43 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Outarde canepetière

Tetrax tetrax (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En raison de son origine steppique, l'Outarde canepetière fréquente pour sa nidification et son hivernage les milieux de plaines calcaires ouverts. Elle semble principalement herbivore en hiver. Suite aux rassemblements postnuptiaux, les départs nocturnes vers la péninsule Ibérique [1], ont lieu de septembre à novembre avec un pic généralement dans la 2e décade d'octobre. En Poitou-Charentes, les premières arrivées sont détectées dès la fin mars, mais le « gros des troupes » revient en avril.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Poitou-Charentes accueillant la majeure partie de la dernière population migratrice d'Europe occidentale, l'hivernage de l'Outarde canepetière y reste marginal, voire occasionnel [2]. Les stationnements de l'espèce à l'automne et en hiver se font principalement sur les zones peu dérangées comme les réserves de chasse. Au cours de l'atlas, l'espèce a été notée en faible effectif sur deux communes des plaines du sud Deux-Sèvres (Les Fosses et Asnières-en-Poitou), seul secteur où l'hivernage semble régulier depuis quelques années [3]. L'est de la Charente-Maritime accueille également parfois des oiseaux à cette saison (Loiré-sur-Nie, La Croix-Comtesse et Vergné). Ces groupes marginaux (1 à 9 individus au cours de l'atlas) se composent probablement d'individus essentiellement immatures, âgés ou trop faibles pour migrer. Parmi eux, des oiseaux bagués issus du programme de renforcement des populations sont régulièrement notés. Les « plaines à outarde » sont peu prospectées en hiver et le phénomène pourrait être sous-estimé. Cette lacune ne permet pas de déceler une quelconque tendance, même si cet hivernage ou ces mentions hivernales ponctuelles avaient déjà été mises en évidence par le précédent atlas 1977-1981.

MENACES

Les rares individus qui tentent l'hivernage en Poitou-Charentes subissent les dérangements engendrés par les activités humaines de plein air (chasse [4], véhicule tout-terrain...).

[1] Villers et al., 2010 ; [2] Villers, 2010 ; [3] GODS, 2011 ; [4] Casas et al., 2009

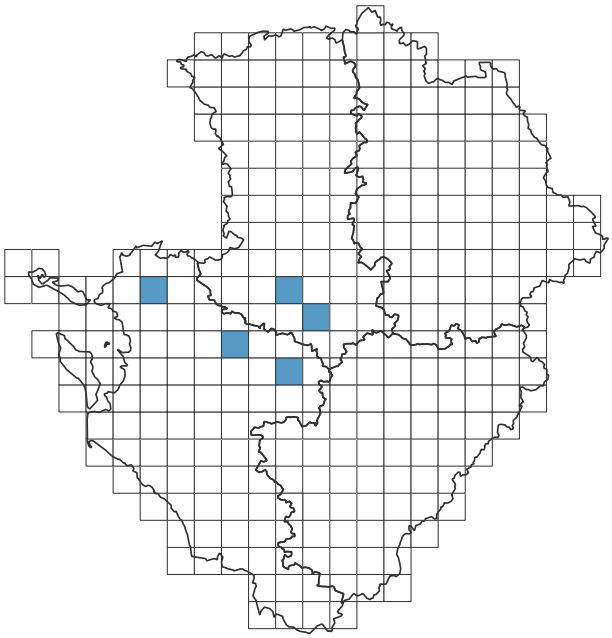

Statut de fréquence

Très rare (2 % maille)

Rédacteur Victor Turpaud-Fizzala (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Antoine Joris

Huîtrier pie

Haematopus ostralegus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

L'Huîtrier pie niche essentiellement sur les côtes d'Europe du Nord et de l'Ouest. En hiver, il occupe le littoral de la mer du Nord jusqu'à l'Afrique du Nord-Ouest et fréquente les vasières et les rochers pour se nourrir. Grâce à son bec puissant, il ouvre et consomme principalement des moules et autres bivalves. À marée haute, comme de nombreux limicoles, les huîtriers se regroupent sur des reposoirs : rochers émergés ou haut de plage.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, les nicheurs français, plutôt sédentaires, sont rejoints par des oiseaux originaires du nord de l'Europe et se répartissent sur les côtes Manche-mer du Nord, atlantique et bretonne et sur le pourtour méditerranéen. Entre les années 1980 et 2000 la population hivernante en France a nettement augmenté pour atteindre environ 50 000 individus. Cela est sans doute lié à la modification des habitats côtiers et à la diminution de la ressource alimentaire sur les aires d'hivernage hollandaises de la Zélande et de la mer des Wadden [1]. Cependant, depuis les années 2000, cette tendance s'est inversée et une diminution des effectifs est constatée sur les sites de comptage Wetlands International. Ceci est corrélé avec la situation de la population à l'échelle européenne [2]. En Poitou-Charentes, pendant la période de l'atlas, l'espèce est présente exclusivement en Charente-Maritime avec en moyenne plus de 4 000 individus répartis sur 22 mailles du littoral. Trois sites atteignent le seuil d'importance nationale fixé à 500 individus : les Réserves Naturelles Nationales de Moëze-Oléron (1 458 ind.) et de Lilleau des Niges (875 ind.) ainsi que la pointe Espagnole (580 ind.) à La Tremblade. La baie d'Yves et la Réserve Naturelle Nationale de la baie l'Aiguillon accueillent généralement plus de 400 huîtriers tandis que la baie de Bonne Anse en héberge 200.

MENACES

Le succès reproducteur de l'Huîtrier pie mais aussi la survie des individus sont directement liés à ses conditions de subsistance hivernale [1]. C'est pourquoi le dérangement auquel il est très sensible ainsi que la diminution de ses ressources alimentaires sont de réelles menaces.

[1] Duriez et Al,. 2014 ; [2] Quaintenne et Al., 2015

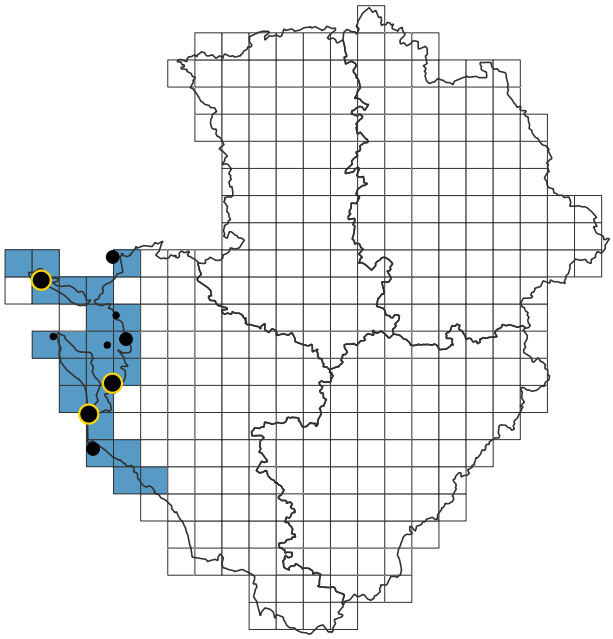

- 580 - 1 458
- 203 - 471
- 1 - 85

Statut de fréquence

Localisé (7 % des mailles)

Rédacteur Elisa Daviaud (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Aurélien Audevard

Échasse blanche

Himantopus himantopus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'Échasse blanche est une espèce cosmopolite dont les populations européennes se reproduisent principalement autour de la Méditerranée et de la mer Noire. La majorité des oiseaux originaires d'Europe de l'Ouest vont hiverner en Afrique de l'Ouest. L'Échasse blanche fréquente une grande diversité de zones humides naturelles et artificielles, à la fois littorales et continentales. Elle se nourrit d'insectes, de petits crustacés et de mollusques qu'elle recherche dans l'eau peu profonde, dans la végétation ou sur les vasières.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'Échasse blanche est un hivernant rare. Seuls quelques individus réguliers sont notés en Languedoc-Roussillon, sur l'étang de l'Or [1], avec un effectif atteignant 29 oiseaux en 2012. Sur le reste du territoire, les données sont ponctuelles [2]. En Poitou-Charentes, l'espèce n'a été mentionnée qu'une seule fois au cours des hivers 2009-2010 à 2012-2013. Il s'agit d'un oiseau observé en vol le 28 janvier 2013, peut-être de retour précoce de migration, sur la commune de Genouillé en Charente-Maritime. Il se trouvait en zone humide, dans un marais parcouru de nombreux canaux et de parcelles immergées.

MENACES

Si l'urbanisation du littoral menace directement l'Échasse blanche en période de reproduction, son hivernage reste trop anecdotique pour préciser d'éventuelles menaces pesant sur elle à cette période.

[1] Disca & Ruffray, 1995 ; [2] Corbierre et Al., 1998

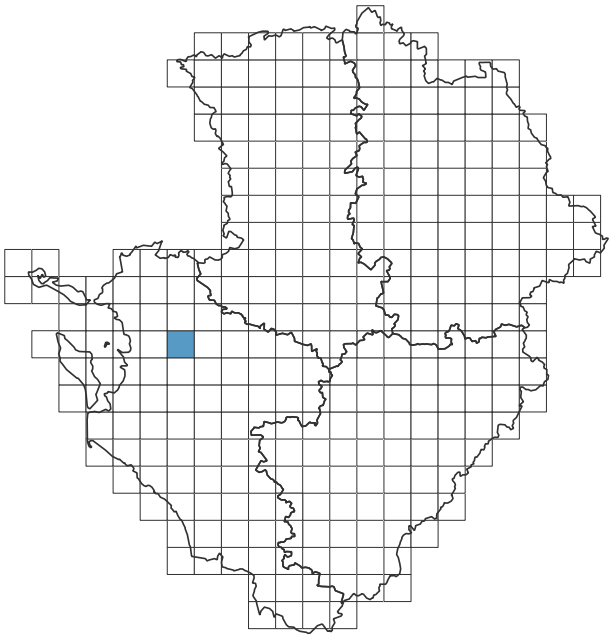

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Elisa Daviaud (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Avocette élégante

Recurvirostra avosetta (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Les populations d'Avocette élégante nichant en Europe du Nord-Ouest ont une vaste aire d'hivernage qui s'étend des côtes françaises jusqu'à celles d'Afrique de l'Ouest. Très grégaire en hiver, l'Avocette élégante fréquente les substrats meubles des vasières, des baies et des estuaires et se nourrit d'invertébrés qu'elle capture en sabrant la surface du sédiment de son bec recourbé. À marée haute, les oiseaux se regroupent sur des polders, des marais salants ou restent sur l'eau. En effet, l'avocette est l'un des seuls limicoles à nager.

RÉPARTITION EN HIVER

L'Avocette élégante est avant tout un oiseau côtier qui se rencontre sur les baies et les estuaires de Charente-Maritime mais des individus de passage sont ponctuellement signalés sur des étangs de la Vienne et des Deux-Sèvres. Présente toute l'année, c'est en hiver que ses effectifs sont les plus élevés. Ils représentent près de la moitié de la population hivernante nationale avec plus de 10 000 individus. Cependant, les lieux offrant tranquillité et nourriture abondante sont peu nombreux et ici encore, l'existence d'espaces protégés littoraux, comme les Réserves Naturelles Nationales, joue un rôle déterminant pour l'accueil de cette espèce. La baie de l'Aiguillon en est le symbole puisqu'elle héberge chaque année entre 4 000 et 8 000 oiseaux, ce qui en fait le premier site d'hivernage français, largement au-dessus du seuil d'importance internationale fixé à 730 individus par Wetlands International. En janvier 2013, l'effectif dénombré a même atteint 14 000, un record ! Les Réserves Naturelles Nationales de l'île de Ré (570 ind.), du marais d'Yves (360 ind.) et de Moëze-Oléron (550 ind.) ainsi que la lagune de Mortagne-sur-Gironde (600 ind.) se partagent l'essentiel du reste de la population régionale hivernante, portant à 90 % le nombre d'avocettes réparties sur ces 5 secteurs.

MENACES

Face à la dégradation et la destruction des zones humides côtières et aux dérangements fréquents liés aux activités de loisirs, l'hivernage des Avocettes élégantes se concentre principalement sur des sites protégés lui évitant aujourd'hui d'être menacée.

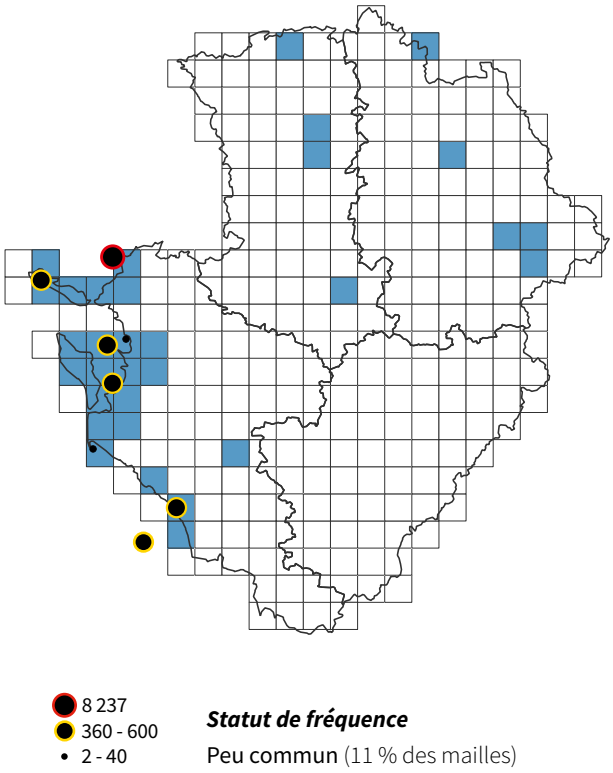

Statut de fréquence

Peu commun (11 % des mailles)

Rédacteurs Loïc Jomat & Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Œdicnème criard

Burhinus oedicnemus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'Œdicnème criard est nicheur et migrateur régulier en Poitou-Charentes où il est présent principalement de fin février à début novembre. La majorité des nicheurs locaux hivernent de l'Espagne à l'Afrique du Nord. L'espèce est surtout active la nuit, sa recherche d'insectes et d'arthropodes terrestres pouvant rayonner sur plusieurs kilomètres sur l'ensemble des parcelles ouvertes (agricoles ou autres) autour des sites de repos diurnes. Son plumage cryptique le rend difficile à détecter en journée.

RÉPARTITION EN HIVER

Son hivernage en France date des années 1970, et semble lié à l'augmentation de la fréquence des hivers doux, avec de courtes périodes de gel [1,3]. De nombreux contacts hivernaux ont été obtenus au cours de l'atlas, d'individus isolés, de petits groupes et jusqu'à 88 individus en décembre 2011 à Saint-Julien de l'Escap en Charente-Maritime. Ils peuvent être en partie liés à une migration tardive (jusqu'en décembre) mais des cas d'hivernages complets ont été démontrés par les suivis de sites et les programmes de suivi individualisé (sources CEBC-CNRS & GODS). Les oiseaux locaux peuvent être rejoints ponctuellement par des migrateurs en provenance d'Angleterre [1], phénomène illustré par le contrôle d'individus bagués, le 7 Janvier 1985 sur l'île de Ré [4] et le 11 mars 2013 à Vinax au nord-est de la Charente-Maritime (V. Rocheteau, comm. pers.). Fortement associée aux secteurs de céréaliculture, la répartition hivernale semble liée aux sites de rassemblements postnuptiaux connus, mais reste sporadique en Poitou-Charentes. Ces regroupements diurnes s'établissent sur des zones de quiétude, souvent non chassées, parfois à proximité de milieux bâtis (ferme d'élevage, village) [2].

MENACES

La menace directe en hiver est le dérangement (loisirs cynégétiques et motorisés, chiens errants...). Les menaces indirectes, comme en période de reproduction, sont corrélées à la dégradation et à l'intensification du milieu agricole (augmentation des intrants chimiques, labours, déclin des prairies réservoirs d'invertébrés, etc.). Une étude en Alsace signale une forte concentration de pesticides dans les coquilles d'œufs [3], présumant d'un impact des traitements agricoles sur cette espèce.

[1] Malvaud, 1996 ; [2] Marty & Boutin, 2007 ; [3] Nipkow, 1989 ; [4] Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999

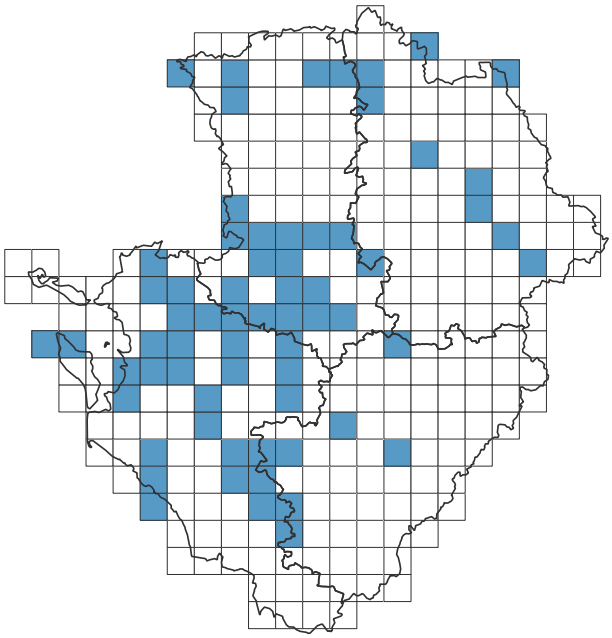

Statut de fréquence

Peu commun (22 % des mailles)

Rédacteur Victor Turpaud-Fizzala (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Antoine Joris

Petit Gravelot

Charadrius dubius (Scopoli, 1786)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La sous-espèce *curonicus* du Petit Gravelot, plus petit limicole nicheur de France, se reproduit en Eurasie (sauf sud-est de l'Asie et sous-continent indien) et en Afrique du Nord. Son régime alimentaire fait d'insectes et d'araignées l'oblige à rejoindre l'Afrique subsaharienne dès le début de l'automne. Cependant, quelques hivernants sont régulièrement signalés sur le littoral français et survivent en se nourrissant aussi de petits mollusques, vers ou crustacés.

RÉPARTITION EN HIVER

L'essentiel des Petits Gravelots hivernant en France, à peine une dizaine, se rencontre sur le bord de la Méditerranée, autour de l'étang de Berre et des étangs montpelliérains. Sur la façade atlantique, quelques oiseaux isolés recherchant les berges peu végétalisées d'un bassin de lagunage, d'un lac ou d'un marais salant sont épisodiquement mentionnés. Ce fut le cas le jour de Noël 2011, sur les rives de l'ancienne sablière des Grissotières à Dolus d'Oléron. Il n'existe aucune mention hivernale de cette espèce dans les autres départements.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur l'hivernage du Petit Gravelot en Poitou-Charentes puisqu'il reste tout à fait exceptionnel.

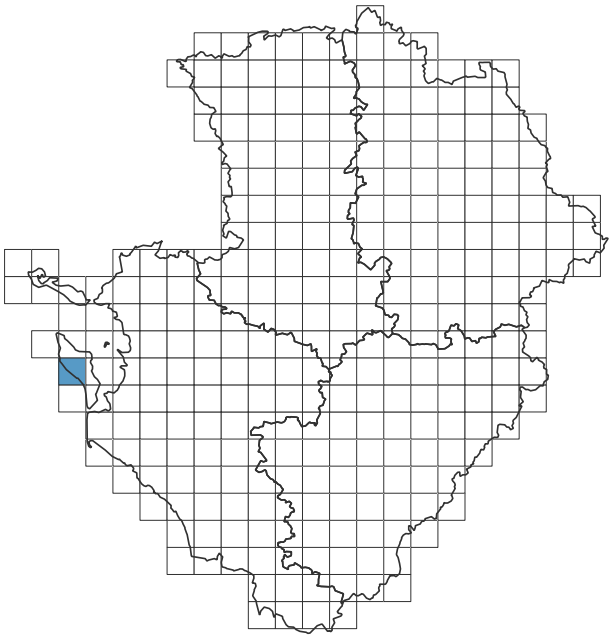

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Patrice Mariolan

Grand Gravelot

Charadrius hiaticula (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

L'aire de nidification du Grand Gravelot s'étend sur les régions arctiques du globe et les zones tempérées du nord de l'Europe. Les baies de sable et de galets, les vasières et les milieux rocheux côtiers d'Europe de l'Ouest concentrent une partie des hivernants. Volontiers grégaire, le Grand Gravelot se nourrit en troupes lâches et consomme des petits mollusques, des vers marins et des insectes qu'il picore lors de fréquentes haltes entrecoupées de déplacements rapides.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Grand Gravelot se rencontre sur l'ensemble du littoral de Charente-Maritime, département qui accueille près d'un quart des hivernants français (24 %) avec en moyenne 3 386 individus sur la période de l'atlas. Sa préférence va aux grandes baies dont la majorité sont des espaces naturels protégés. Deux sites en particulier regroupent l'essentiel de la population hivernante et dépassent le seuil d'importance internationale fixé à 730 individus. Il s'agit de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron avec ses vasières localisées entre le continent et l'île d'Oléron et celle de Lilleau des Niges sur l'île de Ré qui hébergent chacune en moyenne plus de 1 000 Grands Gravelots. Ailleurs, les côtes nord et ouest de l'île d'Oléron regroupent 605 oiseaux en moyenne et la pointe Espagnole, 281, ces deux sites dépassant le seuil d'importance nationale de 141 individus. Les baies d'Yves, d'Aytré et de Bonne Anse ainsi que la presqu'île de la Fumée à Fouras accueillent plus modestement entre 60 et 100 oiseaux. L'espèce peut s'observer sur les zones humides intérieures pendant ses migrations mais cela devient plus occasionnel en hiver (à moins qu'il ne s'agisse de migrateurs attardés). Ainsi, des individus isolés ont été signalés en Charente au cours du mois de décembre 2010, en bordure d'un plan d'eau artificiel à Cherves-Richemont et sur les berges d'étangs à Pleuville et Hiesse. La création des réserves littorales a favorisé l'hivernage du Grand Gravelot dont les effectifs augmentent régulièrement depuis la fin des années 1980 tant au niveau régional que national.

MENACES

L'espèce n'est pas menacée car elle bénéficie pleinement de la mise en réserve de sites côtiers qui lui permettent de se nourrir et de se reposer en toute quiétude.

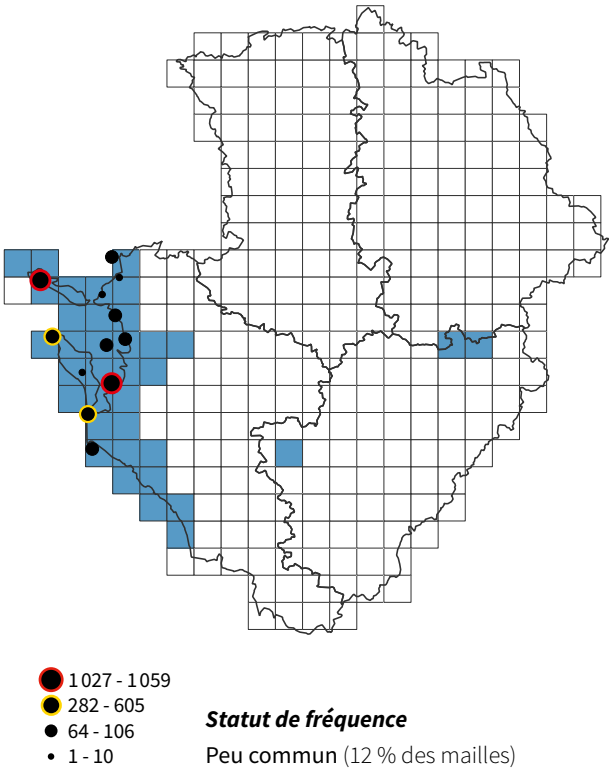

Statut de fréquence

Peu commun (12 % des mailles)

Rédacteur Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Thierry Guyot

Gravelot à collier interrompu

Charadrius alexandrinus (Linné, 1820)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICNen hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Gravelot à collier interrompu est un petit limicole cosmopolite qui, en Europe, niche des rivages de l'ouest de la Baltique au bassin méditerranéen jusqu'à la mer Noire. Il hiverne de la Méditerranée à l'Afrique de l'Ouest mais également en petit nombre sur la façade atlantique française. Il s'alimente dans les laisses de mer des plages sableuses en association avec d'autres limicoles côtiers à la recherche d'insectes, de mollusques, de vers et de crustacés. À marée haute, ces oiseaux se rassemblent sur la partie supérieure des plages.

RÉPARTITION EN HIVER

L'effectif hivernal du Gravelot à collier interrompu en France est de l'ordre de 400 à 600 individus dont quelques dizaines sur la côte atlantique. Au cours de l'atlas, cette espèce strictement littorale se rencontre exclusivement en Charente-Maritime. Les principaux sites d'hivernage sont les plages du nord de l'île de Ré, de l'est de l'île d'Oléron ainsi que celles de la presqu'île d'Arvert. Chacune d'elle accueille en moyenne moins de 4 oiseaux. Parfois des bandes plus importantes sont découvertes au sein de reposoirs de limicoles comme en décembre 2011 à la Pointe Espagnole à La Tremblade où 16 Gravelots à collier interrompu étaient réunis ou encore en décembre 2013 dans la baie de Gatseau à Saint-Trojan avec 17 oiseaux ensemble. La population hivernante semble stable avec une trentaine d'individus présents chaque année sur la période de l'enquête.

MENACES

Le Gravelot à collier interrompu est sensible aux dérangements liés à la fréquentation des plages ainsi qu'à leur nettoyage mécanique qui en éliminant les laisses de mer supprime une part importante de leur ressource alimentaire.

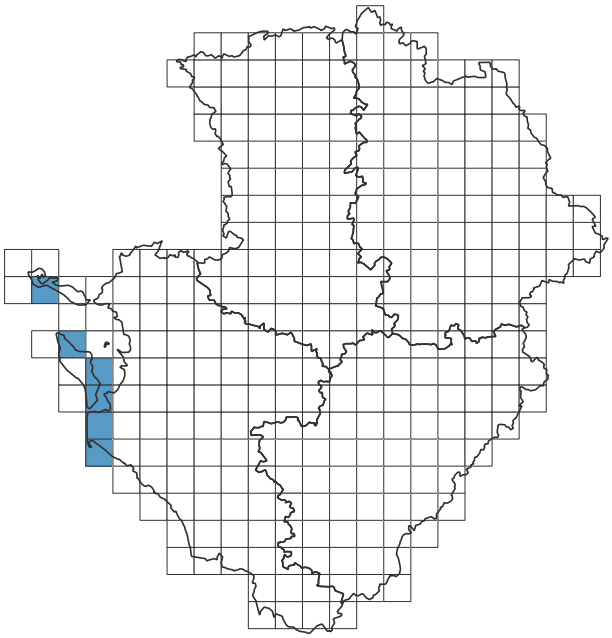

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Raphaël Bussière

Pluvier doré

Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes I, II/2 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Les Pluviers dorés sont des nicheurs de la toundra, qui arrivent sous nos latitudes dès le mois d'octobre. Les derniers groupes sont observés durant le mois de mars. De jour, on peut les trouver au repos, souvent associés au Vanneau huppé, surtout dans les zones agricoles ouvertes et les bordures dégagées des lacs et des étangs. À la nuit tombante, ils changent de sites pour rejoindre les zones d'alimentation, préférentiellement des prairies. Ils se nourrissent essentiellement d'insectes, de carabidés et de lombrics, ainsi que de divers végétaux.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Pluvier doré est largement réparti en Poitou-Charentes, mais il existe de grosses disparités en matière d'abondance. Il est ainsi peu commun dans l'est de la Charente, alors que des groupes de plusieurs milliers d'oiseaux ont été observés sur les prairies arrière-littorales à proximité des Réserves Naturelles Nationales de Charente-Maritime. Il est également bien présent le long de l'estuaire de la Gironde, ainsi que dans les plaines agricoles des quatre départements. Les effectifs hivernants fluctuent beaucoup d'un hiver à l'autre, et même d'un jour à l'autre, notamment au gré des conditions météorologiques. Par exemple, les comptages simultanés réalisés à la mi-janvier 2011 ont permis de dénombrer environ 13 000 pluviers alors qu'à la mi-janvier 2012, ils étaient plus de 30 000. Ainsi, la répartition est plus étendue et les groupes sont plus importants lors des hivers rigoureux, comme le fut celui de 2011-2012. À l'échelle nationale, même si les variations très fortes d'une année à l'autre compliquent l'analyse, les effectifs hivernants globaux semblent en déclin ces 15 dernières années, bien que localement des hausses spectaculaires aient été constatées dans l'ouest de la France [1, 2, 3, 4, 5]. Le Poitou-Charentes joue probablement un rôle important dans la conservation de cette espèce.

MENACES

Le Pluvier doré pâtit de l'intensification des pratiques agricoles et d'élevage, notamment avec la disparition des prairies naturelles et la raréfaction des ressources alimentaires dans le sol (labours profonds, excès d'engrais minéraux, de pesticides) et de la chasse.

[1] Roux, 2015 ; [2] Trolliet et al., 2005a ; [3] Trolliet et al., 2010 ; [4] Trolliet et al., 2005b. ; [5] Caupenne, 1987

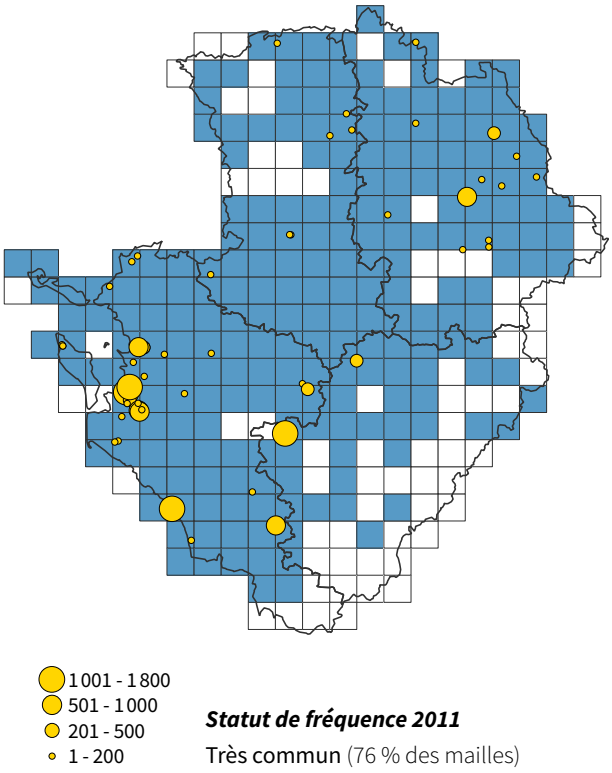

Statut de fréquence 2011

Très commun (76 % des mailles)

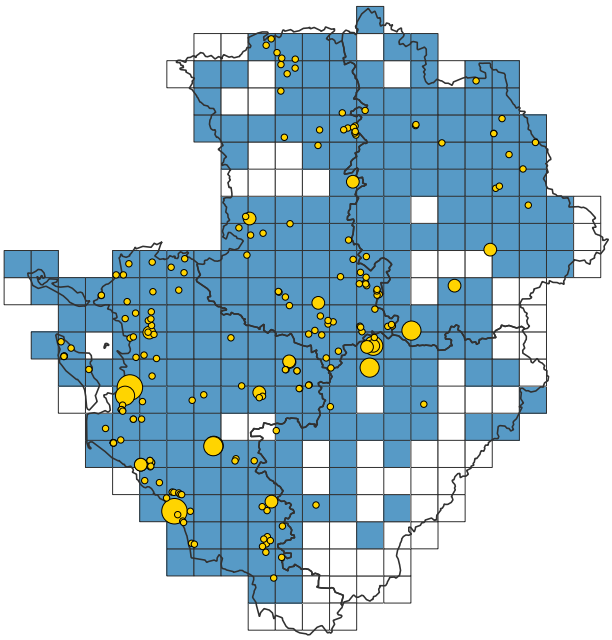

3 001 - 10 000
501 - 3 000
201 - 500
1 - 200

Statut de fréquence 2012

Très commun (76 % des mailles)

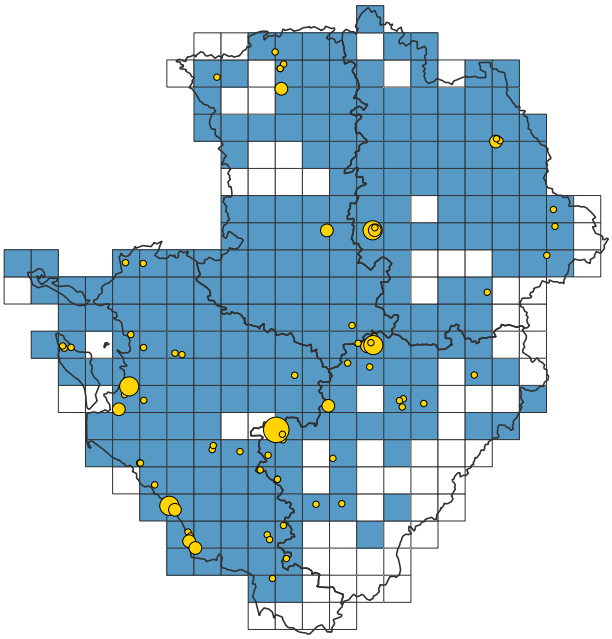

1 001 - 1 650
501 - 1 000
201 - 500
1 - 200

Statut de fréquence 2013

Très commun (76 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Conort

Pluvier argenté

Pluvialis squatarola (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **quasi-menacée**

ÉCOLOGIE

Le Pluvier argenté est une espèce holarctique qui niche dans les toundras d'Amérique du Nord et de Russie. En hiver, une partie des oiseaux nichant en Russie rejoint l'Europe occidentale et l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Ce limicole côtier prospecte alors les espaces intertidaux vaseux et sablo-vaseux à la recherche d'invertébrés (annélides, crabes et mollusques) qu'il capture à vue de jour comme de nuit. A marée haute, il s'associe à d'autres petits échassiers sur des reposoirs émergés.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, 32 000 Pluviers argentés en moyenne hivernent sur l'ensemble du littoral métropolitain dont 65 % sur la façade Atlantique. Dans la région, les vasières de Charente-Maritime concentrent la totalité de la population hivernante du Poitou-Charentes même si des oiseaux isolés peuvent parfois se rencontrer à l'intérieur des terres, comme sur les berges du lac du Mas Chaban en Charente ou celles de l'étang de Beaurepaire en Deux-Sèvres. Signalons le premier cas d'hivernage complet d'un Pluvier argenté dans ce département en décembre 2010 et janvier 2011 [1]. Les Pertuis charentais accueillent le tiers de l'effectif national avec plus de 11 000 individus. Les Réserves Naturelles Nationales de la baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron dépassent le seuil d'importance internationale fixé à 2 500, avec respectivement 4 000 et 2 500 oiseaux en moyenne à la mi-janvier. Ces chiffres illustrent le rôle fondamental joué par ces espaces protégés à la fois paisibles et riches en ressources alimentaires qui contentent le Pluvier argenté et de nombreux autres limicoles. Le seuil d'importance nationale de 300 individus est atteint pour la pointe Espagnole sur la presqu'île d'Arvert (2 075 ind.), l'île de Ré (1 190 ind.), les côtes nord de l'île d'Oléron (648 ind.) et la baie d'Yves associée à la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves (312 ind).

MENACES

La survie hivernale de ce pluvier est menacée par la pression cynégétique et par les dérangements humains sur les zones d'alimentation et les dortoirs situés en dehors des secteurs protégés.

[1] Fichet et al., 2012

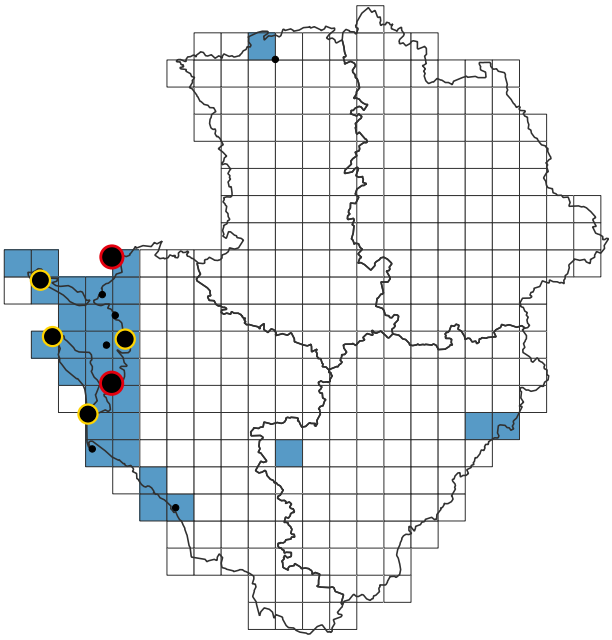

2530 - 4024
312 - 2075
1 - 216

Statut de fréquence

Localisé (10 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Vanneau sociable

Vanellus gregarius (Pallas, 1771)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Vanneau sociable, originaire du sud de la Russie et du nord du Kazakhstan s'en va hiverner entre l'Afrique du Nord-Est et le nord-ouest de l'Inde. En France, il est occasionnel mais s'observe chaque année en halte migratoire, isolé au sein de bandes de Vanneaux huppés. Les individus qui tentent l'hivernage sont rarissimes et peuvent se rencontrer aussi bien dans les prairies que dans les cultures où ils recherchent de petites proies et quelques végétaux.

RÉPARTITION EN HIVER

Au cours de la période couverte par cet atlas, seuls deux Vanneaux sociables ont fait l'objet d'une mention en France. Le premier a été observé dans la région, en Charente-Maritime, au milieu de Vanneaux huppés dans une prairie de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron le 23 décembre 2011. Il s'agit de la seconde mention hivernale dans notre région après celle de décembre 1994 à Moëze-Oléron. Le second a stationné un mois, du 11 novembre au 11 décembre 2012 à Saint-Benoît-sur-Loire dans le Loiret. Rappelons que cette espèce est très rare en France en hiver, avec seulement 8 mentions en décembre et janvier répertoriées par le Comité d'Homologation National [1]. Ces oiseaux, en suivant des groupes de Vanneaux huppés n'ont pas emprunté la voie de migration traditionnelle plus à l'est. Se sont-ils égarés ou bien ont-ils opté pour une route moins périlleuse ? Cette question sera peut-être tranchée dans quelques années.

MENACES

Même si cette espèce est classée « en danger critique » à l'échelle mondiale par l'UICN, elle n'est pas menacée au niveau régional, tellement sa présence reste marginale, surtout en hiver.

[1] Reeber et al., 2012

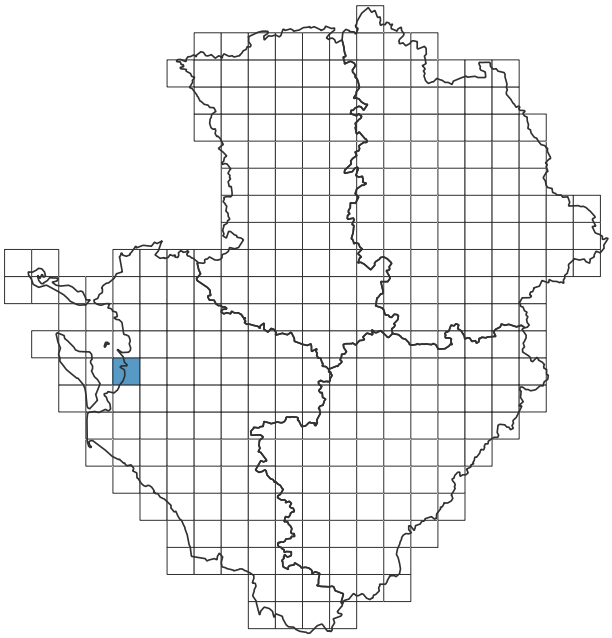

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Christophe & Moea Lartigau (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Maxime Passerault

Vanneau huppé

Vanellus vanellus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Vanneau huppé se reproduit en Europe et dans les steppes d'Asie tempérée. En Poitou-Charentes, les populations nicheuses, supposées sédentaires, sont rejointes en hiver par des oiseaux originaires du nord et de l'est de l'Europe. L'espèce fréquente les prairies et les cultures à végétation rase, souvent à proximité de zones humides. Sa présence et son abondance sont tributaires des conditions météorologiques européennes et en particulier du froid. Les sols gelés empêchent notamment les oiseaux d'accéder à leurs proies favorites, les lombrics.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Vanneau huppé est présent dans l'ensemble de la région Poitou-Charentes avec des effectifs importants, variant du simple au double, de 67 000 individus en 2013 à 122 000 en 2011. Ils ont été dénombrés au cours de prospections spécifiques par maille de 10X10 km et parallèlement aux comptages Wetlands International à la mi-janvier pendant 3 hivers, sur les 4 de l'atlas (cf. méthodologie). Les principaux stationnements sont répartis le long du littoral atlantique en Charente-Maritime, où les Zones de Protection Spéciale (ZPS) des marais arrière-littoraux accueillent entre 26 et 34 % des effectifs. Il s'agit notamment des ZPS « Marais de Brouage, île d'Oléron » (8 à 19 %), « Estuaire de la Gironde, marais de la rive Nord » (6 à 9 %) et « Anse de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort » (1,5 à 7 %). Les Réserves Naturelles Nationales jouent un rôle important pour les vanneaux, qui y trouvent la tranquillité nécessaire à leurs périodes de repos, mais les zones humides et les milieux agricoles environnant concentrent malgré tout l'essentiel des hivernants dénombrés. À l'intérieur des terres, les huit ZPS désignées pour la protection des oiseaux de plaines accueillent également des effectifs importants, compris entre 7 et 10 % alors que les trois ZPS du val de Charente hébergent à elles seules entre 1,5 et 6 % du total régional. Les régions d'étangs, au nord des Deux-Sèvres, à l'est de la Vienne, ou encore les abords des lacs charentais complètent cette distribution, qui ne semble pas avoir évolué depuis le précédent atlas 1979-1981. Les fortes variations interannuelles observées s'expliquent par le contexte météorologique européen. Le mois de janvier 2011, où le maximum d'effectif a été compté (122 000 ind.), a été précédé par un mois de décembre qui a vu une vague de froid très importante envahir l'Europe du Nord. À l'inverse, les deux hivers suivants ont été marqués par un mois de décembre et un début de mois de janvier très doux. Dans ce contexte, les effectifs de Vanneaux huppés dénombrés sont inférieurs de moitié, avec 77 000 individus en janvier 2012 et 67 000 individus en janvier 2013. Les tendances de long terme des populations hivernantes sont mal connues, en l'absence de dénombrements spécifiques, mais elles sont supposées en baisse, eu égard aux diminutions constatées sur les populations nicheuses à l'échelle européenne, en France comme en Europe du Nord et de l'Est.

MENACES

Les populations hivernantes en France souffrent principalement d'un appauvrissement de la ressource alimentaire causé par la diminution des surfaces en herbe et l'utilisation de pesticides, qui réduisent à néant la vie du sol.

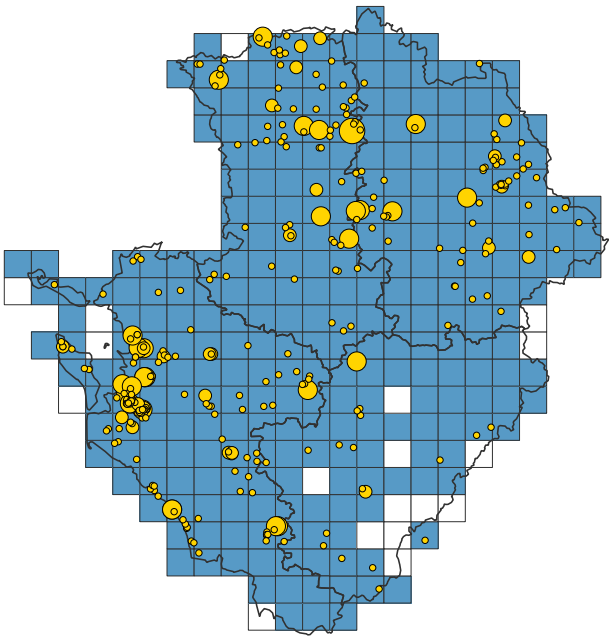

5 001 - 8 000
1 000 - 5 000
501 - 1 000
1 - 500

Statut de fréquence 2011

Très commun (94 % des mailles)

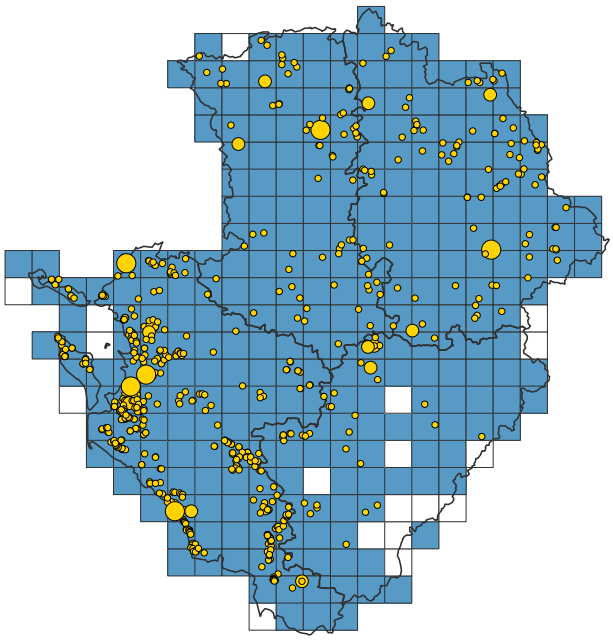

1 001 - 4 500
501 - 1 000
1 - 500

Statut de fréquence 2012

Très commun (94 % des mailles)

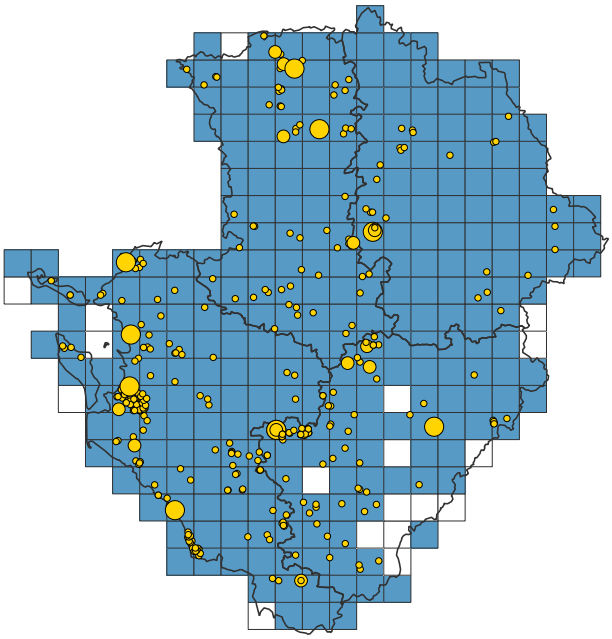

1 001 - 3 850
501 - 1 000
1 - 500

Statut de fréquence 2013

Très commun (94 % des mailles)

Rédacteur Christophe & Moea Lartigau, Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie David Pinaud

Bécasseau maubèche

Calidris canutus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **quasi-menacée**

ÉCOLOGIE

Il existe 6 sous-espèces de Bécasseau maubèche dans le monde dont 2 utilisent la voie de migration est-atlantique : *canutus* nicheuse en Sibérie qui transite par l'Europe pour rejoindre les côtes ouest-africaines et *islandica* qui se reproduit au nord du Canada et du Groenland, et hiverne sur les côtes d'Europe de l'Ouest. Ce limicole à l'allure trapue est inféodé au milieu côtier estuarien où il recherche, à marée basse, des petits gastéropodes (Hydrobie) et des bivalves (Telline de la Baltique). À marée haute, il se rassemble par milliers sur des reposoirs restés émergés.

RÉPARTITION EN HIVER

Dans la région, le Bécasseau maubèche fréquente principalement les vasières intertidales du littoral de Charente-Maritime. Les Pertuis charentais hébergent ainsi environ 53 % de l'effectif national hivernant, et les Réserves Naturelles Nationales de la baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron accueillent respectivement plus de 8 300 et 11 300 individus en moyenne à la mi-janvier, ce qui les place largement au-dessus du seuil d'importance internationale fixé à 4 500. Ces réserves s'inscrivent dans un réseau diversifié d'espaces protégés dont la qualité et la tranquillité permettent aux effectifs de Bécasseau maubèche d'augmenter en France depuis plus de 30 ans avec en moyenne 45 390 individus comptabilisés pendant les hivers de l'atlas [1]. Cet oiseau utilise également les vasières de la baie d'Yves et d'Aytré ainsi que les estuaires de la Charente et de la Seudre. Notons enfin la collecte surprenante d'un individu tué à la chasse à Rom dans les Deux-Sèvres le 15 décembre 2011, démontrant la mobilité de l'espèce même au cœur de l'hiver.

MENACES

L'espèce est vulnérable aux dérangements et aux dégradations portées au littoral. Les changements climatiques pourraient modifier la distribution et l'abondance de ses proies privilégiées, ainsi que le trait de côte privant le Bécasseau maubèche de ses sites d'alimentation et de repos historiquement favorables.

[1] Quaintenne et Al., 2015

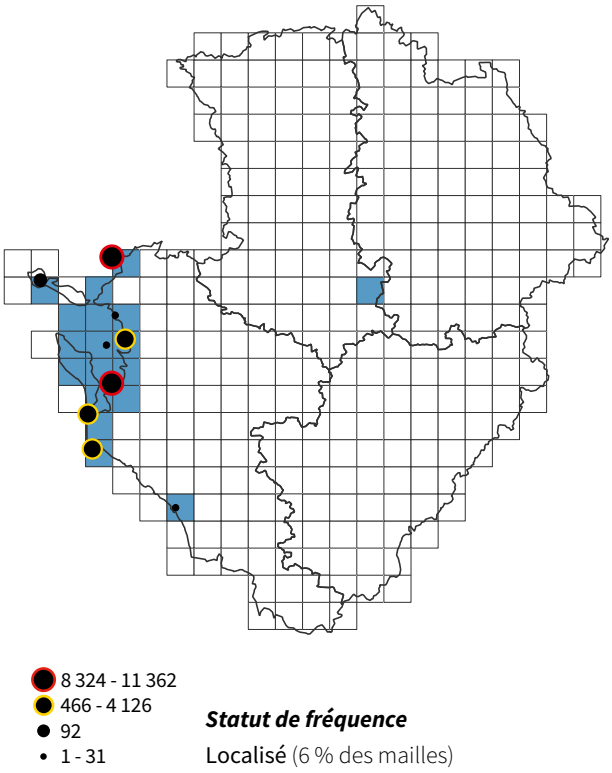

Statut de fréquence

Localisé (6 % des mailles)

Rédacteur Élisa Daviaud (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Aurélien Audevard

Bécasseau sanderling

Calidris alba (Pallas, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non isncrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **quasi-menacée**

ÉCOLOGIE

Le Bécasseau sanderling se reproduit dans la toundra arctique. La population de la sous-espèce canadienne *rubida* hiverne sur le littoral américain tandis que celle du Groenland et de Sibérie *alba* se disperse sur les côtes d'Europe de l'Ouest, d'Afrique, et d'Asie du Sud-Ouest. Ce bécasseau se déplace en courant faisant de fréquentes haltes pour se nourrir à la limite des vagues et dans les laisses de mer où il capture des vers, des crustacés et des insectes. À marée haute, il rejoint d'autres limicoles sur des reposoirs en haut de plage.

RÉPARTITION EN HIVER

Strictement inféodé au littoral, le Bécasseau sanderling se rencontre principalement en Bretagne et le long de la Manche. La façade atlantique, entre Pays de Loire et Aquitaine, accueille le reste de la population hivernante de France, la Méditerranée n'hébergeant qu'une centaine d'individus. Dans la région Poitou-Charentes, cette espèce ne se voit par conséquent qu'en Charente-Maritime, seul département côtier. Pendant la période de l'atlas, les Pertuis charentais hébergent 16 % de l'effectif national avec en moyenne plus de 4 400 oiseaux. L'île de Ré et les côtes nord et ouest de l'île d'Oléron dépassent le seuil d'importance internationale fixé à 1 200 individus avec respectivement plus de 1 900 et 1 250 oiseaux en moyenne à la mi-janvier. De même, le seuil d'importance nationale de 270 est atteint au sein de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon (664 ind.) et sur celle de Moëze-Oléron (432 ind.). Plus d'une centaine d'oiseaux sont aussi régulièrement présents à la pointe Espagnole (La Tremblade), une cinquantaine à la baie d'Yves ainsi qu'une trentaine à la baie d'Aytré. De petits groupes ou des individus isolés peuvent être observés dans l'ensemble des baies et conches sableuses du littoral et parfois sur des sites artificiels comme les stations de lagunage ou les ports. Les effectifs hivernants sont fortement à la hausse sur le littoral atlantique comme au niveau national que ce soit à court (2000-2013) ou long terme (1980-2013). [1] En France, l'augmentation entre 2007 et 2017 est estimée à 4 % par an [2].

MENACES

Le nettoyage mécanique des plages qui élimine les laisses de mer et le dérangement lié aux fréquentations humaines, notamment quand les oiseaux regagnent leurs reposoirs, sont les principales menaces pesant sur cette espèce.

[1] Quaintenne et Al, 2015 ; [2] Gaudard et Al, 2018

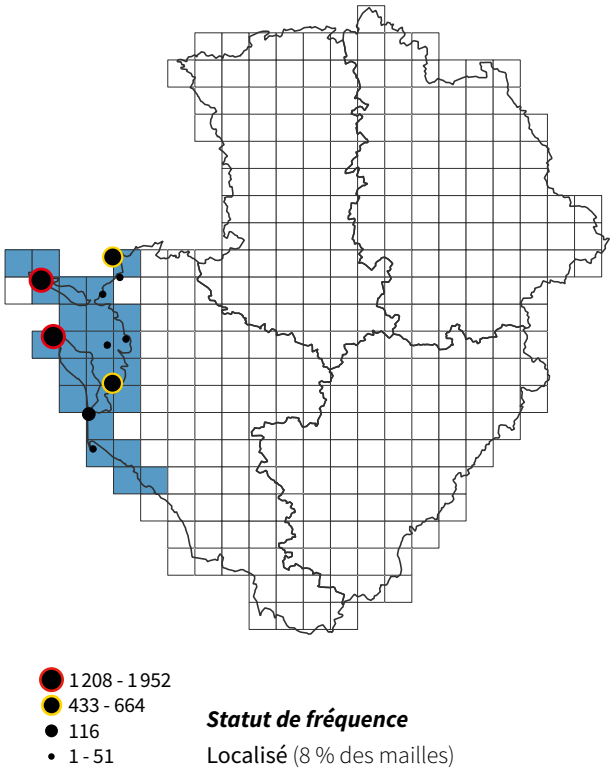

Statut de fréquence

Localisé (8 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Bécasseau minute

Calidris minuta (Leisler, 1812)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'aire de nidification du Bécasseau minute s'étend sur les régions arctiques de l'extrême nord de la Norvège jusqu'en Sibérie orientale [1]. En France, les hivernants sont issus des populations norvégiennes et de Russie occidentale qui pour la plupart se rendent jusqu'en Afrique de l'Ouest. Ce bécasseau s'alimente dans une grande variété de milieux : marais salants, lagunes, vasières intertidales et prairies humides littorales. Il consomme alors diptères, coléoptères aquatiques, mollusques et crustacés [2].

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'hivernage du Bécasseau minute est marginal (moins de 1 % des oiseaux présents en Europe) et surtout côtier. Il se concentre principalement autour du delta du Rhône et sur les étangs du Narbonnais. Plus modestement, la façade atlantique, notamment les marais salants de Guérande, le littoral Charentais et le bassin d'Arcachon, accueillent quelques dizaines d'individus. En Poitou-Charentes, à l'exception d'une observation sur les bords du lac du Cébron dans les Deux-Sèvres, l'ensemble des données provient du littoral et des marais de Charente-Maritime. Pendant les hivers de l'atlas, ce sont 20 à 60 oiseaux qui fréquentaient en priorité les espaces protégés des Réserves Naturelles Nationales de Lilleau des Niges, de Moëze-Oléron et du Marais d'Yves. La comparaison des atlas des hivers 1977-1981 et 2009-2013 montre une redistribution des Bécasseaux minutes avec des effectifs plus importants aujourd'hui.

MENACES

Même si le dérangement répété des reposoirs par les promeneurs et leurs chiens peut être ponctuellement critique, l'espèce bénéficie pleinement de la mise en réserve de sites côtiers qui lui permettent de se nourrir et de se reposer en toute quiétude.

[1] Delany et al., 2009 ; [2] Perez-Hurtado et al., 1997

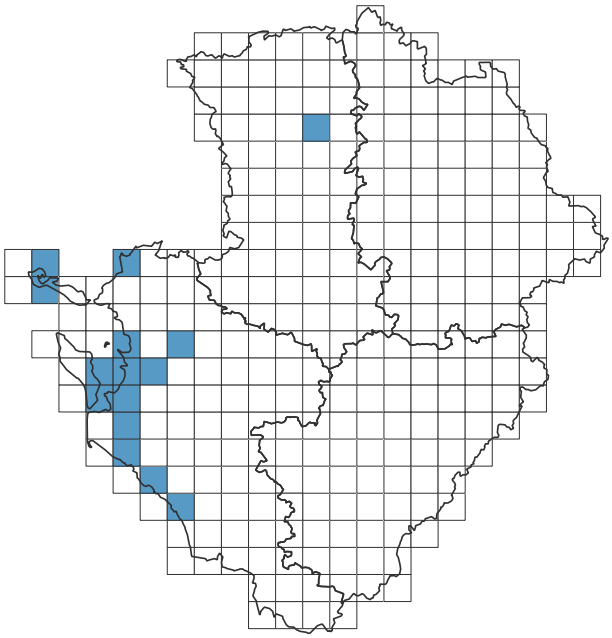

Statut de fréquence

Occasionnel (5 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gernigon

Bécasseau de Temminck

Calidris temminckii (Leisler, 1812)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Bécasseau de Temminck se reproduit dans l'Arctique, du sud de la Norvège à l'extrême est de la Sibérie. Les populations occidentales hivernent principalement au Niger, en Lybie et au Nigéria [1]. Durant la migration et sur ses sites d'hivernage, il visite les plages de vase colonisées par une végétation herbacée clairsemée des marais saumâtres arrière-littoraux et du bord des plans d'eau douce intérieurs. Son régime alimentaire est composé majoritairement de vers, crustacés et petits mollusques.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Bécasseau de Temminck est un migrateur régulier mais peu abondant. Il est visible aux deux passages à travers la majeure partie du pays, mais plus particulièrement dans l'Est et en Camargue. La majorité des observations sont effectuées de mi-avril à fin mai puis de mi-juillet à début octobre [2,3,4]. En dehors de l'aire d'hivernage classique située dans le delta du Rhône et le long du Rhin, de petits groupes, de 5 à 15 individus, sont localement présents notamment sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron [5]. C'est sur les prairies inondées de la partie continentale de ce site protégé que 2 à 3 oiseaux ont été notés durant les hivers 2011-2012 et 2012-2013. Plus anecdotique, un autre individu a été observé à deux reprises durant l'hiver 2012-2013 sur les bassins de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges de l'île de Ré.

MENACES

Le Bécasseau de Temminck est affecté par la diminution des surfaces des zones humides et par les dérangements d'ordre anthropique, notamment la chasse, même si le caractère relativement occasionnel de l'hivernage picto-charentais rend ces menaces peu prégnantes dans notre région.

[1] Kirby J., West R., Scott D., Davidson N., Piersma T., Hotker H. & Stroud D.A., 1999 ; [2] Zucca M. & le CMR 2004 ; [3] Zucca M. & le CMR, 2005 ; [4] Zucca M. & le CMR, 2007 ; [5] Boileau N. & Delaporte P., 1998

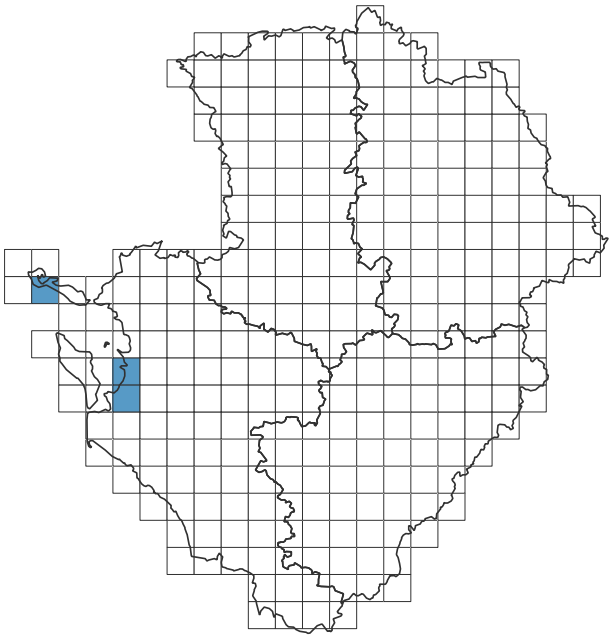

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Thierry & Marianne Quélennec

Bécasseau cocorli

Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Bécasseau cocorli niche dans l'extrême nord de la Sibérie centrale. En France, c'est un migrateur peu commun qui fait halte principalement sur les côtes atlantique et méditerranéenne. Il fréquente les vasières littorales, les marais saumâtres arrière-littoraux et les plans d'eau douce de l'intérieur pour se nourrir de larves d'insectes, de vers et de petits mollusques.

RÉPARTITION EN HIVER

L'hivernage du Bécasseau cocorli en France est exceptionnel et la possibilité de migrateurs attardés est souvent évoquée. Les populations transitant par la France vont hiverner en Afrique de l'Ouest et australe alors que les populations plus orientales hivernent de l'Afrique de l'Est à l'Australie [1]. En Poitou-Charentes, une unique observation a été enregistrée durant les quatre hivers de l'atlas : un oiseau observé le 3 janvier 2011 sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron. Sur la même période, seuls 2 autres individus ont été notés en France, le premier en Vendée et le second dans le Finistère.

MENACES

Aucune menace ne peut être mise en évidence pour une espèce comme le Bécasseau cocorli dont la présence reste tout à fait exceptionnelle en hiver.

[1] Kirby, 1999

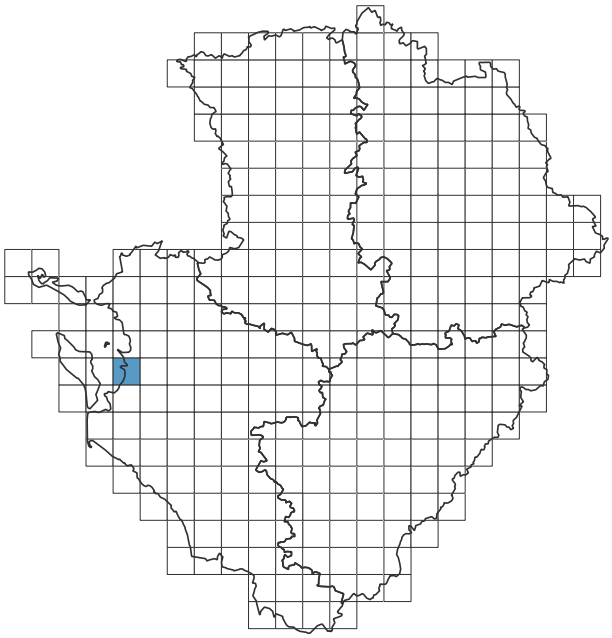

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Aurélien Audevard

Bécasseau violet

Calidris maritima (Pallas, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **quasi menacée**

ÉCOLOGIE

Le Bécasseau violet est une espèce holarctique qui niche principalement au-delà de 60° de latitude nord dans la toundra côtière et parfois d'altitude. En hiver, ce limicole trapu fréquente exclusivement les estrans rocheux ainsi que les enrochements artificiels où il recherche des crustacés et des petits mollusques. À marée haute, il s'associe à d'autres oiseaux (bécasseaux, pluviers et laridés) sur des reposoirs situés en haut de plage.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, 1 000 à 1 500 Bécasseaux violets hivernent sur les côtes de la mer du Nord, de la Manche, de la Bretagne et du littoral Atlantique. En Poitou-Charentes, seuls quelques estrans rocheux de Charente-Maritime accueillent tout au plus une centaine d'individus en période hivernale. L'extrémité nord-ouest de l'île de Ré, au pied du phare des Baleines, abrite régulièrement une cinquantaine d'entre eux qui apprécient les brise-lames et les murs des écluses à poissons. La côte entre Royan et Saint-Palais-sur-Mer constitue le 2e refuge de l'espèce avec une quarantaine d'oiseaux. Enfin, une quinzaine d'individus est dénombrée chaque année sur l'île d'Oléron. Quelques oiseaux isolés peuvent aussi s'observer de manière intermittente à la pointe de la Fumée à Fouras, sur l'île d'Aix et à la pointe des Minimes à La Rochelle. Les effectifs nationaux et sur le littoral atlantique sont en augmentation sur le long terme (1980-2013) avec plus de 1 400 % mais sont considérés stables à plus court terme (2000-2013) [1].

MENACES

La survie hivernale de ce bécasseau peut être compromise par les incessants dérangements humains des dortoirs qui lui occasionnent des dépenses d'énergie préjudiciables.

[1] Quaintenne et Al, (2015)

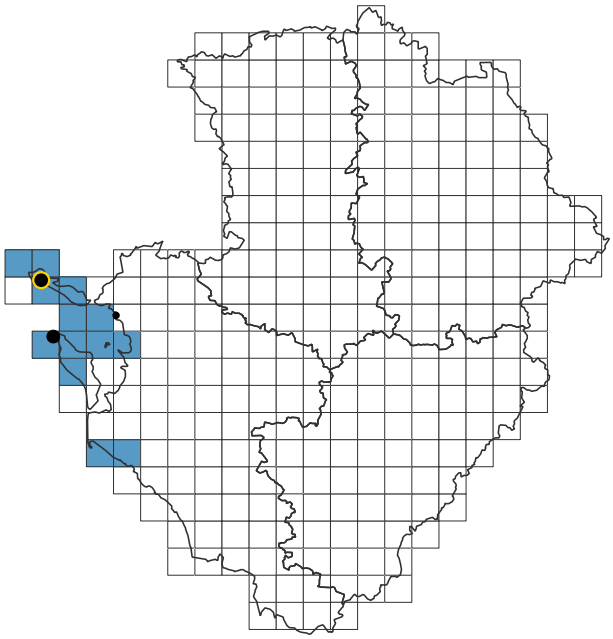

48
13
1

Statut de fréquence

Très localisé (4 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gernigon

Bécasseau variable

Calidris alpina (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : annexe I pour la sous-espèce C.ashinzii

Liste rouge nationale UICN en hiver : quasi menacée

ÉCOLOGIE

Le Bécasseau variable est une espèce holarctique représentée par dix sous-espèces dont trois fréquentent les côtes françaises en migration avant de rejoindre le continent africain (*Calidris alpina arctica*, *C. a. schinzii* et *C. a. alpina*). Cependant, plus de 300 000 individus hivernent en France. La majorité d'entre eux provient de Scandinavie et de Sibérie (*alpina*), les autres sont originaires du sud du Groenland, d'Islande et des îles britanniques (*schinzii*). En hiver, ils s'alimentent dans les baies sablo-vaseuses ainsi que dans les lagunes où ils recherchent des annélides. À marée haute, ils se regroupent avec d'autres limicoles sur des zones non immergées.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Bécasseau variable est le limicole côtier le plus abondant de France et d'Europe. S'il peut se rencontrer çà et là sur quelques plans d'eau continentaux de la région Poitou-Charentes, c'est sur les vasières du littoral de Charente-Maritime qu'il hiverne en nombre. Les Pertuis charentais hébergent ainsi le tiers de l'effectif national avec plus de 106 000 oiseaux. Les autres se répartissent sur le reste de la façade atlantique et dans une moindre mesure en Manche et en Méditerranée. Les Réserves Naturelles Nationales de la baie de l'Aiguillon et de Moëze-Oléron dépassent le seuil d'importance internationale fixé à 13 300 individus avec respectivement plus de 34 000 et 29 000 oiseaux en moyenne à la mi-janvier. Le seuil d'importance nationale de 3 200 est atteint pour la pointe Espagnole sur la presqu'île d'Arvert (12 300 ind.), l'île de Ré (9 400 ind.), l'ancien polder de Mortagne sur Gironde (9 250 ind.), la baie d'Yves associée à la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves (4 930 ind.) et la baie de Bonne-Anse (3 600 ind.). La baie d'Aytré et le littoral rochelais accueillent 400 individus. Le réseau d'espaces protégés offre ainsi quiétude et nourriture permettant de fidéliser ce limicole. La tendance nationale sur le long terme est en augmentation modérée (1980-2013) et celle sur la façade Atlantique est stable depuis 2000 [1].

MENACES

L'espèce est sensible aux dérangements et aux dégradations du littoral. Les changements globaux vont altérer le trait de côte et modifier les sites d'alimentation et de repos existants.

[1] Quaintenne et Al, 2015

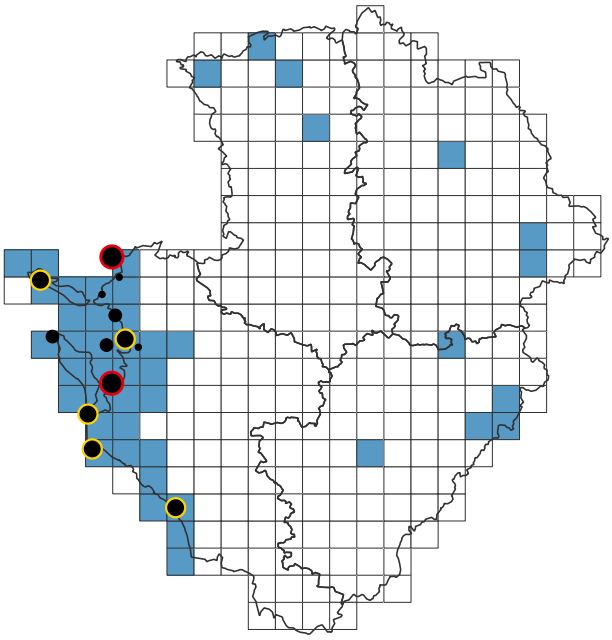

Statut de fréquence

Peu commun (15 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Combattant varié

Philomachus pugnax (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver 2016 : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Combattant varié niche du Royaume-Uni à la Sibérie orientale notamment en Russie, Finlande et Suède. En migration et en hivernage, l'espèce fréquente principalement les marais et prairies humides ainsi que les vasières littorales et les bords d'étangs intérieurs. S'il doit son nom à la variabilité de son plumage, son régime alimentaire l'est tout autant et se compose en hiver d'insectes, araignées, petits crustacés et mollusques, vers, grenouilles et petits poissons.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Combattant varié est un hivernant peu commun avec des effectifs très fluctuants qui se situent entre 250 et 500 oiseaux durant la période de l'atlas. La population du nord de l'Europe et de la Sibérie occidentale transitant par l'Europe passe l'hiver principalement en Afrique de l'Ouest. Comme lors de l'atlas de 1977-1981, l'espèce a été observée dans 3 des 4 départements de la région avec moins de 40 individus. La répartition spatiale est très inégale puisque la majorité d'entre eux séjournent en Charente-Maritime, alternativement sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et la station de lagunage de Rochefort, les échanges étant réguliers entre ces deux sites distants d'à peine 10 km. Des données d'oiseau solitaire ou de petits groupes, souvent en compagnie de Vanneaux huppés, ont également été rapportées sur les îles charentaises et à l'intérieur des terres comme dans la plaine agricole de l'est de la Charente-Maritime, ou autour d'étangs du nord Deux-Sèvres et du sud Vienne.

MENACES

Les dérangements humains, en particulier la chasse, sont les principales menaces pouvant compromettre localement l'hivernage du Combattant varié qui par conséquent trouve majoritairement refuge sur des sites protégés.

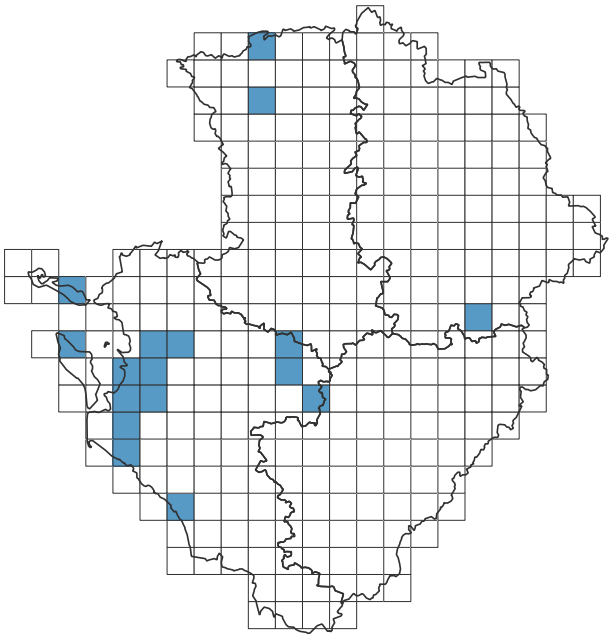

Statut de fréquence

Rare (6 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Bécassine sourde

Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

Plus petite que la Bécassine des marais, la Bécassine sourde est aussi plus discrète. Elle fréquente les zones de végétation basse et dense se développant sur un sol humide faiblement inondé et vaseux. Les prairies pâturées, les bordures d'étang, de marais ou de cours d'eau constituent les milieux préférentiels où elle se nourrit de vers, mollusques, larves et graines. Nicheuse dans le nord de la Scandinavie et de la Russie, elle hiverne dans une grande partie de l'Europe et en Afrique de l'Ouest [1].

RÉPARTITION EN HIVER

La Bécassine sourde est observée en hivernage dans les quatre départements du Poitou-Charentes. Elle est particulièrement présente dans les marais et sur les îles de Charente-Maritime. En dehors de ce département, l'espèce a été régulièrement mentionnée dans plusieurs secteurs des vallées de la Charente, de la Sèvre Nantaise et de la Boutonne ainsi que sur quelques étangs des Deux-Sèvres, la réserve ornithologique de Saint-Cyr et la Réserve Naturelle Nationale du Pinail en Vienne. En hiver ou au cours de la migration, la distribution observée est très dépendante de l'intensité de prospection. En effet, sa présence n'est souvent révélée que par son brusque envol « dans les pieds » de l'ornithologue... ou du chasseur. Même si la Bécassine sourde présente une répartition similaire à celle du précédent atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981, ses effectifs seraient en baisse selon les prélèvements cynégétiques. Mais la tendance d'évolution de cette espèce très discrète reste difficile à établir. La Bécassine sourde semble fidèle à ses sites de migration et d'hivernage comme le montre la capture régulière des mêmes individus chaque année sur des sites de baguage de Charente et Charente-Maritime [2] Lavoué P., comm. pers.

MENACES

Les dégâts causés aux zones humides, y compris celles de taille modeste qui parsèment encore parfois les milieux agricoles, nuisent à cette espèce écologiquement très exigeante dans le choix de ses sites d'hivernage.

[1] Birdlife International, 2016 ; [2] Ferrand & Coreau, 2015

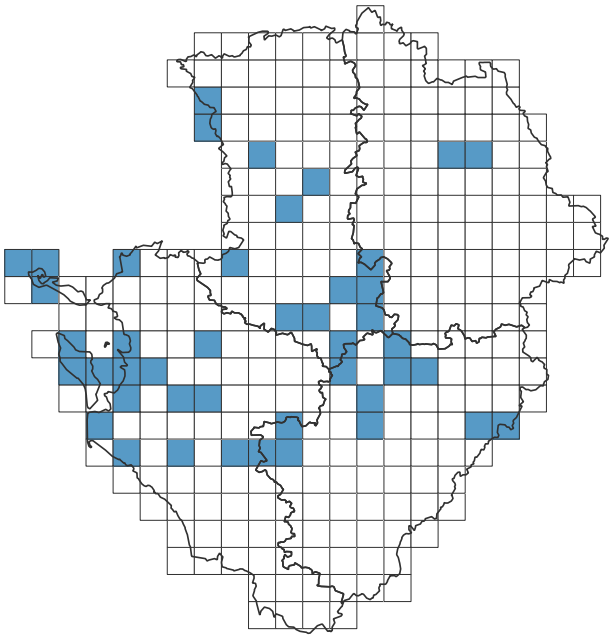

Statut de fréquence

Peu commun (15 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Aurélien Audevard

Bécassine des marais

Gallinago gallinago (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

La Bécassine des marais fréquente les zones humides d'eau douce comportant une faible hauteur d'eau telles que les prairies humides, les champs inondés, les landes marécageuses, les bords d'étangs et de marais ainsi que les milieux saumâtres riches en proies. Elle recherche les sols boueux (vase, terre, tourbe) qu'elle sonde avec son long bec pour y extraire les invertébrés. C'est une espèce nicheuse au bord de l'extinction en France et dans la région.

RÉPARTITION EN HIVER

Les oiseaux observés en hiver sont originaires du centre et du nord de l'Europe comme en témoignent les reprises d'oiseaux bagués [1]. La Bécassine des marais est principalement répartie sur les mailles où les milieux humides sont bien présents. Elle se trouve ainsi dans les marais arrière-littoraux, les vallées de la Charente, de la Vienne, du Clain, de la Boutonne et les zones de bocage. L'espèce n'a pas été notée dans la plupart des plaines agricoles (nord de la Vienne, Saintonge) et dans le sud de la Charente. Le suivi des sites Wetlands International montre que l'hivernage est plus abondant et régulier sur le littoral. La fréquentation des sites à l'intérieur des terres varie en fonction des niveaux d'eau et du gel du sol. Le plus souvent observée en petits groupes dispersés, des rassemblements plus importants sont parfois mentionnés. Un record de 218 individus a été noté le 7 décembre 2010 à Mesnac en Charente. Le contrôle d'individus bagués montre une fidélité au site d'hivernage. En Charente, des individus ont été contrôlés plusieurs hivers de suite sur le même site jusqu'à cinq ans après le baguage LavouéP., comm. pers.

MENACES

La dégradation des zones humides engendre une diminution du nombre de sites d'hivernage, et la chasse, avec environ 180 000 bécassines prélevées en France lors de la saison 2013-2014 [2], constitue une menace supplémentaire.

[1] Sardin, 1991 ; [2] Aubry et al., 2016

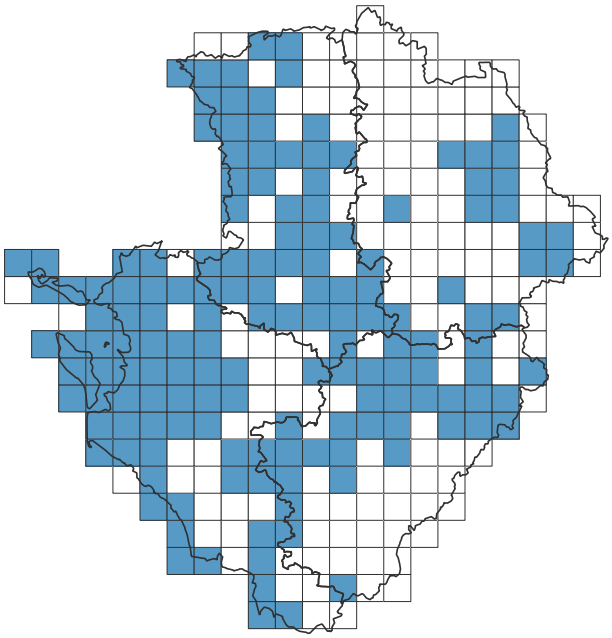

Statut de fréquence

Commun (51 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Thierry Guyot

Bécasse des bois

Scolopax rusticola (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

La Bécasse des bois niche en Eurasie surtout au-delà de 45° de latitude nord. Les quelques couples reproducteurs de la région (moins d'une cinquantaine) sont rejoints, en hiver, par de nombreux oiseaux venant du nord-est de l'Europe [1, 2]. En journée, l'espèce trouve la quiétude dans des boisements de toute taille, des haies épaisses ou des landes avec un sol relativement frais et humide. Au crépuscule, elle part s'alimenter, de préférence dans les prairies permanentes pâturées riches en lombrics et proches de sa remise diurne [3].

RÉPARTITION EN HIVER

La Bécasse des bois est largement distribuée mais reste relativement discrète en hiver dans toute la région. Elle est présente dans les grands massifs forestiers et zones bocagères ainsi que sur le littoral atlantique. Elle se retrouve aussi sur quelques mailles où les paysages ouverts dominent. Lors des périodes de gel ou de présence de neige prolongées, il n'est pas rare de voir des individus chercher leur pitance dans des endroits inhabituels, tels que des talus routiers, des parcs ou des jardins. La répartition de l'espèce ne semble pas avoir évolué depuis l'atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981. Les effectifs sont variables d'une année à l'autre et dépendent notamment des conditions climatiques rigoureuses qui entrainent des déplacements vers le sud. Le pic d'abondance se situe en janvier et les bécasses migratrices représentent alors 90 % des hivernants. Le suivi des effectifs hivernants, mené par l'ONCFS en France depuis 1996, montre que la tendance est globalement stable, voire en légère augmentation [4, 5].

MENACES

Les prélèvements cynégétiques bien que limités restent élevés et peuvent mettre en danger la petite population reproductrice locale de Bécasse des bois.

[1] Bauthian et al., 2007 ; [2] Ferrand et al., 2013 ; [3] Grandval, 1987 ; [4] Ferrand et al., 2008 ; [5] Ferrand et al., 2012

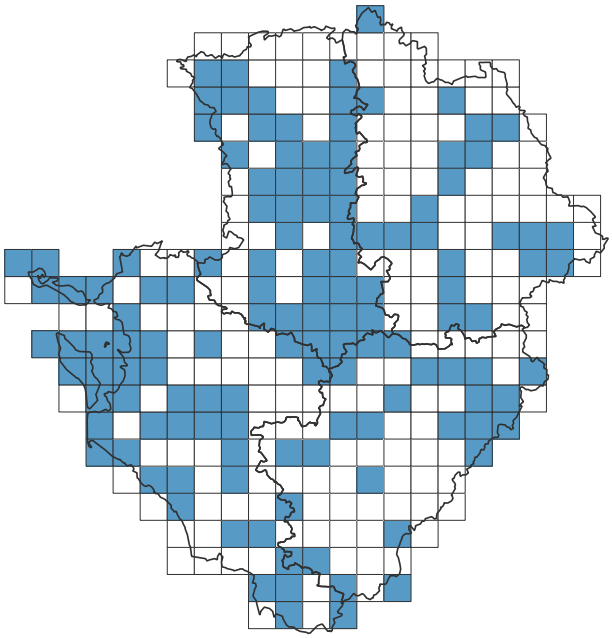

Statut de fréquence

Assez commun (44 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Barge à queue noire

Limosa limosa (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale :
espèce chassable (soumise à moratoire jusqu'en 2019)

Directive Oiseaux : annexe II/2

Liste rouge national UICN en hiver : quasi-menacée

ÉCOLOGIE

La Barge à queue noire est représentée par 3 sous-espèces. Seule *islandica* hiverne sur les vasières littorales et les marais arrière-littoraux des îles Britanniques au Maroc. Ce limicole grégaire en dehors de la période de reproduction constitue des groupes pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus sur un nombre limité de sites (zones d'alimentation et reposoirs de marée haute). L'espèce se nourrit en sondant la vase à la recherche de mollusques, de vers, de petits crustacés et plus rarement de rhizomes de Zostères naines.

RÉPARTITION EN HIVER

Depuis une vingtaine d'années, la Barge à queue noire *islandica* hiverne en nombre croissant sur les côtes françaises passant de 1 400 individus en 1990 à environ 14 000 en 2000 et 28 200 en janvier 2013 [1]. Elle occupe le littoral depuis le Cotentin jusqu'à la frontière espagnole mais l'essentiel de ses effectifs se concentre seulement sur quelques sites, dont trois se situent en Charente-Maritime. Il s'agit des Réserves Naturelles Nationales de la baie de l'Aiguillon, qui est le premier lieu d'hivernage français, de Moëze-Oléron et de Lilleau des Niges avec respectivement 59 %, 23 % et 17 % des effectifs régionaux comptés à la mi-janvier. Ce réseau d'espaces protégés héberge près de 60 % de la population hivernant en France, soit 16 800 individus en moyenne entre 2010-2013. En accueillant la quasi-totalité des Barges à queue noire du Poitou-Charentes, ces réserves montrent le rôle déterminant qu'elles jouent dans la conservation de l'espèce. Des petits groupes fréquentent aussi la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves et les baies situées au sud et au nord de la presqu'île d'Arvert.

MENACES

La disparition des zones de quiétude à cause des dérangements (sports nautiques, chasse, pêche à pied) ainsi que la diminution des ressources alimentaires liée au réchauffement climatique, à la baisse de la qualité des eaux et à la surexploitation de la macrofaune benthique sont défavorables à cette espèce.

[1] Mahéo R. et Al., 2013

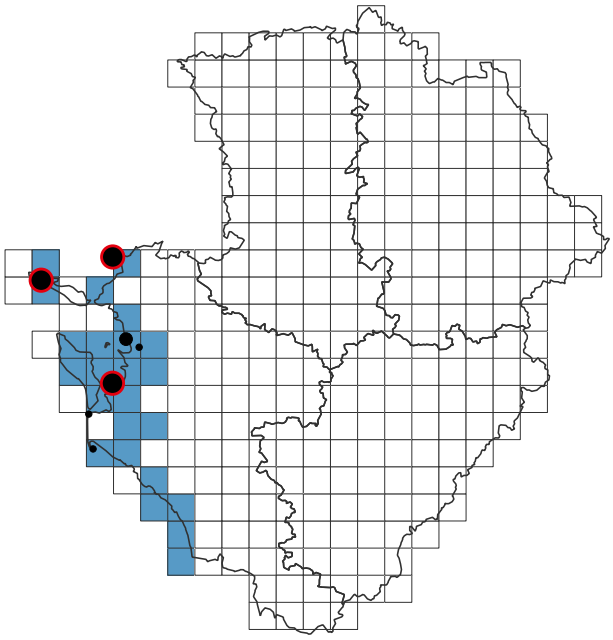

2 789 - 9 932
112
1 - 20

Statut de fréquence

Localisé (8 % des mailles)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Matthieu Vaslin

Barge rousse

Limosa lapponica (Linné, 1758)

tatut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

La population de Barge rousse hivernant en France est constituée de la sous-espèce *lapponica* qui se reproduit dans la toundra au nord de la Scandinavie et de la Russie. Oiseau côtier, la Barge rousse fréquente essentiellement les vasières intertidales mais également, dans une moindre mesure, les estrans sablo-vaseux et rocheux. Elle sonde les sédiments à l'aide de son long bec, à la recherche de vers, de petits mollusques et de crustacés.

RÉPARTITION EN HIVER

Pendant la période de l'atlas, la Barge rousse est présente uniquement sur le littoral charentais qui accueille 35 % de la population nationale hivernante avec en moyenne 4300 individus. Ceux-ci se répartissent principalement sur quatre sites protégés : la baie de l'Aiguillon (1720 ind.), Moëze-Oléron (1 240 ind.), l'île de Ré (985 ind.) et le Marais d'Yves (220 ind.). Toutefois, l'effectif et la répartition de la Barge rousse peuvent fortement varier d'une année sur l'autre. En janvier 2012, des effectifs records sont notés avec 6 514 individus, soit 48,70 % de l'effectif national, avec 2 sites majeurs : la baie de l'Aiguillon (4130 ind.) et Moëze-Oléron (1 566 ind.). Les vagues de froid sont en partie responsables de ces fluctuations en incitant les oiseaux hivernant aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en Irlande à se réfugier dans des régions plus méridionales. Finalement, sur les quatre ans de l'atlas, deux sites ont hébergé en moyenne plus de 1 200 individus, dépassant ainsi le seuil d'importance internationale fixé par Wetlands International : la baie de l'Aiguillon et les vasières entre Moëze et Oléron. Les espaces protégés littoraux, comme les Réserves Naturelles Nationales jouent un rôle déterminant dans l'accueil et la préservation de l'espèce puisque la quasi-totalité des individus utilisent ces sites comme zones d'alimentation et de reposoirs à marée haute.

MENACES

Compte-tenu des pressions anthropiques directes (pêche à pied, ostréiculture, chasse…) qui s'exercent sur les vasières, les groupes de Barges rousses se réfugient sur quelques sites protégés. Mais ces derniers sont également affectés par la baisse de productivité de la slikke due à la mauvaise qualité de l'eau douce arrivant à la mer.

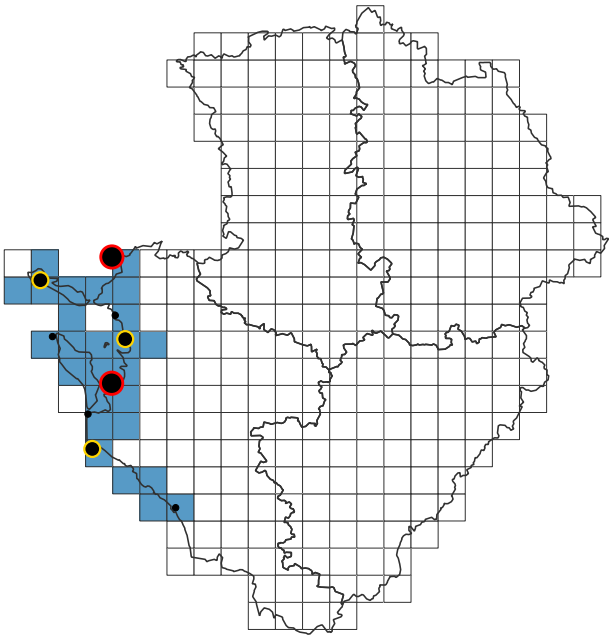

1238 - 1719
96 - 985
1 - 30

Statut de fréquence

Localisé (9 % des mailles)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Courlis corlieu

Numenius phaeopus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Courlis corlieu niche de l'Islande et du nord de la Scandinavie jusqu'au Taïmyr. Les oiseaux transitant ou stationnant en France appartiennent à la sous-espèce *islandicus* (Islande, Féroé et Ecosse) ainsi qu'aux populations européennes *phaeopus* qui hivernent majoritairement sur les côtes d'Afrique de l'Ouest [1,2,3]. En migration prénuptiale, l'espèce fréquente les prairies naturelles arrière-littorales alors qu'en automne et en hiver, ce sont les vasières, les plages et les côtes rocheuses qui ont sa préférence.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'hivernage du Courlis corlieu reste marginal, sans évolution notable, que ce soit sur le plan spatial ou quantitatif. Le total national se situe en général en dessous des 50 individus lors du comptage Wetlands International de la mi-janvier. Dans la région, il ne concerne que la Charente-Maritime avec 7 à 10 oiseaux chaque hiver répartis sur les îles ainsi que sur les estuaires de la Sèvre Niortaise, de la Charente, de la Seudre et de la Gironde. Le seul lieu d'hivernage régulier est le site de Fort-Royer à Saint-Denis-d'Oléron où 3 à 4 individus stationnent chaque année. Durant l'atlas, 2 données ont été obtenues en des lieux plus atypiques le 9 décembre 2010, avec un oiseau dans le marais de Brouage (Hiers) et un second dans les marais de la Seudre (Saint-Sornin).

MENACES

Aucune menace ne pèse sur le Courlis corlieu au vu de ses très faibles effectifs mais la préservation et la reconquête de prairies humides pourraient favoriser ses stationnements hivernaux.

[1] Trolliet, 2001 ; [2] Trolliet & Fouquet, 2004 ; [3] Jarry et al., 2010

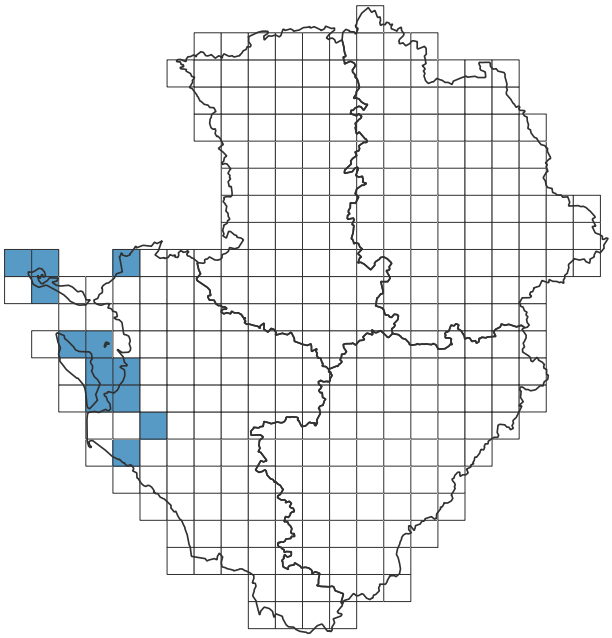

Statut de fréquence

Occasionnel (4 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Aurélien Audevard

Courlis cendré

Numenius arquata (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

En hiver, le Courlis cendré se nourrit essentiellement d'invertébrés (vers marins, lombrics, crustacés...) [1]. Il fréquente surtout les zones intertidales et arrière-littorales et plus marginalement les prairies humides, les marais et les bords d'étangs [2]. La migration postnuptiale a lieu de juin à novembre, et la prénuptiale de février à début avril. À marée haute, l'espèce peut former des reposoirs de plusieurs centaines d'individus. L'utilisation du territoire d'alimentation (estran notamment) semble être hiérarchisée en fonction du sexe, de la taille et de la maturité des oiseaux [3].

RÉPARTITION EN HIVER

En Poitou-Charentes, la répartition hivernale du Courlis cendré est majoritairement associée au littoral et aux marais arrière-littoraux. Lors des recensements Wetlands International à la mi-janvier, le littoral charentais a accueilli en moyenne plus de 6 000 individus par an ce qui représente environ 15 % de la population nationale hivernante. Cinq sites dépassent régulièrement le seuil d'importance national établi à 220 individus : la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon accueille en moyenne 1 955 courlis, celle de Lilleau des Niges 1 026, celle du Marais d'Yves 555, celle de Moëze-Oléron 1 950, alors que les marais de Mortagne-sur-Gironde en hébergent 366. Bien que régulier à l'intérieur des terres, le Courlis cendré y reste marginal d'un point de vue quantitatif et spatial, même s'il est plus fréquent lors des vagues de froid. Il est observé à l'unité en Vienne et en Charente, alors qu'en Deux-Sèvres, jusqu'à 12 individus sont présents au lac du Cébron en 2011. Les Réserves Naturelles Nationales de Charente-Maritime, zones de quiétude, sont donc les éléments essentiels pour l'avenir de la population picto-charentaise [4]. L'effectif hivernant français et européen semble en augmentation récente [5], alors qu'en Poitou-Charentes, l'évolution apparaît fluctuante, et liée aux conditions météorologiques [6].

MENACES

En Poitou-Charentes, au vu de sa dynamique globale, l'espèce ne semble pas menacée en période d'hivernage. La dégradation des zones humides pourrait néanmoins peser sur l'avenir du Courlis cendré. Inscrit à l'annexe II/2 de la Directive « Oiseaux », il est actuellement chassé en Irlande et en Irlande du Nord, ainsi que sur le domaine public maritime français, après un moratoire de quatre ans.

[1] Boileau et al., 2012a ; [2] Mahéo et al., 2001 ; [3] Boileau et al., 2012b ; [4] Barussaud et al., 2010 ; [5] Wetlands International, 2012 ; [6] Mahéo, 1978 à 2013

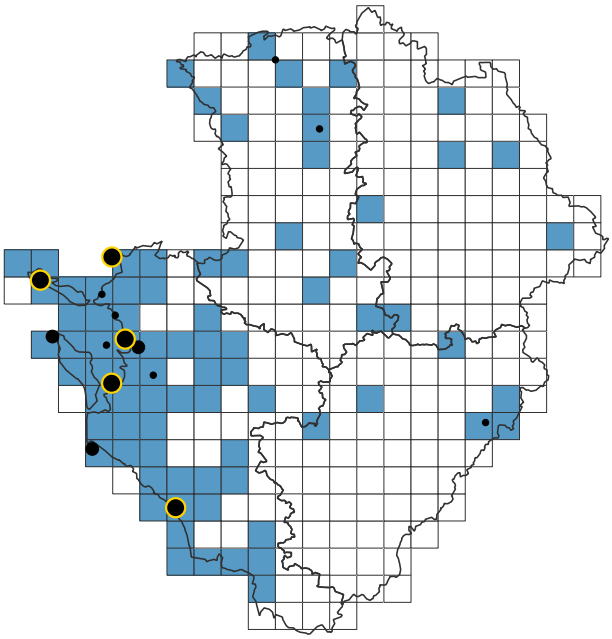

- 336 - 1956
- 26 - 200
- 1 - 25

Statut de fréquence

Peu commun (27 % des mailles)

Rédacteur Victor Turpaud-Fizzala (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Chevalier arlequin

Tringa erythropus (Pallas, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Chevalier arlequin niche dans la toundra arctique, du nord de la Scandinavie au nord-est de la Sibérie et hiverne principalement en Afrique tropicale. En Europe de l'Ouest, c'est un migrateur et un hivernant peu abondant qui fréquente surtout les vasières côtières et les marais doux à saumâtres arrière-littoraux. Il s'observe aussi sur les berges marécageuses des lacs et des étangs. Pour se nourrir, il sonde le sol ou marche dans l'eau s'immergeant jusqu'à la poitrine pour capturer des insectes aquatiques.

RÉPARTITION EN HIVER

Durant cette enquête, la quasi-totalité des observations ont été effectuées sur le littoral charentais, principalement sur les îles de Ré et d'Oléron et dans les marais de Brouage, de Rochefort et de la baie de l'Aiguillon. Comme lors du précédent atlas de 1977-1981, l'espèce n'a été trouvée qu'une seule fois à l'intérieur des terres, en Vienne à l'époque, et sur les rives d'un étang de la commune de Moncoutant en Deux-Sèvres, en décembre 2011. Les effectifs les plus importants sont enregistrés dans les Réserves Naturelles Nationales de Moëze-Oléron et de Lilleau des Niges avec respectivement 190 oiseaux en décembre 2011 et 64 en janvier 2012. Cette espèce sensible aux dérangements, à la chasse, est exclusivement dénombrée sur des espaces protégés lors des comptages Wetlands International de la mi-janvier. Le nombre moyen d'individus sur les 4 années de l'atlas reste peu élevé avec en moyenne moins de 60 oiseaux par site. Ces effectifs faibles et localisés correspondent à ce qui est observé sur les deux autres principales zones d'hivernage de la façade atlantique française (golfe du Morbihan et bassin d'Arcachon). Toutefois, l'espèce est en forte augmentation en France entre 1980 et 2013.

MENACES

La préservation des zones humides et l'interdiction de la chasse sur les espaces protégés littoraux permettent l'accueil de quelques dizaines de Chevaliers arlequins qui échappent ainsi à leurs principales menaces, la perte d'habitat et le tir.

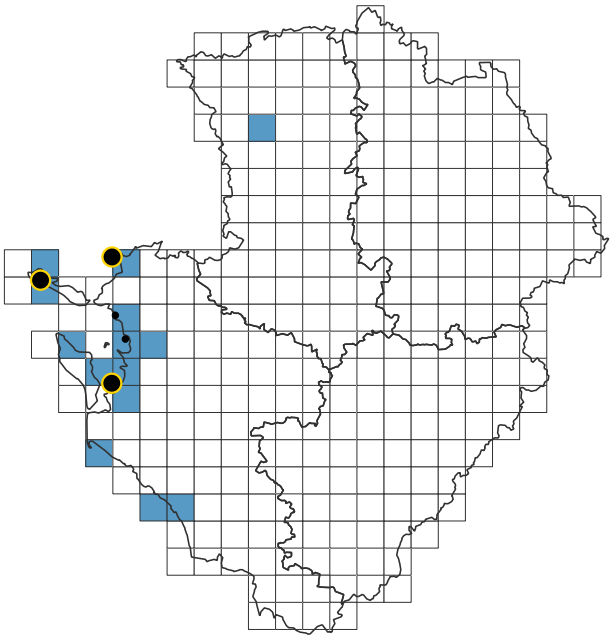

● 8 - 56
• 1

Statut de fréquence

Très localisé (5 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Yves Piel

Chevalier gambette

Tringa totanus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En hiver, la France accueille les Chevaliers gambettes s'étant reproduits de l'Islande au nord de la Russie, des Îles britanniques à l'Espagne en passant par l'Europe centrale et de l'Est. Présents essentiellement sur le littoral, ils s'alimentent sur les vasières découvertes à marée basse et consomment des vers, des crustacés et des mollusques. À marée haute, les oiseaux se regroupent formant des reposoirs sur des îlots, des plages et des marais côtiers.

RÉPARTITION EN HIVER

En Poitou-Charentes, les Chevaliers gambettes hivernants se répartissent principalement sur une dizaine d'espaces protégés le long du littoral charentais, alors qu'ils sont rarissimes à l'intérieur des terres à cette période. Les Réserves Naturelles Nationales sont les plus accueillantes avec en moyenne, lors des comptages Wetlands International de la mi-janvier, 490 individus à Moëze-Oléron, 430 sur Lilleau des Niges et les marais périphériques, 320 sur la baie de l'Aiguillon et un peu plus d'une centaine au Marais d'Yves. L'espèce est ailleurs présente en plus faible nombre avec une quarantaine d'oiseaux au nord et à l'ouest de l'île d'Oléron, une trentaine dans la baie de Bonne Anse et moins d'une vingtaine à la pointe de la Fumée (Fouras), la pointe Espagnole (Saint-Trojan-les-Bains), la baie d'Aytré et l'estuaire de la Gironde à Mortagne-sur-Gironde. La protection réglementaire de la plupart de ces zones naturelles a permis aux effectifs d'augmenter nettement et de manière régulière depuis 30 ans. Le nombre d'hivernants en France suit la même tendance et a atteint un maximum de 7 500 individus en 2011.

MENACES

L'altération des zones humides ainsi que le dérangement lié aux activités humaines sont les principales menaces. Notons que la France est le seul pays européen à autoriser la chasse du Chevalier gambette !

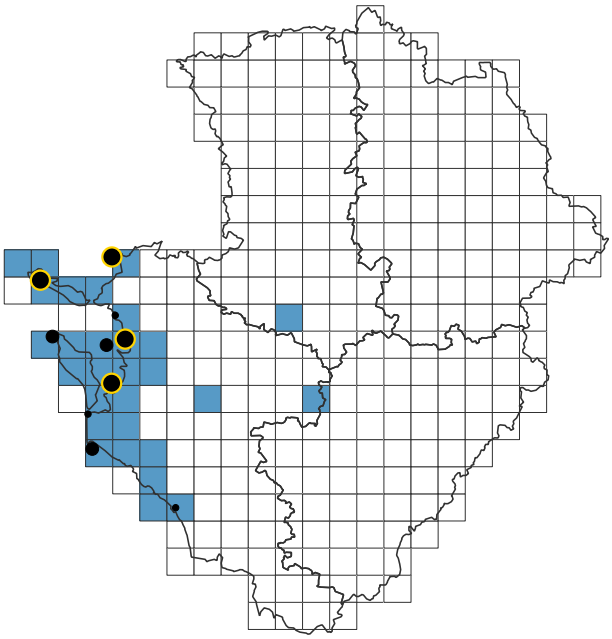

110 - 491
15 - 32
1 - 10

Statut de fréquence

Localisé (10 % des mailles)

Rédacteur Christian Gossman (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Chevalier aboyeur

Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En période hivernale, le Chevalier aboyeur fréquente les vasières, plages de sable ou lagunes à la recherche de petits invertébrés, par exemple des crustacés, mollusques ou vers. C'est un oiseau essentiellement solitaire mais lorsque la nourriture abonde il est possible d'observer plusieurs individus ensemble. Au printemps ce limicole migre vers les pays scandinaves, en Russie, Sibérie et dans le nord de l'Écosse pour se reproduire.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'hivernage de 400 à 600 Chevaliers aboyeurs reste mineur en comparaison avec le nombre d'individus en migration traversant le pays. La façade atlantique regroupe 77 % des effectifs nationaux de la population durant la période hivernale. Le reste est principalement localisé dans la Manche - mer du Nord. Les recensements nationaux des oiseaux hivernants marquent une forte augmentation des effectifs entre 2000 et 2013. Cette augmentation est observée depuis les années 1980. L'hiver, le Poitou-Charentes accueille un peu moins de 15 % de la population nationale de Chevalier aboyeur. L'espèce est présente sur une grande partie des côtes charentaises, avec deux secteurs en Charente-Maritime dépassant le seuil d'importance national. Ainsi, jusqu'à 57 oiseaux ont été comptabilisés lors du comptage Wetlands International de 2012 sur le Fier d'Ars, île de Ré [1] et une dizaine sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron. Des observations ponctuelles d'individus isolés à l'intérieur des terres ont été mentionnées dans les Deux-Sèvres et en Vienne à proximité de zones humides, notamment les étangs du Montmorillonnais et au nord du Bressuirais et du Thouarsais.

MENACES

La chasse dans les zones humides limite les espaces de quiétude pour cette espèce.

[1] Wetlands International (2012).

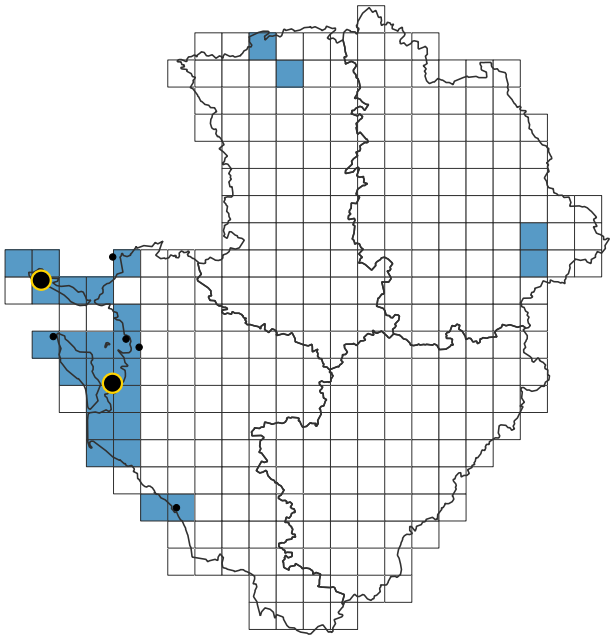

● 10 - 57
• 1 - 2

Statut de fréquence

Localisé (9 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Aurélien Audevard

Chevalier culblanc

Tringa ochropus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Chevalier culblanc se reproduit dans les zones humides de la forêt boréale paléarctique et part hiverner de l'Europe de l'Ouest à l'Afrique tropicale et en Asie. Dans la région, ce petit échassier se rencontre presque toute l'année, toujours près de l'eau. Souvent solitaire mais parfois en petits groupes, il se nourrit d'invertébrés aquatiques qu'il capture en eau peu profonde, dans les marais arrière-littoraux ou aux abords de toutes sortes de pièces d'eau, comme les étangs et les mares.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Chevalier culblanc est régulier dans toutes les zones humides françaises en hiver. Il est toutefois réparti de manière plus uniforme dans le Centre-Ouest, autour du golfe du Lion, dans les régions d'étangs intérieurs et le long des grands fleuves. En Poitou-Charentes, sa présence notée sur près de la moitié des mailles au cours de cet atlas en fait une espèce assez commune. Il est bien représenté dans le nord des Deux-Sèvres, le centre et le sud-est de la Vienne, le nord et le centre de la Charente et les trois quarts ouest de la Charente-Maritime. Il apparait en filigrane que cette distribution accompagne assez bien celle des zones humides. Le Chevalier culblanc est aujourd'hui plus abondant et plus répandu qu'il y a une trentaine d'années aussi bien à l'échelle nationale que régionale. Comparée au précédent atlas de 1977-1981, sa répartition a bien progressé, en particulier en Charente-Maritime, où il n'était noté que sur 4 mailles. De même en Deux-Sèvres, il semble bien plus fréquent dans les régions bocagères du nord-ouest du département.

MENACES

Son adaptabilité à tout type de milieux humides préserve le Chevalier culblanc qui reste toutefois très exposé aux dérangements.

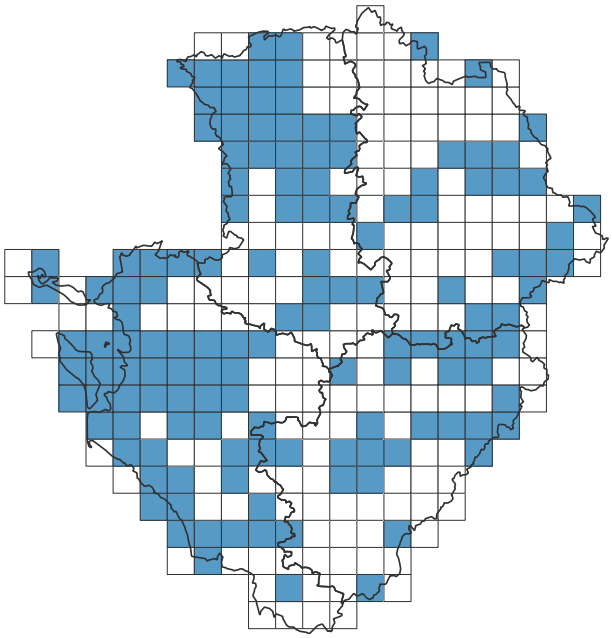

Statut de fréquence

Assez commun (46 % des mailles)

Rédacteur Christophe & Moea Lartigau
(Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Chevalier guignette

Actitis hypoleucos (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La population nicheuse de l'ouest et du nord de l'Europe passe l'hiver dans une zone s'étendant de l'Afrique de l'Ouest à l'Europe occidentale. Ce chevalier occupe alors, seul ou en petits groupes, tous les milieux humides du littoral (excepté les grandes vasières), les fleuves et les rivières ainsi que les plans d'eau à l'intérieur des terres. Il fréquente les berges nues et plutôt étroites où il recherche sa nourriture avec agilité en balançant fréquemment la queue de haut en bas.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Chevalier guignette est présent de manière diffuse sur tout le littoral et les marais charentais. Dans le reste de la région, l'espèce reste occasionnelle et quelques individus passent l'hiver sur les berges des grands plans d'eau (lacs de Haute Charente, de la Touche-Poupard et du Cébron) et le long des cours d'eau (Charente, Touvre, Vienne…). Il occupe aussi de manière plus ponctuelle le bord des étangs, même de petite taille. Cette répartition morcelée rend difficile le dénombrement de la population hivernante. Cependant, la distribution des hivernants s'est élargie notamment vers l'intérieur des terres au cours des dernières décennies. En effet, durant le précédant inventaire sur la période 1977-1981, l'espèce ne fréquentait que le littoral, le Marais poitevin et le sud de la Vienne. Cette expansion géographique est concomitante avec la forte augmentation de la population en hiver en France depuis les années 1980, tendance certainement suivie au niveau régional.

MENACES

Aucune menace directe ne semble peser sur les populations hivernantes de Chevalier guignette qui sait en outre tirer profit des milieux anthropisés comme les berges bétonnées ou les stations de lagunage.

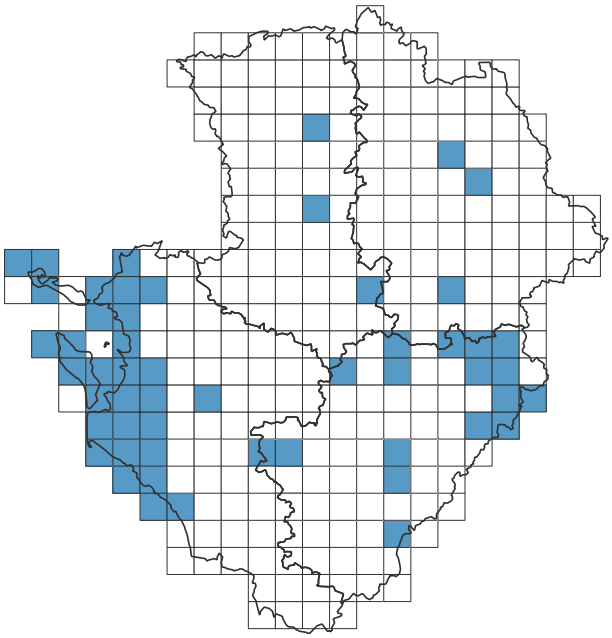

Statut de fréquence

Peu commun (18 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Fabrice Croset

Tournepierre à collier

Arenaria interpres (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Tournepierre à collier est un grand migrateur nichant dans les régions circumpolaires de la Scandinavie, de la Russie et de l'Estonie, qui rejoint les côtes françaises pour hiverner. Ce limicole côtier fréquente préférentiellement les estrans rocheux ainsi que les enrochements artificiels et les digues des ports pour s'alimenter. Il fouille également les laisses de mer à la recherche de crustacés, vers, insectes et larves. Cet oiseau semble assez fidèle à ses sites d'hivernage.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Tournepierre à collier est présent sur les côtes de la Manche, de la façade atlantique (regroupant 72 % des effectifs nationaux) et ponctuellement du pourtour méditerranéen. En Poitou-Charentes, les individus recensés en hiver sont présents sur l'ensemble du littoral charentais de la baie de l'Aiguillon à l'estuaire de la Gironde. Les Pertuis charentais accueillent un peu plus de 30 % des hivernants de l'Hexagone avec jusqu'à 11 100 individus dénombrés lors du comptage Wetlands International de 2013, lorsque ces oiseaux se regroupent en reposoirs à marée haute. Le seuil d'importance international est dépassé pour l'île de Ré avec 3 800 individus et pour l'île d'Oléron avec plus de 2 500 individus et le seuil national est atteint sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron avec plus de 400 individus ainsi que sur la baie de l'Aiguillon et le littoral rochelais avec plus de 250 oiseaux. La population nationale en hiver est en augmentation depuis les années 1980, passant de 3 000 à 33 000 individus en 30 ans. C'est également le cas en Charente-Maritime où la population hivernante était d'environ 400 oiseaux en 1983.

MENACES

Le Tournepierre à collier n'est pas menacé mais le nettoyage mécanique de certaines plages élimine une ressource alimentaire utile à cette espèce.

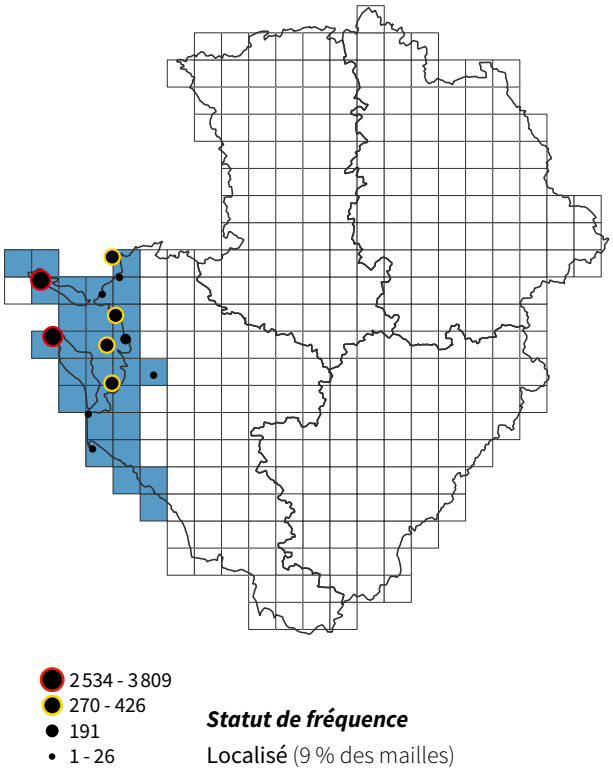

Statut de fréquence

Localisé (9 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Patrice Mariolan

Phalarope à bec large

Phalaropus fulicarius (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Phalarope à bec large niche sur le littoral de l'océan arctique. En hiver, ce limicole pélagique séjourne majoritairement au large des côtes d'Afrique de l'ouest mais des individus stationnent également dans le sud du golfe de Gascogne. De là, les forts vents de sud-ouest peuvent les déporter vers la façade atlantique et même au-delà sur des plans d'eau intérieurs. Son régime alimentaire est composé d'invertébrés marins issus du zooplancton et occasionnellement de petits poissons.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, les apparitions du Phalarope à bec large sont rares en France et se concentrent sur le littoral atlantique notamment entre la Vendée et la frontière espagnole. Elles sont la plupart du temps consécutives aux passages dépressionnaires. Dès le temps redevenu plus calme, les oiseaux regagnent généralement très rapidement la haute mer. En Poitou-Charentes, la majorité des observations proviennent des îles de Ré et d'Oléron ainsi que de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves. Les mentions continentales sont très rares comme le soulignent les 2 seules observations faites à l'intérieur des terres durant la période de l'atlas. Trois individus ont passé la nuit du 2 au 3 décembre 2009 dans le marais de Landes situé à Saint-Loup (Charente-Maritime) et un individu a stationné le 20 décembre 2011 sur le plan d'eau de Saint-Cyr dans la Vienne. Faute de suivi spécifique en pleine mer, il est difficile d'estimer l'évolution de la répartition et des effectifs hivernants de Phalarope à bec large.

MENACES

Les principales menaces sont liées aux pollutions océaniques et à la baisse des ressources en zooplancton.

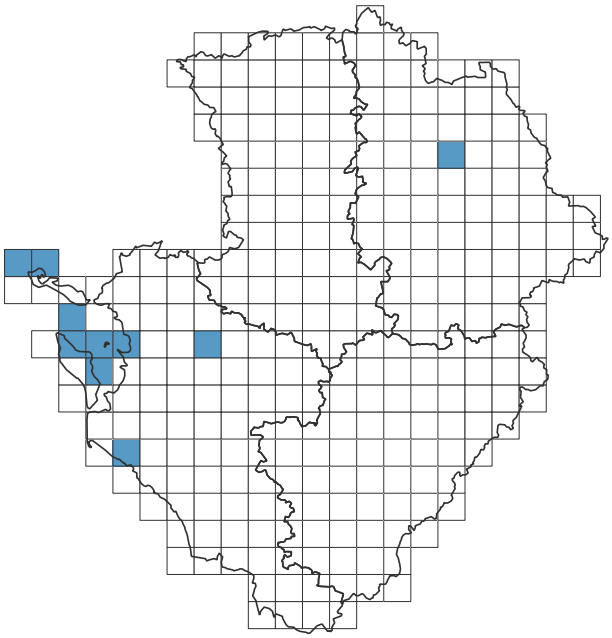

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gernigon

Labbe pomarin

Stercorarius pomarinus (Temminck, 1815)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Espèce holarctique et circumpolaire, le Labbe pomarin niche dans la toundra. À partir du mois d'août, il entame une migration vers le sud qui le conduit dans la plupart des mers tropicales du globe. Il est alors régulièrement observé le long du littoral Manche-Atlantique, notamment depuis des sites de seawatching (guet à la mer). Pélagique, cet oiseau est un opportuniste qui se nourrit surtout de poissons issus de rejets de pêche en mer ou dérobés par kleptoparasitisme aux dépens de laridés et de procellaridés.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, le Labbe pomarin est rare au large des côtes françaises. Absent de la façade méditerranéenne, il est majoritairement observé dans le golfe de Gascogne. En Poitou-Charentes, l'espèce n'est notée que depuis les îles de Ré et d'Oléron. Si la plupart des données sont collectées début décembre et peuvent se rapporter à des migrateurs tardifs [1], quelques oiseaux ont été vus plus tardivement, dont un le 24 décembre 2010 sur la côte ouest d'Oléron. En revanche, aucune mention ne concerne le mois de janvier malgré la présence assidue d'ornithologues à la pointe des îles. Depuis le début des années 2000, les apparitions hivernales du Labbe pomarin sont de plus en plus régulières comparées à celles du précédent atlas national de 1977-1981. La pression d'observation est évidemment plus importante qu'à l'époque mais cette progression est aussi constatée en Grande-Bretagne [1]. À l'heure actuelle, il est difficile d'attribuer cette tendance à l'expansion vers le nord de l'aire d'hivernage ou à l'augmentation de la population sibérienne.

MENACES

Les menaces qui pèsent sur le Labbe pomarin sont la pêche excessive qui épuise ses ressources alimentaires, les pollutions diverses et les captures accidentelles dans les filets de pêche [2].

[1] Balmer et Al, 2013 ; [2] Birdlife International, 2011

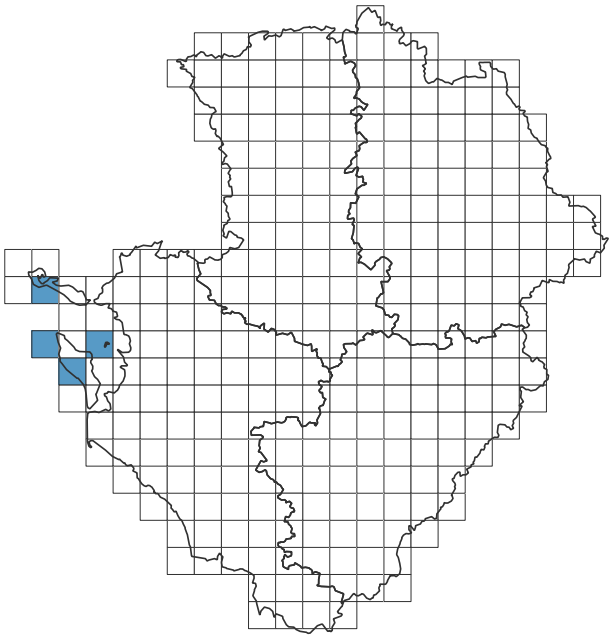

Statut de fréquence

Occasionnel ou très localisé
(1 % des mailles)

Rédacteur Jérémy Dupuy (LPO France)
Photographie Fabien Mercier

Labbe parasite

Stercorarius parasiticus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge Nationale UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

Oiseau pélagique, le Labbe parasite niche dans la toundra circumpolaire des régions arctiques et subarctiques. D'août à octobre, il migre et rejoint l'hémisphère sud. En hiver, seul un petit nombre d'individus se maintient plus au nord, au large des côtes d'Europe de l'Ouest. Il se nourrit surtout de poissons, souvent volés à des mouettes ou à des sternes, et occasionnellement de petits oiseaux marins, de limicoles ou de charognes.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, des observations hivernales attestent de la présence du Labbe parasite, à l'unité ou en petits groupes, de la mer du Nord jusqu'à la frontière espagnole. C'est à l'occasion de forts coups de vent que cet oiseau, déporté vers le littoral, peut être observé depuis la côte. En Poitou-Charentes, c'est donc logiquement que les seules données recueillies au cours de l'atlas proviennent de Charente-Maritime : un oiseau en vol au phare de Chassiron sur l'île Oléron le 12 décembre 2010 et un autre harcelant des Sternes caugek les 18 et 19 décembre 2011 sur la côte nord de l'île de Ré. La rareté de l'espèce est également illustrée par le nombre très faible de mentions hivernales qui n'est que de 13 au cours des vingt dernières années, toutes localisées sur la façade atlantique de Charente-Maritime.

MENACES

Le Labbe parasite est exposé à la diminution de la ressource alimentaire provoquée par la surpêche et aux risques de captures accidentelles dans les filets de pêche [1].

[1] Birdlife International, 2011

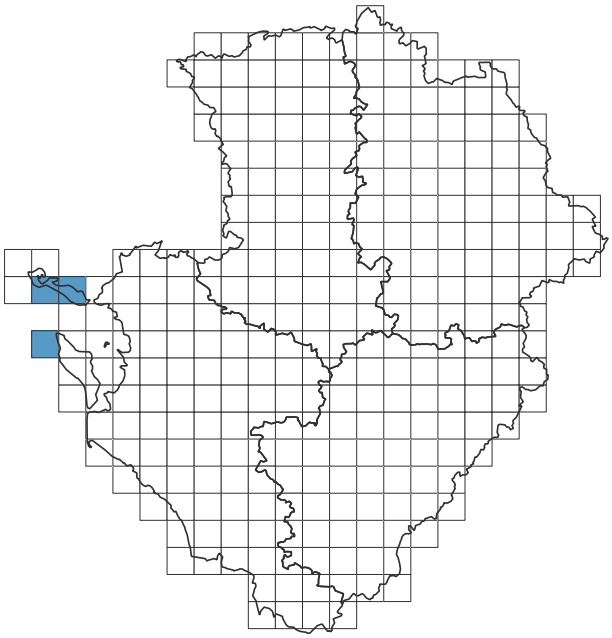

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteurs Chloé Dépré & Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Grand Labbe

Stercorarius skua (Brünnich, 1764)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **non incrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Grand Labbe est une espèce pélagique de l'hémisphère nord. Son aire de reproduction fragmentée se situe dans le Paléarctique occidental, en Islande, Écosse, Irlande, Îles Féroé, Svalbard jusqu'à la péninsule de Kola au nord de la Russie occidentale. La zone d'hivernage s'étend en Atlantique Nord jusqu'au golfe de Guinée et au Brésil ainsi qu'en Méditerranée occidentale. Le régime alimentaire hivernal se compose de rejets de pêche ou de poissons capturés par kleptoparasitisme au détriment d'autres oiseaux marins.

RÉPARTITION EN HIVER

Les stationnements hivernaux de Grand Labbe les plus importants de la façade atlantique se concentrent dans les zones centrale et méridionale du golfe de Gascogne. Si les effectifs hivernants ne sont pas connus, les tendances tant numérique que spatiale semblent en augmentation depuis les années 1980. L'occurrence et le nombre de données hivernales obtenues depuis la côte dépendent fortement des conditions météorologiques exceptionnelles, notamment les fortes tempêtes d'ouest. La répartition du Grand Labbe en Poitou-Charentes se limite ainsi au littoral de Charente-Maritime, du Pertuis Breton à l'embouchure de la Gironde, avec une fréquence accrue dans les îles de Ré et d'Oléron. Les apparitions à l'intérieur des terres demeurent exceptionnelles. Le nombre d'observations cumulé ces 20 dernières années atteint en moyenne la dizaine par hiver et 27 au total pour la période considérée par cet atlas. Celles-ci concernent généralement des oiseaux à l'unité mais jusqu'à 7 individus furent observés le 27 décembre 2012 à la Pointe de Chassiron. La découverte en février 2016 sur une plage de Charente-Maritime d'un Grand Labbe bagué le 20 juillet 2006 dans les îles Shetland atteste de l'origine anglo-saxonne d'une partie des oiseaux fréquentant en hiver les eaux atlantiques métropolitaines.

MENACES

Les risques auxquels sont confrontés les hivernants sont associés comme la plupart des espèces pélagiques aux pollutions marines par les hydrocarbures.

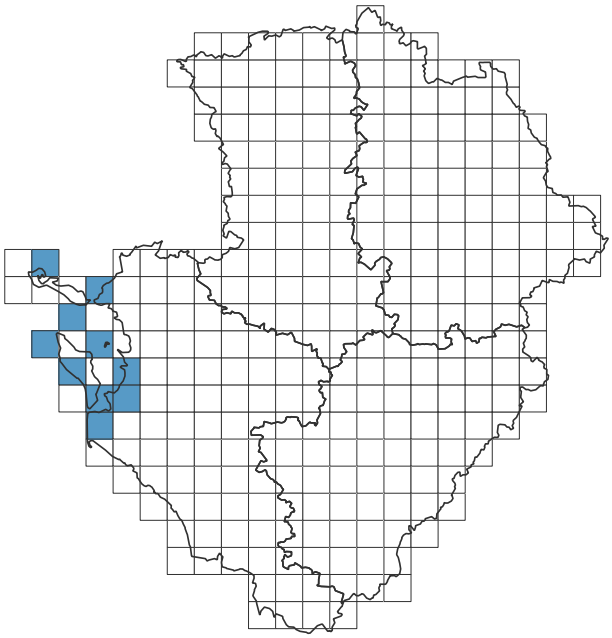

Statut de fréquence

Très localisé (3 % des mailles)

Rédacteur Nidal Issa (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabien Mercier

Mouette tridactyle

Rissa tridactyla (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Mouette tridactyle est le laridé le plus abondant au monde. C'est une espèce coloniale qui, dans le paléarctique occidental, niche sur des falaises maritimes escarpées des contrées arctiques jusqu'au Portugal. Hors période de nidification, elle adopte un comportement pélagique et passe l'hiver loin des côtes. Son régime alimentaire est essentiellement piscivore mais elle se nourrit également de crustacés planctoniques et de rejets de pêche des chalutiers.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, la Mouette tridactyle hiverne principalement dans la Manche et le golfe de Gascogne. En Poitou-Charentes, elle est le plus souvent observée le long du littoral charentais à l'occasion de fortes dépressions atlantiques. Ce sont alors régulièrement plusieurs dizaines d'individus, adultes et jeunes de première année, qui fréquentent les îles de Ré et d'Oléron ainsi que la pointe de la Coubre. Ailleurs le long des côtes continentales, ce sont plutôt des oiseaux isolés, souvent épuisés, qui cherchent un refuge dans les ports et parfois les marais arrière-littoraux. L'inspection des laisses de mer permet aussi de trouver des individus morts en mer et ramenés par les courants. La seule mention continentale au cours de l'atlas est deux-sévrienne et se rapporte à un adulte affaibli posé au bord d'une prairie inondée à Séligné en décembre 2011.

MENACES

La Mouette tridactyle est affectée par la pollution aux hydrocarbures et des individus mazoutés sont régulièrement observés.

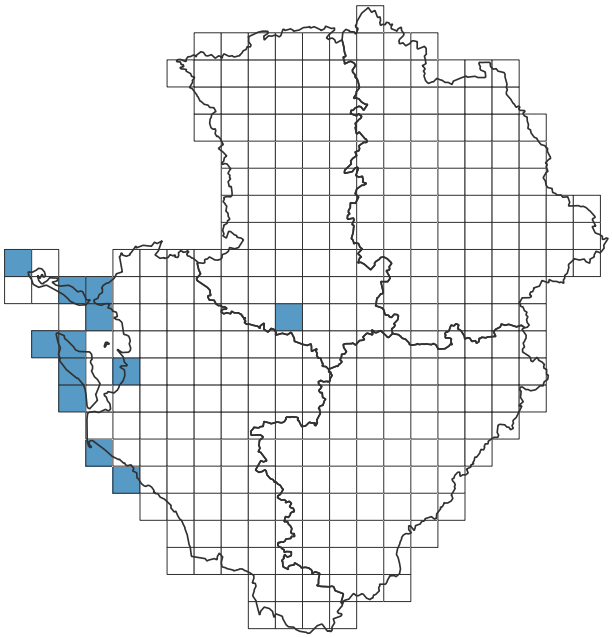

Statut de fréquence

Occasionnel (4 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gonin

Mouette rieuse

Chroicocephalus ridibundus (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

La Mouette rieuse est principalement une espèce paléarctique au comportement grégaire dont les populations nordiques sont migratrices. Elle niche sur des étangs riches en végétation, mais aussi sur des zones inondées, îlots et digues de marais salants. Elle se nourrit aussi bien sur le littoral que dans les terres agricoles et consomme des invertébrés aquatiques ou terrestres, des poissons, des graines et parfois des déchets. En soirée, elle forme des dortoirs en mer à proximité du littoral et sur des plans d'eau continentaux.

RÉPARTITION EN HIVER

En 2011, environ 200 couples ont niché en Charente-Maritime essentiellement dans les marais de l'île de Ré et en petit nombre sur l'île d'Oléron. En hiver, l'arrivée de migrateurs portait cette même année les effectifs à 33 700, faisant de la Mouette rieuse le laridé le plus abondant du Poitou-Charentes. Les contrôles de bagues montrent des origines diverses, notamment des pays d'Europe de l'Est et du Nord. Le comptage des dortoirs hivernaux indique que 85 % des oiseaux se concentrent le long des côtes charentaises avec près de 29 000 individus. Les baies et les estuaires de la Charente et de la Sèvre Niortaise ainsi que la bordure des îles sont les sites d'accueil réguliers avec un record de près de 9 000 spécimens recensés au large de la presqu'île de la Fumée à Fouras le 22 décembre 2011. À l'intérieur des terres, la Mouette rieuse se raréfie où son observation est conditionnée par la présence de grands plans d'eau : les étangs de Bressuire et le lac de Cébron en Deux-Sèvres ainsi que le lac de Saint-Cyr dans la Vienne qui accueillent respectivement 2 000, 1 300 et 850 oiseaux en dortoir en décembre 2011. Le site de Saint-Cyr accueillait entre 3 000 et 4 000 Mouettes rieuses les hivers précédents mais les effectifs ont décliné avec la fermeture d'un centre de traitement des déchets à proximité. Quelques autres sites, comme les lacs de Haute-Charente, le fleuve Charente ou encore les étangs de Combourg dans la Vienne, reçoivent la visite de sujets erratiques qui stationnent peu de temps. L'absence de suivi régulier ne permet pas de définir de tendance d'évolution des effectifs hivernants, même si les 34 000 individus inventoriés en Charente-Maritime lors de l'hiver 1996-1997 sembleraient indiquer une relative stabilité.

MENACES

La pêche intensive en mer et la gestion hydraulique « agricole », qui freine l'inondation traditionnelle des marais arrière-littoraux, sont défavorables à l'hivernage de la Mouette rieuse.

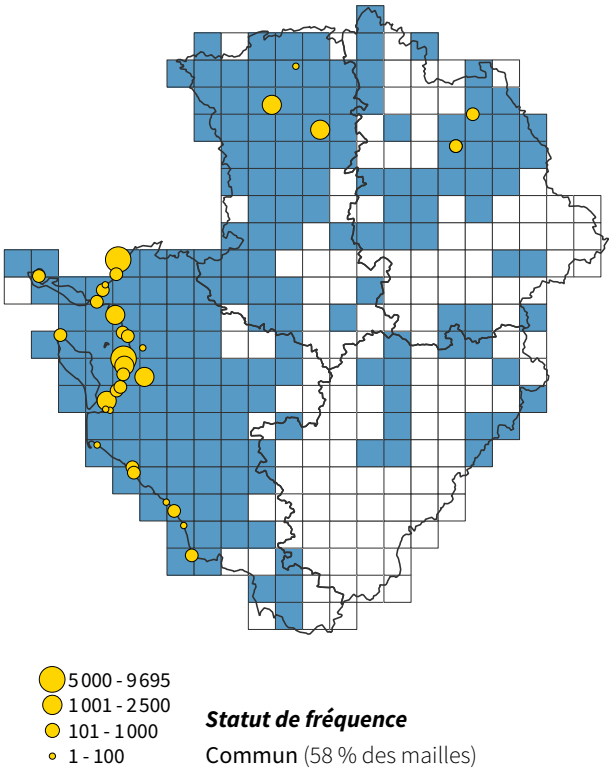

Statut de fréquence

Commun (58 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Mouette pygmée

Hydrocoloeus minutus (Pallas, 1776)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directives Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

La Mouette pygmée, plus petit laridé au monde, est une espèce coloniale qui niche sur la végétation aquatique des grandes zones humides d'eau douce de l'Europe occidentale à la Sibérie centrale. Hors période de reproduction, elle migre vers les côtes et passe l'hiver en haute mer. Son régime alimentaire se compose de petits poissons et de zooplanctons qu'elle capture à la surface de l'eau.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, la Mouette pygmée hiverne principalement dans le golfe de Gascogne où les stationnements sont d'importance internationale. Elle est également présente, mais plus rare, de la Normandie à la Bretagne ainsi qu'en Méditerranée. En Poitou-Charentes, elle s'observe principalement le long du littoral charentais en fonction des conditions météorologiques. Suite aux fortes dépressions atlantiques, des dizaines d'individus peuvent trouver refuge dans les pertuis, principalement au large des îles d'Oléron et de Ré ainsi qu'à la pointe de la Coubre. Par exemple, plus de 120 Mouettes pygmées ont été comptabilisées le 11 décembre 2010 à la pointe de Chassiron. L'espèce se fait plus occasionnelle le long des côtes continentales et dans les marais et lagunages arrière-littoraux. À l'intérieur des terres, elle est encore plus rare, et les observations concernent principalement des individus isolés ou en petits groupes. En Deux-Sèvres, le lac du Cébron a accueilli 2 puis 6 oiseaux du 7 au 14 décembre 2009 et un autre, l'année suivante, aux mêmes dates. Le 18 décembre 2011, 1 individu est trouvé à Belleville dans un champ inondé, suite au passage de la tempête Joachim. Deux jours plus tard, un autre oiseau est vu sur le lac de Saint-Cyr dans la Vienne. Le département de la Charente n'est pas en reste puisque les retenues de Lavaud-Mas Chaband, le plan d'eau de Saint-Yrieix ainsi que les bords de Charente aux alentours de Merpins ont eux aussi accueilli la Mouette pygmée au cours de l'enquête.

MENACES

Cette espèce pélagique peut être affectée par la pollution aux hydrocarbures due aux dégazages illicites en mer.

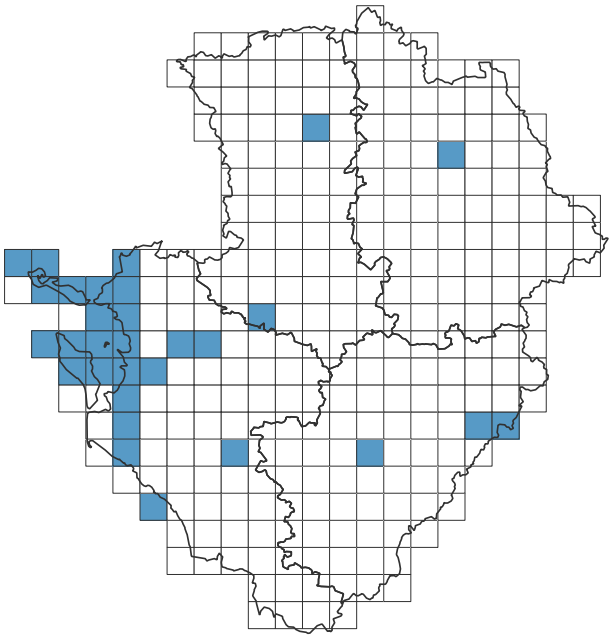

Statut de fréquence

Occasionnel (4 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Mouette mélanocéphale

Ichthyaetus melanocephalus (Temminck, 1820)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Mouette mélanocéphale est une espèce européenne présente toute l'année en France. En hiver, elle vit sur le littoral, principalement de la Bretagne à l'Aquitaine, mais aussi le long de la Manche et de la Méditerranée. La journée, elle s'alimente en groupes sur les estrans rocheux à la recherche de mollusques ou bien sur les terres agricoles fraichement labourées en quête de vers de terre. Elle fréquente parfois le large et se nourrit alors de petits poissons. En soirée, les oiseaux se rassemblent le long de la côte et dorment posés en mer.

RÉPARTITION EN HIVER

La Mouette mélanocéphale est présente quasi-exclusivement le long du littoral charentais. La population hivernante recensée en janvier 2012 est évaluée à 2 200 oiseaux, soit près de 12 % de l'effectif national. Les 3 principaux dortoirs se situent au large des côtes de l'île d'Oléron (1 131 ind.), de l'île de Ré (301 ind.) ainsi que sur un bassin du port de commerce de La Rochelle (682 ind.). Ces recensements ne prennent pas en compte les groupes vivant plus au large et qui s'approchent irrégulièrement des côtes. Un seul individu a été observé en dehors de la Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres. Le nombre de Mouettes mélanocéphales en hivernage est en forte hausse à l'échelle nationale et régionale où leur effectif a pratiquement triplé depuis le dernier recensement organisé durant l'hiver 1996-1997 au cours duquel 833 oiseaux avaient été dénombrés. Cette espèce fait l'objet d'un programme européen de baguage coloré de grande ampleur permettant de connaître l'origine des oiseaux et de suivre leurs déplacements. Les contrôles visuels locaux révèlent que les pertuis Charentais représentent un site majeur pour la halte migratoire et l'hivernage de cette espèce avec des oiseaux originaires de l'ensemble des pays où elle niche.

MENACES

La Mouette mélanocéphale est sensible à la pollution par les hydrocarbures rejetés le plus souvent de manière illicite par les navires. Des individus au plumage souillé sont ainsi régulièrement observés.

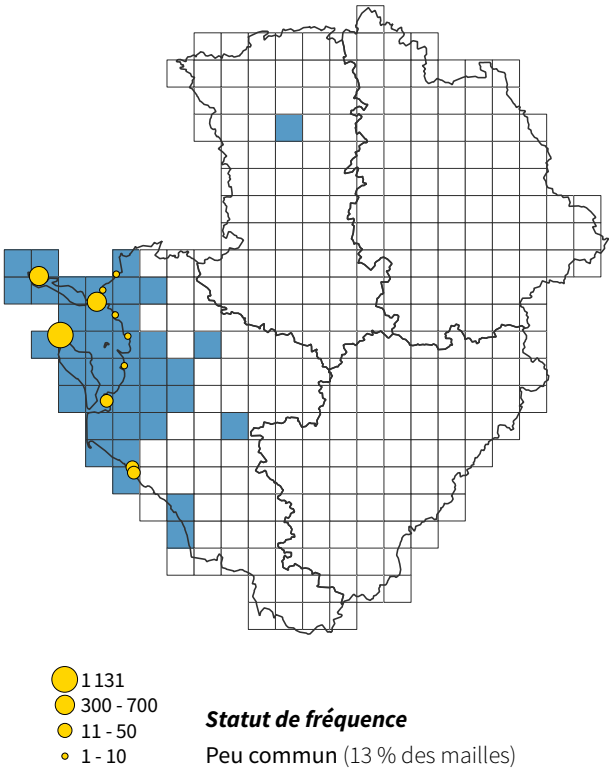

Statut de fréquence

Peu commun (13 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gonin

Goéland cendré

Larus canus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Goéland cendré, au comportement grégaire en période hivernale se regroupe sur les baies, les estuaires et les grands plans d'eau continentaux à la recherche de petits invertébrés, notamment de crustacés. L'espèce consomme également des lombrics et des graines dans les terres agricoles, divers détritus et déchets alimentaires mais aussi des animaux morts ou affaiblis.

RÉPARTITION EN HIVER

La population nationale hivernante du Goéland cendré est estimée à 37 000 individus, répartie le long de la côte Atlantique et surtout de la façade Manche-mer du Nord qui concentre le tiers des effectifs. L'espèce est aussi présente à l'intérieur des terres, en particulier le long des grands fleuves (Loire, Seine, Rhin et Rhône). Lors de l'inventaire des dortoirs de laridés hivernants de l'hiver 2011-2012 en Poitou-Charentes, ce sont 950 individus qui ont été dénombrés exclusivement en Charente-Maritime. Les groupes les plus importants (entre 126 et 226 ind.) étaient présents entre l'estuaire de la Seudre, l'île d'Oléron et le sud de l'estuaire de la Charente. Des observations ponctuelles de cet oiseau ont également été faites en Charente, Deux-Sèvres et Vienne au bord des plans d'eau et des rivières. Selon l'Atlas des oiseaux de France métropolitaine les recensements hivernaux marquent un fort déclin de l'espèce entre 1997 et 2012 mais avec un déclin modéré entre 2005 et 2012.

MENACES

L'espèce peut être menacée par les pollutions diffuses aux hydrocarbures.

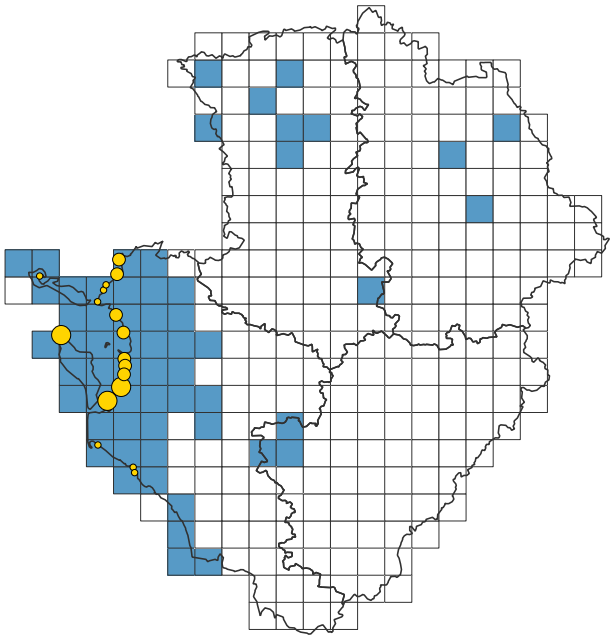

101 - 226
21 - 100
1 - 20

Statut de fréquence

Peu commun (20 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Goéland à bec cerclé

Larus delawarensis (Ord,1815)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Goéland à bec cerclé niche en Amérique du Nord près de lacs d'eau douce et dans des prairies humides. Les populations de l'est hivernent le long de la côte atlantique américaine et aux Caraïbes mais plusieurs dizaines d'oiseaux prolongent leur migration jusqu'au littoral d'Europe occidentale. Souvent associés à des Mouettes rieuses et des Goélands cendrés, ils fréquentent principalement les plages et les vasières, les estuaires et les ports.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Goéland à bec cerclé est un hivernant rare en France où une trentaine d'individus sont comptabilisés chaque année sur la façade atlantique. La principale zone d'hivernage se situe dans le bassin d'Arcachon en Gironde qui accueille plusieurs spécimens. Dans la région, ce goéland s'observe quasi-exclusivement sur le littoral de Charente-Maritime avec en moyenne 2 à 3 oiseaux par an (une seule donnée est rapportée de l'intérieur des terres : un 1er hiver présent les 1er et 2 décembre 1988 à l'étang de Juigny en Deux-Sèvres). La plupart sont des adultes, très fidèles à leur site d'hivernage qu'ils peuvent occuper plus d'une dizaine d'années. Ce fut le cas de « Jonathan », attaché à une zone ostréicole de l'île d'Oléron qu'il visita au moins de 1997 à 2008. Durant cet atlas, 2 autres Goélands à bec cerclé ont marqué de leur présence régulière la Charente-Maritime. D'abord celui de la baie d'Aytré, qui dès son plus jeune âge (1er hiver) a apprécié cette vasière où il fut découvert en mars 2006 et observé presque tous les ans jusqu'en 2011. Le second a adopté le port de Meschers-sur-Gironde où sa première observation, en tant qu'adulte, remonte à novembre 2008 où il était toujours présent en janvier 2018. Par ailleurs, des immatures sont ponctuellement observés comme un 1er hiver en baie d'Aytré le 13 décembre 2009 et un 3e hiver le 29 janvier 2012 à Arvert dans le marais de la Seudre.

MENACES

Les marées noires et les dégazages en mer sont les seules menaces pesant sur cette espèce.

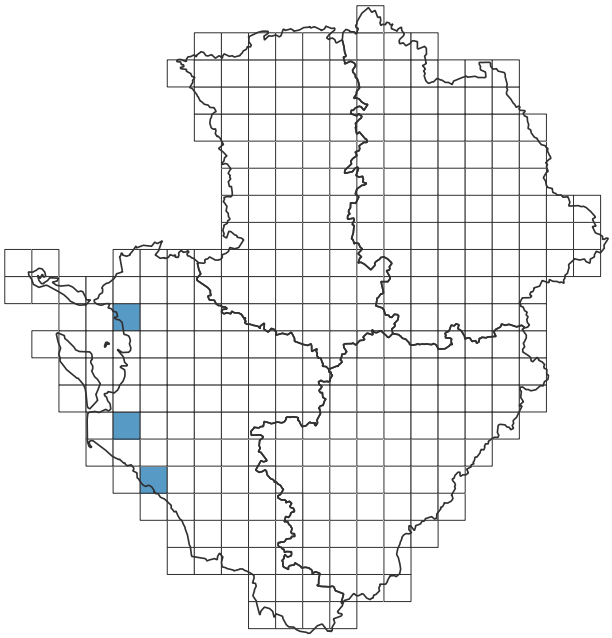

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Michel Caupenne

Goéland brun

Larus fuscus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Trois sous-espèces de Goéland brun sont présentes pendant l'hiver en France. La plus commune est *L. f. graellsii*, venue d'Europe occidentale et d'Islande, qui niche localement, rejointe en hiver par *L. f. intermedius*, qui niche du Danemark au nord de la Norvège et exceptionnellement le Goéland de la Baltique, *L. f. fuscus*, qui niche en Finlande, autour de la mer Baltique et au nord-ouest de la Russie. Le Goéland brun s'alimente dans les espaces cultivés, sur les décharges ainsi qu'en suivant les bateaux de pêche. En soirée, il forme des dortoirs au large des côtes, sur les lacs et les étangs.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Goéland brun fréquente essentiellement le littoral mais s'observe aussi ponctuellement dans les terres. Très commun et largement répandu en Charente-Maritime, les observations hivernales deux-sévriennes se cantonnent plutôt au Marais poitevin et aux plaines alentour ainsi qu'aux étangs du nord du département alors que ce goéland y était totalement absent lors du précédent atlas de 1977-1981. En revanche, les données restent rares et localisées en Charente et en Vienne. La région Poitou-Charentes affiche une augmentation de 94 % des effectifs hivernants entre 2005 et 2012 malgré une diminution du total national de 27 % sur la même période [1,2], probablement à cause d'un recensement incomplet. Avec 1 354 individus, le plus important dortoir hivernal comptabilisé durant l'hiver 2011-2012 se situe sur l'île d'Oléron, et représente plus de 40 % de l'ensemble des effectifs des dortoirs régionaux à la même période [2]. C'est un site continental situé en Deux-Sèvres qui occupe la seconde place avec un dortoir de 450 individus sur un étang privé à Bressuire, constitué en grande partie des individus se nourrissant sur le centre d'enfouissement de déchets d'Amailloux, dont l'effectif maximum pendant la période de cet atlas a été estimé à 3 000 individus en janvier 2013[3].

MENACES

Le Goéland brun peut être victime de diverses pollutions littorales[4] et d'empoisonnement sur les grands centres d'enfouissement de déchets. Les dérangements occasionnés par la régulation des autres goélands dans des colonies mixtes peuvent avoir une incidence sur les effectifs hivernants[5].

[1] Dubois P. J. et Jiguet F., 2006 ; [2] Dubois P. J. et Issa N., 2013 ; [3] Griard B., 2013 ; [4] Wilcox C. & al., 2015 ; [5] Yésou P., 2003

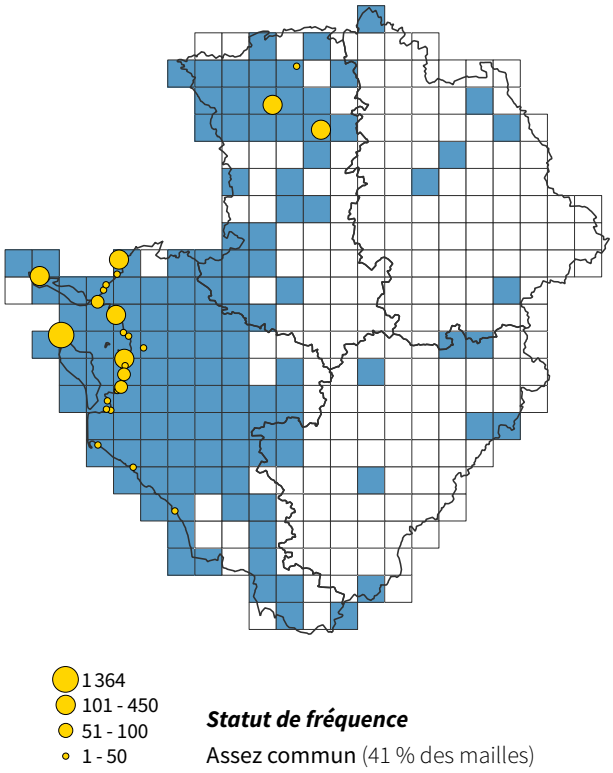

Statut de fréquence

Assez commun (41 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabien Mercier

Goéland argenté

Larus argentatus (Pontoppidan, 1763)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La sous-espèce *argenteus* niche sur les côtes de l'Islande à la France en passant par les îles Britanniques tandis que *argentatus* se reproduit dans les contrées européennes du nord-est jusqu'à la mer Blanche. Les Goélands argentés qui nichent en France sont plutôt sédentaires malgré des dispersions locales et sont rejoints en hiver par des congénères des pays nordiques. En hiver, l'espèce est moins cantonnée au littoral et peut parcourir de nombreux kilomètres pour aller se nourrir dans les champs cultivés ou sur les grandes décharges encore en activité.

RÉPARTITION EN HIVER

Très commun sur le littoral et dans les marais arrière-littoraux de la Charente-Maritime, le Goéland argenté est plus rare dans les autres départements où sa présence est liée à celle de plans d'eau (lacs et étangs) ou à quelques décharges à ciel ouvert. Très grégaire, il se mêle fréquemment à d'autres laridés lorsqu'il prospecte les zones cultivées et les vallées alluviales en quête de nourriture. En soirée, il forme des vols en « V » qui convergent vers l'océan et passe la nuit en sécurité près des côtes continentales en bandes de 100 à 300 oiseaux. Hors Charente-Maritime, quelques individus s'observent en dortoir sur la commune de Bressuire en Deux-Sèvres et à Saint-Cyr en Vienne, parmi d'autres espèces de goélands. À l'image de la tendance globale en Europe de l'Ouest, la population régionale hivernante accuse une diminution de 63 % en Poitou-Charentes depuis 1997, ce qui suggère un probable déclin [1,2]. Le comptage des dortoirs hivernaux durant l'hiver 2011-2012 [2] a permis de dénombrer 3 320 individus dont près des deux tiers pour les seules îles de Ré et d'Oléron.

MENACES

Malgré un déclin probable, le Goéland argenté ne semble pas menacé aujourd'hui bien qu'il soit exposé à diverses pollutions littorales [3].

[1] Dubois P. J. & Jiguet F., 2006 ; [2] Dubois P. J. & Issa N., 2013 ; [3] Wilcox C. & al., 2015

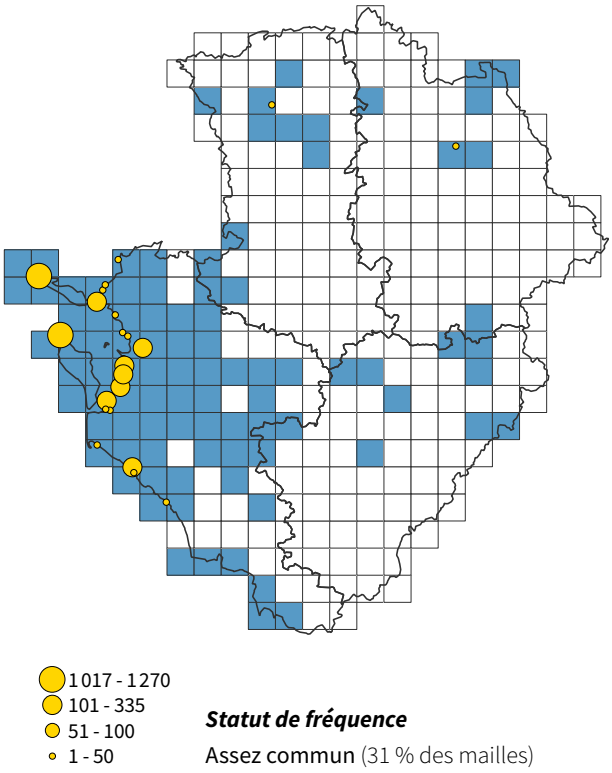

Statut de fréquence

Assez commun (31 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Michel Caupenne

Goéland leucophée

Larus michahellis (Naumann, 1840)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Goéland leucophée, initialement associé en période de reproduction aux falaises côtières, îles et îlots du bassin méditerranéen, a par son comportement opportuniste, conquis de nombreuses zones artificialisées comme les villes ou les décharges de plein air. La grande variété de milieux qu'il occupe désormais lui fournit une diversité de ressources alimentaires facilement accessibles. En effet, cette espèce au comportement alimentaire très hétérogène se nourrit à la fois de rejets de pêche, de petits mammifères ou oiseaux, de déchets alimentaires et de charognes.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, ce sont environ 60 000 individus qui sont présents au cœur de l'hiver. La répartition du Goéland leucophée est beaucoup plus étendue en période hivernale qu'en période de reproduction. C'est en hiver que le littoral, les bassins fluviaux et les terres agricoles sont occupés par l'espèce, à la recherche de toute sorte de nourriture. Les recensements des dortoirs en décembre 2011 ont permis de dénombrer 364 oiseaux quasi exclusivement sur le littoral charentais. L'espèce est essentiellement présente entre le pertuis Breton et le pertuis de Maumusson, avec un maximum de 74 individus en baie de l'Aiguillon sur la commune de Charron, ainsi que 64 individus sur l'île de Ré et une cinquantaine sur l'île d'Oléron. Dans les Deux-Sèvres, 2 dortoirs ont été comptabilisés, sur l'étang de la Madoire avec 20 individus et sur le lac du Cebron avec 5 individus. En Vienne, l'espèce peut être observée occasionnellement en plaine ou sur la vallée de la Vienne. En revanche, les observations semblent beaucoup plus rares en Charente, hormis dans les milieux ouverts de l'ouest du département et les lacs de Haute-Charente. Selon l'atlas des oiseaux de France métropolitaine (2015), les recensements des dortoirs hivernaux marquent un fort déclin de l'espèce entre 1997 et 2012.

MENACES

Le Goéland leucophée ne semble pas faire l'objet de menaces particulières.

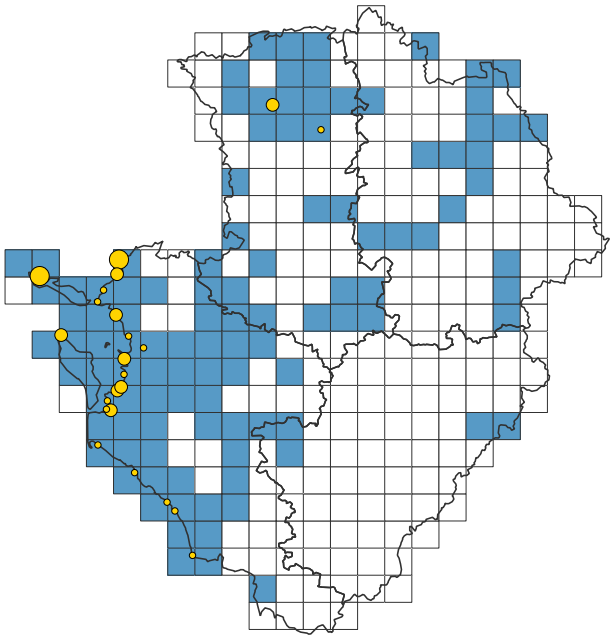

Statut de fréquence

Assez commun (37 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jacques Pellerin

Goéland pontique

Larus cachinnans (Pallas, 1811)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'aire de nidification du Goéland pontique s'étend de l'est de l'Allemagne jusqu'au Kazakhstan. En période internuptiale, des oiseaux se dispersent fréquemment jusque sur le littoral atlantique voire jusqu'en Espagne. Ils fréquentent les plages et les ports, les champs inondés et les centres d'enfouissement des déchets, en compagnie d'autres laridés. À l'image des milieux prospectés, leur alimentation est très diversifiée (vers, mollusques, végétaux, détritus ménagers...).

RÉPARTITION EN HIVER

Le Goéland pontique est noté dans la région de manière occasionnelle d'octobre à mars. C'est surtout sur le littoral, notamment celui de l'île d'Oléron où l'espèce fait l'objet de recherche spécifique, que ce goéland est observé. L'origine polonaise de plusieurs individus a ainsi pu être mise en évidence par la lecture de leurs bagues colorées. Ailleurs, ce sont les centres d'enfouissement des ordures ménagères d'Amailloux (Deux-Sèvres) et de Sainte-Sévère (Charente) qui fournissent régulièrement les mentions de 1 à 3 oiseaux. Le Goéland pontique n'a été que récemment reconnu comme espèce à part entière et son identification reste délicate [1]. Une meilleure connaissance et un intérêt récent des observateurs pour ce laridé expliquent, au moins en partie, la multiplication du nombre de données depuis le début des années 2000 en France et dans la région [2, 3]. Cette augmentation serait aussi due à la croissance importante des effectifs reproducteurs en Pologne [2].

MENACES

Aucune menace ne semble affecter l'hivernage du Goéland pontique dans la région qui reste marginal et ne concerne que quelques oiseaux.

[1] Dubois, 1998 ; [2] Dubois, 2006 ; [3] Dubois et Issa, 2013

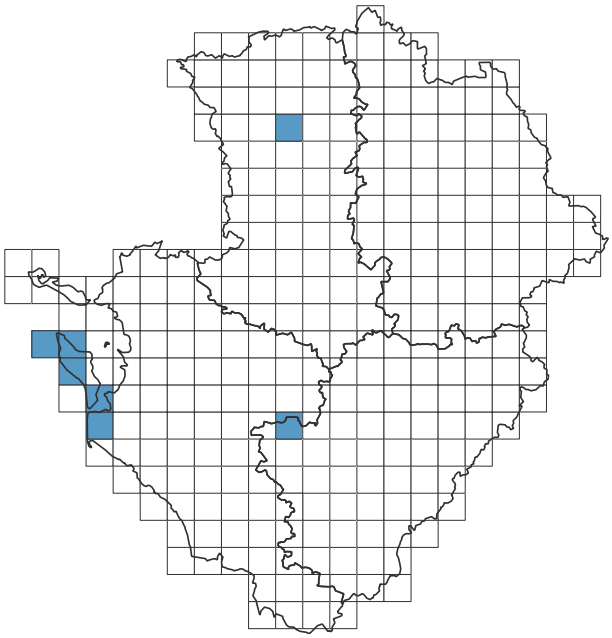

Statut de fréquence

Occasionnel (2 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Raphaël Bussière

Goéland à ailes blanches

Larus glaucoides (Meyer, 1822)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Goéland à ailes blanches niche dans l'Arctique canadien et au Groenland. Une partie de la population nicheuse se disperse dans l'Atlantique Nord, le long des côtes américaines. D'autres oiseaux se déplacent jusqu'en Islande et plus rarement sur les côtes européennes. Ils hivernent alors sur le littoral, fréquentant les plages et les ports de pêches. Des individus sont aussi observés occasionnellement sur les décharges et plans d'eau à l'intérieur des terres.

RÉPARTITION EN HIVER

Espèce occasionnelle en France, le Goéland à ailes blanches fait ses incursions hivernales essentiellement sur la façade atlantique et dans une moindre mesure dans le quart nord-ouest du pays. Pendant l'atlas régional, seules 4 observations ont été rapportées et ne concernent chaque fois qu'un seul oiseau : 2 sur le littoral (côte nord-est d'Oléron et port de pêche de La Rochelle) et 2 à l'intérieur des terres à Saint-Pierre-d'Amilly en Charente-Maritime et au centre d'enfouissement des déchets de Sainte-Sévère en Charente. Les observations ont majoritairement lieu de janvier à mars et concernent des oiseaux dans leur premier hiver ce qui est conforme au schéma d'apparition de l'espèce en France. À La Rochelle, l'oiseau était de 2e hiver et appartenait à la sous-espèce *kumlieni* nichant dans le nord-est de l'arctique canadien. La durée de son stationnement est remarquable puisqu'elle s'est étalée de janvier à mai 2012. L'arrivée du Goéland à ailes blanches sur les côtes françaises, notamment lors d'afflux, est liée aux fortes tempêtes atlantiques [1]. Ce fut le cas durant l'hiver 2011-2012, donnant 3 des 4 mentions de cet inventaire.

MENACES

L'effectif hivernant en France est négligeable par rapport à la population mondiale et n'est soumis à aucune menace particulière.

[1] Dubois et al., 2014

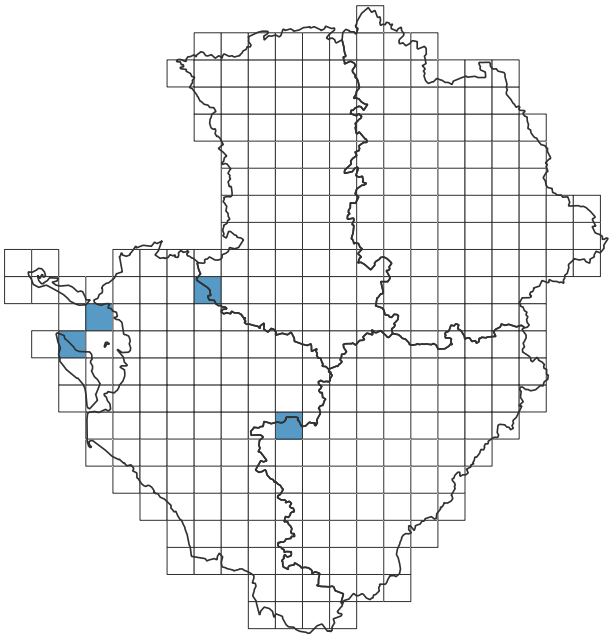

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Julien Gernigon

Goéland bourgmestre

Larus hyperboreus (Gunnerus, 1767)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Goéland bourgmestre niche en falaise dans les régions arctiques d'Amérique du Nord et de Sibérie ainsi qu'au Groenland, en Islande et au Spitzberg. Il hiverne surtout dans le nord de l'Atlantique jusqu'en Grande-Bretagne et en effectifs réduits plus au sud. Son régime alimentaire se compose de poissons, de petits animaux marins et de charognes trouvés en pleine mer ou le long des côtes. Il fréquente aussi les dépôts d'ordures. Sa grande taille et la blancheur de son plumage le différencient aisément des autres laridés lorsqu'ils se regroupent à marée haute.

RÉPARTITION EN HIVER

L'Espagne et la France se situent en limite méridionale de l'aire d'hivernage du Goéland bourgmestre. Dans notre pays, les observations sont rares et sporadiques le long des côtes de la Manche-mer du Nord et de l'Atlantique. Quelques centres d'enfouissement reçoivent également la visite de ce grand laridé arctique. Parfois, les tempêtes hivernales d'ouest au voisinage de l'Islande provoquent un afflux vers les côtes ouest-européennes. En Poitou-Charentes, le Goéland bourgmestre est noté quasi annuellement mais en très faible nombre (moins de 3 oiseaux par hiver) et uniquement sur le littoral de la Charente-Maritime. Toutes les mentions collectées au cours de cet atlas concernent des immatures (1ère ou 2e année) car les adultes hivernent en majorité plus au nord. Au total, ce sont 5 à 6 individus différents qui ont été observés entre l'estuaire de la Gironde et le pertuis d'Antioche : un premier le 10 décembre 2010 à Saint-Denis-d'Oléron, un autre le 22 décembre 2011 à Bourcefranc-le-Chapus, 2 ensemble le 6 janvier 2012 dans le port de La Palmyre (Les Mathes), un du 21 janvier au 2 février 2012 dans le port de la Cotinière (Saint-Pierre-d'Oléron) et enfin un le 2 décembre 2012 à Fouras.

MENACES

Les marées noires et les dégazages en mer sont les seuls risques auxquels peut être exposée cette espèce très occasionnelle.

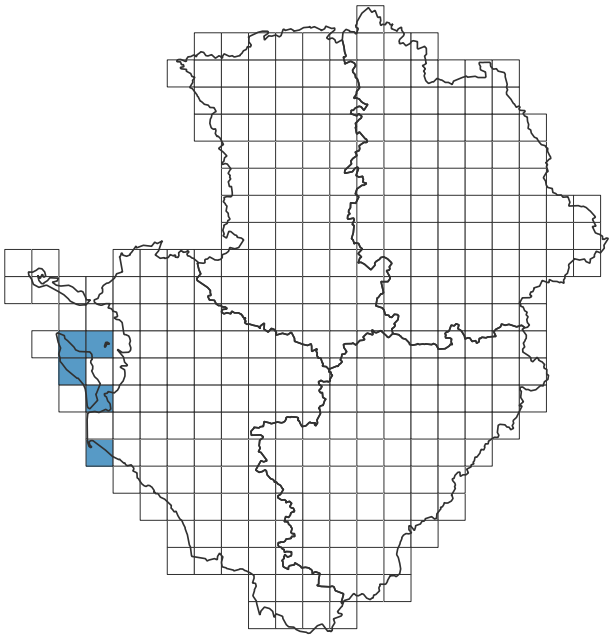

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Olivier Laluque

Goéland marin

Larus marinus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Goéland marin niche sur le littoral de l'Atlantique Nord. En France, il occupe les côtes et les îles de la façade Manche-Atlantique, jusqu'au bassin d'Arcachon. L'hiver, il fréquente les rivages, les ports de pêche et les marais arrière-littoraux en petits groupes dispersés. Essentiellement zoophage et nécrophage, il consomme des poissons, crustacés et invertébrés marins. Il peut également se nourrir des rejets de pêche et dans des décharges d'ordures ménagères.

RÉPARTITION EN HIVER

Les adultes nicheurs sont en grande majorité sédentaires et ne s'éloignent guère de leur site de reproduction. En hiver, les mouvements d'oiseaux concernent des immatures et des individus originaires du nord de l'Europe. Dans la région, les hivernants se concentrent à proximité des sites de reproduction du littoral mais aussi dans les marais charentais et l'estuaire de la Gironde. Lors du comptage simultané des dortoirs de laridés en décembre 2011, plus de 440 individus ont été dénombrés exclusivement le long des côtes. L'effectif le plus élevé est noté sur l'île d'Oléron avec 141 oiseaux. Les autres sites rassemblant plus de 50 Goélands marins sont les îles de Ré, d'Oléron (surtout le port de la Cotinière), les Réserves Naturelles Nationales de Moëze-Oléron et de la baie de l'Aiguillon. Rare à l'intérieur des terres, une observation est notée dans le sud des Deux-Sèvres et une autre à Champagnac en Haute-Saintonge où des Goélands marins s'alimentaient sur une zone humide le long de La Seugne. La population en hiver est en forte progression dans la région (+ 50 %) entre les recensements hivernaux effectués en 2004-2005 et 2011-2012 [1] et suit la tendance de la population nicheuse en France.

MENACES

Aucune menace importante n'affecte le Goéland marin, cependant, les dérangements anthropiques répétitifs sur les reposoirs de marée haute peuvent nuire à la quiétude des hivernants.

[1] Dubois et Issa, 2013

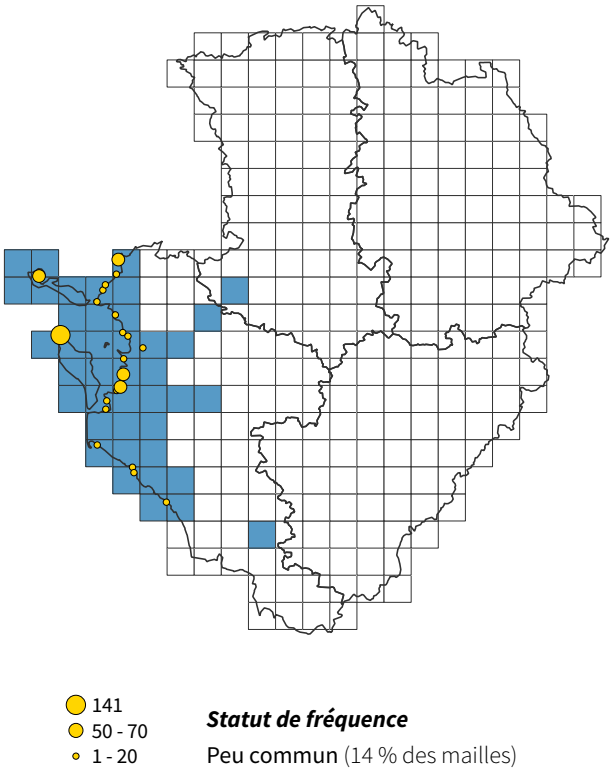

Statut de fréquence

Peu commun (14 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Armel Deniau

Sterne caugek

Thalasseus sandvicensis (Latham, 1787)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En hiver, lorsqu'elle n'est pas pélagique, la Sterne caugek fréquente surtout le littoral, les incursions de l'espèce étant très rares dans les terres en toutes saisons. Les populations atlantiques hivernent sur les côtes africaines, du Maroc à l'Afrique du Sud. Espèce grégaire, ce sont la plupart du temps des petits groupes qui sont observés. Elle se nourrit essentiellement de petits poissons capturés à la surface de l'eau en plongeant.

RÉPARTITION EN HIVER

La Sterne caugek a été observée uniquement sur le littoral charentais et les estuaires de la Seudre et de la Charente sur la période 2009-2013 couverte par cet atlas. Depuis les années 1970, son hivernage le long du littoral charentais n'a cessé de prendre de l'ampleur. Durant la précédente enquête 1977-1981, quelques individus étaient présents sur les îles de Ré et d'Oléron, alors qu'elle fréquente désormais l'ensemble du littoral charentais pour atteindre au moins 160 individus durant l'hiver 2011-2012 [2]. Ces observations concernaient des oiseaux présents régulièrement en reposoir ou en activité de pêche. En période de reproduction, la population française est considérée comme stable, alors que la population européenne est jugée en faible déclin. En hiver, le recensement précis reste difficile pour cette espèce, ne permettant pas de dégager une quelconque tendance malgré les différentes enquêtes « laridés hivernants » [1,2].

MENACES

La Sterne caugek peut être victime de diverses pollutions maritimes, et notamment celles liées aux plastiques [3].

[1] Dubois et al., 2006 ; [2] Dubois et al., 2013 ; [3] Wilcox et al., 2015

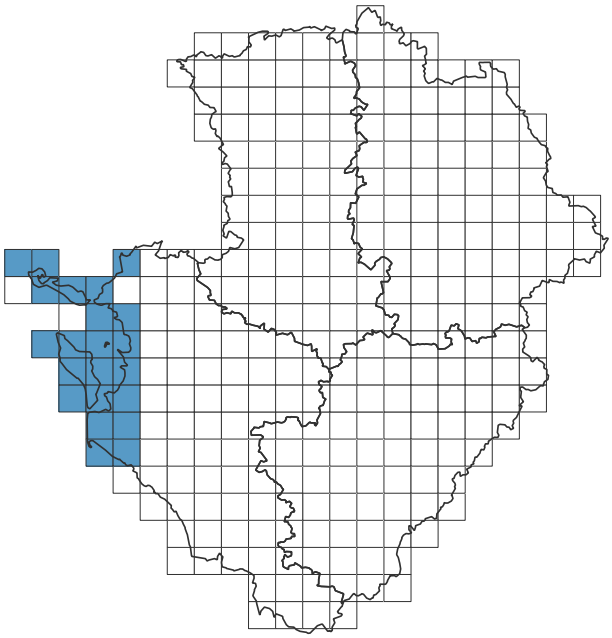

Statut de fréquence

Localisé (7 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Armel Deniau

Sterne pierregarin

Sterna hirundo (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En Poitou-Charentes, la Sterne pierregarin est un nicheur peu commun. Elle est par contre observée très régulièrement en période de migration sur le linéaire côtier et plus sporadiquement sur les surfaces en eau à l'intérieur des terres (zones inondées, plans d'eau, rivières...). De mi-novembre à mi-mars, sa présence dans la région comme en France reste occasionnelle. Espèce principalement piscivore, elle circule à faible hauteur au-dessus de l'eau et pêche, en plongeant brutalement, des petits poissons ainsi que des larves aquatiques et des insectes.

RÉPARTITION EN HIVER

Cette « hirondelle des mers », est rarement observée en hiver car l'aire d'hivernage habituelle des nicheurs français se situe le long des côtes atlantiques de l'Afrique. Seuls quelques sites du littoral atlantique français semblent susceptibles de l'accueillir à cette saison, sans doute de manière plus régulière des Landes au Pays basque. Elle est donc à rechercher le long du rivage et en mer, en reposoir ou en pêche, souvent parmi des groupes de laridés ou de Sternes caugeks. La reprise d'un individu bagué en Norvège, à La Rochelle fin décembre 1959, nous permet de formuler l'hypothèse d'une origine nordique de ces individus. Au cours de cet atlas, elle a été signalée uniquement sur les îles d'Oléron et de Ré, notamment au cours de l'hiver 2011-2012 qui recueille 4 mentions, correspondant probablement à 3 oiseaux. Un précédent, le 10 décembre 2009 se rapportait certainement à un migrateur attardé. Les mentions hivernales sont donc rarissimes en Poitou-Charentes et il est impossible d'évaluer une quelconque tendance. Notons toutefois que seulement 2 mailles avaient fait l'objet d'observations en France au cours de l'atlas 1977-1981 contre 10 entre 2009 et 2013.

MENACES

La présence de la Sterne pierregarin en hiver est si exceptionnelle qu'il n'est pas concevable de suggérer une quelconque menace.

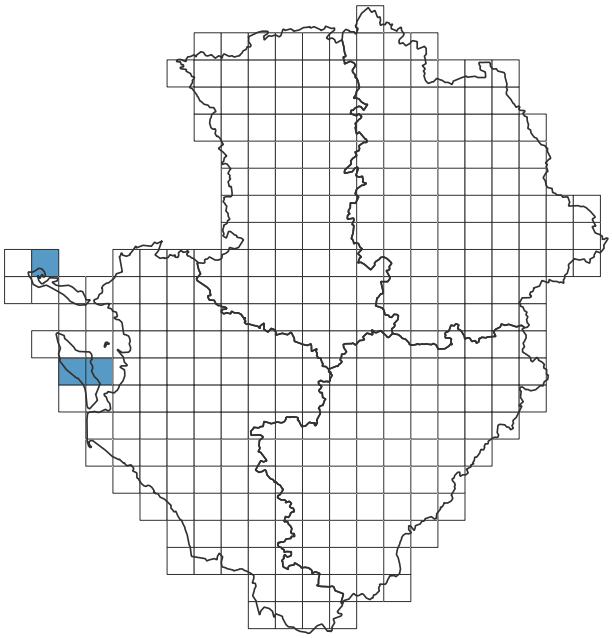

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Victor Turpaud-Fizzala
(Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Armel Deniau

Guillemot de Troïl

Uria aalge (Pontoppidan, 1763)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

Le Guillemot de Troïl niche sur les falaises littorales nord européennes et hiverne en mer le long des côtes de l'Atlantique et de la Manche. Il se nourrit principalement de petits poissons et de mollusques prélevés entre 30 et 100 mètres de profondeur. Pas toujours visibles depuis le rivage, les oiseaux s'en rapprochent lors de forts coups de vent d'ouest, à la recherche de secteurs abrités, avant de retourner au large.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, le Guillemot de Troïl est particulièrement présent au sud de la Bretagne, au large d'une zone qui s'étend de l'île d'Yeu jusqu'à l'estuaire de la Gironde en passant par l'île d'Oléron. Dans la région, les sites favorables à son observation sont les pointes des îles de Charente-Maritime ainsi que la côte sauvage, de la Pointe Espagnole à Bonne Anse. D'après les reprises de bagues d'oiseaux échoués, la majorité des guillemots hivernant en Poitou-Charentes est originaire des îles Britanniques et d'Irlande. Les données à l'intérieur des terres restent exceptionnelles, même après de fortes tempêtes d'ouest. Les tendances d'évolution des effectifs hivernants sont mal connues car les dénombrements en mer par bateau ou par avion sont quasi-inexistants.

MENACES

Les principales menaces qui affectent cet alcidé sont les pollutions aux hydrocarbures et les prises accidentelles dans les filets de pêche. Les fortes tempêtes hivernales ont également un impact sur ses populations en entraînant une surmortalité.

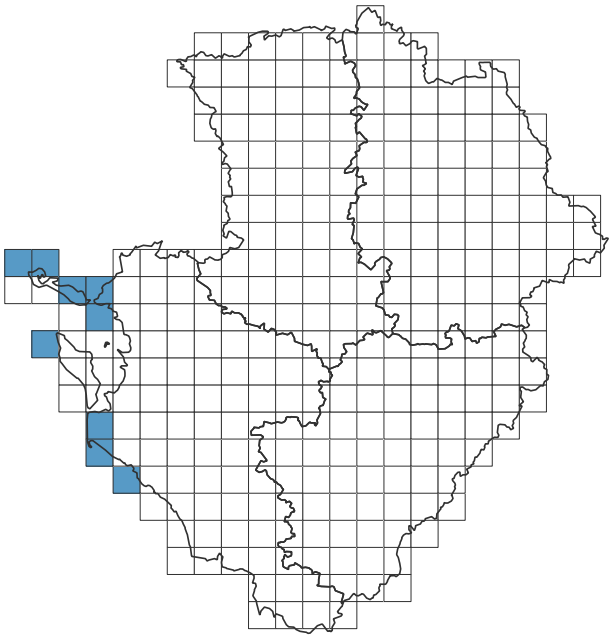

Statut de fréquence

Très localisé (3 % des mailles)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Pingouin torda

Alca torda (Linné 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

Espèce océanique, le Pingouin torda fréquente les falaises rocheuses maritimes pour nicher en colonie, depuis la Bretagne en France jusqu'en Norvège ainsi qu'en Islande, au Groenland et au Canada. Le reste de l'année, cet alcidé se tient de préférence dans les eaux côtières peu profondes et se nourrit principalement de petits poissons (lançons et sprats) qu'il capture en plongeant depuis la surface.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, plusieurs milliers de Pingouins tordas issus principalement des populations d'Irlande et de Grande-Bretagne viennent hiverner dans la Manche et le golfe de Gascogne. Sur la côte atlantique, leur répartition est assez régulière de la mer d'Iroise au bassin d'Arcachon, mais l'espèce s'observe difficilement depuis le continent. C'est pourquoi la majorité des données de l'atlas proviennent des îles, phare des Baleines sur Ré mais surtout pointe de Chassiron sur Oléron. Parfois, une dizaine d'individus sont vus posés dans les vagues ou passant en vol mais la moitié des mentions ne concernent que des oiseaux isolés. En dehors des îles, des pingouins fatigués ou déportés par les tempêtes s'approchent de temps en temps des côtes continentales mais ne représentent que 5 % des 170 individus observés pendant les hivers de 2009 à 2013.

MENACES

Les pollutions par les hydrocarbures et la pêche aux filets maillants sont les principaux risques auxquels sont soumises les populations de Pingouin torda hivernant dans la Manche et le golfe de Gascogne.

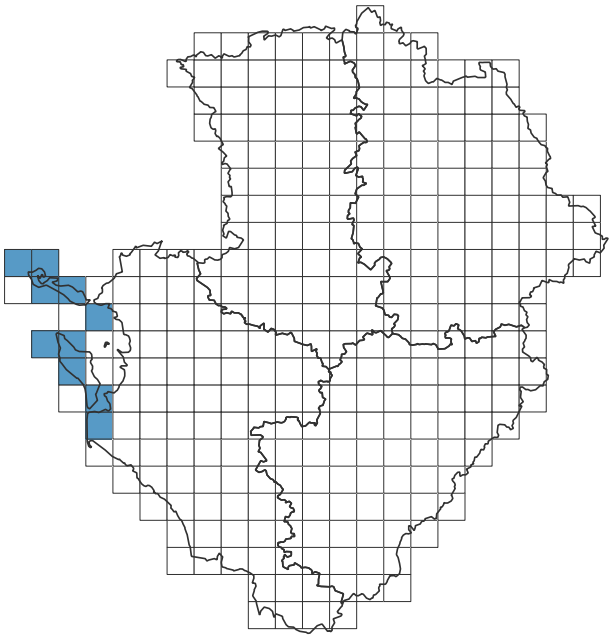

Statut de fréquence

Très localisé (3 % des mailles)

Rédacteurs Chloé Dépré & Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Macareux moine

Fratercula arctica (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non iscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Macareux moine possède une vaste aire de nidification dans l'Atlantique Nord. Dans la partie est-atlantique, il est présent du Groenland à la Bretagne mais les effectifs nicheurs les plus importants se concentrent en Islande, Grande-Bretagne et Norvège. Hors période de nidification, le Macareux moine reste en pleine mer, plus au large que le Pingouin torda et le Guillemot de Troïl. Ses ailes courtes lui servent à voler mais aussi à se propulser sous l'eau afin de capturer les petits poissons dont il se nourrit.

RÉPARTITION EN HIVER

Les principales zones d'hivernage de l'espèce dans l'Atlantique se situent dans les parties centrale et méridionale du golfe de Gascogne et regroupent des oiseaux d'origine irlandaise et de l'ouest écossais. S'approchant peu des côtes en hiver, le Macareux moine n'est visible dans notre région que depuis les sites les plus avancés en mer et notamment les pointes des îles de Ré et d'Oléron. Même depuis ces secteurs privilégiés, cette espèce reste d'observation rare et à l'unité uniquement lors de tempêtes avec de forts vents d'ouest. Ceci est confirmé par les 2 seules données recueillies au cours de l'atlas ; 1 individu le 12 décembre 2010 devant le phare de Chassiron (île d'Oléron) et 1 autre observé le 3 janvier 2013 au Pas du Grouin à Saint-Clément-des-Baleines (île de Ré). Lors du précédent atlas 1977-1981, l'espèce était notée sur l'ensemble du littoral mais il n'est pas possible de définir une tendance.

MENACES

En raison du caractère pélagique de cette espèce, la pollution par les hydrocarbures et les captures accidentelles par les filets de pêche sont les principales menaces qui pèsent sur le Macareux moine au large de nos côtes.

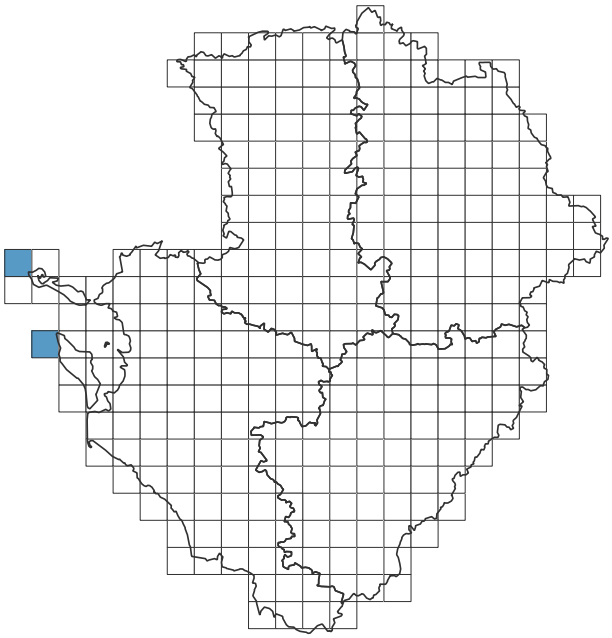

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Olivier Laluque (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Pigeon colombin

Columba oenas (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Pigeon colombin est un migrateur partiel, l'effectif hivernant étant constitué des rares nicheurs locaux et d'une grande proportion de migrateurs nordiques. Espèce grégaire, les groupes hivernaux sont souvent observés associés aux Pigeons ramiers, à la recherche de maïs dans les plaines céréalières intensives ou bien formant des dortoirs mixtes en forêt. Il peut aussi parfois se rencontrer en milieu urbain.

RÉPARTITION EN HIVER

La répartition régionale est assez hétérogène. Les résultats de cette enquête 2009-2013 montrent que l'espèce semble plus répandue en Charente-Maritime que dans les 3 autres départements. Elle passe cependant souvent inaperçue parmi les Pigeons ramiers pour l'observateur qui n'y prête pas attention. Pourtant, les rassemblements sont parfois importants avec plusieurs centaines d'oiseaux, le plus souvent lorsqu'ils forment des dortoirs, comme ce groupe de plus 600 individus dans un bois à Corme-Royal en Charente-Maritime en janvier 2013. Le Pigeon colombin a été observé sur seulement 16 % des transects avec un Indice Kilométrique d'Abondance moyen de 5,6 individus. Bien que la population nicheuse de Poitou-Charentes connaisse un fort déclin ces dernières décennies, elle est bien plus répandue en hiver que lors de la précédente enquête 1977-1981, en adéquation avec la dynamique européenne positive.

MENACES

Espèce chassable, la population hivernante de Pigeon colombin ne semble cependant pas menacée.

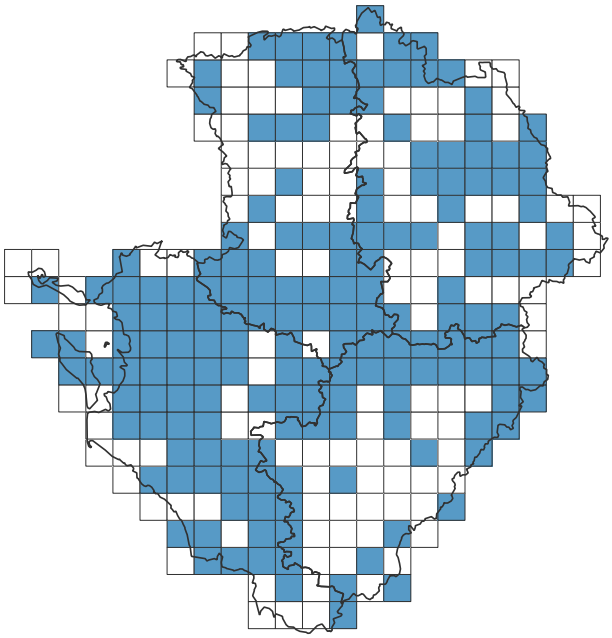

Statut de fréquence

Commun (58 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Aurélien Audevard

Pigeon ramier

Columba palumbus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexes II/1 et III/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Espèce initialement forestière et migratrice, sa grande adaptabilité lui a permis de coloniser les milieux agricoles intensifs, puis les zones urbaines, où elle s'est sédentarisée. Alors que de nombreux individus du nord et de l'est de l'Europe survolent seulement la région pour aller hiverner en Espagne, les effectifs locaux sont gonflés par des individus hivernants en provenance du nord de la France, du sud de la Scandinavie, du Benelux et d'Allemagne. Le Pigeon ramier se nourrit à la mauvaise saison de toutes sortes de graines [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Le Pigeon ramier est un des oiseaux les plus communs de la région où l'on peut voir en hiver des groupes comptant parfois plusieurs milliers d'individus, à la recherche de nourriture dans les chaumes de maïs ou se regroupant dans les zones boisées en dortoirs. Cette omniprésence était déjà constatée lors de la précédente enquête hivernale 1977-1981. Les effectifs hivernants fluctuent beaucoup d'un hiver à l'autre, probablement en lien avec les conditions météorologiques d'Europe du Nord et de la production irrégulière de glands et de faînes dans les forêts. À l'échelle nationale, la tendance en hiver est en forte augmentation, en adéquation avec la dynamique positive et la sédentarisation des nicheurs locaux. Les résultats des transects montrent bien l'abondance de l'espèce puisqu'elle a été notée sur 97 % d'entre eux. L'Indice Kilométrique d'Abondance moyen est de 29 lorsque l'espèce a été observée. Il varie de 48,7 individus en Charente à 18,7 en Charente-Maritime, alors qu'ils sont relativement identiques en Deux-Sèvres et en Vienne avec respectivement 24,5 et 26,9 individus en moyenne.

MENACES

Bien qu'il soit au premier rang des oiseaux prélevés à la chasse avec un tableau annuel estimé à 4,5 millions d'individus en France [2], le Pigeon ramier n'est pas menacé à l'heure actuelle.

[1] Vallance et al., 2007 ; [2] Aubry et al., 2016

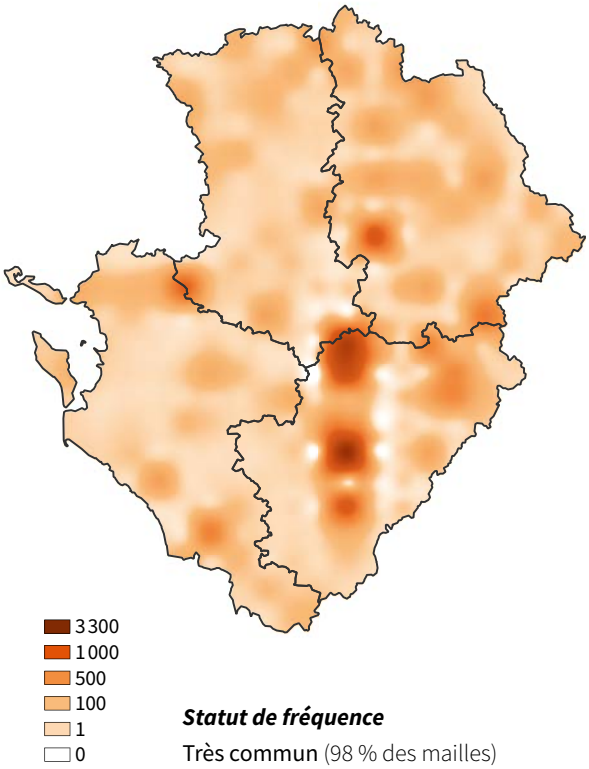

Statut de fréquence

Très commun (98 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Marie-Luce Bertrand

Tourterelle turque

Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Cet oiseau asiatique implanté dans les Balkans dès le XVI^e^ siècle a repris son expansion vers l'ouest dans les années 1930. À la fin du XX^e^ siècle, la Tourterelle turque avait ainsi colonisé toute l'Europe occidentale. Anthropophile, elle peuple les villes et les villages où elle se nourrit exclusivement de graines ou de baies. Elle peut produire tout au long de l'année jusqu'à 5 couvées de 2 poussins par an qu'elle élève dans un nid rudimentaire construit dans un arbre ou sur un bâtiment.

RÉPARTITION EN HIVER

L'expansion de la Tourterelle turque à travers l'Europe a été soutenue par une forte natalité et un caractère peu farouche. La région Poitou-Charentes a ainsi été totalement conquise en 20 ans entre 1960 et 1980 ! Même si cette espèce sédentaire peut se reproduire en hiver, elle se montre davantage grégaire à cette époque de l'année en formant parfois des groupes de plusieurs centaines d'individus. C'est notamment le cas quand la source de nourriture est abondante comme les graines de céréales dispersées près des exploitations agricoles ou autour des silos de stockage. La nuit, elle forme également des dortoirs dans les arbres des parcs urbains ou sur les hangars agricoles, toujours à proximité de l'Homme. Inversement, elle se fait rare près des massifs forestiers et dans le bocage éloigné des habitations. Même si la Tourterelle turque occupe déjà tout le territoire régional, le nombre de sites occupés en période de nidification continue d'augmenter et sa présence hivernale suit très probablement la même tendance.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur la Tourterelle turque qui poursuit son expansion numérique.

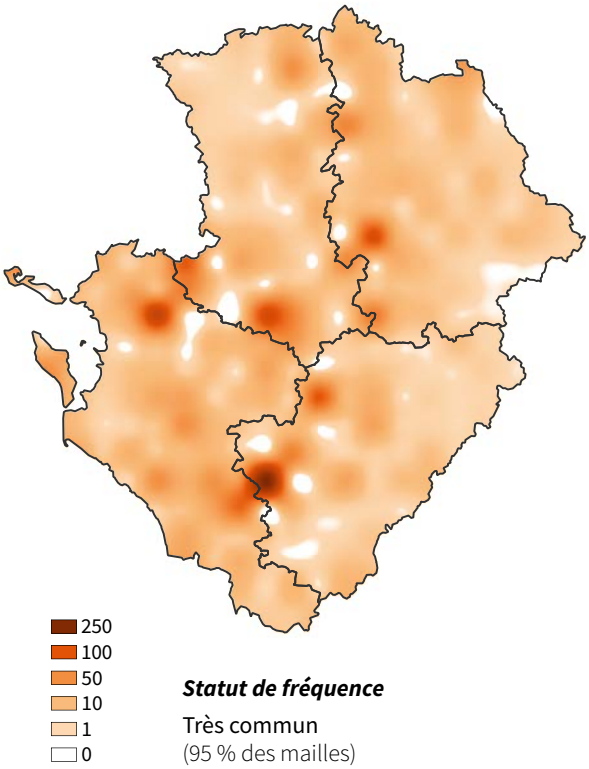

Statut de fréquence

Très commun
(95 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Fabrice Cahez

Tourterelle des bois

Streptopelia turtur (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

En Europe, la Tourterelle des bois est le plus petit colombidé et niche du Portugal aux montagnes de l'Oural. Les milieux de prédilection pour sa reproduction sont les lisières forestières, les milieux bocagers, les friches buissonnantes ainsi que les haies avec des arbustes épineux dans les espaces agricoles ouverts. Elle se nourrit au sol de graines de plantes sauvages et cultivées. Généralement présente en France d'avril à septembre, elle hiverne en Afrique soudano-sahélienne.

RÉPARTITION EN HIVER

La présence hivernale de la Tourterelle des bois est exceptionnelle en France mais a déjà été signalée par le passé dans la région Poitou-Charentes. Ce fut notamment le cas en Vienne près de Poitiers en décembre 1994, en Charente à Bassac en décembre 1997 ainsi qu'en Deux-Sèvres à Saint-Hilaire la Palud en décembre 2006 et à Saint-Varent en janvier 2007. Il aura fallu attendre 2012 pour que la Charente-Maritime accueille également cette espèce au cœur de l'hiver. C'est d'ailleurs le seul département à avoir fait l'objet d'une observation au cours de cet atlas. Un oiseau a donc été vu et photographié en janvier 2012 en train de picorer des graines de tournesol avec des Tourterelles turques dans un jardin de Saint-Pierre d'Oléron. L'année suivante, même date à quelques jours près et... même observation ! Ces deux mentions uniques plaident plus en faveur d'un oiseau de passage que d'un véritable hivernant, même si cela reste difficile à prouver.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur la Tourterelle des bois très rarement présente en hiver.

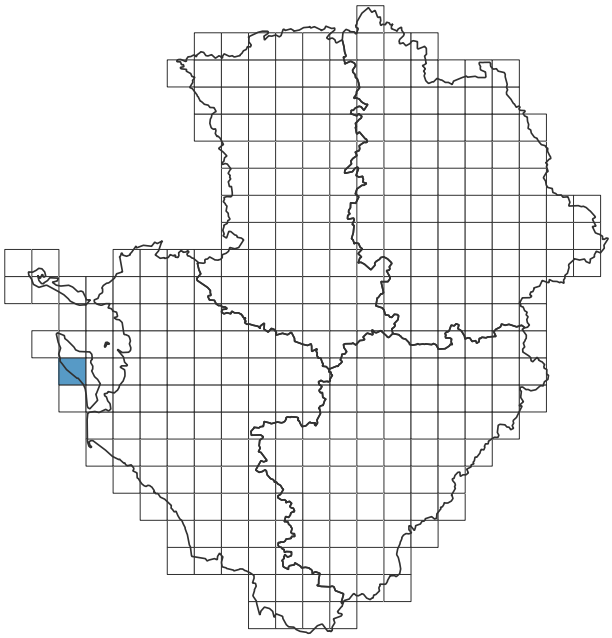

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Jacques Pellerin

Perruche à collier

Psittacula krameri (Scopoli, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce sans statut**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Perruche à collier est une espèce introduite en France où une population férale s'est établie. Les oiseaux observés en liberté sont soit échappés de captivité soit issus de cette population. Naturellement, elle est présente en zones tropicales en Afrique et en Asie. Plutôt sédentaire, elle fréquente préférentiellement les parcs urbains avec des arbres qui offrent des cavités pour la reproduction. Elle se nourrit de bourgeons, de fruits et de graines, qu'elle recherche parfois auprès des mangeoires.

RÉPARTITION EN HIVER

La Perruche à collier n'a été inventoriée dans le cadre de cet atlas 2009-2013 que dans un jardin au centre de Parthenay en Deux-Sèvres. Elle y a été observée à la mangeoire chaque hiver depuis décembre 2009 [1] et a survécu depuis. L'espèce a cependant été observée au moins une fois dans tous les départements de la région, les observations étant réparties tout au long de l'année (aucune mention hivernale n'est signalée en Charente). La tendance nationale est en forte augmentation depuis la première preuve de reproduction en 1986 en Essonne. Après l'Île de France, la Provence et le Nord, c'est au tour des Pyrénées-Orientales d'être colonisées depuis 2012. La population française est aujourd'hui forte de 4 000 individus, pourtant elle ne niche pas encore en Poitou-Charentes.

MENACES

En pleine expansion, la Perruche à collier n'est pas menacée dans les régions où elle a été introduite.

[1] Braud et al., 2013

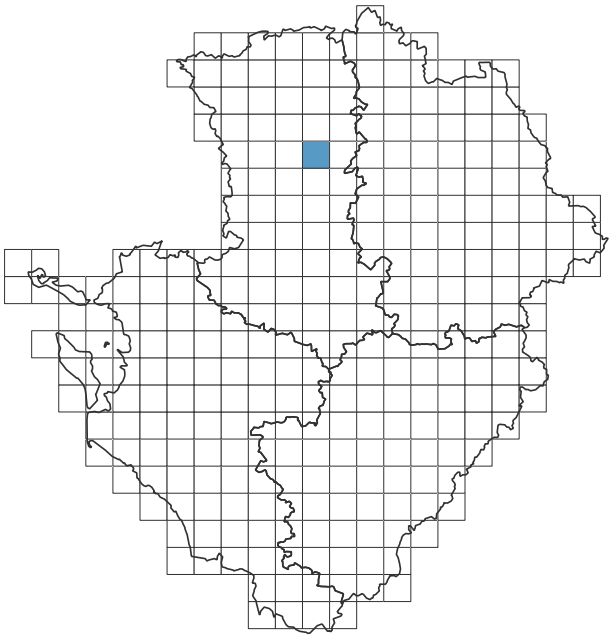

Statut de fréquence

Très localisé (1 maille)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Christophe Geyres

Perruche ondulée

Melopsittacus undulatus (Shaw, 1805)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce sans statut**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Originaire d'Australie, la Perruche ondulée est une espèce fréquemment détenue en captivité. De couleur à dominante verte ou bleue, elle fait l'objet d'élevage et de concours où sont notés son plumage et sa posture (!). Bien que loin de ses milieux originels arides et semi-arides parsemés de points d'eau, d'arbres et de broussailles, elle peut s'adapter aux climats européens mais reste très sensible aux périodes de gel. A l'état sauvage, ce petit « perroquet » se nourrit de graines de plantes herbacées.

RÉPARTITION EN HIVER

Les observations de Perruche ondulée en Europe concernent uniquement des oiseaux échappés de captivité. Contrairement à d'autres espèces de psittacidés comme la Perruche à collier ou la Conure veuve qui ont réussi à s'implanter durablement dans quelques villes, aucune reproduction de Perruche ondulée n'a été signalée à ce jour et il est difficile d'affirmer que des individus vivent à l'état sauvage. La seule donnée hivernale mentionnée lors de cet atlas régional se rapporte à une perruche posée sur le toit des Fonderies royales en plein cœur de Rochefort !

MENACES

Aucune menace ne pèse sur la Perruche ondulée, l'espèce n'hivernant pas en région Poitou-Charentes ni dans le reste de l'Hexagone.

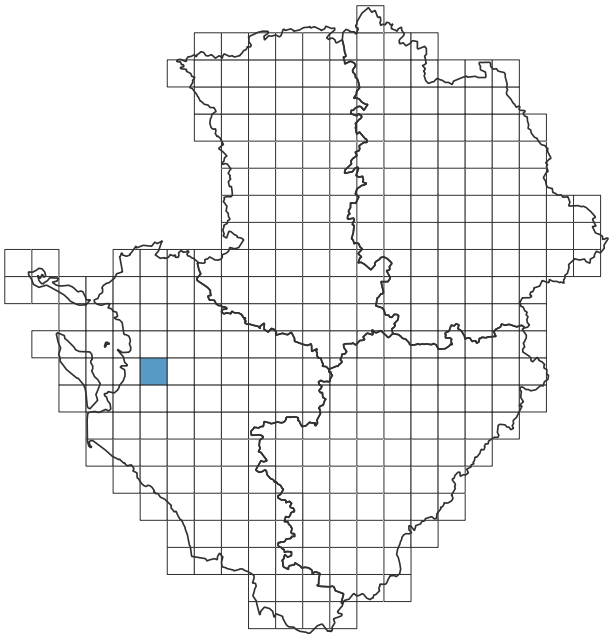

Statut de fréquence

Très localisé (une maille)

Rédacteur David Neau (Charente nature)
Photographie Pixabay

Calopsitte élégante

Nymphicus hollandicus (Kerr, 1792)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce sans statut**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Calopsitte élégante est un petit cacatoès endémique de l'Australie. Cette espèce a été introduite en France et les oiseaux susceptibles d'être vus dans la nature sont donc échappés de captivité. Elle peut-être observée dans les parcs et jardins, souvent à proximité d'habitations. Son régime alimentaire se compose essentiellement de graines et de fruits.

RÉPARTITION EN HIVER

Les observations de calopsittes sont régulières dans la région, probablement en raison du nombre important d'oiseaux détenus en captivité. Deux observations ont été rapportées sur la période de l'atlas, l'une à Vouillé (86) le 4 janvier 2011, à proximité d'un centre d'élevage et l'autre dans la ville de Niort (79) le 17 décembre 2011. Bien que des cas de reproduction à l'état sauvage aient déjà été constatés en France, il n'existe pas de populations réellement établies. Les observations sont donc principalement liées à des évasions ponctuelles d'oiseaux.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur cette espèce introduite en France.

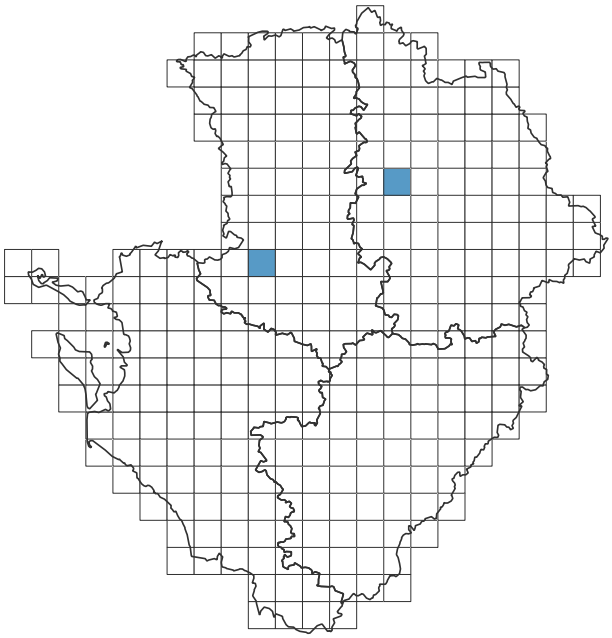

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Pixabay

Effraie des clochers

Tyto alba (Scopoli, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non évaluée

ÉCOLOGIE

Oiseau nocturne des milieux ouverts et bocagers, l'Effraie des clochers vit au voisinage de l'Homme, dans des églises, des fermes et de vieilles bâtisses. Les populations locales, sédentaires, peuvent être plus ou moins renforcées par des individus du nord et de l'est de l'Europe, notamment lors d'hivers rigoureux qui influent sur la disponibilité alimentaire. L'espèce se nourrit essentiellement de micromammifères, dont l'abondance joue, au cours de la période de reproduction, un rôle déterminant sur le nombre de pontes et leur taille respective.

PROPOSITION

L'Effraie des clochers est répartie de manière assez homogène en Poitou-Charentes, sauf en Charente où près de la moitié des mailles semblent ne pas héberger ce rapace nocturne. Cependant, ces « blancs » sont en grande partie imputables à des lacunes de prospection et ne reflètent donc pas la réalité. Si les chuintements de l'Effraie facilitent grandement la localisation des oiseaux nicheurs, repérer les hivernants est plus délicat. Et souvent les meilleurs indicateurs de présence hivernale sont les cadavres qui jonchent le bord des routes. Leur nombre traduit directement le succès de reproduction de l'année et notamment les pics liés aux pullulations de campagnols des champs. Ainsi, lors des mois de décembre 2012 et janvier 2013, près de 230 cas de collision routière ont été signalés en Poitou-Charentes contre une quarantaine les deux hivers précédents. La répartition régionale de l'espèce ne semble pas avoir évolué depuis le dernier atlas de 1977-1981.

MENACES

En hiver, l'Effraie des clochers est particulièrement exposée au risque de collision lorsqu'elle chasse sur le bas-côté des routes.

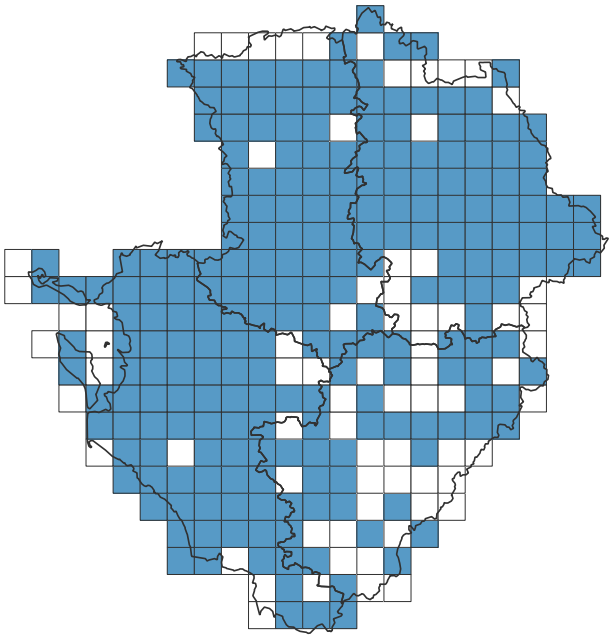

Statut de fréquence

Très commun (76 % des mailles)

Rédacteur Rémi Pescay (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Émile Barbelette

Grand-duc d'Europe

Bubo bubo (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

En France, le Grand-duc d'Europe se reproduit à l'est d'une ligne reliant les Ardennes aux Pyrénées-Atlantiques où il affectionne les régions de collines avec des barres rocheuses. Sédentaire toute l'année, il fréquente les milieux ouverts ou semi-ouverts pour se nourrir, mais niche dans des cavités rupestres dissimulées derrière un écran de végétation. Ce super-prédateur peut consommer toutes sortes de proies de taille très variable, du campagnol au jeune renard, en passant par le rat surmulot, le lapin, le hérisson ou les oiseaux dont les rapaces.

RÉPARTITION EN HIVER

Après la seconde guerre mondiale, le Grand-duc d'Europe a souffert en France de persécutions directes qui ont abouti à sa disparition de nombreux secteurs favorables, excepté dans ses bastions du Sud-Est. Depuis les années 70, la tendance s'est inversée grâce à l'effet conjugué de la fin des destructions, de la protection renforcée de ses habitats et des opérations de réintroduction conduites en Suisse et en Allemagne. Aujourd'hui, le plus grand rapace nocturne d'Europe a reconquis la quasi-totalité de ses anciens territoires et poursuit lentement son expansion. C'est ainsi que le département de la Charente accueille un couple nicheur depuis 2014. Auparavant, plusieurs contacts de mâles chanteurs avaient été mentionnés ainsi qu'une observation hivernale, en décembre 2011. Il s'agit probablement de jeunes erratiques issus des populations du Massif central ou du sud de la Dordogne.

MENACES

Pour pérenniser son retour dans la région, le Grand-duc d'Europe devra éviter les lignes à haute tension, compter sur la discrétion de l'Homme près de ses sites de nidification et ne pas consommer trop de proies saturées de pesticides.

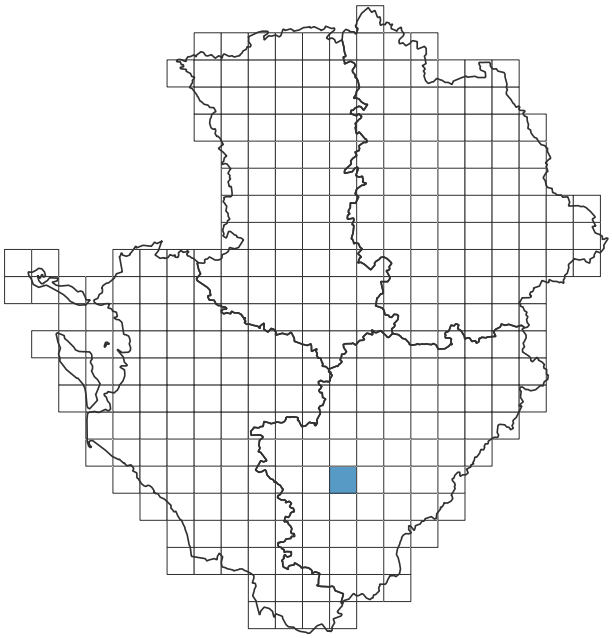

Statut de fréquence

Très localisé (1 maille)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Fabrice Cahez

Chevêche d'Athéna

Athene noctua (Scopoli, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Chevêche d'Athéna est le plus petit des rapaces nocturnes hivernant en Poitou-Charentes. Bien que ses proies soient diverses et variées (insectes, mammifères, amphibiens, passereaux) [1] et en lien avec sa corpulence, les micromammifères constituent la base de sa ressource alimentaire [2]. Tout autant éclectique dans le choix de son habitat, la chevêche occupe une grande diversité de paysages ouverts à semi-ouverts sous réserve qu'elle y trouve des cavités et une certaine hétérogénéité des milieux présents [3,4].

RÉPARTITION EN HIVER

Sans prospection spécifique, la présence hivernale de la chevêche est difficile à déceler [5] malgré une certaine activité diurne, ce qui explique la forte proportion de mailles sur lesquelles l'espèce est notée absente. Du fait qu'elle soit sédentaire, sa distribution en hiver est vraisemblablement similaire à celle observée durant sa nidification, soit une répartition sur la quasi-totalité du territoire picto-charentais [6]. Malgré une abondance géographiquement variable, elle fréquente la majorité des paysages présents en Poitou-Charentes allant des falaises calcaires littorales et des zones bocagères du nord des Deux-Sèvres, du Montmorillonnais et du Confolentais jusqu'à des paysages bien plus anthropisés tels que les villages des plaines agricoles intensives d'Aunis-Saintonge, du Niortais ou encore du Thouarsais [7,8]. L'espèce évite néanmoins les habitats fortement homogènes et fermés comme les massifs forestiers de Chizé-Aulnay [6] et de La Braconne, ou, à l'inverse, les secteurs ouverts dépourvus d'éléments paysagers verticaux tels que les dunes atlantiques ainsi que les grandes étendues de terres arables [9,6]. Elle est également absente du « Marais mouillé » situé sur la partie orientale du Marais poitevin et de la plupart des grandes agglomérations (Poitiers, Niort...) [6].

MENACES

L'intensification de l'agriculture et l'urbanisation constituent les principales menaces qui engendrent une raréfaction des sites de nidification, des territoires de chasse ainsi qu'une diminution de la ressource alimentaire. Le trafic routier peut localement représenter une cause de mortalité importante [10].

[1] Van Nieuwenhuyse et al., 2008 ; [2] Génot & Bersuder, 1995 ; [3] Ferrus et al., 2002 ; [4] Van Nieuwenhuyse et al., 2001 ; [5] Zuberogoitia & Campos, 1998 ; [6] Chiron & Goossens, 2016 ; [7] Chiron, 2014 ; [8] Cornulier & Bretagnolle, 2006 ; [9] Bretagnolle et al., 2001 ; [10] Clech, 2001

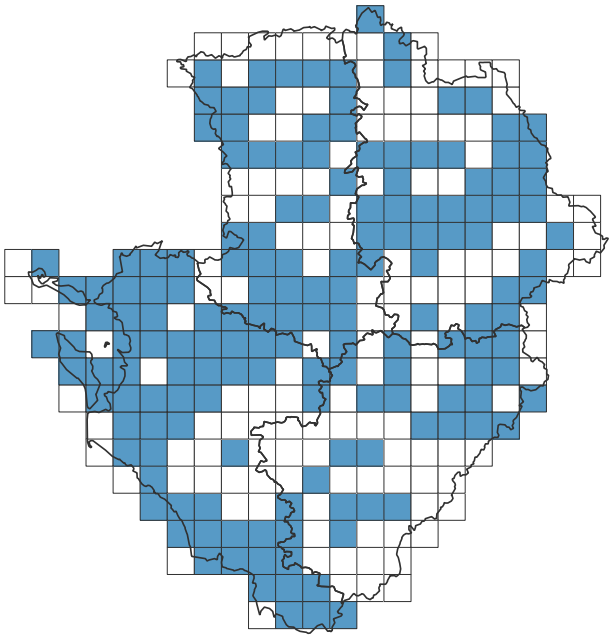

Statut de fréquence

Commun (54 % des mailles)

Rédacteur Damien Chiron (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Julien Gernigon

Chouette hulotte

Strix aluco (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Chouette hulotte est un rapace nocturne sédentaire qui élève sa nichée dans les cavités de vieux arbres à la campagne comme à la ville. Elle occupe de préférence les boisements et les bosquets feuillus ou mixtes ainsi que les allées de grands arbres mais aussi les parcs urbains. Oiseau opportuniste dans sa recherche de nourriture, elle chasse à l'affût et à l'ouïe et consomme essentiellement des rongeurs et des oiseaux. Le hululement du mâle retentit dès le mois de janvier.

RÉPARTITION EN HIVER

Espèce paléarctique, la Chouette hulotte est largement répartie en France continentale sauf en altitude au-dessus de 1 500 mètres. Elle est présente sur l'ensemble du territoire picto-charentais exceptée sur les îles où les boisements majoritairement de résineux lui sont défavorables. Ailleurs, la carte présente de nombreuses mailles apparemment sans hulotte mais cette absence relative s'explique avant tout par des défauts de prospection nocturne ainsi que par la difficulté de détection de l'espèce à cette saison. Par exemple, son abondance dans les massifs forestiers du centre et du nord de la Vienne mise en évidence par l'écoute des chants en fin d'hiver n'est pas aussi bien détectée en décembre ou janvier. Mais du fait de sa sédentarité, la distribution hivernale doit inévitablement refléter celle des populations nicheuses. En raison de ses mœurs noctambules, les tendances en termes d'effectifs de la Chouette hulotte sont inconnues, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional mais semblent néanmoins stables. Un observatoire des rapaces nocturnes initié en Poitou-Charentes en 2013, a été étendu au niveau national en 2015 pour tenter d'estimer précisément les populations de ces oiseaux [1,2].

MENACES

L'intensification des exploitations forestières qui élimine les vieux arbres à cavités est défavorable à la Chouette hulotte.

[1] Chiron & Goossens, 2016 ; [2] Lavarec et al., 2014

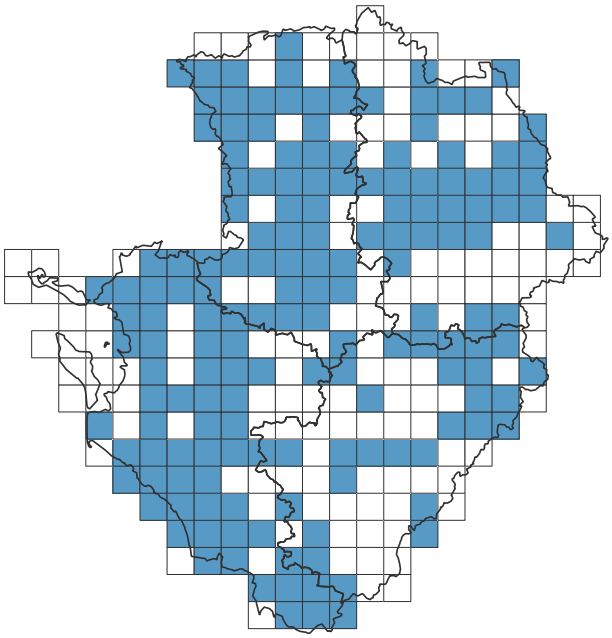

Statut de fréquence

Commun (54 % des mailles)

Rédacteur Rémi Pescay (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Romain Chisson

Hibou moyen-duc

Asio otus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

En Poitou-Charentes, le Hibou moyen-duc est sédentaire ou erratique, et est rejoint en hiver par des migrateurs en provenance de Scandinavie, d'Europe de l'Est et du Benelux. Il peut former des dortoirs, et tend à revenir sur les mêmes sites d'hivernage d'année en année. L'espèce fréquente les mêmes milieux qu'en période de reproduction, à savoir une large gamme d'habitats arborés, en montrant un certain attrait pour les conifères, généralement situés à proximité de champs, friches ou marais ouverts, qui constituent ses terrains de chasse. Il dépend étroitement de l'abondance en micromammifères pour se nourrir, bien que les oiseaux puissent dans certaines situations constituer une part conséquente de son régime alimentaire en hiver [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Quoique répandu en Poitou-Charentes, le Hibou moyen-duc présente une distribution hétérogène au cours de l'atlas. Il serait cependant hasardeux d'interpréter les mailles sur lesquelles sa présence n'a pas été décelée en raison de sa grande discrétion en dehors de la saison d'élevage des jeunes, pouvant induire un phénomène de « fausse absence ». Il semblerait toutefois que son aire de répartition se soit étendue depuis l'atlas de 1977-1981, particulièrement dans le nord des Deux-Sèvres et en Vienne, même si cette expansion potentielle est peut-être liée à une meilleure détection. Des recherches spécifiques de dortoirs qui peuvent parfois regrouper plusieurs dizaines d'individus seraient à entreprendre pour mieux connaitre le rôle de la région dans l'accueil de cette espèce en hiver. Comme dans beaucoup d'autres régions en France, aucune tendance démographique n'est connue pour ce rapace, même si des travaux récents menés sur les populations nicheuses du Poitou-Charentes tentent d'y remédier [2].

MENACES

Outre les rodenticides, le trafic routier et les lignes électriques, la principale menace affectant cette espèce reste la disparition des haies, boqueteaux, prairies et jachères au profit de l'agriculture intensive.

[1] Mikkola, 1983 [2] Chiron et al., 2016

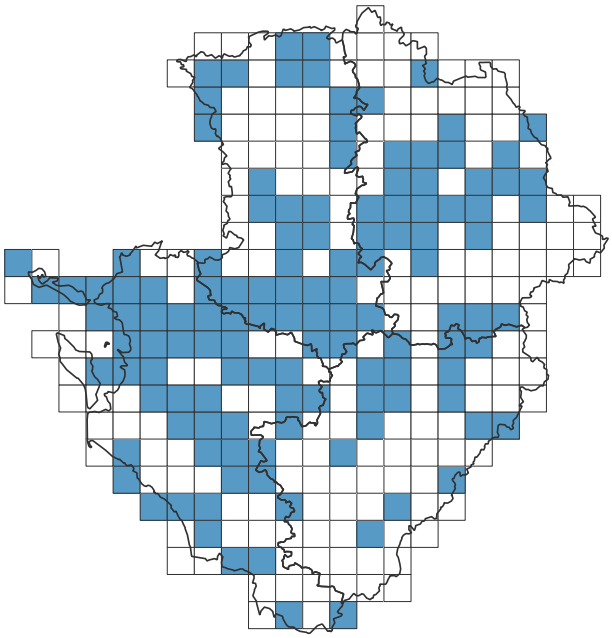

Statut de fréquence

Assez commun (42 % des mailles)

Rédacteur Rémi Pescay (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jennifer Fabre

Hibou des marais

Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégé**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Hibou des marais, ou brachyote, est un rapace nocturne de distribution holarctique dont les populations les plus septentrionales sont migratrices. Il fréquente tout au long de l'année des milieux ouverts (marais, polders, prés salés et zones de cultures intensives). Le choix des sites occupés dépend de l'abondance en proies car son régime alimentaire se compose essentiellement de micromammifères dont le campagnol des champs représente la proie principale. Les amphibiens, les oiseaux et les insectes peuvent être consommés occasionnellement.

RÉPARTITION EN HIVER

Nicheur rare et occasionnel dans la région, le Hibou des marais voit sa population hivernante largement renforcée par des oiseaux migrateurs originaires du nord et de l'est de l'Europe. Certaines années, cet afflux d'oiseaux nordiques se traduit par de véritables invasions si la ressource alimentaire est suffisamment abondante. Ce fut le cas au cours de l'hiver 2007-2008 où entre 217 et 265 individus ont été recensés dans la Vienne, avec des dortoirs atteignant parfois une centaine d'oiseaux [1] [2]. La distribution du brachyote en Poitou-Charentes se définit selon deux principaux types d'habitat. D'une part, les milieux littoraux et arrière-littoraux de Charente-Maritime (y compris les îles de Ré et d'Oléron) qui accueillent des dortoirs réguliers le long de l'estuaire de la Gironde, dans les marais de Rochefort, sur les mizottes de la baie de l'Aiguillon ou encore dans les marais estuariens de la Sèvre Niortaise avec un maximum de 25 individus en décembre 2012. D'autre part, les secteurs de plaine agricole de l'ouest de la Vienne, du nord-ouest de la Charente et du sud des Deux-Sèvres. Ailleurs, l'espèce est observée occasionnellement avec des mentions dans le sud et l'est de la Vienne. Le Hibou des marais apparaît nettement plus abondant que lors du précédent atlas 1977-1981, notamment dans le sud des Deux-Sèvres et à l'ouest de la Vienne. Il est toutefois difficile de définir des tendances en raison de la forte fluctuation des effectifs.

MENACES

Comme pour la plupart des rapaces nocturnes, le Hibou des marais est particulièrement exposé aux collisions routières. De plus, les campagnes d'empoisonnement des micromammifères peuvent également impacter les populations locales.

[1] Bussière, 2009 ; [2] Bussière, 2009

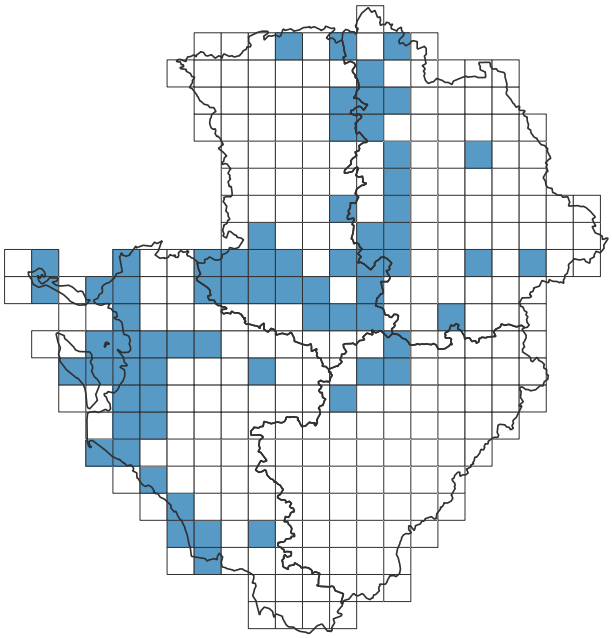

Statut de fréquence

Peu commun (23 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Martin-pêcheur d'Europe

Alcedo atthis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Martin-pêcheur d'Europe est largement réparti à travers le monde. Il niche toujours à proximité de l'eau, dans des substrats suffisamment meubles pour permettre le forage de son terrier, la plupart du temps sur les berges érodées des rivières, étangs ou gravières. En hiver, il fréquente également de toutes petites mares et une grande variété de milieux littoraux. Son régime alimentaire est essentiellement composé de poissons de moins de 10 cm et d'une grande diversité d'insectes et de crustacés aquatiques, dont les écrevisses.

RÉPARTITION EN HIVER

Le martin-pêcheur est présent dans l'ensemble de la région au printemps comme en hiver, et les zones « blanches » qui transparaissent sur la carte traduisent plus probablement une moindre abondance qu'une absence systématique. Néanmoins, la rareté des cours d'eau et des zones humides dans les plaines calcaires du Thouarsais à Loudun, dans le sud de la Vienne ou de l'est de la Saintonge au Montmorélien en passant par la plaine de Barbezières en Charente, accompagne une présence réduite de la « flèche bleue ». En revanche, la frange littorale est densément occupée, à la fois par les individus continentaux plutôt migrateurs et par les populations habituellement sédentaires du Poitou-Charentes qui viennent chercher la douceur et les eaux libres de la côte à l'occasion des vagues de froid. Si l'on sait que le nombre de jeunes produits au printemps et le taux de survie hivernale du martin-pêcheur affichent naturellement de très grandes variations liées aux conditions météorologiques, l'absence de suivis spécifiques rend difficile l'estimation des tendances à long terme au niveau régional. Néanmoins, les éléments disponibles au niveau national indiquent un fort déclin de l'espèce en période de reproduction, ce qui doit nécessairement se ressentir en période hivernale.

MENACES

L'artificialisation des cours d'eau, la dégradation de la qualité de l'eau et les projets de retenues qui assèchent les rivières et les zones humides régionales sont les principales menaces que fait peser l'Homme sur cette espèce à surveiller.

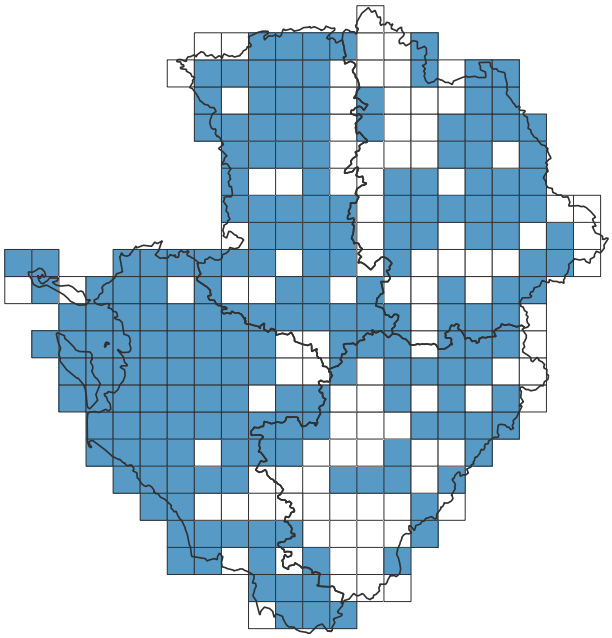

Statut de fréquence

Commun (65 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Aurélien Audevard

Huppe fasciée

Prunella modularis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Huppe fasciée est une espèce thermophile présente dans de nombreux habitats ruraux hétéroclites tels que les bocages, les prés et prairies, les vergers et vignobles. Elle se nourrit d'insectes et de leurs larves sur les secteurs bien dégagés et niche dans des cavités (arbres creux, vieux murs). Elle occupe également les zones périurbaines qui offrent les mêmes conditions : pelouse tondue et ouvertures sous les tuiles. Espèce migratrice, elle quitte la région avant la fin de l'été pour le sud de l'Espagne et l'Afrique tropicale.

RÉPARTITION EN HIVER

Avant 1990, la Huppe fasciée était strictement migratrice en France. Aujourd'hui, elle hiverne de manière régulière sur le littoral méditerranéen autour du golfe du Lion et commence à faire de même dans le centre-ouest du pays. Cette tendance pourrait être liée à l'augmentation de la température moyenne dans le contexte actuel de changement climatique. Dans la région Poitou-Charentes, que la huppe occupe de manière homogène en période de nidification, les données hivernales bien qu'encore occasionnelles deviennent récurrentes. C'est notamment le cas en Charente-Maritime, département où pendant cet atlas, 3 oiseaux ont été découverts en plein mois de janvier : un premier au nord de La Rochelle, un autre dans le marais de la Seudre en 2012 et un troisième à Celles, à la frontière avec la Charente, en 2013. Une observation a également été rapportée dans la Vienne sur la commune de Nouaillé-Maupertuis au sud-est de Poitiers en décembre 2012.

MENACES

La Huppe fasciée est une nouvelle espèce hivernante encore rare mais qui devient régulière, ce qui laisse penser qu'elle ne subit aucune menace.

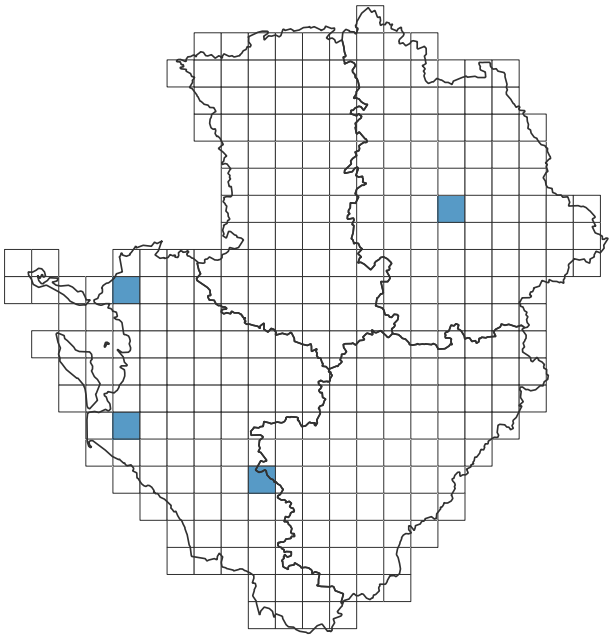

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Fabrice Cahez

Pic cendré

Picus canus (Gmelin, 1788)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Implanté en Europe et en Asie, le Pic cendré atteint en France sa limite occidentale de répartition et occupe principalement le centre et l'est du pays. Oiseau forestier discret et difficile à repérer, il apprécie les bois de feuillus clairsemés des plaines et des collines ainsi que les ripisylves. Il grimpe le long des troncs et des branches à la recherche d'insectes et consomme également des fourmis au sol.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Pic cendré a subi un déclin prononcé ces 30 dernières années, illustré notamment par une réduction spatiale vers l'est du pays. C'est un nicheur très rare en Poitou-Charentes qui fréquentait certaines hêtraies et chênaies riches en insectes de la Vienne tandis qu'il est observé de manière occasionnelle dans des peupleraies en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres. Sa détection déjà compliquée en période de nidification est encore plus ardue en hiver bien qu'il soit sédentaire. Ainsi, il n'a été mentionné que sur deux sites au cours de cet atlas, dans le bocage de la commune de Lessac en Charente et dans la forêt domaniale de Moulière dans la Vienne. Sur ces deux secteurs, des indices de reproduction avaient été collectés au cours de l'atlas des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes de 2005-2008. En revanche, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres semblent aujourd'hui désertés.

MENACES

L'exploitation des massifs forestiers avec suppression des arbres âgés et des bois morts ainsi que la monoculture sylvicole représentent des menaces certaines pour le Pic cendré.

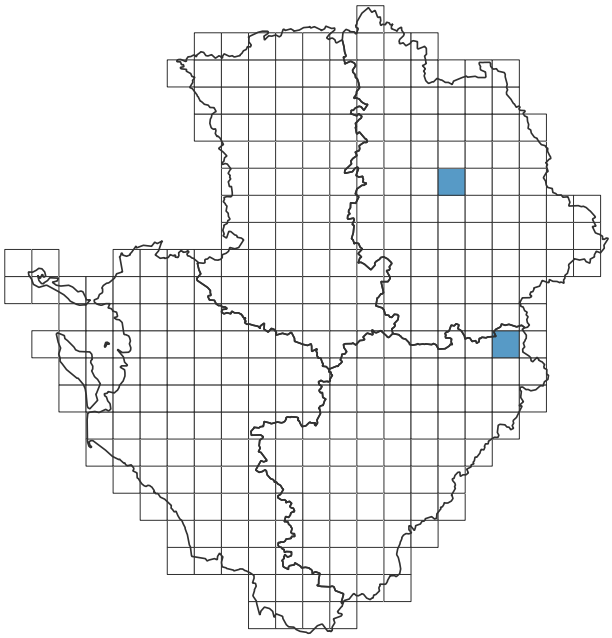

Statut de fréquence

Très localisé (1 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Vincent Ferriot

Pic vert

Picus viridis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Pic vert niche dans une cavité qu'il creuse lui-même dans un arbre à l'aide de son bec. Présent en Europe sauf dans les contrées les plus nordiques, il est avant tout un habitant du bocage mais fréquente aussi les lisières des zones boisées, les vieux vergers, les peupleraies ainsi que les parcs urbains. Insectivore, il consomme principalement des fourmis et leurs larves qu'il débusque l'hiver au cœur des fourmilières. La nuit, il se tient à l'abri dans d'anciennes loges.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Pic vert tambourine rarement et c'est son cri sonore semblable à un rire moqueur qui trahit généralement sa présence en toute saison. C'est une espèce sédentaire très commune sur l'ensemble du Poitou-Charentes, à l'exception des zones de grandes cultures où il est plus rare, voire absent. Citons notamment les plaines de Villefagnan et de Barbezières-Gourville en Charente, une partie du Mellois dans le département des Deux-Sèvres ainsi que les plaines du Mirebalais et du Neuvillois dans la Vienne. Il manque également dans les marais arrière-littoraux dépourvus d'arbres comme celui de Brouage ainsi que sur les îles. Les plus fortes densités s'observent dans le bocage, son milieu de prédilection, dans le Confolentais et le Montbronnais en Charente ou dans la moitié nord des Deux-Sèvres et de la Vienne. Son attrait pour les ripisylves et les peupleraies en fait un hôte régulier de la vallée de la Charente où les contacts peuvent être localement nombreux, comme dans le Cognaçais et le Civraisien. Enfin, il est également présent dans les moyennes et grandes villes si elles possèdent des parcs boisés.

MENACES

Le Pic vert souffre de la disparation des habitats traditionnels de la campagne (haies, bosquets, prairies naturelles...) transformés en zones de culture qui uniformisent les paysages.

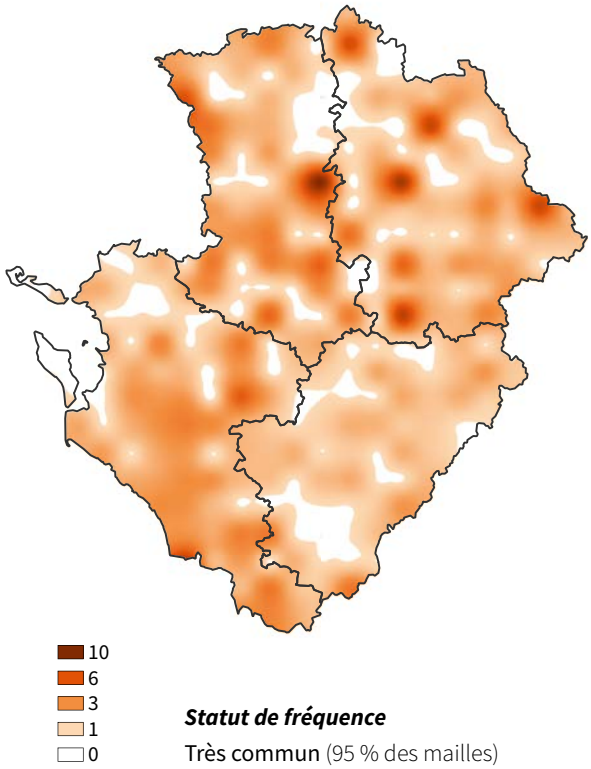

Statut de fréquence

Très commun (95 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Fabrice Cahez

Pic noir

Dryocopus martius (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Pic noir fréquente des massifs forestiers de taille et de nature diverses, mais également des parcs urbains ou de châteaux, ainsi que des zones de bocage et des vallées. Le point commun de ces milieux est la présence de grands arbres et de ses essences de prédilection pour le creusement des loges : hêtre, platane, tremble principalement. Les individus nicheurs sont sédentaires mais certains entreprennent des mouvements d'erratisme en hiver. Ce pic consomme des insectes xylophages et leurs larves, mais il est également myrmécophage et peut creuser jusqu'au cœur des fourmilières pour s'en nourrir.

RÉPARTITION EN HIVER

Longtemps confiné aux forêts de montagne, le Pic noir a connu une forte dynamique d'expansion vers l'ouest en France et en Poitou-Charentes au cours des 50 dernières années. Il était encore très rare lors de l'atlas des oiseaux en hiver 1977-1981 et n'avait été observé que sur 3 mailles, toutes situées dans la Vienne. Depuis, les premières nidifications ont été démontrées en Vienne en 1979 [1], en Deux-Sèvres en 2005 [2] (mais suspecté depuis 1986), en Charente en 2002 et enfin en Charente-Maritime en 2012. Au cours du présent atlas, l'espèce est présente dans une grande partie de la région, à l'exception du Marais poitevin, des plaines du Niortais, dans la majeure partie de la Charente-Maritime et dans les zones viticoles du centre-ouest de la Charente. Néanmoins, cette carte est déjà partiellement obsolète, puisque les observations se sont multipliées dans ces zones, atteignant même l'océan Atlantique et l'estuaire de la Gironde.

MENACES

Au vu de sa dynamique, l'espèce n'est pas menacée en Poitou-Charentes bien que la disparition du hêtre, son essence de prédilection pour le creusement des loges, soit annoncée par les spécialistes de la forêt en raison du réchauffement climatique.

[1] Boireau, 1979 ; [2] Armouet, 2005

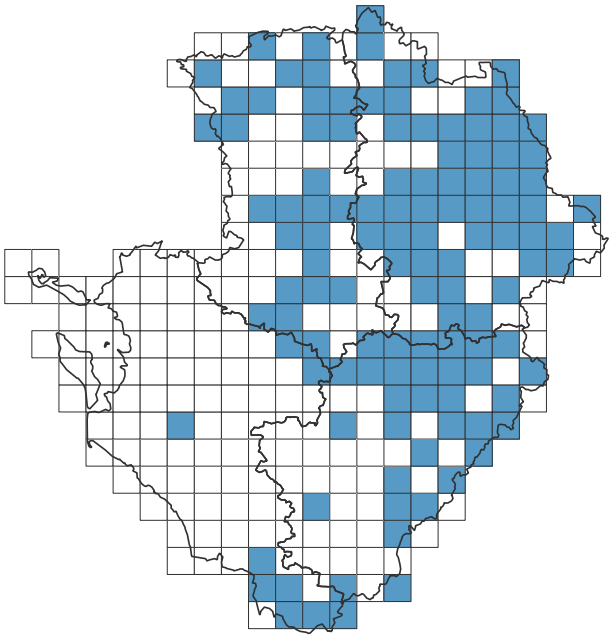

Statut de fréquence

Assez commun (40 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Christian Aussaguel

Pic épeiche

Dendrocopos major (Linné 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Pic épeiche est le plus répandu des pics européens. Il se rencontre dans tous types de milieux boisés allant des forêts les plus denses aux zones bocagères, et même dans les parcs ou les jardins urbains. Il privilégie la présence d'arbres dépérissant qui lui fournissent les insectes (coléoptères et lépidoptères) et leurs larves dont il se nourrit. Il complète ce régime, notamment en hiver, avec de nombreuses graines et des fruits à coque qu'il brise sur des arbres servant d'enclumes, très souvent réutilisés.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Pic épeiche est un oiseau sédentaire présent partout en Poitou-Charentes. Ses mouvements uniquement erratiques sont liés à la recherche de nourriture ou à celle d'un territoire de nidification. Il entame ses manifestations territoriales dès janvier par des « tambourinements » reconnaissables qui marquent le début de la longue formation des couples. Il semble privilégier les régions les plus boisées, comme par exemple le centre et l'est de la Vienne ou l'extrême sud des Charentes. Néanmoins, c'est la physionomie des éléments boisés sur chaque transect qu'il conviendrait de détailler pour discuter des variations d'abondance présentées sur la carte. Comme pour les autres pics à large répartition, la tendance de la population nicheuse est positive au niveau national [1]. Elle est donc supposée telle en Poitou-Charentes, l'été comme l'hiver, même si les éléments manquent pour l'attester. D'après les estimations semi-quantitatives réalisées au cours de cet atlas, en décembre et janvier, il ne vous faudra parcourir guère plus d'un kilomètre en moyenne pour détecter un premier Pic épeiche.

MENACES

L'espèce ne souffre d'aucune menace particulière, même si les protecteurs de la nature souhaiteraient voir, ici et partout, changer cette habitude des gestionnaires des espaces ruraux de nettoyage systématique du bois mort, pourtant si pourvoyeur en biodiversité.

[1] MNHN, 2014

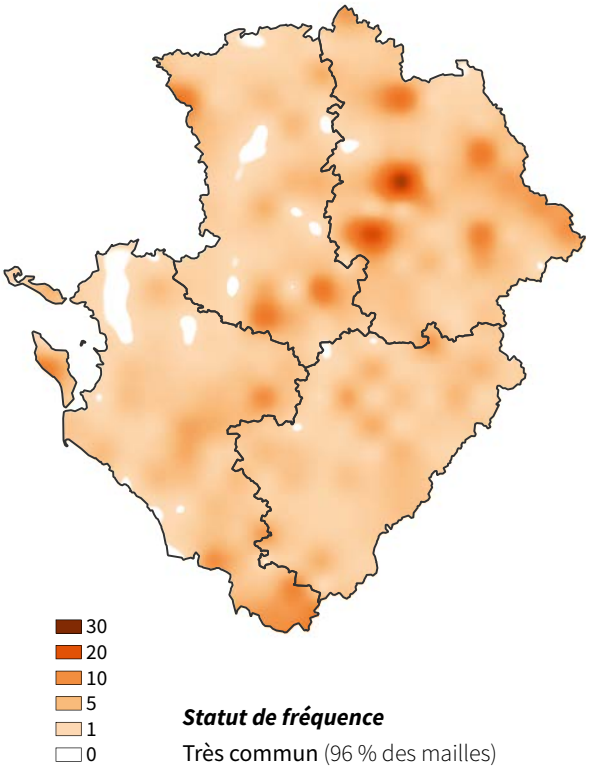

Statut de fréquence

Très commun (96 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Aurélien Audevard

Pic mar

Dendrocopos medius (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge national UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Espèce du Paléarctique occidental, ce pic bigarré, médian entre épeiche et épeichette, est essentiellement insectivore. Il chasse des arthropodes ou leurs larves sur et sous l'écorce des arbres, principalement feuillus. Il prospecte tout particulièrement les arbres matures, riches en branches mortes dans le houppier. La disette hivernale le pousse toutefois à élargir son régime à certaines graines. Elle le fait aussi parfois sortir des grands massifs forestiers qui constituent son habitat de prédilection, et le conduit occasionnellement jusqu'à certaines mangeoires.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Pic mar est particulièrement sédentaire, néanmoins, son aire de répartition hivernale apparaît plus étendue qu'en période de nidification. Cela peut s'expliquer par une recherche de nourriture le poussant à fréquenter d'autres milieux, et par l'erratisme des jeunes individus à la recherche de nouveaux territoires. De par ses exigences écologiques, le Pic mar présente une répartition morcelée, s'appuyant sur celle des principaux boisements feuillus de la région. Ainsi, l'essentiel de ses observations est réalisé dans les chênaies de la Vienne où les effectifs semblent en augmentation. Une expansion vers l'ouest et les Deux-Sèvres est également visible depuis le précédent atlas 1977-1981, sans réelles explications. Cette conquête vers l'ouest est d'ailleurs constatée jusqu'en Pays de la Loire et en Bretagne. Au regard de la tendance positive des effectifs nicheurs, tant au plan national que régional, il est probable que le Pic mar poursuive son expansion dans les années à venir.

MENACES

Au vu des chiffres descriptifs de la forêt régionale, on peut être quelque peu surpris de la dynamique positive d'une espèce si dépendante d'arbres feuillus âgés. La surexploitation de certains massifs forestiers reste néanmoins une menace pour cette espèce.

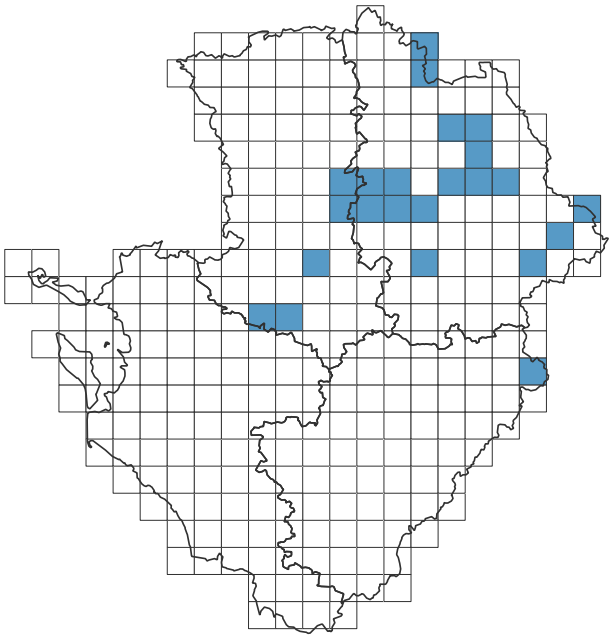

Statut de fréquence

Localisé (8 % des mailles)

Rédacteur Thierry Dubois (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Cahez

Pic épeichette

Dryobates minor (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge national UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Pic épeichette, le plus petit de nos pics bigarrés, se nourrit essentiellement d'insectes xylophages, coléoptères, chenilles, pucerons et larves qu'il capture dans la cime des arbres. L'hiver, il peut compléter ce régime alimentaire en consommant quelques graines, parfois même à la mangeoire. Bocage, bosquets, bois et forêts, parcs urbains, ripisylves et vergers sont parcourus par le Pic épeichette en hiver comme en saison de reproduction. En termes d'habitat, la présence majoritaire d'arbres feuillus dans le boisement constitue la première exigence de l'espèce.

RÉPARTITION EN HIVER

Il est possible d'observer le Pic épeichette dans des lieux qu'il ne parcourt pas en été, notamment à proximité des habitations ou dans les jardins. Il s'agit soit d'une extension de son domaine vital durant cette saison difficile, soit d'un erratisme des jeunes oiseaux qui peuvent s'éloigner à une centaine de kilomètres du site de nidification. Quoiqu'il en soit, l'espèce peut être observée dans tout le Poitou-Charentes. Les zones blanches de la carte de répartition ne témoignent pas systématiquement de son absence mais plutôt de la difficulté de repérer cet oiseau bien discret. L'espèce est cependant absente de l'île de Ré, certainement en raison de la nature des boisements, ainsi que des principales zones de plaine agricole. La répartition de l'espèce à l'échelle nationale semble avoir peu changé. Cependant, les indices nationaux indiquent une baisse marquée de ses effectifs nicheurs depuis 25 ans. Il est fort possible qu'il en soit de même dans notre région concernant les effectifs nicheurs et hivernants.

MENACES

Notre époque n'est pas propice aux espèces insectivores et la surexploitation des forêts engendre la raréfaction des vieux arbres où le Pic épeichette trouve sa principale source d'alimentation. La conservation d'îlots de sénescence lui serait bien profitable.

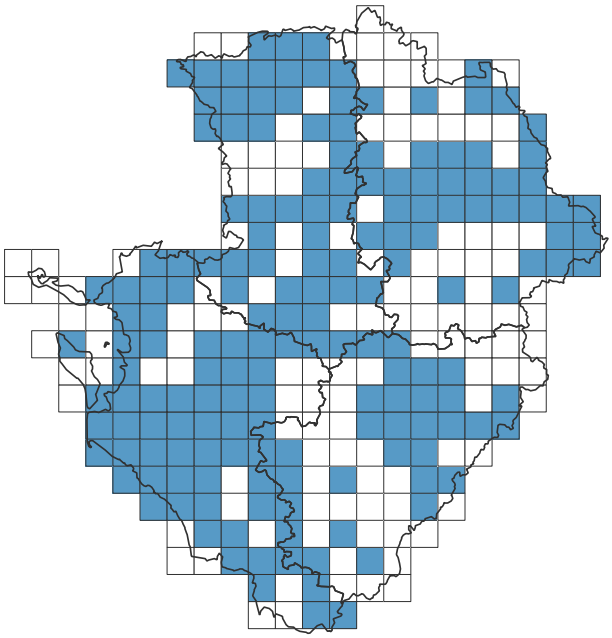

Statut de fréquence

Commun (57 % des mailles)

Rédacteur Thierry Dubois (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Croset

Cochevis huppé

Galerida cristata (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Espèce d'origine steppique, le Cochevis huppé occupe les milieux ouverts et secs à végétation rase et clairsemée se réchauffant rapidement comme les dunes atlantiques, les champs cultivés, les vignobles ou autres milieux fortement artificialisés : cours de ferme, carrières, pourtours de bâtiments agricoles ainsi que les zones périurbaines industrielles ou commerciales. Son régime alimentaire se compose de graines ainsi que d'invertébrés qu'il trouve en fouillant le sol.

RÉPARTITION EN HIVER

Espèce typique des plaines cultivées, le Cochevis huppé présente en Poitou-Charentes 2 populations de part et d'autre du Seuil de Poitou marquant la séparation entre le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain. Les cochevis picto-charentais sont strictement sédentaires. Des individus issus de populations plus septentrionales (Belgique, Suède) peuvent se joindre à eux lors de vagues de froid. À l'image de l'évolution des effectifs et de sa répartition en période de reproduction, sa distribution hivernale s'est contractée en Poitou-Charentes ; il est devenu extrêmement localisé en Charente où il a disparu de la moitié ouest à dominante viticole, qu'il occupait lors de l'atlas 1977-1981. En Deux-Sèvres, il a déserté la région médiane pour se cantonner uniquement dans le sud et le nord-est du département. Dans les deux autres départements, la répartition n'a que peu évolué. Largement réparti en Charente-Maritime, il est encore observé en groupe d'une dizaine d'individus le plus souvent en train de se nourrir dans les chaumes de terres agricoles.

MENACES

Le Cochevis huppé est menacé, comme bon nombre d'espèces de notre avifaune de plaine, par la simplification des espaces agricoles et la régression des systèmes de polyculture-élevage.

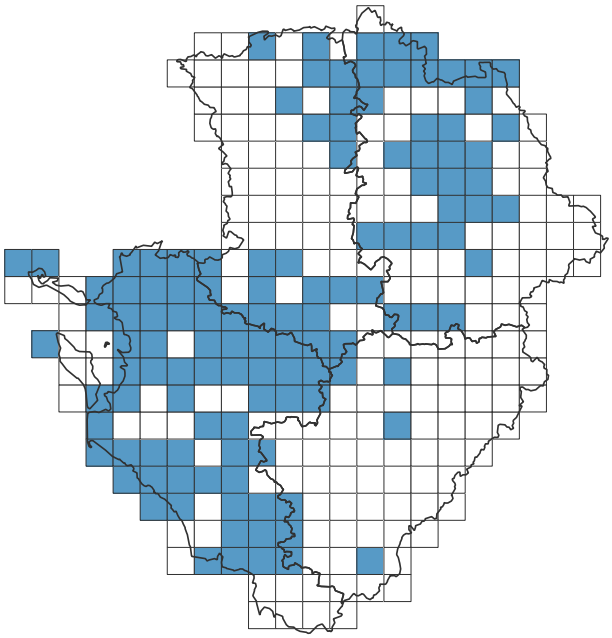

Statut de fréquence

Assez commun (40 % des mailles)

Rédacteur Julien Ventroux (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Jean Champion

Alouette lulu

Lullula arborea (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'Alouette lulu est sédentaire en Poitou-Charentes. L'hiver, les oiseaux locaux sont rejoints par des migrateurs en provenance d'Europe du Nord et de l'Est. Elle fréquente les mêmes milieux qu'en période de reproduction : bocages et zones viticoles principalement, mais également lisières forestières, landes sèches et milieux dunaires. Elle occupe ponctuellement les plaines céréalières, mais évite les forêts denses et les marais. Essentiellement granivore, l'Alouette lulu s'observe souvent en petits groupes glanant au sol.

RÉPARTITION EN HIVER

La répartition hivernale correspond bien aux préférences écologiques de l'espèce. Dans la Vienne, elle est présente dans le bocage du Montmorillonnais, les coteaux du centre, mais rarement dans les paysages d'openfield. Cette discontinuité se prolonge dans les plaines céréalières du sud des Deux-Sèvres et du nord de la Charente-Maritime, ainsi que dans les marais arrière-littoraux. Ailleurs, elle est relativement abondante, notamment dans les bocages les plus secs du nord des Deux-Sèvres et les zones viticoles charentaises. Cette répartition a peu changé depuis le précédent atlas des oiseaux en hiver 1977-1981, même si l'espèce semble être plus localisée en Vienne. Cependant, l'abondance décrite « plus de mille oiseaux reportés de 1977 à 1981 » sur la maille de Coulonges-sur-l'Autize près de Niort ne semble plus vraiment d'actualité.

MENACES

Les vagues de froid prolongées sont néfastes à l'espèce qui peine à s'alimenter sous la neige, mais la banalisation des milieux agricoles est sans conteste la principale menace pesant sur cette alouette.

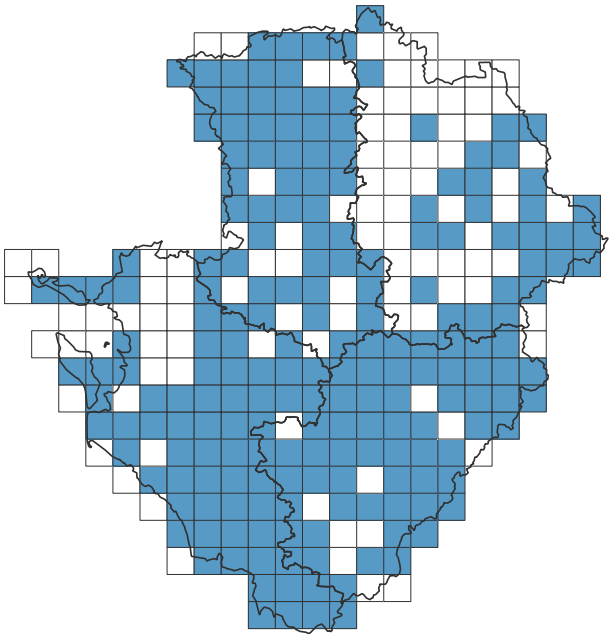

Statut de fréquence

Très commun (66 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Conort

Alouette des champs

Alauda arvensis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

L'Alouette des champs présente une large aire de répartition à travers le paléarctique. En hiver, elle fréquente une gamme diversifiée de milieux ouverts, en particulier les zones de cultures céréalières [1]. Les chaumes, les jachères et les zones enherbées sont particulièrement appréciées pour rechercher de la nourriture. À l'inverse, les parcelles dénuées de végétation et les milieux trop fermés sont généralement évités [2]. À cette saison, l'Alouette des champs se nourrit essentiellement de graines et de divers végétaux trouvés dans les chaumes ou les semis.

RÉPARTITION EN HIVER

En période hivernale, de nombreux groupes issus des populations nordiques viennent renforcer les effectifs nationaux. L'espèce est omniprésente en Poitou-Charentes avec 97 % des mailles occupées. Les densités les plus importantes sont observées sur les secteurs de plaines céréalières du nord de la Saintonge entre la Charente et la Charente-Maritime (où des groupes de 1 000 oiseaux sont présents), de l'Aunis et du sud Deux-Sèvres avec le Mellois. L'espèce est également bien présente dans le Civraisien en Vienne ainsi que dans la plaine du Mirebalais-Neuvillois et dans le nord des Deux-Sèvres. À l'inverse, les zones boisées ou marquées par un bocage dense semblent moins favorables et abritent de plus petites populations dont la détection est plus limitée. De même, le littoral et les îles de la Charente-Maritime accueillent des effectifs moins importants. Toutefois, des groupes de plusieurs centaines d'oiseaux peuvent être observés ponctuellement. Bien que l'Alouette des champs soit présente partout dans la région, ses effectifs hivernants connaissent un déclin significatif, tant au niveau local que national.

MENACES

L'accroissement des cultures de céréales d'hiver, qui entraîne la réduction des chaumes, et l'utilisation de pesticides sont autant de facteurs qui affectent négativement la disponibilité alimentaire des populations hivernantes [1]. À cela il est nécessaire d'ajouter l'impact des prélèvements par la chasse, soit plus de 400 000 oiseaux par an à l'échelle nationale [3].

[1] Donald P.F., Buchingham D.L., Moorcroft D., Muirhead L.B., Evans A.D. & Kirby W.B. (2001) ; [2] Eraud, C. & Corda, E. (2004) ; [3] Eraud C., Roux D., Ferrand Y., Veiga J., Hargues R. & Aubry P. (2017)

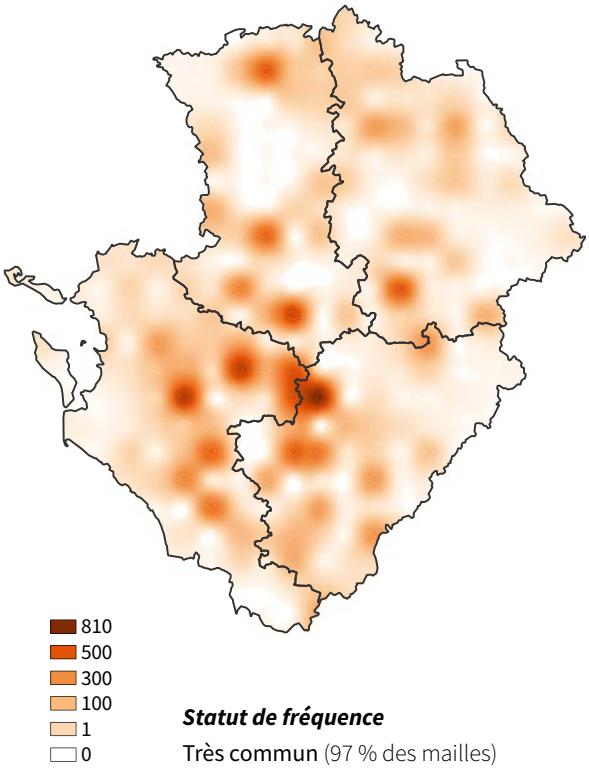

Statut de fréquence

Très commun (97 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Cahez

Alouette Haussecol

Eremophila alpestris (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Les Alouettes haussecol de la sous-espèce *flava* nichent de la Scandinavie au nord du lac Baïkal et migrent jusqu'au littoral de la mer du Nord et de la Manche en hiver. Elles fréquentent alors les prés salés et les plages de sable ou de galets. Leur alimentation se compose majoritairement de graines et parfois de mollusques et de crustacés qu'elles recherchent en se déplaçant au sol. Elles arrivent à partir de la mi-octobre et repartent progressivement en mars-avril.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, l'Alouette haussecol est une hivernante très rare présente essentiellement dans le Nord. Les principaux groupes se rencontrent dans le Pas-de-Calais, les estuaires de Picardie et plus sporadiquement sur le littoral du nord de la Bretagne. Il arrive que des individus descendent plus au sud jusqu'en Charente-Maritime comme ce 12 décembre 2010 où un oiseau a été vu brièvement sur une pelouse bordant la falaise du nord de l'île d'Oléron. Il s'agit là de l'unique observation d'Alouette haussecol de l'atlas et constitue la 7e mention de l'espèce pour la région. Parmi les 6 autres données, une seule n'est pas littorale et provient des Deux-Sèvres, avec 7 oiseaux du 3 janvier au 1er février 1970 sur l'étang de Juigny mis en assec. La Charente-Maritime fournit le reste des observations avec un individu du 5 décembre 1997 au 28 février 1998 et un autre le 14 janvier 2002 sur les dunes de Bonne-Anse (Les Mathes), un oiseau le 16 février 1999 à Moëze et enfin 3 individus du 13 décembre 2001 au 15 février 2002 sur la plage d'Yves.

MENACES

Le caractère exceptionnel de l'observation hivernale de l'Alouette haussecol en Poitou-Charentes ne permet pas d'identifier de menaces particulières.

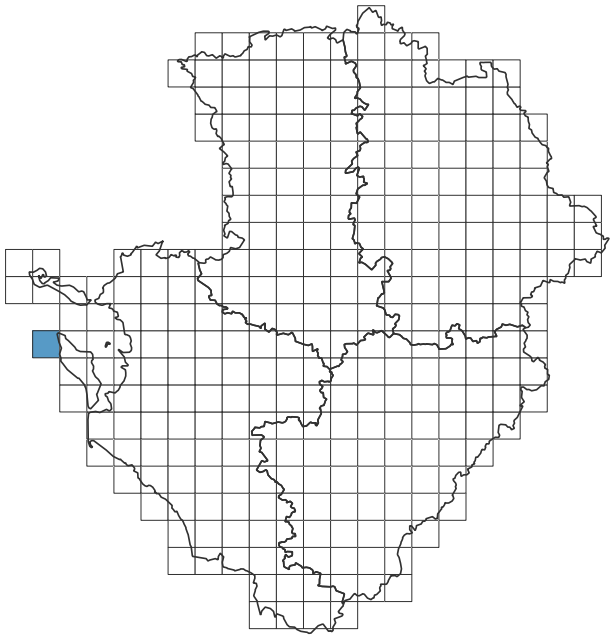

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteurs Lotfi Hamdaoui & Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Édouard Dansette

Hirondelle rustique

Hirundo rustica (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'Hirondelle rustique est une migratrice transsaharienne qui est strictement inféodée à l'habitat des hommes pour sa nidification. Elle niche dans toute l'Europe, en Afrique du Nord et en Asie. Son régime alimentaire se compose principalement de petits insectes qu'elle chasse à basse altitude. Elle hiverne essentiellement en Afrique tropicale et méridionale. Cependant, de petits groupes ou des individus isolés hivernent régulièrement depuis une vingtaine d'années sur le pourtour méditerranéen et jusque sur la façade atlantique.

RÉPARTITION EN HIVER

Au cours de cet atlas, les observations d'Hirondelle rustique, qui ne concernent qu'un seul individu à la fois, sont localisées sur la côte atlantique au niveau du Pertuis charentais : sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, sur l'île d'Oléron, et dans le village de Salles-sur-Mer, situé à 4 km de l'océan. Elle est ainsi mentionnée en Charente-Maritime presque chaque hiver depuis une vingtaine d'années tandis que les autres départements n'ont jamais accueilli l'espèce en décembre et janvier. Nul doute que les températures plus douces du littoral atlantique lui permettent de trouver encore quelques insectes même à cette période. Sur les 7 données recueillies au total pendant cette enquête, 6 l'ont été au mois de décembre. Cette tendance, vérifiée depuis le début de la présence hivernale de l'espèce dans la région, suggère que ces oiseaux sont plutôt des migrateurs postnuptiaux tardifs et qu'un hivernage complet reste exceptionnel.

MENACES

Au vu du caractère anecdotique de la présence de l'Hirondelle rustique dans notre région en hiver, l'espèce n'est pas menacée.

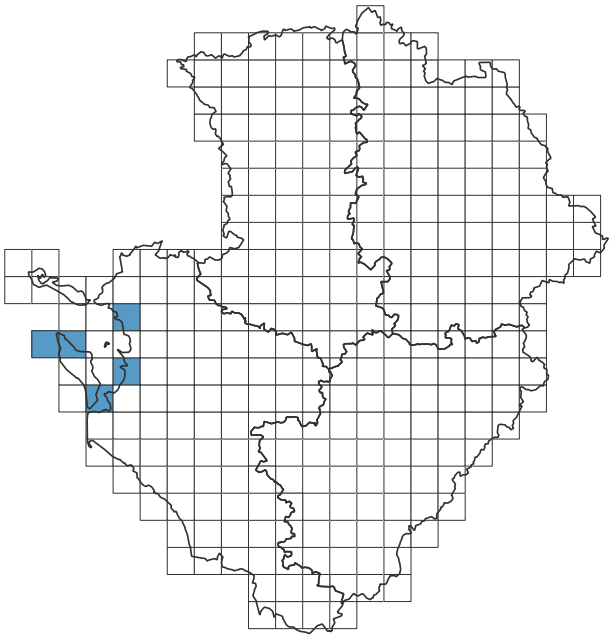

Statut de fréquence

Occasionnel ou très localisé
(2 % des mailles)

Rédacteur Jérome Tricaud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Alain Boullah

Hirondelle rousseline

Cecropis daurica (Laxmann, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'aire de répartition de l'Hirondelle rousseline s'étend de la péninsule Ibérique et du Maroc jusqu'en Asie centrale en période de reproduction. En France, l'espèce niche de façon très localisée sur le pourtour méditerranéen, dans les étages collinéens et les vallées encaissées. Les zones de garrigues, maquis, vignobles à proximité de falaises et de cours d'eau lui fournissent un habitat propice et une ressource alimentaire riche en hyménoptères. Migratrice, elle peut être observée sur le littoral atlantique principalement en période prénuptiale. L'Hirondelle rousseline hiverne en Afrique tropicale, probablement au Sahel.

RÉPARTITION EN HIVER

Sur la période 2009-2013, une seule mention de l'espèce a été rapportée, le 6 décembre 2011 sur la commune des Portes-en-Ré (17). Deux autres mentions hivernales plus anciennes à la pointe de l'île de Ré sont à noter, les 14 et 20 février 2004 à Saint-Clément-des-Baleines (17). Il s'agit donc d'observations exceptionnelles, bien loin des sites d'hivernage habituels de l'espèce. À ce jour, le Poitou-Charentes totalise 29 mentions d'1 ou 2 individus : 25 en Charente-Maritime, 2 en Deux-Sèvres et 2 en Vienne ; toutes en période prénuptiale excepté une donnée tardive le 21 novembre 2004 à Royan. Si d'autres cas de migrateurs précoces ont été notés fin février en France, l'observation de cette espèce en décembre 2011 est particulièrement remarquable.

MENACES

L'Hirondelle rousseline, exceptionnellement présente en hiver ne fait l'objet d'aucune menace.

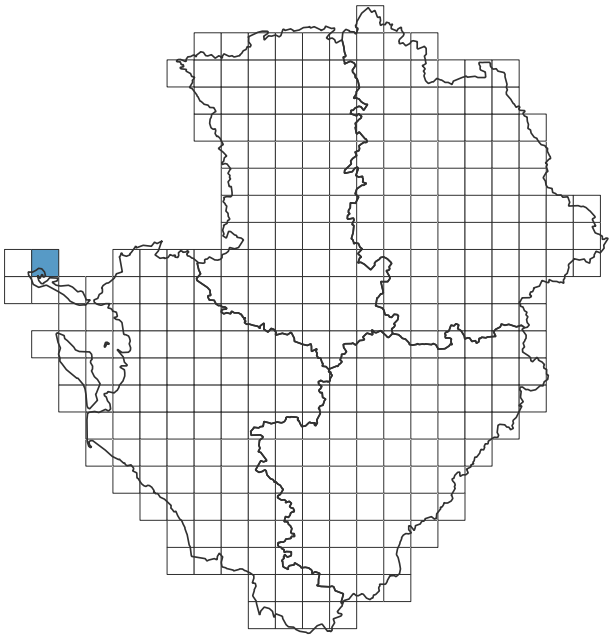

Statut de fréquence

Très rare (1 maille)

Rédacteur Régis Ouvrard (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Aurélien Audevard

Pipit de Richard

Anthus Richardi (Vieillot, 1818)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Pipit de Richard est une espèce originaire de Sibérie, de Mongolie et d'Asie du Sud-Est qui hiverne en Inde et en Asie du Sud. Chaque année, et particulièrement en automne, des oiseaux égarés sont observés le long des côtes françaises et parfois à l'intérieur des terres. Cette espèce fréquente les milieux ouverts comme les prairies humides, les dunes, les friches, les prés-salés ou les polders à la recherche d'invertébrés pour se nourrir.

RÉPARTITION EN HIVER

Au cours de cet atlas, le Pipit de Richard a été observé sur 4 mailles, toutes situées en Charente-Maritime. Durant l'hiver 2011-2012, entre un et deux individus ont été notés du 2 décembre au 10 janvier dans les prairies de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron. Le 2 décembre, un troisième oiseau a été signalé sur des bosses de marais, toujours au sein de la réserve. Le 29 décembre 2011, un oiseau a également été observé dans les prés salés de la Perrotine à Saint-Pierre-d'Oléron. La donnée la plus récente durant l'atlas est plus continentale et concerne un individu photographié le 12 janvier 2013 à Saint-Pierre d'Amilly, à la limite entre la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres. À l'échelle nationale la tendance de la population hivernante de Pipit de Richard est en forte augmentation depuis 1990. Cette augmentation serait en partie due à l'expansion de son aire de reproduction, corrélée aux changements climatiques [1]. Désormais, l'espèce est reconnue comme une hivernante rare mais régulière et il est probable que les observations deviennent plus fréquentes à l'avenir dans la région. Ce cas est loin d'être isolé puisque d'autres espèces d'oiseaux sibériens migrant normalement en Asie du Sud se retrouvent chaque année de plus en plus nombreuses en Europe de l'Ouest [1].

MENACES

Au regard de la rareté de l'espèce et de la tendance de la population hivernante, elle ne semble pas faire l'objet de menaces.

[1] Jiguet, 2013

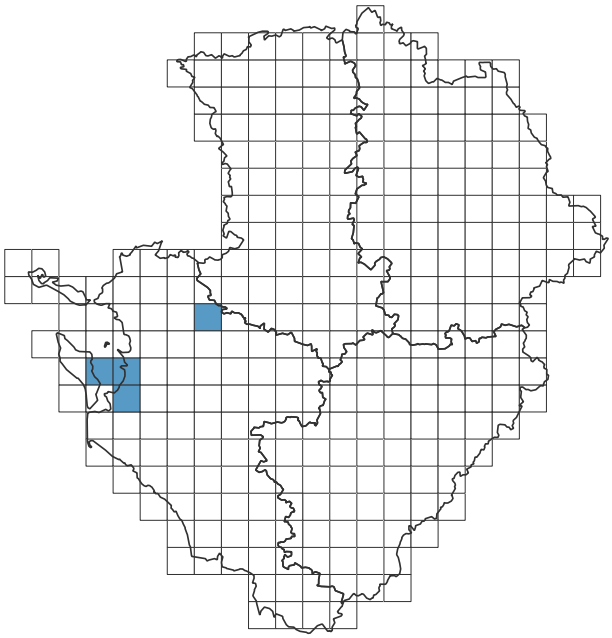

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Cédric Faivre (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Marc Thibault

Pipit farlouse

Anthus pratensis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

Espèce plutôt rare en période de reproduction, le Pipit farlouse est plus largement présent en hiver du fait de la migration des populations nordiques. Son aire d'hivernage se situe dans l'ouest et le sud de l'Europe ainsi qu'en Afrique du Nord. Grégaire à cette époque de l'année, il se rencontre en groupe dans les labours, les jachères, le long de la côte ainsi que dans les prairies humides à la recherche de petits insectes, larves et araignées.

RÉPARTITION EN HIVER

Commun à très commun en hiver sur le territoire du Poitou-Charentes, le Pipit farlouse est présent de façon assez homogène. L'analyse des transects réalisés durant l'enquête indique que ce pipit est omniprésent en Charente-Maritime, avec une abondance très marquée dans le Marais de Rochefort. Des groupes de 100 à 150 individus sont régulièrement présents sur le littoral charentais et les marais arrière-littoraux à cette saison. En Deux-Sèvres, de fortes densités sont notées dans les plaines agricoles de La Mothe-Saint-Héray et Lezay ainsi que dans le nord du département. Il en est de même en Charente où le Pipit farlouse semble plus abondant dans le secteur des ZPS des plaines de Villefagnan et de Barbezières. Bien que présente sur la quasi-totalité du territoire, l'espèce semble moins abondante dans la Vienne. En effet, un axe important allant de Châtellerault à Lusignan apparait comme peu fréquenté. La zone entre Poitiers et Châtellerault étant très urbanisée, ceci peut expliquer le faible nombre de contacts sur ce secteur. Malgré son statut d'espèce très commune, le Pipit farlouse connaît un léger déclin des populations hivernales à l'échelle nationale. Il est probable que cette tendance générale, qui s'explique en partie par une forte diminution des populations nicheuses à l'échelle européenne, se fasse ressentir à l'échelle régionale.

MENACES

L'intensification de l'agriculture avec la régression de la flore sauvage est défavorable au Pipit farlouse.

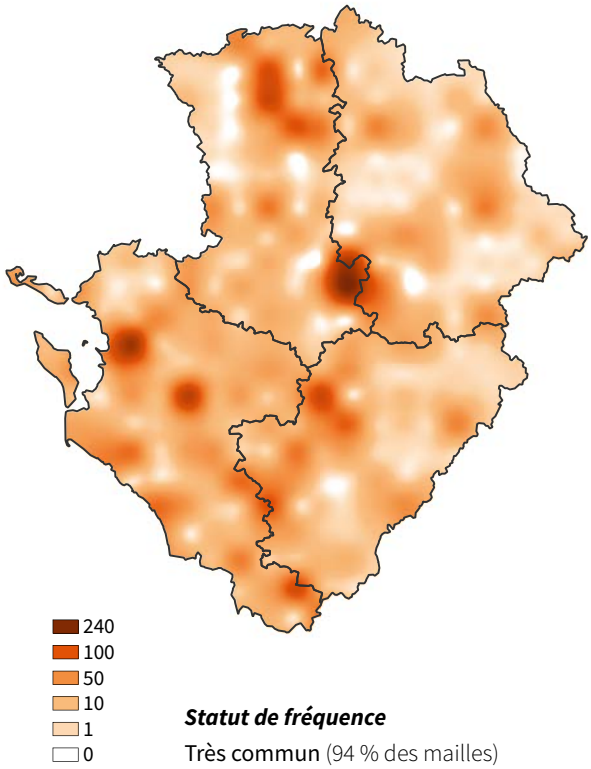

Statut de fréquence

Très commun (94 % des mailles)

Rédacteur Cédric Faivre (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Pipit spioncelle

Anthus spionoletta (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge national UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Pipit spioncelle niche dans les milieux montagnards du centre et du sud de l'Europe. À partir du mois d'octobre, il quitte les sommets et gagne les secteurs de plaine de l'ouest de l'Europe ainsi que le Maghreb. Ce passereau fréquente alors les prairies humides, les bords des rivières, les lacs et les étangs, ainsi que les milieux littoraux. Souvent seul ou en petits groupes, il peut également être observé au milieu d'un groupe de Pipits farlouses, à la recherche d'insectes (coléoptères, diptères) ou d'éléments végétaux.

RÉPARTITION EN HIVER

Bien que présenté comme assez commun en raison du nombre de mailles occupées (40 %), le Pipit spioncelle est un oiseau assez rare en Poitou-Charentes lors de la saison hivernale. Il est présent sur les quatre départements mais sa répartition y est hétérogène. En effet, il est assez fréquent sur la partie littorale de la Charente-Maritime, dans les marais, les prairies humides, les labours inondés ou sur les plages. Il est également régulièrement contacté dans le département de la Charente. Cependant, il se fait plus rare dans le département de la Vienne où il est absent des grandes zones de plaines agricoles et se concentre sur les étangs du sud et de l'est. Il en est de même pour les Deux-Sèvres où les étangs au nord ainsi que le pourtour du Marais poitevin au sud-ouest se montrent plus favorables à son hivernage. Cette répartition tranche avec le précédent atlas de 1977-1981 : l'espèce semblait assez abondante dans la Vienne, en particulier dans l'est, et plus rare dans les trois autres départements. L'hivernage semble donc avoir connu une nette progression, en particulier en Charente et Charente-Maritime. Les populations européennes sont considérées comme stables chez cette espèce même si la tendance est plus incertaine à l'échelle nationale.

MENACES

La dégradation et la disparition des zones humides sont défavorables à l'hivernage du Pipit spioncelle.

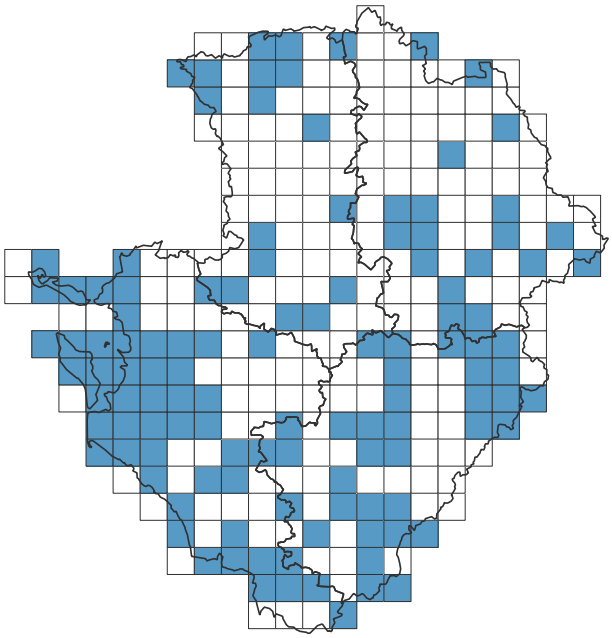

Statut de fréquence

Assez commun (40 % des mailles)

Rédacteur Cédric Faivre (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Pipit maritime

Anthus petrosus (Montagu, 1798)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge national UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

En période hivernale, le Pipit maritime s'éloigne rarement du littoral où il fréquente les côtes rocheuses ainsi que les plages et les estuaires. Il peut occasionnellement se retrouver à l'intérieur des terres à proximité de zones humides. L'espèce s'alimente sur l'estran et dans les laisses de mer principalement d'invertébrés et de graines. Ce régime peut être complété par des mollusques (littorines *Littorina neritoides*), des petits crustacés (ligies *Ligia oceanica*, crevettes) voire des petits poissons.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, durant la période hivernale, l'espèce est majoritairement présente en Bretagne où des dortoirs de plusieurs dizaines d'oiseaux peuvent être observés. Sa distribution sur le littoral s'étend de la Manche occidentale à l'océan Atlantique avec une présence marginale en Aquitaine. Le Pipit maritime peut également être observé le long de la côte méditerranéenne. Dans la région, à l'exception d'une maille en Charente, l'espèce est présente exclusivement sur le littoral de Charente-Maritime, de La Rochelle à l'estuaire de la Gironde. La majorité des observations se concentre sur les îles de Ré et d'Oléron. Un groupe d'une quinzaine d'oiseaux a d'ailleurs été noté sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron. La population hivernante en Charente-Maritime est estimée à une centaine d'individus. À noter que l'espèce était autrefois régulièrement observée sur les bords des sources de la Touvre où elle fait toujours l'objet d'observations ponctuelles. Les oiseaux qui hivernent sur nos côtes sont vraisemblablement issus des populations du nord de la France et de l'Europe (Bretagne, Grande-Bretagne, Suède et Norvège), en attestent les cas de reprises d'individus bagués.

MENACES

Le nettoyage mécanique des plages et la fréquentation du littoral sont défavorables au Pipit maritime.

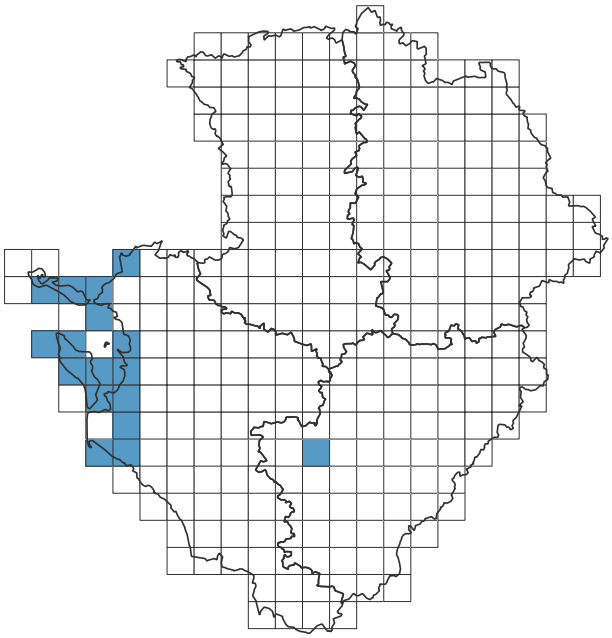

Statut de fréquence

Rare (6 % des mailles)

Rédacteur Cédric Faivre (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Armel Deniau

Bergeronnette printanière

Motacilla flava (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge national UICN en hiver : **non inscrite**

ÉCOLOGIE

La Bergeronnette printanière n'est normalement présente en Poitou-Charentes que durant la période de nidification. Les oiseaux arrivent à la mi-mars et repartent à la fin de l'été (septembre/octobre). Elle passe la saison hivernale en Afrique subsaharienne où elle fréquente des prairies humides, des pâturages, des cultures, des bords de cours d'eau et d'étangs ou de vasières. Son régime alimentaire principalement insectivore se compose d'une grande diversité d'invertébrés terrestres et aquatiques (coléoptères, orthoptères, larves, vers, mollusques).

RÉPARTITION EN HIVER

La présence de la Bergeronnette printanière en hiver en France est exceptionnelle et concerne probablement des migrateurs attardés. En effet, ces dernières années les débuts d'hiver plus doux ont permis à quelques oiseaux de prolonger leur séjour en continuant à se nourrir normalement sous nos latitudes. Au cours de l'hiver 2011-2012, ce sont au moins 3 oiseaux qui ont été contactés sur l'île d'Oléron et dans le marais de la Seudre. L'hiver suivant, une femelle a été vue à deux reprises dans la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron puis à proximité, à environ 4 kilomètres à vol d'oiseau. Ces observations ne sont pas isolées puisque l'espèce a également été notée dans trois autres départements français durant la période de l'atlas : la Loire, la Gironde et à la frontière entre le Loiret et le Cher.

MENACES

Au regard du caractère occasionnel de l'espèce dans la région en période hivernale, l'espèce ne présente pas de menaces majeures.

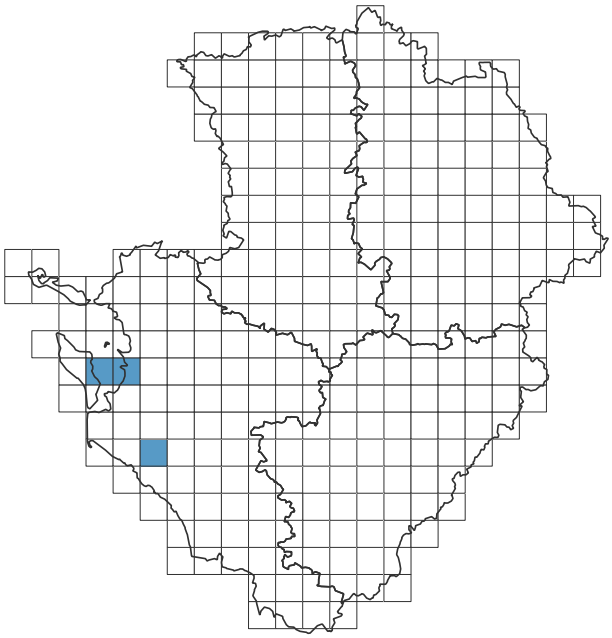

Statut de fréquence

Occasionnel (1% des mailles)

Rédacteur Cédric Faivre (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Croset

Bergeronnette des ruisseaux

Motacilla cinerea (Tunstall, 1771)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge national UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Bergeronnette des ruisseaux vit toute l'année au voisinage de l'eau. Elle dissimule son nid dans une anfractuosité près d'un torrent ou d'une rivière au cours rapide. L'hiver, l'espèce d'affinité montagnarde, étend sa répartition jusqu'au littoral en passant par les grandes vallées alluviales et s'accommode d'eaux plus stagnantes comme les bassins de lagunage. Elle recherche sa nourriture au sol hochant continuellement la queue et consomme principalement des petits insectes et des larves.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, la Bergeronnette des ruisseaux est plutôt sédentaire et effectue essentiellement des déplacements altitudinaux se déployant largement sur toutes les plaines jusqu'aux côtes atlantiques et méditerranéennes. Les effectifs des populations autochtones sont alors renforcés par celles d'Europe du Nord qui peuvent hiverner jusqu'en Afrique subsaharienne. La Bergeronnette des ruisseaux est commune dans les quatre départements du Poitou-Charentes et a fait l'objet d'au moins une mention sur la majorité des mailles. Son absence sur certains secteurs peut être réelle quand l'habitat est non favorable comme les zones boisées ou exemptes d'eau. C'est par exemple le cas de la partie très forestière au sud de la Charente. Mais elle peut aussi s'expliquer par la discrétion de l'espèce, solitaire en période hivernale, qui rend sa détection difficile. Bien qu'en France la Bergeronnette des ruisseaux colonise encore de nouveaux territoires de plaine, ses effectifs déclinent depuis deux décennies avec - 28 % constatés de 2001 à 2012. Il est probable que la population du Poitou-Charentes suive la même tendance.

MENACES

La plasticité de l'espèce lui permet d'éviter d'être menacée même si un déclin des effectifs est attesté au niveau national depuis une vingtaine d'années.

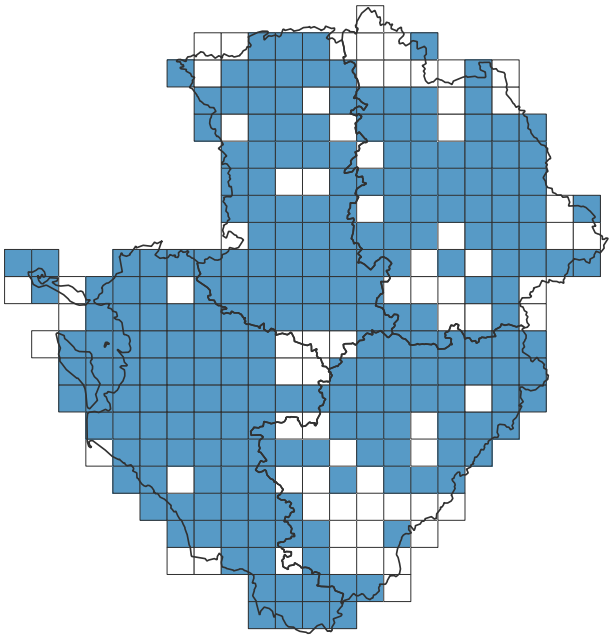

Statut de fréquence

Commun (74 % des mailles)

Rédacteur Cédric Faivre (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Conort

Bergeronnette grise

Motacilla alba (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Bergeronnette grise présente une large aire de répartition paléarctique. En hiver, les populations plus nordiques, comme la Bergeronnette de Yarell qui est une sous-espèce originaire des îles britanniques, viennent renforcer les effectifs locaux. Des groupes s'observent à la recherche de petits insectes dans des champs labourés, à proximité des stations d'épuration, dans des prairies à herbe rase ou encore sur les aires de stationnement des centres commerciaux. À la nuit tombée, elles forment des dortoirs dans les arbres, les roselières ou sur les toits d'immeubles.

RÉPARTITION EN HIVER

La Bergeronnette grise se rencontre en hiver dans les quatre départements. En Charente-Maritime, elle est présente de façon homogène sur tout le territoire ou presque. À noter toutefois des concentrations plus importantes le long de la côte atlantique notamment sur les ports de pêche ou de plaisance, où des dortoirs de plus de 200 oiseaux étaient régulièrement présents. D'autres dortoirs conséquents ont également été observés sur la vallée de la Charente entre Saintes et Cognac. En Charente, la Bergeronnette grise est présente sur tout le territoire, avec une abondance plus marquée au nord-est du département, à proximité des lacs de Lavaud et de Mas Chabans. L'espèce est également omniprésente dans les Deux-Sèvres, avec des concentrations plus marquées du côté de Melle, aux alentours de Niort ainsi que dans la région du lac du Cébron. Enfin, sa répartition dans le département de la Vienne est en revanche plus diffuse avec notamment des zones de moindre abondance dans l'est et le sud-est du département ainsi que dans les grandes plaines agricoles du nord-ouest. Des densités plus marquées ont toutefois été notées du côté de l'étang de Beaufour ainsi qu'au niveau des îles de Payré.

MENACES

Cet oiseau généraliste bénéficie d'un statut de conservation favorable et profite même de certaines activités humaines.

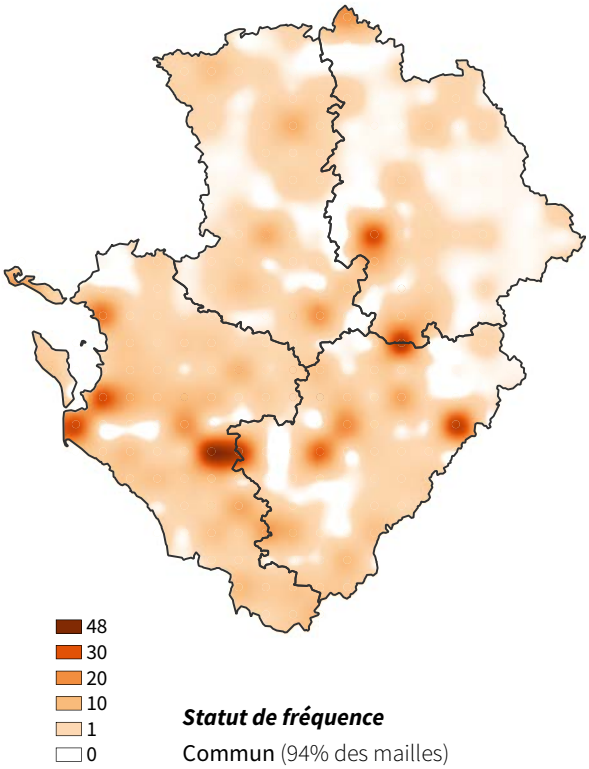

Statut de fréquence

Commun (94% des mailles)

Rédacteur Cédric Faivre (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Vincent Milaret

Jaseur boréal

Bombycilla garulus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge national UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La sous-espèce nominale du Jaseur boréal se reproduit principalement dans les vieilles forêts de conifères des régions boréales de Scandinavie et de Russie. Insectivore en été, il se rassasie en période hivernale de toute sorte de fruits et de baies qu'il trouve dans les vergers, les haies champêtres ou les parcs et jardins urbains. Migrateur partiel, son aire d'hivernage s'arrête habituellement à l'est de la France mais des afflux occasionnels peuvent l'entraîner en grand nombre sur tout le territoire.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

D'ordinaire, les effectifs de Jaseur Boréal restent faibles en France et se cantonnent aux zones frontalières belge, allemande et suisse. Mais lorsqu'une bonne reproduction coïncide avec une faible fructification sur ses lieux d'hivernage traditionnels, des vagues importantes d'oiseaux déferlent dans le nord-est du pays et plus loin si le phénomène est particulièrement marqué. Ils peuvent ainsi atteindre le Midi, la Bretagne et le Sud-Ouest. C'est notamment ce qu'il s'est produit lors des hivers 2010-2011 et 2012-2013 au cours desquels l'espèce a été mentionnée à 4 reprises dans la région : 6 individus ont été contactés le 12 janvier 2011 à Saint-Fort-sur-Gironde (17), 1 le 25 janvier 2011 sur le campus universitaire de Poitiers (86), 1 le 6 janvier 2012 à Hiesse (16) et un dernier parmi des Pinsons des arbres le 25 janvier 2013 à Saintes (17). Le Jaseur boréal est par conséquent un visiteur exceptionnel dans notre région.

MENACES

Cette espèce ne visite que trop rarement la région pour être exposée à une quelconque menace.

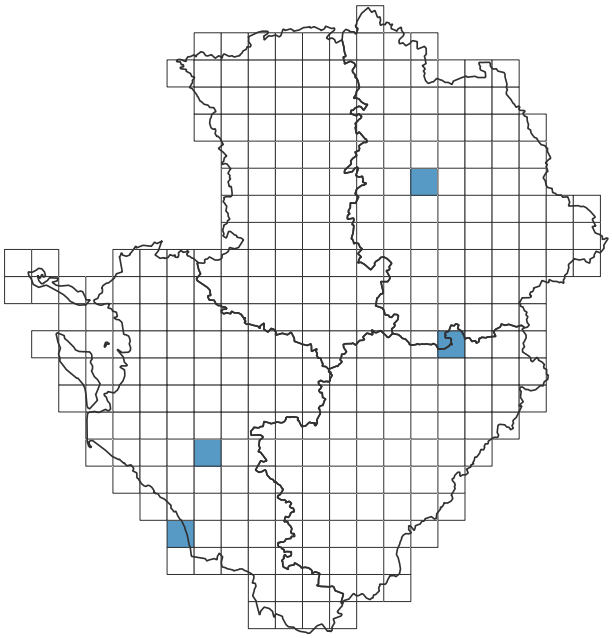

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Cyrille Poirel (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Robin Besançon

Cincle plongeur

Cinclus cinclus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Cincle plongeur est un habitant des rivières et ruisseaux aux eaux rapides à lit caillouteux présentant des blocs rocheux et des chutes d'eau. Ces cours d'eau doivent être riches en invertébrés aquatiques. Les proies sont capturées en plongeant ou en marchant sur le fond. Le Cincle plongeur est répandu dans les massifs montagneux et s'installe en plaine parfois à la faveur d'ouvrages hydrauliques comme les moulins. Bien que l'espèce soit sédentaire, les oiseaux réalisent durant leur première année des déplacements jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres en hiver.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Cingle plongeur est très localisé dans la région et seule la rivière « le Bandiat » en Charente a hébergé l'espèce durant l'inventaire sur un site où il est également connu nicheur. Dans ce département, d'autres données indiquent une présence occasionnelle sur la frange nord-est. En Vienne, seule une localité sur la Gartempe accueille de manière très occasionnelle le Cincle plongeur car un couple se reproduit en Haute-Vienne à quelques centaines de mètres de la frontière. Ailleurs, 2 observations ont été réalisées en Charente-Maritime en janvier 1999 et juin 2009 et 10 dans les Deux-Sèvres entre 1976 et 2016 [1]. Dans les départements limitrophes, il est largement réparti dans la Haute-Vienne et le nord de la Dordogne. Sa présence devient plus clairsemée en se rapprochant des limites de la Charente et de la Vienne, lorsque l'on s'éloigne des têtes de bassin versant [2]. L'espèce semble avoir atteint son pic d'abondance à la fin des années 1980 avec 5 à 10 couples présents dans l'est de la région. Mais depuis, les différents inventaires montrent une quasi-disparition de l'espèce [3], confirmée en hiver comme le souligne cet atlas.

MENACES

Les exigences écologiques du Cingle plongeur, liées à celles de ses proies, nécessitent une eau de grande qualité, oxygénée et assez rapide de plus en plus rare dans la région en raison notamment de nombreux barrages.

[1] Nadal, 2013 ; [2] SEPOL, 2013 , [3] Précigout, 1999

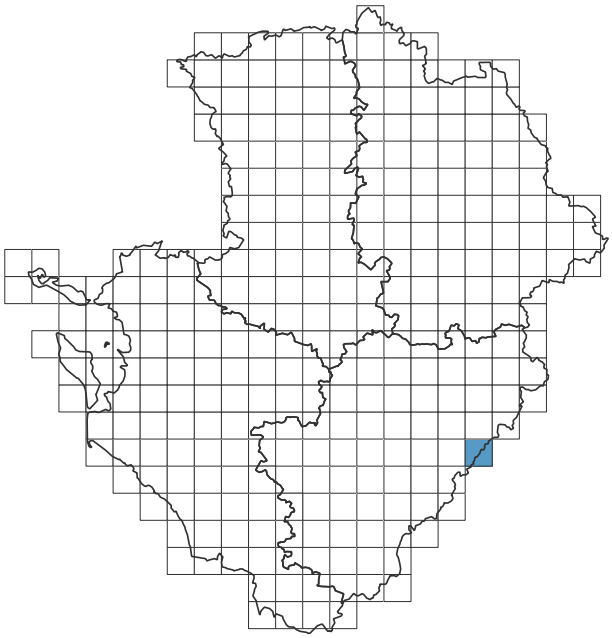

Statut de fréquence

Très localisé (1 maille)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Troglodyte mignon

Troglodytes troglodytes (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Espèce de répartition holarctique, le Troglodyte mignon niche dans la majeure partie de l'Europe. Les oiseaux d'Europe du Nord sont migrateurs, et rejoignent ceux d'Europe occidentale qui sont majoritairement sédentaires. Ils recherchent leur nourriture, composée d'invertébrés (arthropodes, insectes, araignées, etc.) dans les trous et les crevasses des arbres, des tas de bois et au sol. Ils fréquentent aussi bien les boisements que les talus et les fossés, les bosquets et les haies que les parcs et les jardins, jusque dans les villes.

RÉPARTITION EN HIVER

L'espèce est largement répandue dans la région, et a été recensée dans 99 % des mailles et le long de 92 % des transects réalisés. Elle n'est pas contactée dans les zones où ses préférences écologiques ne sont pas satisfaites. C'est notamment le cas dans les zones les plus dépourvues de végétation comme les plaines de l'ouest de la Vienne ou du sud de la Charente. L'Indice Kilométrique d'Abondance moyen de 1,43 individus est relevé lors des transects mais jusqu'à 7 individus au kilomètre sont notés près de Saint-Jean-d'Angély. La répartition régionale n'a pas évolué depuis le précédent recensement et les tendances sont mal connues. Au niveau national, il semble possible d'établir un parallèle entre la tendance des populations nicheuses et celles hivernantes, qui, bien qu'en déclin depuis 2001, est plutôt à la stabilité sur le long terme [1].

MENACES

Même si les vagues de froid intense lui sont néfastes, le troglodyte ne semble pas menacé en Poitou-Charentes.

[1] MNHN, 2014

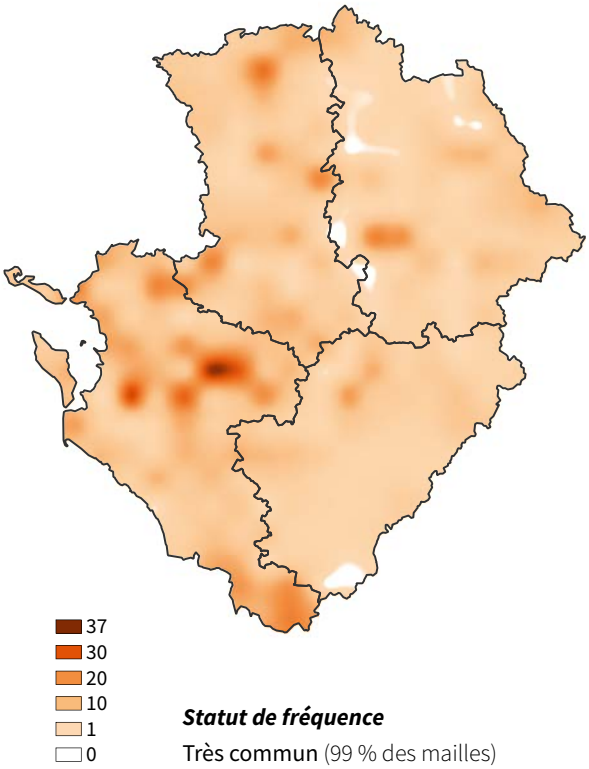

Statut de fréquence

Très commun (99 % des mailles)

Rédacteur Martin Grienenberger (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Accenteur mouchet

Prunella modularis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'Accenteur mouchet est une espèce discrète qui recherche une végétation buissonnante pour se cacher à proximité de zones ouvertes peu étendues. Il est commun dans les parcs et jardins, les friches, les haies, les landes, les lisières et les boisements jeunes. Les populations locales sédentaires sont renforcées en hiver par des oiseaux venus du nord de l'Europe. Espèce insectivore au printemps et en été, ce traîne-buisson adapte ensuite son régime alimentaire et se nourrit de toutes sortes de graines.

RÉPARTITION EN HIVER

L'Accenteur mouchet est présent partout dans la région. La Charente-Maritime est le département où les Indices Kilométriques d'Abondance les plus forts sont observés (jusqu'à 8 oiseaux par kilomètre parcouru). L'espèce semble peu présente sur les mailles dominées par des zones humides (marais charentais) ou de grandes plaines ouvertes mais plus abondante en milieu urbain ou péri-urbain. Ailleurs, la répartition est plus homogène sans jamais être élevée. Les reprises et contrôles de bagues montrent d'une part, que les accenteurs nicheurs dans l'ouest de la France sont sédentaires, d'autre part, que la région accueille des visiteurs hivernaux originaires de Scandinavie, de Belgique et d'Allemagne. La répartition de l'espèce n'a pas évolué depuis l'atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981. En l'absence d'estimation fiable des effectifs hivernaux, il est difficile de donner une tendance. Il est toutefois raisonnable de penser que celle-ci soit en légère diminution étant donné le déclin modéré des effectifs nicheurs en France et en Europe depuis la fin des années 1980 [1].

MENACES

Les périodes de gel ou de neige prolongées rendant inaccessible la nourriture peuvent entrainer une surmortalité hivernale.

[1] Butchart et al., 2016

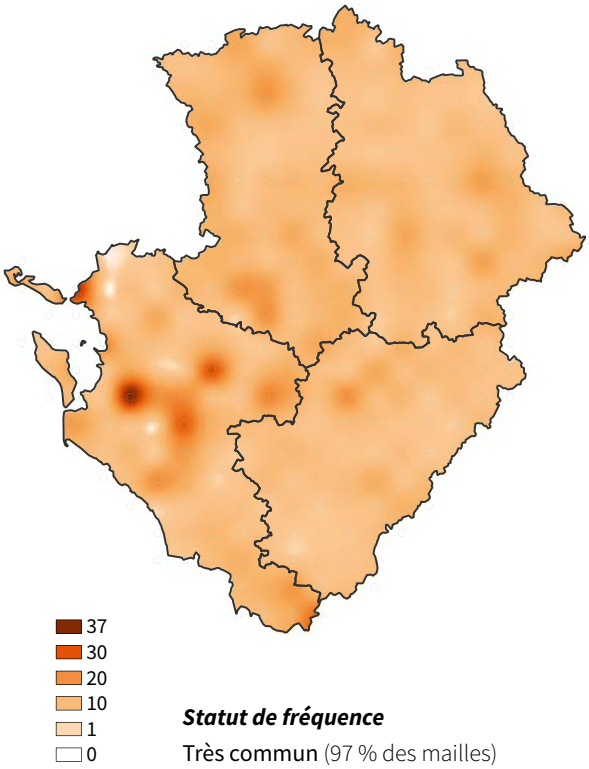

Statut de fréquence

Très commun (97 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Raphaël Bussière

Accenteur alpin

Prunella collaris (Scopoli, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Espèce nicheuse des massifs montagneux, l'Accenteur alpin est un migrateur partiel qui regagne généralement des zones de plus basse altitude en automne et en hiver. Il fréquente alors une large gamme de milieux rocheux (carrières, falaises...) ainsi que des monuments anciens (châteaux, cathédrales). La présence de zones végétalisées ou de pelouses rases à proximité des sites semble être particulièrement appréciée, notamment pour la recherche de nourriture [1,2]. Il se nourrit essentiellement d'insectes et de graines.

RÉPARTITION EN HIVER

Bien que l'Accenteur alpin possède une aire de répartition plus étendue en période hivernale, l'espèce reste particulièrement rare et occasionnelle en Poitou-Charentes. Ainsi, la totalité des observations faites au cours de cet atlas résulte d'un afflux sans précédent au cours de la période internuptiale 2011-2012 dans l'ouest de la France [1]. Les prospections organisées par les ornithologues locaux ont permis de détecter une trentaine d'individus différents, ayant réalisé un hivernage complet ou partiel. Il semble que les oiseaux se soient principalement concentrés en Charente et dans la Vienne avec respectivement 11 et 15 individus. La majeure partie des sites fréquentés était de vieux édifices urbains, tels que l'église Saint-André à Niort où 3 individus ont hiverné [3], la cathédrale Saint-Pierre à Poitiers [2] ou encore le Château de Saint-Germain de Confolens en Charente. À noter que 2 individus ont également séjourné sur l'église Saint-Eutrope à Saintes en décembre 2011. Des stationnements ont aussi été constatés au sein de carrières en Charente. Quelques mentions hivernales avaient déjà été recensées dans la région, avec notamment une observation en Charente-Maritime au cours de l'atlas 1977-1981 ainsi qu'une en décembre 1975 à Melle. À noter que MAYAUD signalait en 1953 que l'hivernage de l'Accenteur alpin était assez régulier dans l'ouest de la France.

MENACES

Au regard du caractère occasionnel de cette espèce, aucune menace ne pèse sur celle-ci dans la région.

[1] Issa & Rebeyrat, 2012 ; [2] Bussière & Tillet, 2014 ; [3] Nadal & Braud, 2013

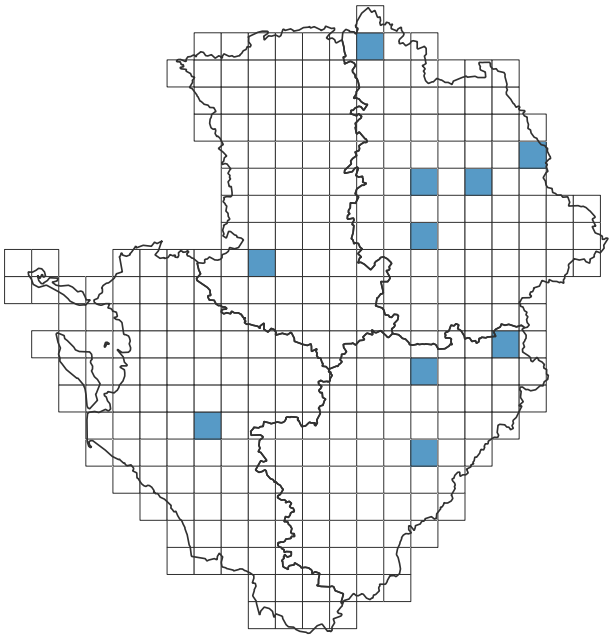

Statut de fréquence

Occasionnel (3 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Élisa Daviaud

Rougegorge familier

Erithacus rubecula (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

À partir de mi-novembre les rougegorges ont rejoint leurs quartiers d'hiver, abandonnant les secteurs les plus boisés pour des milieux plus ouverts : parcs, jardins, bocages, haies avec de préférence un sol nu, peu herbeux ou recouvert de feuilles mortes. Ils y trouvent des invertébrés et se nourrissent aussi de baies, graines et fruits. L'hiver, ce passereau est fréquemment observé à la mangeoire.

RÉPARTITION EN HIVER

D'après plusieurs études, les femelles auraient tendance à quitter les sites de nidification pour migrer vers des zones d'hivernage tandis que les mâles, territoriaux, resteraient cantonnés sur les mêmes secteurs été comme hiver. En plus de migrations partielles de la population locale, les effectifs hivernaux sont alimentés par des oiseaux nordiques provenant de Scandinavie et d'Europe de l'Est et centrale. Il est toutefois impossible de renseigner pour le moment la proportion de ces individus autochtones dans les effectifs de rougegorges hivernants en France. Celle-ci dépend certainement des conditions météorologiques (vagues de froid). À l'échelle nationale, la tendance des effectifs nicheurs est en forte augmentation depuis 1989. En revanche, la tendance de la population hivernante dans le pays n'est pas connue. En Poitou-Charentes, l'espèce est répartie sur tout le territoire et a été contactée sur 99 % des transects. Les effectifs observés ont atteint localement jusqu'à 12 individus par kilomètre en Charente-Maritime et Deux-Sèvres, les densités les plus importantes étant localisées dans les zones urbaines et les boisements.

MENACES

Le rougegorge ne fait pas l'objet de menace particulière, le réchauffement climatique, avec des hivers plus doux, semble même lui être bénéfique.

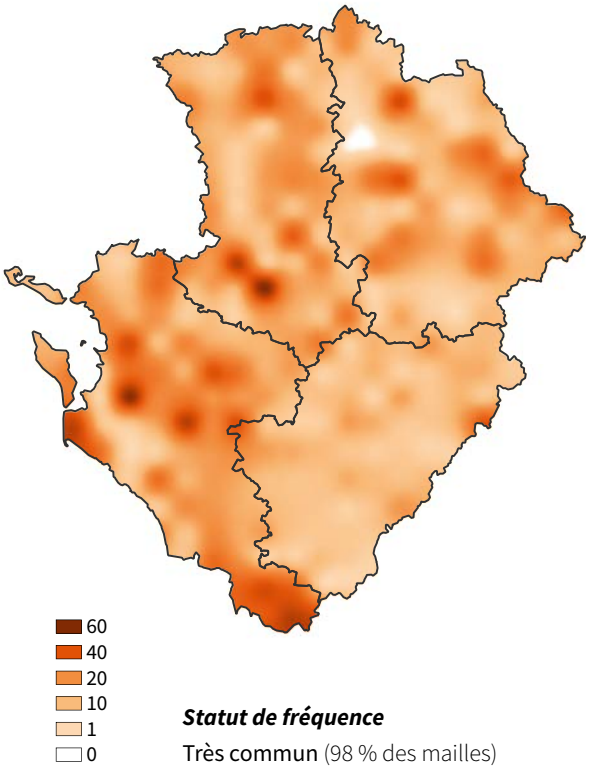

Statut de fréquence

Très commun (98 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Gorgebleue à miroir

Luscinia svecica (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Deux sous-espèces de Gorgebleues à miroir peuvent être observées en France : *L. s. cyanecula* qui niche de la Normandie aux pays Baltes et *L. s. namnetum*, endémique du littoral atlantique. La première hiverne en Afrique de l'Ouest alors que la seconde opte pour le Portugal et le sud de l'Espagne. Ce passereau insectivore des zones humides, qui s'est récemment adapté aux cultures intensives de colza pour nicher [1], se rencontre donc rarement à la saison hivernale où il fréquente les marais arrière-littoraux et les prés salés.

RÉPARTITION EN HIVER

La Gorgebleue à miroir hiverne régulièrement en petit nombre dans les marais méditerranéens de Camargue et du Languedoc-Roussillon. Ailleurs en France, elle est rarissime et n'a d'ailleurs été contactée que 2 fois pendant la période de l'atlas, dans la partie vendéenne de la Baie de l'Aiguillon et sur l'île d'Oléron en Charente-Maritime. Cette dernière donnée n'est que la 5e mention enregistrée sur les mois de décembre et janvier entre 1992 et 2013 dans ce département. L'observation a eu lieu le 2 janvier 2013 dans le haut-schorre de la côte Est-Oléronnaise, au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron. À ce jour, il n'existe aucune mention hivernale ailleurs en Poitou-Charentes, notamment en Deux-Sèvres où la dynamique positive de la population nicheuse est très forte [2].

MENACES

La Gorgebleue à miroir est trop rare en hiver pour faire l'objet d'une menace identifiée.

[1] Cornulier et Al., 1997 ; [2] Chiron, 2015

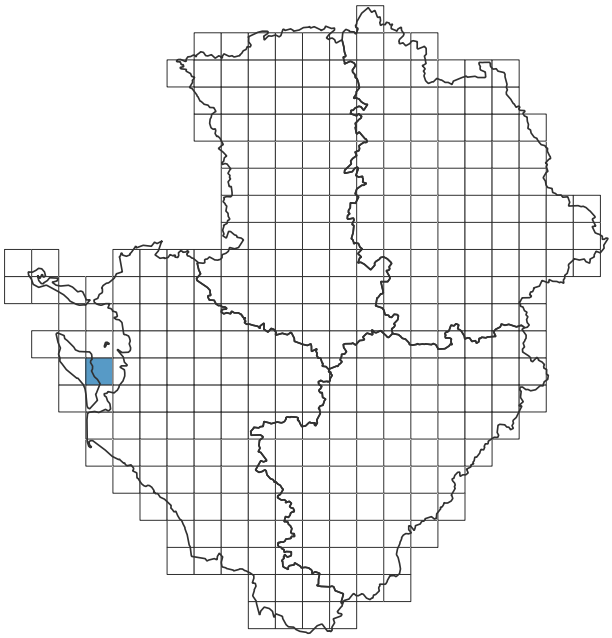

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteurs Marion Jansana et Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Patrice Mariolan

Rougequeue noir

Phoenicurus ochruros (Gmelin, SG, 1774)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge national UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Espèce originellement rupestre, le Rougequeue noir est aujourd'hui également bien présent dans les villes et villages. Comme lors de sa période de reproduction, ce passereau fréquente en hiver les bâtiments, falaises et milieux rocheux où il recherche sa nourriture, principalement constituée d'invertébrés.

RÉPARTITION EN HIVER

À l'échelle nationale, c'est un hivernant relativement commun sur le bassin méditerranéen et la façade atlantique. Le Rougequeue noir est ainsi présent sur l'ensemble des départements du Poitou-Charentes à la mauvaise saison. L'espèce fréquente notamment la plupart des villes et villages et est observée sur quasi toutes les mailles du littoral charentais. Sa répartition et ses effectifs hivernaux sont nettement moindres qu'en période de reproduction. Les individus qui nichent en Poitou-Charentes hivernent principalement en Espagne et au Maghreb et l'hivernage sur place est probablement faible. La plupart des oiseaux observés en hiver dans la région sont d'origine plus nordique : Angleterre, nord de l'Allemagne, Belgique et Pays-Bas [1]. L'effectif national est considéré comme étant en augmentation depuis 1981 en période hivernale. Cela semble également être le cas dans la région puisque le nombre de mailles occupées a augmenté depuis le précédent atlas.

MENACES

Le Rougequeue noir tente d'hiverner là où la douceur du climat le permet. L'augmentation des températures hivernales liée aux changements climatiques lui serait favorable.

[1] Erard,C. et Yeatman,L. (1967)

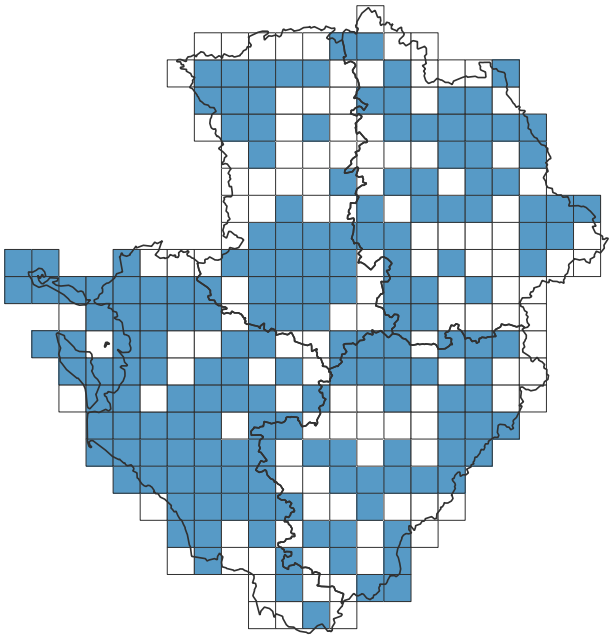

Statut de fréquence

Commun (58 % des mailles)

Rédacteur Cyrille Poirel (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Conort

Tarier pâtre

Saxicola rubicola (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non classée**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Tarier pâtre est une espèce paléarctique qui niche dans les milieux ouverts associés à des friches herbacées ou buissonnantes, des haies arbustives aussi bien en zone humide que dans des milieux secs. Se nourrissant d'insectes et d'araignées, il capture ses proies après les avoir repérées depuis son poste de guet. Les oiseaux d'Europe de l'Ouest peuvent être sédentaires mais une majeure partie migre vers le sud à l'automne.

RÉPARTITION EN HIVER

Omniprésent sur l'ensemble de la Charente-Maritime, des prés salés aux plaines cultivées, la distribution du Tarier pâtre est plus clairsemée dans l'est de la région. Il est très peu contacté en Gâtine dans les Deux-Sèvres, dans le Confolentais et le Montmorélien en Charente ainsi que dans le Mirebalais et le Neuvillois en Vienne. Sa rareté sur ces territoires est probablement liée aux rigueurs hivernales. En effet, il est très sensible aux vagues de froid et aux périodes de gel, et tend à se réfugier vers des contrées océaniques et méridionales aux températures plus douces. De petits groupes comptant près d'une dizaine d'individus peuvent ainsi s'observer dans les estuaires, les marais arrière-littoraux ou les vallées alluviales. Les prospections au cours de cet atlas ont également montré que la présence de friches herbacées ou de jachères au cœur des espaces agricoles était déterminante pour l'accueil et le maintien de l'espèce.

MENACES

Le Tarier pâtre est menacé par l'intensification des pratiques agricoles qui détruit les milieux herbacés en privilégiant les grandes parcelles et fait disparaitre les ressources alimentaires par l'emploi de pesticides.

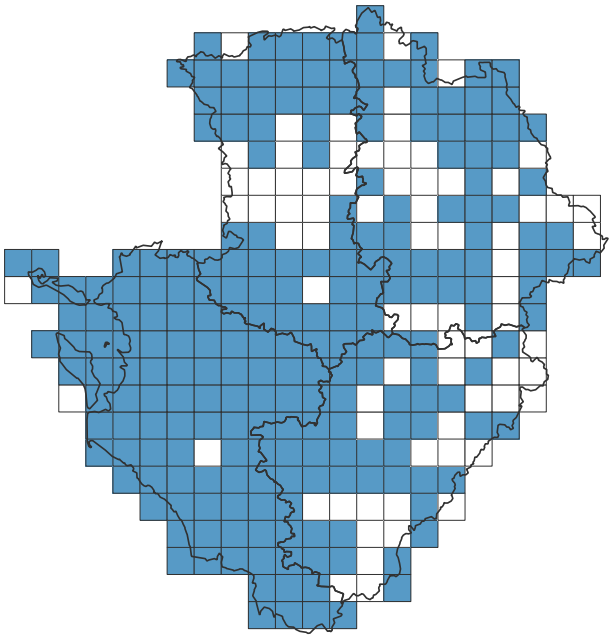

Statut de fréquence

Commun (75 % des mailles qualitatif)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Traquet motteux

Oenanthe oenanthe (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non classée**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

Le Traquet motteux est un passereau migrateur qui se reproduit en Eurasie et qui affectionne les milieux ouverts rocailleux dénudés ou à végétation rase. En France, c'est avant tout une espèce montagnarde, mais elle niche également sur le littoral rocheux breton et dans quelques sites continentaux dont les carrières et les sablières du Seuil du Poitou. C'est un insectivore qui apprécie les coléoptères picorés au sol ou saisis au vol depuis un affût perché. En hiver, toutes les populations rejoignent l'Afrique tropicale.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Traquet motteux peut s'observer une grande partie de l'année dans la région, de fin février à début novembre. Le principal noyau de nidification se situe dans d'anciennes carrières ainsi que dans certains secteurs de plaine du Mirebalais-Neuvillois en Vienne mais quelques couples se maintiennent aussi dans les friches industrielles du port de commerce de La Rochelle. C'est surtout en période de migration que l'espèce est détectée sur tout le territoire. En effet, la région Poitou-Charentes et plus particulièrement son littoral sont un axe migratoire très emprunté par les oiseaux européens et sibériens ainsi que par la population de la sous-espèce *leucorhoa* issue du nord-est du Canada, du Groenland et d'Islande. Le Traquet motteux n'est pas considéré comme une espèce hivernante en France. Néanmoins, chaque année, des migrateurs tardifs sont signalés en hiver sur le littoral atlantique et parfois plus à l'intérieur des terres. Ce fut le cas à deux reprises pendant cet atlas : en Charente, sur la commune d'Agris le 2 décembre 2011 et en Charente-Maritime, le 9 décembre 2012, où un individu s'envola d'un piquet le long de la Réserve Nationale Naturelle Nationale de Moëze-Oléron.

MENACES

Le Traquet motteux étant très rare en hiver, il ne subit par conséquent aucune menace.

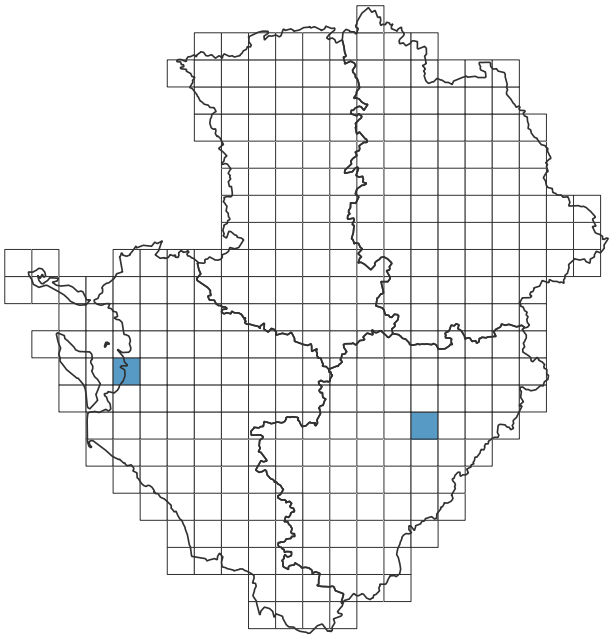

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Maxime Passerault

Merle à plastron

Turdus torquatus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Merle à plastron se décline en trois sous-espèces qui se reproduisent toutes en Europe, dans un triangle délimité par les Monts Cantabriques, l'ouest de la Turquie et la Fennoscandie. *Amicorum* se rencontre entre la Turquie et le Turkménistan, *alpestris* habite les forêts montagnardes en limite des pelouses alpines et *torquatus* s'établit dans les landes du nord de l'Europe. Ces deux dernières, partiellement et strictement migratrices, se rendent en hiver dans le sud-est de l'Espagne et les montagnes d'Afrique du Nord. Elles deviennent alors végétariennes et consomment principalement des baies.

RÉPARTITION EN HIVER

Au cours de leur migration, plusieurs dizaines de Merle à plastron (*torquatus*) transitent par le Poitou-Charentes avec des pics de passage centrés sur la première quinzaine d'avril au printemps et les deux dernières décades du mois d'octobre à l'automne. L'oiseau contacté au cours de cet atlas, le 1er décembre 2011 à la pointe de Chassiron, fait donc assurément partie des retardataires. En effet, non seulement il a été observé sur un site classique de halte migratoire de l'île d'Oléron mais en plus il n'a pas été revu. Par ailleurs, seule la sous-espèce *alpestris* est considérée comme hivernante en France mais de manière très rare car une minorité des populations alpines effectuent des mouvements altitudinaux vers les vallées au lieu de rejoindre des contrées plus clémentes.

MENACES

Le caractère exceptionnel de l'observation du Merle à plastron en hiver en Poitou-Charentes ne justifie pas d'identifier de menaces particulières.

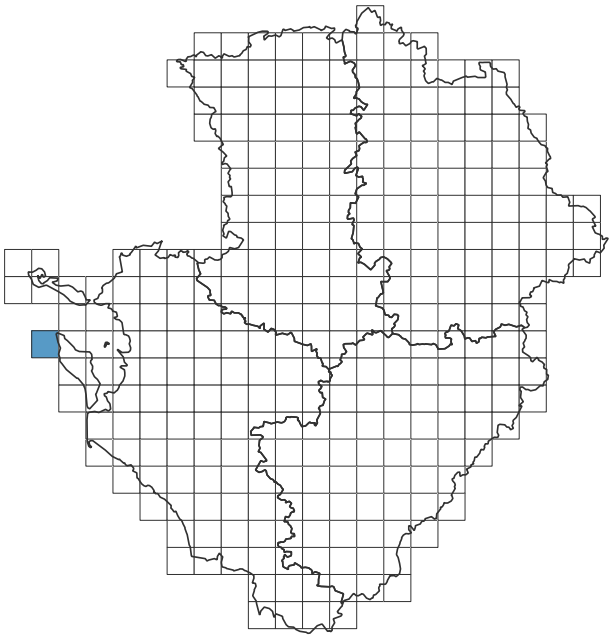

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Fabrice Jallu

Merle noir

Turdus merula (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Merle noir est une des espèces d'oiseaux qui a su s'adapter à la proximité de l'Homme en conquérant les villes et les villages depuis ses forêts denses d'origine. Il s'observe dans tous les milieux où alternent arbres ou buissons et terrains dégagés à végétation rase. Dans les boisements, il fouille bruyamment les tapis de feuilles mortes. Il apprécie les insectes et les vers de terre ainsi que les fruits et les baies qu'il consomme principalement en hiver. Familier mais néanmoins farouche, il se réfugie dans le couvert végétal à la moindre alerte.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Merle noir se rencontre partout en région Poitou-Charentes. Les plus fortes concentrations se localisent dans le bocage ainsi que dans les massifs boisés comme la forêt de la Coubre, avec plus de 18 individus détectés par kilomètre parcouru. Il est également bien présent dans les parcs et jardins des villes. Les secteurs les moins fréquentés, faute d'arbres et d'arbustes, sont les grandes plaines agricoles et les paysages viticoles comme le cognaçais. Dans l'ouest de la France, les populations sont plutôt sédentaires et sont renforcées en hiver par les migrateurs du nord de la France et ceux d'Europe du Nord. Ces mouvements pourraient évoluer ces prochaines décennies, sous l'effet des changements climatiques. Pour exemple, les oiseaux hollandais sont de plus en plus nombreux à se sédentariser.

MENACES

Sa proximité avec l'Homme expose le Merle noir aux collisions routières notamment au lever du jour en hiver quand son pic d'activité coïncide avec l'augmentation du trafic lié aux déplacements domicile-travail.

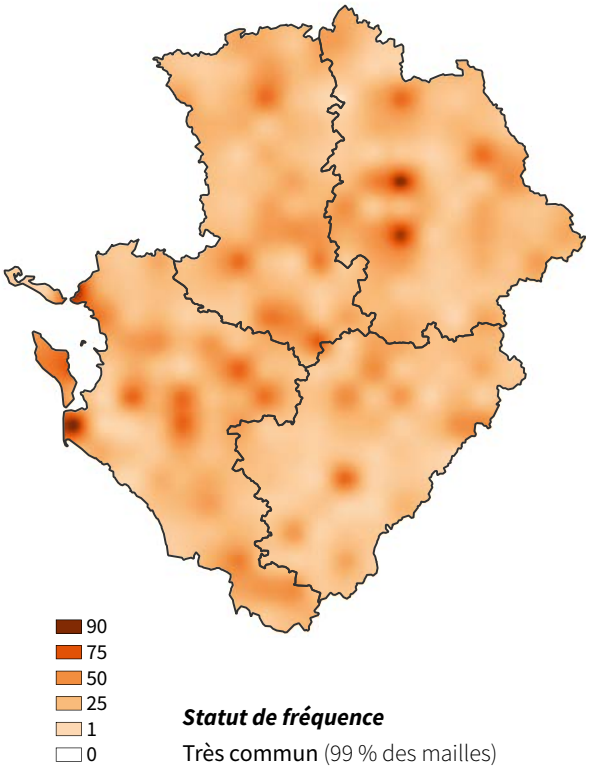

Statut de fréquence

Très commun (99 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Grive litorne

Turdus pilaris (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

La Grive litorne annonce l'hiver. Les premières arrivent en octobre, mais le gros des troupes est noté aux premières températures négatives. Souvent grégaires et assez farouches, les litornes se trouvent généralement en groupes à proximité de grands arbres depuis lesquels certaines font le guet pendant que les autres s'alimentent plus bas. Elles consomment des invertébrés et des mollusques mais aussi des baies, notamment d'aubépine, de prunellier, et des pommes dans les vergers, surtout lorsque le sol est gelé.

RÉPARTITION EN HIVER

La Grive litorne fréquente toutes sortes de milieux et se déplace beaucoup au cours de l'hiver. On la retrouve ainsi quasiment partout dans la région, même si les résultats des prospections montrent qu'elle semble localement moins fréquente en Charente. La répartition et les effectifs évoluent rapidement au sein d'un hiver sur un même site au gré des variations de températures. Certaines années, leur nombre peut devenir très important suite à l'afflux d'oiseaux sibériens. À cause de ces fluctuations importantes, les effectifs hivernants sont inconnus en France mais la répartition hivernale n'a pas évolué depuis la précédente enquête. En Poitou-Charentes, elle est notée sur plus de 40 % des transects. Les observations illustrent bien le caractère grégaire de l'espèce avec en moyenne 21 individus lorsqu'elle a été contactée et un maximum estimé à 350 individus dans le nord de la Charente. La Grive mauvis a été notée sur le même transect que la Grive litorne dans 72 % des cas, ces 2 grives étant connues pour former des groupes mixtes en hiver.

MENACES

La Grive litorne ne semble pas menacée pour le moment malgré la perte d'habitat due à la modification des paysages liée à l'agriculture intensive (arrachage des haies, disparition des vergers traditionnels) et son statut d'espèce chassable.

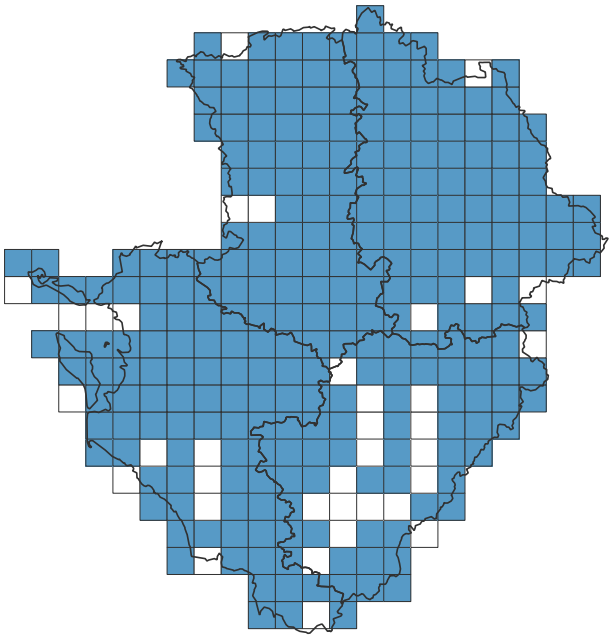

Statut de fréquence

Très commun (88 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Cahez

Grive musicienne

Turdus philomelos (C.L. Brehm, 1831)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Grive musicienne est présente sur l'ensemble du Paléarctique et niche dans les boisements de feuillus purs ou mixtes avec un couvert végétal bas ainsi que dans les jardins et les parcs des villes. Dès le début de l'automne, les oiseaux nordiques rejoignent l'ouest et le sud de l'Europe où les populations sont sédentaires. Leur régime alimentaire se compose d'une grande diversité d'invertébrés (vers de terre, escargots) mais ils optent plutôt pour les baies et les fruits en hiver.

RÉPARTITION EN HIVER

La répartition hivernale de la Grive musicienne qui n'a pas significativement évolué depuis le précèdent atlas de 1977-1981, concerne l'ensemble de la région et est comparable à sa distribution en période de reproduction. Les transects réalisés de 2009 à 2013 permettent une analyse plus fine et donnent une valeur moyenne de 2,2 individus par kilomètre (ind./km) sur les mois de décembre et janvier. Mais les disparités sont importantes. En effet, cette densité peut varier de 0,1 à 31 ind./km pour les secteurs les plus peuplés comme les marais arrière-littoraux de Rochefort et Brouage en Charente-Maritime, le marais Poitevin et la plaine de la Mothe-Lezay en Deux-Sèvres ainsi que les environs de Poitiers en Vienne. Les Grives musiciennes recherchent leur nourriture seules ou en petites troupes d'une dizaine à une cinquantaine d'oiseaux et parfois plus ; la plus grande bande mentionnée au cours de l'atlas comptait environ 100 individus sur l'île d'Oléron en décembre 2010.

MENACES

La forte pression de chasse sur cette espèce en France associée à la destruction des haies champêtres riches en baies sont défavorables à la Grive musicienne.

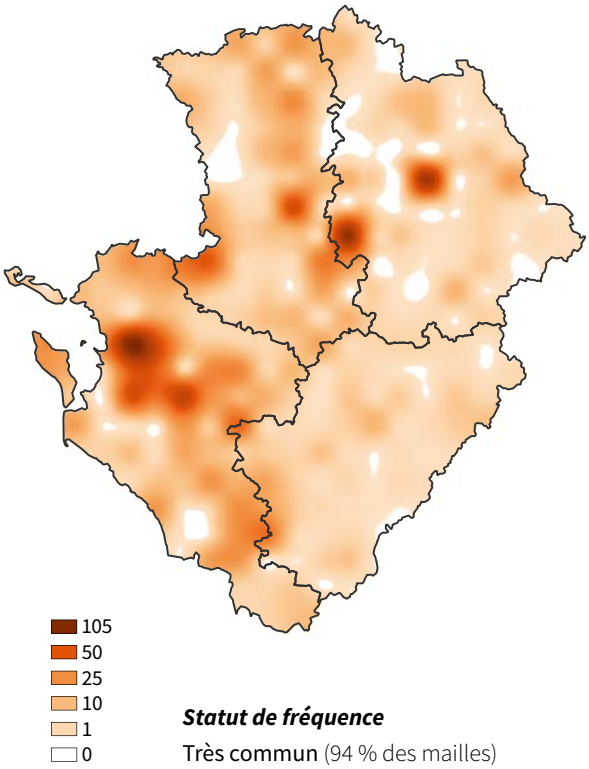

Statut de fréquence

Très commun (94 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Fabrice Croset

Grive mauvis

Turdus iliacus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

La Grive mauvis est une espèce nordique dont l'habitat typique est la taïga russe. Elle se reproduit aussi plus au sud jusqu'en Allemagne dans des habitats plus éclectiques souvent à proximité de milieux humides. Les déplacements hivernaux de cette migratrice sont avant tout guidés par la disponibilité alimentaire. Sa nourriture est variée et basée sur les baies sauvages et les fruits qu'elle grapille dans les haies et les vergers ainsi que sur les graines et les invertébrés qu'elle prélève dans les zones agricoles bocagères et en lisière de forêts [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Près de la moitié de la population mondiale de Grive mauvis hiverne en Europe, dont plusieurs centaines de milliers en France. De nombreux individus ne font que transiter par notre pays pour ensuite atteindre l'Espagne et le Portugal. En Poitou-Charentes, cette espèce commune a été observée sur la quasi-totalité des mailles pendant cet atlas et est susceptible d'être vue partout tant qu'elle trouve de quoi se nourrir. Les vignes, milieux habituellement pauvres en oiseaux, sont assidument fréquentées tant qu'il reste des raisins à glaner. Ailleurs, la Grive mauvis va de haies en lisières où elle recherche respectivement des arbustes à baies et les litières de feuilles mortes riches en invertébrés. À cette période, elle se révèle plutôt grégaire, se déplaçant en groupes lâches composés parfois de plus d'une centaine d'individus et pouvant constituer localement des dortoirs. En France, la tendance de la population affiche un déclin modéré en période hivernale. Cependant, ces effectifs peuvent varier selon les conditions météorologiques, notamment lors des vagues de froid lorsque le gel ou la neige restreignent l'accès à leurs sources de nourriture.

MENACES

Les grives, toutes espèces confondues paient un lourd tribut à la chasse et c'est, pour la Grive mauvis, la principale menace.

[1] Roux, 2010

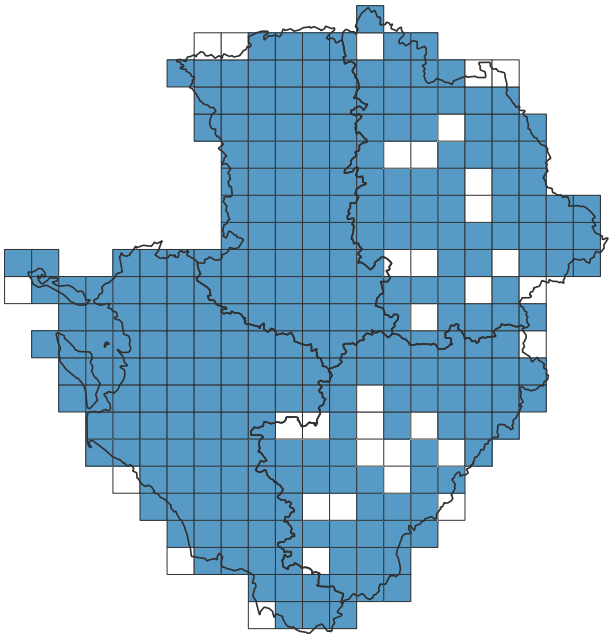

Statut de fréquence

Très commun (89 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Raphaël Bussière

Grive draine

Turdus viscivorus (Linnaeus, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Grive draine, plus gros turdidé d'Europe, niche dans les arbres des milieux semi-ouverts à forestiers d'Europe occidentale jusqu'au lac Baïkal en Sibérie. En hiver, cet oiseau majoritairement sédentaire, élargit son habitat aux prairies et aux vignobles. Parallèlement, la France accueille de nombreux migrateurs venus du reste de l'Europe. Dès décembre, les couples autochtones se forment, repérés au chant mélodieux et mélancolique des mâles. Cette espèce apprécie les baies, notamment le gui et se nourrit d'une grande variété d'invertébrés.

RÉPARTITION EN HIVER

La distribution hivernale de la Grive draine concerne l'ensemble de la région et est équivalente à celle observée le reste de l'année. En effet, les oiseaux picto-charentais sont sédentaires et ne s'éloignent guère de leur site de reproduction même en cas de vague de froid. La grande plasticité de l'espèce lui permet de s'adapter à des environnements très variés offrant des ressources alimentaires généreuses. Néanmoins, les grandes zones de cultures et les marais arrière-littoraux, dépourvus d'arbres sont désertés. La Grive draine s'observe le plus souvent à l'unité ou en petits groupes se nourrissant aussi bien au sol que dans les arbres et les arbustes. Un maximum de 45 oiseaux ensemble a été noté dans une haie bocagère du val de Charente à Romegoux en décembre 2010. La répartition régionale hivernale n'a pas évolué significativement depuis l'atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981, mais les effectifs sont probablement en baisse comme cela est constaté au niveau européen et français ces vingt dernières années.

MENACES

La chasse qui a lieu alors que l'espèce débute sa reproduction ainsi que des hivers rigoureux limitant l'accès à la ressource alimentaire à cause d'un sol gelé menacent la Grive draine.

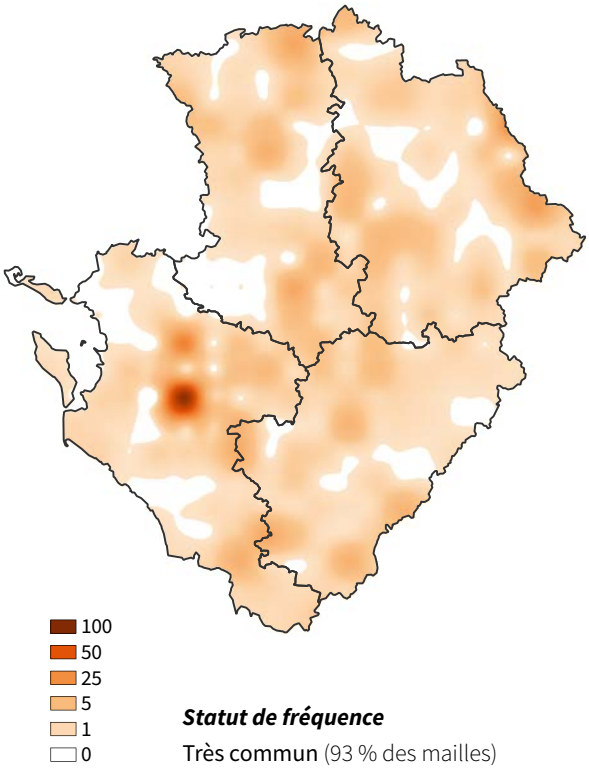

Statut de fréquence

Très commun (93 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Fabrice Croset

Bouscarle de Cetti

Cettia cetti (Temminck, 1820)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Passereau paludicole méridional, la Bouscarle de Cetti ne s'éloigne jamais des milieux humides et se cache dans les roselières, les mégaphorbiaies et les zones buissonnantes. Vivant dissimulée dans la végétation, c'est généralement grâce à son chant explosif qu'elle est détectée. Principalement insectivore, elle diversifie son alimentation en hiver en consommant des vers de terre, des mollusques ou des graines.

RÉPARTITION EN HIVER

La Bouscarle de Cetti est sédentaire et territoriale tout au long de l'année mais se fait cependant plus discrète en hiver même si des mouvements, probablement de dispersion des jeunes, sont notés à l'automne le long du littoral. En Poitou-Charentes, son installation remonte au début du XX^{e} siècle. Aujourd'hui, sa répartition est caractérisée par un gradient allant du littoral et de l'estuaire de la Gironde où l'espèce est omniprésente jusqu'au nord-est de la région où elle devient pratiquement absente. Si le même gradient à travers la région était déjà observé lors de l'atlas des oiseaux en hiver 1977-1981, la Bouscarle de Cetti était toutefois nettement plus présente sur la frange nord-est. C'est suite aux vagues de froid des hivers 2008-2009 et 2011-2012 qu'elle a nettement régressé. Depuis, elle recolonise les territoires perdus à partir des populations littorales. Ces fluctuations sont bien connues chez cette espèce capable de phases de reconquête rapides après une hécatombe hivernale.

MENACES

Des hivers rigoureux successifs qui la privent de nourriture peuvent entraîner une forte diminution de l'effectif régional, ce qui ne constitue toutefois pas une menace sur la population en tant que telle.

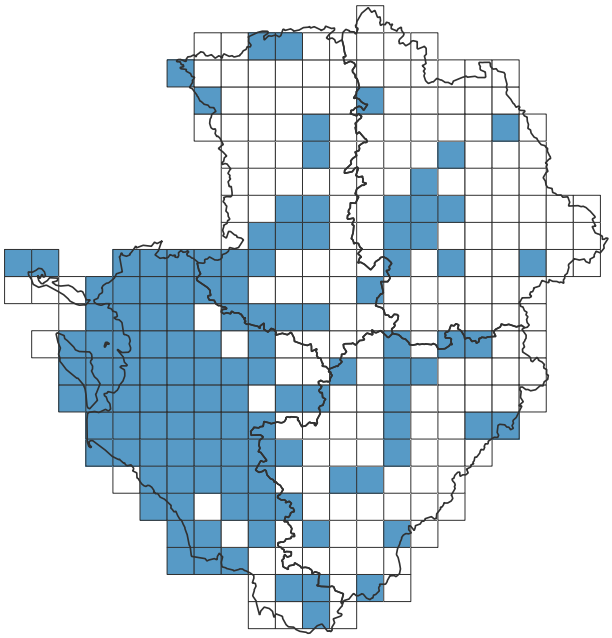

Statut de fréquence

Assez commun (40 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Aurélien Audevard

Cisticole des joncs

Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Cisticole des joncs montre une préférence pour les milieux humides (marais, prairies humides, bords de fossé) mais peut aussi se rencontrer plus éloignée de l'eau dans des terrains en friche ou des cultures. Dans tous les cas, elle fréquente des milieux ouverts avec dominance d'une strate herbacée dans laquelle elle trouve abri et insectes pour se nourrir. Discrète, sa présence est le plus souvent détectée au chant, y compris en hiver.

RÉPARTITION EN HIVER

Espèce sédentaire, la Cisticole des joncs se retrouve l'hiver dans tous les secteurs où elle est nicheuse. Sa répartition est continue sur l'ensemble du littoral et des marais charentais. Ailleurs, elle est présente en petites populations dispersées dans les zones humides, les plaines de la Charente et au sud des Deux-Sèvres. D'origine méditerranéenne, la Cisticole des joncs est capable d'expansion rapide. Elle est toutefois freinée par les hivers rigoureux : exposée à une période de gel de plus de trois jours, la quasi-totalité d'une population serait anéantie. Les vagues de froid des hivers 2008-2009 et 2011-2012 sont à l'origine d'un fort déclin dans la région. Les hivers plus doux qui ont suivi ont permis à l'espèce de reconquérir des territoires perdus à partir des populations subsistantes sur le littoral atlantique, sans avoir retrouvé la répartition observée lors du précédent atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981. Ce phénomène explique l'absence de la Cisticole des joncs dans la Vienne et le nord des Deux-Sèvres bien qu'une population nicheuse fut présente avant 2009.

MENACES

Des hivers rigoureux successifs peuvent avoir un impact fort sur les populations de Cisticole des joncs notamment les plus éloignées du littoral.

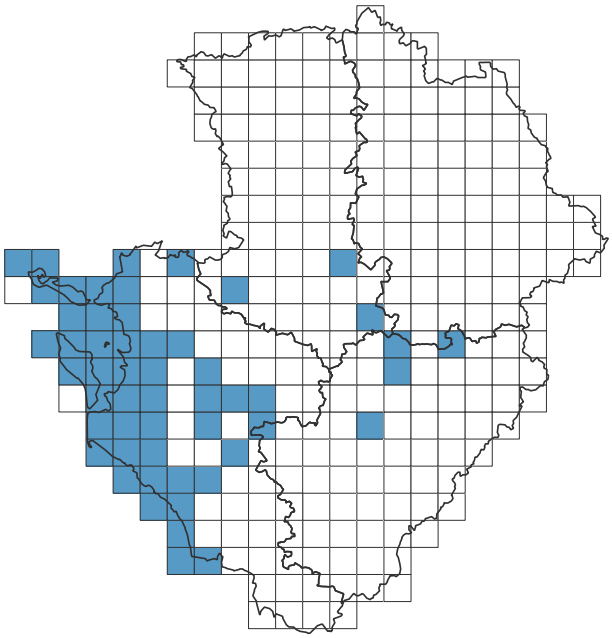

Statut de fréquence

Peu commun (18 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Fauvette à tête noire

Sylvia atricapilla (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Fauvette à tête noire niche dans la partie occidentale du Paléarctique. Elle est migratrice au nord, puis partiellement migratrice et sédentaire à partir du sud de la France. En hiver, elle fréquente les milieux buissonnants et arborés. Elle s'observe plus fréquemment dans les jardins proches des habitations, les parcs urbains mais aussi dans les haies et les boisements clairs. Son abondance semble déterminée par la disponibilité en nourriture composée principalement de fruits (gui et lierre).

RÉPARTITION EN HIVER

La population de Fauvette à tête noire régionale est essentiellement migratrice. Aux individus qui restent en hiver se joignent des oiseaux venus du nord et de l'ouest de l'Europe. Ce passereau peut alors se rencontrer dans toute la région mais de manière sporadique et le plus souvent à l'unité. De nombreuses observations sont réalisées à la mangeoire. Elle est présente sur presque toutes les mailles des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime mais moins à l'est de la région, en Charente et dans la Vienne. Il existe ainsi un gradient d'abondance depuis le littoral jusqu'au limousin où l'espèce est rare [1]. Cette répartition n'a pas évolué depuis le précédent atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981. Malgré l'absence d'effectifs connus, la population hivernale serait en augmentation modérée depuis les années 1980 en France. Aucune tendance n'est connue pour la région.

MENACES

La Fauvette à tête noire ne semble pas menacée dans la région où elle trouve facilement sa pitance et où le réchauffement climatique pourrait même favoriser son hivernage.

[1] SEPOL, 2013

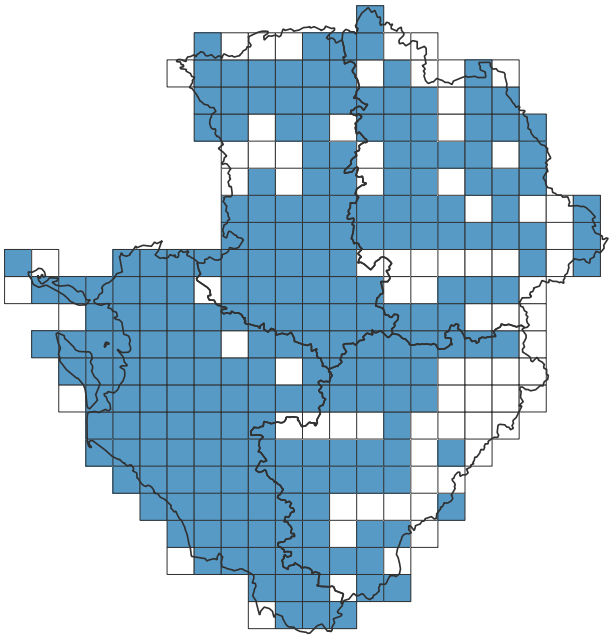

Statut de fréquence

Commun (74 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Aurélien Audevard

Fauvette pitchou

Sylvia undata (Boddaert, 1783)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe I**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Fauvette pitchou se décline en trois sous-espèces, *undata* et *toni* autour de la méditerranée et *dartfordiensis* sur la façade atlantique du Portugal au sud de l'Angleterre. Dans notre région, c'est une espèce typique des landes, ajoncs et bruyères. Elle s'installe dans une moindre mesure dans les coupes forestières et les plantations de pins avec présence de genêts, callunes, bruyères à balai et ajoncs. Insectivore, elle complète son menu en hiver avec des araignées.

RÉPARTITION EN HIVER

La Fauvette pitchou se répartit essentiellement dans la Double Saintongeaise au sud de la Charente et de la Charente-Maritime et sur le littoral. Ailleurs, de petites populations se maintiennent sur quelques sites : landes du Pinail et Forêt de Mareuil dans la Vienne, Forêt de Dirac en Charente. Bien que l'espèce soit considérée comme sédentaire, des individus hivernent régulièrement sur le littoral en dehors des lieux de reproduction et d'autres, plus erratiques, s'observent çà et là se contentant de milieux moins favorables comme des ronciers ou le haut-schorre dominé par la soude. La distribution de la Fauvette pitchou n'a pas évolué sur le littoral et dans la Double Saintongeaise depuis le précédent atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981. Ailleurs, elle a très fortement régressé suite aux températures rigoureuses de janvier 2009 et le maintien d'une couverture neigeuse pendant plusieurs jours. Elle a ainsi disparu des Deux-Sèvres et de nombreux sites de la Vienne. Depuis, elle recolonise ces territoires depuis ses bastions comme les landes du Pinail où la population nicheuse est en augmentation depuis 2009 [1]. Plus récemment, elle a aussi regagné les brandes de Soyaux (Charente) où une petite population avait disparu suite à un incendie en 2011.

MENACES

Les hivers rigoureux avec maintien d'une couverture neigeuse font baisser sensiblement les effectifs de Fauvettes pitchous. L'enrésinement des landes à ajoncs et bruyères constitue également une menace en toute saison.

[1] Williamson, 2013

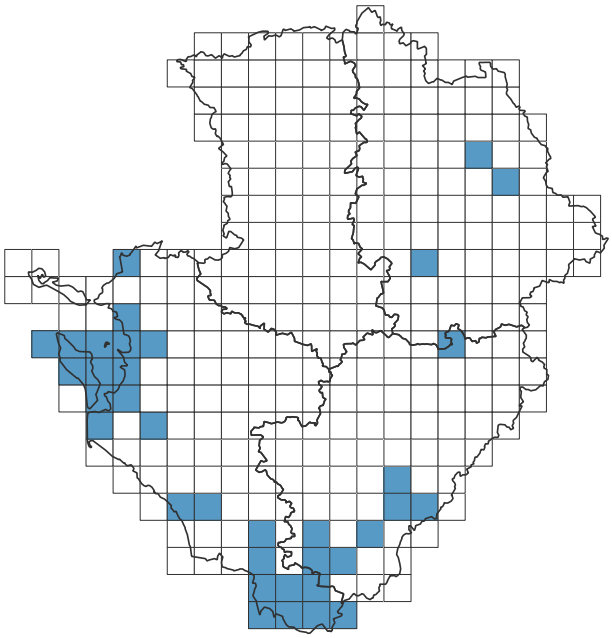

Statut de fréquence

Peu commun (12 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Lotfi Hamdaoui

Pouillot à grands sourcils

Phylloscopus inornatus (Blyth, 1842)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Pouillot à grands sourcils niche en Sibérie, mais aussi plus au sud, dans l'Altaï, le nord-ouest de la Mongolie et le nord-est de la Chine. Il occupe les forêts de feuillus, de conifères ou mixtes, de préférence situées à proximité de l'eau, entre 1 000 m et 2 400 m [1]. Hors de son aire de nidification, il semble avoir une prédilection pour les ripisylves et les milieux buissonnants [1], environnements denses dans lesquels il se repère grâce à son cri caractéristique. Comme chez les autres pouillots, son régime alimentaire est majoritairement insectivore.

RÉPARTITION EN HIVER

Les mouvements migratoires débutent dès la mi-août pour un hivernage en Asie du Sud-Est. Un petit contingent, probablement issu des populations les plus occidentales, effectue cependant sa migration vers l'ouest, offrant en Europe des observations automnales voire hivernales de l'Islande au sud du Portugal [2, 3]. En Poitou-Charentes, le Pouillot à grands sourcils est observé essentiellement en Charente-Maritime, le long du littoral et principalement durant le mois d'octobre. Dans les autres départements, les contacts sont plutôt exceptionnels, les premières observations de l'espèce ne datant que de novembre 2009 pour la Charente et d'octobre 2010 pour la Vienne et les Deux-Sèvres [4]. Dans la période considérée, l'espèce n'a été notée qu'une seule fois, en décembre 2010, sur l'île d'Oléron. Cependant les observations de pouillots sibériens, en France comme dans toute l'Europe, se sont multipliées ces dernières années et la voie de migration occidentale, d'accidentelle comme elle l'était il y a quelques dizaines d'années, est devenue régulière et pourrait conduire à des hivernages, au moins partiels. Ces modifications de voies migratoires pourraient être liées aux changements climatiques [2].

MENACES

L'hivernage du Pouillot à grands sourcils dans la région est encore anecdotique mais pourrait progresser. L'espèce n'est donc pas menacée.

[1] Del Hoyo J. et al., 2006 ; [2] Ornithomedia, 2015 ; [3] Zucca M., 2010 ; [4] Jomat L., 2010

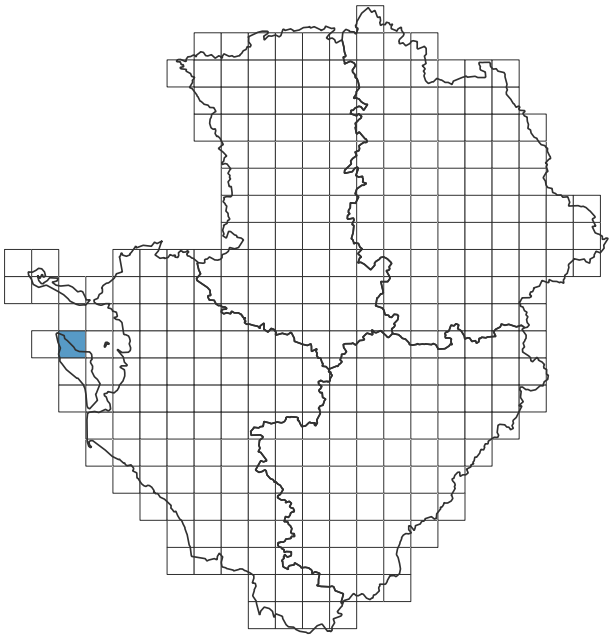

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Jack Berteau (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Thierry et Marianne Quennelec

Pouillot véloce

Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'aire de répartition du Pouillot véloce est très vaste et couvre une grande partie de la zone paléarctique occidentale. Sa grande adaptabilité en fait un des oiseaux les plus communs de la région. Les zones boisées ainsi que les linéaires comme les lisères forestières, les ripisylves et les haies sont prioritairement sélectionnées par l'espèce. Toutefois les jardins et les parcs des villes sont également attractifs en hiver. Son régime alimentaire est très majoritairement insectivore et se compose également de graines et de baies.

RÉPARTITION EN HIVER

Une grande partie des nicheurs du Poitou-Charentes hiverne de la péninsule Ibérique à l'Afrique sahélienne mais la région accueille dès l'automne les populations d'Europe du Nord et des îles Britanniques, ce tuilage pouvant donner une impression de sédentarité de l'espèce. Le Pouillot véloce est noté dans 81 % des mailles, l'ouest de la région (Charente-Maritime et Deux-Sèvres) étant occupée de manière plus uniforme. Les oiseaux sibériens des sous-espèces *tristis* et *tristis/fulvescens* sont d'ailleurs de plus en plus régulièrement notés, très majoritairement le long du littoral [1]. Le baguage des hivernants et les suivis effectués montrent par ailleurs une fidélité de ces oiseaux à leur zone d'hivernage. Le nombre d'individus hivernant en France semble avoir progressé depuis les années 1970 et il est probable qu'il en soit de même pour la tendance hivernale de cette espèce en Poitou-Charentes.

MENACES

De nature ubiquiste, ce qui est un atout pour sa survie, le Pouillot véloce n'est pas menacé en hiver.

[1] Dubois P.J., 2015

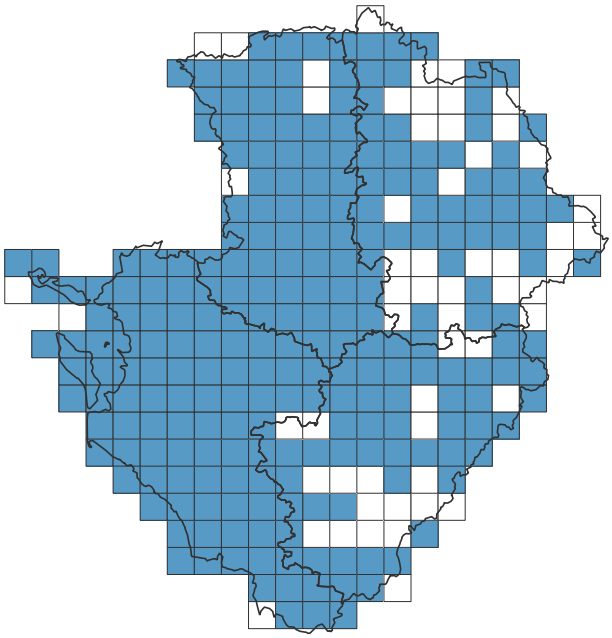

Statut de fréquence

Très commun (81 % des mailles)

Rédacteur Jack Berteau (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Roitelet huppé

Regulus regulus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Considéré comme la plus petite espèce du paléarctique, le Roitelet huppé est un passereau très actif et mobile qui recherche sans relâche des proies (pucerons, collemboles, arachnides…) à la cime des arbres. Il affectionne particulièrement les résineux mais fréquente également à cette saison les forêts de feuillus voire les parcs et les jardins. De nature grégaire en hiver, il peut former de petits groupes lâches en compagnie d'autres espèces telles que les mésanges, le Roitelet à triple bandeau et le Pouillot véloce.

RÉPARTITION EN HIVER

Espèce désormais rare en période de reproduction, l'essentiel des oiseaux qui hivernent en Poitou-Charentes est originaire du nord et de l'est de l'Europe. Le Roitelet huppé semble relativement abondant en Charente-Maritime où il occupe la quasi-totalité du département. Ailleurs, bien que le pourcentage de mailles occupées suggère une espèce très commune, le Roitelet huppé est moins fréquent et ce statut traduit avant tout le caractère mobile de l'espèce en période hivernale. Sa répartition apparaît notamment plus clairsemée à l'ouest de la Charente. La répartition de l'espèce a globalement peu évolué suite au précédent atlas. Néanmoins, le nombre de mailles de présence apparaît plus important en Charente-Maritime, et surtout en Deux-Sèvres où l'espèce n'avait presque pas été contactée. Cela pourrait notamment s'expliquer par un effort de prospection plus important au cours de cet atlas. À noter qu'à l'échelle nationale, la répartition de l'espèce s'est éparpillée.

MENACES

L'espèce ne semble pas faire l'objet de menaces en période hivernale.

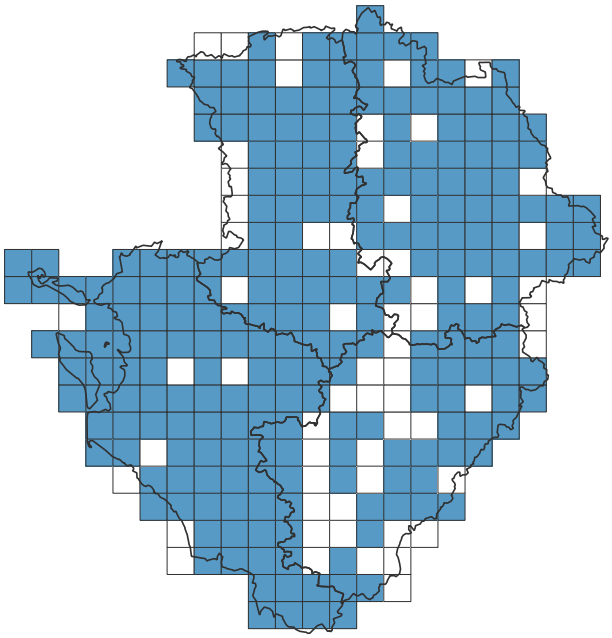

Statut de fréquence

Très commun (80 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Roitelet à triple bandeau

Regulus ignicapillus (Temminck, 1820)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégé**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Ne pesant que 5 à 6 grammes, le Roitelet à triple bandeau est l'un des plus petits passereaux de notre avifaune régionale. Assez discret en période hivernale, il peut être observé dans une grande variété de milieux boisés, préférant les feuillus aux résineux, les ripisylves, les haies ainsi que dans les parcs et jardins. Il s'associe régulièrement aux rondes de mésanges et de pouillots véloces. Son régime alimentaire se compose principalement de pucerons, d'araignées, de diptères et de collemboles.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Roitelet à triple bandeau est une espèce très commune et largement répartie dans la région, d'autant plus qu'en hiver, des oiseaux venus d'Europe du Nord et de l'Est viennent renforcer les populations locales considérées comme sédentaires. Au cours de cet atlas, il a été contacté sur la quasi-totalité des mailles de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres. Il est probable que l'absence de certaines mailles en Charente et dans la Vienne s'explique par la discrétion de l'espèce plus que par une réelle absence. Hormis dans le nord-ouest de la Vienne où les vastes zones de plaines lui sont peu favorables. Ce roitelet a connu une importante phase d'expansion de son aire de reproduction au cours du XX^{e} siècle, notamment dans l'ouest de la France. Cela pourrait notamment expliquer l'abondance plus marquée de l'espèce par rapport au précédent atlas 1977-1981, en particulier en Charente-Maritime et à l'est des Deux-Sèvres.

MENACES

Le Roitelet à triple bandeau ne fait pas l'objet de menaces à l'échelle régionale. Toutefois, il semble sensible aux vagues de froid.

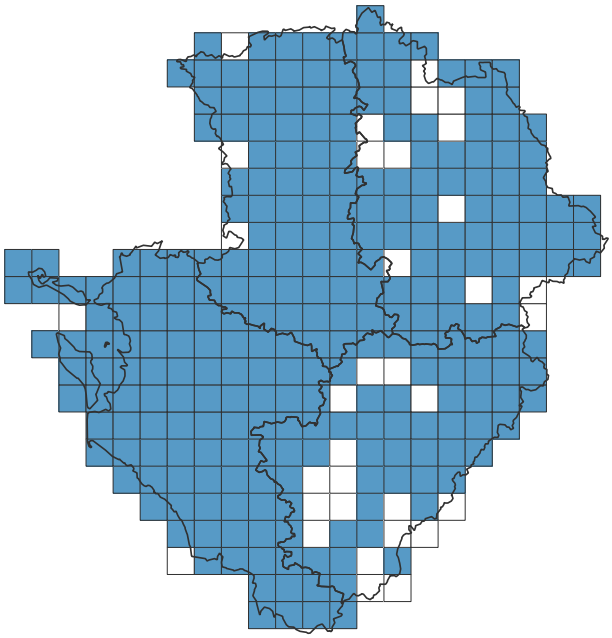

Statut de fréquence

Très commun (89 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Panure à moustaches

Panurus biarmicus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **quasi menacée**

ÉCOLOGIE

La Panure à moustaches présente une distribution discontinue en Eurasie car c'est un oiseau qui est toute l'année intimement lié aux vastes roselières inondées. Grimpant avec agilité le long des tiges, elle se nourrit d'insectes et d'araignées puis de graines en automne et en hiver. Elle se déplace alors en petites troupes comptant plusieurs familles. Principalement sédentaires, les populations nordiques peuvent effectuer des mouvements migratoires plus ou moins marqués, parfois même invasionnels.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, la Panure à moustaches hiverne de manière très localisée dans les grandes phragmitaies littorales où elle se reproduit : embouchure de la Somme, Bretagne, estuaire de la Loire jusqu'à la Gironde et bassin méditerranéen. Quelques sites continentaux sont également fréquentés comme en Alsace et en Ile-de-France. Dans la région et en dehors des périodes de migration, elle s'observe uniquement en Charente-Maritime, en petit nombre et de manière irrégulière. Le marais de Brouage avec son réseau de roselières, même si elles sont de taille plutôt modeste, est sans doute le site le plus attractif. C'est d'ailleurs dans la plus grande d'entre elles qu'un couple s'est reproduit en 2011. Pendant cet atlas hivernal, d'autres marais arrière-littoraux ont accueilli la panure comme ceux de Rochefort, de l'île d'Oléron et de Pampin à La Rochelle. Plus loin de la côte, à Saintes dans le val de Charente, c'est au cœur des roseaux d'une zone préservée que 5 individus ont été signalés le 10 décembre 2011. Enfin, sur l'île d'Aix, une opération de baguage menée en décembre 2012 dans une petite roselière de moins de 1 000 m² a permis de capturer un mâle et une femelle équipés de bagues précisant l'origine hollandaise de ces oiseaux.

MENACES

La réduction et la dégradation des zones humides, plus particulièrement celles des massifs de roseaux, menacent directement la Panure à moustaches.

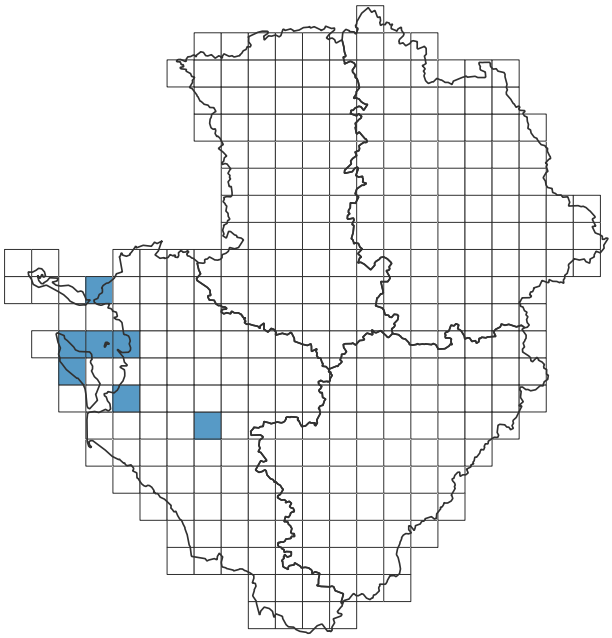

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Fabien Mercier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien et Clément Pallardo

Mésange à longue queue

Aegithalos caudatus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Exceptionnellement seul, ce petit passereau forme la plupart du temps des groupes hivernaux, voletant de branches en branches à la recherche d'insectes, principalement des larves et œufs de lépidoptères, de graines ou de jeunes pousses et bourgeons. Très sociables, les Mésanges à longue queue s'associent souvent à d'autres espèces de passereaux (mésanges, Pouillots véloces, roitelets, etc.), formant ainsi des « rondes » pouvant compter plusieurs dizaines d'individus qui parcourent tout type d'habitat comprenant des arbres ou des buissons.

RÉPARTITION EN HIVER

Omniprésente ; les 4 % des mailles où cette mésange manque à l'appel n'illustrent probablement qu'un défaut de prospection. À l'échelle régionale, la répartition est assez homogène même si l'enquête montre des densités localement plus fortes, qui semblent a priori inexpliquées. De plus, cette espèce présente également des fluctuations apparemment incohérentes d'une année à l'autre. Ces deux phénomènes sont sans doute liés à son comportement grégaire qui génère de l'hétérogénéité dans les données [1] : des groupes comptant jusqu'à 40 individus ont été observés au cours de l'atlas, mais la plupart restent difficiles à quantifier précisément. La répartition régionale semble néanmoins stable depuis les années 1980. Observée sur près de 70 % des transects, il est facile de la détecter grâce aux cris de contacts caractéristiques émis presque en permanence.

MENACES

La Mésange à longue queue semble sensible aux hivers rigoureux durant lesquels la mortalité pourrait être importante. La modification des habitats (disparition des haies, urbanisation) reste une menace à ne pas négliger, même pour cette espèce encore commune.

[1] Jiguet, 2016

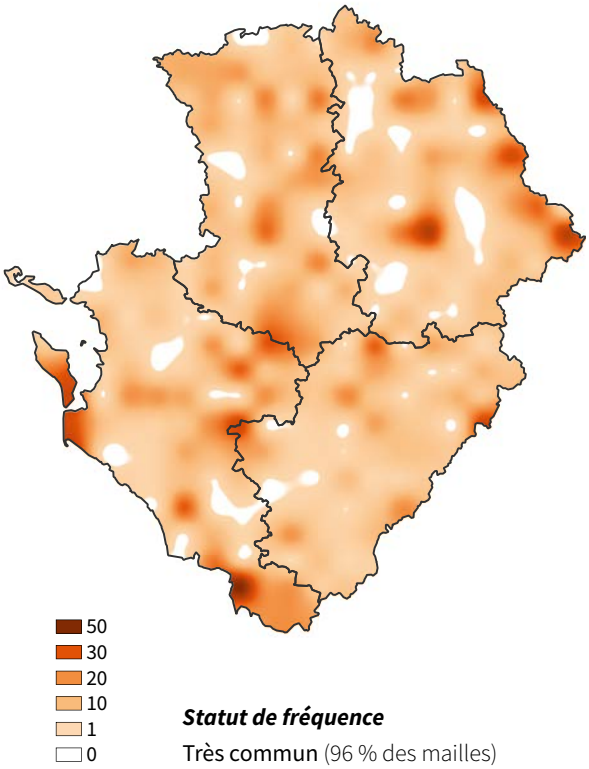

Statut de fréquence

Très commun (96 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Didier Wolf

Mésange bleue

Cyanistes caeruleus (Linné 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Les Mésanges bleues présentes l'hiver en Poitou-Charentes sont issues de populations sédentaires ou en provenance de contrées plus septentrionales. Lors d'années exceptionnellement froides, ces arrivées peuvent revêtir un caractère d'invasion. Cette mésange fréquente tous types de milieux, dès lors qu'il y a présence d'arbres ou d'arbustes. Elle se nourrit essentiellement d'invertébrés de petite taille, qu'elle collecte dans la végétation, mais aussi de graines qui complètent son régime hivernal.

RÉPARTITION EN HIVER

L'espèce est présente partout puisqu'elle est mentionnée sur 98 % des mailles et notée au cours de 97 % des transects réalisés. Les rares transects où elle est peu ou pas contactée sont ceux situés dans les paysages les plus ouverts, notamment en Vienne dans le Mirabellais-Neuvillois, les plaines du sud des Deux-Sèvres et celles de la Charente-Maritime. Elle semble aussi moins abondante dans le sud de la Charente. Son comportement grégaire en hiver, au sein de rondes multispécifiques, rend toutefois assez aléatoire la caractérisation de son abondance par transect. La répartition régionale n'a pas évolué depuis le précédent atlas, et les tendances des populations hivernantes de cette espèce très commune sont inconnues. On peut néanmoins considérer, au vu des tendances favorables de la population nicheuse en France et en Europe, que les effectifs de cette espèce sont également en augmentation en période hivernale.

MENACES

La Mésange bleue ne souffre pas de menaces particulières, sa survie internuptiale est au contraire probablement favorisée par les hivers doux que nous connaissons dans l'ouest de la France ces dernières années.

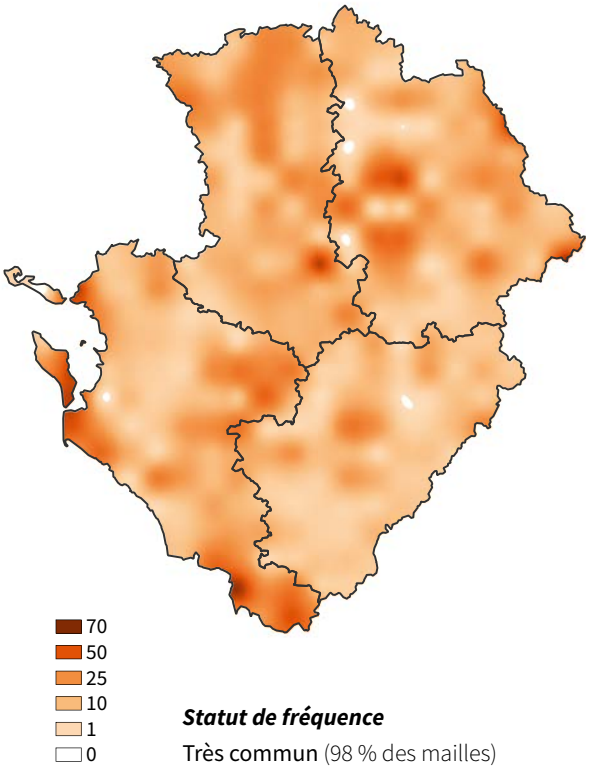

Statut de fréquence

Très commun (98 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Didier Wolf

Mésange charbonnière

Parus major (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Généraliste, la Mésange charbonnière fréquente une grande diversité de milieux arborés comme les forêts de feuillus, les forêts mixtes, les bocages et les vergers. Cette espèce est également présente au cœur des villes et des villages dans les parcs et jardins ainsi que dans les zones urbanisées pourvues d'arbustes et de buissons. L'hiver, elle consomme des graines, des fruits, des chenilles processionnaires dans leurs nids et complète son régime alimentaire par des arthropodes.

RÉPARTITION EN HIVER

En période hivernale l'espèce est très commune en Poitou-Charentes et répartie sur l'ensemble du territoire. Les adultes sont sédentaires alors que les jeunes ont tendance à se disperser autour de leur site de naissance. Durant les vagues de froids les Mésanges charbonnières peuvent se regrouper en effectifs importants autour d'un point d'alimentation, comme les mangeoires dans les villes et villages. Les populations locales peuvent se trouver mêlées à des individus provenant d'Europe de l'Est quittant la neige et le froid à la recherche d'une nourriture plus accessible. La carte régionale révèle des zones de concentration importante de l'espèce sur certains secteurs forestiers, comme la forêt domaniale de Saint-Sauvant en Vienne, la forêt de la Coubre, la forêt de Saint-Trojan sur l'île d'Oléron, dans la Double Saintongeaise au sud de la Charente-Maritime et dans le réseau de boisements au sud-est des Deux-Sèvres. En Charente, ce phénomène de concentration d'individus semble moins importante. La tendance de l'espèce en période de nidification est stable, ce qui est probablement aussi le cas pour les effectifs en hiver.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur la Mésange charbonnière.

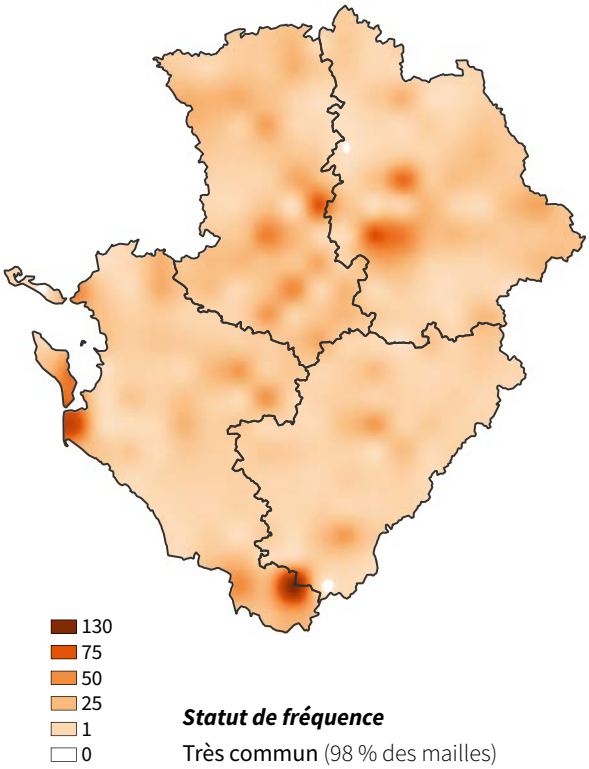

Statut de fréquence

Très commun (98 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Bernard Deceuninck

Mésange huppée

Lophophanes cristatus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Mésange huppée est une espèce caractéristique des forêts de résineux, de préférence assez âgées. Elle fréquente également les boisements mixtes voire les parcs et jardins dès lors que s'y trouvent des conifères et se fait par conséquent beaucoup plus rare dans les boisements de feuillus. Espèce sédentaire, elle s'éloigne peu de ses sites de reproduction. En hiver, elle se nourrit principalement de graines de conifères, et occasionnellement de fruits.

RÉPARTITION EN HIVER

De par ses exigences écologiques, la Mésange huppée présente une répartition assez hétérogène en Poitou-Charentes. Elle fréquente ainsi les forêts de pins maritimes du littoral atlantique mais est absente de l'île de Ré. Elle est également présente en Haute-Saintonge dans l'extrémité sud de la région. Elle est régulière, bien qu'en faibles effectifs, à l'est de la Charente et dans les principaux massifs forestiers de la frange est et nord-est de la Vienne. L'espèce …apparaît plus localisée dans les Deux-Sèvres où elle n'a été observée que dans quelques boisements comme la forêt de la Saisine et le bois de Lantray. Les observations de cette mésange si caractéristique sont très rares au cœur de la région Poitou-Charentes, composé principalement de paysages ouverts ou semi-ouverts. Seule la forêt domaniale d'Aulnay accueille une petite population. La répartition de cette espèce, dont les effectifs nicheurs semblent se stabiliser à l'échelle régionale, a globalement peu évolué depuis le précédent atlas de 1977-1981. Localement, elle semble moins abondante dans le sud-ouest de la Vienne et des Deux-Sèvres et à l'inverse nettement plus fréquente à l'est de la Charente où les plantations de Sapins de Douglas se sont développées.

MENACES

L'exploitation intensive des forêts et notamment l'abattage des vieux arbres peut nuire à la Mésange huppée.

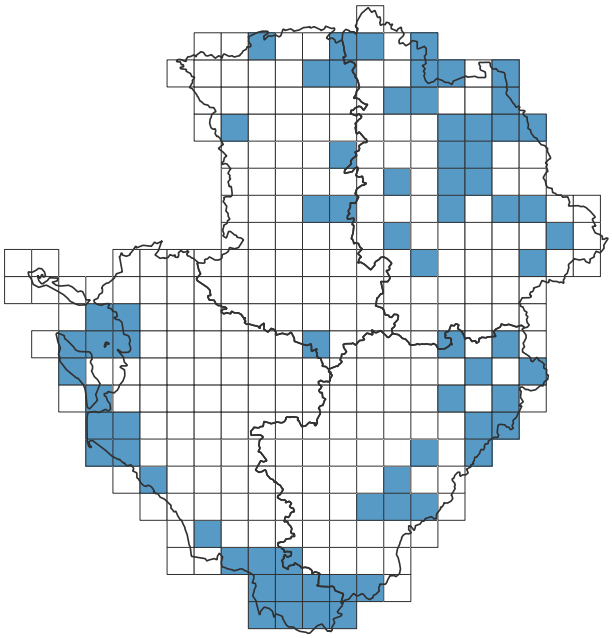

Statut de fréquence

Peu commun (24 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Croset

Mésange noire

Periparus ater (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

L'espèce se rencontre principalement dans les plantations de résineux, où elle peut former des groupes de plusieurs dizaines d'individus, mais également dans les forêts mixtes et même les parcs et jardins, à la recherche de graines de conifères composant l'essentiel de son régime hivernal. La pénurie cyclique de cette ressource expliquerait les fluctuations de population observées à cette période.

RÉPARTITION EN HIVER

Espèce nicheuse très rare et localisée en Poitou-Charentes (population estimée à moins de 20 couples), les Mésanges noires observées dans la région en hiver sont essentiellement des individus issus de populations d'Europe du Nord. Cet hivernage régulier peut revêtir un caractère invasif avec une récurrence moyenne de 5 à 6 ans d'après les données récoltées au début du XXI^{e} siècle. La distribution hivernale est assez diversifiée puisqu'elle est présente principalement dans les milieux forestiers, les bocages, les parcs des villes et villages ainsi que les boisements de pin maritime de la frange littorale. Cette mésange se détecte également aux mangeoires où elle est friande des graines de tournesol. La répartition hivernale a relativement peu évolué en comparaison avec celle de l'atlas de 1977-1981 : on notera principalement le gain de quelques secteurs au sud-est de la Gâtine parthenaise et de la partie occidentale de la Sylve d'Argenson. Une pression d'observation plus homogène et les afflux hivernaux durant les périodes de comptage pouvant expliquer cela.

MENACES

Sur les dernières décennies, l'espèce ne semble pas menacée à l'échelle régionale, les fluctuations d'effectifs liées aux phénomènes d'invasion rendant difficiles toute conjecture.

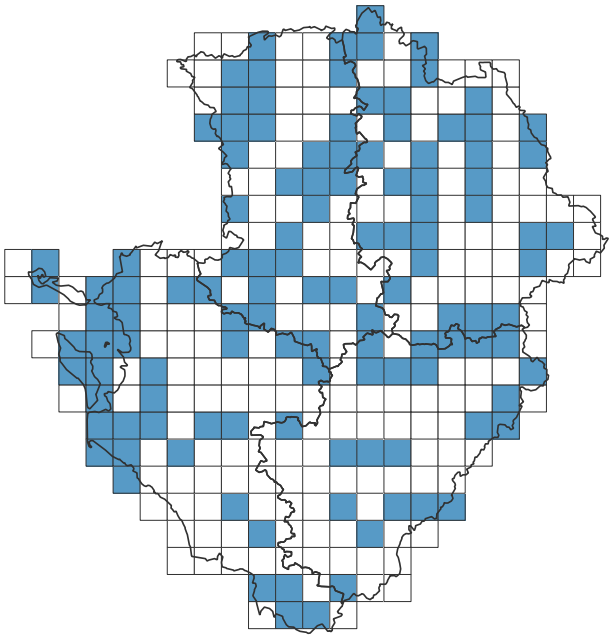

Statut de fréquence

Assez commun (40 % des mailles)

Rédacteur Julien Ventroux (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Alain Boullah

Mésange nonnette

Poecile palustris (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Alors que les Mésanges nonnettes du nord-est de l'Europe rejoignent nos contrées en hiver, les populations de Poitou-Charentes sont sédentaires. Même lors d'hivers rigoureux, elles restent très fidèles à leur territoire. Cette espèce fréquente divers habitats dominés par des feuillus : boisements, bocages, marais boisés, bosquets, ripisylves, parcs et vergers. Insectivore en période de reproduction, elle tend à devenir frugivore et granivore en automne et en hiver, durant lesquels elle fréquente volontiers les mangeoires.

RÉPARTITION EN HIVER

La Mésange nonnette est présente dans une grande partie de la région, mais manque sur la frange ouest de la Charente-Maritime incluant les îles ainsi que dans les plaines du Thouarsais et du Mirebalais. Ces lacunes s'expliquent par l'absence de ses milieux de prédilection, au profit de vastes plaines agricoles, de pinèdes pures ou de marais littoraux, mais aussi par sa discrétion. L'aire de répartition en hiver semble légèrement plus étendue qu'en période de nidification compte-tenu de l'erratisme internuptial de quelques oiseaux, qui reste de faible amplitude, et surtout en raison de la venue des populations septentrionales. Aux niveaux national et européen, un déclin important a été observé entre 1980 et 2000, compensé en partie par une forte augmentation entre 2001 et 2013. La dynamique de population de l'espèce est très défavorable en Poitou-Charentes, les effectifs nicheurs ayant subi un déclin dramatique, évalué à -75 % entre 1999 et 2009. La détection de la Mésange nonnette sur 30 % des transects hivernaux ne concerne que de 1 à 3 individus dans plus de 85 % des cas.

MENACES

La principale menace est la raréfaction des ressources alimentaires, liée à la fragmentation des forêts, à la destruction des haies et à l'intensification des pratiques agricoles.

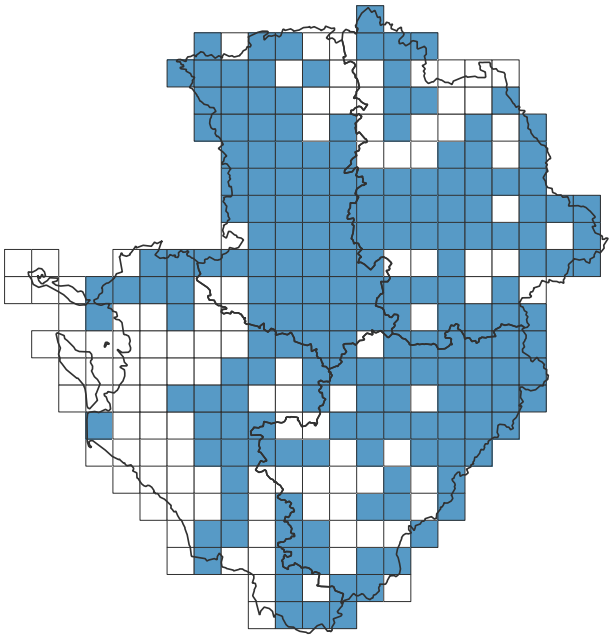

Statut de fréquence

Commun (62 % des mailles)

Rédacteur Rémi Pescay (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Didier Wolf

Sittelle torchepot

Sitta europaea (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Espèce de répartition paléarctique, la Sittelle torchepot est supposée sédentaire en Poitou-Charentes. Elle fréquente de préférence les hautes futaies âgées de feuillus, mais ne dédaigne pas les peuplements mixtes, les parcs et les vergers, s'ils abritent de vieux arbres à cavités. En hiver, elle complète son régime alimentaire composé d'insectes qu'elle glane le long des troncs et branches d'arbres, par des fruits à coque (faînes et noisettes). Les graines ne sont également pas délaissées, ce qui la pousse à fréquenter les mangeoires et à se rapprocher des habitations. Elle semble évaluer les ressources alimentaires disponibles dans le but d'ajuster la taille de ses territoires d'hivernage [1], dont la qualité influence positivement sa survie [2].

RÉPARTITION EN HIVER

L'espèce est présente dans la quasi-totalité de la région, mais est plus rare ou absente des îles charentaises, d'une partie des vignobles et de quelques zones de grandes plaines cultivées qui ne correspondent pas à ses préférences écologiques. Sa répartition hivernale se calque sur celle de la saison de reproduction : les adultes s'écartent généralement peu de leur lieu de nidification, à l'instar des juvéniles lorsque l'habitat est de qualité et n'est pas trop morcelé [2,3]. Depuis le précédent recensement, la répartition régionale ne semble pas avoir évolué, à l'exception de la récente détection de l'espèce en Gâtine et dans le Bressuirais. Cette présence peut être due à un effort de prospection supplémentaire dans cette partie des Deux-Sèvres où l'habitat était déjà favorable lors de la précédente enquête. La tendance de la population hivernante n'est pas connue, alors que l'espèce est en augmentation en tant que nicheuse au niveau européen et en déclin non significatif sur le long terme au niveau national (- 27 % depuis 1989). Cette baisse est similaire à celle des mésanges écologiquement proches [4].

MENACES

L'espèce est commune au sein de sa vaste aire de répartition, et ne subit pas de menaces particulières [5], à l'exception du développement de la culture mono-spécifique de résineux.

[1] Enoksson et al., 1983 ; [2] Matthysen, 1990 ; [3] Matthysen & Currie, 1996 [4] MNHN, 2014 ; [5] BirdLife International, 2016

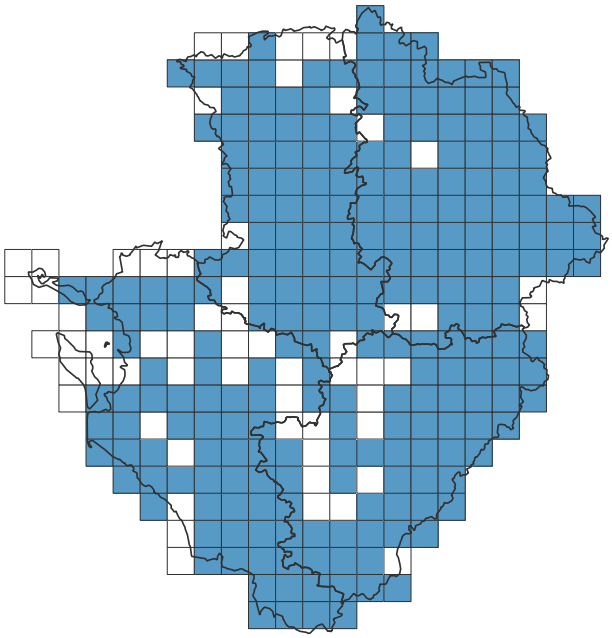

Statut de fréquence

Très commun (80 % des mailles)

Rédacteur Martin Grienenberger (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Cahez

Tichodrome échelette

Tichodroma muraria (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Cet adepte des gorges et parois rocheuses n'est présent dans le monde que dans certains massifs montagneux d'Eurasie, entre 500 et 3 000 m d'altitude. En France, outre les Alpes et les Pyrénées, la nidification a été confirmée en petit nombre dans le Massif central, le Jura et en Corse. À partir du mois d'août, les familles se dispersent dans les vallées. Certains oiseaux se livrent cependant dès le début octobre à un erratisme solitaire les conduisant dans nos plaines, voire sur le littoral atlantique. Insectivore strict, il se nourrit d'invertébrés (diptères, fourmis, araignées...) qu'il capture dans les anfractuosités de la roche à l'aide de son long bec.

RÉPARTITION EN HIVER

La présence hivernale de l'espèce en Poitou-Charentes était déjà attestée par les naturalistes du XIX[e] siècle. À partir de la fin des années 1970, avec le regain de l'ornithologie de terrain, les observations d'individus isolés se multiplient quasiment chaque hiver dans les quatre départements [1] [2] [3]. Certains oiseaux sont notés ponctuellement mais d'autres peuvent rester de plusieurs semaines à près de cinq mois sur le même lieu [4] ! Les sites choisis sont souvent des monuments anciens comme des châteaux : La Rochefoucault (16), Bonneuil-Matours (86), Pons (17) mais aussi des édifices religieux : abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély (17), cathédrale Saint-Pierre à Angoulême (16), église Sainte-Radegonde [1] et cathédrale Saint-Pierre de Poitiers (86). Les fronts de taille des anciennes carrières de Saint-Lin (79) ou encore les falaises rocheuses littorales de l'estuaire de la Gironde à la Pointe de Suzac (Saint-Georges de Didonne) sont également des sites privilégiés par le « grimpeur des murailles ». Il semble que les individus hivernant dans la région proviennent des Alpes et du Massif central, les oiseaux pyrénéens se dirigeant de préférence vers le Sud.

MENACES

Cette espèce occasionnelle ne fait pas l'objet de réelles menaces dans la région.

[1] Audurier, 1985 ; [2] Prévost, 1978 ; [3] Sardin, 1984 ; [4] Liégois, 2009

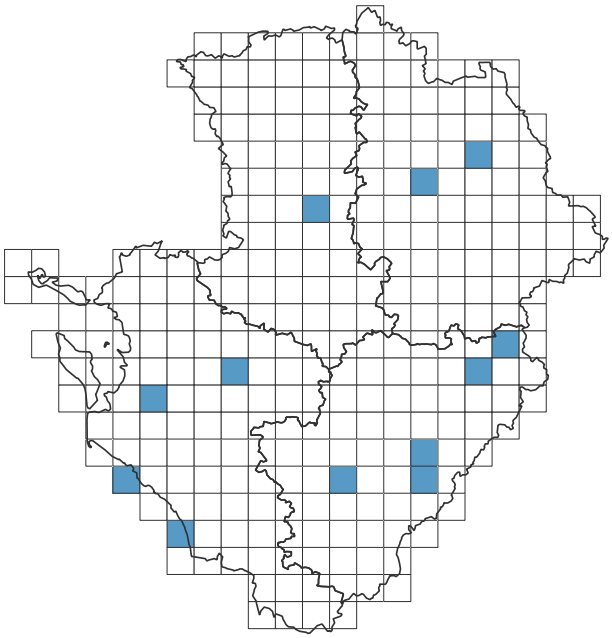

Statut de fréquence

Très localisé (4 % des mailles)

Rédacteur Bernard Liégeois (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Alain Boullah

Grimpereau des jardins

Certhia brachydactyla (C.L. Brehm, 1820)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non évaluée

ÉCOLOGIE

Le Grimpereau des jardins est une espèce sédentaire du Paléarctique qui est liée à tous types de milieux forestiers. Ubiquiste, il fréquente aussi les vergers, les parcs urbains, les jardins et les alignements d'arbres au cœur des villes. Il se nourrit en grimpant en spirale de bas en haut le long des troncs et des branches pour capturer avec son bec arqué de minuscules invertébrés. Les couples se forment dès la moitié de l'hiver et le nid est installé dans une cavité ou derrière une écorce décollée.

RÉPARTITION EN HIVER

La répartition du Grimpereau des jardins en période de reproduction et pendant l'hiver est similaire avec une présence sur l'ensemble de la région y compris dans les boisements des îles de Ré, d'Oléron et d'Aix. Sa distribution est stable en comparaison à celle de l'atlas de 1977-1981. Les plus fortes densités sont notées dans les grands massifs forestiers comme ceux de Haute-Saintonge, dans la forêt littorale de la Coubre et dans le nord-ouest des Deux-Sèvres. Mais le moindre boqueteau peut être occupé par cette espèce peu spécialisée. En revanche, les grandes zones agricoles sont désertées faute d'arbre. Les indicateurs du STOC-EPS en période de nidification montrent une évolution nationale en forte augmentation ces trente dernières années (+75 %) avec une tendance à la stabilité. Cet oiseau étant sédentaire, la même tendance se retrouve inévitablement en hiver même si cela est plus difficile à montrer pour une espèce discrète au plumage cryptique.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur le Grimpereau des jardins, très commun sur la majeure partie du territoire picto-charentais.

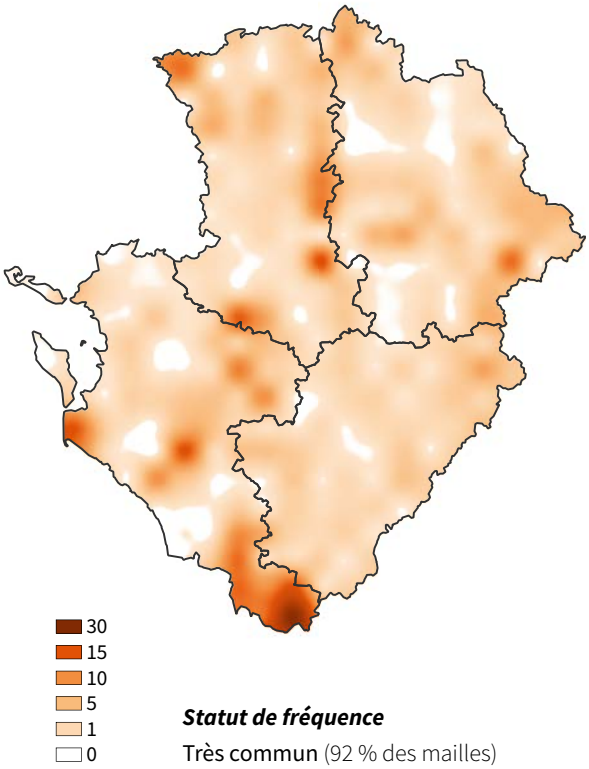

Statut de fréquence

Très commun (92 % des mailles)

Rédacteur Sylvain Doussine (Charente Nature)
Photographie Fabrice Croset

Rémiz penduline

Remiz pendulinus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non classée**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Rémiz penduline est un passereau paludicole qui vit près de l'eau dans la végétation dense et les phragmitaies et dont la distribution s'étend de l'Espagne jusqu'à la Chine. La France, qui n'accueille plus d'oiseaux nicheurs, reçoit en hiver la visite d'une petite partie des migrateurs d'Europe du Nord et de l'Est dont la majorité rejoint la péninsule Ibérique. La rémiz se nourrit d'araignées, d'insectes et de larves ainsi que de graines en hiver qu'elle recherche discrètement en petits groupes parmi les roseaux.

RÉPARTITION EN HIVER

Dans la région, les marais estuariens de la Sèvre Niortaise, de la Charente et de la Gironde ainsi que les marais arrière-littoraux de Brouage, de Rochefort et de l'île d'Oléron concentrent la majorité des observations de Rémiz penduline en hiver. Elle devient rare à l'intérieur des terres avec quelques mentions ponctuelles sur le val de Charente à Saintes ainsi qu'en Vienne. Dans ce département, seuls quelques individus ont été observés pendant cet atlas, en décembre 2011, 1 individu sur la réserve ornithologique de Saint-Cyr et 2 sur les bords de l'étang de Beauregard. La rive droite de l'estuaire de la Gironde est avec le littoral méditerranéen bordant le golfe du Lion un des rares lieux d'hivernage réguliers de l'espèce en France. Dans les années 1980, ce site accueillait entre 2 000 et 3 000 oiseaux. Depuis, les rémiz semblent avoir modifié leur stratégie en glissant plus au sud vers l'Espagne et le Portugal. Les opérations de capture réalisées à Saint-Seurin d'Uzet confirment toujours la présence de l'espèce dont quelques individus nichent en Suède et en Allemagne. Avec en moyenne une quinzaine d'oiseaux bagués par session, les roselières rivulaires de la Gironde n'hébergeraient désormais plus que quelques centaines d'individus avec des variations interannuelles parfois marquées.

MENACES

La dégradation des roselières à phragmites et la baisse de la qualité des ressources trophiques menacent les stationnements hivernaux de Rémiz penduline.

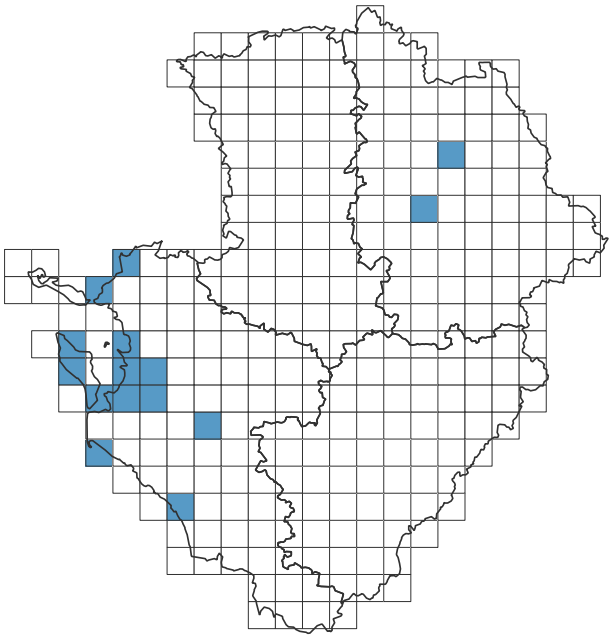

Statut de fréquence

Très localisé (5 % des mailles qualitatif)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Pie-grièche grise

Lanius excubitor (Linné, 1858)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

De distribution holarctique, la Pie-grièche grise est présente toute l'année sur le territoire national qui constitue la limite sud de son aire de répartition. Elle fréquente préférentiellement les milieux prairiaux mais peut être observée dans tous types de milieux ouverts en période hivernale, dès lors que s'y trouvent des perchoirs (haies, piquets, lignes électriques…). Son régime alimentaire se compose très majoritairement de campagnols mais peut également comprendre des invertébrés ou des passereaux.

RÉPARTITION EN HIVER

Autrefois nicheuse, la Pie-grièche grise est désormais une hivernante très rare dans la région. Elle n'a ainsi fait l'objet que de quelques observations au cours de cet atlas, concernant systématiquement des individus isolés. Ces mentions peuvent être de simples observations ponctuelles comme ce fut le cas en Deux-Sèvres à proximité de la forêt de Chizé sur la commune de Les Fosses le 20 décembre 2010 et à Séligné le 13 décembre 2011 ainsi qu'à Rétaud en Charente-Maritime le 18 décembre 2012. Cette espèce a également été observée le 1er et le 2 janvier 2013 sur la commune de Brigueuil dans le Confolentais en Charente. Par ailleurs, des cas d'hivernage plus ou moins complets ont été notés à Saint-Thomas-de-Conac sur les marais de l'estuaire de la Gironde en Charente-Maritime du 19 décembre 2012 au 7 février 2013 et sur la Réserve Naturelle Nationale du Pinail en Vienne du 8 décembre 2012 au 5 janvier 2013. L'origine de ces oiseaux demeure incertaine. Il pourrait s'agir de femelles ou de jeunes erratiques issus des populations nicheuses françaises ou d'oiseaux plus nordiques (Belgique, Allemagne, Scandinavie). La Pie-grièche grise apparaissait déjà rare au cours du précédent atlas 1977-1981 et au regard du fort déclin des populations nicheuses et de la contraction de son aire de répartition vers le nord, il est possible que cette espèce soit de moins en moins contactée à l'avenir.

MENACES

La Pie-grièche grise est considérée comme l'un des passereaux nicheurs les plus menacés de France, notamment en raison de la dégradation et de la fragmentation de son habitat. Toutefois, au vu du caractère désormais occasionnel de cette espèce, elle ne fait plus l'objet de menaces dans la région Poitou-Charentes.

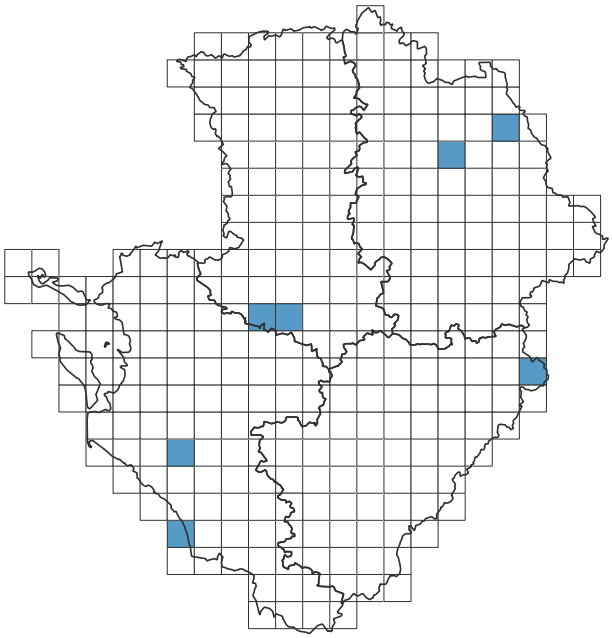

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Jallu

Pie-grièche méridionale

Lanius meridionalis (Temminck, 1820)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Pie-grièche méridionale est une espèce polytypique dont l'aire de répartition s'étend du sud-ouest de l'Europe jusqu'en Inde. En France, elle est présente essentiellement sur le pourtour méditerranéen où elle fréquente des milieux semi-ouverts secs marqués par la présence de formations arbustives ou d'arbres isolés. Elle fréquente également des zones de plaine dès lors que s'y maintiennent des prairies ou des friches. Cette pie-grièche se nourrit essentiellement d'invertébrés en période hivernale (arachnides, coléoptères).

RÉPARTITION EN HIVER

De même que pour la Pie-grièche grise, il existe une ségrégation spatiale en période hivernale. Les mâles restent cantonnés sur leurs sites de nidification sur le pourtour méditerranéen tandis que les femelles et les jeunes font parfois preuve d'erratisme. C'est ainsi que des oiseaux isolés sont ponctuellement notés en Aquitaine et en Poitou-Charentes. Au cours de l'atlas, les mentions se sont principalement concentrées dans les secteurs de plaine du cœur de la région : plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (79), plaine de Villefagnan (16), plaine de Néré-Bresdon (17). La plupart du temps, il s'agit d'hivernage complet ou partiel. Ce fut notamment le cas à Saint-Mandé-sur-Brédoire (17) où un oiseau a séjourné plusieurs hivers de suite. À noter également l'observation d'un individu au cours de l'hiver 2012-2013 le long de l'estuaire de la Gironde à Saint-Thomas de Conac. À l'époque du précédent atlas 1977-1981, la Pie-grièche méridionale était alors considérée comme une sous-espèce de la Pie-grièche grise, « présente toute l'année sur la frange méditerranéenne ». Il est donc difficile de définir une tendance, toutefois le déclin important des populations nicheuses de la péninsule ibérique et du sud de la France laisse supposer que les observations hivernales se raréfieront.

MENACES

En hiver, cette espèce rare ne fait pas l'objet de menaces, ces dernières se concentrant sur la dégradation de ses habitats de nidification (uniformisation des paysages) dans le sud de la France.

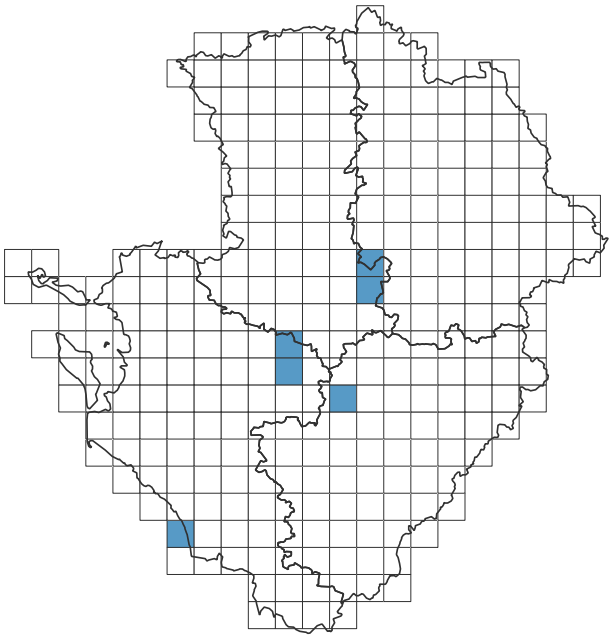

Statut de fréquence

Très localisé (2 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Émile Barbelette

Geai des chênes

Garrulus glandarius (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Geai des chênes est un oiseau de la famille des corvidés très largement répandu dans le Paléarctique, de l'Afrique du Nord à l'Asie. Il fréquente principalement les habitats forestiers et en particulier les boisements de feuillus ou mixtes. Il est également présent au cœur des villes, dans les parcs urbains ou les jardins. Il possède un régime alimentaire omnivore mais consomme principalement des glands, des noisettes ou des fruits à la mauvaise saison.

RÉPARTITION EN HIVER

Sédentaire, le Geai des chênes est omniprésent en Poitou-Charentes tout au long de l'année. En hiver, des phénomènes d'invasions exceptionnelles peuvent être enregistrés chez cette espèce. Les oiseaux originaires d'Europe centrale et du Nord viennent alors renforcer les populations locales. Cet oiseau forestier est présent en densités assez importantes dans les secteurs bocagers de l'est de la Charente et de la Vienne. Il est à l'inverse moins abondant dans les régions de plaine du Mirebalais-Neuvillois ou dans les plaines du Niortais. De même, les marais littoraux de la Charente-Maritime sont peu favorables à cet oiseau qui apparaît néanmoins abondant localement dans les forêts de la Coubre et de Saint-Trojan-les-Bains au sud de l'île d'Oléron, malgré la dominance de résineux. Le Geai des chênes semble connaître une augmentation modérée à l'échelle continentale et nationale. Celle-ci serait notamment due à la colonisation progressive de nouveaux milieux comme les parcs et les jardins. Il est probable que les populations régionales suivent une tendance similaire, sans que cela puisse toutefois être prouvé.

MENACES

Cette espèce au statut de conservation favorable en France ne fait pas l'objet de véritables menaces pouvant nuire à ses populations. Bien que toujours chassable, le Geai des chênes n'est aujourd'hui plus considéré comme nuisible dans l'ensemble des départements.

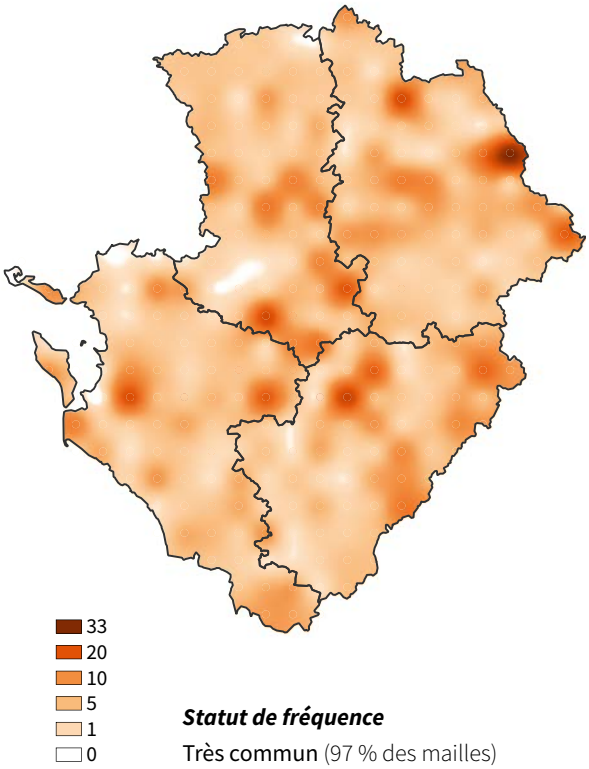

Statut de fréquence

Très commun (97 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Hervé Broguy

Pie bavarde

Pica pica (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Espèce largement répartie dans l'hémisphère nord, la Pie bavarde est omniprésente autour de nous. Initialement très liée aux milieux ruraux, elle est depuis quelques décennies de plus en plus abondante en milieu urbain dès lors que se trouvent parcs et jardins. Son régime alimentaire est qualifié d'omnivore et se compose de graines, de fruits, d'invertébrés, de charognes voire de déchets ménagers. En hiver, elle peut former des dortoirs comptant parfois plusieurs dizaines d'individus.

RÉPARTITION EN HIVER

La Pie bavarde est présente sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes, en témoignent les 97 % de mailles occupées. Néanmoins, la carte d'abondance suggère une répartition assez hétérogène, avec une concentration des effectifs autour des villes et villages, notamment à la Rochelle. Ce constat traduit les tendances observées à l'échelle nationale qui font état d'un maintien, voire d'une augmentation des populations en milieu urbain. En revanche, les populations rurales ont subi un fort déclin au cours des dernières décennies et les populations de Pie bavarde se concentrent désormais dans les villes et leur périphérie. Il est difficile de définir des tendances pour cette espèce à l'échelle régionale. En France, le déclin marqué des populations semble désormais se stabiliser.

MENACES

Malgré le déclin constaté des effectifs, l'espèce fait toujours l'objet de destructions par tir !

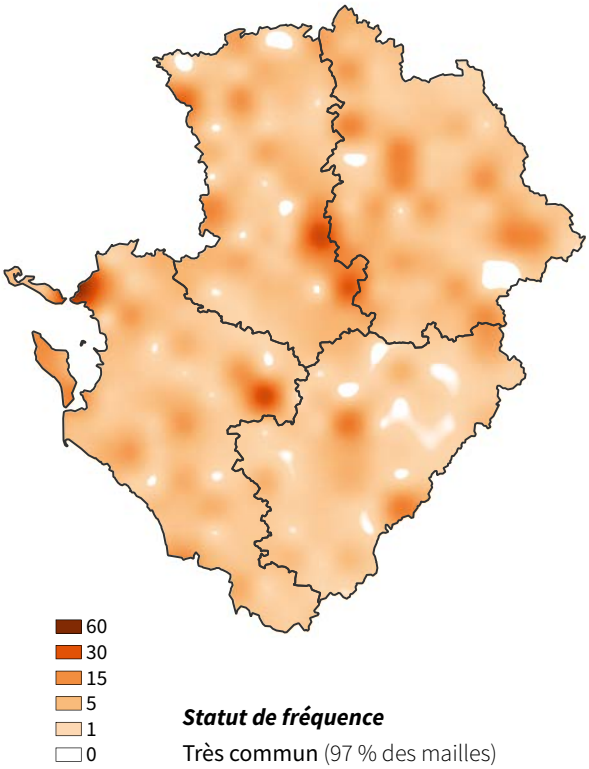

Statut de fréquence

Très commun (97 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Patrice Mariolan

Choucas des tours

Corvus monedula (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Choucas des tours habite les villes et villages (châteaux, églises) ainsi que les arbres creux, les falaises et anciennes carrières. Il recherche des sites lui offrant de nombreuses cavités permettant d'héberger une colonie de quelques couples à plusieurs dizaines. Omnivore, il se nourrit en groupe au gré des ressources disponibles comprenant végétaux, animaux et déchets divers.

RÉPARTITION EN HIVER

L'hiver, le Choucas des tours s'éloigne assez peu de son site de reproduction. Rejoints dès l'automne par des populations du nord de l'Europe, les nicheurs locaux forment des dortoirs hivernaux souvent en compagnie d'autres corvidés, voire d'ardéidés. Très commun, le Choucas des tours est largement réparti dans toute la région en hiver. Sa présence semble plus disséminée dans le sud des Charentes et les plaines de Saintonge, zones où l'espèce n'est pas encore nicheuse ce qui montre l'existence de déplacements hivernaux à quelques dizaines de kilomètres des colonies. L'espèce s'est installée à la fin du XIX^{e} siècle et a commencé sa colonisation par le nord de la région. Elle était déjà présente dans une grande partie de la région lors de l'atlas des oiseaux de France en hiver 1977-1981 et semble avoir encore progressé en Charente [1] et dans le sud de la Charente-Maritime. Malgré l'absence de dénombrement précis, on peut penser que cette progression est le fait d'une augmentation globale des effectifs dans la région, voire d'une redistribution d'individus provenant d'autres régions. De fortes disparités existent entre les régions françaises et la population hivernale serait en déclin modéré à l'échelle nationale sur la période 1980-2013.

MENACES

En milieu rural, l'espèce est encore parfois victime de tirs, de piégeage ou d'empoisonnement. La diminution du nombre de vieux bâtiments et d'arbres à cavités constitue également une menace.

[1] Précigout, 1999

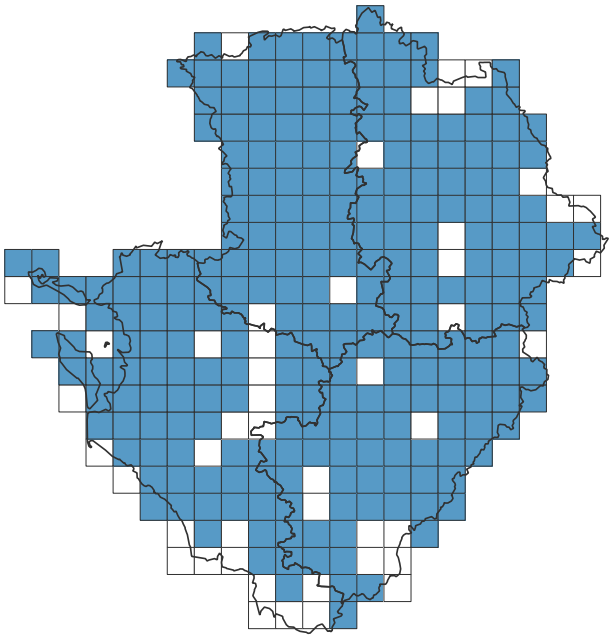

Statut de fréquence

Très commun (84 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Aurélien Audevard

Corbeau freux

Corvus frugilegus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II/2**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Corbeau freux est présent en Eurasie et niche en colonies denses dans les arbres feuillus des espaces ruraux, des vallées alluviales ainsi qu'au cœur des agglomérations. Grégaire en toute saison, cet oiseau opportuniste recherche des graines, des invertébrés voire des déchets qu'il grappille au sol dans tous types de milieux agricoles jusqu'aux bandes enherbées du réseau routier. En hiver, des contingents importants de migrateurs venus d'Europe du Nord et de l'Est se joignent aux oiseaux indigènes.

RÉPARTITION EN HIVER

En Poitou-Charentes, le Corbeau freux atteint sa limite sud-ouest d'aire de nidification au niveau national et compte environ 15 000 couples. Oiseau sédentaire, sa distribution hivernale est similaire et relativement homogène sur l'ensemble du Poitou-Charentes, à l'exception de quelques petites zones de marais desséché du marais Poitevin et du Montmorélien en Charente. En soirée, il forme des dortoirs le plus souvent dans les arbres ou bien posés sur les piquets de vigne, qui peuvent atteindre 300 à 500 individus en Charente-Maritime par exemple. La journée, il se disperse dans un rayon excédant rarement 25 kilomètres et se nourrit en petits groupes de quelques dizaines d'oiseaux dans les terres agricoles cultivées ou dans les vignobles. Il a également l'habitude de s'associer à la Corneille noire et au Choucas des tours pour former des rassemblements mixtes pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus sur les sites d'alimentation. Dès le mois de décembre, les nicheurs précoces sont observés dans les corbeautières en train de construire ou de rénover des nids. L'espèce continue d'étendre sa répartition en France mais le programme STOC-EPS montre un déclin assez prononcé ces trois dernières décennies. Par ailleurs, il semblerait que les colonies toujours aussi nombreuses comportent moins de nids.

MENACES

Espèce chassable et de surcroît pouvant être classée « nuisible », le Corbeau freux fait l'objet de campagnes de destruction ciblées alors qu'il était considéré comme un auxiliaire des cultures au début du XX^{e} siècle.

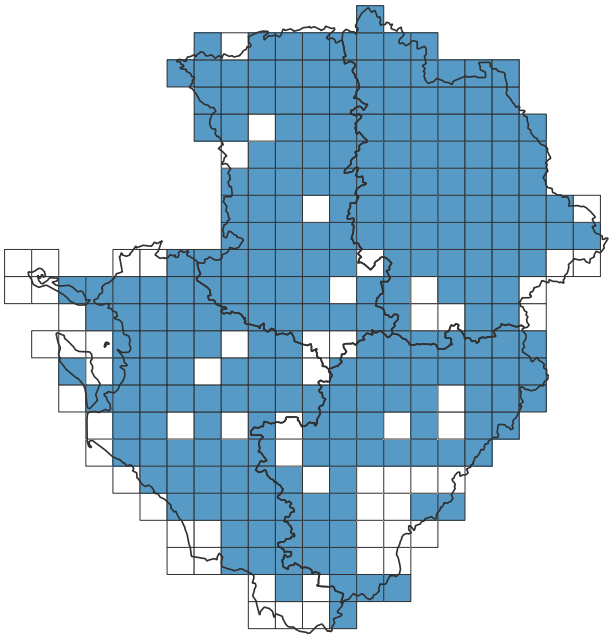

Statut de fréquence

Très commun (79 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Fabrice Cahez

Corneille noire

Corvus corone (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

La Corneille noire est une espèce sédentaire et erratique en hiver. À cette saison, elle est volontiers grégaire et se mêle fréquemment à d'autres corvidés pour rechercher sa nourriture et pour dormir. Ubiquiste, elle occupe les villes, les marais, les plages et les milieux agricoles ouverts et semi-ouverts, y compris les grandes plaines céréalières. Son régime alimentaire est extrêmement varié et se compose entre autres de graines, de fruits, de petits invertébrés et de mollusques voire de cadavres d'animaux tués sur les routes.

RÉPARTITION EN HIVER

La Corneille noire est présente de manière homogène dans toute la région avec parfois de fortes concentrations comme à Angeac en Charente où 220 individus ont été comptés sur un parcours de 2,2 km le 3 janvier 2011. Ces gros rassemblements en journée peuvent être liés à une ressource alimentaire importante disponible par exemple dans des champs venant d'être labourés ou dans des centres d'enfouissement. Au coucher du soleil, les oiseaux rejoignent les grands arbres d'un bosquet ou d'un parc pour y passer la nuit en groupe. En Poitou-Charentes, des dortoirs hivernaux évalués à plusieurs centaines d'individus sont ainsi occupés régulièrement. L'espèce était déjà présente sur la quasi-totalité des mailles de la région lors du précédent atlas 1977-1981. Il n'existe pas d'évaluation des effectifs hivernant et l'estimation de la population nicheuse, bien qu'imprécise, indique un effectif stable en France depuis la fin des années 1980.

MENACES

Classée nuisible dans les quatre départements de la région, la Corneille noire est tirée et piégée. Cependant, ces mesures de régulation ne montrent pas d'effet sur la population.

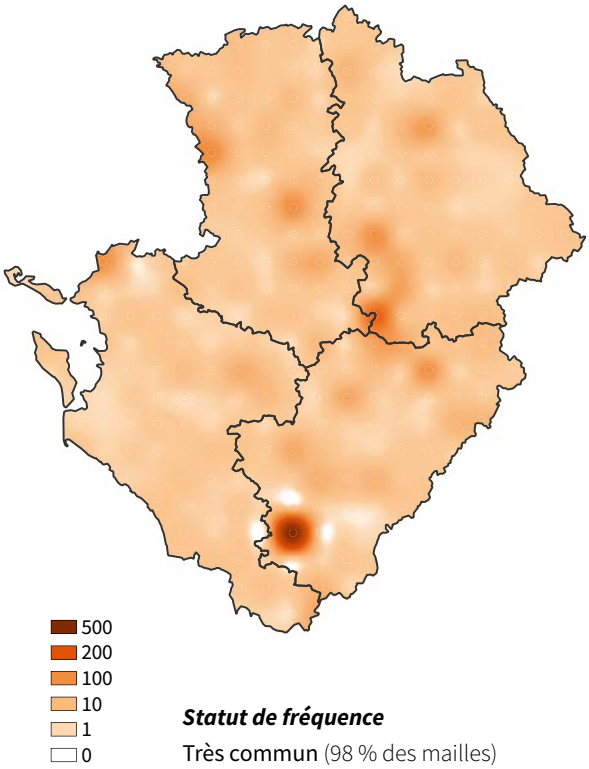

Statut de fréquence

Très commun (98 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Grand Corbeau

Corvus corax (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

C'est en hiver, au mois de janvier, que démarre la nidification du Grand Corbeau avec les premiers accouplements et la construction du nid. Les parois rocheuses, qu'elles soient naturelles ou créées par l'exploitation de carrières, constitue l'habitat de prédilection de l'espèce pour se reproduire. Territorial, il s'observe généralement seul ou en couple. Il s'agit d'un oiseau essentiellement charognard mais il peut également se nourrir d'animaux vivants : petits mammifères, amphibiens...

RÉPARTITION EN HIVER

Chassé par l'Homme des massifs forestiers de plaine, le Grand Corbeau est aujourd'hui essentiellement présent dans les régions montagneuses ou accidentées. Totalement disparu du Poitou-Charentes depuis les années 1930, l'espèce a entrepris sa reconquête par la partie la plus élevée de la région, proche de ses bastions du Massif central. Aujourd'hui, seuls le sud du Montmorillonnais et le Confolentais où un couple a réussi sa première reproduction en 2012, l'accueillent de nouveau. L'espèce étant sédentaire, adultes et immatures se dispersent peu et vivent tout l'année près de leurs falaises. La réussite de la première nidification passe d'abord par plusieurs années de cantonnement et d'installation sur le territoire convoité. Cette lente progression de l'espèce dans la région suit la même tendance qu'à l'échelle nationale.

MENACES

Le Grand Corbeau est sensible au dérangement. Des intrusions répétées à proximité de son nid peuvent provoquer l'abandon du site. L'empoisonnement, involontaire ou non, et la destruction par tir perdurent mais ne sont plus systématiques.

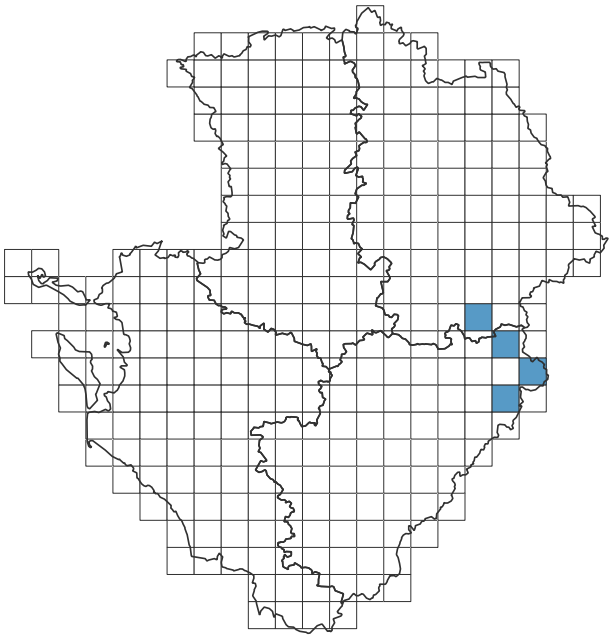

Statut de fréquence

Très localisé (1 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Christian Aussaguel

Étourneau sansonnet

Sturnus vulgaris (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce chassable**

Directive Oiseaux : **annexe II**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Espèce très grégaire en hiver, l'Étourneau sansonnet est observé en troupes importantes dans les champs, les prairies et les pâtures à la recherche d'invertébrés ou de graines pour se nourrir. Le soir, ces bandes se rassemblent en dortoirs spectaculaires comptant plusieurs dizaines à plusieurs centaines de milliers d'oiseaux, établis le plus souvent dans les villes. Ceux-ci sont constitués des populations locales sédentaires mais surtout de migrateurs en provenance du nord et de l'est de l'Europe [1].

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, l'Étourneau sansonnet occupe tout le territoire français, Corse comprise. Dans la région, sa distribution montre des différences de densité liées à son caractère grégaire. Les secteurs les plus peuplés se situent souvent à proximité de villes où les oiseaux passent la nuit. Au lever du jour, ils se dispersent par essaims dans toutes les directions et parcourent jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre leur zone d'alimentation. C'est le cas de La Rochelle et du Marais poitevin avec ses champs cultivés et ses prairies ou de Cognac et de ses régions viticoles. En revanche, le sansonnet se fait moins fréquent sur la frange est de la région. Bien qu'il soit toujours difficile d'estimer les effectifs des rassemblements d'étourneaux, des dortoirs de plusieurs dizaines de milliers d'individus ont été comptabilisés durant l'inventaire. Ce fut le cas en décembre 2012 avec respectivement 120 000 individus à La Rochelle et 180 000 individus à Rochefort. La tendance au niveau national indique une baisse des effectifs en janvier entre 2000 et 2013 de 31 % [2]. La formation de dortoirs de très grande taille comme dans les années 1980, période où la population hivernante a atteint son maximum, est de moins en moins fréquente. Elle pourrait s'expliquer par l'espacement des hivers rigoureux qui ne contraignent plus les oiseaux du nord et l'est de l'Europe à migrer aussi loin.

MENACES

L'hivernage de l'Étourneau sansonnet ne semble pas menacé en Poitou-Charentes tant il sait s'adapter aux activités humaines et même en tirer avantage.

[1] Clergeau, 1983 ; [2] Roux et al., 2013

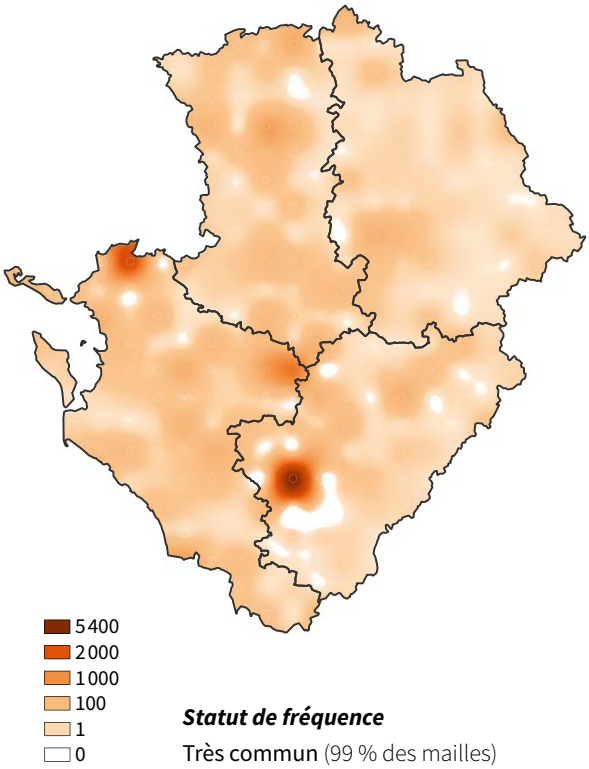

Statut de fréquence

Très commun (99 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Didier Wolf

Étourneau unicolore

Sturnus unicolor (Temminck, 1820)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

L'Étourneau unicolore est une espèce sédentaire de la péninsule Ibérique, du nord du Maghreb, de Corse, Sicile, Sardaigne et localement du pourtour méditerranéen français. Bien que l'espèce n'effectue pas de migration importante, quelques individus erratiques se dispersent durant la période internuptiale et rejoignent le littoral atlantique. Ces oiseaux s'associent aux groupes d'étourneaux sansonnets pour s'alimenter dans des zones ouvertes comme les prairies pâturées riches en insectes.

RÉPARTITION EN HIVER

Les observations d'Étourneaux unicolores loin de leurs zones de reproduction restent rares mais sont en hausse en France depuis la fin des années 2000. Des prospections spécifiques et une meilleure connaissance des critères d'identification de cette espèce difficile à distinguer au milieu de milliers de sansonnets, expliquent en partie cet accroissement. Il faut également noter que l'augmentation des données sur le littoral atlantique, de la frontière espagnole à la Vendée, coïncide avec la progression des populations ibériques [1,2]. Pendant l'atlas régional, seul un adulte, probablement le même, a été observé deux années de suite sur un petit secteur de marais de Nieul-sur-Mer. D'abord du 17 décembre 2011 au 1er avril 2012 puis du 11 janvier au 1er mai 2013. Il s'alimentait régulièrement en compagnie de sansonnets sur des prés à chevaux et plus occasionnellement dans les labours limitrophes. Dans la région, seule la Charente-Maritime semble accueillir cette espèce avec une dizaine de mentions toutes saisons confondues.

MENACES

C'est une espèce trop rare dans la région pour être soumise à une quelconque menace.

[1] BirdLife International, 2004 ; [2] Dubois et al., 2014

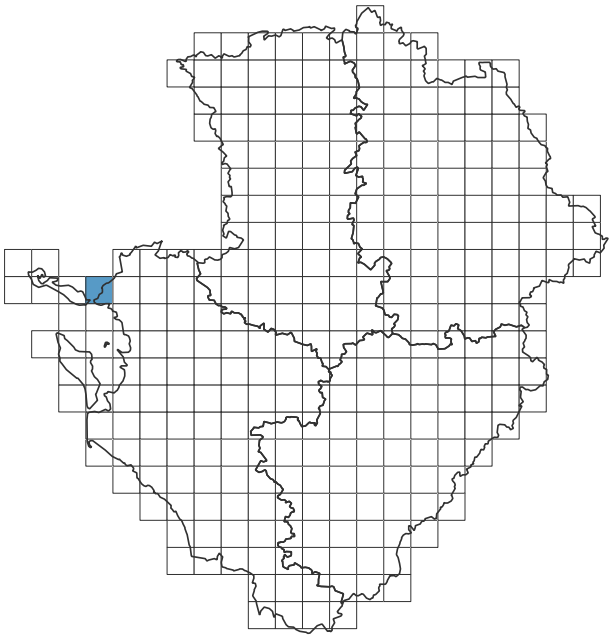

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Armel Deniau

Étourneau roselin

Sturnus roseus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non évaluée

ÉCOLOGIE

L'Étourneau roselin niche occasionnellement dans les Balkans et plus régulièrement de la Turquie à la Mongolie. Son aire d'hivernage habituelle se situe en Inde. Mais chaque année, quelques migrateurs égarés sont observés en Europe occidentale. Ils fréquentent alors les mêmes habitats ouverts et semi-ouverts que les Étourneaux sansonnets auxquels ils se joignent couramment pour se nourrir et dormir au sein de leurs immenses dortoirs [1].

RÉPARTITION EN HIVER

En période postnuptiale, l'Étourneau roselin vient rarement mais régulièrement se perdre sur le littoral atlantique français, surtout de mi-septembre à fin octobre. En revanche, sa présence au cœur de l'hiver reste exceptionnelle. C'est pourquoi, le stationnement d'un individu du 12 septembre au 8 décembre 2011 à Saint-Denis d'Oléron est un fait marquant de l'ornithologie régionale. Ce jeune oiseau, reconnaissable à son bec clair, son corps beige et ses ailes marron, avait pour habitude de venir s'alimenter sur les pelouses rases entourant le phare de Chassiron. Toujours en compagnie de plusieurs dizaines de sansonnets, il visitait également les labours environnants à la recherche d'insectes ou de leurs larves. Un an auparavant, un autre juvénile avait fréquenté les mêmes secteurs de l'île d'Oléron du 27 septembre au 6 novembre. Dans la région, deux autres départements ont également reçu la visite de cette espèce mais toujours hors période hivernale : un juvénile en septembre 2001 en Charente ainsi qu'un jeune en septembre 2010 et un adulte en mai 2011 en Vienne [2].

MENACES

Le caractère exceptionnel de la présence hivernale de l'Étourneau roselin en France, et qui plus est, dans la région, ne permet pas de déterminer de menace spécifique.

[1] Dubois et al., 2008 ; [2] Bussière, 2013

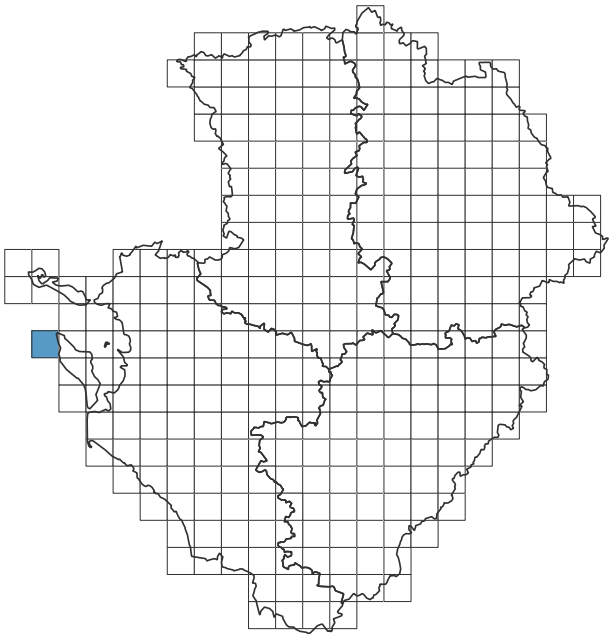

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Vincent Ferriot

Moineau domestique

Prunella collaris (Scopoli, 1769)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégé**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Moineau domestique présente une très large aire de répartition à travers le monde. Cette expansion de l'espèce a notamment été facilitée par sa capacité à coloniser les milieux urbains. Il fréquente tout aussi bien le cœur des grandes villes que les hameaux ou corps de ferme isolés en milieu rural. En hiver, ce moineau est essentiellement granivore et il peut facilement être observé, parfois en grand nombre, dans les jardins où se trouvent des mangeoires.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Moineau domestique est une espèce très commune et largement répartie dans la région. Il a d'ailleurs été contacté sur 95 % des transects réalisés au cours de l'atlas. Sa répartition reste globalement inchangée tout au long de l'année et des rassemblements plus ou moins conséquents peuvent être observés en période hivernale, en particulier dans les milieux ruraux. Ce fût notamment le cas sur la commune de Château-Larcher en Vienne, où un groupe comptant jusqu'à 150 individus a passé l'hiver 2010-2011. Des groupes d'environ 200 individus sont également observés sur l'île de Ré ou bien dans le marais de la Seudre et d'autres de plus de 300 oiseaux sont régulièrement présents à La Rochelle sur la période de l'atlas. Actuellement, il est difficile de définir une tendance des effectifs à l'échelle régionale. Toutefois, au regard du déclin modéré de l'espèce à l'échelle européenne et nationale, notamment dans les régions agricoles, on peut supposer que les effectifs hivernaux suivent la même tendance dans la région Poitou-Charentes [1].

MENACES

Les menaces qui pèsent sur l'espèce en période hivernale sont principalement liées à la diminution des ressources alimentaires, conséquence de l'intensification de l'agriculture.

[1] Summers-Smith, 2003

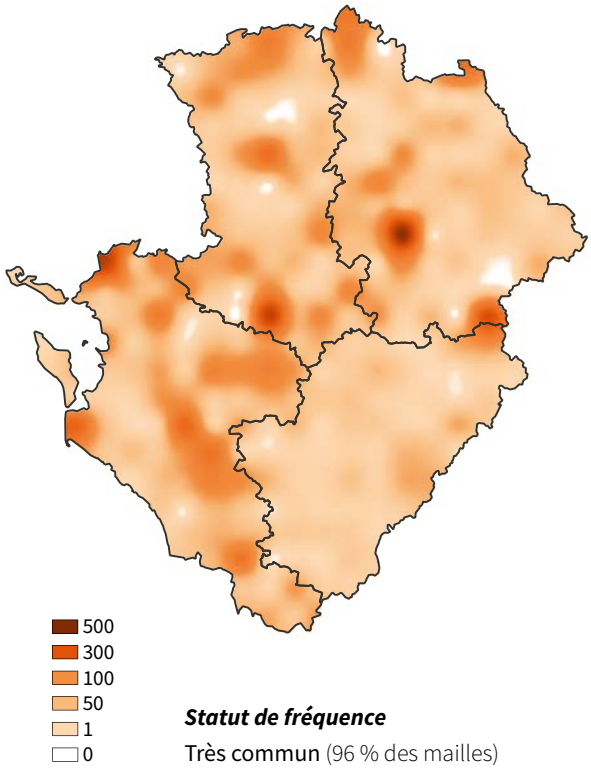

Statut de fréquence

Très commun (96 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Moineau cisalpin

Passer italiae (Vieillot, 1817)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Moineau cisalpin possède une aire de répartition bien éloignée de notre région. En effet, il se reproduit principalement en Italie, dans les Alpes françaises, suisses ou encore autrichiennes ainsi que sur quelques îles méditerranéennes comme la Corse ou la Crête. Il est, au même titre que les autres moineaux, très lié aux milieux anthropisés. Toutefois, il peut également être observé dans des milieux arborés. Omnivore, ce moineau se nourrit essentiellement de graines en période hivernale.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Moineau cisalpin est considéré comme sédentaire en Corse où il était omniprésent lors du précédent atlas 1977-1981. Les populations du massif alpin sont quant à elles décrites comme migratrices occasionnelles, des échanges ayant lieu entre les populations françaises et italiennes. Certains individus peuvent être observés jusque sur le pourtour méditerranéen. L'observation d'un individu égaré du 8 au 23 décembre 2010, fréquentant une mangeoire à Saint-Pierre d'Oléron, constitue donc un fait particulièrement remarquable. Il s'agit là de l'unique mention de l'espèce pour le Poitou-Charentes.

MENACES

Au regard du caractère très occasionnel de cette espèce pour la région, aucune menace n'a été identifiée.

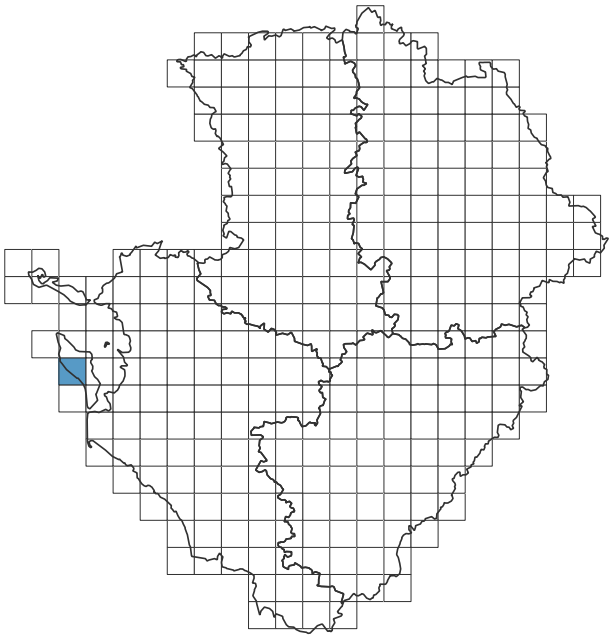

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Natur'Ailes

Moineau friquet

Passer montanus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Les oiseaux nicheurs de l'ouest de la France semblent particulièrement sédentaires et sont susceptibles d'être rejoints par des individus d'Europe du Nord-Est en hiver. Réputé plus « campagnard » que le Moineau domestique, ce cavernicole affectionne, lorsqu'il est situé à proximité de zones agricoles, les villages, certaines villes moyennes et les périphéries de grandes villes, mais il habite parfois au sein même des agglomérations. En hiver, le Moineau friquet se nourrit essentiellement de graines de graminées et de plantes cultivées.

RÉPARTITION EN HIVER

Présent de façon assez homogène en Charente-Maritime (île de Ré exclue), sa répartition est très fragmentée dans les autres départements : outre l'ouest du Bressuirais, le pourtour du Marais poitevin et le nord-ouest de la Vienne, il est présent dans des agglomérations telles qu'Angoulême, Niort et Poitiers. Ces zones et ces villes sembleraient encore fournir les anfractuosités (murs, voire arbres creux, comme par exemple au parc Charruyer de La Rochelle) utilisées une grande partie de l'année. Elles offriraient aussi la diversité d'invertébrés nécessaire au nourrissage des petits en période de nidification, normalement disponible au sein de zones humides ou de terres agricoles [2, 3]. Depuis l'atlas 1977-1981, l'aire de répartition régionale s'est fortement morcelée, avec notamment des régressions remarquables en Deux-Sèvres, en Vienne et en Charente. Les effectifs hivernaux alors signalés (100 individus à Niort en décembre 1980) ne semblent plus du tout d'actualité aujourd'hui. Le Moineau friquet a toutefois été détecté sur 5 % des transects hivernaux réalisés, dont près des deux tiers situés en Charente-Maritime qui concentrent l'essentiel de la population régionale. En décembre 2012, des groupes de, respectivement, 115 et 82 individus ont ainsi été observés à Rochefort, le long de la Charente et à Champdolent, en alimentation dans un chaume. Les populations connaissent un fort déclin en Europe de l'Ouest et en France, où le programme STOC montre une chute des effectifs de 66 % entre 1989 et 2013 [1].

MENACES

La diminution des ressources alimentaires notamment en graines de plantes sauvages, conséquence de l'agriculture intensive, compromet la survie hivernale de l'espèce. La rénovation du bâti ancien constitue également une menace pour ce commensal de l'homme, aujourd'hui en voie d'extinction en Poitou-Charentes.

[1] MNHN, 2014 ; [2] Field et Al., 2004 ; [2] Field et Al., 2008

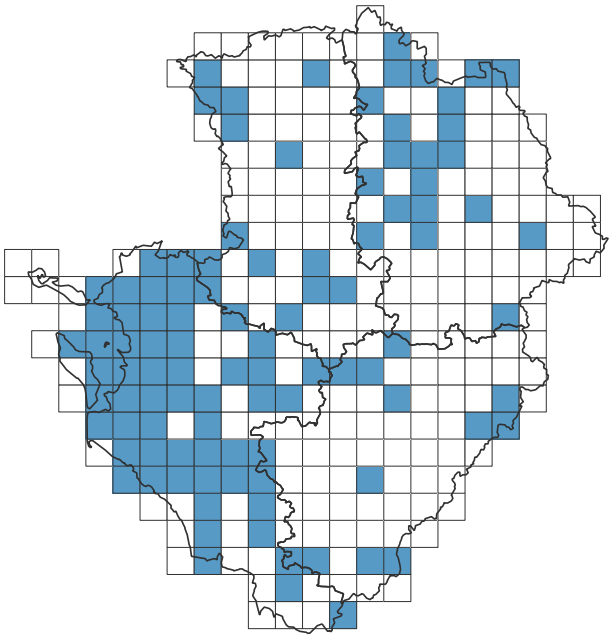

Statut de fréquence

Assez commun (34 % des mailles)

Rédacteur Rémi Pescay (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Claudie Stenger

Moineau soulcie

Petronia petronia (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Moineau soulcie est une espèce typique des milieux secs, pierreux et ensoleillés [1] qui, bien que considéré comme sédentaire, peut être contraint à effectuer des transhumances, notamment lors des hivers rigoureux. Strictement cavicole, il occupe préférentiellement les paysages ruraux où l'architecture traditionnelle (village, bâti isolé, vieille ville...), bordée par une agriculture diversifiée (vergers, cultures...), lui offre des sites de nidification à proximité de zones d'alimentation. Si l'espèce peut se montrer insectivore lors de sa nidification, elle se nourrit majoritairement de graines de céréales et de tournesol en période hivernale [2].

RÉPARTITION EN HIVER

Espèce méridionale, le Moineau soulcie atteint sa limite de répartition septentrionale à proximité immédiate du Poitou-Charentes où une colonie est établie à Fontevraud-l'Abbaye (49) [3, 4]. Sa distribution régionale, sensiblement similaire en périodes hivernale et estivale, apparait donc étroitement dépendante des conditions climatiques. Bien qu'il soit dorénavant absent du littoral atlantique, le « soulcie » privilégie les terres calcaires aux températures moyennes annuelles les plus élevées, situées dans la moitié sud de la région. Le Moineau soulcie s'observe sur une frange bien délimitée, reliant les plaines calcaires du sud-ouest des Deux-Sèvres aux terres boisées du sud-est de la Charente. Aucune observation n'a été effectuée au cours de cet atlas en Vienne où l'espèce était historiquement présente dans le nord de ce département [4]. Le Moineau soulcie occupe principalement les anciennes bâtisses des milieux ruraux, même s'il se retrouve dans une moindre mesure à l'intérieur de certaines agglomérations (Niort, Saint-Jean-d'Angély, La Couronne...). Sédentaire dans nos contrées de faibles altitudes, des rassemblements de quelques dizaines d'individus, parfois plus d'une centaine, sont néanmoins observés chaque hiver [5]. L'évolution de sa population régionale est actuellement très peu connue. Au regard des suivis spécifiques menés au sein des villages calcaires du Marais poitevin en période de reproduction, celle-ci semblerait stable malgré des fluctuations importantes [5, 6].

MENACES

La restauration du bâti, cumulée à la compétition interspécifique pour l'accès aux cavités, constitue de réelles menaces [1], tout comme l'abandon des pratiques agricoles extensives [2] qui conduit à la raréfaction de ses ressources alimentaires.

[1] Lebreton, 1977 ; [2] Olioso & Olioso, 2006 ; [3] Beaudoin, 1990 ; [4] Guignard, 2000 ; [5] Fichet, 2002 ; [6] Fichet, 2012

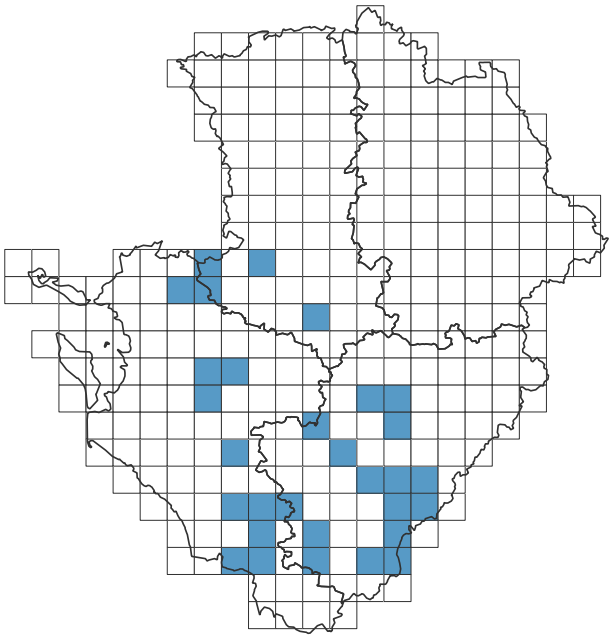

Statut de fréquence

Localisé (10 % des mailles)

Rédacteur Damien Chiron (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Émile Barbelette

Pinson des arbres

Fringilla coelebs (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non classée

Liste rouge nationale UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

Le Pinson des arbres est une espèce paléarctique arboricole qui niche dans tous types de forêts, dans les grandes haies et dans les parcs et jardins des villes. Insectivore de la canopée en période de reproduction, son régime alimentaire devient granivore à l'automne et en hiver. Il fréquente alors des milieux plus ouverts pour picorer des graines au sol, le plus souvent en bandes associé à d'autres fringilles. Les oiseaux du nord et de l'est de l'Europe viennent hiverner plus au sud notamment en France.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Pinson des arbres est un des oiseaux dont la distribution hivernale en Poitou-Charentes est la plus large et la plus complète. Il parcourt les paysages ouverts en recherchant le plus souvent des chaumes de maïs ou de tournesol ainsi que des jachères ou de rares friches herbacées pour s'alimenter. Ces champs sont rarement éloignés d'une haie ou d'une lisière boisée dans lesquelles il se réfugie au moindre dérangement. L'abondance des rassemblements est variable, conditionnée par les aléas climatiques hivernaux et le succès de reproduction des populations nordiques. Pendant cet atlas, des groupes de plusieurs milliers d'individus ont été observés en Charente-Maritime avec par exemple 2 000 oiseaux sur l'île d'Oléron en janvier 2011, 2 000 sur la plaine céréalière d'Aulnay en décembre 2010 et jusqu'à 3 000 en décembre 2012 sur le val de Charente à Geay. De manière générale, les nombreux espaces ouverts des plaines cultivées de la région accueillent fréquemment des bandes d'environ un millier d'individus. Les prospections n'ont toutefois pas permis de retrouver des troupes équivalentes à celle de décembre 1999 à Beurlay qui comptait 8 000 pinsons ni à ce vol de 15 000 oiseaux au-dessus de la baie d'Yves fuyant la vague de froid de janvier 1985.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur le Pinson des arbres, espèce abondante et répandue sur tout le territoire picto-charentais.

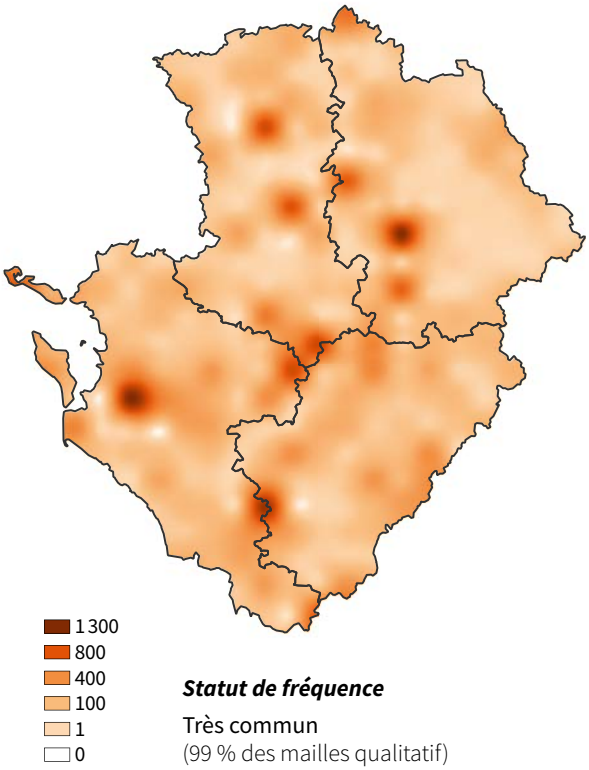

Statut de fréquence

Très commun
(99 % des mailles qualitatif)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Patrice Mariolan

Pinson du Nord

Fringilla montifringilla (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non classée**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **données insuffisantes**

ÉCOLOGIE

Le Pinson du Nord est une espèce forestière généraliste qui se reproduit de la Scandinavie à l'est de la Sibérie dans la taïga boréale. Les populations situées à l'ouest de cette aire migrent vers l'Europe occidentale et centrale dès le mois de septembre et ne rejoindront leurs sites de nidification qu'en mars. Souvent associés à d'autres fringilles, les Pinsons du Nord se nourrissent au sol en bandes compactes à la recherche de graines.

RÉPARTITION EN HIVER

La France reçoit la visite d'un nombre très fluctuant d'hivernants conditionné par le succès de reproduction, l'abondance alimentaire et la rigueur de l'hiver. Certaines années, ce sont de véritables invasions qui concernent notre pays. Le Pinson du Nord recherche d'abord les fruits de hêtre mais les zones cultivées sont également convoitées. C'est pourquoi cette espèce est très largement répartie sur l'ensemble du Poitou-Charentes. Elle s'observe généralement en petits groupes d'une dizaine d'individus s'alimentant dans les chaumes et dans les vignes. Elle est aussi présente en ville et se repère facilement quand elle vient se nourrir sous les mangeoires. Mais certains rassemblements peuvent être beaucoup plus importants. Pendant la période de l'enquête, un groupe de 500 a été dénombré sur les bords de l'estuaire de la Gironde en décembre 2012 et jusqu'à 400 oiseaux ont fréquenté le nord de l'île d'Oléron en janvier 2011. Cette espèce très grégaire en hiver forme parfois des dortoirs impressionnants dans les arbres. Le plus remarquable ne comptait pourtant que 250 individus en janvier 2013 à Saint-André de Lidon, loin du record régional de 2 000 pinsons du Nord dans une bande mixte de 10 000 fringilles picorant des graines de tournesol dans une parcelle non récoltée à Champagne en Charente-Maritime en janvier 2000.

MENACES

La raréfaction des graines sauvages dans les espaces cultivés et les changements climatiques qui semblent restreindre son aire de reproduction boréale sont les principales menaces.

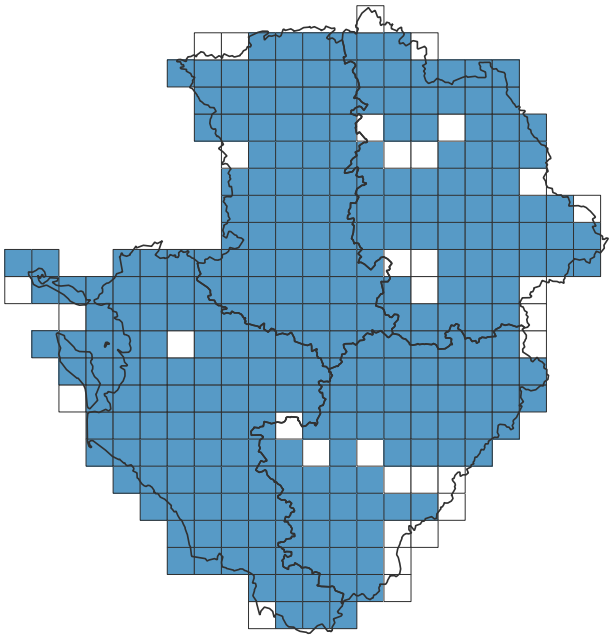

Statut de fréquence

Commun (89 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Patrice Mariolan

Serin cini

Serinus serinus (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **préoccupation mineure**

ÉCOLOGIE

Le Serin cini, plus petit de nos fringilles, est une espèce thermophile, d'affinité méditerranéenne et connu pour avoir conquis notre région au début du XX^{e} siècle. Il fréquente les milieux anthropisés toute l'année, alors qu'en hiver, on le retrouve également dans les dunes et les friches, souvent en bande mixte, où il se nourrit de graines. À cette saison, les nicheurs picto-charentais migrent probablement en grande partie vers l'Espagne, alors que d'autres arrivent du centre et de l'est de l'Europe pour rejoindre nos latitudes. Ces mouvements sont conditionnés par les températures hivernales qui incitent ou non les oiseaux à la sédentarité.

RÉPARTITION EN HIVER

Si le Serin cini est aujourd'hui largement répandu en période de reproduction, il n'en va pas de même en ce qui concerne sa répartition hivernale. Il est bien présent dans une grande partie de la Charente-Maritime, principalement sur la frange littorale et les îles où les groupes les plus importants sont notés : 300 individus sur l'île de Ré et 150 individus à La Rochelle, en alimentation dans une friche industrielle. Ailleurs, sa répartition est plus éparse et sa discrétion associée à des effectifs réduits le rendent peu détectable, en dehors des belles journées d'hiver qui le poussent souvent à chanter. Il est ainsi sporadique dans une large moitié nord des Deux-Sèvres, du nord-ouest et de l'est de la Vienne et d'une large moitié est de la Charente. Depuis le précédent atlas 1977-1981, sa répartition ne semble pas avoir changé en Poitou-Charentes, alors qu'elle apparait se réduire au niveau national. Cela corrobore les tendances à la baisse des populations nicheuses dans la région voisine des Pays de la Loire [1] et en France [2].

MENACES

L'augmentation de la fréquence des températures clémentes en hiver est a priori un facteur positif pour l'hivernage du Serin cini dans notre région. Cependant, l'appauvrissement général des milieux agricoles ou péri-urbains en graines d'adventices est un facteur très négatif pour toute la guilde des granivores.

[1] Dulac, 2014 ; [2] MNHN, 2014

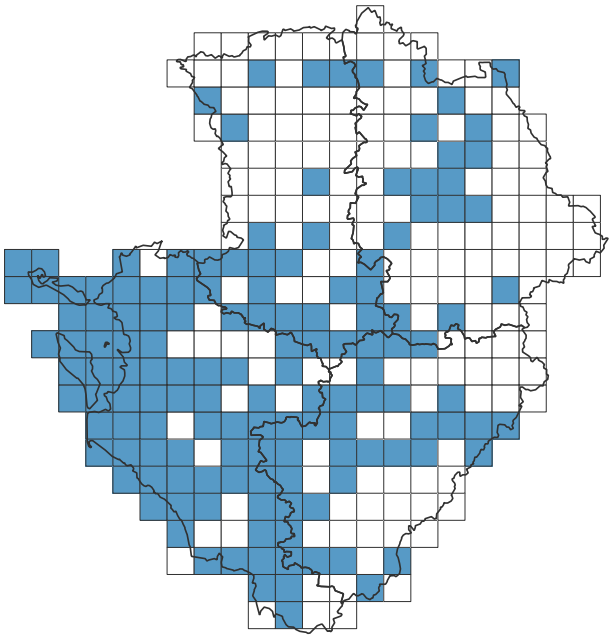

Statut de fréquence

Assez commun (47 % des mailles)

Rédacteur Clément Braud (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Aurélien Audevard

Verdier d'Europe

Carduelis chloris (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégée

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : non applicable

ÉCOLOGIE

Les Verdiers d'Europe du Poitou-Charentes sont sédentaires et sont rejoints en hiver par des migrateurs provenant des îles britanniques et des pays scandinaves [1]. À cette saison, ils sont grégaires et il est courant d'observer des bandes d'oiseaux en alimentation, celle-ci essentiellement composée de graines et de baies. Ils fréquentent alors tous les types de milieux, un tant soit peu arborés : parcs, jardins, campagne cultivée et lisières de bois.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Verdier d'Europe est présent dans la totalité de notre région puisqu'il y est recensé dans 95 % des mailles. L'analyse de la carte des données semi-quantitatives issues des transects, le donne moins abondant dans les bocages bressuirais et confolentais, ainsi que de manière localisée dans les zones de plaine des Deux-Sèvres, de la Vienne ou du nord des Charentes. Ces absences ou faibles abondances sont en général expliquées par le report des oiseaux sur des mailles voisines, dont les transects donnent des densités supérieures à la moyenne, illustrant ainsi le caractère grégaire de l'espèce à cette période. Des groupes, comprenant souvent moins de 20 individus, mais parfois jusqu'à 250 sont ainsi notés sur les secteurs les plus favorables du littoral (marais de Brouage), des périphéries des agglomérations ou à proximité de champs de tournesol non récoltés. Depuis le précédent atlas 1977-1981, la répartition a peu évolué puisque le Verdier d'Europe était noté partout, à l'exception du centre-est des Deux-Sèvres. Les tendances en hiver ne sont pas connues, mais l'espèce est en déclin significatif en Europe en période de reproduction.

MENACES

Le Verdier d'Europe est menacé par la diminution de la disponibilité des graines sauvages dans les milieux agricoles : suppression des jachères, fauchage des bords de routes, utilisation massive d'herbicides dans les cultures.

[1] Schierer, 1979 ; [2] Chamberlain et al., 2000

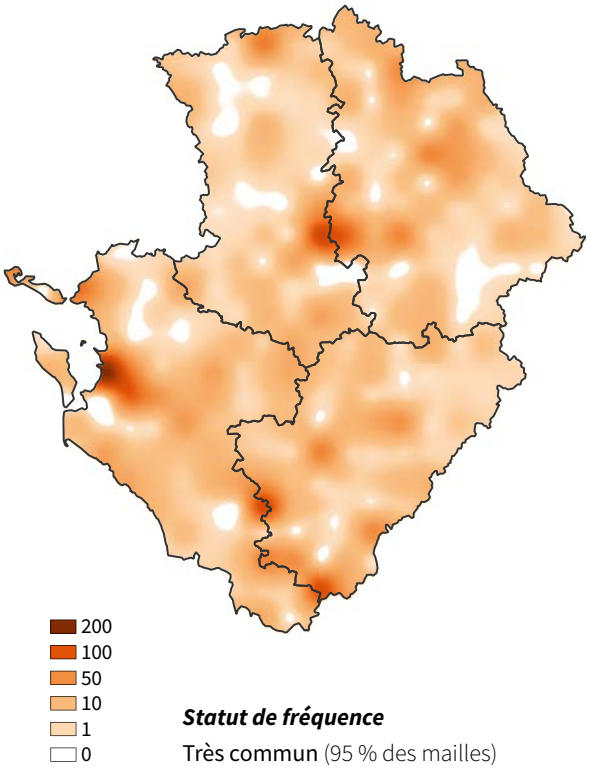

Statut de fréquence

Très commun (95 % des mailles)

Rédacteur Martin Grienenberger (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Didier Wolf

Chardonneret élégant

Carduelis carduelis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Chardonneret élégant, grégaire durant la migration et en période hivernale, forme des groupes lâches fréquentant une importante variété de milieux. Il affectionne les sites marqués par l'alternance de boisements et de milieux ouverts comme les champs, les friches, les jachères mais aussi les zones plus anthropisées comme les vergers, les parcs urbains ainsi que les mangeoires. Il consomme une grande diversité de graines et de fruits.

RÉPARTITION EN HIVER

En période hivernale, l'espèce est largement répandue sur le territoire français. Le Chardonneret élégant peut effectuer des migrations de quelques dizaines voire centaines de kilomètres entre les zones de nidification et d'hivernage. Les individus nicheurs en France ont tendance à hiverner en Espagne et ceux qui hivernent dans le pays nichent généralement au nord de l'Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Scandinavie). En Poitou-Charentes, l'espèce est répartie de façon assez homogène, avec quelques rassemblements plus ou moins importants. Sa répartition générale est globalement similaire à celle observée lors du précédent atlas des oiseaux en hiver. Une concentration assez marquée est notamment notée dans le marais de Brouage et les groupes les plus importants rassemblent environ 200 individus sur des zones plutôt riches en ressource alimentaire. Par exemple, sur l'île de Ré, les chardonnerets fréquentent des milieux où la déprise agricole est marquée.

MENACES

L'intensification des pratiques agricoles avec la suppression des jachères, des haies et l'utilisation de pesticides sont néfastes pour le Chardonneret élégant.

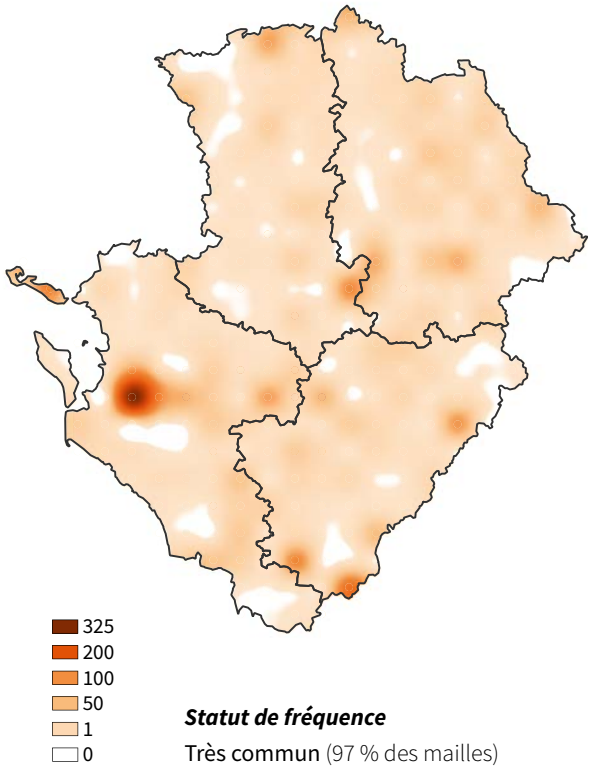

Statut de fréquence

Très commun (97 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Didier Wolf

Tarin des aulnes

Carduelis spinus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : espèce protégé

Directive Oiseaux : non inscrite

Liste rouge nationale UICN en hiver : données insuffisantes

ÉCOLOGIE

Le Tarin des aulnes est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'Ouest jusqu'aux contrées boréales où les populations sont migratrices. En période hivernale, cet oiseau au comportement grégaire se rencontre dans les massifs forestiers, les ripisylves et les bords d'étangs et autres zones humides marquées par la présence de bouleaux et d'aulnes dont il consomme les fruits. Il est également un visiteur régulier des parcs urbains et des mangeoires où il se mêle aux autres groupes de fringilles.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Tarin des aulnes est largement répandu dans la région en période hivernale, illustrant l'arrivée des populations scandinaves, des pays Baltes et du centre de l'Europe. Néanmoins, ses effectifs font l'objet d'importantes fluctuations interannuelles dépendantes du succès de reproduction dans les régions nordiques, qui hébergent une grande partie des effectifs nicheurs, ainsi que de la fructification des aulnes et bouleaux. L'espèce a été contactée sur la majeure partie des mailles en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres. Son absence un peu plus marquée à l'ouest de la Charente et au nord de la Vienne s'explique probablement par la non-détection plus qu'une réelle absence étant donné la capacité de dispersion de l'espèce. Bien que l'espèce paraisse plus abondante dans les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime par rapport au précédent atlas 1977-1981, il est difficile de conclure sur l'évolution de ses effectifs hivernants soumise à d'importantes fluctuations. D'autant plus que les effectifs nicheurs européens semblent en déclin modéré sur le long terme.

MENACES

Le Tarin des aulnes ne fait pas l'objet de menaces particulières dans notre région.

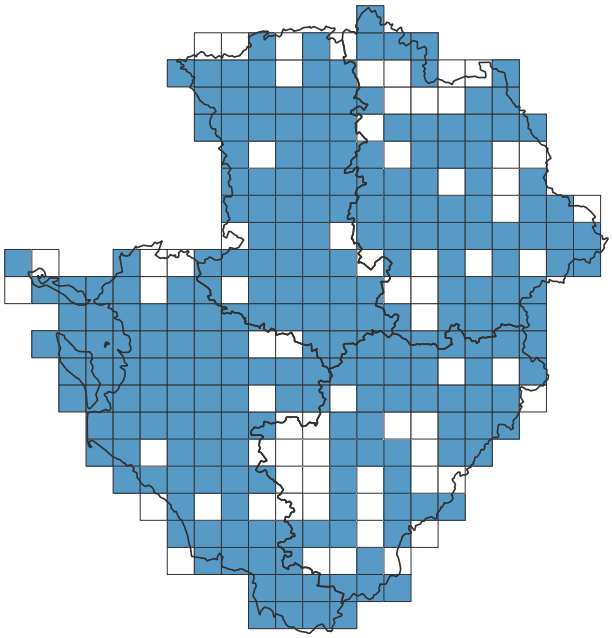

Statut de fréquence

Très commun (77 % des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Patrice Mariolan

Linotte mélodieuse

Carduelis cannabina (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

La Linotte mélodieuse est associée aux milieux ouverts à végétation herbacée plutôt basse et clairsemée composée de buissons, de haies ou d'arbres épars. En plaine elle affectionne une mosaïque d'habitats regroupant zones agricoles, zones viticoles, bocages et jachères. Cette espèce emblématique des milieux agricoles révèle un comportement grégaire, souvent avec d'autres fringilles. Son alimentation est principalement composée de graines de brassicacées, poacées, astéracées et bourgeons.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, peu d'individus hivernent sur leurs sites de nidification. Les nicheurs de l'est et du centre du pays gagnent les régions du sud-ouest et les individus nichant en altitude passent l'hiver en plaine. De plus, les mouvements hivernaux de cette espèce dépendent fortement de la météorologie et de la disponibilité en ressources alimentaires. La Linotte mélodieuse est l'un des symboles du déclin des espèces des milieux agricoles. Les tendances nationales en période de nidification sont défavorables, les effectifs de la population française chutant de 68 % depuis 1989 avec en moyenne une diminution de 2,3 % par an [1]. Au vu de la dynamique de population de cette espèce et de son écologie il est à supposer que les tendances hivernales suivent cette même dynamique. En Poitou-Charentes, malgré une diminution des effectifs nationaux constatés, la Linotte mélodieuse reste assez commune et a été observée sur la quasi-totalité des mailles des quatre départements, notamment en Charente-Maritime où sa présence couvre presque l'ensemble du territoire. Les plaines agricoles, les marais et les zones bocagères de la région constituent des milieux importants pour l'espèce en période d'hivernage. Pendant la période de l'atlas, des groupes d'environ un millier d'individus sont notés sur la ZPS de la plaine de Néré à Bresdon.

MENACES

La Linotte mélodieuse souffre de la régression des plantes sauvages spontanées due à l'intensification des pratiques agricoles et à la disparition des jachères.

[1] MNHN, 2014

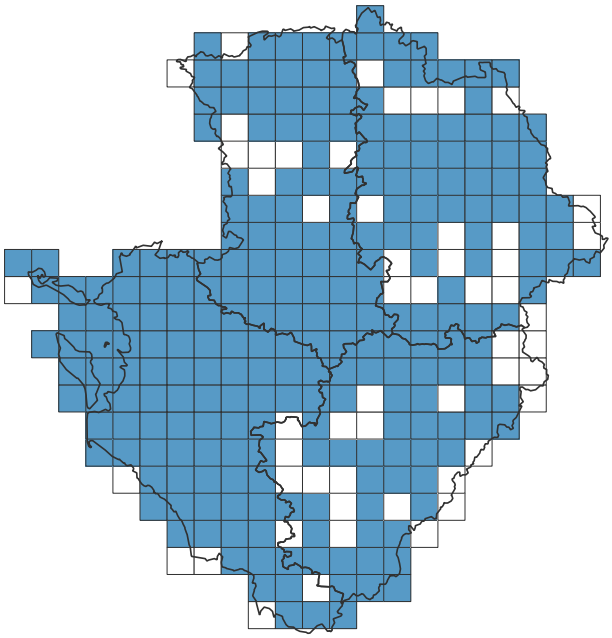

Statut de fréquence

Très commun (82 % des mailles)

Rédacteur Chloé Dépré (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Fabrice Croset

Linotte à bec jaune

Carduelis flavirostris (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Les Linottes à bec jaune qui hivernent en France appartiennent à la sous-espèce nominale *flavirostris* qui se reproduit dans le nord de la Scandinavie. En dehors de la période de nidification, c'est une espèce grégaire principalement littorale qui, pour s'alimenter, se mêle fréquemment à d'autres fringilles (Linotte mélodieuse, Pinson des arbres, Serin cini…). Elle fréquente alors les terrains en friche, les prés-salés, les dunes et les landes où elle se nourrit d'une grande variété de graines.

RÉPARTITION EN HIVER

La Linotte à bec jaune de la sous-espèce *flavirostris* hiverne dans le centre et l'est de l'Europe et le long des côtes de la mer Baltique jusqu'à la Manche. En France, seuls les départements du Nord, du Pas de Calais et de la Somme accueillent encore ce passereau chaque hiver. En effet, forte de plusieurs centaines d'individus dans les années 1980, la population s'est depuis considérablement réduite (10 à 50 oiseaux) [1]. Dans ce contexte défavorable, l'espèce fait encore quelques apparitions à caractère exceptionnel au sud de son aire d'hivernage habituelle. Durant la période 2009-2013, elle a ainsi été mentionnée dans le Jura et en Charente-Maritime par deux fois : au tout début du mois de janvier 2011, une première Linotte à bec jaune est observée posée, au sein d'un groupe mixte d'environ 350 Linottes mélodieuses et 150 Pinsons des arbres. Les oiseaux se nourrissent dans le labour frais d'une zone de culture extensive près de la pointe de Chassiron sur l'île d'Oléron. La seconde sera observée l'année suivante, le 8 janvier 2012, depuis le phare des Baleines à la pointe de l'île de Ré. Arrivant de l'océan et repérée à ses cris, elle se posera quelques instants sur un arbuste avant de reprendre son vol en longeant la plage vers le nord-ouest.

MENACES

La Linotte à bec jaune dont la présence est devenue exceptionnelle n'est pas menacée dans la région.

[1] Legendre et Al,. 2012

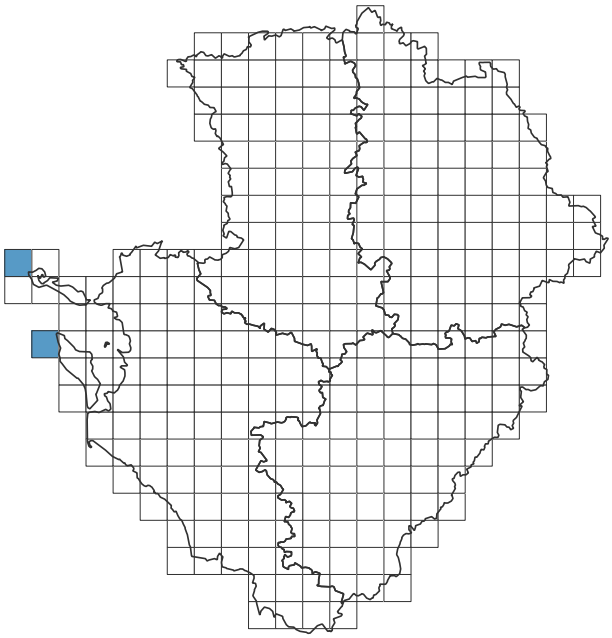

Statut de fréquence

Occasionnel (1 % des mailles)

Rédacteur Loïc Jomat (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Édouard Dansette

Sizerin cabaret

Acanthis cabaret (Muller, 1776)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non classée**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Sizerin cabaret niche dans les boisements frais comme les ripisylves ou les forêts lâches de conifères. Il se reproduit des îles Britanniques à la Scandinavie et le bastion français se situe dans les Alpes du Nord. Les populations nordiques sont partiellement migratrices et se retrouvent de manière clairsemée dans l'Hexagone d'octobre à avril. En hiver, il consomme des graines de bouleaux, d'aulnes et de saules.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Sizerin cabaret a été noté sur 11 mailles du Poitou-Charentes principalement en Charente-Maritime et le plus souvent en vol grâce à des contacts auditifs. En décembre, des oiseaux en migration sont encore signalés sur le littoral au phare de Chassiron à Saint-Denis d'Oléron et au nord de La Rochelle. Les autres observations se rapportent majoritairement à des individus seuls se nourrissant parmi d'autres fringilles, notamment des Chardonnerets élégants et des Tarins des aulnes. L'espèce peut alors être vue ou entendue dans différents types d'habitat à condition qu'elle y trouve des graines : en plein village comme à Nieul sur Mer, en forêt comme à Montendre ou à Saint-Georges d'Oléron, dans des petits boisements en bordure de marais (Brouage) ou sur la côte comme à Aytré. Trois données en Vienne (2 observations d'un individu à Poitiers et un oiseau à Vernon) et 1 donnée en Charente complètent cet inventaire. Le département des Deux-Sèvres est le seul de la région où le Sizerin cabaret n'a pas été repéré. Aucune fidélité marquée à un site n'a été mentionnée pendant l'atlas, ce qui renforce la probabilité d'erratisme plutôt que d'un véritable hivernage de l'espèce dans la région.

MENACES

Aucune menace ne pèse sur le Sizerin cabaret rarement présent en hiver dans la région.

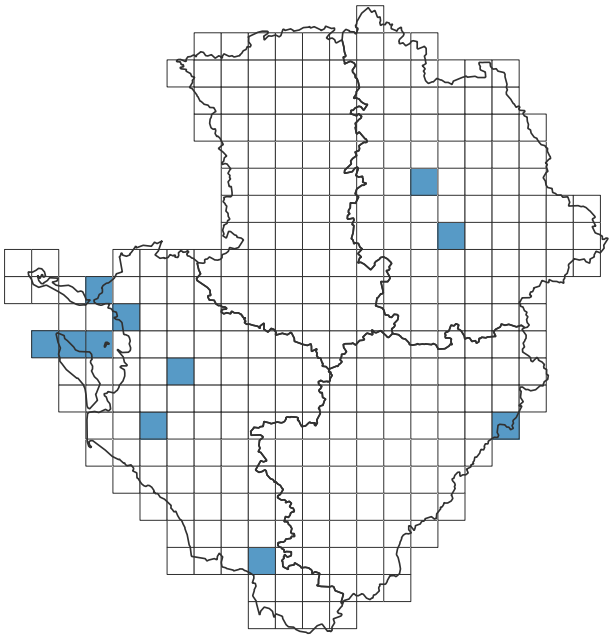

Statut de fréquence

Occasionnel (4 % des mailles)

Rédacteur David Neau (Charente Nature)
Photographie Émile Barbelette

Bec-croisé des sapins

Loxia curvirostra (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégé**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Bec-croisé des sapins est une espèce caractéristique des forêts de conifères et de fait assez commune dans les forêts d'altitude en France. De nature erratique, il fréquente également les boisements mixtes et plus rarement les parcs et jardins. Cet oiseau au bec si particulier est spécialisé dans l'extraction des graines des cônes mûrs. Son cycle biologique est fortement lié à la fructification des conifères qui intervient généralement en hiver. Il est d'ailleurs capable, si la nourriture est suffisante, de nicher à cette période.

RÉPARTITION EN HIVER

Les observations de Bec-croisé des sapins sont souvent ponctuelles et localisées en Poitou-Charentes. Toutefois, des phénomènes d'irruption peuvent se produire occasionnellement, en fonction du succès de reproduction et des cycles de fructification des conifères qui peuvent entraîner le déplacement des populations d'Europe du Nord et de l'Est. Au cours de cet atlas, aucun phénomène de ce type n'a été enregistré et l'espèce n'a fait l'objet que de quelques mentions dans chacun des départements. La plupart d'entre elles se concentrent sur le littoral atlantique de la Charente-Maritime où se trouvent notamment les forêts de pins maritimes de la Coubre et des îles de Ré et d'Oléron. Des observations isolées ont également été réalisées dans le sud des Deux-Sèvres au sein du massif de Chizé-Aulnay, à l'est de la Charente et même sur le campus universitaire de Poitiers au cours de l'hiver 2010-2011. Le Bec-croisé des sapins semble connaître une expansion de sa répartition en période hivernale, tant à l'échelle nationale que régionale. Néanmoins, ses effectifs sont soumis à de fortes fluctuations interannuelles.

MENACES

Le Bec-croisé des sapins présente un statut de conservation favorable en France et les observations occasionnelles dont il fait l'objet en Poitou-Charentes ne permettent pas de déduire qu'il fait l'objet de menaces particulières.

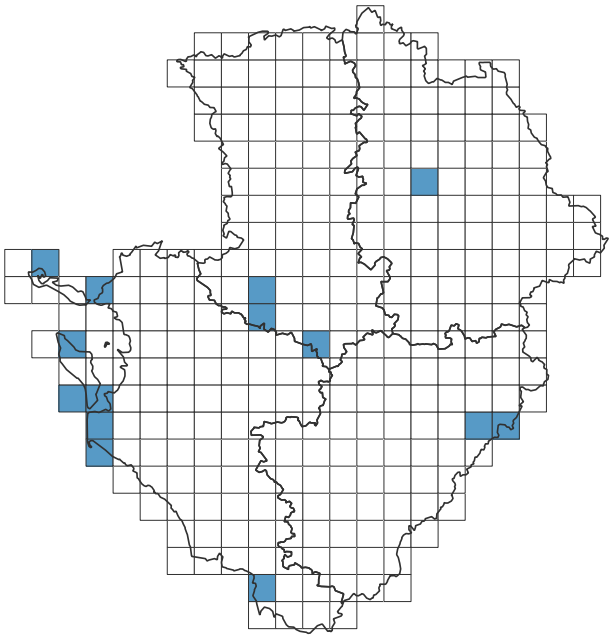

Statut de fréquence

Occasionnel (5% des mailles)

Rédacteur Thomas Chevalier (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Natur'Ailes

Bouvreuil pivoine

Pyrrhula pyrrhula (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Bouvreuil pivoine est une espèce sylvicole qui se reproduit dans les régions tempérées et boréales du Paléarctique. Il fréquente les forêts de feuillus, mixtes ou de résineux en altitude et en plaine. Les bosquets, les haies épaisses, les parcs, les vergers et jardins, les marais boisés et les saulaies sont également visités. Son régime alimentaire en hiver est constitué de graines, de baies et de bourgeons. Il est ainsi capable de trouver sa nourriture par grand froid ou en présence de neige.

RÉPARTITION EN HIVER

En plaine, le Bouvreuil pivoine est principalement sédentaire. Il se rencontre alors logiquement dans les secteurs où il se reproduit, à savoir les secteurs boisés du nord et de l'est de la région et plus localement ailleurs. L'espèce montre une distribution hivernale plus étendue due probablement à l'erratisme (déplacements alimentaires surtout) d'une partie de la petite population régionale et à la présence d'oiseaux originaires d'Europe du Nord et centrale. Durant le précédent inventaire en 1977-1981, le Bouvreuil pivoine était présent sur presque toutes les mailles de la région parfois en groupes de 10 à 15 individus. Puis une contraction de son aire de répartition a été observée en Charente lors de l'enquête sur trois hivers de 1993 à 1996 [1]. Le fort déclin des populations nicheuses constaté en France entre 1989 et 2012 et une diminution des effectifs européens de 45 % durant la même période expliquent aujourd'hui la raréfaction de l'espèce en Poitou-Charentes.

MENACES

La dégradation de son habitat, l'utilisation de produits phytosanitaires notamment sur les vergers et le réchauffement climatique sont des menaces fortes qui pèsent sur le Bouvreuil pivoine.

[1] Précigout, 1999

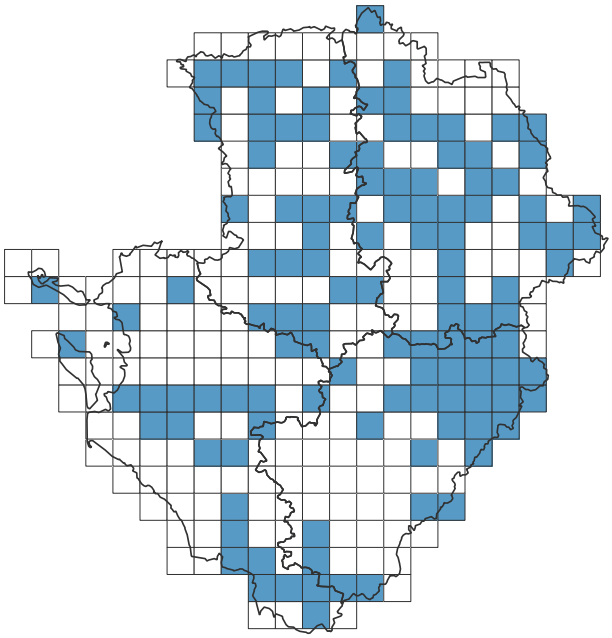

Statut de fréquence

Assez commun (40 % des mailles)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Fabrice Croset

Grosbec casse-noyaux

Coccothraustes coccothraustes (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

En hiver, le Grosbec casse-noyaux s'éloigne volontiers des massifs forestiers de feuillus qu'il affectionne en période de nidification et peut être observé n'importe où tant que graines et fruits sont disponibles et abondants. Plus massif que les autres fringilles, son bec conique puissant lui permet de consommer des graines plus grosses et plus dures. Dès la fin de l'été, la région accueille également des individus venus d'Europe centrale et du Nord, sous forme de véritables invasions certaines années [1].

RÉPARTITION EN HIVER

Dans la région, l'espèce est omniprésente en hiver, bien qu'elle semble moins fréquente dans le nord des Deux-Sèvres, notamment dans le bocage bressuirais et les plaines cultivées de manière intensive du Thouarsais, dans le Mirebelais en Vienne et dans l'Aunis en Charente-Maritime. Cette répartition n'a pas évolué significativement depuis la dernière enquête hivernale, même si les effectifs nicheurs semblent être à la hausse tant en France qu'en Europe [2]. Le comportement discret du Grosbec casse-noyaux explique sa faible détection sur seulement 38 % des transects. Oiseau loquace lorsqu'il se déplace en vol, c'est la plupart du temps grâce à ses cris que sa présence est révélée. En revanche, il se repère plus facilement quand il vient s'alimenter aux mangeoires. Plutôt grégaire pendant l'hiver, les deux tiers des observations réalisées pendant cette enquête ont concerné des groupes, dont le plus important comptait 66 individus à proximité de Saintes, sur la commune de Thézac en Charente-Maritime.

MENACES

Le Grosbec casse-noyaux ne semble pas menacé à l'heure actuelle, alors que de nombreuses autres espèces de passereaux granivores subissent un déclin marqué en France [3].

[1] Fouquet, 1995 ; [2] Jiguet, 2016 ; [3] UICN France & Al,. 2016

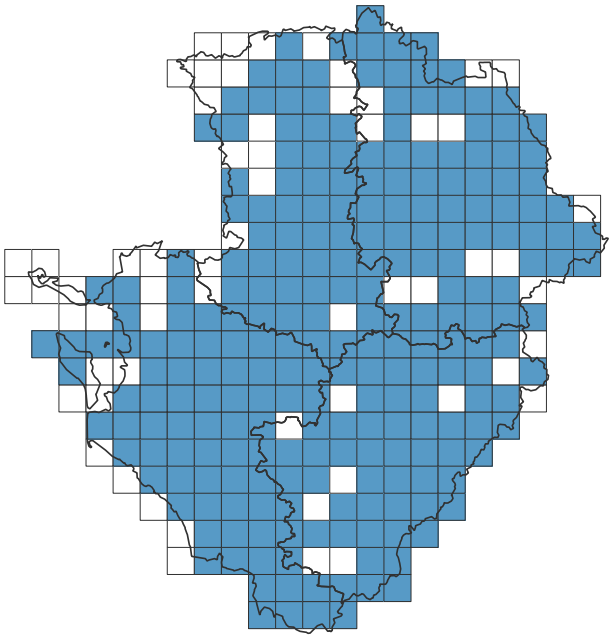

Statut de fréquence

Très commun (80 % des mailles)

Rédacteur Thomas Gouëllo (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Patrice Mariolan

Bruant lapon

Clacarius lapponicus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Bruant lapon est une espèce nicheuse circumpolaire. Les oiseaux observés en début d'automne sur les côtes atlantiques pourraient appartenir à la forme *subcalcaratus*, sous-espèce Groenlandaise [1, 2]. Il se rencontre de septembre à avril principalement sur le littoral dans une grande variété de milieux ouverts : chaumes, jachères, dunes et prés-salés. Son régime alimentaire hivernal se compose de graines de graminées sauvages ou cultivées.

RÉPARTITION EN HIVER

En France, le Bruant lapon est considéré comme un migrateur et un hivernant rare. Il hiverne principalement sur les côtes du Nord-Pas-de-Calais, les baies du Mont-Saint-Michel, de la Somme et d'Audierne et ponctuellement sur le reste du littoral [2]. La Charente-Maritime, unique département côtier de la région, est le seul à accueillir irrégulièrement ce passereau discret et mimétique. Classiquement, ce sont 1 à 2 oiseaux qui peuvent être contactés, comme en décembre 2011 avec un individu sur l'île d'Oléron et un autre sur l'île de Ré. L'automne 2010 a été marqué par un afflux important, principalement sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord et dans une moindre mesure sur la façade atlantique. C'est dans ce contexte que la majorité des observations a été enregistrée durant l'atlas : 1 oiseau à Breuil-magné en décembre, 3 à Esnandes et 1 à Moëze en janvier, mais surtout un groupe remarquable ayant compté jusqu'à 24 oiseaux qui a séjourné à Saint-Denis-d'Oléron de novembre 2010 à janvier 2011.

MENACES

Le Bruant lapon n'est pas particulièrement menacé. Néanmoins, comme pour d'autres espèces fréquentant les plages et les dunes, il est sujet aux dérangements humains et surtout canins.

[1] Yésou P., 1983 ; [2] Lyngs P., 2003

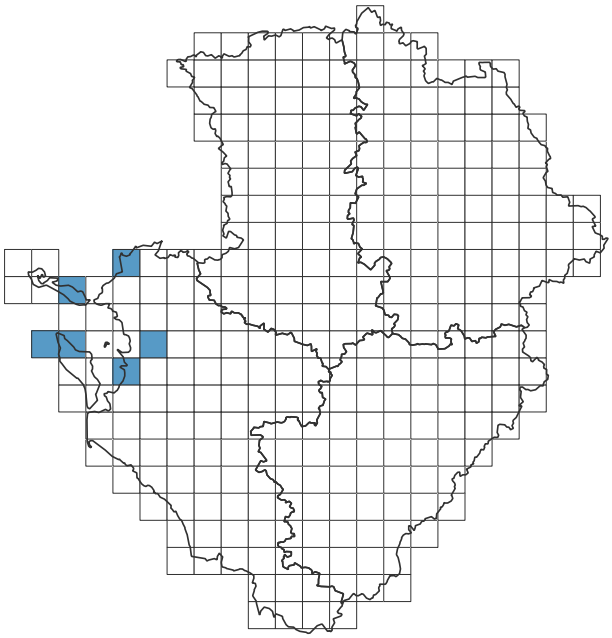

Statut de fréquence

Occasionnel (2 % des mailles)

Rédacteur Julien Gonin (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Olivier Laluque

Bruant des neiges

Plectrophenax nivalis (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Bruant des neiges est une espèce nicheuse circumpolaire. Les oiseaux hivernant dans l'ouest de la France viennent pour la plupart d'Islande mais aussi de Scandinavie et du Groenland. Ce bruant se rencontre d'octobre à mars dans les terrains ouverts dénudés ou à végétation rase, le plus souvent près de l'océan. Principalement granivore, il complète son régime alimentaire avec de petits crustacés et insectes qu'il recherche dans les laisses de mer.

RÉPARTITION EN HIVER

La France constitue la limite méridionale de l'aire d'hivernage du Bruant des neiges qui est surtout présent sur le littoral du Nord et plus occasionnellement en Bretagne. Au sud de la Loire, il est nettement plus rare mais régulier. La Charente-Maritime, seul département côtier de la région, est par conséquent le seul à accueillir ce passereau joliment coloré. Son caractère grégaire en hiver permet l'observation de petits groupes. Néanmoins, la plupart des mentions ne concernent que 1 ou 2 individus. Le signalement d'une bande d'une centaine d'oiseaux le 15 décembre 1967 à Yves [1] ou plus récemment celui d'une douzaine dans les dunes de Bonne-Anse (Les Mathes) en décembre 2013 apparaissent comme tout à fait exceptionnels. Le nombre total de Bruants des neiges présents chaque année au cours de cet atlas varie fortement (de 1 à 16 oiseaux) et concerne le plus souvent des observations ponctuelles. Cependant, des hivernages complets ont été notés comme celui de 1 à 3 individus dans l'anse de Fouras durant l'hiver 2009-2010 ainsi que celui de 2 autres en décembre 2011 dans le port de commerce de La Rochelle.

MENACES

Le Bruant des neiges n'est pas particulièrement menacé. Néanmoins, comme pour d'autres espèces fréquentant les plages et les dunes, il est sujet aux dérangements humains et surtout canins.

[1] Observation A. Doumeret in Yesou P., 1980

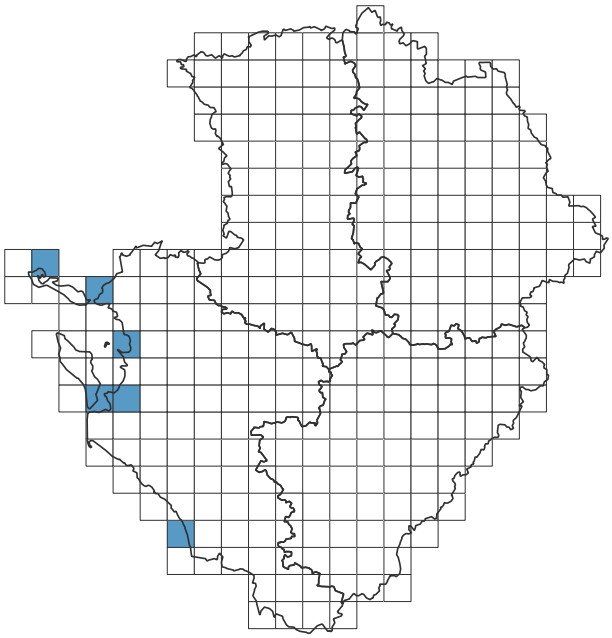

Statut de fréquence

Occasionnel (2 % des mailles)

Rédacteurs Lotfi Hamdaoui & Stéphane Cohendoz (LPO Poitou-Charentes)
Photographie Julien Gonin

Bruant jaune

Emberiza citrinella (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non applicable**

ÉCOLOGIE

Le Bruant jaune est une espèce dont l'aire de nidification s'étend des régions boréales et tempérées, entre 40° de latitude au sud et 70° au nord, de l'Europe occidentale à l'Asie centrale. En période de reproduction, il fréquente landes et milieux ouverts comportant des buissons et des haies. Les oiseaux nordiques hivernent en Europe de l'ouest jusqu'au pourtour nord du bassin méditerranéen, dans des milieux similaires, à condition qu'il y ait une disponibilité en graines, leur principale ressource alimentaire.

RÉPARTITION EN HIVER

Les oiseaux hivernants peuvent être observés sur l'ensemble de la région. Ils se rencontrent à l'unité ou en petits groupes atteignant rarement plus d'une dizaine d'individus, souvent en compagnie d'autres bruants et fringilles, soit sur leurs dortoirs, soit en alimentation dans des chaumes par exemple. La distribution hivernale de l'espèce ne montre pas de tendance nette à privilégier certaines zones. Sa présence est toutefois un peu plus affirmée à l'ouest, sur les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime, et sa répartition est plus lâche sur la Vienne et la Charente. Cette différence est cohérente avec la distribution en France, qui montre clairement plusieurs zones de présence, dont une sur le Centre-Ouest dont la limite, à l'est, approche ces deux derniers départements. Comme la plupart des espèces spécialistes des milieux agricoles, la population nicheuse régresse aux niveaux européen et français. Il est donc probable que les populations hivernantes suivent également une tendance à la baisse en France.

MENACES

Les principales menaces sur l'espèce sont liées à l'intensification des pratiques agricoles. Si l'ouverture des paysages très fermés favorise la présence de l'espèce, la disparition appuyée des haies et des espaces enherbés, zones d'alimentation, lui sont préjudiciables.

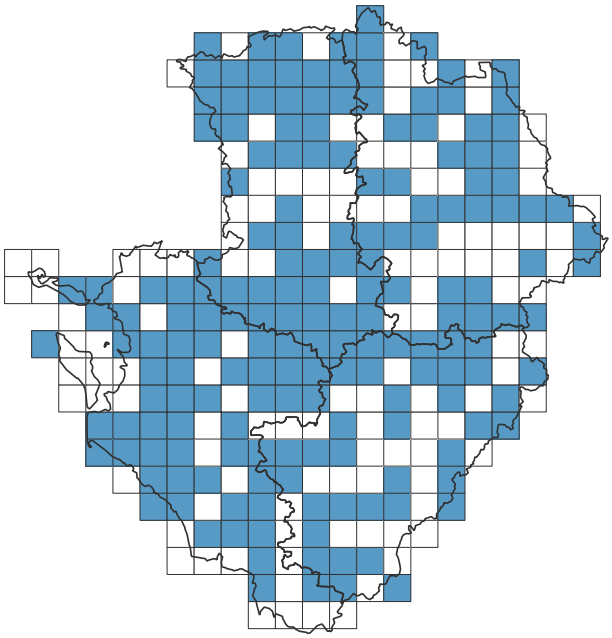

Statut de fréquence

Commun (59% des mailles)

Rédacteur Jean-Michel Passerault
(Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Cahez

Bruant zizi

Emberiza cirlus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Bruant zizi est une espèce nicheuse de l'ouest et du sud de l'Europe, dont la répartition s'étend également au Maghreb et en Turquie, avec une limite nord se situant au sud de l'Angleterre. C'est une espèce thermophile des milieux ouverts et semi-ouverts variés : bocages, vergers, vignobles, jardins... Les populations sédentaires procèdent en hiver à des déplacements erratiques, se mêlant à d'autres bruants et fringilles à la recherche de nourriture, principalement des graines.

RÉPARTITION EN HIVER

La présence hivernale du Bruant zizi en France correspond globalement à son aire de nidification, mais avec une distribution beaucoup plus morcelée. La région est l'une des rares où l'espèce est présente de façon homogène, avec des contacts sur la quasi-totalité des mailles. Les prospections quantitatives indiquent quelques secteurs de moindre abondance, comme en centre Vienne, sur des paysages ouverts avec peu de haies et bosquets. D'autres zones de plus faible abondance, à l'ouest de la Charente-Maritime sont liées sans doute à la prédominance de milieux plus humides et de zones de marais moins favorables à l'espèce. La tendance des populations de Bruant zizi, évaluée pour les populations nicheuses, montre une progression modérée des effectifs, attribuée en partie au réchauffement climatique pour cette espèce thermophile.

MENACES

Le régime alimentaire hivernal du Bruant zizi étant principalement composé de graines de céréales ou autres plantes sauvages, l'espèce est sensible aux pratiques agricoles intensives peu favorables à une diversification de la ressource.

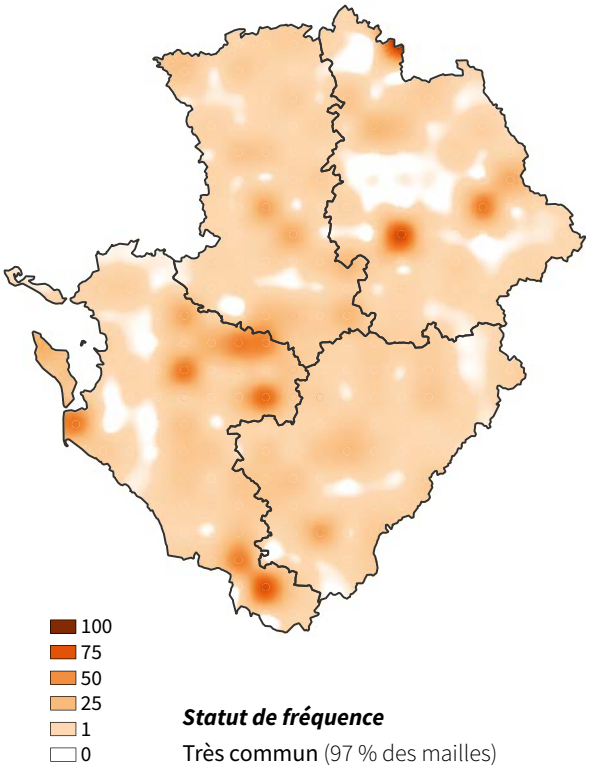

Statut de fréquence

Très commun (97 % des mailles)

Rédacteur Jean-Michel Passerault (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Fabrice Croset

Bruant fou

Emberiza cia (Linné, 1766)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Bruant fou est une espèce des reliefs du sud du paléarctique. En France, il est présent dans les régions montagneuses du sud-est du pays. Il fréquente de préférence les versants bien exposés avec des rocailles, murets et des pelouses comprenant des buissons ou des arbustes épars. En hiver, l'espèce se montre plus grégaire et n'hésite pas à se rapprocher des habitations. Une partie de la population rejoint les zones agricoles de plaine. À cette saison, le Bruant fou adapte son régime alimentaire en se nourrissant de graines.

RÉPARTITION EN HIVER

En hiver, il effectue de courts déplacements pour rejoindre des altitudes plus clémentes dans le sud et le sud-ouest du pays. Son apparition dans le Poitou-Charentes reste donc occasionnelle. C'est ainsi qu'il n'a été observé qu'une seule fois durant la période de l'inventaire, au château de Saint-Germain de Confolens en Charente. Du 10 novembre au 10 décembre 2011, ce sont jusqu'à 10 oiseaux qui ont fréquenté ce site accidenté dont les enrochements rappellent les lieux de nidification et d'hivernage de l'espèce dans le département voisin de la Haute-Vienne [1]. Notons aussi qu'un individu a été découvert à la même période, le 24 novembre 2011, à Melle dans les Deux-Sèvres [2]. Le statut du Bruant fou en hiver ne semble pas avoir évolué puisque les publications régionales plus anciennes signalaient déjà le caractère accidentel de son observation [3,4].

MENACES

Le Bruant fou atteignant rarement le Poitou-Charentes, situé en limite nord-occidentale de son aire d'hivernage, aucune menace ne peut être déterminée.

[1] SEPOL, 2013 ; [2] Braud, 2012 ; [3] Prévost, 1980 ; [4] Précigout, 1999

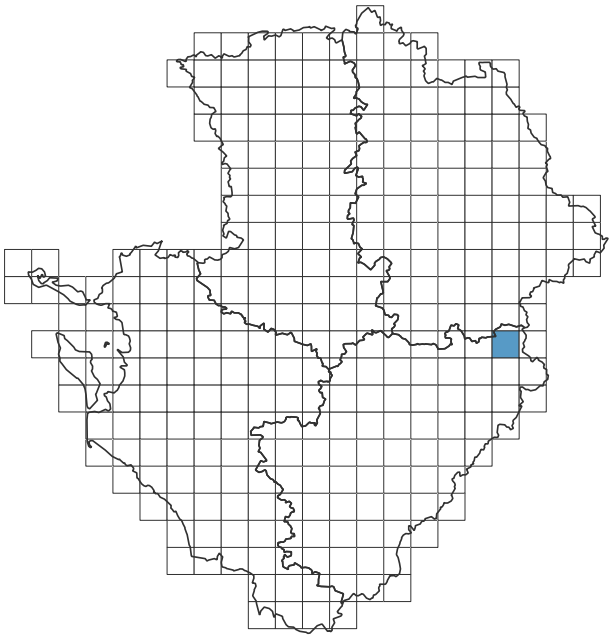

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Adrien Chaigne (Charente Nature)
Photographie Armel Deniau

Bruant nain

Emberiza pusilla (Pallas, 1776)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Bruant nain niche dans les régions boréales de la Scandinavie à la Sibérie et rejoint l'Asie en hiver. Il affectionne les terrains dégagés plutôt humides parsemés de buissons où il se perche fréquemment. Il se nourrit au sol à la recherche de graines.

RÉPARTITION EN HIVER

À l'automne, au moment de rejoindre leurs quartiers d'hiver asiatiques, des Bruants nains s'égarent et dévient de la voie principale de migration. Certains finissent ainsi leur voyage sur le littoral ouest-européen. Les îles atlantiques et notamment Ouessant, derniers refuges avant l'océan pour les passereaux migrant vers le sud-ouest fournissent l'essentiel des mentions liées à une très forte pression d'observation. Les Bruants nains sont principalement détectés à l'unité à la fin du mois d'octobre. Leur présence hivernale est rare et c'est notamment dans les marais littoraux et les prés salés qu'ils peuvent se rencontrer, souvent au sein de groupes ou de dortoirs de Bruants des roseaux. Depuis les années 1970 jusqu'au mois de janvier 2011, 6 individus ont été observés en Poitou-Charentes. Un a stationné pendant plus d'un mois en février et mars 1980 dans les Deux-Sèvres et 5 ont été observés en Charente-Maritime. Parmi ces derniers, 3 ont fait l'objet d'une capture à des fins de baguage. Pendant cet atlas, un oiseau a stationné du 27 janvier au 7 mars 2011 sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron où il a été contacté une dizaine de fois autour de la ferme de Plaisance.

MENACES

Le Bruant nain est un passereau trop rare pour faire l'objet de menaces objectives.

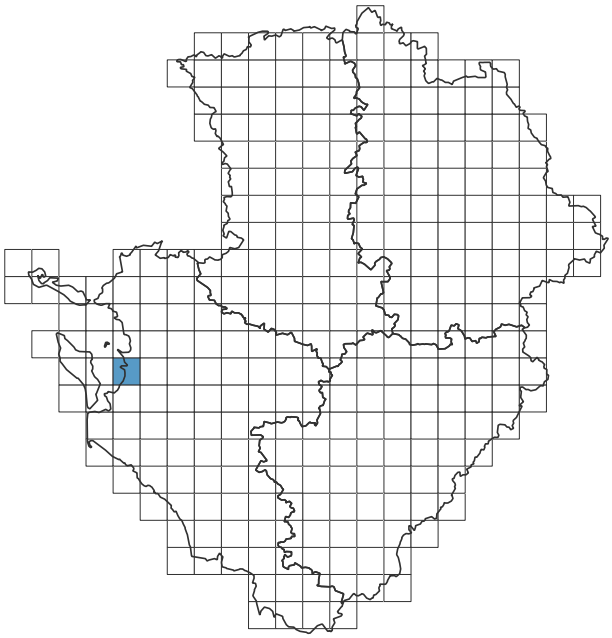

Statut de fréquence

Occasionnel (1 maille)

Rédacteur Jérémy Dupuy (LPO France)
Photographie Pierre Rigalleau

Bruant des roseaux

Emberiza schoeniclus (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive Oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Bruant des roseaux est une espèce nicheuse dont l'aire de répartition couvre l'ensemble des régions tempérées et boréales de l'Europe et de l'Asie. Son habitat en période de reproduction est essentiellement constitué de buissons, phragmitaies et cariçaies des marais, des bords d'étangs et de rivières. En hiver, les Bruants des roseaux opèrent une dispersion et sont rencontrés dans différents milieux. Des oiseaux venant du nord de l'Europe se joignent alors aux populations locales pour former des bandes parfois importantes, et des dortoirs parfois fréquentés par d'autres espèces. En hiver, l'alimentation se compose essentiellement de graines et occasionnellement d'invertébrés.

RÉPARTITION EN HIVER

L'aire de présence hivernale du Bruant des roseaux est nettement plus étendue qu'en période de reproduction, ce qui vaut pour la France et pour la région. Les marais arrière-littoraux et le val de Charente qui constituent l'essentiel des sites de reproduction, restent en hiver également davantage fréquentés par l'espèce. Les observations deviennent plus nombreuses à partir de mi-octobre, et en hiver, la région accueille des groupes (jusqu'à 200 ind.) à la recherche de nourriture ainsi que des dortoirs dépassant régulièrement la centaine d'individus. Ces dortoirs sont parfois dans des roselières, mais l'espèce peut aussi adopter des haies ou des arbustes près de milieux humides. Le Bruant des roseaux connait un déclin au niveau européen, également marqué en Poitou-Charentes, qui doit se traduire par des effectifs moins importants en hivernage.

MENACES

La principale menace sur l'espèce en hiver tient à la disponibilité de la ressource alimentaire, liée aux évolutions des pratiques agricoles. À cela s'ajoute une régression des zones humides, milieux favorables à la nidification, difficilement compensée par les capacités d'adaptation du Bruant des roseaux.

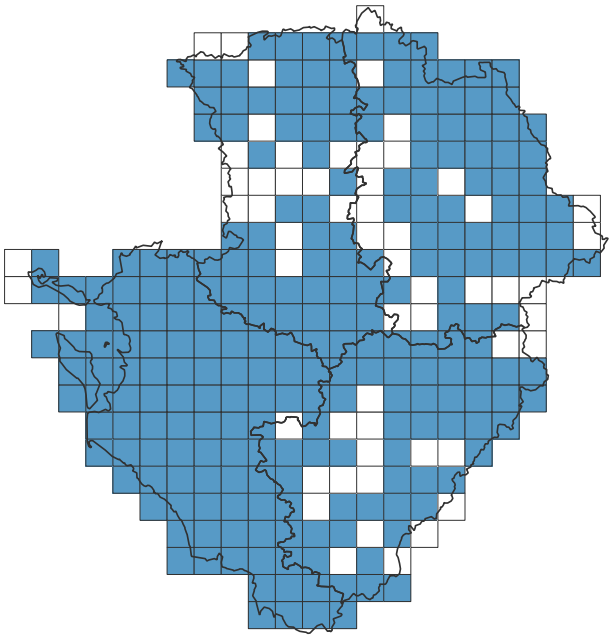

Statut de fréquence

Très commun (81 % des mailles)

Rédacteur Jean-Michel Passerault (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Jean-Luc Pinaud

Bruant proyer

Emberiza calandra (Linné, 1758)

Statut de conservation

Protection nationale : **espèce protégée**

Directive oiseaux : **non inscrite**

Liste rouge nationale UICN en hiver : **non évaluée**

ÉCOLOGIE

Le Bruant proyer possède une vaste aire de répartition qui s'étend sur l'Europe (à l'exclusion de l'Islande et la Fennoscandie), le Maghreb, le Moyen-Orient et l'Asie centrale. D'origine steppique, il affectionne les milieux ouverts : plaines céréalières, prairies, marais ou milieux dunaires. Les oiseaux nordiques forment de grandes bandes pour migrer et rejoindre leurs quartiers d'hiver au sud de l'Europe. Ils forment parfois des dortoirs importants, mêlés à d'autres bruants et fringilles. Le Bruant proyer est essentiellement granivore en hiver et se nourrit à terre dans les parcelles cultivées ou les zones enherbées.

RÉPARTITION EN HIVER

Le Poitou-Charentes constitue une des principales zones de présence hivernale de l'espèce en France. En région, l'espèce n'est pas répartie de façon homogène. Le Bruant proyer fréquente en hiver la quasi-totalité de la Charente-Maritime, où les marais littoraux et les plaines lui offrent des zones enherbées ou des chaumes bien pourvus en graines. Par exemple, un dortoir d'au moins 120 individus a été régulièrement noté plusieurs fois au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron en janvier 2012. Dans les autres départements, il évite les secteurs de bocages denses et privilégie les milieux plus ouverts et les plaines, où il est probable que les mesures agro-environnementales lui bénéficient. La population nicheuse de Bruant proyer en Europe connait un déclin, également constaté en Poitou-Charentes, par exemple sur les plaines du pourtour du Marais poitevin [1]. Il est probable que les populations hivernantes suivent une tendance similaire.

MENACES

Cette espèce granivore des milieux ouverts ne peut que souffrir en hiver de la diminution des zones enherbées, ainsi que de la réduction des surfaces laissées en chaume et donc du manque de diversité de la ressource alimentaire.

[1] Rose F et Al., 2012

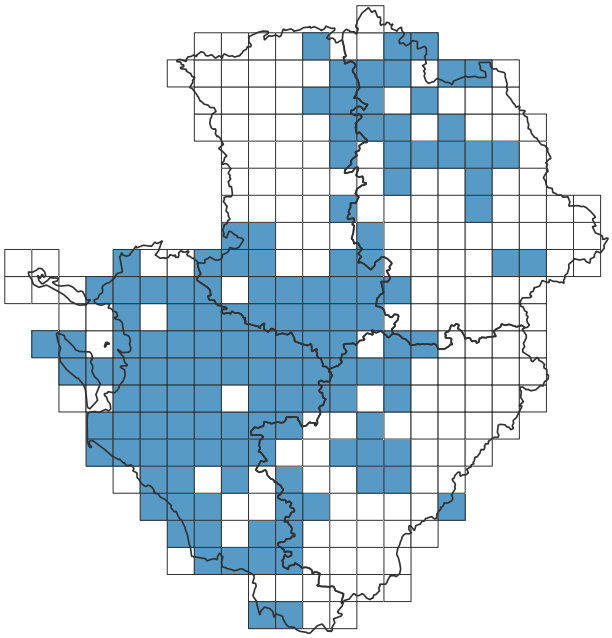

Statut de fréquence

Commun (45 % de mailles)

Rédacteur Jean-Michel Passerault
(Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres)
Photographie Julien Gonin

Hibou des marais © F. Croset

Conclusion et Perspectives

La forte mobilisation des observateurs au cours de cet atlas, entre décembre 2009 et janvier 2013, a permis d'établir un nouvel état des lieux des connaissances sur les oiseaux présents en hiver du 1er décembre au 31 janvier. Les 247 espèces recensées illustrent la grande attractivité de la région Poitou-Charentes pour l'avifaune. Cette diversité est particulièrement marquée sur le littoral, comprenant les vasières, les estuaires et les marais arrière-littoraux qui sont associés à un réseau d'espaces protégés, notamment les Réserves Naturelles Nationales. Ces dernières jouent un rôle fondamental pour l'accueil de dizaines de milliers d'oiseaux d'eau en fournissant la quiétude, le gîte et le couvert. Les milieux agricoles, très diversifiés dans la région, allant des bocages et des prairies humides dédiés à l'élevage jusqu'aux plaines céréalières en passant par les zones viticoles, sont également des lieux de vie de l'avifaune. Ces milieux sont d'autant plus favorables que les éléments paysagers (haies, bandes enherbées, mares, etc.) sont préservés et gérés selon des modalités respectueuses de la biodiversité.

Les forêts abritent à la fois des espèces très spécialisées, selon l'âge des boisements, et d'autres plus communes qui peuvent être très abondantes. Enfin, les villes et les villages sont des refuges pour des oiseaux généralistes et spécialistes qui s'adaptent aux activités humaines.

Les menaces que fait peser l'Homme sur les oiseaux en hiver sont toutefois nombreuses et parfois complexes en lien avec la multitude de nos activités. L'appauvrissement drastique des ressources alimentaires dans les espaces agricoles à cause des produits chimiques, la dégradation de la qualité et la disparition des zones humides, la présence régulière d'hydrocarbures dans l'océan ainsi que les dérangements de toute nature sont défavorables aux oiseaux.

Les activités cynégétiques sont à réformer pour limiter les prélèvements surdimensionnés, les perturbations excessives et la pollution par le plomb. La France est le seul pays de l'Union Européenne à encore autoriser la chasse des 8 espèces de limicoles suivantes : Bécasseau maubèche, Huîtrier pie, Barge rousse, Courlis cendré, Courlis corlieu, Chevalier arlequin, Chevalier aboyeur et Chevalier gambette. À cela s'ajoute une vingtaine d'espèces d'oiseaux en mauvais état de conservation, inscrites sur la liste rouge UICN européenne de 2015, qui sont toujours chassées dans l'Hexagone.

L'impact des changements climatiques sur l'avifaune est déjà visible avec, par exemple, la redistribution d'espèces d'oiseaux d'eau en hiver, comme certains canards (Garrot à œil d'or, Fuligule morillon et Harle bièvre) qui ne migrent plus vers l'Europe occidentale mais préfèrent hiverner au nord de l'Europe, le long des côtes de la Baltique de moins en moins prises par les glaces ! Au contraire, la Cigogne blanche et le Balbuzard pêcheur sont de nouveaux hivernants qui profitent de la douceur des températures. Les changements climatiques ont aussi des effets directs sur les espaces protégés littoraux, qui sont aujourd'hui exposés à la montée des océans et risquent de disparaitre progressivement. Des réflexions sont à mener pour envisager leur avenir proche, en définissant les niveaux d'interventions à mettre en œuvre dans la protection de ces espaces face à l'océan. De nouveaux sites protégés à vocation conservatoire doivent être créés à proximité immédiate de ceux déjà existants ainsi qu'à l'intérieur des terres, où ils sont trop peu nombreux. Des actions innovantes et adaptatives doivent être imaginées et nécessitent d'être prises en compte dans les politiques publiques afin de conforter la préservation des oiseaux en hiver, période sensible pendant laquelle se jouent la survie et le succès de reproduction de la saison à venir.

En complément, la transposition tangible de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme accompagnée d'actions de restauration et de renaturation profitera de manière globale à la biodiversité.

C'est pourquoi la dynamique associative ne doit à aucun instant s'essouffler. La mobilisation des bénévoles naturalistes s'est prolongée dans le Suivi Hivernal des Oiseaux Communs (SHOC), qui est un outil de sciences participatives initié en 2013 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce suivi a pour objectifs d'améliorer les connaissances et de définir les variations temporelles et géographiques d'abondance des populations d'oiseaux. Pour maintenir cette mobilisation citoyenne, il est nécessaire de partager auprès de tous les publics les savoirs acquis, en multipliant des actions de sensibilisation, des sorties de découverte nature et la vulgarisation des différents travaux que mènent les associations de protection de la nature, tout en organisant régulièrement des formations à l'attention des gestionnaires d'espaces et des élus locaux. Les générations futures doivent pouvoir encore s'émerveiller devant la ronde d'un groupe de passereaux volant d'arbre en arbre, observer un rassemblement de limicoles le long du littoral ou croiser le vol d'un busard rejoignant son dortoir au coucher du soleil.

Bibliographie générale

Vol de vanneaux huppés © D. Wolf

BirdLife International (2018). IUCN Red List for birds. Downloaded from http://www.birdlife.org

Comité d'Homologation National France (2018). Base de données sur les oiseaux rares en France. http://www.chn-france.org

Dubois P.J., Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2008). Nouvel Inventaire des oiseaux de France. Delachaux et Niestlé : 560 p.

Géroudet P. (1965). Les Rapaces d'Europe diurnes et nocturnes. Delachaux et Niestlé, 429 p.

Géroudet P. (1998). Les Passereaux d'Europe – Tome 1, des Coucous aux Merles. Delachaux et Niestlé, 397 p.

Géroudet P. (1998). Les Passereaux d'Europe – Tome 2, de la Bouscarle aux Bruants. Delachaux et Niestlé, 512 p.

Géroudet P. (1999). Les Palmipèdes d'Europe. Delachaux et Niestlé, 510 p.

Géroudet P. (2008). Limicoles, gangas et pigeons d'Europe. Delachaux et Niestlé, 607 p.

Géroudet P. (2009). Grands échassiers, Gallinacés, Râles d'Europe. Delachaux et Niestlé, 490 p.

Hoyo (Del) J., Elliott A., Sargatal J. (eds) (1994). Handbook of the Birds of the World Vol. 2. New World Vultures to Guineafowl. Lynx Edicions, Barcelona. 638 p.

Hoyo (Del) J., Elliott A., Sargatal J. (eds) (1996). Handbook of the Birds of the World Vol. 3. Hoatzin to Auks. Lynx Edicions, Barcelona. 821 p.

Issa N. & Muller T. (Coord.) (2015). Atlas des oiseaux de France métropolitaine – Nidification et présence hivernale. Delachaux et Niestlé, 1407 p.

Johannot F. & Weltz M. (coord.) (2012). « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 8, volume 1 à 3 - Oiseaux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris.

Jourde P. (LPO France), Granger M. (LPO Vienne), Sardin J.-P. (Charente Nature), Mercier F. (LPO Charente-Maritime), Collectif (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres) (Coord.) (2015). Les oiseaux du Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 432 p.

Reeber S. (2015). Canards, cygnes et oies d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord. Delachaux et Niestlé, 656 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France, 32 p.

Wetlands International (2012). Waterbird Population estimates. http//www.wpe.wetlands.org

Yeatman-Berthelot D. (1991). Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, Paris, 575 p.

Yeatman-Berthelot D. & Jarry G. (1994). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, Paris : 774 p.

Bibliographie spécifique

Airaud J.-Y. & Fouquet M. (2015). Le Fuligule morillon Aythya fuligula nicheur dans le département des Deux-Sèvres. Le Lirou 34 : 2-5.

Allouche L., Roux P. & Tamisier A. (1988). Position trophique des Nettes rousses (Netta rufina, Pallas) hivernant en Camargue. Revue d'écologie (Terre et Vie) 43 : 167-175.

Armouet A. (2005). Première nidification du Pic noir dans les Deux-Sèvres. Le Lirou 24 : 6.

Aubry P., Anstett L., Ferrand Y., Reitz F., Klein F., Ruette S., Sarasa M., Arnauduc J.-P. & Migot P. (2016). Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir. Saison 2013-2014 – Résultats nationaux. Faune sauvage 310, supplément central : 8 p.

Audurier M. (1985). Hivernage d'un Tichodrome échelette (Tichodroma muraria) au château de Coudray Salbart. Le Lirou 6 : 2-5.

Balmer D.E., Gillings J., Caffrey B.J., Swann R.L., Downie I.S. & Fuller R.J. (2013). Bird Atlas 2007-2011 : The breeding and wintering birds of Britain and Ireland. BTO Books, 720 p.

Barussaud E., Travichon S., Boutin J.-M. & Yésou P. (2010). Le réseau français de sites protégés assure-t-il bien la quiétude des oiseaux d'eau hivernants ? Faune Sauvage 289 : 33-38.

Bauthian I., Gossmann F., Ferrand Y. & Julliard R. (2007). Quantifying the origin of Woodcock wintering in France. Journal of wildlife management 71(3) : 701–705.

Beaudoin J.-C. (1990). Découverte de la nidification du Moineau soulcie Petronia petronia en Maine-et-Loire. Bulletin du Groupe Angevin d'Etudes Ornithologiques 18 : 70-74.

Blair M.J., McKay H., Musgrove A.J. & Rehfisch M.M. (2000). Review of the status of introduced non-native waterbird species in agreement area of the African-Eurasian Waterbird Agreement research contract CR0219. British Trust for Ornithology, 108 p.

Boileau N. & Delaporte P. (1998). Hivernage du Bécasseau de Temminck Calidris temminckii en France. Ornithos 5(1) : 18-21.

Boileau N. & Delaporte P. (2012a). Le régime alimentaire du Courlis cendré Numenius arquata dans la baie de Marennes-Oléron en hiver. Ann. Soc. Sci. Nat. Char-Mar. 10 : 271-280.

Boileau N. & Delaporte P. (2012b). Différences liées au sexe dans le comportement alimentaire du Courlis cendré Numenius arquata en zone intertidale. Alauda 80(1) : 13-21.

Boireau A. (1979). Note sur la nidification du Pic noir Dryocopus martius dans la Vienne. L'outarde 11 : 66-71.

Boutin J. (1986). Comportement diurne de la Nette rousse, Netta rufina P., pendant son hivernage en Camargue. Revue d'écologie (Terre et Vie) 41 : 261-269.

Braud C. & Fouquet M. (2011). Première nidification du Héron garde-bœufs Bubulcus ibis en Deux-Sèvres. Le Lirou 30 : 65-66.

Braud C. (Coord.), Fouquet M., Boisseau M., Nadal Y., Passerault J.-M., Rodon C., Gouëllo T. & Villalard J.-M. (2013). Le carnet. Synthèse des observations ornithologiques du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012. Le Lirou 32 : 77-114.

Braud C. et Fouquet M. (2016). Synthèse des comptages d'oiseaux d'eau de la mi-janvier 2016 en Deux-Sèvres. Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres : 1 p.

Bredin D. (1985). Première preuve de nidification du Héron garde-bœufs (Bubulcus ibis) en Charente-Maritime. Alauda 53(2) : 144-145.

Bregnballe T., Lynch J., Parz-Gollner R., Marion L., Volponi S., Paquet J.-Y., David N. Carss & van Eerden M.R. (eds.) (2014). Breeding numbers of Great Cormorants Phalacrocorax carbo in the Western Palearctic, 2012 2013. IUCN-Wetlands International Cormorant Research Group Report. - Scientific Report from DCE – Danish Centre for Environment and Energy No. 99, 224 p. http://dce2.au.dk/pub/SR99.pdf

Bretagnolle V., Bavoux C., Burneleau G. & Van Nieuwenhuyse D. (2001). Abondance et distribution des Chevêches d'Athéna : approche méthodologique pour des enquêtes à grande échelle en plaine céréalière. Ciconia 25(2) : 173-184.

Brochet A.-L., Fouque C., Guillemain M., Fournier J.-Y. & Schricke V. (2011). Évolution des effectifs d'anatidés et foulques hivernant en France. Analyse sur 21 ans (1987-2008). Faune Sauvage 290 : 4-11.

Bureau G. (1965). Fuligule milouin. Oiseaux de France 43 : 30.

Bussière R. (2009). Le Héron garde-bœufs Bubulcus ibis : une nouvelle espèce nicheuse dans le département de la Vienne. L'Outarde 46 : 22-26.

Bussière R. (2009). L'hivernage du Hibou des marais Asio flammeus dans le département de la Vienne au cours de l'hiver 2007-2008. L'Outarde 46 : 4-8.

Bussière R. (2009). Régime alimentaire du Hibou des marais Asio flammeus au cours de l'hiver 2007-2008 dans le département de la Vienne. L'Outarde 46 : 9-12.

Bussière R. (2013). Synthèse des données ornithologiques du 15 août 2010 au 14 août 2011. L'Outarde 49 : 22-50.

Bussière R. & Tillet J. (2014). L'Accenteur alpin Prunella collaris : un retour inattendu dans la Vienne après deux siècles d'absence. L'Outarde 50 : 4-14.

Butet A., Michel N., Rantier Y., Commor V., Hubert-Moy L., Nabucet J. & Delettre Y. (2010). Responses of Common buzzard (Buteo buteo) and Eurasian Kestrel (Falco tinnunculus) to land use changes in agricultural landscapes of Western France. Agriculture, Ecosystems and Environment 138(3-4) : 152-159.

BirdLife International (2004). Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status. Cambridge, 374 p.

Birdlife International (2011) The Birdlife checklist of the birds of the world, with conservation status and taxonomic sources. Version 4.

Caizergues A., Reeber S. & Arcanger J.-F. (2014). Le Fuligule milouin. In Marchadour B. (coord.) Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Paris : 56-59.

Caizergues A., Reeber S. & Arcanger J.-F. (2014). Le Fuligule morillon. In Marchadour B. (coord.). Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux et Niestlé, Paris : 60-61.

Casas F., Mougeot J., Viñuela J. & Bretagnolle V. (2009). Effects of hunting on the behaviour and spatial distribution of farmland birds : importance of hunting-free refuges in agricultural areas. Animal Conservation 12 : 346-354.

Castège I. & Hémery G. (2009). Oiseaux marins et cétacés du golfe de Gascogne. Répartition, évolution des populations et éléments pour la définition des aires marines protégées. Biotope, Mèze, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 176 p.

Caupenne M. (1987). Hivernage des Vanneaux et Pluviers dorés dans la plaine de Vouzailles (Vienne). Bull. Mens. ONC 119 : 11-15.

Caupenne M. (2000) Recensement des colonies de hérons arboricoles nicheurs de Charente-Maritime en 2000. LPO, DIREN Poitou-Charentes, Conseil Régional de Poitou-Charentes, 24 p.

Caupenne M., Martin G. & Mercier F. (2015). Ardéidés et Threrskiornithidés nicheurs de Charente-Maritime. Bilan du recensement 2014. LPO, 37 p.

Caupenne M, & Gendre N. (2012). Bilan de la reproduction 2012 de la Cigogne blanche en Charente-Maritime, LPO, 26 p.

Chamberlain D.E., Fuller R.J., Bunce R.G.H., Duckworth J.C. & Shrubb M. (2000). Changes in the abundance of farmland birds in relation to the timing of agricultural intensification in England and Wales. Journal of Applied Ecology 37: 771-788.

Champagnon J., Gauthier-Clerc M., Lebreton J.-D., Mouronval J.-B. & Guillemain M. (2013). Les canards colverts lâchés pour la chasse interagissent-ils avec les populations sauvages ? Faune Sauvage 298 : 4-9.

Chartier A. (2004). Épervier d'Europe Accipiter nisus. In Thiollay J.-M. & Bretagnolle V. (coord.), Rapaces nicheurs de France : Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris : 80-84.

Chazara O, Minvielle F., Roux D., Bed'Hom B., Feve K., Coville J.-L., Kayang B., Lumineau S., Vignal A., Boutin J.-M. & Rognon X. (2010). Evidence for introgressive hybridization of wild common quail (Coturnix coturnix) by domestical Japanese quail (Coturnix japonica) in France. Conservation Genetics 11 : 1051-1062.

Chiron D. (2014). Approche méthodologique pour l'évaluation des populations de deux rapaces nocturnes nicheurs en Deux-Sèvres : la Chevêche d'Athéna (Athene noctua) et le Petit-duc scops (Otus scops). Mémoire de diplôme de l'École Pratique des Hautes Études, Chizé, 159 p.

Chiron D. (2015). La Gorgebleue à miroir Luscinia svecica en Deux-Sèvres. Evolution spatiale et numérique durant ces 20 dernières années. Le Lirou 35 : 2-7.

Chiron D. & Goossens H. (2016). Chouettes et Hiboux du Poitou-Charentes. Bilan 2015 – phase 3. Rapport d'activités. Poitou-Charentes Nature, 75 p.

Chiron D., Mercier F., Dorfiac M., & Chevalier T. (2016). Enquête nocturne nationale : bilan 2013-2015 en Poitou-Charentes. Rapaces de France - L'oiseau magazine – hors-série 18 : 20-22.

Clech D. (2001). Impact de la circulation routière sur la Chevêche d'Athéna Athene noctua, par l'étude de la localisation de ses sites de reproduction. Alauda 69(2) : 255-260.

Clergeau P. (1983). Première analyse des baguages et reprises d'Etourneaux Sturnus vulgaris dans l'ouest de la France. L'Oiseau et RFO 53 : 53-62

Combreau O. (1992). Etudes des variations saisonnières du régime, des exigences alimentaires chez la Caille des blés (Coturnix coturnix coturnix). Approche causale et fonctionnelle. Thèse Doctorat – Université de Rennes, Rennes, France. 215 p.

Corbierre J. & Dérian G. (1998). Un hivernage complet d'Échasse blanche Himantopus himantopus dans le Morbihan. Ar Vran 9(2) : 131-134.

Cornulier T., Bernard R., Pinaud D., Arroyo B. & Bretagnolle V. (1997). Extension géographique et écologie de la Gorgebleue à miroir Luscinia svecica dans le centre-ouest de la France. Alauda 65(1) : 1-6.

Cornulier T. & Bretagnolle V. (2006). Assessing the influence of environmental heterogeneity on bird spacing patterns : a case study with two raptors. Ecography 29(2) : 240-250.

Davis W.E. et Kushlan J.A. (1994). Green Heron : Butorides Virescens. American Ornithologists' Union, 24 p.

Deceuninck B. (1997). Synthèse des dénombrements de canards et de foulques hivernant en France. 1967 –1995. LPO, BirdLife France, Wetlands International : 96 p.

Deceuninck B., Maillet N., Ward A., Dronneau Ch. & Mahéo R. (2011). Synthèse des dénombrements d'Anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2010. WI, LPO, DEB. Rochefort, 42 p.

Deceuninck B., Maillet N., Ward A., Dronneau Ch. & Mahéo R. (2012). Synthèse des dénombrements d'Anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2011. WI, LPO, DEB. Rochefort, 43 p.

Deceuninck B., Maillet N., Ward A., Dronneau Ch. & Mahéo R. (2013). Synthèse des dénombrements d'Anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2012. WI, LPO, DEB. Rochefort, 42 p.

Deceuninck B., Quaintenne G., Ward, A., Dronneau Ch. & Mahéo R. (2014). Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2013. WI, LPO, BirdLife : 74 p.

Deceuninck B., Maillet N., Ward A., Dronneau C. & Mahéo R. (2015). Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2014. WI, LPO, DEB. Rochefort, 46 p.

Deceuninck B., Quaintenne G., Ward A., Dronneau Ch. & Dalloyau S. (2016). Synthèse des dénombrements d'Anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2015. WI, LPO, DEB. Rochefort, 47 p.

Del Hoyo J., Eliott A. & Christie D. (2006). Handbook of the Birds of the World. Vol. 11 : Old World Flycatchers to Old World Warblers. Lynx edicions, Barcelone, 798 p.

Deregnaucourt S., Guyomarc'h J.C. & Aebischer N.J. (2002). Hybridization between European Quail Coturnix coturnix and Japanese Quail Coturnix japonica. Ardea 90 : 15-21.

Disca T. & Ruffray X. (1995). Hivernage de l'Échasse blanche Himantopus himantopus sur l'étang de l'Or (Hérault). Alauda 63(4) : 333.

Donald P.F., Buckingham D.L., Moorcroft D., Muirhead L.B., Evans A.D. & Kirby W.B. (2001). Habitat use and diet of skylarks Alauda arvensis wintering on lowland farmland in southern britain. Journal of applied ecology 38 : 536-547.

Dronneau C. (2006). L'Oie des moissons Anser fabalis : taxonomie, identification et statut actuel en France. Ornithos 13(1) : 33-47.

Dubois P.J. (2006). Le Goéland pontique Larus cachinnans en France : statut et éléments d'identification. Ornithos 13(6) : 336-367.

Dubois P.J. (2007). Les oiseaux allochtones en France : statut et interactions avec les espèces indigènes. Ornithos 14(6) : 329-364.

Dubois P.J. (2015). Identification, taxonomie, statut en France du Pouillot de Sibérie Phylloscopus collybita tristis. Ornithos 22(1) : 16-38.

Dubois P.J. & Cugnasse J.-M. (2015). Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2014 (3ème enquête nationale). Ornithos 22(2) : 72-91.

Dubois P.J., Duquet M., Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2014). Notes d'ornithologie française. Deuxième mise à jour du nouvel inventaire des oiseaux de France. Ornithos 21(4) : 169-213.

Dubois P.J., Gaudard C. & Quaintenne G. (2018). Plongeons, grèbes et grands échassiers hivernant en France : évolution récente des effectifs. Ornithos 25(4) : 185-215.

Dubois P.J. & Issa N. (2013). Résultats du 4ème recensement des laridés hivernants en France (hiver 2011-2012). Ornithos 20(2) : 107-121.

Dubois P.J. & Jiguet F. (2006). Résultats du 3ème recensement des laridés hivernants en France (hiver 2004 – 2005). Ornithos 13(3) : 146-157.c

Dubois P.J., Maillard J.-F. & Cugnasse J.-M. (2016). Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2015 (4ème enquête nationale). Ornithos 23(3) : 129-141.

Dubois P.J. & Yésou P. (1991). Les oiseaux rares en France. Editions Raymond Chabaud, Bayonne, 364 p.

Dulac P. (2014). Le suivi des oiseaux communs en Pays de la Loire (STOC-EPS). Analyse des données 2001-2012. Rapport de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Pays de la Loire pour le Conseil régional Pays de la Loire, Bouchemaine, 53 p.

Dupuis V. & Les Coordinateurs espèces (2012). Les oiseaux rares et menacés en France en 2011. Ornithos 19(5) : 289-325.

Durant D. (2001). Différences dans l'utilisation des hauteurs d'herbe par les anatidés herbivores et mécanismes sous-jacents. Thèse, Université de la Rochelle, 195 p.

Duriez O. & Triplet P. (2014). Changement d'habitat et dynamique de l'Huîtrier pie Haematopus ostralegus. Ornithos 21(5) : 265-274.

Dronneau C. (1998). Statut hivernal de l'Oie des moissons Anser fabalis en Alsace. Alauda 66(1) : 25-38.

Enoksson B. & Nilsson S.G. (1983). Territory size and population density in relation to food supply in the Nuthatch Sitta europaea (Aves). Journal of Animal Ecology 52 : 927-935.

Erard C. & Yeatman L. (1967). Sur les migrations de Phoenicurus ochuros gibraltariensis (Gmelin), d'après les données de baguage. L'Oiseau et R.F.O. 37 : 20-47.

Eraud C. & Corda E. (2004). Nocturnal held use by wintering skylark Alauda arvensis on intensive farmlands. Revue d'écologie (Terre et Vie) 59 : 581-589.

Eraud C., Roux D., Ferrand Y., Veiga J., Hargues R. & Aubry P. (2017). Estimation du tableau de chasse de l'Alouette des champs en France pour la saison 2013-2014. Faune Sauvage 315 : 15-20.

Ferrand Y. & Coreau D. (2015). Réseau bécassines – Lettre d'information no 12. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 11 p.

Ferrand Y., Gossmann F., Bastat C. & Coreau D. (2012). Suivi des populations de bécasses des bois migratrices, hivernantes et nicheuses en France Période 2002-2012. Faune Sauvage 297 : 46-47.

Ferrand Y., Gossmann F., Bastat C., Guénézan M. & Aubry P. (2008). Le monitoring des populations de Bécasse des bois en France et en Europe. Revue Scientifique Bourgogne Nature 8 : 101-115.

Ferrand Y., Gossmann F. & Leray G. (2013). Un partenariat de longue durée sur la bécasse et les bécassines en Russie européenne. Faune Sauvage 300 : 26-31.

Ferrus L., Génot J.-C., Topin F., Baudry J., & Giraudoux P. (2002). Répartition de la Chevêche d'Athéna (Athene noctua scop.) et variation d'échelle d'analyses des paysages. Revue d'Ecologie (Terre et Vie) 57 : 39-51.

Fichet X. (2002). Statut du Moineau soulcie (Petronia petronia) en Deux-Sèvres. Le Lirou 21 : 16-21.

Fichet X. (Coord.), Fouquet M., Armouet A., Crespin A., Loubeyres N., Nadal Y., Pinaud D., Turpaud-Fizzala V. & Villalard J.-M. (2010). Le carnet 2009. Synthèse des observations ornithologiques du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009. Le Lirou 29 : 31- 61.

Fichet X. (Coord.), Armouet A., Boisseau M., Braud C., Chiron D., Nadal Y. & Rodon C. (2012). Synthèse des observations ornithologiques du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011. Le Lirou 31 : 77-114.

Fichet X. (2012). Évolution dans les villages du Marais poitevin des Deux-Sèvres des effectifs de Moineau soulcie Petronia petronia entre 1993 et 2011, de Moineau friquet Passer montanus et Rougequeue à front blanc Phoenicurus phoenicurus entre 2001 et 2011. Le Lirou 31 : 32-42.

Field R.H. & Anderson G.Q.A. (2004). Habitat use by breeding Tree Sparrow Passer montanus. Ibis 146(2) : 60-68.

Field R.H., Anderson G.Q.A. & Gruar D.J. (2008). Land-use correlates of breeding performance and diet in Tree Sparrows Passer montanus. Bird Study 55(3) : 280-289.

Forsman D. (2006). The Raptors of Europe and the Middle East. A Handbook of Field Identification. Helm, London, 589 p.

Fouque C., Benmergui M., Bullifon F. & Schricke V. (2012). L'Ouette d'Égypte : une espèce exotique en plein essor en France. Faune Sauvage 296 : 15-27.

Fouquet M. (1981). Note sur la reproduction du Canard colvert (Anas platyrhynchos), du Fuligule milouin (Aythya ferina) et du Grèbe huppé (Podiceps cristatus) dans le nord des Deux-Sèvres en 1980. Le Lirou 3 : 1-6.

Fouquet M. (1991). Migration et hivernage de l'Oie cendrée Anser anser en France. Rôle et importance du Centre-Ouest. L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie 61 (2) : 111-130.

Fouquet M. (1995). Grosbec casse-noyaux Coccothraustes coccothraustes In Oiseaux nicheurs des Deux-Sèvres. Atlas du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 1985-1992. Editions Méloé, Niort : 190.

Fouquet M. (2006). Suivi de l'avifaune aquatique du lac du Cébron - Octobre 2003 - Septembre 2006. Rapport ONCFS/CG des Deux-Sèvres, 28 p.

Fouquet M., Schricke V. & Fouque C. (2009). Greylag Geese Anser anser depart earlier in Spring : an analysis of goose migration from western France over the years 1980-2005. Wildfowl 59: 145-153.

Fox A.D. (1998). European Union Management Plan for Pintail Anas acuta 2004-2007. National Environmental Research Institute, Department of Coastal Zone Ecology, KalØ, Denmark.

Gaudard C., Quaintenne G., Deceuninck B., Ward A., Dronneau Ch. & Dalloyau S. (2017). Synthèse des dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2016. WI, LPO, DEB. Rochefort, 89 p.

Gaudard C., Quaintenne G., Ward A., Dronneau C., Dalloyau S. & Dupuy J. (2018). Synthèse des dénombrements d'Anatidés, de foulques et de limicoles hivernant en France à la mi-janvier 2017. WI, LPO, DEB. Rochefort, 178 p.

Gelinaud G., Walmsley J. & Maheo R. (1992). L'hivernage du Tadorne de Belon Tadorna tadorna en France. Alauda 60(4) : 235-238.

Gelinaud G. (1997). Ecologie et démographie d'une espèce en expansion : le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna) en France. Thèse Université de Rennes 1, 176 p.

Génot J.-C., & Bersuder D. (1995). Le régime alimentaire de la Chouette chevêche, Athene noctua, en Alsace-Lorraine. Ciconia 19(1) : 35-51.

Gillier J.-M. & Maheo R. (1999). Harle huppé, Mergus serrator. In Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France & Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris : 132-133.

Granval P. (1987). Régime alimentaire diurne de la Bécasse des bois (Scolopax rusticola) en hivernage : approche quantitative. Gibier Faune Sauvage 4(2) : 125-147.

Griard B. (2013). Bilan du suivi ornithologique du centre de stockage des déchets d'Amailloux, saison 2012-2013. Rapport du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, 12 p.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres & Berthomé J-F. (coord.) (2011). Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR5412007 « ZPS Plaine de Niort Sud-Est ». GODS, Niort, 138 p.

Guignard P., 2000. Nidification du Moineau soulcie (Petronia petronia) dans le nord de la Vienne depuis 1998 : le retour. L'Outarde 41 : 3-8.

Guillemain M., Fritz H. & Duncan P. 2002a. Foraging strategies of granivorous dabbling wintering in protected areas of the French Atlantic coast. Biodiversity & Conservation 11(10) : 1721- 1732.

Guillemain M., Fritz H. & Duncan P. 2002b. The importance of protected areas as nocturnal feeding grounds for dabbling ducks wintering in western France. Biological Conservation 103 : 183-198.

Hughes B., Criado J., Delany S, Gallo-Orsi U., Green A.J., Grussu M., Perrenou C. & Torres J.A. (1999). The status of the North American Ruddy Schelduck Oxyura jamaicensis in the Western Palearctic : toward an action plan for eradication. Council of Europe Publication T-PVS/Birds (99) 9, Strasbourg.

Issa N. (coord.), (2011). Anatidés et Limicoles nicheurs en Poitou-Charentes. Rapport final LPO, Charente Nature, GODS, LPO17, LPO86 & ONCFS, 95 p.

Issa N. & Rebeyrat X. (2012). Afflux d'Accenteurs alpins Prunella collaris dans l'ouest de la France à l'automne 2011. Ornithos 19(5) : 326-332.

Jacobsen O.W. & Ugelvik M. (1994). Grazing and vigilance behaviour of breeding Eurasian Wigeon Anas penelope in relation to distance from water. Wildfowl 45 : 119-123.

Jarry G., Siblet J-P. & Ly A. (2010). Les oiseaux hivernants de la Baie de l'Etoile (Nouâdibou-Mauritanie) et des secteurs proches : 11 au 20 décembre 2007. Alauda 78(3) : 225-239.

Jiguet F. & Barbet-Massin M. (2013). Climate change and rates of vagrancy of Siberian bird species to Europe. Ibis 155 : 194-198.

Jomat L. (2010). Première observation de Pouillot à grands sourcils Phylloscopus inornatus dans la Vienne. L'Outarde 47 : 10.

Joris A. (2013). Première nidification de l'Élanion blanc Elanus caeruleus dans les Deux-Sèvres. Le Lirou 32 : 2-3.

Joyeux E., Durant D., Corre F., Simonnet D, Bouninneau G., Yésou P. & Boursier M. (2007). La gestion des prés salés pour l'Oie cendrée en baie de l'Aiguillon. Faune sauvage 278 : 35-39.

Keller V. (2000). Winter distribution and population change of Red-crested Pochard Netta rufina in southwestern and central Europe. Bird Study 47(2) : 176-185.

Kirby J., West R., Scott D., Davidson N., Piersma T., Hotker H. & Stroud D.A. (1999). Atlas of Wader Populations in Africa and Western Eurasia. Phase 1. Consultation Draft. A report from the International Wader Study Group (WSG) to Wetlands International in support of the African-Eurasian Migratory Waterbird Agreement (AEWA). International Wader Study Group, Peterborough.

Kushlan J.A. & Hafner H. (2000). Heron conservation. Academic press, London, 480 p.

Lavarec L., Chiron D. & Bretagnolle V. (2014). Une enquête nationale pour les rapaces nocturnes. Rapaces de France - L'Oiseau magazine, hors-série 16 : 19-23.

Lebreton P. (1977) Atlas ornithologique Rhône-Alpes. Les oiseaux nicheurs rhônalpins. Centre ornithologique Rhône-Alpes, Université Lyon-I, Villeurbanne, 354 p.

Legendre F., Olioso G. & le CMR (2012). Les observations d'oiseaux migrateurs rares en France. 7ème rapport du CMR (année 2008). Ornithos 19(2) : 81-121.

Liégeois B. (2009). Hivernage d'un Tichodrome échelette Tichodroma muraria à la cathédrale de Poitiers. L'Outarde 46 : 44-47.

Liégeois B. (2014). Hivernage d'un Héron vert Butorides virescens dans la Vienne. L'Outarde 50 : 33-39.

Llorente G.A., Ruiz X. & Serra-Cobo J. (1986). Alimentation automnale de la Nette rousse (Netta rufina, Aves, Anatidae) dans le delta de l'Ebre, Espagne. Vie et Milieu 36 : 97-107.

Lyngs P. (2003). Migration and winter ranges of birds in Greenland. An analysis of ringing recoveries. Danks Ornitologisk Forenings Tidskrift 97 : 166 p.

Mahéo R. (1978 à 2013). Limicoles séjournant en France (Littoral). Janvier 1977 à 2013. Rapports annuels ONCFS, Wetlands International.

Mahéo R. & Triplet P. (2001). Le Courlis cendré Numenius arquata hivernant en France : évolution des effectifs et modalités d'occupation de l'espace. Alauda 69(1) : 1-8.

Mahéo R. & Le Dréan-Quenec'hdu S. (coord.) (2013). Limicoles séjournant en France, Janvier 2013. Wetlands-International, Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, 49 p.

Malvaud F. (1996). L'Œdicnème criard en France. Résultats d'une enquête nationale (1980-1993). Importance et distribution des populations, biologie, exigences écologiques et conservation de l'espèce. Groupe Ornithologique Normand, Caen, 140 p.

Marion L. (2015). Recensement national des Grands Cormorans hivernant en France durant l'hiver 2014-2015. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Direction de l'Eau et de la Biodiversité. SESLG, Université Rennes I, CNRS, MNHN, 49 p.

Marty E. & Boutin J.-M. (2007). Les rassemblements automnaux de l'Œdicnème criard. Premiers résultats de suivi en Poitou-Charentes. Faune Sauvage 277 : 12-17.

Matthysen E. (1990). Behavioral and ecological correlates of territory quality in the Eurasian Nuthatch (Sitta europaea). The Auk 107 : 86-95.

Matthysen E. & Currie D. (1996). Habitat fragmentation reduces disperser success in juvenile nuthatches Sitta europaea : evidence from patterns of territory establishment. Ecography 19 : 67-72.

Mayhew P.W. (1988). The daily energy intake of European Wigeon in winter. Ornis Scandinavica 19 : 217-223.

Mikkola H. (1983). Owls of Europe. T. & A.D. Poyser, 398 p.

Monneret R-J. (2005). Le Faucon pèlerin. Description, mœurs, observation, protection, mythologie. Delachaux et Niestlé, Paris, 224 p.

Mur P. (2009). L'hivernage de la Caille des blés Coturnix coturnix en France. Alauda 77(2) : 103-114.

Nadal Y. (2013). Hivernage du Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus) en Deux-Sèvres. Le Lirou 32 : 60-61.

Nadal Y. & Braud C. (2013). Trois ans d'atlas des oiseaux hiver en Deux-Sèvres. Le Lirou 32 : 4 -10.

Nagy S., Flink S., Langendoen T., Delany S. (2012). Report on the Conservation Status of Migratory Waterbirds in the Agreement Area of the African-Eurasian Waterbird Agreement. Wetlands International, Wageningen.

Newton I. (1986). The Sparrowhawk. T & A.D. Poyser, Calton, 396 p.

Nipkow M. (1989). Chlororganic residues in clutches of the Stone Curlew (Burhinus oedicnemus) from the Alsace (France). Journal für Ornithologie 130 : 79-82.

Ogilvie M.A. (1978). Wild Geese. T. & A.D. Poyser, Berkhamsted, 350 p.

Olioso G. & Olioso M. (2006). Les moineaux. Delachaux et Niestlé, Paris, 180 p.

Persson H. (1999). La chasse à l'Oie cendrée (Anser anser) en France… ou de l'exploitation excessive d'une ressource naturelle. Alauda 67(3) : 223-230.

Précigout L. (coord.) (1999). Atlas des oiseaux hivernants de Charente. Charente Nature, Angoulême, 169 p.

Prévost O. (1978). Le Tichodrome échelette (Tichodroma muraria) hivernant à Poitiers. L'Outarde 9 : 33-39.

Prévost J. (1980). Observation (fugitive) d'un Bruant fou Emberiza cia dans la Vienne. L'Outarde 11 : 80.

Quaintenne G., Dubois P.J., Deceuninck B. & Mahéo R. (2015). Limicoles côtiers hivernant en France : tendances des stationnements (1980-2013). Ornithos 22(2) : 57-71.

Reeber S. et le CHN (2012). Les oiseaux rares en France en 2011 - 29e rapport du Comité d'Homologation National. Ornithos 19(6) : 353-395.

Renaud G., Hainault M. & Cousin P. (2015). Première nidification réussie de l'Élanion blanc Elanus caeruleus dans le département de la Vienne. L'Outarde 52 : 22-27.

Riols C. & Nadal R. (2017). Aigle botté : Présence hivernale en France. Rapaces de France 19 : 58-59.

Robinson J.A & Hughes B. (compilers). (2006). International Single Species Action Plan for the Conservation of the Ferruginous Duck Aythya nyroca. CMS Technical Series 12 & AEWA Technical Series 7. Bonn, Germany.

Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D. (coord.) (1999). Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF/LPO, Paris, 600 p.

Rose F. & Fichet X. (2012). Dénombrement des mâles chanteurs d'Outarde canepetière et de l'avifaune de plaine associée en Marais Poitevin en 2012. Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Parc Interrégional du Marais Poitevin, 29 p.

Roux D., Eraud C., Lormée H., Boutin J.-M., Landry P. & Dej F. (2013). Suivi des populations nicheuses (1996-2013) et hivernantes (2000-2013). Réseau national d'observation « Oiseaux de passage » ONCFS-FNC-FDC, 25 p.

Roux D., Dej F., Landry P., Body G. & Eraud C. (2015). Suivi des populations nicheuses (1996-2015) et hivernantes (2000-2015). Réseau national d'observation « Oiseaux de passage » ONCFS-FNC-FDC, 26 p.

Rufray X. (1999). Statut des grèbes hivernant en France. Période 1993-1997. Ornithos 6(1) : 32-39.

Samraoui B. & Houhamdi M. (2001). Première observation de l'Érismature rousse Oxyura jamaicensis en Algérie. Alauda 69(3) : 396.

Sardin J.-P. (1984) Le Tichodrome échelette (Tichodroma muraria) en Charente et dans la région Centre-Ouest. Pica 3 : 83-86.

Sardin J.-P. (1991). Les oiseaux de Charente. Charente Nature, Angoulême, 189 p.

Schierer A. (1979). Dispersion et données biométriques du Verdier (Carduelis chloris) de passage en Alsace. Ciconia 3 : 53-58.

SEPOL (2013). Atlas des oiseaux du Limousin. Quelles évolutions en 25 ans ? Biotope, Mèze, 544 p.

Summers-Smith J.D. (2003). The decline of the House Sparrow : a review. Brit Birds 96 : 439-446.

Thiollay J.-M. & Bretagnolle V. (coord.) (2004). Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris : 176 p.

Tolont. V. (2013). Mécanismes et patrons de distribution des macreuses en Europe, en France et en basse Normandie : liens avec le climat, les ressources benthiques et la mytiliculture. Maison de l'estuaire, CNRS-CEBC, AAMP, 32 p.

Trolliet B. & Fouquet M. (2004). Wintering waders in coastal Guinea. Wader Study Group Bulletin, 103 : 56-62.

Trolliet B. & Aubry P. (2005a). Recensement hivernal de vanneaux et de Pluviers dorés. ONCFS Rapport scientifique 2005 : 20-25.

Trolliet B., Fouquet M. & Girard O. (2005b). Recent local increases in Eurasian Golden Plover in western France. Wader Study Group Bulletin 108 : 29.

Trolliet B. (2010). Recensement national de vanneaux et de Pluviers dorés. ONCFS Rapport aux Délégations régionales et aux observateurs : 20 p.

Trolliet B. (2011). Plan national de gestion (2012-2016) du Courlis corlieu (Numenius phaeopus). ONCFS, 98 p.

Vallance M. & Poly J.-P. (2007). Faune sauvage de France : Biologie, habitats et gestion. Editions du Gerfaut, 415 p.

Van Nieuwenhuyse D., Leysen M. & Steenhoudt K. (2001). Analysis and spatial prediction of Little Owl Athene noctua distribution in relation to its living environment in Flanders. Modelling spatial distribution through logistic regression. Oriolus 67 : 32-51.

Van Nieuwenhuyse D., Génot J.-C. & Johnson D.H. (2008). The Little Owl : Conservation, Ecology and Behavior of Athene noctua. Cambridge University Press, Cambridge, England, 574 p.

Villers A. (2010). Écologie spatiale, processus comportementaux et dynamique des populations d'une espèce menacée, l'Outarde canepetière. Thèse de Doctorat, Université de Paris VI, 190 p.

Villers A., Millon A., Jiguet F., Lett J.-M., Attié C., Morales M.B. & Bretagnolle V. (2010). Migration of wild and captive-bred Little Bustards Tetrax tetrax : releasing birds from Spain threatens attempts to conserve declining French populations. Ibis 152(2) : 254-261.

Wilcox C., Van Sebille E. & Denise Hardesty B. (2015). Threat of plastic pollution to seabirds is global, pervasive, and increasing. James A. Estes, University of California, Santa Cruz. PNAS vol. 112(38) : 11899-11904.

Williamson T. (2013). Suivi de la Fauvette pitchou Sylvia undata (Boddaert, 1783) sur les brandes du Pinail : historique, résultats et perspectives. L'Outarde 49 : 3-7.

Yésou P. (1980). Le Bruant des neiges (Plectrophenax nivalis) sur le littoral atlantique français au sud de la Loire. La Trajhasse 11 : 35-39.

Yésou P. (1983). Le Bruant lapon Calcarius lapponicus en Bretagne, avec une discussion sur sa répartition et ses migrations dans le reste de l'Europe. Alauda 51 : 161-178.

Yésou P. (2003). Le Goéland brun : Larus fuscus : 220-222, in : Pascal M., Lorvelec O., Vigne J-D., Keith P. & Clergeau P. (coord.). Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions, INRA, CNRS, MNHN, 381 p.

Zuberogoitia I. & Campos L.F. (1998). Censusing owls in large areas : a comparison between methods. Ardeola 45(1) : 47-53.

Zucca M. & le CMR (2004). Les observations d'oiseaux migrateurs rares en France. 1er rapport du Comité des Migrateurs Rares (juillet 2000-juin 2001). Ornithos 11(5) : 193-213.

Zucca M. & le CMR (2005). Les observations d'oiseaux migrateurs rares en France. 2ème rapport du Comité des Migrateurs Rares (janvier 2001-décembre 2002). Ornithos 12(5) : 233-260.

Zucca M. & le CMR (2007). Les observations d'oiseaux migrateurs rares en France. 3ème rapport du Comité des Migrateurs Rares (janvier 2003-décembre 2004). Ornithos 14(1): 2-33.

Zucca M. (2010). Premier contrôle en France d'un Pouillot à grands sourcils Phylloscopus inornatus bagué. Ornithos 17(1) : 44.

WEBOGRAPHIE

Heron Conservation IUCN-SSC Heron Specialist Group (2011). Green Heron Butorides virescens. https://www.heronconservation.org/herons-of-the-world/list-of-herons/green-heron/

MNHN (2014). Les résultats nationaux du programme STOC. http://vigienature.mnhn.fr/page/resultats-par-especes

Ornithomedia (2015). Afflux de Pouillots à grands sourcils et réchauffement climatique. http://www.ornithomedia.com/magazine/analyses/afflux-afflux-pouillots-grands-sourcils-rechauffement-climatique-01944.html

Roux D. (2010). La Grive mauvis. ONCFS. http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-les-especes-ru73/La-Grive-mauvis-ar972

Wetlands International (2012). Waterbird Population estimates. http//www.wpe.wetlands.org

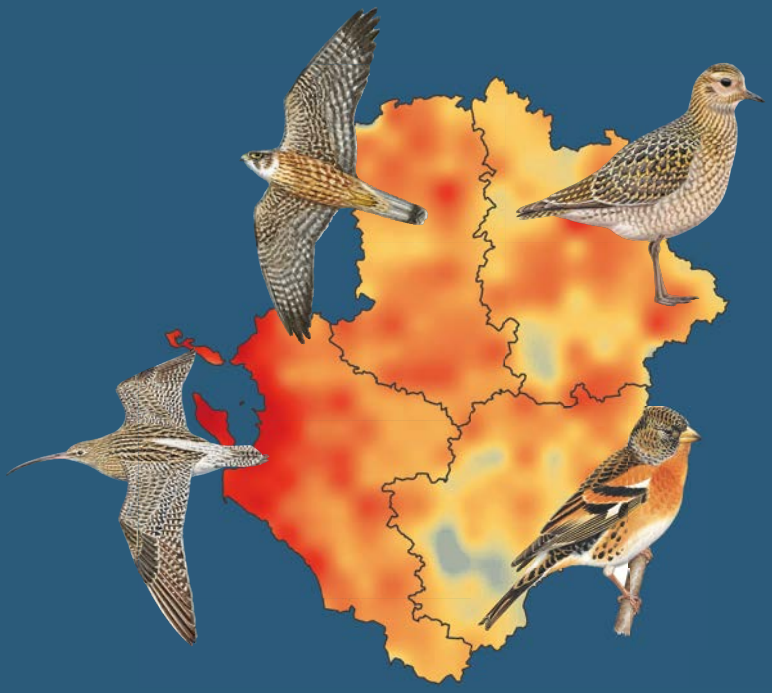

Atlas des oiseaux en hiver **du Poitou-Charentes**

(2009-2013)

Avec 247 espèces d'oiseaux recensées sur les quelque 282 que compte l'avifaune présente en hiver en France, la grande richesse ornithologique de la région Poitou-Charentes lui confère une responsabilité majeure pour la conservation de certaines espèces.
La diversité des paysages et des espaces naturels favorise l'accueil d'une avifaune remarquable, des estuaires du littoral charentais aux plaines et aux bocages poitevins.
Cet ouvrage dresse une synthèse des connaissances acquises pendant quatre hivers (2009-2013) grâce à la mobilisation de centaines d'observateurs qui ont sillonné l'ensemble du territoire picto-charentais et transmis leurs observations dans les bases de données des associations naturalistes.
L'atlas des oiseaux en hiver du Poitou-Charentes est le fruit d'un travail collaboratif qui a réuni des professionnels et des bénévoles passionnés par l'écologie et la préservation concrète de notre patrimoine naturel.

Ouvrage réalisé avec le soutien financier de :

ISBN : 978-2-918831-15-0